La Compagnie de Jésus en France

Histoire d'un Siècle

1814-1914

Tome Premier : 1814-1830

DU MÊME AUTEUR

Les manuels d'éducation civique et morale. Un vol. in-18. Quatrième édition. Lyon, Vitte. 1884.

Le Retour aux champs. In-8. Paris, Retaux. 1894.

Vie du P. François-Xavier Gautrelet, S. J. Un volume in-12 de VI-352 pages. Deuxième édition. Paris, Téqui. 1896.

L'État et ses rivaux dans l'enseignement secondaire. Un volume in-12 de III-352 pages. Paris, J. de Gigord. 1898.

Du Lycée au Couvent. Un volume in-12, de VI-345 pages. Paris, Téqui. 1900.

Cinquante ans après. (La liberté d'enseignement.) Un volume in-12 de VIII-315 pages. Paris, Gabalda. 1900.

Un Jésuite : AMÉDÉE DE DAMAS. Un volume in-8 de VIII-375 pages. Paris, J. de Gigord. 1908.

Le Brésil d'aujourd'hui. Un volume in-12 de IX-340 pages. Deuxième édition. Paris, Perrin. 1910.

Le Père Joseph Varin. S. J.

7 Février 1769 — 19 Avril 1850

LA COMPAGNIE DE JÉSUS

EN FRANCE

Histoire d'un Siècle

1814-1914

PAR

Joseph BURNICHON, S. J.

Tome Premier : 1814-1830

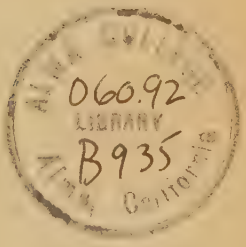

PARIS
Gabriel BEAUCHESNE, Éditeur
117, Rue de Rennes, 117

1914

Nihil obstat.

Parisiis, die 25ª Aprilis 1914.

R. DE LANVERSIN.

IMPRIMATUR.

Parisiis, die 1ª Maii 1914.

G. LEFEBVRE, v. g.

La critique, en matière d'Histoire, est devenue singulièrement chatouilleuse et défiante. A ses yeux vous ne sauriez être suffisamment objectif *du moment que le sujet vous touche de quelque façon. Un savant professeur de Sorbonne — ils sont tous savants — a publié naguère un livre où, ayant à préciser l'attitude des chrétiens vis-à-vis de l'empire pendant les trois premiers siècles, il commence par récuser tous les « écrivains chrétiens », « depuis Tertullien et Lactance jusqu'à M. Paul Allard ». Étant chrétiens, le témoignage qu'ils apportent doit être tenu pour suspect; il faut se renseigner ailleurs. Aussi le savant professeur nous apprend que les chrétiens refusaient le service militaire, « dépréciaient la vie familiale et la vie publique », et pour tout dire, faisaient « œuvre d'anarchie », toutes choses que les écrivains chrétiens, « depuis Tertullien et Lactance jusqu'à M. Paul Allard », avaient en effet complètement ignorées.*

Le nom d'un Jésuite en tête d'une Histoire contemporaine des Jésuites sera donc pour plusieurs tout le contraire d'une garantie d'impartialité. A priori *ils lui refuseront créance.*

Mais à ce compte, il faudrait laisser aux étrangers le soin d'écrire notre Histoire nationale; ou du moins eux seuls seraient qualifiés pour nous documenter sur les affaires de notre pays. L'absurdité de la conséquence prouve qu'il ne faut pas trop insister sur certaines règles de critique, d'ailleurs justes en principe. Si donc on permet à un Français d'écrire l'Histoire de France, en puisant aux sources françaises, sauf à s'aider des autres, on accordera bien qu'un religieux puisse dans les mêmes conditions écrire celle de son Ordre.

Les historiens n'ont pas manqué à la Compagnie de Jésus; la plupart du temps c'étaient des ennemis. On ne peut pourtant pas dire qu'ils avaient de ce chef un titre spécial à la confiance du lecteur. Bien rares sont ceux qui ont fait effort pour atteindre à l'impartialité. On peut citer de notre temps l'Allemand Boehmer, présenté au public français par M. Gabriel Monod qui, lui aussi, en dépit de ses préjugés protestants, a tenté d'être juste pour les Jésuites. Est-il besoin de dire que cet « essai loyal » n'a eu, chez l'un comme chez l'autre, qu'un succès relatif? Parfois enfin l'historien fut un ami sincère. C'est le cas de Crétineau-Joly, dont l'œuvre, malgré une information abondante et généralement sûre, a le tort de ressembler trop à un panégyrique.

Après les étrangers, hostiles, sympathiques ou indifférents, — si tant est qu'il y en ait d'indifférents, — on peut bien aussi laisser leur tour de parole à ceux de la maison. A tout prendre, ils la connaissent mieux que ceux qui ne la voient que du dehors. Un Jésuite, qui parle de la Compagnie de Jésus, sait de quoi il parle et parle de ce qu'il sait; ce qu'il a sous les yeux, ce qu'il a appris par une étude et une expérience personnelle l'aide à comprendre les choses et les hommes du passé; d'ailleurs les papiers de famille sont entre ses mains; il a à sa disposition tous les moyens d'être véridique; j'ose assurer qu'il en a aussi la volonté.

« On ne doit aux papes, a dit Joseph de Maistre, que la vérité, et ils n'ont besoin que de la vérité. »

La Compagnie de Jésus n'a certes pas plus de droits que les Papes, et elle prétend bien n'avoir besoin, comme eux, que de la vérité. A celui qu'une piété filiale mal entendue porterait à l'oublier, elle ne se ferait pas faute de dire : Qu'ai-je besoin de tes mensonges?

La documentation de cet ouvrage provient de sources nombreuses et diverses, mais principalement, je ne fais aucunement difficulté de l'avouer, des Archives de la Compagnie, Archives romaines, ou Archives des Provinces

françaises. M. Gabriel Monod, ci-dessus nommé, a félicité les Jésuites de France et de l'étranger d'écrire l'Histoire de leur Ordre en exploitant ces répertoires ignorés des profanes. J'aurais pu encombrer le bas des pages de références munies de cotes. J'ai usé avec modération de ce moyen facile de donner à un livre l'air d'une construction solide et résistante. Je me suis souvenu que les convives sont vite rassasiés, quand on étale sous leurs yeux les ingrédients qui entrent dans la composition des plats qu'on leur sert. Il leur suffit de savoir que ces ingrédients sont de bonne qualité et peuvent supporter le contrôle le plus sévère.

Joseph Burnichon, S. J.

Ore Place, 1er mai 1914.

INTRODUCTION

Le 7 août 1814, le Pape Pie VII signait et promulguait la Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*. Pour l'Ordre de saint Ignace, frappé à mort quarante ans auparavant par le Bref de Clément XIV *Dominus ac Redemptor*, c'était le rappel à la vie, ou plus exactement la dernière phase d'une résurrection déjà commencée. Comme Jésus devant le tombeau de Béthanie, le Pape lui criait : *Lazare, veni foras!*

Pour dire vrai, à aucun moment la Compagnie de Jésus n'avait été complètement éteinte ; elle avait persisté en Russie, où le Bref de suppression ne fut jamais promulgué ; Pie VI et Clément XIV lui-même avaient reconnu et autorisé cette survivance. Puis, dès 1801, Pie VII avait rétabli officiellement la Compagnie dans l'empire des tsars, et en 1804, dans le royaume des Deux-Siciles. En outre, le Général, résidant en Russie, pouvait recevoir, à titre individuel, en tous pays, ceux qui demandaient leur admission. La Bulle *Sollicitudo* parachevait l'œuvre de résurrection.

Par elle, la Compagnie de Jésus, déjà vivante, mais encore comme Lazare enveloppée de bandelettes funèbres, se voyait pleinement affranchie de la mort, et reprenait sa place parmi les Ordres religieux au service de l'Église militante. Le 7 août 1814 est donc pour elle la date d'une nouvelle naissance, dont le 7 août 1914 ramène le centième anniversaire.

Ce centenaire, elle entend le célébrer comme il convient, tout d'abord par des prières et des actions de grâces. Mais il lui a semblé aussi que c'était pour elle un devoir de faire un retour sur le siècle qu'elle vient de vivre, de s'en présenter à elle-même et aux autres un tableau fidèle, non certes avec une arrière-pensée de vaine complaisance et d'ostentation, mais bien plutôt

pour s'exciter à la reconnaissance envers Dieu, et trouver dans l'expérience du passé des encouragements pour le présent et des leçons pour l'avenir. Rien n'est mieux dans l'esprit du sage fondateur de la Compagnie que ces examens de conscience, où l'homme « repasse ses voies », se rend compte de tout, du bien et du mal qu'il a faits, de ses victoires et de ses revers, de ses tentations et de ses épreuves, profitant de chaque trait de lumière pour mieux éclairer sa marche et mieux ordonner sa vie. Ce que saint Ignace a tant recommandé aux particuliers ne saurait être sans utilité pour la Société elle-même. Ce travail a été fait par nos frères de l'étranger pour les Provinces et Assistances auxquelles ils appartiennent. Sur l'ordre des Supérieurs nous l'avons entrepris pour la France, et tel est l'objet de cet ouvrage.

Par un concours de circonstances providentielles, la Compagnie de Jésus se trouva reconstituée en France l'année même où le Pape lui rendait dans toute sa plénitude l'existence canonique. Il y avait plus de cinquante ans que les arrêts des parlements et les édits de Louis XV, devançant le Bref de Clément XIV, l'avaient supprimée dans le royaume. On ne pouvait donc compter que beaucoup de ceux qui lui avaient appartenu verraient refleurir leur vocation première. Mais, depuis vingt ans, une société de prêtres s'était formée pour faire revivre l'Institut de saint Ignace dont ils pratiquaient la règle, résolus à se donner à lui le moment venu. Quelques semaines avant l'apparition de la Bulle de Pie VII, un ancien Jésuite, vieillard octogénaire, réadmis dans l'Ordre sur ses instances, se voyait chargé par son Général de préparer les voies au rétablissement de la Compagnie de Jésus en France. Sans plus tarder, quelques *Pères de la foi* furent reçus comme novices par le Père de Clorivière ; ce fut le premier noyau. En la fête de saint Ignace de Loyola, 31 juillet 1814, neuf recrues entouraient le vétéran. Huit jours après paraissait la Bulle *Sollicitudo,* et avant la fin de l'année leur nombre dépassait soixante-dix.

La Compagnie de Jésus en France compte donc bien cent ans d'âge, et c'est l'Histoire d'un siècle que nous avons à raconter.

Cette date, au premier abord, pourrait paraître fâcheuse. C'est celle de l'effondrement de l'empire et de la première invasion de la France. Ceux qui n'aiment pas les Jésuites ne manqueront pas de dire qu'ils sont rentrés avec l'ancien régime « dans les fourgons de l'étranger ». Rien ne serait plus contraire à la vérité historique. Proscrits par l'ancien régime à son déclin, les Jésuites sont revenus en France et y ont vécu sous le seul abri des libertés publiques qui sont à la base du droit moderne et que la monarchie restaurée a dû tout d'abord reconnaître et proclamer dans la Charte. S'ils se sont bercés quelque temps de l'espoir d'être *rappelés* et *rétablis* par un acte de la volonté royale, comme au temps de Henri IV, ils n'ont pas tardé à s'apercevoir de leur illusion. Les Jésuites du dix-neuvième siècle n'ont joui que du droit commun à tous les citoyens ; ils n'en ont pas réclamé d'autre et il leur a suffi jusqu'au jour où il a plu à une majorité républicaine de mettre hors la loi les gens coupables de pratiquer les conseils évangéliques.

I

Ce qui frappe à première vue dans cette Histoire de cent années, envisagée d'ensemble et d'un peu haut, c'est le double courant de sympathies ardentes et d'hostilité acharnée qui s'attache à l'Institut renaissant, depuis le premier jour jusqu'à ceux où nous vivons. Ce n'est pas, à la vérité, un phénomène nouveau dans l'existence des Jésuites, et c'est là une preuve comme une autre que la moderne Compagnie de Jésus ne diffère pas de l'ancienne. Les sympathies ne sont assurément ni moins sincères ni moins constantes que l'hostilité ; mais celle-ci, plus

bruyante, apparaît plus puissante et surtout plus agissante de beaucoup.

Aussi, en repassant les cent années qu'elle vient de vivre en un pays où jadis sa prospérité lui attira tant d'envieux, la Compagnie de Jésus pourrait bien demander : « Pourquoi les temps anciens furent-ils meilleurs que les nôtres[1] ? » Et ce ne serait pas une « sotte question ». De fait, les temps nouveaux ont été pour elle des temps mauvais. A aucun jour du siècle qui s'achève elle n'a connu la paix, ou du moins la sécurité pour le lendemain. Son droit à la vie lui fut toujours contesté, parfois violemment dénié. Ces cent ans se partagent pour elle en périodes d'inégale longueur, qui se terminent uniformément par une exécution, dont elle se relève, mais qui, dans la pensée de ceux qui l'ont préparée, devait être mortelle.

Dès son apparition, la Compagnie de Jésus ressuscitée voit se lever contre elle une coalition étrange : c'est le parti libéral. A côté des voltairiens et des révolutionnaires athées et furieusement impies, s'y rencontrent les parlementaires gallicans, jansénistes et régaliens. Sus aux Jésuites ! devient le cri de ralliement de tout ce qui fait opposition à la royauté traditionnelle et chrétienne. Alors sont mises en circulation des fables inimaginables ; et l'on apprend jusqu'où peut aller la crédulité populaire quand on lui sert du Jésuite. Le gouvernement de la Restauration, après quelque résistance, cède au torrent ; croyant sauver la paix publique et la monarchie elle-même, il sacrifie les Jésuites ; après quatorze ans d'une existence précaire et toujours menacée, ils sont expulsés, une première fois, par le pouvoir royal, des maisons d'éducation qu'ils dirigent, et du même coup expulsés de l'enseignement lui-même. Deux ans plus tard, la révolution

1. Ne dicas : Quid causæ est quod priora tempora meliora fuere quam nunc sunt? Stulta enim est hujusmodi interrogatio. Eccle., VII, 11.

consomme l'expulsion des Jésuites et, en même temps, celle de la royauté légitime.

L'orage de 1830 apaisé, la Compagnie de Jésus se ressaisit, se recueille, et en dépit de tracasseries que le nouveau régime ne lui épargne pas, elle développe son activité au dedans et au delà des frontières. Aux alentours de 1840, les Jésuites français étendent déjà leur apostolat en Amérique, en Syrie, dans l'Inde et à Madagascar. Mais alors une nouvelle tempête se prépare. Michelet, Quinet, Eugène Suë, puis Thiers et Villemain dénoncent le péril ; à son tour le gouvernement de juillet croit devoir jeter les Jésuites à la mer pour sauver le vaisseau de l'État. Il réclame l'aide du Pape pour cette opération, qui ne réussit pas très bien. L'histoire se répète ; les Jésuites sont quelque peu expulsés en 1845, mais en février 1848, le trône est balayé par la Révolution, comme il l'avait été en 1830.

Trente ans s'étaient écoulés depuis que la Compagnie de Jésus avait reparu en France, et elle avait subi trois expulsions, l'une complète, les deux autres partielles.

La période qui s'ouvre sera moins dure. Avec la loi du 15 mars 1850 luit une aurore de liberté. Il n'est guère de ville de quelque importance qui ne désire posséder un collège de Jésuites. Ceux que la Compagnie a ouverts se remplissent et prospèrent. Le gouvernement impérial, sans avoir aucune tendresse pour l'Ordre de saint Ignace, s'abstient pourtant de le molester. On ne voit pas non plus alors la presse faire campagne contre lui avec la même furie que sous les régimes antérieurs. Les vingt-deux années, qui vont de la chute de Louis-Philippe à celle de Napoléon III, marquent pour la Compagnie de Jésus en France une époque de paix relative, intercalée entre les épreuves de la veille et celles du lendemain. Elle se clôture par l'« année terrible ».

C'est devenu un usage chez nous en temps de calamités publiques de s'en prendre aux prêtres et aux religieux.

Les Jésuites ne pouvaient manquer d'être rendus responsables pour leur part des malheurs du pays. Cinq d'entre eux furent massacrés par les insurgés de la Commune; d'autres en grand nombre furent traqués, maltraités, jetés en prison, presque partout chassés de leurs demeures envahies de force et mises au pillage. Toutefois l'orgie dura peu et, l'ordre rétabli, les Jésuites purent croire qu'il allait décidément leur être permis de vivre et de travailler comme tous les autres Français sous une République libérale. Ses débuts, en effet, autorisaient les plus belles espérances. De nouveaux collèges s'ouvraient, dont l'empire avait interdit la création; la liberté de l'enseignement supérieur était enfin conquise. L'illusion des Jésuites, s'ils en eurent, fut de courte durée. En moins de dix ans la République avait achevé son évolution, et elle inaugurait le programme suivi depuis lors avec une implacable ténacité, et dont le but n'est autre que la « déchristianisation » de la France.

Naturellement on commença par les Jésuites : c'est contre eux que fut glissé dans une loi sur l'enseignement le fameux article 7. Le Sénat d'alors l'ayant repoussé, le gouvernement fit les Décrets du 29 mars 1880 ordonnant d'appliquer aux Congrégations religieuses « les lois existantes ». A cette occasion, la Compagnie de Jésus fut l'objet d'une distinction singulièrement honorable. Tandis que tous les autres Ordres religieux non autorisés étaient invités en bloc à se pourvoir de l'autorisation, faute de quoi ils seraient dissous, la Compagnie de Jésus était mise à part; l'un des deux Décrets la regardait elle seule ; on lui donnait trois mois pour disparaître de son plein gré; ce délai expiré, elle serait exécutée *manu militari*. Elle le fut en effet. Ses maisons furent crochetées, leurs habitants jetés à la rue et dispersés, beaucoup durent chercher un asile à l'étranger; ses collèges passèrent en d'autres mains. Cependant ce coup de force était accompli au nom de lois prétendues existantes, mais dont l'existence affirmée par les uns était niée par les autres, lois en contradiction avec

les principes et même les textes qui sont à la base du Droit public, lois d'ailleurs dépourvues de sanctions et partant inexécutables à moins de recourir à l'arbitraire. Aussi peu à peu les scellés apposés aux portes tombaient d'eux-mêmes, les expulsés rentraient chez eux et reprenaient la vie commune.

Cette période de liberté telle quelle se prolongea jusqu'à la dernière année du dix-neuvième siècle. Le vingtième allait débuter par l'arrêt de mort des Congrégations religieuses en France, dissimulé dans une loi organisant la liberté d'association reconnue à tous les Français. Par une iniquité révoltante ceux-là seuls sont exclus du droit commun qui prétendent s'associer dans un but religieux, c'est-à-dire pour pratiquer plus parfaitement les vertus chrétiennes, la piété, la pénitence et la charité; ils ne pourront former une association que moyennant le bon plaisir des gouvernants et des législateurs; et par une hypocrisie non moins révoltante, les gens qui se réservaient d'accorder cette permission étaient résolus d'avance à la refuser à qui la demanderait. Ce qu'ils firent en effet avec une brutalité de sauvages insultant à des vaincus. Qu'on se reporte aux séances de la Chambre des députés des 18, 24 et 26 mars 1902, où cinquante-quatre Congrégations religieuses d'hommes furent exécutées en bloc. Assurément le Parlement français ne peut espérer retirer beaucoup d'honneur devant la postérité ni des débats qui l'amenèrent à voter la partie de la loi du 1er juillet 1901 relative aux Congrégations religieuses, ni de la manière dont il en fit lui-même l'application.

Pour les Jésuites solliciter l'autorisation eût été se prêter à une méchante comédie. Le Décret même de 1880 les avait avertis que le gouvernement de la République ne croyait pas de sa dignité de leur proposer semblable démarche[1]. Pour aller au-devant de récriminations possibles,

1. « Pour la Société dite de Jésus, ce ne serait ni digne, ni convenable de l'inviter à demander l'autorisation, alors qu'on sait d'avance que cette autorisation lui serait refusée. »

les quatre Provinciaux de France expliquèrent dans une Déclaration rendue publique les motifs pour lesquels ils croyaient devoir s'abstenir d'un geste non seulement inutile, mais qui ne leur semblait pas conciliable avec le respect des principes[1].

Dès lors était ouverte la période dite de « liquidation », en réalité période de destruction accompagnée de confiscation. Cela dure depuis treize ans et peut durer longtemps encore. La liquidation des établissements de la Compagnie de Jésus, ordonnée par les arrêts des Parlements en 1763, n'était pas achevée quand éclata la Révolution. Cette fois les Jésuites ne sont pas seuls en cause. La presque totalité des Congrégations religieuses d'hommes et la grande majorité des Congrégations de femmes sont également victimes du pillage légal. Par le fait des lois de séparation, il a fallu se mettre à « liquider » aussi les biens de l'Église. On sait à quels scandales et à quelles ignominies ont donné lieu ces sortes d'opérations; l'opinion publique a fini par être blasée; elle assiste à ce spectacle avec une indifférence qui est un fâcheux signe des temps; il est à craindre qu'un peuple chez qui le sens de la justice est ainsi émoussé ne soit prêt pour subir toutes les fantaisies de ceux qui le mènent en ayant l'air de le servir.

Comme les autres religieux les Jésuites se sont vu déposséder de leurs immeubles en vertu d'une législation faite tout exprès pour la circonstance et dans laquelle les règles élémentaires du Droit ont été outrageusement violées. La perte a son importance. Dans l'enquête que le gouvernement fit faire en vue de préparer la spoliation, les biens de la Compagnie de Jésus figuraient pour un total de 49 millions. C'est quelque chose, encore qu'on eût pu croire qu'il y avait davantage. Toutefois on peut s'en rapporter aux enquêteurs, bien plus disposés à enfler les évaluations qu'à les diminuer. Il s'agissait d'aboutir au fameux milliard. On aimerait à savoir ce qui est entré

1. Voir cette Déclaration au tome LXXXVIII des *Etudes*, p. 864.

dans le trésor de l'État après réalisation de la fortune immobilière des Jésuites. Pour eux personnellement cette spoliation ne leur était pas sensible comme elle l'eût été pour des capitalistes ordinaires. L'accident est tellement fréquent dans leur histoire qu'ils ne s'en étonnent point du tout et s'en émeuvent médiocrement. Saint Paul a tracé aux apôtres de tous les temps une règle que saint Ignace a transmise à son Ordre : « Quand nous avons la nourriture et le vêtement, nous ne demandons pas davantage[1]. » Et cela on le trouve toujours sur les fonds de la Providence et de la charité chrétienne. D'ailleurs quand on a fait le sacrifice de ses affections de famille et renoncé à tous les petits bonheurs de ce monde, on serait bien mal avisé d'attacher son cœur à des pierres. Au surplus ces résidences, ces collèges, ces églises bâties très souvent à grands frais, n'étaient point pour les Jésuites des maisons de rapport, mais bien plutôt un instrument de travail, ce qu'est pour l'industriel, si l'on peut hasarder cette comparaison, l'usine avec son outillage, qui perd toute valeur du jour où l'on est condamné au chômage. Ce qui fut douloureux pour les fils de saint Ignace, ce qui leur a meurtri le cœur d'une blessure toujours saignante, c'est la ruine de toutes les œuvres auxquelles ils avaient dévoué leur vie, c'est de se voir interdits des travaux qui n'étaient point sans utilité pour l'Église et pour leur pays ; c'est de se voir privés par l'isolement de la force et de la fécondité que l'union donnait à leur zèle.

Voilà la grande épreuve à laquelle beaucoup d'entre eux ont succombé prématurément ; voilà ce qui désole les survivants — je ne crains pas d'être démenti par un seul d'entre eux — beaucoup plus que la confiscation des beaux et grands collèges, ou même des églises, qu'ils avaient bâtis, et dont certaines gens s'imaginent qu'ils étaient fiers.

C'est devant ces ruines et au milieu de ces tristesses

1. Habentes alimenta et quibus tegamur his contenti sumus. I Tim., IV, 8.

— tristesses qui lui sont communes avec bien d'autres — que s'achève pour la Compagnie de Jésus en France le premier siècle écoulé depuis son rétablissement. Pour célébrer ce jubilé, les voiles de deuil et les hymnes funèbres lui siéraient mieux, semble-t-il, qu'un appareil de fête. Et pourtant le sentiment qui chez elle domine tous les autres est celui de la reconnaissance ; et elle considère comme un impérieux devoir de rendre grâces à Dieu, qui a daigné se servir d'elle pour accomplir quelque bien, et à tant d'amis qui l'ont aidée dans sa tâche. De fait, à travers des intempéries et des orages périodiques qui auraient dû arrêter sa croissance, le petit rameau de la famille de saint Ignace planté au début du dix-neuvième siècle sur le sol de France y a grandi et porté des fruits qui ont dépassé les espérances les plus audacieuses. On en jugera par l'esquisse que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs.

Dès 1836, l'unique Province française de la Compagnie se dédoublait et formait les deux Provinces de Paris et de Lyon; en 1852, la Province de Toulouse se détachait de celle de Lyon, et quelques années plus tard, la région du Nord formait la Province de Champagne détachée à son tour de celle de Paris (1863).

L'augmentation du personnel et le nombre croissant des établissements rendaient nécessaires ces divisions administratives. Qu'on ne s'imagine pas toutefois que la Compagnie de Jésus se soit étendue ainsi par la seule vertu de son humeur envahissante ; jamais elle ne prit pied nulle part sans y avoir été appelée, et la plupart du temps, après des instances plusieurs fois renouvelées. On verra par la suite de cette Histoire combien elle eut à se défendre contre les sollicitations de ceux qui désiraient l'installer chez eux, à commencer par les évêques et les municipalités. C'est certainement par centaines qu'il faut compter les fondations qui lui furent offertes au cours du siècle passé et qu'elle ne se trouva pas en état d'accepter.

Voici, en résumé, quelle était sa situation en France pendant l'année 1900, à la veille de la tempête qui allait tout saccager.

Les quatre Provinces comptaient au total 3.085 religieux, dont 1.664 prêtres, 712 scolastiques et 709 frères coadjuteurs laïques.

Ce personnel était réparti entre 29 collèges, 42 résidences, 3 scolasticats, 5 noviciats, 2 maisons de troisième probation, 6 maisons de retraites fermées. Tous ces établissements se trouvaient en France, sauf quelques-uns dans les pays voisins. Mais, de plus, les Provinces françaises desservaient outre mer 9 Missions, comprenant un personnel de 783 religieux, — plus du quart de l'effectif total, — dont 438 prêtres, 178 scolastiques et 167 frères coadjuteurs. On comptait dans ces différentes Missions, 7 collèges (celui de Beyrouth a le titre d'Université), à ajouter aux 29 de la métropole.

L'histoire de ces nombreuses fondations, d'importance très diverse, présente cependant certains caractères uniformes et constants. Les Jésuites ne viennent pas, comme on voudrait le croire, prendre possession d'établissements bien rentés où rien ne manque. En règle générale, les débuts sont au contraire plus que modestes : la pauvreté, avec son cortège de privations, accueille les arrivants, qui d'ailleurs, assez insouciants des nécessités de la vie matérielle, se mettent immédiatement au travail pour lequel on les a appelés. Prêcher et entendre les confessions, c'est, en dehors des collèges, leur principal, sinon tout à fait leur unique souci. On leur prête une grande habileté, une entente rare des affaires temporelles pour lesquelles ils n'ont ni goût, ni aptitude. En réalité, ils pratiquent la recommandation du Maître qui les envoie : *Quærite primum regnum Dei ;* et peut-être bien est-ce là pour des ouvriers apostoliques la suprême habileté.

Un autre trait caractéristique de cette histoire, qui vaut d'être signalé, c'est que, partout où ils s'installent, ces

Jésuites tant détestés ne peuvent bientôt plus suffire à l'empressement de ceux qui réclament leurs services. On leur demande, et souvent on leur impose plus de travail qu'ils ne peuvent convenablement en fournir. Les Supérieurs des résidences, je ne parle pas de ceux des collèges, sont débordés; ils n'ont pas le courage d'opposer un refus aux requêtes trop nombreuses et trop pressantes ; le personnel de leurs maisons n'a pas le temps de respirer ; les remontrances que leur adressent à cet égard les Supérieurs majeurs reviennent fréquemment dans les documents domestiques qui m'ont passé sous les yeux.

II

Essayons maintenant d'indiquer dans un aperçu sommaire quelle a été l'œuvre des Jésuites français pendant ce siècle.

A part l'administration des paroisses, la Compagnie de Jésus ne s'interdit en principe aucune des fonctions du ministère sacerdotal, ni aucun des moyens par lesquels s'exerce l'apostolat. Au premier rang il faut placer la prédication. L'ouvrier apostolique peut toujours dire, comme saint Paul, qu'il est envoyé pour prêcher : « *Non misit me Christus baptizare, sed evangelizare*[1]. » A ce titre le Jésuite appartient, lui aussi, par vocation, au grand Ordre des Prêcheurs. Au reste, il y a bien des manières d'annoncer la parole de Dieu, depuis l'humble catéchèse jusqu'à celle qu'on est convenu d'appeler la grande prédication. Selon la mesure des dons que Dieu lui a départis, le Jésuite choisit entre ces différentes méthodes. Aucune ne lui est plus recommandée par son Institut que le catéchisme ; la règle lui impose même à cet égard des obligations précises. Les Jésuites français n'ont eu garde de manquer à cette tradition de leur Ordre ;

1. I Cor., I, 17.

sans parler des collèges, ils ont fait le catéchisme à des catégories très différentes de personnes, aux adultes et aux vieillards aussi bien qu'aux enfants, aux soldats, aux prisonniers et jusqu'aux saltimbanques.

A l'autre extrémité de l'éloquence sacrée, ils se sont adonnés à la grande prédication, non pas toujours avec beaucoup d'éclat, peut-être avec moins de renom que d'autres, mais peut-être aussi avec plus d'utilité pratique. Le Père Lacordaire donnait une note assez juste quand il disait : « Je fais monter les auditeurs sur les confessionnaux; le Père de Ravignan les fait entrer dedans. » On aurait pu par la suite renouveler l'observation pour d'autres que pour le grand Dominicain et le grand Jésuite. Toujours est-il que, dès le lendemain du rétablissement de leur Ordre en France, on a vu les Jésuites dans toutes les chaires de quelque importance, et aucune des plus fameuses ne leur a été fermée. C'est par centaines, ou plutôt par milliers que se comptent les stations d'Avent et de Carême, les mois de Marie, les triduum, les neuvaines, les panégyriques et autres discours de circonstances solennelles qu'ils ont donnés sur tous les points du territoire. Quelques-uns ont conquis une notoriété qu'on peut bien appeler de la gloire; les noms de Mac-Carthy, de Ravignan, de Félix ont pris rang parmi les plus illustres; au-dessous d'eux on en pourrait citer plusieurs qui méritaient plus que leur renommée, et à qui peut-être il n'a manqué pour devenir célèbres que de se produire dans la capitale. C'est en effet une des misères de notre pays que rien, hors de Paris, ne compte ni en littérature, ni en art. L'éloquence sacrée ne fait pas exception à cette loi déplorable.

Sur le terrain de la grande prédication, il y a eu, au cours de ce siècle, pour les Jésuites français une cause d'infériorité relative qu'ils ne font pas difficulté de reconnaître; c'est que le service des collèges a presque toujours absorbé le meilleur de leurs forces et, par là même, arrêté bien des talents au moment où ils pouvaient le

mieux prendre l'essor. Outre que la formation du religieux de la Compagnie de Jésus est fort longue, il faut encore y ajouter les années de « régence », dont il n'est que rarement dispensé et pour des raisons graves. Les exigences des collèges modernes, bien plus lourdes que celles prévues par le *Ratio Studiorum*, ont rendu ces exceptions encore plus difficiles et plus rares ; les années de régence se sont allongées ; pour beaucoup elles ont duré presque autant que la vie. Quant à ceux qui auraient pu devenir d'excellents prédicateurs, comme ils étaient aussi d'ordinaire de bons professeurs ou de bons surveillants, ils furent retenus plus longtemps dans les fonctions où on les jugeait nécessaires.

C'est ainsi que la plupart débutaient dans la chaire à un âge où leur maturité compensait insuffisamment une ardeur plus qu'à moitié éteinte et une souplesse complètement disparue. Par ailleurs, on s'accorde à reconnaître que la prédication des Jésuites, à défaut des grâces oratoires, est généralement solide et édifiante. Ils prêchent Jésus-Christ et l'Évangile, et dans leur bouche, la parole de Dieu garde l'accent du surnaturel. Évêques, prêtres et fidèles leur rendent à cet égard des témoignages qui les consoleraient, au besoin, de n'avoir pas la réputation de prédicateurs à la mode.

***

Mais il y a un genre de prédication où la famille de saint Ignace aspire à se distinguer ; elle n'a certes pas la prétention de s'en réserver le monopole, mais elle entend bien en faire une de ses spécialités ; on comprend que je veux parler des « Exercices spirituels ». Ce genre se subdivise, lui aussi à l'infini, car il va depuis les Missions qui s'adressent aux foules jusqu'aux retraites fermées où l'on parle à un groupe choisi, qui peut se réduire à quelques unités. Les Missions des villes et des campagnes furent jusqu'à l'époque de la liberté d'enseignement

le ministère préféré des Jésuites français ; un bon nombre d'entre eux s'y adonnèrent presque exclusivement ; plusieurs ont laissé un souvenir que le temps n'a point effacé. Contentons-nous de citer le Père Claude Guyon, que l'on a très justement appelé le Bridayne du dix-neuvième siècle.

Le rôle de missionnaire exige un tempérament et certaines qualités d'orateur, ne seraient-ce que les *latera firma* dont parle Cicéron, que tout le monde ne saurait avoir. Les retraites offrent heureusement aux ouvriers apostoliques un champ d'action beaucoup plus vaste, parce que plus varié. Elles s'adressent à des auditoires très divers à tous égards ; il n'est pas toujours nécessaire d'être orateur, ni même prédicateur, pour y réussir ; les meilleures retraites ne sont pas toujours celles où l'on s'est mis en frais d'éloquence. Aussi la Compagnie de Jésus considère-t-elle ce ministère comme accessible à tous ceux de ses membres qui sont prêtres. Aucun autre ne leur a été recommandé de façon plus pressante par le saint fondateur. Un Jésuite devra donc, en règle générale, être toujours en mesure, ne disons pas de « prêcher », mais de « donner » les Exercices spirituels, autrement dit la retraite, à quelque groupe de fidèles.

Les Jésuites français n'ont pas manqué à ce devoir professionnel de leur Ordre. Les retraites données par eux, au cours de ce siècle, avec ou sans forme oratoire, sont vraiment en nombre incalculable. Toutes les catégories de personnes ont été atteintes par cet apostolat, à commencer par le clergé et les Congrégations religieuses. La pratique des retraites sacerdotales interrompue par la Révolution ne fut reprise qu'en 1818. Un sulpicien, l'abbé Boyer, et un Jésuite, le Père Gloriot, furent les ouvriers de cette restauration, laquelle d'ailleurs s'étendit assez rapidement de diocèse en diocèse. Les Jésuites eurent le très grand honneur, grâce à la confiance que leur témoignaient les évêques, d'y contribuer plus que personne. Ils furent même pendant bien des années presque seuls à

remplir ce délicat et important ministère; c'était, on le comprend, le petit nombre qui osait en assumer la charge. Quelques noms se présentent ici d'eux-mêmes. C'est d'abord ce vénérable Père Charles Gloriot, qui en un temps où les retraites pastorales étaient rares, parvint à en donner plus de cinquante; c'est ensuite le Père Maxime de Bussy qui, de 1835 à 1853, n'en prêcha pas moins de cent dix; c'est enfin le Père Pierre Chaignon qui, avec une moyenne annuelle de neuf à dix retraites pastorales, dépassa, après un apostolat ininterrompu de trente-trois ans, la troisième centaine.

Plus encore que le clergé séculier, les communautés religieuses d'hommes et de femmes ont fait appel aux Pères de la Compagnie de Jésus dans leurs retraites annuelles. Parfois ce sont des Congrégations à gouvernement central qui réunissent par centaines les retraitants ou retraitantes à la maison-mère. Plus ordinairement ce sont des couvents, des maisons d'œuvres, avec leur personnel plus ou moins nombreux. Il y en a de toute sorte, et, si l'on peut dire, pour tous les goûts et pour tous les talents. Tous les Jésuites y trouveront l'emploi de leurs forces et de leur zèle. Pour ceux mêmes qui ont peiné toute l'année dans les différentes charges de l'enseignement, ce sera un délassement, pendant les mois de vacances, de donner quelques retraites de communauté.

Du clergé et des Congrégations religieuses, l'usage des retraites s'est heureusement communiqué de proche en proche à tous les groupements de fidèles. Il y a des retraites pour les paroisses, pour les pieuses confréries, pour les grands et petits séminaires, pour les collèges, pour les pensionnats, pour les enfants de la première communion, etc. Après ce que nous avons dit plus haut, on ne s'étonnera pas que les Jésuites aient poussé de toute leur énergie dans cette direction et qu'une bonne part de leur activité se soit dépensée à prêcher ou du moins à donner des retraites. Ils pourraient dire, sans forcer la note, qu'ils sont faits pour cela : *In hoc positi sumus*. Dès avant 1840,

alors que la Compagnie de Jésus en France ne comptait guère plus de 250 prêtres, le catalogue annuel de leurs œuvres ne mentionne pas moins d'un millier de retraites publiques. On verra par la suite de cette Histoire qu'il leur arrivait de prêcher les Exercices spirituels dans les hôpitaux, dans les prisons et, chose plus extraordinaire, dans les lycées, qui alors s'appelaient collèges royaux. Que les temps sont changés !

Outre les retraites données au dehors, dans des conditions plus ou moins favorables et indépendantes de leur volonté, les Jésuites se sont toujours fait une obligation de recevoir dans leurs résidences les ecclésiastiques ou les laïques qui voudraient s'y enfermer pour passer quelques jours dans la solitude, uniquement occupés du soin de leur âme. Dès le début du siècle la fameuse maison de Montrouge reçut un grand nombre de retraitants venus de tous les points de la France ; plus tard la maison de la rue des Postes fut pendant des années maison de retraites, *domus exercitiorum*. De même la maison de Fourvière. Je n'ai point à faire connaître ici quelle heureuse extension a été donnée dans la dernière partie de ce siècle à l'œuvre des retraites fermées. On peut dire en toute vérité qu'elles « entrent dans nos mœurs ». Et il faut en bénir Dieu ; car il y a là une espérance de résurrection pour la France chrétienne.

***

Avec la prédication en tout genre et les Exercices spirituels sous toutes les formes, le ministère de la confession est assurément un de ceux auxquels les Jésuites paraissent se consacrer de préférence. On le leur a assez reproché ; les uns y voient le principal instrument dont l'Ordre de Loyola se sert pour imposer sa domination et asservir le monde ; d'autres, sans leur prêter des vues aussi perverses, ne seraient pas éloignés de croire que les Jésuites emploient volontiers la confession comme moyen

d'étendre leur influence et de gagner la faveur des personnes qui peuvent leur être utiles. Que les Jésuites soient particulièrement assidus au confessionnal, c'est un grief dont ils ne songent pas à se défendre. De toutes les fonctions sacerdotales, l'administration du sacrement de pénitance est à certains égards la plus pénible et, sans aucun doute, celle qui demande le plus d'oubli de soi-même. Les Jésuites s'y dévouent d'une manière spéciale, parce que rien ne répond mieux à la fin de leur Institut qui est, « non seulement de travailler à son propre salut, mais de s'employer de toutes ses forces au salut et à la perfection du prochain ».

De fait, sur vingt-huit *Règles spéciales aux Prêtres*, il y en a vingt qui regardent le ministère de la confession. Et il ne s'agit pas d'instructions pour des manœuvres ténébreuses; rien dans ces règles qui ressemble à des *monita secreta*. Ce qu'elles prescrivent aux Jésuites pourrait être recommandé très utilement à tous les confesseurs. C'est, par exemple, d'être très affectionnés à une occupation aussi obscure, mais aussi salutaire; de se rendre avec empressement, *cum alacritate*, au confessionnal, quand ils y sont appelés; d'avoir soin, quand il y a beaucoup de monde à entendre, d'expédier les autres affaires, etc... Les Jésuites étaient en notre pays plus qu'ailleurs tenus à cette tradition de leur Ordre; lorsqu'il fut rétabli, l'usage des sacrements était presque aboli en France; à l'indifférence religieuse des populations s'ajoutait la pénurie de prêtres et, chez les meilleurs, le vieux levain janséniste, qui rendait la confession presque inabordable. Les Jésuites, eux, confessaient beaucoup; dans toutes leurs maisons, tant qu'ils jouirent d'un peu de liberté, il y avait des confesseurs toujours prêts à recevoir quiconque se présentait; presque partout on y trouvait un ou plusieurs de ces « patients plus puissants que les forts [1] » qui passaient littéralement leur vie au confessionnal. Toujours aussi on

1. *Melior est patiens viro forti.* Prov., xvi, 32.

était sûr de rencontrer chez lui quelque Jésuite de l'espèce sédentaire, un invalide ou un vieillard, ne sortant plus de sa chambre et heureux de remplir le seul ministère qui lui fût encore permis. Et cela était un attrait pour quantité d'hommes qui veulent bien se confesser, mais qui n'aiment pas à avoir des spectateurs quand ils vont à confesse.

Ce qui vient d'être dit suffira, sans qu'il soit besoin de recourir à la morale relâchée, pour expliquer que les Jésuites jouissent d'une certaine « vogue » comme confesseurs. Après cela, les malveillants leur reprocheront de recruter leur clientèle seulement dans la haute société, celle précisément où la mode est toute-puissante ; ceux qui les ont vus à l'œuvre savent qu'ils ne refusent leur ministère à personne. Tout compte fait, chez eux comme ailleurs sans doute, les confessions des petites gens sont de beaucoup plus nombreuses que celles des hommes et des femmes du monde.

On entend dire et répéter que la Compagnie de Jésus réserve son apostolat, ou tout au moins ses préférences, pour les hautes classes de la société. De tous les préjugés qui ont cours contre les Jésuites il n'en est pas de plus répandu ni de plus tenace ; on pourrait répondre qu'il n'en est pas de plus contraire à la vérité. L'inventaire des congrégations fondées ou dirigées par eux au cours de ce siècle en fournirait la preuve irrécusable. Les congrégations sont un des instruments que la Compagnie de Jésus emploie d'ordinaire pour affermir, développer et perpétuer l'œuvre commencée dans les Missions et les retraites spirituelles. Elles s'appuient sur une double loi de psychologie élémentaire : c'est d'abord que, pour la pratique du bien, comme pour toute autre chose, l'association multiplie les forces de chacun ; c'est ensuite que l'on ne s'associe volontiers qu'entre semblables, semblables par l'âge, par la profession, par la condition sociale. Éclairés en cela par la tradition de leur Ordre, les Jésuites ont

établi en France pendant ce siècle de très nombreuses congrégations ; on sait que ce nom seul devint sous la Restauration l'épouvantail des libéraux. Partout où ils donnaient la Mission, les Jésuites, imités dailleurs en cela par beaucoup d'autres, avaient grand soin de restaurer les anciennes confréries ou d'en créer de nouvelles, pour les hommes, pour les femmes, pour les jeunes filles, sous des vocables et des patronages divers : Confréries du Rosaire, du Saint-Sacrement, de Saint Louis de Gonzague, de Saint Joseph, de la Bonne Mort, etc.

C'était là assurément le meilleur mémorial de la Mission. Dans toutes les villes qui les ont accueillis, les Jésuites se sont également ingéniés à organiser des congrégations pour différentes catégories de personnes. Or, c'est un fait que la plupart se recrutent presque exclusivement dans les milieux les plus modestes, même les plus humbles. Bon nombre d'entre elles s'intitulent résolument Congrégations des ouvriers, des ouvrières, des servantes, des apprentis, des portefaix.

Telles de ces pieuses associations se sont développées bien au delà des limites ordinaires d'une ville ou d'un diocèse. Citons, par exemple l'« Apostolat de la prière[1] ». De l'obscur scolasticat de Vals où il a pris naissance, il a rayonné rapidement et a fini par s'étendre au monde entier. On peut dire qu'il est aujourd'hui accepté dans l'Église comme une institution. L'« Association de la Sainte-Famille » groupe, elle aussi, des milliers d'adhérents disséminés un peu partout en France et à l'étranger. Elle a eu l'insigne honneur d'obtenir l'établissement d'une fête, avec l'office propre, dont le pape Léon XIII voulut composer les hymnes.

Il n'est peut-être pas superflu d'ajouter que toutes ces associations ou congrégations n'ont pour but que le bien spirituel de leurs membres et pour moyens la prière, la

1. Le Pape Pie X lui a tout récemment décerné cet éloge : « Les Catholiques ont créé en grand nombre des œuvres très utiles; aucune cependant ne l'est plus que celle-là. »

pratique des sacrements et les bonnes œuvres. Toute visée politique leur est absolument étrangère, quoi qu'en puissent penser certains sectaires attardés. S'il y avait un reproche à leur faire, ce serait bien plutôt de ne pas se préoccuper assez de quelques avantages matériels que les associés pourraient aisément retirer de leur association. Il est certain que, dans les anciennes confréries, on faisait la part plus large à l'aide mutuelle.

On a pu dire avec une apparence de bonne foi que les congrégations dirigées par les religieux en général, et par les Jésuites en particulier, tournent au préjudice des paroisses, parce qu'elles en éloignent une clientèle qui devrait leur appartenir.

C'est là un des aspects de la rivalité inévitable entre les deux clergés, séculier et régulier. On sait comment elle a été exploitée en ces derniers temps par des hommes qui mènent la guerre contre la religion d'après les règles d'une stratégie savante. Ils ne voulaient d'abord qu'affranchir le clergé concordataire de l'oppression que lui faisaient subir les Ordres monastiques, défendre, comme ils disaient, l'église contre la chapelle. C'est pourquoi les premiers coups furent pour les religieux. Le terrain ainsi déblayé, il serait aisé de pousser plus avant.

Ne nous arrêtons donc pas à des griefs imaginaires. Tout ce qui va à promouvoir la vie chrétienne, à rendre plus large et plus profond le courant de la piété, des bonnes œuvres et du bon exemple, est finalement profitable à la paroisse. Les Tiers-Ordres, congrégations, confréries de toutes dénominations sont pour elle de précieux auxiliaires, alors même qu'elles ne fonctionneraient pas dans sa sphère et sous sa juridiction immédiate. Elles répondent à un besoin des âmes et de la nature elle-même, et c'est pourquoi de tout temps l'Église les a encouragées en les comblant de faveurs spirituelles. Le clergé séculier, là où il était assez nombreux et assez zélé, n'a pas manqué de doter les paroisses de ces institutions que l'on peut

dire indispensables à la vie paroissiale elle-même. L'initiative des réguliers fut dans bien des cas le salutaire stimulant qui le poussa dans cette voie ; et ce n'est pas là le moindre des services que les Jésuites s'honorent d'avoir rendu, pour leur part, au clergé séculier.

Après les pieuses associations de fidèles et à un degré supérieur dans la hiérarchie, viennent les Congrégations religieuses proprement dites. A cet égard le dix-neuvième siècle a été chez nous d'une fécondité merveilleuse. En même temps qu'il voyait renaître un à un les anciens Ordres déracinés par la tempête révolutionnaire, d'innombrables Instituts d'hommes et de femmes ont surgi dans toutes nos provinces, voués sous les formes et les costumes les plus divers aux œuvres de zèle et de charité et spécialement à l'éducation de la jeunesse.

Il a été donné à la Compagnie de Jésus de contribuer à cette floraison de la vie religieuse en France. Avec l'esprit dominateur et intolérant de toute influence rivale qu'on lui prête, on n'apprendrait pas sans étonnement qu'elle s'est employée cordialement, en mainte occasion, à favoriser la renaissance des grands Ordres monastiques et des anciens Instituts. Quant aux Congrégations nouvelles, bien que l'Ordre de saint Ignace ne connaisse aucune sorte d'affiliation, il en est plusieurs et non des moins importantes, qui voient en lui la source d'où elles sont sorties, soit parce qu'elles ont eu un de ses membres pour fondateur, soit parce qu'elles lui ont emprunté leurs constitutions. D'autres en plus grand nombre ont eu recours à son expérience des choses spirituelles pour s'organiser, pour éclairer leurs premiers pas ou pour affermir leur marche en avant dans la voie spéciale qui leur était ouverte. La Compagnie de Jésus est plus disposée, on le comprend, à se féliciter devant Dieu d'avoir donné pareille collaboration que de s'en faire honneur devant le monde. Si, au cours de cette Histoire, on ne dit pas sur ce sujet la vérité tout entière, ce n'est certes pas que la

vérité ait rien d'inavouable, mais simplement parce que la discrétion ne permet pas d'en dire davantage.

***

La presse est sans contredit le moyen de propagande le plus puissant pour le bien comme pour le mal. Avec la ferveur de prosélytisme qu'on s'accorde à lui reconnaître, la Compagnie de Jésus ne pouvait moins faire que d'en user largement. « De tous les Ordres religieux, la Compagnie de Jésus est assurément celui qui a produit le plus grand nombre de livres de Théologie, d'Histoire, de Sciences et de Littérature... » Ainsi s'exprimait M. Léopold Delisle en présentant au public, dans le *Journal des Savants,* la nouvelle édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*[1]. Les neuf gros in-4° à 2.000 colonnes que comprend ce catalogue monumental suffiraient à prouver que le témoignage de l'éminent érudit n'a rien d'exagéré. Toutefois, en ce qui concerne le dernier siècle, celui dont nous nous occupons, le catalogue est loin d'être complet, par cette raison que, comme au Temple de Mémoire, les morts seuls y sont admis.

Ce qui manque à ce magnifique répertoire pour ce qui concerne notre siècle n'en est certainement pas la partie la moins importante. Il y a lieu de croire en effet que les Jésuites français écrivains, qui n'étaient pas morts avant la rédaction de la *Bibliothèque*, sont proportionnellement plus nombreux que leurs devanciers et ont peut-être produit davantage. On verra tout à l'heure pourquoi.

Néanmoins on peut recueillir dans ce champ des morts une gerbe abondante et variée. Dans la table analytique qui forme un dixième volume, sous la seule rubrique de *Théologie,* avec ses groupes et sous-groupes, on relèverait plusieurs centaines de publications signées des noms

1. *Journal des Savants,* 1895, p. 108.

de cent dix à cent vingt Jésuites français du dix-neuvième siècle, morts avant 1900. Il faudrait presque doubler ce chiffre pour avoir le nombre total des auteurs de publications en n'importe quel genre.

Sans doute dans cette production, il y a ce qu'on appelle des non-valeurs ; on pourrait accorder qu'il y en a trop. Mais les œuvres qui comptent et qui demeurent ne manquent pas non plus. Telle la *Théologie morale* du Père Gury, avec ses innombrables éditions, et de laquelle procède, on peut bien le dire, toute une littérature ; telles encore la double série des conférences des PP. de Ravignan et Félix, les méditations sacerdotales du Père Chaignon, etc., etc.

Bien d'autres genres ont été abordés, sans en excepter les hautes Sciences, les Arts, l'Archéologie. La *Monographie des vitraux de Bourges*, par les PP. Charles Cahier et Arthur Martin, est une œuvre qui fait honneur à l'époque qui l'a produite. En bibliographie même, un département peu fréquenté, cette *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* déjà nommée, dans la forme que lui a donnée le Père Sommervogel par le travail de toute une vie, a pris rang parmi les meilleurs ouvrages de cette espèce. C'est encore le savant conservateur de la Bibliothèque nationale qui l'affirme[1].

Cependant, il faut l'avouer, les Jésuites français pendant la plus grande partie du dix-neuvième siècle, ont été dans leur ensemble trop dévorés par les œuvres extérieures de l'apostolat, et surtout par celle de l'éducation, pour pouvoir donner beaucoup de temps à la composition et

1. « *La Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* restera définitivement classée parmi les meilleurs recueils bibliographiques de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. » (Léopold Delisle, *op. cit.*, 1895, p. 109.) Pour rendre à chacun ce qui lui appartient, je rappelle que l'œuvre du Père Sommervogel, Jésuite français, est la refonte de l'œuvre des PP. de Backer, Jésuites belges, lesquels publièrent les deux premières éditions de la *Bibliothèque :* mais, dit M. Léopold Delisle, la troisième « dépassant toute espérance, fera oublier la deuxième, comme celle-ci avait effacé la première ».

aux études qu'elle suppose. Déchargés, dans une certaine mesure, d'un fardeau parfois écrasant, ils pourront, croyons-nous, se recueillir mieux que par le passé, pousser plus loin leur culture littéraire et scientifique et prendre dans le mouvement intellectuel contemporain un rôle plus considérable. Ce sera un des résultats de la persécution, résultat sans doute peu prévu des persécuteurs.

Il nous reste à mentionner les périodiques fondés, rédigés ou dirigés, pendant le siècle, par les Jésuites français. Tout d'abord, les *Etudes*, revue d'intérêt général, où tout sans doute se rapporte à la défense de la Religion et de l'Église, mais qui n'exclut de son cadre aucune branche des connaissances humaines. Elle compte aujourd'hui 58 ans d'âge, et en défalquant 7 ans d'interruption forcée, 51 ans de vie active, au bout desquels elle aura atteint son 141e volume. Ensuite, le *Messager du Sacré-Cœur,* organe de l'*Apostolat de la prière*, qui a donné naissance à toute une lignée de *Messagers*, aujourd'hui au nombre de 42, publiés en 26 langues dans le monde entier.

Vient ensuite par ordre d'ancienneté la *Revue des Institutions et du Droit*, organe de l'« Association des Jurisconsultes chrétiens ». Revue et association eurent pour fondateur et premier directeur un modeste Jésuite de Grenoble, qui passa en faisant peu de bruit et beaucoup de bien.

Nommons encore la *Nouvelle Revue théologique*, le *Recrutement sacerdotal,* les publications de l'*Action populaire,* de Reims, etc. Quant aux *Bulletins* ou *Annales* d'œuvres pieuses, nous ne les mentionnons que pour mémoire, aussi bien que les périodiques divers auxquels les Jésuites français ont apporté une collaboration régulière ou intermittente. Enfin nous ne pouvons oublier les Revues et journaux qu'ils publient dans chacune de leurs Missions dans la langue des indigènes.

III

Nous devons maintenant jeter un coup d'œil sur ce qui fut l'œuvre capitale des Jésuites en France, aussi bien pendant le siècle qui s'achève qu'en des temps plus lointains. L'Institut de la Compagnie de Jésus met l'enseignement des lettres divines et humaines au premier rang des fonctions qu'elle doit remplir pour la plus grande gloire de Dieu. Le collège est pour les fils de saint Ignace ce que le couvent est pour les moines. Notons toutefois que le collège prévu par les Constitutions n'était point du tout le collège-internat imposé par les mœurs contemporaines. Celui-là, la Compagnie de Jésus l'a subi, non sans en éprouver de notables détriments.

En même temps qu'elle renaissait à la vie, elle se vouait au ministère de l'éducation en dépit des obstacles qui semblaient le lui rendre inabordable. Ne pouvant, sous le régime du monopole, ouvrir eux-mêmes des collèges, les Jésuites se mirent à la disposition des évêques qui voulurent bien leur confier leurs petits-séminaires. A la fin de la Restauration ils en dirigeaient huit; un bien plus grand nombre leur avaient été offerts. L'un d'eux eut une fortune extraordinaire ; à partir de 1824, Saint-Acheul, avec ses huit à neuf cents élèves venus de toutes les provinces de France et même de l'étranger, pouvait passer pour la première maison d'éducation de l'Europe. Les Jésuites avaient trop bien débuté ; les libéraux voyaient déjà la France retombée sous leur joug ; les Ordonnances de 1828 leur interdirent l'enseignement.

Mais ils ne renoncent pas à ce qu'ils considèrent comme un devoir de leur vocation et un peu comme leur raison d'être. Pendant vingt-deux ans les Jésuites français ouvrent des collèges ou s'emploient dans ceux de leurs frères à l'étranger, en Espagne, en Italie, en Suisse, en Belgique. Saint-Acheul revit à Fribourg, puis avec un moindre éclat

à Brugelette, jusqu'au jour où la loi de 1850 inaugure une ère de liberté relative. Dans l'enthousiasme qu'elle provoque, on se laisse entraîner plus vite et plus loin que ne l'eût conseillé la prudence. Avant la fin de la seconde année, les Jésuites ne s'étaient pas mis sur les bras moins de quatorze à quinze collèges. En l'espace de trente ans, ce nombre fut doublé, et ce furent au total vingt-neuf collèges, comprenant trois grandes écoles préparatoires, qu'atteignit le coup de force de 1880, prélude de la proscription définitive de 1901. Dès lors la Compagnie de Jésus, systématiquement et implacablement évincée de toute fonction éducatrice, n'exerce plus sur ses anciens collèges que le patronage moral qui s'attache à son nom et à son souvenir. Cette fois encore, avec une obstination dont ils ne sont pas près de se guérir, les Jésuites français ont ouvert, hors des frontières, chez nos voisins et jusqu'en Égypte, des maisons d'éducation françaises; mais la clientèle française qui les suit dans l'exil ne saurait être qu'une ombre de celle d'autrefois, et ils sont bien obligés de se dire que leur action sur l'éducation de la jeunesse française appartient désormais à l'histoire.

Cette action, le moment serait donc venu de la juger. Je n'ai pas qualité pour le faire et je laisse ce soin à ceux qui pensent être suffisamment informés et suffisamment dégagés de prévention pour ou contre. J'essaierai toutefois de redresser certains jugements, en rétablissant la vérité sur les faits et en éclairant quelques points généralement mal connus.

L'œuvre pédagogique des Jésuites a eu des détracteurs de parti pris. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. C'étaient pour la plupart des rivaux mal contents, des universitaires ou des patrons maladroits de l'Université qui croyaient la servir en dépréciant ceux qui osaient lui faire concurrence. Les élèves des Jésuites avaient des succès dans les examens : c'est que les Jésuites possédaient les recettes qui constituent l'art du « bourrage »; mais le « bourrage »

n'est pas de l'enseignement. Quant à l'éducation donnée dans leurs collèges, on affectait de la confondre avec « les belles manières », et on mettait bien au-dessus le sans-façon simple, viril et démocratique, dont on se contentait dans les établissements universitaires. M. Henri Marion, qui a laissé un souvenir à la Sorbonne comme professeur de la « Science de l'éducation », publia, il y a quelque vingt ans, un livre où ce parallèle était copieusement développé. Il n'y a pas lieu de s'arrêter ici à des critiques de ce genre. Il y en a de plus sérieuses, et ne craignons pas de le dire, de plus pénibles.

Il s'est rencontré dans les rangs des catholiques des censeurs sévères qui ont reproché à l'enseignement libre de n'avoir pas répondu aux espérances qu'on avait fondées sur lui. Ils sont allés jusqu'à parler de « faillite ». Les collèges dirigés par le clergé séculier et les Congrégations religieuses réunirent, dit-on, à un moment, autant d'élèves que les établissements universitaires, peut-être même un peu plus. Une moitié, ou tout au moins une forte proportion des hommes appartenant aux classes dirigeantes ont donc reçu la formation chrétienne, qui était la raison d'être de ces collèges. Comment se fait-il qu'ils aient exercé si peu d'influence sur la chose publique et que le pays soit devenu la proie des mécréants et des sectaires?

Voilà le grief. Inutile de dire que le problème qu'il soulève est bien vaste et bien complexe, et que ce n'est pas ici qu'on tentera d'en donner une solution adéquate. Mais le grief, même ramené à une juste mesure, n'est pas de ceux qu'on esquive par prétérition ; il impose un retour sur soi-même, un examen de conscience, et peut-être aussi des aveux plus ou moins désagréables à l'amour-propre. Toutefois, qu'on veuille bien le remarquer, nous n'avons à répondre ici que pour la part prise par les Jésuites dans l'enseignement libre, pendant la période assez courte où eux-mêmes ont joui de la liberté. Or, cette part ne fut pas aussi considérable qu'on serait porté à le croire d'après le bruit fait autour de leur nom. Leurs

9.000 élèves, chiffre maximum qu'atteignirent leurs collèges, ne représentaient guère plus du dixième de l'effectif total de l'enseignement secondaire libre.

On a pu signaler parmi cette jeunesse des défaillances, voire des défections et des apostasies. On a vu sortir de ses rangs des hommes de plaisir, des inutiles, parfois même des malfaisants. On a compté parmi les anciens élèves des Jésuites d'ardents anticléricaux et jusqu'à des ministres qui ont contresigné la proscription de leurs maîtres. Ce sont là des phénomènes en dehors du cours ordinaire des choses, comme des cas tératologiques dont on ne peut induire aucune conclusion contre les lois de la nature.

Plus inquiétant est le manque de solidité dans leurs convictions qui se manifeste peu après leur sortie du collège chez des jeunes gens que l'on pouvait croire mieux affermis. C'est qu'il leur faudrait, pour résister aux influences du milieu où ils sont jetés, outre la trempe morale, une trempe intellectuelle résultant d'une forte instruction religieuse qui leur fait défaut. Nous touchons ici à un déficit de notre enseignement libre dont, pour son honneur, il n'est ni le seul ni le premier responsable.

Ce n'est pas seulement par son enseignement supérieur que l'Université d'État ressaisit les jeunes intelligences imprégnées de foi chrétienne dans d'autres écoles, et exerce sur elles l'action dissolvante du scepticisme scientifique ; elle les atteint jusque dans ces collèges dont l'étiquette de la liberté dissimule mal la trop réelle dépendance. Obligés de préparer les examens officiels, partant de suivre les programmes officiels, les établissements chrétiens ne furent jamais maîtres d'organiser leur enseignement comme ils l'auraient fait, s'ils eussent été vraiment libres. La gêne a été sensible surtout en ce qui concerne l'instruction religieuse ; jamais on n'a pu lui faire la place qui devait être la sienne. L'instruction religieuse ne figurant pas aux programmes du baccalauréat,

ne donnant pas un point dans l'addition, il ne fut pas possible d'y intéresser sérieusement les candidats ; si l'on eût essayé de lui donner les heures qui lui sont assignées par les programmes en Allemagne, où elle figure en première ligne parmi les matières obligatoires, les familles elles-mêmes se fussent récriées. On n'avait pas le temps.

Voilà assurément un des effets les plus calamiteux du vasselage dans lequel l'enseignement libre a été retenu à l'égard de l'Université par la loi de 1850. Veuillot n'avait pas tous les torts en s'opiniâtrant à la combattre jusqu'au dernier jour. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de sa clairvoyance en cette affaire, il reste que l'instruction religieuse, dans nos collèges chrétiens, n'a pas été en rapport avec les besoins d'une époque de critique à outrance et de libre pensée sans frein. Il y eut là une lacune fâcheuse, chez les Jésuites comme chez les autres. Ils l'ont reconnue et ils en ont gémi, sans y pouvoir remédier. Ils n'ont rien épargné pour inculquer la piété à leurs élèves, mais cette piété ne reposait peut-être pas sur une base assez large et assez solide. Que ceux qui pensent avoir mieux fait leur jettent la première pierre.

Un autre reproche qu'on a cru pouvoir leur adresser, avec de bonnes intentions, c'est que les hommes sortis de leurs écoles n'ont pas assez l'esprit combatif, indispensable aux chrétiens d'aujourd'hui. Il ne s'agit pas de l'esprit militaire ; on sait très bien que, à cet égard, les élèves des Jésuites ont fait leurs preuves. Je veux parler de cette humeur entreprenante, et au besoin agressive, qui fait que dans la vie civile on ne marchande pas sa peine, qu'on n'hésite pas à se jeter dans la mêlée, au risque de recevoir des coups, sauf à les rendre, quand il le faut, pour défendre les grands intérêts de la religion, de la famille, de la société. Voilà ce qui leur manquerait plus que les qualités qui font les bons soldats. Hommes d'honneur et de devoir, fidèles à leurs traditions, ils se cantonneraient

trop volontiers dans la dignité tranquille de leur vie privée, laissant le champ libre à des adversaires plus osés et plus actifs.

C'est en effet le tort des honnêtes gens, sans en excepter les meilleurs, d'être moins audacieux et moins remuants que les artisans de désordre et de corruption sociale. Que la clientèle des collèges des Jésuites encoure de ce chef sa part de blâme, on ne saurait s'en étonner, étant donné les milieux où elle se recrute. Mais, pour peu qu'on réfléchisse, on comprendra que l'éducation du collège ne saurait être rendue seule responsable de cet état d'âme. En vérité il y a trop d'autres causes qui l'expliquent.

Toutefois nous accorderions sans beaucoup de difficulté que les Jésuites ne se sont pas assez préoccupés d'exciter chez leurs élèves la légitime ambition de jouer leur rôle dans la vie publique. On ne cesse de leur reprocher de faire de la politiqne; on leur reprocherait plus justement de n'en pas faire assez; je veux dire, de se tenir trop en dehors du tourbillon qui emporte le monde moderne, d'ignorer presque les transformations accomplies, qui ont fait de la société actuelle une arène où ceux qui se laissent vivre sont condamnés à être écrasés sans merci. Ils avaient eux-mêmes à faire leur éducation à cet égard; on peut croire que l'expérience qu'ils ont acquise à leurs dépens ne sera pas perdue. Quand il leur sera permis de reprendre leur place parmi les éducateurs de la jeunesse française, ils s'appliqueront, puisqu'il le faut, et on peut y compter, à former des générations plus énergiques et plus batailleuses.

Ces constatations faites pour la satisfaction des amis exigeants, nous leur demanderons de ne pas pousser leurs exigences jusqu'à l'injustice. Si l'œuvre éducatrice des Jésuites français au dix-neuvième siècle n'a pas été aussi féconde qu'ils l'eussent souhaité, elle n'a certes pas été stérile. Les ennemis ont montré quel cas ils en

faisaient, par leur acharnement même à saccager cette œuvre, sans que le succès pût apaiser leur haine ; car ils continuent à s'acharner contre les ruines. A défaut d'autre garantie, celle-là suffirait aux ouvriers pour prouver que leur ouvrage était de bonne qualité.

Il est vrai, les Jésuites ne s'en cachent pas, la piété fut la caractéristique de l'éducation donnée dans leurs collèges. Appuyés sur la parole de saint Paul : « La piété est utile à tout », ils en firent la gardienne de la discipline qui lui dut sa force et sa douceur; la discipline à son tour sauvegardait les mœurs, le travail et le succès. Tel fut l'idéal pédagogique poursuivi avec une inlassable persévérance. Il y eut des échecs et des mécomptes, nous l'avons dit déjà; mais la très grande majorité de ceux qui reçurent cette formation en gardèrent « l'empreinte » pour la vie. Le mot a été lancé dans la circulation par un roman qui fit quelque bruit; ni les maîtres, ni les disciples n'ont à en rougir. Au sortir du collège, les élèves des Jésuites ont su conquérir d'abord la liberté, puis le respect de leur foi; par eux et quelques autres qui se joignirent à eux, on a vu s'accomplir une rénovation chrétienne dans les grandes écoles. Nombre d'entre eux ont servi ou servent encore Dieu et l'Église dans le sacerdoce ou la vie religieuse. Les autres, à part les inévitables exceptions, restent partout, dans toutes les carrières et toutes les situations de fortune, avec des degrés et des nuances dans le dévouement, les tenants de la cause catholique; beaucoup figurent aux premiers rangs; on est presque toujours sûr de les rencontrer parmi ceux qui donnent l'exemple, qui sont prêts, quand il le faut, à payer de leur bourse et de leur personne. Le vénérable cardinal Couillé disait peu de temps avant sa mort : « Nous trouvons toujours Mongré [1] dans nos grandes œuvres lyonnaises. »

Nous croyons que beaucoup d'évêques et beaucoup de

1. Collège fondé par les Jésuites en 1851 à Villefranche-sur-Saône.

curés trouveraient aussi quelque Mongré dans l'état-major de leurs œuvres diocésaines et paroissiales.

Nous ne pouvons oublier, en parlant de l'action des Jésuites sur le terrain de l'enseignement, les six grands-séminaires qui leur furent confiés entre 1850 et 1880, et qu'ils dirigèrent jusqu'au jour où le gouvernement obligea les évêques à congédier les religieux que lui-même venait d'expulser. Pareillement, plusieurs chaires leur furent attribuées dès le premier jour dans les Universités catholiques. Un certain nombre de Jésuites français ont aussi été appelés à enseigner au Collège romain. Dès 1824, l'un d'eux occupait à l'Observatoire pontifical le poste où s'illustra plus tard le Père Secchi ; enfin c'est un de ces professeurs français que le pape Pie X est allé prendre dans sa chaire de l'Université grégorienne pour le revêtir de la pourpre. Le cardinal Billot avait débuté à la Faculté de théologie fondée par l'illustre évêque d'Angers, Mgr Freppel, dans sa ville épiscopale, et qu'il aurait voulu confier exclusivement à la Compagnie de Jésus.

Mais surtout devons-nous mentionner une institution qui comptera parmi les plus remarquables que le siècle passé ait vues naître. Les *Écoles apostoliques* sont sorties d'une inspiration originale et hardie, comme les saints en ont parfois ; l'humble Jésuite qui les fonda a en effet laissé derrière lui un parfum de sainteté peu ordinaire. Elles ont pour objet de recueillir et de préparer de très bonne heure des candidats aux Missions lointaines. L'École apostolique n'est pas une pépinière pour le recrutement de la Compagnie de Jésus ; les jeunes gens qui en sortent, leurs études secondaires achevées, choisissent en toute liberté la société et la Mission qui a leurs préférences. La première des *Écoles apostoliques*, fondée à Avignon en 1865, comptait en 1913, parmi les élèves qu'elles a formés, environ 240 prêtres et 150 clercs destinés à le devenir, répartis entre 20 sociétés religieuses qui s'emploient dans les Missions étrangères.

*
* *

La Compagnie de Jésus a toujours considéré les Missions en pays infidèles comme une fonction propre de son Institut. Nous n'avons pas à rappeler ici quelles traces elle a laissées dans les fastes de l'apostolat pendant les siècles qui précédèrent sa chute. Celui qui s'achève a vu un merveilleux renouveau du prosélytisme religieux ; les sectes protestantes elles-mêmes se sont mises en frais pour convertir les nations à l'Évangile et, quant à l'Église catholique, il n'est aucune plage du monde où elle n'ait envoyé quelques bataillons d'apôtres. Quelle a été la part des Jésuites français dans ce grand effort de conquête pacifique ?

La petite Province de France en était encore à ses débuts, quand elle commença à donner des missionnaires aux pauvres églises d'Amérique. Plusieurs partirent avant 1830 ; pendant plus de cinquante ans, on ne cessa de leur envoyer du renfort. Toutefois ces Missions, fondées par les Jésuites français aux États-Unis et au Canada, se sont développées assez pour être érigées en Provinces autonomes. On a dit et écrit que l'Ordre de saint Ignace ne prospérait qu'en terre d'ancien régime et moyennant la faveur des souverains plus ou moins absolus. Or, nous constatons que nulle part, à l'heure actuelle, il n'est plus vivant et florissant que dans l'Amérique du Nord, sous le seul abri des institutions libres et du droit commun.

En 1831, le Père Planchet abordait au Liban et inaugurait la Mission de Syrie, bientôt arrosée de son sang ; elle s'agrandit par la suite de l'Égypte et de l'Arménie. Mais ce fut surtout vers 1840 que les Jésuites français, à l'appel de leurs supérieurs, commencèrent à s'élancer nombreux sur les grands chemins de l'apostolat. De cette époque datent les nouvelles Missions du Maduré, de Madagascar, du Kiang-Nan et du Tché-ly. Depuis lors l'entraînement ne s'est jamais ralenti ; jamais les candidats n'ont manqué pour remplir les vides parfois effroyables que la

mort faisait dans les rangs des missionnaires ; leurs œuvres ont été élargies dans des proportions inespérées ; et aujourd'hui encore, en dépit de toutes les entraves et de toutes les détresses, c'est, comme on l'a vu plus haut, plus du quart de leur personnel que les Provinces françaises de la Compagnie de Jésus affectent au service des neuf grandes Missions dont elles ont la charge, en Orient, dans l'Océan Indien et en Chine. Il n'a pas tenu à elles qu'elles n'en aient davantage. Ainsi, après avoir été parmi les ouvriers de la première heure dans l'évangélisation de l'Algérie, les Jésuites avaient entrepris auprès des Kabyles une Mission qui donnait de belles espérances ; ils durent l'abandonner après les Décrets de 1880. Ainsi encore le gouvernement de la République les obligea-t-il à renoncer à celle du bagne de Cayenne à laquelle ils se dévouaient depuis vingt-deux ans.

L'Histoire de ces Missions a fait ou doit faire l'objet de publications spéciales, ce qui ne nous dispensera pas de leur donner place dans cet ouvrage. L'Histoire de la Compagnie de Jésus en France serait par trop incomplète si l'on passait sous silence son expansion au dehors.

Je n'ignore pas quelles critiques ont été soulevées en ces derniers temps contre les résultats et surtout contre les méthodes de cet apostolat auprès des nations infidèles. Ces critiques atteignaient en réalité les missionnaires de toute robe et de toute dénomination ; car les méthodes ne diffèrent pas sensiblement des uns aux autres. Les Jésuites seuls, ou peu s'en faut, ont été pris à partie ; avec quelle véhémence il est inutile de le rappeler. C'est beaucoup d'honneur qu'on leur a fait ; ils auraient préféré plus de justice et de charité. Quoi qu'il en soit, si de cette querelle se dégage quelque avertissement utile, jugé tel par l'autorité compétente, on peut être certain que les missionnaires de la Compagnie de Jésus se feront un devoir d'en tenir compte.

IV

Résumons et concluons.

La Compagnie de Jésus a été rappelée à la vie, il y a cent ans, par la volonté du Chef de l'Église. Elle a aussitôt repris pied en France, où d'ailleurs elle avait eu son berceau. Pendant toute la durée de ce siècle la France moderne a vu à l'œuvre les fils d'Ignace de Loyola ; elle a pu se convaincre qu'ils ne ressemblaient guère aux Jésuites de la légende, êtres fantastiques et malfaisants, capables de toutes les scélératesses. Elle a vu des prêtres comme les autres, vivant ensemble sous une règle passablement austère.

Qu'ont-ils fait ces religieux? A quoi ont-ils employé leur temps, leurs forces, leur activité?

Ils ont rempli les fonctions du ministère sacerdotal, ils ont prêché, fait le catéchisme, entendu les confessions, dirigé les âmes. Beaucoup ont été par leurs soins éclairées, affermies ou consolées. Ils ont écrit beaucoup d'ouvrages de piété, de théologie, parfois aussi de littérature, d'histoire, de science, mais toujours en vue du service ou de la défense de la religion. Ils ont donné dans leurs collèges l'éducation à quelques milliers d'élèves dont ils ont fait, sauf de rares exceptions, de bons chrétiens et de bons Français. Beaucoup de ces jeunes gens, peu après leur sortie du collège, se firent tuer sur les champs de bataille. Ils n'avaient jamais entendu parler chez les Jésuites d'antipatriotisme, non plus qu'ils n'avaient appris d'eux à pratiquer la délation entre camarades d'épaulette.

Quoi encore? Les Jésuites sont allés en grand nombre porter l'Évangile et faire rayonner le nom de la France dans toutes les parties du monde.

Voilà l'œuvre de ces hommes. Ils se sont faits Jésuites pour travailler de toute leur âme au salut du prochain en même temps qu'à leur propre salut. Quelle autre ambition

peut-on leur supposer de bonne foi? S'enrichir? Ils ont commencé par se dépouiller de leur patrimoine et s'interdire de jamais rien posséder en propre. Gouverner le monde? Il leur est défendu de s'occuper des choses de la politique. Je n'irai pas jusqu'à dire que, dans l'état actuel du pays, ils se désintéressent des affaires publiques et des compétitions des partis. Individuellement chacun d'eux, comme tous les autres citoyens, est libre d'avoir ses préférences; ils n'ont point du tout, comme le veut la légende, abdiqué leur personnalité. Mais, quant à s'employer au service d'une cause politique, cela non, ils ne le feront pas; et s'il se trouvait un supérieur dans la Compagnie pour dire à quelqu'un de ceux à qui il commande : « Il vous faut soutenir ce régime et démolir cet autre », ce supérieur serait en faute, et on peut tenir pour certain qu'il ne serait pas obéi.

En dehors de ses effets immédiats et personnels, l'action de la Compagnie de Jésus a-t-elle exercé quelque influence dont on puisse saisir la trace au cours du siècle et dans l'état présent de la religion et de la société en France? La question est assurément d'un haut intérêt, mais pour y faire une réponse adéquate, il faudrait une analyse de psychologie sociale et des comparaisons entre ce qui fut et ce qui est, que nous ne saurions entreprendre ici. Nous ne pouvons qu'effleurer un sujet dont le développement dépasserait les bornes d'une *Introduction*.

Au moment où l'Ordre de saint Ignace renaissait à la vie, l'Église de France souffrait de deux maladies chroniques, dont elle pouvait bien mourir, l'esprit chrétien n'étant plus assez général ni assez fort pour neutraliser les virus dont elles procédaient. C'était d'une part le gallicanisme régalien qui venait de trouver son expression brutale dans les « articles organiques », dictés par Napoléon, et précieusement recueillis et conservés par la monarchie légitime. L'Église est protégée et asservie; protection et asservissement sont également acceptés; défiance vis-à-vis

de Rome et dépendance vis-à-vis du pouvoir royal résument les « libertés de l'Église gallicane ». Le gouvernement de la Restauration comble l'épiscopat de prévenances et d'honneurs; mais en même temps il lui prescrit de faire enseigner dans les séminaires les quatre articles de 1682, et il indique les Manuels de théologie dont on devra se servir!

D'autre part, l'esprit janséniste règne en maître dans le clergé qui semble prendre à tâche, par un rigorisme intraitable, de rendre la pratique des sacrements inaccessible et odieuse. Une spiritualité sèche et froide paralyse les âmes et tend à faire de la religion une discipline purement intellectuelle où le cœur n'a rien à voir. On parle de Dieu, mais on semble ignorer Jésus-Christ Notre Seigneur.

Un siècle a passé; le gallicanisme doctrinal est mort. Après s'en être servis pour molester l'Église tant qu'ils ont eu en mains le Concordat, nos législateurs ont fini par sceller sa tombe, et lui enlever, par la séparation de l'Église et de l'État, tout prétexte à renaître. Jamais les doctrines dites ultramontaines n'ont été plus en faveur, et jamais l'union de la France chrétienne avec le centre de la catholicité n'a été plus étroite et plus cordiale. Le jansénisme, lui aussi, a disparu de la scène. Ce qu'il en reste n'est plus guère qu'un vieux manteau dans lequel se drapent quelques doctrinaires maussades, posant pour la vertu antique. Débarrassées de ce mauvais levain, les âmes religieuses ont de nos jours une vie plus saine et plus intense.

Il est incontestable que la Compagnie de Jésus a eu sa part dans la double évolution que nous venons de rappeler. Ce n'est pas elle qui donna le signal de l'assaut contre le gallicanisme; l'honneur en revient à Lamennais et à son école. Mais, sans suivre dans leurs outrances ces trop ardents lutteurs, elle a travaillé avec énergie et persévérance à ce retour de la France vers Rome, qui est désormais un fait accompli. Personne ne le

méconnaît ; elle-même ne songe point à s'en défendre, quand bien même c'est là un des griefs que dans certain monde on exploite contre elle avec le plus d'âpreté.

A l'égard du rigorisme janséniste son action a été plus manifeste encore et plus efficace. Sur ce terrain non plus elle ne fut pas la première à batailler ouvertement et avec éclat. Sa situation vis-à-vis de l'épiscopat et du clergé paroissial ne le lui permettait pas. C'est l'abbé Gousset, le futur cardinal qui, avec sa *Théologie morale,* sonna la charge contre la tradition néfaste. Mais, dès le début, les Jésuites missionnaires l'avaient combattue dans la mesure de leurs moyens, c'est-à-dire par l'exemple d'une pratique plus conforme aux vrais principes. Puis, peu à peu, par les retraites sacerdotales, par leur enseignement et par leurs livres, par la propagation de la dévotion au Sacré-Cœur, ils contribuèrent puissamment à modifier les idées et les habitudes. C'est un fait indéniable que, partout où s'exerça leur influence, et spécialement dans les villes où ils s'établirent, on vit refleurir l'usage des sacrements et de la communion fréquente.

*
* *

En présentant ce bilan de son activité au cours du siècle qui s'achève, la Compagnie de Jésus aurait bien le droit, semble-t-il, de dire à ceux qui la poursuivent d'une haine implacable ce que Celui dont elle porte le nom disait aux Juifs : « J'ai fait devant vous beaucoup de bonnes œuvres. Pour laquelle de ces œuvres me lapidez-vous donc[1] ? »

Si encore on se contentait de lui lancer des pierres, pierres qui ont roulé partout, lourds pavés, blocs informes, tout ce qu'on rencontre sur le chemin ! Mais c'est la boue que l'on va ramasser à pleines mains dans les ruisseaux pour la lui jeter à la face. Il n'est pas d'outrage, pas

1. Multa bona opera ostendi vobis... Propter quod eorum opus me lapidatis ? (Jo., x, 32.)

d'injure, pas d'ineptie non plus, ni d'insanité dont on ne se soit fait une arme contre elle. Tout est bon, tout sert aux mains de certaines gens, du moment qu'il s'agit de tirer sur les Jésuites. Sous la Restauration, ils aiguisaient dans l'ombre leurs poignards pour tuer les rois ; puis ce furent les contes fantastiques de Montrouge, puis les scélératesses du *Juif errant*, qu'on donna en pâture à la crédulité du peuple de France et qu'on réédite encore aujourd'hui à l'étranger ; puis la « morale relâchée » dénoncée périodiquement à la tribune, dans la presse, dans les réunions publiques, par des gens chez qui tant de délicatesse et de vertueuse indignation ne laisse pas que de produire un effet étrange.

Pourquoi cette animosité que rien ne désarme et qui se croit tout permis ? Il y a là un mystère humainement inexplicable.

Sans doute il est naturel que les ennemis de la religion détestent ceux qui la défendent, et ces gens-là ne sauraient faire plus grand honneur aux Jésuites qu'en leur dédiant le maximum de leur haine. Mais cet honneur, les Jésuites ont conscience de ne pas le mériter ; ils ne se sentent, hélas ! ni assez nombreux, ni assez forts, ni, en un mot, assez redoutables pour justifier l'opinion qu'on se fait d'eux dans le camp adverse. Étonnés de la terreur qu'ils inspirent, ils se disent, eux aussi :

Je suis donc un foudre de guerre !

et la connaissance qu'ils ont d'eux-mêmes les oblige de s'avouer qu'on se fait de leur valeur une idée trop avantageuse.

Puis, à côté des haines difficiles à comprendre, il y a les préventions qui ne le sont guère moins. Qu'on me permette de reproduire ici une page du Père de Ravignan. Il cherche la solution d'un problème qui déconcerte quelque peu son austère loyauté :

« ... Mais, encore une fois, comment expliquer certaines préventions honnêtes? En vérité, je ne le sais pas bien ; car je m'examine ; j'interroge ma conscience, ma connaissance intime de l'Institut et de ceux qui l'ont embrassé ; je considère les choses qui remplissent notre vie, qui remplirent celle de nos pères, et je me réponds à moi-même : Non, nous ne méritons ni ces haines, ni ces préventions. Mais je crois à la prière exaucée de mon bienheureux Père, qui demanda au Seigneur que ses enfants fussent toujours en butte aux persécutions et aux épreuves. Je crois aux traditions héréditaires de certaines professions et de certaines familles qui sembleraient renier leurs devanciers, en aimant et honorant ce que leurs pères ont haï : le nom de Jésuite. Je crois que beaucoup de personnes acceptent les préventions et les opinions sans contrôle, qu'elles ne jugent pas nécessaire de descendre jusqu'à nous bien connaître en nous étudiant de plus près. Je sens aussi jusqu'au fond de mes entrailles qu'on outrage le bon sens non moins que la justice, en nous supposant, sans preuves, capables de la plus grande scélératesse, ou du moins capables d'intrigues, de ruses, de machinations et d'une duplicité fabuleuses.

« On serait vrai, on serait juste, en nous accusant bien plutôt d'une trop grande confiance envers les hommes qui nous entourent, et souvent d'une maladresse trop réelle ; je le dis très sincèrement. »

Il y a soixante ans que l'illustre religieux formulait ce jugement ou, si l'on veut, cette boutade sur la légendaire habileté des Jésuites ses confrères. Il n'aurait rien à y changer aujourd'hui. Avec l'expérience d'un quasi-jubilaire, je le dis à mon tour « très sincèrement ».

Après cela, sa conclusion sera aussi la mienne :

« Mais je dois parler la langue de la raison sérieuse et de la foi. Nous sommes prêtres, religieux, hommes enfin comme d'autres ; nous avons droit qu'on nous croie

une conscience et des motifs chrétiens de penser et d'agir jusqu'au démenti donné à nos devoirs par nos actes. Seuls, les Jésuites sont exceptés de cette loi des jugements équitables ; et là se trouve, je l'avoue, pour moi l'énigme insoluble. Dieu saura bien la résoudre ; dans les desseins de sa sagesse que j'adore, il veut qu'une petite société de religieux soit l'objet de préventions, de haines, ou même de persécutions constantes. Que son nom soit béni[1] ! »

1. Clément XIII et Clément XIV, 2e édition, 1856. Tome I, p. 401.

CHAPITRE PREMIER

(1794-1814)

I. — Opinion de Consalvi sur le rétablissement des Jésuites. Conséquences de la suppression de la Compagnie de Jésus. On se préoccupe de la remplacer en attendant qu'elle soit rappelée à la vie. Cette pensée donne naissance à deux Sociétés de prêtres.

II. — Commencements de la Société du Sacré-Cœur. L'abbé Éléonor de Tournély. Vocation de Joseph Varin. Hagenbrünn. Mort de Tournély. Le P. Varin élu supérieur. Progrès de la Société. Paccanari et la Société de la Foi de Jésus. Réunion des deux Sociétés.

III. — Les Pères de la Foi en France. Madeleine-Sophie Barat. Essai de pensionnat à Lyon. Fondation d'Amiens. Les Pères de la Foi portent ombrage à la police impériale. Portalis et Fouché. Le décret de messidor an XII. Le P. Varin présente sa défense. Le cardinal Fesch intervient. Le décret est exécuté mollement.

IV. — Les Pères de la Foi d'Angleterre se séparent de Paccanari. Ceux de France les imitent. Progrès de la Société. Dénonciation de Fouché. Colère de l'empereur contre le cardinal Fesch. Le cardinal avait-il été trompé par les Pères de la Foi?

V. — Dissolution de la Société et dispersion des Pères de la Foi. Le P. Varin à Besançon. On ne perd pas l'espérance. La prophétie du P. Nectou. Les Pères de la Foi attendent l'heure de la Providence. Un bien petit bataillon qui donne du souci à l'empereur. Pourquoi?

I

Consalvi, le futur négociateur du Concordat, écrivait peu avant la mort de Pie VI à un prélat de ses amis, la curieuse lettre qu'on va lire :

« Vous me faites tort, mais un grand tort, en doutant

que j'aie toujours été persuadé de la nécessité de rétablir les Jésuites. Oui certes, j'en ai *toujours* été persuadé ; j'en prends Dieu à témoin. J'ai été, il est vrai, dans des collèges qui ne leur étaient pas favorables ; mais je n'en ai pas été plus porté à les croire mauvais ; je suis au contraire malgré cela resté leur partisan. Seulement, ce que je disais alors c'est que, tout convaincu que je fusse de leur bonté et du dommage résultant de leur suppression, il me paraissait pourtant un peu excessif (*un poco di fanatismo*) d'affirmer que l'Église ne pouvait se passer d'eux, puisque, en effet, elle s'en était passée pendant tant de siècles. Mais c'était là une erreur dont je suis revenu, même avant la Révolution française, quand j'ai bien connu ce qu'était le Jansénisme. J'ai cru alors et je crois encore que, sans les Jésuites, l'Église va très mal (*sta assai male la Chiesa*). Si j'étais le maître, je les rétablirais demain. Je l'ai dit au Pape plusieurs fois ; il en a toujours été impressionné. La crainte de l'opposition des princes l'a toujours empêché de le faire lui-même. Il le fera, s'il vit et recouvre la liberté ; sinon, son successeur devra le faire sans retard. Les princes verront alors que, en raffermissant la religion, les Jésuites raffermissent du même coup leurs trônes.

« Voilà ma profession de foi sur ce point. Vous savez que je suis trop honnête pour n'être pas véridique [1]. »

L'opinion exprimée ici par l'éminent diplomate sur la suppression des Jésuites était, on peut le dire, commune dans les dernières années du XVIII[e] siècle. Amis et ennemis constataient que la disparition de l'Ordre avait porté à l'Église un coup fatal. Les uns s'en applaudissaient bruyamment ; la correspondance échangée entre les philosophes à ce sujet est, en son genre, un panégyrique des Jésuites, auquel on pourrait seulement reprocher de dépasser la mesure. A les en croire, il sera aisé de détruire la superstition, maintenant qu'on a jeté bas le

1. Lettera di Monsignor Consalvi a Monsignor G. Albani. (Archivio del Vaticano. Nunziatura di Vienna. N. 696. Autografa.)

rempart qui la protégeait. C'est parmi eux, semble-t-il, que se trouvent les *fanatiques*, comme les appelle Consalvi, qui pensent que l'Église ne peut vivre sans les Jésuites. D'un autre côté, les meilleurs esprits, parmi les fidèles laïques aussi bien que parmi les prêtres et les évêques, ont l'impression que la religion, la morale, la société chrétienne ont été ébranlées par la chute des Jésuites.

Vingt ans se sont à peine écoulés depuis le Bref de Clément XIV. Pie VI, son successeur, écrit à un prince catholique : « Nous n'expérimentons que trop aujourd'hui les effets ruineux de leur absence [1]. » L'éducation publique surtout se ressentit de la disparition de ces maîtres qui depuis deux siècles formaient aux lettres et à la vertu la meilleure partie de la jeunesse des États catholiques. On connaît le témoignage de Chateaubriand. « L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les Jésuites. L'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur chute [2]... »

En s'opposant à la publication du Bref de Clément XIV,

1. ... Ed ora pur troppo si sperimentano gl' effeti ruinosi della mancanza... (Au duc de Parme, 15 fév. 1794.) Dans une autre lettre au même souverain, Pie VI est plus explicite encore : Il parle des *maux incalculables* qui ont été la conséquence de la destruction des Jésuites, et qui se font sentir non pas à l'Italie seulement, mais à l'Europe entière : « ... Non rileviamo i motivi dei *mali incalcolabili* prodotti dall' abolizione dei Jesuiti, perchè sono troppo noti e sperimentati; direm solo che la mancanza dell' educazione e il risorgimento del Giansenismo fanno sentire all' Europa i desastri che noi proviamo. » (Archives privées de S. A. R. le Duc de Parme.)

2. Le passage vaut d'être cité plus au long. Chateaubriand poursuit : « Ils étaient singulièrement agréables à la jeunesse; leurs manières polies ôtaient à leurs leçons ce ton pédantesque qui rebute l'enfance. Comme la plupart de leurs professeurs étaient des hommes de lettres recherchés dans le monde, les jeunes gens ne se croyaient avec eux que dans une illustre académie. Ils avaient su établir entre leurs écoliers de différentes fortunes une sorte de patronage qui tournait au profit des sciences. Ces liens formés dans l'âge où le cœur s'ouvre aux sentiments généreux ne se brisaient plus dans la suite et établissaient entre le prince et l'homme de lettres ces antiques et nobles amitiés qui vivaient entre les Scipion et les Lélius. » (*Génie du Christianisme*, 4e partie, liv. VI, chap. v.)

Frédéric II et Catherine de Russie eurent surtout en vue de conserver à leurs sujets catholiques un corps d'instituteurs que personne n'était en mesure de remplacer. Dans le reste de l'Europe, ceux qui prirent leur place n'étaient pas toujours à la hauteur de leur tâche; c'est le jugement le moins sévère que l'on en puisse porter. Trop souvent ces collèges d'où les Jésuites avaient été expulsés furent sous leurs successeurs plus ou moins semblables à celui de Parme, dont le duc Ferdinand écrivait à Pie VI qu'il était devenu « une auberge scandaleuse d'irréligion et de libertinage ».

Quant à la France, c'est un fait hors de conteste que la disparition des Jésuites laissa le service de l'éducation publique dans un état de désorganisation lamentable. On en trouve l'aveu jusque sous la plume de leurs adversaires les plus acharnés. « On ne saurait se dissimuler que l'éducation publique en général n'ait éprouvé une décadence sensible, surtout dans sa partie morale et religieuse[1]. » Ainsi parle l'ex-oratorien Tabaraud, un de ces écrivains de la Restauration, pénétrés jusqu'aux moelles de l'esprit janséniste et gallican et par là même violemment hostiles aux Jésuites. Aussi ce « dépérissement » et « cette décadence qu'on déplore dans toutes les parties de l'éducation publique », l'auteur prétend qu'on doit l'attribuer non pas précisément à la proscription des Jésuites, mais bien plutôt à leurs intrigues. Ils furent mal remplacés dans leurs collèges, ici « par des maîtres pris au hasard » dont « la conduite morale » laissait souvent trop à désirer; ailleurs par « des ecclésiastiques plus décents » mais incapables. C'est que depuis longtemps, le gouvernement, « excité par les Jésuites, avait porté la désolation dans tous les corps enseignants pour y faire recevoir la fatale Bulle (la Bulle *Unigenitus*), qui a frappé d'une paralysie mortelle tout ce qu'elle a atteint de son souffle », et qu'après leur chute,

1. Tabaraud : *Essai historique et critique sur l'état des Jésuites en France*, p. 284. 8°. Paris, Pichard, 1828.

pour préparer leur rétablissement, les Jésuites ont par leur influence fait écarter de l'enseignement les meilleurs maîtres.

L'explication est trop fantaisiste pour être prise au sérieux; mais le fait reste, et l'on voit que, plus de soixante ans après l'extinction de la Société de Jésus, malgré la création de l'Université impériale, soigneusement maintenue par la Restauration, l'éducation publique en France, pour nous servir de l'expression de Chateaubriand, ne s'était pas relevée du coup qu'elle avait reçu.

A un autre point de vue encore, de bons esprits estimaient le rétablissement de la Compagnie de Jésus très utile, pour ne pas dire nécessaire, au rétablissement même de l'ordre politique et social bouleversé par la Révolution. Voici ce qu'écrivait l'abbé Émery, supérieur de Saint-Sulpice, au cardinal Fesch alors ambassadeur à Rome :

« ... Je me suis trouvé dans le cas de parler des Jésuites dans une réponse à M. Guitton. Très sérieusement je pense et je suis convaincu que vous ne pourriez pas rendre un plus grand service à l'Église et au Saint-Siège que de procurer le rétablissement de cette Société. Si elle avait des défauts, elle doit en être bien corrigée. Je sens que le moment peut n'être point encore venu, où le premier Consul pourrait rétablir l'Ordre en France; mais il peut ne point s'opposer qu'on l'établisse ailleurs. Aucune Société n'est plus favorable aux gouvernements, et c'est la plus puissante digue qu'ils puissent opposer au torrent de l'impiété. Si le gouvernement est stable en France, certainement cela est dû aux talents éminents du premier Consul; mais tout État où régnera l'impiété sera nécessairement sujet à des secousses et à des révolutions continuelles... » (28 octobre 1803 [1].)

Sans doute, en ce qui concerne l'Église, il était vrai de dire avec Consalvi qu'elle pouvait se passer des Jésuites, puisque aussi bien elle s'en était passée pendant tant de

1. *Archiv. Lugd.*, XXI, p. 43.

siècles, tout comme le corps humain peut vivre amputé d'un de ses membres. Il n'en est pas moins vrai que le membre absent lui manque, et la privation est toujours gênante et souvent douloureuse. Une sensation analogue se produit dans le corps de l'Église quand la persécution lui arrache les instituts religieux qui sont des organes de sa constitution à l'état normal. La Compagnie de Jésus lui manquait plus que d'autres, en un temps où elle avait à supporter un des plus terribles assauts qui lui aient jamais été livrés.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'on se soit de très bonne heure préoccupé de combler de quelque manière les vides que la suppression des Jésuites avait laissés dans les rangs des défenseurs de l'Église. A vrai dire, des projets de restauration se font jour dès l'abord dans beaucoup d'esprits; on paraît persuadé que l'extinction de la Société n'est que temporaire, que, un peu plus tôt ou un peu plus tard, sous une forme ou sous une autre, elle renaîtra de ses cendres. En attendant, des âmes généreuses, éprises de dévouement et affamées d'apostolat aspirent à suppléer dans la mesure de leurs forces la milice de saint Ignace, résolues d'ailleurs à se donner à elle le jour où il plairait à la Providence de la rappeler à la vie.

Telle est la pensée qui donna naissance à deux sociétés de prêtres, plus tard fondues en une seule, dont nous devons ici esquisser l'histoire. Elles contribuèrent, en effet, à préparer le rétablissement de la Compagnie de Jésus, et le moment venu, nombre d'excellents sujets formés par elles se trouvèrent tout prêts à renforcer le petit noyau des Jésuites de la Russie Blanche.

Mais tout d'abord il faut dissiper une légende. On a dit et répété que les Jésuites atteints par le Bref de dissolution avaient essayé de tous les moyens pour s'y soustraire; ils s'étaient reformés bien vite sous des noms nouveaux. Les *Pères de la Foi*, les *Pères du Sacré-Cœur*, etc., n'auraient été que des associations de Jésuites déguisés.

Cette imputation ne se trouve pas seulement sous la plume des écrivains mal disposés pour les Jésuites; elle apparaît jusque dans les rapports des Ministres de Napoléon [1].

Il y a là une double erreur. D'abord on ne peut citer aucun ancien Jésuite qui soit entré dans la Société des Pères de la Foi. Assurément les religieux de l'Ordre éteint par le Bref de Clément XIV entretenaient l'espoir de le voir ressusciter dans un avenir plus ou moins prochain; ils appelaient de leurs vœux cette restauration, bien décidés, si elle se produisait de leur vivant, à reprendre un joug qui leur était cher et dont ils n'avaient été affranchis que malgré eux. En attendant, attachés à leur Institut dans la mesure et de la manière que l'obéissance ne pouvait leur interdire, ils restaient Jésuites par le cœur. Et à cause de cela même il leur répugnait de s'affilier à une Société où ils ne pouvaient être que des Jésuites modifiés ou amoindris. En second lieu, les Pères de la Foi n'étaient point du tout Jésuites. Ils espéraient le devenir un jour et, de fait, la plupart le devinrent quand les circonstances le permirent : c'est-à-dire pas avant 1814 pour ceux qui restèrent en France.

Il est d'usage d'attribuer libéralement la qualité de Jésuites à différentes catégories de personnes. D'après un mot célèbre, on est toujours le Jésuite de quelqu'un.

1. Pendant tout le temps qu'il fut ministre de la police, Fouché s'acharna contre la Société des *Pères de la Foi;* il assouvissait ainsi sa haine contre les Jésuites, comme le constate son historien, M. Madelin qui paraît bien, lui aussi, confondre les uns avec les autres. Portalis, qui pourtant n'était pas un ennemi pour les Pères de la Foi, affirme sans hésiter dans un Rapport officiel qu'ils sont des Jésuites déguisés. L'usage s'est conservé. M. Flourens intitule « Napoléon et les Jésuites » un article de Revue, article peu sérieux, il est vrai, où naturellement on ne rencontre pas d'autres Jésuites que les Pères de la Foi. (*Nouvelle Revue*, fév. 1894.) Mais ce qui paraîtra plus étonnant, c'est que l'historien du cardinal Fesch, l'abbé Lyonnet, plus tard archevêque d'Albi, écrit couramment que le cardinal favorisa constamment les Jésuites. C'est les Pères de la Foi qu'il veut dire, puisque au moment où les Jésuites reparaissent, le cardinal Fesch est obligé de quitter son diocèse et la France.

Nous ne pouvons pas, on le comprend, employer ici ce nom dans un sens aussi arbitrairement étendu. Il a pour nous une signification nettement définie. Un Jésuite est un religieux de la Compagnie de Jésus. Or, pour être religieux de la Compagnie de Jésus, deux conditions sont requises, l'admission par les Supérieurs légitimes et l'émission des vœux, l'une et l'autre soumises à des règles précises. En dehors de là, on ne peut être Jésuite qu'en métaphore.

II

Les origines de la Société du Sacré-Cœur remontent aux plus mauvais jours de la Révolution. Elle eut pour fondateur l'abbé Éléonor de Tournély, né à Laval, le 21 janvier 1767; il avait fait ses études de théologie à Saint-Sulpice sous la direction de M. Émery. Il paraît y avoir puisé dans une association de fervents séminaristes, présidée par l'abbé Tassin, l'idée de l'œuvre à laquelle il devait consacrer sa vie. Émigré en Belgique en juillet 1791, avec son ami l'abbé Charles de Broglie[1], il se sentit pressé de réunir quelques jeunes prêtres pour travailler ensemble avec plus d'efficacité au service de l'Église. La Société se mettait sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus et devait s'inspirer de l'esprit et de la règle de saint Ignace qu'elle pratiquerait dans la mesure du possible. D'ailleurs les associés s'engageraient à demander leur admission dans la Compagnie de Jésus le jour où elle serait rétablie.

Aidés des conseils et de l'appui d'un prêtre vénérable par sa science et sa vertu, le Chanoine Pey, de la métropole de Paris, l'abbé de Tournély et ses trois premiers compagnons s'installèrent, le 3 mai 1794, près de Louvain, dans une ancienne maison de campagne des Jésuites. Ils

1. Charles de Broglie était fils du maréchal Victor-François de Broglie, ministre de la guerre au début de la Révolution et bientôt émigré. Son frère Maurice fut évêque de Gand, où sa fermeté lui attira la colère de Napoléon.

allaient se préparer dans la retraite et la prière à leur futur apostolat.

Peu de semaines après leur arrivait une recrue de toute première valeur. Le rôle du Père Varin dans le rétablissement de la Compagnie de Jésus en France a été assez considérable pour que l'on fasse à sa personne une place à part dans cette Histoire.

Joseph Varin d'Ainvelle était né à Besançon le 7 février 1769. Sa famille appartenait à la noblesse de robe et son père était conseiller au Parlement de Franche-Comté. Bien qu'il eût alors des goûts assez peu ecclésiastiques, il entra au Séminaire de Saint-Sulpice, et s'y distingua par sa ferveur et son application à se vaincre. Toutefois, la Révolution faillit compromettre à tout jamais sa vocation sacerdotale. Il s'engagea dans l'armée de Condé et fit les deux campagnes de 1792 et de 1793; il prit part à des actions très chaudes; entre temps il ne résistait pas à l'entraînement des distractions mondaines. Fidèle cependant à ses habitudes pieuses, il se sentait poursuivi par l'appel de Dieu.

C'est dans ces dispositions que, se rendant à Dusseldorf auprès du maréchal de Broglie, il s'arrêta à Venloo pour voir ses anciens amis de Saint-Sulpice, les abbés de Tournély et Charles de Broglie, que l'approche des armées françaises avait obligés de s'éloigner de Louvain. C'est là que la grâce l'attendait. A la suite d'une fervente communion, ses hésitations tombèrent et sa résolution fut prise avec la générosité et l'énergie qui faisaient le fond de son caractère. Le brillant housard sollicita et obtint son admission dans la petite communauté du Sacré-Cœur. C'était le 18 juillet 1794. Le lendemain, sa mère arrivait de Besançon à Paris, était condamnée pour avoir entretenu correspondance avec son fils émigré et passait du tribunal à l'échafaud. Au moment de monter sur la fatale charrette, la vaillante chrétienne donna cette commission à une personne de sa connaissance : « Vous direz à mes enfants que leur

mère n'a pas tremblé devant la mort, qu'elle n'a rien perdu du calme et de la paix de son âme. »

En se mettant sous l'obéissance du Père de Tournély, Joseph Varin lui avait dit : « Faites de moi tout ce que vous voudrez, excepté un moine. » — « Soyez tranquille, avait répondu le jeune supérieur, vous serez toujours militaire. Presque tous vos compagnons sortent de l'armée et nous entendons bien servir Dieu militairement. » On voit que la Société naissante s'inspirait de l'esprit de saint Ignace, que d'ailleurs elle s'efforçait de puiser à sa source, c'est-à-dire dans l'étude et la pratique des *Exercices spirituels*. De fait, à quelque temps de là, Tournély et ses six premiers compagnons, après une retraite de deux semaines, s'engageaient par vœu à poursuivre l'œuvre commencée. Puis, à l'exemple des premiers Jésuites, ils s'obligeaient par un autre vœu à aller, sitôt qu'ils le pourraient, se jeter aux pieds du Souverain Pontife et se mettre à sa disposition pour travailler au service de l'Église dans les lieux et de la manière qu'il lui plairait de leur indiquer. C'est de ce jour que date véritablement la fondation de la Société du Sacré-Cœur. (15 octobre 1794.)

Elle avait trouvé momentanément un abri à Leutershofen près d'Augsbourg; de nouvelles recrues y portèrent à seize le nombre des associés qui firent au mois de mai suivant, sous la direction du Père de Tournély, la grande retraite d'un mois selon la méthode de saint Ignace. Chassés bientôt de la Bavière par l'invasion des troupes républicaines, ils descendirent le Danube, avec l'intention cette fois d'aller jusqu'en Crimée chercher un refuge. Mais arrivée à Vienne la petite colonie y reçut, grâce aux relations de famille de l'abbé de Broglie, un si bon accueil qu'elle renonça à pousser plus loin. Au bout de six mois, l'état de siège ayant été déclaré et tous les étrangers contraints de sortir de la ville, il fallut encore reprendre la vie errante. Enfin, sur la recommandation de l'empereur lui-même, l'abbé de Closter-Neubourg mit gracieusement à la disposition des exilés une propriété

de son abbaye située à Hagenbrünn, à trois lieues de Vienne. Ils s'y installèrent le mardi de Pâques 1797.

Cette maison d'Hagenbrünn fut le véritable berceau de la Société des Pères du Sacré-Cœur. Elle y connut quatre années d'une paix qui lui permit de s'organiser, de se fortifier et de grandir. Mais tout d'abord elle y subit une épreuve douloureuse. Le fondateur, le Père de Tournély fut atteint de la petite vérole et emporté après neuf jours seulement de maladie. Il achevait à peine sa trentième année. Une très haute vertu, jointe à une parfaite rectitude de jugement et à une grande bonté, suppléait chez le jeune supérieur à ce qui lui manquait du côté de l'âge et de l'expérience. M. Émery lui a rendu ce témoignage : « J'ai connu bien de saintes âmes; j'ai lu les vies d'un grand nombre de saints, et je puis déclarer n'avoir jamais rencontré une âme plus embrasée du feu sacré de l'amour de Dieu que celle de mon cher Tournély[1]. »

Le Père Varin fut élu pour lui succéder; il n'avait que vingt-huit ans et avait été ordonné prêtre l'année précédente, à Augsbourg, par l'électeur Clément-Wenceslas.

Sa première préoccupation fut de présenter au Pape la Société du Sacré-Cœur. Il en exposa le plan et le but dans un Mémoire qui reçut l'approbation du cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, de Mgr de Juigné, archevêque de Paris, de Mgr de la Fare, évêque de Nancy et plus tard cardinal, et d'environ trente autres évêques. Le Père Varin se proposait de porter en personne sa supplique au Souverain Pontife; mais les circonstances ne permirent pas la réalisation de son dessein. Pie VI venait d'être enlevé de Rome par l'ordre du Directoire. Interné d'abord au couvent des Augustins de Sienne, il fut, au mois de mai

1. Les Dames du Sacré-Cœur regardent le Père de Tournély, sinon comme le fondateur, du moins comme l'« initiateur » de leur Société. Il en eut en effet la première idée, et en quelque sorte la vision prophétique; il laissa à ses successeurs le soin de l'exécution, comme une partie de son héritage. Le 23 septembre 1868 son corps fut exhumé du cimetière d'Hagenbrünn et transféré dans la chapelle du couvent du Sacré-Cœur de Vienne.

suivant, transféré à la Chartreuse de Florence. C'est là que la lettre des Pères du Sacré-Cœur fut mise sous ses yeux. (Août 1798.) Pie VI fit répondre de la manière la plus affectueuse et la plus encourageante. En même temps des instructions étaient envoyées à l'archevêque de Vienne avec des pleins pouvoirs pour régler au nom du Saint-Siège les affaires de la Société. En ce moment-là même elle prenait un nouvel essor, si bien que, pour éviter de réunir à Hagenbrünn un trop grand nombre d'ecclésiastiques, on dut ouvrir une seconde maison à Prague.

Vers ce même temps, une autre Société naissait en Italie, avec une organisation et un but en apparence identiques. Nicolas Paccanari, clerc tonsuré du diocèse de Trente, en était le chef. Jeune encore, sans instruction sérieuse, mais doué d'une imagination ardente et d'une sorte d'éloquence naturelle, il était venu à Rome après une vie assez agitée. Il songeait à entrer dans un ordre religieux et à se vouer à l'apostolat dans les Missions lointaines. En attendant il fréquentait les réunions pieuses de la *Caravita*. C'est là que l'idée lui vint de reprendre les œuvres des Jésuites et de faire revivre sous un autre nom la célèbre Compagnie. Il parvint à communiquer à plusieurs de ses compagnons la flamme dont il était animé. Trois prêtres, dont deux Français, s'adjoignirent à eux. Pendant près d'une année, Paccanari, retiré à Lorette, se prépara dans la solitude et la prière à la mission qu'il croyait tenir de Dieu. De retour à Rome, il rassembla ses amis et leur persuada de se constituer en société religieuse et de se lier par des vœux. Tel était son ascendant que tous l'élurent pour supérieur, bien qu'il ne fût pas encore prêtre. (15 août 1797.) La petite communauté s'étant installée à Spolète excita d'abord par sa ferveur l'admiration publique, si bien que, lorsque Paccanari vint à Sienne se présenter au Pape, il fut accueilli avec une extraordinaire bienveillance. Le rescrit pontifical accordé à l'Institut naissant lui donnait le nom de « Société de la Foi de Jésus ».

Sur ces entrefaites Paccanari, ayant appris l'existence de la Société du Sacré-Cœur, conçut le projet de la réunir à celle qu'il venait de fonder. Des personnages influents l'encouragèrent dans cette pensée, et sans plus tarder, avec l'ardeur entreprenante de sa nature, il entra en relations avec les Pères d'Hagenbrünn. Dans une nouvelle audience qu'il reçut du Pape à la Chartreuse de Florence, Pie VI, qui venait d'envoyer au Père Varin la réponse dont nous avons parlé, témoigna qu'il lui serait agréable de voir s'opérer la fusion des deux Sociétés, puisque leur objet était le même. Fort de cette approbation, Paccanari arrivait à Hagenbrünn, le 7 avril 1799. Il était muni de toutes les attestations nécessaires; en même temps le cardinal Migazzi et le nonce de Vienne faisaient connaître les intentions du Pape. Après de mûres délibérations, où l'affaire fut examinée sous toutes ses faces, les profès de la Société du Sacré-Cœur se prononcèrent unanimement pour la réunion et passèrent sous l'obédience de Paccanari. (18 avril 1799.) Ce fut un malheur; les Pères de la Foi — c'était désormais leur nom — n'auraient pas tardé à s'en repentir, si jamais on pouvait se repentir d'avoir obéi à sa conscience, surtout quand il en a coûté quelque grand sacrifice.

Pieux et zélé, Paccanari manquait d'ailleurs de modération et de prudence; il était surtout mal préparé à l'exercice d'un pouvoir comme celui dont il se voyait revêtu. Sa hauteur, sa confiance en ses propres lumières, ses vues trop humaines, jointes à une activité exubérante, firent bientôt craindre qu'il n'entraînât dans des voies dangereuses la Société qu'il gouvernait en despote. Tout d'abord les Pères d'Hagenbrünn comprirent que leur nouveau Supérieur était peu disposé à préparer le rétablissement de la Compagnie de Jésus, et moins encore à se réunir à elle, le jour où elle viendrait à être rétablie. Rien ne pouvait leur être plus pénible que l'incertitude sur ce point qu'ils considéraient comme essentiel. Aussi, avant qu'il repartît pour l'Italie, ils lui demandèrent de déclarer

nettement et par écrit son intention à cet égard. Paccanari fit cette déclaration en termes vagues et équivoques, qui dénotaient plus d'habileté que de droiture. (11 août 1799.)

Cependant la Société prenait un rapide essor ; à Rome même, grâce à la protection de l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de l'empereur d'Autriche, elle allait traverser quelques années d'une prospérité où elle devait trouver un écueil. En même temps les Pères de la Foi s'établissaient en Bavière, en Hollande, en Suisse, en Angleterre. La France ne pouvait être oubliée ; l'apaisement de la persécution religieuse préparait les voies au Concordat.

III

Le Père Varin, avec deux compagnons, les PP. Roger et Halnat, arrivait à Paris dans le courant de mars 1800. Mgr de Juigné, qu'ils avaient salué à leur passage à Augsbourg, les avait encouragés et bénis, leur accordant les plus amples pouvoirs pour l'exercice de leur ministère. Réduits à se cacher, car ils étaient rentrés sans autorisation de la police et sans passeports, ils célébrèrent leur première messe sur un autel construit de leurs mains avec des pierres recueillies parmi les ruines de l'ancien noviciat des Jésuites. Ce fut encore le désir de marcher sur les traces des premiers Jésuites qui leur fit choisir pour théâtre de leur apostolat l'hôpital de la Salpêtrière. On y comptait jusqu'à 6.000 malades, et depuis dix ans pas un prêtre n'y avait été admis à donner aux mourants les secours de la religion. L'administration d'alors fut assez tolérante pour laisser les Pères se dévouer librement au service de ces malheureux.

Leur zèle, leur charité et leur désintéressement tout apostolique ne tardèrent pas à leur attirer la sympathie de beaucoup de personnes. Après l'effroyable tempête qui venait de ravager l'Église de France, commençait à se

manifester un renouveau de vie chrétienne. Des âmes généreuses éprouvaient le besoin de se rapprocher et de s'unir pour travailler plus efficacement à la restauration religieuse du pays. On aurait peine à compter les congrégations et œuvres de toute sorte dont les origines datent de cette période où, à une persécution sauvage, succédait une paix encore indécise.

Le Père Varin était à Paris depuis quelques semaines, quand la Providence lui envoya celle qui devait être la fondatrice des Religieuses du Sacré-Cœur. Madeleine-Sophie Barat avait dix-huit ans; c'est le 21 novembre de cette même année 1800 que, avec deux compagnes, elle prononça la consécration qui peut être considérée comme l'acte de naissance de cette Société appelée à prendre dans la suite de si magnifiques développements.

En même temps plusieurs jeunes prêtres se présentaient pour partager la vie et les travaux des Pères de la Foi. On put donc, sans plus tarder, entreprendre de nouveaux établissements, et aborder l'œuvre de l'éducation chrétienne de la jeunesse, si impérieusement réclamée par les circonstances. Un premier pensionnat fut ouvert dès 1801 à Lyon par les PP. Roger et Barat; il n'eut d'ailleurs qu'une existence éphémère. Sur un ordre de Fouché, il fut fermé par le préfet du Rhône. (7 fructidor an X.) D'après le procès-verbal de l'opération il comptait 10 maitres et 127 élèves [1].

L'année suivante vit la fondation du collège d'Amiens qui, après avoir subi bien des vicissitudes et émigré plusieurs fois d'un local dans un autre, finit par s'installer dans la vieille abbaye de Saint-Acheul, nom sous lequel il devait devenir célèbre. En 1803, le collège, alors établi à l'Oratoire, recevait la visite du premier Consul; un élève lui adressa un compliment en vers, dont l'auteur n'était autre que le Père Nicolas Loriquet. Cette même année un autre collège s'ouvre à Belley; il compte parmi ses élèves

1. Cf. Flourens : Napoléon et les Jésuites (*Nouvelle Revue*, 1er février 1894).

Alphonse de Lamartine[1]. Les Pères de la Foi trouvaient encore du temps pour donner dans plusieurs villes des Missions qui avaient du retentissement.

Mais pareille activité ne pouvait échapper à la police ombrageuse de Napoléon. Le Père Varin eut l'honneur peu enviable de tenir une place considérable dans les préoccupations du premier Consul et plus tard de l'empereur. Dès 1801 Fouché faisait ouvrir toute la correspondance échangée entre les Pères de la Foi ; le Supérieur dut fournir des explications au ministre ; il le fit avec une entière franchise et l'avis du Maître fut que, pour le moment, il n'y avait pas lieu de sévir ; il se contenta de recommander une surveillance exacte.

On sait l'attitude prise dès le début par Napoléon à l'égard des Congrégations religieuses[2]. Il entendait bien que la loi du 13 août 1792 qui les avait abolies en bloc, conservait toute sa vigueur. Dans sa pensée, le Concordat ne changeait rien à cet état de choses[3]. L'article 11 des Organiques stipulait expressément que, en dehors des chapitres cathédraux, tout autre établissement ecclésiastique demeurait supprimé. Ce serait donc un principe du

1. Lamartine a rendu un beau témoignage à l'éducation des Pères de la Foi... « Je fis des adieux reconnaissants aux excellents maîtres qui avaient su vivifier mon âme en formant mon intelligence... Les PP. Debrosse, Varlet, Béquet, Wrintz surtout, mes amis plus que mes professeurs, restèrent toujours dans ma mémoire comme des modèles de sainteté, de vigilance, de paternité, de tendresse et de grâce pour leurs élèves. Leurs noms feront toujours pour moi partie de cette famille de l'âme à laquelle on ne doit pas le sang et la chair, mais l'intelligence, le goût, les mœurs et le sentiment. » (Confidences, liv. VI. Notes 2, 3 et 4.)

2. ... « Je ne veux d'aucune congrégation ecclésiastique : cela est inutile. De bons curés, de bons évêques, de bons prêtres, des séminaires bien tenus, c'est tout ce qui est utile... » (Note de Napoléon à Portalis qui proposait d'autoriser une association de prêtres à Lyon, sous le patronage du cardinal Fesch, pour l'éducation. 8 pluviôse, an XIII, 28 janvier 1805.) (*Correspondance*, t. X, p. 158.) — Quant aux Jésuites, Napoléon ne veut pas en entendre parler; et il faisait interdire aux journaux d'écrire même leur nom.

3. Le Concordat est muet en ce qui concerne les Congrégations religieuses. Toutefois ce silence s'explique par les circonstances et n'a point du tout le sens d'une interdiction. Le texte de l'article premier qui stipule

nouveau régime qu'une association religieuse ne pourrait désormais se former et exister que moyennant le bon plaisir et l'autorisation du gouvernement. Portalis se chargeait d'inculquer cette doctrine aux évêques au lendemain de l'inauguration solennelle du Concordat. Dans une circulaire du 5 pluviôse an XI (25 janvier 1803), le ministre des cultes leur rappelait que les corporations religieuses « sont illicites par cela seul qu'elles ne sont pas autorisées, et leur but religieux ne saurait couvrir l'irrégularité de leur existence[1] ».

On ne peut donc s'étonner que le progrès de la Société des Pères de la Foi ait de bonne heure attiré sur elle les sévérités du pouvoir. Dès 1803 Portalis, qui pourtant leur témoigna toujours de la sympathie, préparait un rapport dans lequel on lisait : « Les Pères de la Foi ne sont que des Jésuites déguisés. Ils suivent l'Institut des anciens Jésuites ; ils en professent même les maximes ; leur existence est donc incompatible avec les principes de l'Église gallicane et le droit public de l'empire...[2] » Ce rapport, destiné à provoquer un arrêt du Conseil d'État, servit de base au décret impérial du 3 messidor an XII. (22 janvier 1804.)

Ce Décret occupe une place considérable dans l'arsenal des armes législatives forgées contre les Congrégations religieuses depuis la Révolution. Beaucoup d'esprits libéraux pourtant se refusent à y voir autre chose qu'un coup

la liberté complète pour la religion catholique prouve le contraire, surtout si l'on se reporte aux négociations et discussions préparatoires.

D'ailleurs Napoléon était si loin de considérer la vie religieuse comme chose interdite en France qu'il conféra le bénéfice de la reconnaissance légale à un grand nombre d'institutions. Le 7 juillet 1828, le ministre Feutrier disait à la Chambre des députés : « De 1802 à 1814, 1.253 communautés ou congrégations ont été autorisées par décrets impériaux. » Cf. *Études*, t. XCVI, pp. 623, 643. *Le Concordat et les Congrégations*, par Paul Dudon.

1. Duvergier, *Collection des lois*, t. XIII, p. 370. Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette théorie, qui a pu être fondée en raison et en droit dans d'autres temps et avec d'autres institutions, mais qui ne paraît pas conciliable avec les principes fondamentaux du droit moderne. Nous aurons à y revenir plus tard.

2. Rapport du 13 prairial, an XII. Cf. *Études*, t. LXXXVI, p. 323.

de force, « un acte de colère », échappé à un homme dont l'omnipotence n'avait plus de contrepoids et qui était bien résolu à briser tout ce qui paraissait faire obstacle à ses desseins. L'exécution du duc d'Enghien venait de montrer que les scrupules ne l'arrêtaient pas. Devenu empereur (18 mai 1804), Napoléon commençait à gouverner despotiquement. Exaspéré par les complots et les attentats qui menaçaient sa vie, il n'était pas loin de considérer les associations religieuses comme des foyers de conspiration, ou tout au moins d'opposition contre son pouvoir. Assurément il avait entendu parler des Jésuites assassins des rois; le ministère de la police, supprimé depuis deux ans, venait d'être rétabli; Fouché, l'inévitable titulaire de ce département, n'avait pas manqué de surexciter par ses rapports les défiances impériales; ce n'était pas la première fois que l'ex-oratorien janséniste déchargeait sur les Pères de la Foi sa haine pour les Jésuites[1].

Napoléon signa son Décret comme on fait un geste de mauvaise humeur. Il n'est précédé d'aucun considérant; il n'édicte aucune sanction; on ne voit pas même très bien contre qui il est dirigé. Il déclare dissoutes l'association des Pères de la Foi, puis celle des Paccanaristes, qui ne sont pas distinctes l'une de l'autre, celle encore des Adorateurs de Jésus, qui n'existe pas. Sont supprimées également toutes autres Congrégations religieuses. A l'avenir aucune autre ne pourra se former sans autorisation. Les membres des associations dissoutes doivent rentrer chacun dans leur diocèse, etc... Enfin quelques Congrégations hospitalières et charitables sont maintenues. A ce moment il n'en existait guère d'autres. En réalité le Décret de messidor visait les Pères de la Foi qui paraissaient être ou une avant-garde des Jésuites, ou même de véritables Jésuites sous un faux nom.

1. M. Madelin, si indulgent pour Fouché, reconnaît pourtant que le trait caractéristique de son anticléricalisme lui venait de son passé oratorien. « cette malveillance tantôt narquoise, tantôt froide contre les

Quelques semaines plus tard Napoléon livrait son secret dans un billet adressé à Fouché : « Mon but principal a été d'empêcher les Jésuites de s'établir en France. Ils prennent toutes sortes de figures. Je ne veux ni *Cœur de Jésus*, ni *Confrérie du Saint-Sacrement*, ni rien de ce qui ressemble à une organisation de milice religieuse, et sous aucun prétexte, je n'entends faire un pas de plus ni avoir d'autres ecclésiastiques que des prêtres séculiers[1]. »

Cependant le Père Varin, prévenu de l'orage qui menaçait la Société, rédigeait un Mémoire pour sa défense. Portalis se chargea de le présenter ; en même temps les municipalités intéressées au maintien des collèges faisaient entendre leurs réclamations. Le cardinal Fesch, qui aimait les Pères de la Foi, et qui, cette année même, leur avait confié deux nouveaux établissements dans le diocèse de Lyon, plaida hautement leur cause. Son intervention fut décisive. Si le texte du Décret de messidor était rigoureux, l'exécution fut molle et intermittente[2].

IV

D'autres événements, bien plus graves dans leurs conséquences, se produisaient vers la même époque au sein même de la petite Société. Dans les premiers mois de 1804, les Pères de la Foi d'Angleterre, au nombre de vingt, se détachaient de l'obédience de Paccanari et partaient pour la Russie où le Père Grüber, Général de la Compagnie de Jésus, les admettait individuellement au noviciat. Le Père Rozaven, leur supérieur, s'était rendu à Rome l'année précédente; il avait vu le Pape et l'avait informé du malaise provoqué par la conduite équivoque et peu

1. *Corresp. de Napoléon*, t. X, p. 16. A Fouché, 15 vendémiaire an XIII (7 oct. 1804).

2. Cf. *Etudes*, t. XC, p. 830. *Les victimes de Messidor*. Article Paul

religieuse de Paccanari. Le progrès, trop rapide peut-être, de la Société, la faveur dont elle jouissait à Rome spécialement, avait troublé le sens de celui qui la gouvernait. Il n'était plus question de se réunir à la Compagnie de Jésus, dont le Pape avait pourtant officiellement reconnu l'existence en Russie, qu'il allait incessamment rétablir dans le royaume des Deux-Siciles et le duché de Parme et dont il souhaitait la pleine et entière restauration. Les Pères de la Foi ne faisaient donc, en sollicitant leur admission parmi les Jésuites de Russie, que se conformer aux intentions bien connues du Saint-Père et remplir le but même de la Société où ils étaient entrés.

Telles étaient les considérations que le Père Rozaven présentait à son ami le Père Varin en lui écrivant de Polotsk (mars 1804). Celui-ci en fut profondément impressionné. Lui aussi avait pu se rendre compte dans un voyage à Rome de la fâcheuse tournure que prenaient les affaires de la Société sous la direction de Paccanari ; les relations avec ce chef étranger causaient aux Pères de la Foi en France plus d'embarras et de dangers qu'elles ne leur procuraient de secours ; car c'était là surtout ce qui portait ombrage au gouvernement.

Le Père Varin se demanda s'ils ne devaient pas imiter leurs confrères d'Angleterre. Il songea d'abord à s'adresser directement au pape ; mais le cardinal-légat Spina ayant été mis au courant de l'affaire prit sur lui de donner une décision que, à raison des circonstances, il ne jugeait pas à propos de solliciter du Saint-Père lui-même. Spina, usant des pouvoirs qu'il avait reçus pour régler les affaires religieuses de France, déclara donc que les Pères de la Foi devaient, pour le plus grand bien de l'Église, se séparer de l'obédience de Paccanari, et se constituer en Société indépendante. Quant à leur projet de rejoindre les Jésuites de Russie, il estimait que le moment n'était pas venu, et que leur devoir, en attendant, était de continuer leurs œuvres en France.

La séparation fut accomplie et le Père Varin, élu

Supérieur à l'unanimité des suffrages (21 juin 1804). Quelques mois plus tard, il était admis à l'audience du Pape, venu en France pour sacrer l'Empereur. Pie VII ratifia pleinement la décision du légat et donna à l'Institut les plus paternels encouragements.

La scission des Pères de la Foi français d'avec le corps de la Société et son Supérieur général ne saurait donc être incriminée comme une révolte contre l'autorité légitime. Assurément l'insuffisance ou même l'indignité du chef ne justifie pas l'insoumission de ses subordonnés ; tant qu'il demeure régulièrement en charge, il a droit à leur obéissance. C'est là un principe fondamental de l'ordre dans toute société, civile ou religieuse. Si les Pères de la Foi se fussent soustraits à leurs engagements envers Paccanari, uniquement parce qu'il usait mal de son pouvoir, leur défection serait inexcusable. Mais il n'en fut point ainsi. La double question de fait et de droit fut déférée à la juridiction compétente et tranchée par elle.

Quelque temps de là les Pères de la Foi établis en Suisse, puis ceux de Hollande et de Lombardie se retiraient de la même manière. Enfin, le pape ayant signé le 31 juillet 1804 le Bref qui étendait au royaume de Naples la reconnaissance officielle accordée en 1801 à la Compagnie de Jésus en Russie, plusieurs membres des deux maisons que la Société possédait à Rome s'en séparèrent à leur tour. La dispersion s'acheva deux ans plus tard, quand Paccanari, que ses disgrâces exaspéraient sans le rendre plus sage, fut, pour ses dérèglements, condamné par la justice pontificale à une détention de dix années au château Saint-Ange. Rendu à la liberté à la suite de l'occupation de Rome par les troupes françaises, il disparut de la scène ; et l'on ignore comment finit cet homme qui, richement doué pour l'initiative et la conduite des affaires, aurait pu rendre à l'Église de grands et utiles services, mais dont le malheur fut de monter trop vite et trop haut.

En ce qui concerne les Pères de la Foi en France, on peut dire que la séparation s'effectuait à l'heure favorable.

Désormais on ne pourrait plus leur faire grief d'obéir à un chef étranger. Cela avait son importance au moment où s'élaborait le Décret de *Messidor*. Au surplus, à la suite de cette alerte, la Société, officiellement dissoute, prend en réalité un nouvel essor. Peu de mois auparavant la municipalité de Roanne lui avait confié la direction de l'ancien collège des Jésuites ; c'était donc, avec ceux d'Amiens et de Belley, trois établissements d'enseignement secondaire que le Décret impérial devait supprimer. On se contenta de quelques mutations dans le personnel. Mais, en même temps, le cardinal Fesch installait les Pères de la Foi à l'Argentière. S'autorisant du Décret lui-même, il écrivait à Fouché que, « les Pères de la Foi étant dissous », il en avait recruté quelques-uns pour enseigner dans son Séminaire. « Ces hommes, ajoutait-il, ne tiennent plus à aucune corporation. Ils ne sont plus que des individus isolés... C'est moi seul qui suis le régulateur de mon petit séminaire et qui en prescris les règlements et les exercices[1]. » Pour le moment, le ministre de la police parut se contenter de cette déclaration. En moins de trois années, les Pères de la Foi acceptèrent des établissements analogues à Roulers dans le diocèse de Gand, à Montmorillon, à Marvéjols, à Bazas. Entre temps le collège d'Amiens avait été transféré à Montdidier.

Mais l'orage que l'on avait pu conjurer en 1804 couvait toujours. Fouché avait poursuivi son enquête avec son implacable ténacité et son absence de scrupule accoutumée. Il ne lui était pas difficile, en faisant ouvrir la correspondance des Pères de la Foi, d'acquérir la preuve qu'il cherchait. En dépit des dénégations du grand aumônier, ils formaient une association religieuse et reconnaissaient un supérieur autre que l'ordinaire du diocèse, à savoir le Père Varin. Le Rapport fut mis sous les yeux de l'empereur, avec pièces à l'appui. Le ministre n'eut pas beaucoup de peine à lui persuader qu'une société dont l'existence était

1. Cf. *Études*, l. c., p. 846.

contraire aux lois était en même temps hostile au régime impérial. Tout étant ainsi préparé, le cas des Pères de la Foi fut l'objet d'une délibération dont le programme dicté par l'empereur trahit l'inspiration de Fouché. La pièce est au moins curieuse :

« Ordre. Fontainebleau, 19 octobre 1807.

« Il sera tenu un petit Conseil composé du Grand Juge, du Ministre de la Police, de trois conseillers d'État, et de Portalis, maître des requêtes.

« On examinera la situation des Congrégations... Qu'est-ce que les Pères de la Foi? S. M. les a supprimés à Amiens; ils ont été défendus dans le diocèse de Lyon, et cependant ils existent; il y en a à Clermont[1] qui rivalisent avec l'Instruction publique, discréditent les lycées et s'emparent de l'esprit de la jeunesse. On assure qu'ils entretiennent des rapports avec Rome et qu'ils ont un chef secret. Cela est-il en effet? Où sont-ils établis? Combien sont-ils? Qu'est-ce qui distingue un Père de la Foi d'un Père de la Compagnie de Jésus? A quoi les reconnaît-on? Combien y a-t-il de collèges entre leurs mains? Enfin quels moyens faut-il prendre pour empêcher les associations qui entretiennent en France des pratiques et des correspondances étrangères?

« ... Qu'est-ce que les Sulpiciens? Les uns assurent que ce sont des Jésuites, les autres des Molinistes. Combien sont-ils[2]?... »

A quelques jours de là Napoléon laissa éclater sa colère. Le 1er novembre, en pleine cour, au palais de Fontainebleau, il reprocha à son oncle de l'avoir trompé ou de s'être laissé tromper par les Pères de la Foi; il se répandit en récriminations amères contre ces hommes qui prétendaient, « sans son autorisation, s'emparer de l'éducation de la jeunesse de France ». Et il conclut en enjoignant au cardinal d'avoir à dissoudre sur-le-champ tous leurs

1. Il n'y eut jamais de Pères de la Foi à Clermont.
2. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. XVI, p. 121.

collèges et séminaires, déclarant au surplus qu'il ferait déporter à la Guyane ceux qui, dans les quinze jours, n'auraient pas regagné leurs diocèses respectifs.

Le cardinal Fesch a raconté lui-même dans une lettre écrite dès le lendemain à l'un de ses grands-vicaires la scène qui venait de se passer[1]. On peut regretter qu'il ne s'explique pas sur le reproche de s'être laissé tromper par les Pères de la Foi. Comme on l'a vu plus haut dans sa lettre à Fouché, il déclarait catégoriquement que les professeurs qu'il installait à l'Argentière, anciens membres de la Société dissoute, n'étaient plus que « des individus isolés », ne tenant plus « à aucune corporation ». Faudrait-il donc croire que les Pères de la Foi avaient en effet trompé le cardinal? Le Père Varin lui aurait affirmé que lui et ses confrères avaient, en conséquence du Décret de Messidor, renoncé aux engagements qu'ils avaient contractés envers la Société. L'ancien soldat de l'armée de

1. « Il y avait plus d'un mois que l'empereur me disait à différentes reprises que les Pères de la Foi m'avaient trompé en me promettant et en donnant leur parole d'honneur qu'ils n'étaient pas réunis en Congrégation reconnaissant un chef parmi eux et ayant des correspondances à l'étranger. Mais hier au soir, à neuf heures et demie, en présence de toute la cour, hommes et femmes, ministres de l'Empire et étrangers, princes français et étrangers, Sa Majesté entame une longue discussion sur ces hommes qui, selon lui, prétendent, sans son autorisation, s'emparer de l'éducation de la jeunesse de France. Un ministre même, ajouta-t-il, venait de lui dire que, sous le prétexte de séminaires, j'avais formé des collèges qui détruisaient les lycées et menaçaient dans sa naissance l'Université de l'empire, qui allait être instituée au premier jour. Dans cette même discussion, mes petits-séminaires étaient violemment attaqués et menacés d'une suppression totale. Vous ne doutez pas que je ne les aie défendus avec toute l'énergie et le zèle qui m'anime. Mais, en finale, il fut arrêté que les Pères de la Foi seraient répartis dans les paroisses dans la quinzaine et que mes petits-séminaires seraient tenus par des prêtres séculiers n'ayant aucune unité de corporation.

« Et comme je les avais pris sous ma protection, — à laquelle l'empereur prétend qu'ils ont manqué en me trompant, — et comme chef de l'Église de France par ma position, il m'enjoignit de dissoudre sur-le-champ tous leurs collèges ou séminaires, sous la peine portée contre eux d'être embarqués pour la Guyane en cas de contravention de leur part. » (Cf. *Études*, t. CXII, p. 649.)

Condé aurait donné « sa parole d'honneur » qu'il n'y avait plus entre eux aucun lien de subordination, alors que cependant ils continuaient, comme auparavant, lui à commander et eux à obéir.

Nul doute que cette explication ne sourie à certaines gens. Les Pères de la Foi étaient presque des Jésuites ; ils le sont déjà par le cœur, encore quelques années ils le seront tout à fait. Alors, rien d'étonnant, s'ils ont cherché à se tirer d'un mauvais pas par la fourberie et le mensonge !

Malheureusement l'explication est par trop simpliste, et elle ne supporte pas l'examen. Pour quiconque est un peu au courant des choses de l'administration ecclésiastique, l'existence et le fonctionnement d'une Congrégation religieuse à l'état de société secrète, à l'insu et contre le gré de l'Ordinaire, est chose impossible. D'autre part, si l'oncle de l'empereur eût effectivement été abusé par les Pères de la Foi, si les papiers de Fouché que Napoléon lui mit sous les yeux lui eussent appris sur leur compte des choses qu'il ignorait, sa lettre à son grand-vicaire serait certainement écrite sur un autre ton. Surtout il n'aurait pas continué à couvrir de sa bienveillance et de sa protection des gens qui eussent mérité toute autre chose. Ce que l'on peut affirmer avec assurance, c'est que le cardinal-archevêque de Lyon savait parfaitement à quoi s'en tenir sur la situation spéciale et le genre de vie de ces prêtres qu'il avait trouvés établis dans son diocèse et que lui-même avait installés dans des postes de confiance. Il acceptait leur présence et utilisait leurs services, sans prétendre rien changer à leur organisation canonique consacrée par l'autorité du Saint-Siège, leur demandant seulement de se soumettre à sa juridiction pour l'exercice extérieur de leur ministère.

Que telles fussent ses intentions, le billet suivant adressé au Père Varin, à l'apparition du Décret de Messidor, suffirait à le prouver :

« Je serais bien fâché que la mesure qui vient d'être prise à votre égard privât mon diocèse des secours qu'il

a trouvés en vous jusqu'ici. Je sais trop bien apprécier les services que vous lui avez rendus pour ne pas m'empresser de vous mettre en état de les continuer. Je vous donne donc, à vous et *à chacun de ces Messieurs que vous en jugerez capables*, tous les pouvoirs nécessaires pour y exercer le saint ministère comme vous avez fait par le passé[1]. »

L'archevêque reconnaît explicitement la hiérarchie intérieure de la Société ; c'est le Supérieur qui communiquera les pouvoirs spirituels, sous sa responsabilité, à ceux de ses inférieurs qu'il estime capables.

Quelques mois plus tard, au lendemain du sacre, Fesch réorganise l'Argentière, dont il veut faire « le séminaire le plus distingué de France » ; il va congédier « les prêtres séculiers » qui le dirigeaient pour les remplacer par les « ci-devant Pères de la Foi ». Son vicaire-général, l'abbé Courbon lui fait à ce sujet de sérieuses représentations. L'archevêque lui répond : « Vous avez vu, mon cher Monsieur Courbon, plusieurs inconvénients majeurs à confier à ces ci-devant Pères de la Foi l'éducation des jeunes élèves du sanctuaire. Vous avez craint qu'ils ne deviennent bientôt des maîtres incommodes, qu'ils ne détournent nos meilleurs sujets du service des paroisses en se les affiliant... »

Le vicaire-général sait aussi bien que le cardinal que l'on a affaire, non à des personnes isolées, mais à une Société distincte du clergé diocésain, qui a son autonomie, qui se recrutera « des meilleurs sujets ». L'archevêque s'efforce de le rassurer :

« Mais tous ces inconvénients ne sauraient exister là où il n'existe plus de corps véritable. Que ces Messieurs s'estiment les uns les autres, qu'ils conservent quelques rapports de défense mutuelle, il y a loin de là à une corporation. Au surplus, en leur confiant mon petit-séminaire de l'Argentière, j'en demeure constamment le premier

1. Cf. *Études*, t. XC, p. 845.

Supérieur...; et comme je ne fais pas avec eux de contrat de cession perpétuelle je demeure toujours libre de les remercier, s'ils pouvaient ne pas remplir mes intentions[1]. »

C'est la même affirmation que le cardinal renouvellera avec plus d'insistance, dans sa lettre à Fouché, pour réfuter d'avance les dénonciations qui ne manqueraient pas de se produire. A qui serait tenté de s'en scandaliser, il faudrait répondre que, désireux par-dessus tout d'assurer la prospérité de son séminaire, l'archevêque de Lyon usait de tous les moyens que la légalité mettait à sa disposition. Dans l'état actuel de la législation et au lendemain du Décret impérial déclarant dissoutes toutes les associations non autorisées, il avait le droit légal de dire au ministre qu'il ne trouverait dans les professeurs réunis à l'Argentière que « des individus isolés » ; ils n'étaient pas autre chose au regard de la police et de la loi civile.

Les ministres eux-mêmes autorisaient cette manière de parler en l'employant à l'occasion. Dans son Rapport du 10 frimaire an XII (l'année du Décret de Messidor) pour le rétablissement des Frères de la Doctrine chrétienne, Portalis écrivait : « Les membres de la Doctrine chrétienne ne peuvent être considérés comme formant une corporation ; ils sont simplement associés pour l'instruction gratuite de la jeunesse[2]. »

Le cardinal Fesch pouvait donc appliquer aux Pères de la Foi ce que le ministre disait des Frères de la Doctrine chrétienne, car la situation légale des uns et des autres était identique. Il avait en outre une raison personnelle de dire qu'ils ne formaient pas une corporation ; car, s'étant réservé à lui-même la pleine et entière autorité dans l'administration de l'établissement, libre de garder ou de congédier son personnel, il n'avait effectivement affaire qu'à « des personnes isolées ». Ce qui n'empêchait pas les

1. Cf. *Études*, t. XCVI, p. 512.
2. *Le Cardinal Fesch*, par l'abbé Lyonnet. 1841, t. I[er], p. 292.

Pères de la Foi de vivre selon leurs règles, au su de l'archevêque et avec son approbation.

Mieux encore, lui-même se soumettait en quelque sorte au régime intérieur de la Société. C'est en effet avec le Père Varin, résident à l'Argentière, que le cardinal correspondait pour tout ce qui touchait à l'administration du Petit-Séminaire. Or, le Père Varin était Supérieur des Pères de la Foi, mais non pas du Petit-Séminaire qui avait pour Supérieur le Père Cabarat. Celui-ci écrivait un jour au vicaire général, Cholleton : « Son Éminence a promis à M. Varin qu'aucun étudiant ne resterait contre notre gré. » (20 septembre 1805.) « Nous sommes votre famille », écrivait de son côté le Père Varin au cardinal[1]. Tout cela serait inexplicable, si les Pères de la Foi n'eussent été pour l'archevêque de Lyon, au for de la conscience comme au for civil, que des « individus isolés », sans liens et sans dépendance les uns avec les autres.

Il y a eu des situations analogues en des temps moins éloignés de nous. Les gouvernements persécuteurs ont très bien compris que leurs interdictions pourraient toujours être éludées, tant qu'ils ne pénétreraient pas dans le domaine de la conscience, qui pourtant devrait leur être fermé ; et c'est pourquoi nous voyons figurer dans nos lois scolaires, à partir de l'Ordonnance de 1828, la disposition monstrueuse qui oblige ceux qui veulent participer à l'enseignement libre de déclarer par écrit qu'ils n'appartiennent à aucune Congrégation religieuse.

V

Le cardinal Fesch avait pris les Pères de la Foi sous sa protection ; pour l'en punir, Napoléon, comme il le raconte lui-même, lui « enjoignit de dissoudre sur-le-champ tous leurs collèges ou séminaires ». Il va sans dire que l'empereur ne comptait pas pour l'exécution de ses

1. Cf. Leistenschneider, *Le Petit Séminaire de l'Argentière*.

ordres sur la seule énergie de son oncle. Six semaines plus tard, il envoyait ses instructions à Fouché :

Fontainebleau, 17 décembre 1807.

« ... Vous vous concerterez avec le Sieur Portalis sur les moyens de dissoudre toutes les congrégations des Pères de la Foi, en cherchant les plus doux, mais en même temps les plus efficaces. Étendez cette mesure à tout l'empire. Vous aurez soin que ces individus n'aient aucun point de réunion, et je vous rends responsable de l'existence de toute société de ces religieux. Serions-nous donc dans le temps de faiblesse et d'inertie où les volontés de l'administration ne pouvaient être exécutées? Le premier diocèse par lequel vous devez commencer est celui de l'archevêque de Lyon; mais, avec ce prélat comme avec tous les autres, il ne faut parler que les pièces à la main et ne s'engager dans aucune discussion de théologie. Je ne veux pas de Pères de la Foi, encore moins qu'ils se mêlent de l'instruction publique pour empoisonner la jeunesse par leurs ridicules principes ultramontains. Il vous sera possible de vous procurer les renseignements dont vous aurez besoin sur les Pères de la Foi par leur supérieur, le Père Varin, qui paraît être un aventurier[1]. »

D'ailleurs on était arrivé à cette période du règne où les formes de la justice ne protégeaient plus les personnes contre l'absolutisme du Maître; la menace de déportation n'était pas un simulacre à intimider les naïfs. Le régime des prisons d'État, avec tout ce qu'il comporte d'arbitraire, était rétabli; on pouvait y être enfermé sans instruction judiciaire, sans procès et sans jugement. Il suffisait d'être réputé dangereux, quelquefois simplement d'avoir déplu[2]. Le cardinal Fesch lui-même, pour avoir fait

1. Lecestre, *Lettres inédites de Napoléon Ier*, t. Ier, p. 129.

2. Il y a eu en 1807, dans les prisons d'État, « 544 détenus par mesure de haute police ». On trouve dans les registres du temps une catégorie « de détenus non jugés et non traduits en jugement dans la crainte de les voir acquittés faute de preuves juridiques » (Madelin, *Fouché*, t. Ier, p. 515). Nous aurons bientôt à parler d'un détenu de cette catégorie. Au surplus, la lettre à Fouché, dont on vient de lire un passage, débute

acte de déférence envers le Pape en un moment inopportun, fut avisé que la récidive le conduirait à Fénestrelle. Il fallut donc s'exécuter; le plus grand nombre des Pères de la Foi quittèrent les collèges pour rentrer dans leurs diocèses et se remettre à la disposition de leurs évêques; ils parvinrent cependant à se maintenir au collège de Belley jusqu'en 1809, avec la connivence d'un préfet plus indépendant ou plus habile. Plusieurs d'entre eux auraient voulu partir pour la Russie. Cette fois encore des conseils autorisés les en dissuadèrent.

Pendant les six années qui suivirent, la petite Société paraît bien véritablement éteinte. Ses membres, dispersés, sont désignés à l'attention d'une police qui devient de jour en jour plus ombrageuse. Le Père Varin, en raison de sa qualité de Supérieur, est l'objet d'une surveillance spéciale. Fouché avait d'abord tenté de le gagner; il alla jusqu'à lui offrir un poste de grand-vicaire à Lyon ou à Paris. Sur son refus, Varin reçut ordre de se rendre sans délai à Besançon; le préfet du Doubs, Debry, était chargé d'avoir l'œil sur lui.

La mésintelligence entre l'empereur et le Pape était dès alors à l'état aigu. La politique religieuse de Napoléon en devenait de plus en plus méfiante et tracassière. L'occupation de Rome dès 1808, la confiscation des États de l'Église, la bulle d'excommunication, l'enlèvement et la captivité du Pape à Savone (mai-juillet 1809) aggravent terriblement la situation. En pareilles conjonctures, des hommes que l'on avait obstinément tenus pour des Jésuites ne pouvaient manquer d'être au premier rang des suspects. Assurément les Pères de la Foi — même après leur dispersion les Bulletins de police les désignent toujours sous ce nom — devaient prendre parti pour le Pape contre l'empereur; ils étaient des plus empressés à faire circuler la Bulle d'excommunication, ce qui alors constituait presque un crime

ainsi : « Le sieur Perrier, prêtre dissident, dont il est parlé dans votre bulletin du 9 décembre, doit être envoyé en surveillance à Fénestrelle. » C'est un spécimen de l'administration de la justice impériale.

de lèse-majesté. C'étaient donc des ennemis dangereux, dont tout le personnel administratif et policier se faisait un devoir de suivre les agissements avec une attention méticuleuse. Ce n'était pas le moment d'entretenir les uns avec les autres, moins encore avec celui qui avait été le Supérieur de la Société, des relations où la clairvoyance du ministre Fouché ou de son successeur Savary eût aisément découvert des complots contre la sûreté de l'empire.

Les Pères de la Foi passèrent donc dans l'isolement, et à peu près étrangers les uns aux autres, cette période malheureuse ; ils n'en restaient pas moins fidèles à l'idée qui les avait réunis ; leur espérance de voir rétablir l'Ordre de saint Ignace s'affermissait par les épreuves mêmes qui semblaient en rendre la réalisation plus difficile. Le Pape, qui souhaitait cette restauration, était prisonnier, et l'empereur à l'apogée de sa puissance.

Mais les hommes accoutumés à voir la main de la Providence dans la conduite des affaires de ce monde savent que les interventions divines se manifestent de préférence alors que tout est humainement désespéré. Une prédiction, que l'on pouvait croire surnaturelle, avait cours parmi les Pères de la Foi. Lors de la suppression des Jésuites en France, onze ans avant le Bref de Clément XIV, le Père Nectou, ancien Provincial d'Aquitaine, avait révélé à un jeune prêtre de Poitiers, l'abbé d'Aviau, ce que Dieu lui découvrait dans l'avenir. La Société de Jésus devait être bientôt abolie dans tous les États catholiques ; mais elle ne resterait pas éternellement au tombeau. Lui-même, l'abbé d'Aviau, contribuerait à sa résurrection. Il serait un jour archevêque dans une grande ville ; il favoriserait de tout son pouvoir le retour des fils de saint Ignace ; c'est dans son diocèse et à son appel que la Compagnie de Jésus ressuscitée ouvrirait en France son premier collège [1].

1. Cf. *Histoire de Mgr Charles d'Aviau du Bois-de-Sanzay, successivement archevêque de Vienne et de Bordeaux*, par l'abbé Lyonnet, t. Ier, p. 111, 1847.

Quoi qu'on puisse penser de ces sortes de prophéties, il est certain que celle du Père Nectou appartient à l'histoire des Pères de la Foi, en ce sens tout au moins qu'elle leur était connue et qu'elle ne put manquer de faire quelque impression sur leurs esprits. Ils la voyaient, en effet, se réaliser de point en point. En 1807, Mgr d'Aviau du Bois-de-Sanzay était archevêque de Bordeaux. Il avait appelé les Pères de la Foi à évangéliser son diocèse, à commencer par la ville métropolitaine ; il leur avait confié son Petit-Séminaire de Bazas. On espérait que, après la nouvelle tempête, le reste de la prédiction s'accomplirait aussi. Et selon toute vraisemblance, on n'avait pas à attendre beaucoup; car le vénérable archevêque avait passé soixante-dix ans. Son historien va jusqu'à affirmer que c'est cette considération qui retint plusieurs candidats à la Compagnie de Jésus, prêts à partir pour la Russie après la dispersion des Pères de la Foi en 1807. C'est peut-être s'avancer beaucoup; ce que l'on peut dire avec plus d'assurance, c'est que la vénération qui s'attachait à la mémoire du Père Nectou disposait beaucoup de personnes à donner créance aux vues prophétiques qui lui étaient attribuées. Le saint archevêque de Bordeaux lui-même, fort peu crédule d'ailleurs, en parlait volontiers et toujours avec grand respect.

Il n'est pas douteux que les Pères de la Foi aient trouvé dans cette pieuse légende, qui apparemment était pour eux quelque chose de plus, un réconfort et un point d'appui pour leur confiance en l'avenir. Non seulement ils restaient fidèles à l'esprit et au but de leur Société, mais ils s'efforçaient de la propager et de lui amener des adhérents. Nous voyons par les catalogues qu'on ne cesse pas, jusqu'en 1811, d'admettre chaque année quelques nouvelles recrues. Beaucoup d'autres étaient gagnés qui attendaient pour se présenter le moment favorable. A cet égard la dispersion des Pères de la Foi eut son utilité ; elle leur permit de faire partager à un grand nombre de jeunes hommes, clercs et laïques, la pensée à laquelle ils avaient voué leur vie. On

en eut la preuve lorsque, au lendemain du rétablissement de la Compagnie de Jésus, on vit une multitude de postulants affluer de tous les points du pays.

Du reste, avec le temps, la surveillance du préfet Debry s'était relâchée de sa rigueur, et le Père Varin pouvait reprendre peu à peu sa correspondance avec ses compagnons dispersés et les animer à la persévérance. En leur faisant ses adieux, il leur avait recommandé de ne pas accepter de position stable, afin d'être toujours prêts à répondre à l'appel, quand sonnerait l'heure de la Providence. On a vu comment lui-même donnait l'exemple. Après avoir décliné les offres flatteuses de Fouché, il refusa pareillement celles de l'archevêque de Besançon, Le Coz, l'ancien évêque constitutionnel, qui voulait le nommer à la cure de Notre-Dame. De fait, à part quelques défections inévitables, presque tous ceux qui appartenaient à la Société des Pères de la Foi au moment de sa dispersion, se retrouvèrent plus tard dans la Compagnie de Jésus. Quel était, au juste leur nombre? Nous ne parlons ici que des Français. Les catalogues mentionnent exactement 40 prêtres et 30 frères coadjuteurs admis avant 1807; tous n'étaient pas en France. Ils dirigeaient huit collèges ou Petits-Séminaires, savoir : Montdidier, Belley, Roanne, l'Argentière, Montmorillon, Bazas, Marvejols et Roulers en Belgique ; ils avaient en outre des maisons à Paris, Lyon et Amiens.

On aurait lieu de s'étonner qu'un si modeste bataillon d'hommes bien inoffensifs ait donné tant de soucis aux ministres de Napoléon et quelquefois à Napoléon lui-même. Certes, ce n'est pas sa force numérique qui pouvait justifier les craintes qu'il inspirait. Une quarantaine de prêtres occupés d'éducation, de prédication ou de confessions, ce n'était pas assurément de quoi mettre en péril l'empire et la dynastie.

Mais, à travers les Pères de la Foi, on entrevoyait les Jésuites, et il est dans la destinée de ce nom de troubler les cerveaux les plus puissants.

CHAPITRE II

(1814)

I. — Progrès de la Compagnie de Jésus à la suite du rétablissement officiel en Russie, 1801-1814 : Royaume des Deux-Siciles, Angleterre, États-Unis, Valais. Napoléon et les Jésuites. Les anciens Jésuites français survivants au commencement du siècle. Le Père Billy à Saint-Pétersbourg. Les PP. Kareu, Gruber, Brzozowski.

II. — 1814. Première abdication de Napoléon. Hésitations des Pères de la Foi. Le Père Varin en Belgique. Il s'apprête à partir pour la Russie. Comment il est retenu en France. Le Père de Clorivière. Pendant la Révolution, il fonde deux Sociétés religieuses. Une initiative originale et féconde. Captivité de cinq années au Temple. Rendu à la liberté, il se met à la disposition du Père Général.

III. — Le Père de Clorivière est chargé de préparer le rétablissement de la Compagnie de Jésus en France. Lettre du Père Général, Thaddée Brzozowski. Le Père Fleury. Les Pères de la Foi admis au noviciat. La première fête de saint Ignace. La Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, 7 août 1814. Il y a quelque chose de changé dans l'attitude du pape vis-à-vis des têtes couronnées. Pie VII au *Gesù*.

IV. — La Bulle à peine promulguée en France, 70 novices se présentent. Premiers établissements : Amiens, Bordeaux, Montmorillon. Le Père de Clorivière donne les *Grands Exercices*. Les *Cent-Jours* à Saint-Acheul.

V. — La Restauration et les Jésuites. Les dispositions personnelles de Louis XVIII à l'égard de la Compagnie. On ne peut songer au rétablissement officiel. Les Jésuites se placent sur le terrain du droit commun. Situation précaire au point de vue légal. La tâche qui s'impose aux ouvriers de la première heure. Les PP. Barat, Debrosse, Gloriot, etc., le Frère Firmin Heigny. Un vétéran, le Père Augustin de Barruel. Le Frère scolastique François Renard.

I

Pendant que la Société des Pères de la Foi, remarquable, écrivait Fouché, par « sa ténacité de vie[1] », s'obstinait à ne pas mourir, la Compagnie de Jésus se développait malgré les efforts de ceux qui croyaient la retenir au tombeau. Le Bref *Catholicæ fidei* (7 mars 1801) lui avait donné l'existence officielle et publique dans l'empire russe. Sur la demande du roi Ferdinand IV, le Bref *Per alias* (30 juillet 1804) la rétablissait dans le royaume des Deux-Siciles[2]. Par égard pour les puissances qui avaient obtenu de Clément XIV la suppression des Jésuites, Pie VII laissait à ces mêmes puissances l'initiative de leur rappel. Toutefois, en vertu d'une concession verbale, *vivæ vocis oraculo*, transmise à Saint-Pétersbourg par le cardinal Consalvi, le Père Général était autorisé à admettre dans l'Ordre, sous certaines conditions, tous ceux qu'il jugerait à propos, quelle que fût leur nationalité et le lieu de leur résidence.

C'est grâce à cette faculté que nombre d'anciens Jésuites,

1. « ... Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'association dite des Pères de la Foi, sous les rapports politique et administratif, c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, sa ténacité de vie... » (Cité par Flourens, *Napoléon et les Jésuites. Nouvelle Revue*, fév. 1894, p. 697.)

2. A la vérité cette restauration ne fut pas de longue durée. Dès 1808, un frère de Napoléon, Joseph, devenait roi de Naples ; les Jésuites de nouveau expulsés se réfugièrent dans l'État de l'Église ; mais, bientôt Rome elle-même était occupée par les troupes françaises (1808), le Pape emmené prisonnier à Savone, et le régime français appliqué aux Ordres religieux. Un décret du 25 avril 1810 déclare : « A l'exception des évêchés, archevêchés, séminaires, chapitres de cathédrales, de collégiales notables, paroisses et succursales, hospitaliers, sœurs de la Charité et autres maisons établies pour l'éducation des femmes, que nous jugerons à propos de conserver par des décrets spéciaux, tous les autres établissements, corporations, congrégations et associations ecclésiastiques sont supprimés. Il n'est permis à aucun individu de porter l'habit d'aucun ordre religieux. Tous les religieux, mendiants et non mendiants, jouiront d'une pension viagère dans le département où ils sont nés. Les prêtres devront servir dans une église paroissiale. Les biens des établissements supprimés sont cédés au Mont-Napoléon (Hospice du Simplon) qui paiera les pensions. »

auxquels leur âge et leurs infirmités ne permettaient pas d'entreprendre le voyage de Russie, purent être incorporés de nouveau à la famille de saint Ignace. La Province d'Angleterre fut la première à se reconstituer (1803). Aux États-Unis les anciens Jésuites, qui formaient la portion la plus considérable du clergé et qui jouissaient d'ailleurs d'une pleine liberté, purent également reprendre la vie religieuse, sous l'autorité de Mgr Carroll, le premier évêque de Baltimore et de toute l'Union, qui avait lui-même appartenu à la Compagnie de Jésus. Les Pères de la Foi du collège de Sion en Valais, qui, depuis leur rupture avec Paccanari en 1806, avaient à maintes reprises sollicité leur admission, furent reçus en 1810, mais seulement au for intérieur et à condition de continuer leurs œuvres en Suisse. Cette année même le Valais devenait le département du Simplon. Les nouveaux Jésuites payèrent naturellement par des tracasseries de tout genre l'honneur d'être annexés à l'empire français. Mais, en 1814, ils recouvrèrent leur liberté, et le petit groupe valaisan fut le noyau d'une Province qui devait comprendre, avec la Suisse, les Pays-Bas et une partie de l'Allemagne.

En France, il ne fallait pas songer à une reconstitution quelconque de la Société dont Napoléon ne permettait pas même qu'on écrivît le nom dans les feuilles publiques. Le *Journal des Débats* avait inséré, à la date du 10 vendémiaire an XII (2 oct. 1804), une correspondance de Naples où on lisait : « Le rétablissement de l'Ordre des Jésuites cause une joie universelle dans cette capitale et dans les provinces. Le jour même qu'on reçut ici le Bref, LL. MM. le roi et la reine, les princes et princesses de la famille royale communièrent solennellement pour rendre à Dieu leurs actions de grâces. Le collège que les Jésuites avaient anciennement à Naples a été ouvert le jour de l'Assomption. Le roi a voulu assister en personne à l'ouverture de l'église, qui a eu lieu le même jour et dans laquelle, a-t-il dit, il n'avait pas eu le courage d'entrer une seule fois depuis la suppression de cette Compagnie. »

Une semaine après, Napoléon écrivait à Fouché :

De Luxembourg, 17 vendémiaire, an XIII (9 octobre 1804).

« ... Vous préviendrez les rédacteurs du *Mercure* et du *Journal des Débats* que je n'entends point que le nom des Jésuites soit même prononcé et que tout ce qui pourrait amener à parler de cette Société soit évité dans les journaux. Je ne permettrai jamais son rétablissement en France. L'Espagne n'en veut pas ; l'Italie n'en veut pas non plus. Tenez-y donc la main et faites connaître aux différents préfets qu'ils veillent à ce que le mouvement qu'on voudrait donner pour le rétablissement des Jésuites n'ait pas même de commencement[1]. »

La volonté du maître fut obéie par des ministres dont le zèle n'avait d'ailleurs guère besoin d'être stimulé, du moment qu'il s'agissait des Jésuites. On a vu ce qu'il en coûta aux Pères de la Foi de passer pour tels. Les anciens Jésuites, ceux d'avant la suppression, étaient déjà bien peu nombreux en France à cette date de 1804, où Napoléon prenait ainsi des mesures contre le rétablissement de la Société. Il y avait quarante-deux ans que les arrêts des Parlements avaient fermé toutes ses maisons, dispersé tous ses membres et rendu impossible tout recrutement. Beaucoup avaient péri pendant la Révolution. « Un catalogue dû aux patientes et pieuses recherches du P. Aloys Pfister, donne les noms de trente-huit anciens Jésuites,

1. *Correspondance de Napoléon Ier*, t. X, p. 29.

L'article du *Journal des Débats* qui avait provoqué le mécontentement de l'empereur contenait un magnifique éloge de la Société renaissante : « Les nouveaux Jésuites, disait-il, sont ce qu'étaient les anciens. Outre le même nom, le même habit, la même règle, les nouveaux vont être formés par les anciens, ces restes d'Israël que la Providence ne semble avoir conservés que pour être les dépositaires du feu sacré et des vraies traditions et principes de l'Institut. De sorte que la chaîne depuis saint Ignace ne se trouvant nullement interrompue, on peut dire que les nouveaux Jésuites sont véritablement les successeurs des anciens, et que l'Ordre, sans avoir la même étendue, n'en a pas moins la même perfection... » Le *Journal des Débats* devait bien changer de ton dans la suite.

martyrs ou confesseurs de la foi, égorgés à la Glacière d'Avignon, dans les prisons de la Force, des Carmes, de l'Abbaye, frappés sur l'échafaud ou victimes d'une mort lente et cruelle à bord des navires de transportation[1]. »

Les survivants occupaient des fonctions dans le clergé séculier. Il est bien remarquable que, après tant d'années, on se souvenait encore dans le public que ces vieux prêtres avaient été Jésuites, et nous voyons par des correspondances officielles que, en dépit de leur âge, la police impériale les trouvait encore dangereux. Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, fut un jour invité par Portalis à fournir des renseignements sur un de ces vieillards qui se trouvaient dans son diocèse et que le ministre qualifiait d'« intrigants ». Dans une lettre confidentielle, le prélat reconnaît qu'il y a en effet dans son diocèse une vingtaine d'anciens Jésuites. Ce sont, dit-il, « des prêtres admirables »; il eût souhaité que tout son clergé fût composé de semblables « intrigants[2] ».

Quelques anciens Jésuites français sollicitèrent et obtinrent, avant 1814, du Père Général Thaddée Brzozowski, de faire ou de renouveler leur profession. On peut citer les Pères Simpson (de son vrai nom Sionnet), de la Fontaine, Charles Fleury, le fameux prédicateur Nicolas Beauregard, etc.; mais tous résidaient à l'étranger. Un seul reçut cette faveur en France même, le Père Joseph de Clorivière dont nous aurons bientôt à parler. Le moment n'était pas venu où ces vétérans, depuis si longtemps dispersés, pourraient reprendre leur place dans le rang. Tant que dura l'empire, ceux des sujets de Napoléon qui se sentirent une vocation de Jésuites, ou bien entrèrent dans la Société des Pères de la Foi, ou bien s'en allèrent en Russie chercher une liberté qui n'existait pas ailleurs sur le continent. Nous trouvons dans les catalogues les noms de trente-deux Français admis au noviciat de

1. Jacques Terrien, *Histoire du R. P. de Clorivière*, p. 566. 1891.
2. Voir aux *Pièces justificatives*, n° I.

Polotsk, dans les premières années du siècle. Ils appartiennent à notre Histoire, soit par leur origine, soit parce que presque tous revinrent en France lorsque la Société fut expulsée de Russie. Plus de la moitié y entrèrent en 1804 ou 1805, c'est-à-dire au moment où, par le Bref *Per alias*, le Pape faisait très nettement connaître son intention de rétablir la Compagnie de Jésus et où, d'autre part, le Décret de Messidor, porté contre les Pères de la Foi, donnait non moins clairement à entendre que la France lui était fermée impitoyablement.

Au reste, en attendant que la patrie se rouvrît à leur zèle, les Jésuites français trouvaient largement à l'exercer en Russie. Plusieurs d'entre eux se dévouèrent aux missions du Volga et du Caucase. D'un autre côté, le collège de Saint-Pétersbourg, fondé par le tsar Paul I[er], réclamait surtout des maîtres français. A ce propos on ne lira pas sans intérêt la lettre que le Père Billy écrivait de Moscou, le 15 décembre 1802, à son ancien confrère le Père Bourdier-Delpuits [1].

« Je vous dirai, mon cher ami, que le Saint-Siège a confirmé par une Bulle solennelle la Compagnie de Jésus en Russie dans tous ses privilèges, et que le gouvernement a accepté la Bulle. Depuis lors, beaucoup d'anciens membres

1. J.-B. Billy, né le 18 mars 1738, avait été admis dans la Province de Champagne, le 21 sept. 1755. Après la suppression de la Compagnie, il alla rejoindre les Pères de la Russie-Blanche. Il fit sa profession le 15 avril 1809, à Saint-Pétersbourg. Il enseigna les mathématiques au collège de cette ville, puis, en 1813, devint admoniteur du Père Général Brzozowski. Il mourut à Paris le 17 novembre 1830, âgé de 92 ans. (C'est par erreur de typographie sans doute que le Père de Ravignan aurait dit « né en 1723 ». *Clément XIII et Clément XIV*, t. II, p. 540.)

Le P. J.-B. Bourdier-Delpuits, né le 25 mai 1734, entré dans la Compagnie le 18 décembre 1752, mourut à Paris le 15 décembre 1811. Engag dans le clergé séculier après la suppression de l'Ordre, il fut vicaire général des diocèses de Cousérans et d'Angoulême, puis chanoine du Saint-Sépulcre à Paris. Pendant la Révolution il subit la prison et l'exil ; il consacra les dernières années de sa vieillesse à la direction de la Congrégation de la Sainte Vierge qu'il avait fondée et qui allait devenir si fameuse sous la Restauration, grâce à la malveillance des libéraux et à la sotte crédulité du public.

d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre même, ont demandé leur agrégation dans la Société réintégrée. Il manque des Français, parce que la Société, ayant été détruite en France longtemps avant de l'être dans les autres pays, tout ce qui en reste aujourd'hui est vieux et invalide. Cependant, par l'état des choses, les Jésuites de Russie auraient besoin de membres français pour la prédication et l'éducation, à cause du grand nombre de Français qui sont ici. Que ne donnerais-je pas pour vous faire sauter, l'abbé Richard [1] et vous à Pétersbourg ou à Polotsk! Je désirerais encore, au delà de ce qu'on peut dire, l'abbé Douzé, qui était attaché à la paroisse de Saint-Germain-en-Laye avant la Révolution, excellent sujet sous tous les rapports. Si même parmi quelques jeunes gens bien pieux, bien zélés, amis de la Société, vous en connaissez qui puissent se déterminer à passer en Russie, quel bien ne feriez-vous pas pour la plus grande gloire de Dieu, en leur présentant le moyen de se réunir à une Société qui vous est si chère, et qui va devenir plus importante, plus utile et même plus nécessaire que jamais à la religion! Cette mission est singulièrement intéressante. Je suis fâché que les divers rôles que j'ai été obligé de remplir ne m'aient pas mis dans le cas de faire des sermons; je trouverais à les débiter; mais à mon âge on ne compose plus, et ma mémoire est perdue. Allons, mon cher ami, voyez, cherchez. Mais tout ceci avec prudence, ne réveillons point la jalousie, le préjugé ou la haine. Faisons le bien humblement et modestement.

« C'est le R. P. Grüber qui est aujourd'hui Général; il a succédé au Père Kareu, qui est mort l'été dernier. Depuis deux ans les Jésuites ont un collège à Pétersbourg; ils desservent l'église catholique. Ils font beaucoup de bien, quoiqu'il y ait encore quelques ennemis qui leur ont suscité des tracasseries; mais il paraît qu'aujourd'hui tout le

1. Jean Pierre Richard, né le 7 février 1743, entré dans la Compagnie de Jésus en septembre 1759, mort chanoine de la métropole de Paris et prédicateur du roi, le 29 septembre 1820. Ses sermons ont été imprimés en 4 vol. in-12. Paris, 1822.

monde à peu près leur rend justice et qu'on se réunit à bien penser sur leur compte. »

On a pu remarquer que le Père Billy faisait part à son ami de l'élection récente d'un nouveau Général de la Compagnie de Jésus. Le Père Kareu, auquel le pape Pie VII avait adressé le Bref *Catholicæ fidei*, était mort le 30 juillet 1802. Le Père Grüber fut élu pour lui succéder le 10 octobre suivant. C'est lui qui reçut le second Bref qui étendait au royaume des Deux-Siciles le rétablissement officiel de son Ordre (30 juillet 1804). Quelques mois plus tard, il périt à Saint-Pétersbourg, victime d'un incendie (26 mars 1805); le 2 septembre de la même année, l'assemblée des profès lui donnait pour successeur le P. Thaddée Brzozowski. C'est à lui qu'était réservée la consolation de voir la pleine et entière restauration de la Compagnie. Dès son élévation au généralat, il put l'entrevoir comme certaine et, pendant dix ans, il lui fut donné de la préparer, soit par des restaurations partielles, en Angleterre, en Italie, aux États-Unis, où des communautés furent reconstituées et la vie religieuse réorganisée, soit en admettant pour le for intérieur, conformément au pouvoir qu'il en avait reçu, une multitude d'anciens membres de la Société qui demandaient à y rentrer.

Pour les raisons que nous avons dites, ce mouvement de résurrection ne put guère s'étendre à la France. Néanmoins, en dépit des distances et de tant de symptômes plutôt décourageants, le Général regardait du côté de notre pays avec une particulière insistance ; ses lettres témoignent qu'il ne désespéra jamais de voir l'Ordre de saint Ignace reprendre vie dans le pays qui lui avait donné naissance[1].

Cet espoir allait se fortifiant à mesure que les fautes de Napoléon rendaient sa chute inévitable.

1. Déjà en 1805, quelques semaines avant sa mort, le P. Grüber écrivait : « Non, non, je ne désespère pas de la France ; j'espère au contraire que tôt ou tard, la Compagnie de Jésus renaîtra dans ce pays. » (Au P. Beckers, à Amsterdam, 1er mars 1805.)

II

Les effroyables calamités de l'hiver de 1813-1814 annoncèrent l'effondrement du régime impérial. Dès le 3 avril, le Sénat proclamait la déchéance de l'empereur et le rappel de Louis XVIII ; le 11, Napoléon signait son abdication dans ce palais de Fontainebleau qui avait servi de prison à Pie VII.

Les Pères de la Foi crurent entrevoir une aurore de liberté. Le Père Varin était toujours interné à Besançon ; mais dans les derniers temps, comme nous l'avons dit, la surveillance du préfet Debry s'était beaucoup relâchée de sa rigueur, et le Père Varin avait pu renouer des relations avec plusieurs de ses confrères. Il fut retenu quelques semaines encore dans la ville assiégée par l'ennemi ; mais le gouvernement provisoire ayant conclu le traité par lequel la France rentrait dans ses limites de 1792, il se hâta de se rendre à Paris et d'y convoquer ceux des Pères de la Foi qui pouvaient le mieux l'aider de leurs conseils. Tous étaient bien résolus à reconstituer la Société ; mais la même question qu'en 1807 se posait devant eux : Fallait-il s'agréger aux Jésuites de Russie et se mettre à la disposition du Père Général, ou bien seulement continuer leurs œuvres comme avant la dispersion et attendre encore une heure plus favorable pour la réunion toujours désirée ? Dans l'incertitude le Supérieur consulta des personnes que leur situation désignait à sa confiance. C'était Mgr Annibal della Genga, le futur Léon XII, envoyé à Paris pour porter à Louis XVIII les félicitations du Pape ; puis, le Père de Clorivière, le seul Jésuite qui se trouvât actuellement en France. L'un et l'autre furent d'avis que mieux valait pour le moment rester dans le *statu quo*.

Cependant à ce moment-là même le Père Varin apprenait que ses confrères de Belgigue avaient adopté un parti tout différent. Le Père Fonteyne, profès et supérieur

de la maison d'Amsterdam, avait reçu du Père Brzozowski les pouvoirs nécessaires pour procéder au rétablissement de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas ; il avait déjà admis comme novices plusieurs des Pères de la Foi et un certain nombre de jeunes clercs. Cette nouvelle augmenta les perplexités du Père Varin, d'autant plus que la décision qui lui avait été donnée concordait mal avec son opinion personnelle et celle de la plupart de ses confrères. Il se rendit donc en Belgique pour conférer avec les PP. Fonteyne, Leblanc et Bruson. Ceux-ci témoignèrent leur surprise et leur peine de la réponse faite par le prélat romain et le Père de Clorivière ; ils la combattirent de toutes leurs forces. C'était selon eux ajourner indéfiniment la réalisation de ce qui avait été l'idée fondamentale et l'objet même de la Société à laquelle ils avaient les uns et les autres donné leurs noms. Le Souverain Pontife rentré en possession de ses États allait incessamment profiter de sa liberté et de la paix rendue à l'Église pour réparer l'œuvre de destruction imposée à la faiblesse de Clément XIV par la coalition de l'impiété philosophique, de la volupté et de l'imprévoyance. Était-ce le moment de se dérober, après s'être préparé pendant vingt ans pour cette restauration? Le P. Fonteyne insistait fortement pour que le Père Varin écrivît sans retard au Père Général et lui demandât de désigner un fondé de pouvoirs qui ferait pour la France ce que lui-même faisait pour la Belgique. Mieux encore ; si le Père Varin pouvait entreprendre le voyage de Pétersbourg, il obtiendrait bien plus aisément la faveur que lui et ses confrères désiraient.

Ceci se passait sur la fin du mois de mai ou dans les premiers jours de juin 1814. Nous laissons maintenant le Père Varin lui-même raconter, dans une lettre au Père Général, quelle fut la suite de sa conférence avec les Pères de Belgique :

«...Je puis vous assurer, mon Très Révérend Père, que cette dernière proposition entra bien aisément et bien profondément dans mon cœur. Le délabrement de ma santé,

les difficultés, la longueur et les fatigues d'un tel voyage ne me firent pas la plus légère impression. Je n'étais touché que du sentiment de mon bonheur, si, en vous donnant cette marque de dévouement, je pouvais accélérer pour la France le moment du rétablissement de la Compagnie et pour mes frères le moyen d'y être plus promptement admis. Il me semblait que, si le ciel eût béni ma démarche, en vous inspirant d'acquiescer à ma demande, j'aurais dit de tout mon cœur : *Nunc lætus moriar.*

« Le Père Fonteyne vit avec plaisir ma détermination, et il écrivit à Amsterdam pour préparer les voies à mon embarquement. Mon départ ne devait être différé que de quelques jours pour me donner le temps d'informer le Père de Clorivière de mon voyage, et lui témoigner la joie que nous éprouverions, si Votre Paternité nous le donnait pour la France, comme Elle a donné le Père Fonteyne à la Flandre. Quelles furent ma surprise et ma consolation, lorsque, dans cet intervalle, il m'annonça lui-même qu'il venait de recevoir une lettre de Votre Paternité, qui l'autorisait à préparer les moyens de rétablir en France la Compagnie ! Je m'empressai donc de me rendre auprès de lui, et considérant en sa personne Votre Paternité dont il nous tient la place, je me remis entièrement entre ses mains et avec moi tous ceux dont la Providence m'avait pour un temps confié la direction. Comme la plupart sont encore dispersés, je vais les informer de la démarche que je viens de faire en leur nom, et je suis assuré qu'ils seront au comble de la joie.

« Du reste, mon Très Révérend Père, nous sommes bien loin d'avoir la prétention d'être agrégés *in globo* dans la Compagnie. Nous ne nous y présentons que comme de simples individus, disposés à répondre à toutes les questions qu'on voudra nous faire et à passer par toutes les épreuves qu'on jugera convenables. En sollicitant comme la plus grande des faveurs notre admission, nous nous en reconnaissons bien indignes. Mais si quelque chose peut vous donner un peu de confiance, c'est le grand désir que

nous avons depuis si longtemps de vivre et de mourir sous l'obéissance dans le sein de la Compagnie. Je crois devoir encore ajouter qu'il n'y en a pas un parmi nous qui ne soit tout dévoué au Vicaire de Jésus-Christ et qui ne soit bien éloigné de toutes les opinions qui peuvent le contrister.

« Maintenant, mon Très Révérend Père, je me livre à l'espérance que vous ne rejetterez pas des cœurs qui, pénétrés du sentiment de leur misère mais remplis de bonne volonté, se donnent tout à vous, pour que vous les unissiez à Jésus-Christ, et je finis en vous assurant de nouveau de l'entier dévouement de tous ceux qui m'étaient associés et du profond respect avec lequel je suis, etc. »

Avant de pousser plus loin, nous devons dire qui était ce Père de Clorivière dont le nom s'est déjà présenté au cours de ce récit, et que la Providence avait destiné à être le premier et principal ouvrier de la restauration de la Compagnie de Jésus en France[1].

Pierre-Joseph Picot de Clorivière était né le 29 juin 1735 à Saint-Malo d'une famille où l'on se transmettait depuis plusieurs siècles un héritage d'honneur et de vertus. Entré dans la Compagnie de Jésus le 14 août 1756, il était régent au collège de Compiègne, lorsque l'arrêt du Parlement de Paris l'obligea de quitter la France pour rester fidèle à sa vocation (1762). Il se donna à la Province d'Angleterre, fit ses études de théologie au collège de Liége et y fut admis à la profession des quatre vœux, le 15 août 1773. A cette date, le Bref de Clément XIV, signé le 21 juillet, n'avait pas encore été notifié en Belgique. Rentré en France après la suppression de la Compagnie, le Père de Clorivière exerça différentes fonctions dans son diocèse d'origine. Curé de Paramé de 1775 à 1779, puis directeur du collège diocésain de Dinan, jusqu'à la Révolution, il donna constamment l'exemple de toutes les vertus sacer-

1. Ce qui suit est extrait en substance de l'excellente *Histoire du R. P. de Clorivière*, par le P. Jacques Terrien. In-8°. Paris, 1891.

dotales. Aux travaux d'un ministère absorbant il ajoutait encore la composition de divers ouvrages principalement destinés à l'édification du clergé, comme le *Modèle des Pasteurs* et la *Vie du vénérable Grignon de Montfort*. On a conservé le souvenir d'un trait touchant de sa charité et de son zèle pour le salut des âmes qui lui étaient confiées. Comme il ne pouvait triompher des résistances d'un de ses paroissiens, il chercha quelle pénitence il pourrait bien s'imposer pour obtenir la conversion de ce malheureux. Ne trouvant pas autre chose à retrancher de son pauvre ordinaire, il promit à Dieu de renoncer pour toujours à sa tasse de café, si cette faveur lui était accordée.

Le Père de Clorivière ayant refusé de prêter le serment imposé au clergé par l'Assemblée Nationale, se vit dès lors exclu de toute fonction du ministère sacerdotal public. Il songea d'abord à partir pour l'Amérique et s'offrit à Mgr Carroll, son ancien confrère, pour aller travailler dans la Mission du Maryland. Un enchaînement de circonstances indépendantes de sa volonté mit obstacle à l'exécution de son dessein. A ce moment-là même lui fut inspirée l'idée d'une fondation originale et féconde, qui allait prendre corps au milieu même de la tempête révolutionnaire.

Il s'agissait de deux associations pieuses, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, répondant aux besoins d'une époque qui n'avait pas d'analogue dans l'histoire. La Révolution débutait par la destruction des Ordres religieux; bientôt tous les monastères seraient fermés, tous les cloîtres déserts, la vie religieuse sous toutes ses formes diverses serait éteinte en France. De longtemps sans doute elle ne pourrait reparaître sous ses aspects traditionnels. Manifestement il y a antagonisme entre l'esprit du siècle et les institutions monastiques. Et cependant la sève de l'Évangile ne saurait rester inactive; Jésus-Christ ayant ouvert la voie des conseils, il faudra toujours qu'il y ait des âmes qui s'y engagent à sa suite, une élite qui s'élève au-dessus du niveau commun et qui exerce sur la masse une influence salutaire. Pour concilier cette exigence inhérente

à la constitution et au tempérament de l'Église avec les répugnances que lui oppose l'esprit moderne, le Père de Clorivière voulait organiser la pratique des conseils évangéliques sur un plan nouveau ; tous les signes extérieurs de la profession religieuse qui offusquent les yeux du monde en seraient exclus. Les deux Sociétés ont également pour but « de faire refleurir tellement, même hors du cloître, le soin de la perfection chrétienne propre de chaque état, jointe avec la perfection religïeuse, que toutes les classes de la vie civile soient par là sanctifiées dans plusieurs de ses membres »... Elles seront donc ouvertes « à toute sorte de personnes, quels que soient leur rang et leur condition, pauvres et riches, saines et malades, jeunes et déjà avancées en âge, pourvu qu'elles soient dégagées de tout lien qui ne serait pas compatible avec la pratique des conseils évangéliques. Tout ce qu'on attend, c'est qu'elles soient éprises d'un désir si vif de la perfection qu'elles rejettent de cœur tout ce qui pourrait apporter quelque obstacle à leur avancement spirituel et qu'elles se montrent prêtes à suivre Jésus-Christ Notre-Seigneur partout où il daignera les conduire, en embrassant véritablement la pauvreté spirituelle et même la pauvreté réelle », aussi bien que « la pratique constante de toutes les vertus qui conviennent à des religieux[1] ».

C'est en ces termes que le Père de Clorivière esquissait lui-même l'idée fondamentale de l'œuvre qu'il avait conçue. D'autres vues s'y mêlèrent en ce qui concerne la *Société du Cœur de Jésus ;* elle réunit seulement quelques prêtres que le pieux directeur s'efforça d'engager dans un genre de vie conforme à l'esprit et à la règle de saint Ignace ; néanmoins, aucun d'eux n'entra dans la Compagnie de Jésus lors de son rétablissement ; au surplus la difficulté des temps ne leur permit pas de se donner une organisation solide et durable. L'autre Société au contraire se développa d'une manière régulière et rapide. Elle

1. *Histoire du P. de Clorivière*, p. 329.

inaugurait une forme de vie religieuse inouïe jusqu'alors; elle n'allait à rien moins qu'à fonder et perpétuer « au milieu du monde, à l'insu du monde et malgré le monde », la pratique de la perfection évangélique.

Pareille conception pouvait paraître hardie, même téméraire. D'après les notes intimes du Père de Clorivière, l'inspiration lui en fut donnée d'une manière où il est difficile de ne pas reconnaître l'action directe de l'esprit de Dieu. Ce qui prouve du moins qu'elle venait à son heure, qu'elle s'adaptait aux nécessités des temps, c'est la multitude des instituts qui, depuis lors, se sont établis sur les mêmes bases.

C'est le 2 février 1791 que l'une et l'autre Société prirent authentiquement naissance à Paris dans de pieuses réunions où les premiers associés scellèrent leurs engagements au pied de l'autel. La Révolution était déjà entrée dans la phase violente; le Père de Clorivière se consacra au développement de son œuvre au milieu des tracasseries, des persécutions et des dangers auxquels étaient exposés les prêtres réfractaires. Son nom et ses relations de famille le classaient parmi ces suspects qui d'un moment à l'autre pouvaient prendre le chemin de la prison et de l'échafaud. Son frère, M. de Limoëlan, compromis dans la conspiration de la Rouairie, fut guillotiné le 18 juin 1793; sa nièce Mme Desilles eut le même sort; sa sœur, Mère Thérèse de Gonzague, religieuse de la Visitation, fut condamnée par le tribunal révolutionnaire, mais arrachée à la mort par la chute de Robespierre. Un de ses neveux, engagé dans la troupe de Frotté, fut tué dans une rencontre avec les républicains. Plusieurs de ses disciples de l'une et de l'autre Société comptèrent également parmi les victimes de l'orgie révolutionnaire. Pour lui, il y échappa comme par miracle.

Au sortir de la tourmente, il envoyait à Rome un Mémoire renfermant le *Plan de vie* déjà mis à l'épreuve dans les deux Sociétés durant dix années de persécution, et il avait la consolation de le voir approuvé et encouragé

par le Saint-Père (19 janvier 1801). A ce même moment, son neveu Joseph de Limoëlan, impliqué dans l'attentat de la *machine infernale*, se dérobait par la fuite aux recherches de la police. Du même coup, le Père de Clorivière se trouva désigné aux soupçons, et quatre ans plus tard, à la suite du complot de Cadoudal, il se vit arrêté, interrogé et, sans autre forme de procès, sans même aucune inculpation précise, interné au Temple, devenu prison d'État (5 mai 1804). C'est ainsi que procédait la justice impériale. Le Père de Clorivière était âgé de soixante-neuf ans, et il allait demeurer prisonnier cinq années entières.

A plusieurs reprises des démarches furent faites pour obtenir sa libération. Sa nièce, Mme d'Allérac, ayant un jour insisté auprès de Réal, successeur de Fouché à la police générale, celui-ci se contenta de répondre : « Il ne sortira pas ; il *bavarderait.* » Il fut impossible d'avoir d'autre explication. L'historien du Père de Clorivière a tâché d'élucider le sens de cette parole : *Il bavarderait.* Deux morts violentes eurent lieu au Temple, celle de Pichegru, le 6 avril 1804, et celle du capitaine anglais Wesley Wright, l'un et l'autre compromis dans le complot de Cadoudal. La version officielle les mit au compte du suicide; la rumeur publique, éveillée par l'exécution du duc d'Enghien, les attribua à une autre cause. Le Père de Clorivière était voisin de chambre du malheureux capitaine. Dans une lettre écrite quelques jours après, il paraît bien admettre le suicide : « Il (le général) n'a pas eu le courage de supporter son malheur et celui de son parti. » Mais on ne peut guère tirer argument d'une correspondance qui, assurément, passait sous d'autres yeux que ceux des destinataires. Cependant, sans vouloir expliquer par le crime des faits sur lesquels plane encore le mystère, on peut croire, dirons-nous avec le biographe, « que, dans le cours de sa longue et injuste détention et de ces tracasseries persécutrices dont il était l'objet depuis sept années déjà, le Père de Clorivière avait été témoin de plusieurs choses que le directeur de la haute

police ne voulait pas exposer aux hasards d'une divulgation publique[1] ».

Quoi qu'il en soit, cette détention elle-même d'un vieillard inoffensif est restée un problème dont sans doute il ne faut pas chercher la solution ailleurs que dans l'arbitraire d'un pouvoir qui ne connaît pas de frein. *Sic volo, sic jubeo.* Le régime de la prison était d'ailleurs exempt de rigueur ; la plus grande privation pour l'homme de Dieu fut de passer quatre années entières sans célébrer le saint sacrifice. Le Divin Maître toutefois ne laissait pas de visiter son serviteur et de le consoler par sa présence réelle. Par les soins de Mlle Adélaïde de Cicé, sa première coopératrice dans la fondation de la Société du Cœur de Marie, la Sainte Eucharistie pénétrait au Temple et parvenait au prisonnier, dissimulée dans des envois d'objets qui n'attiraient point l'attention des gardiens.

Le Père de Clorivière employa les loisirs de sa réclusion à écrire de volumineux commentaires sur l'Écriture sainte, particulièrement sur l'Apocalypse. Il trouva même l'occasion d'exercer son zèle d'apôtre auprès de quelques-uns de ses compagnons de captivité, et il eut la joie de ramener au catholicisme un attaché de l'ambassade russe, M. Christine, Suisse de nationalité et calviniste. M. Christine fut libéré en 1805 et, comme il retournait en Russie, le Père de Clorivière lui confia une lettre pour le Père Grüber par laquelle il sollicitait la faveur d'être réadmis dans la Compagnie de Jésus. Le Père Grüber était mort depuis peu quand la lettre parvint à Saint-Pétersbourg, et ce fut le Père Lustyg, vicaire général pendant l'intérim, qui lui répondit. Il l'autorisait à renouveler sa profession et l'incorporait à la Province de Russie.

En 1808 la Tour du Temple était condamnée à disparaître. Le Père de Clorivière fut alors transféré à Vincennes, puis dans une maison de santé, près de la barrière du Trône. C'était un adoucissement, mais toujours la

1. *Op. cit.*, p. 456.

captivité. Elle ne prit fin que l'année suivante (11 avril 1809). Le Père de Clorivière sortit de prison sans qu'on daignât lui dire pourquoi il y était entré[1].

Le premier usage qu'il fit de sa liberté fut de se mettre à la disposition de son Général : « Merci mille fois à Votre Paternité, lui écrivait-il, de ce qu'elle consente, après tant d'années, à reconnaître encore pour un des siens le fils très indigne sans doute, mais, j'ose le dire, très aimant de notre Compagnie. Déjà le Père Lustyg avait bien voulu me recevoir. Prosterné aux pieds de Votre Paternité, je lui consacre de nouveau mon obéissance et je lui demande humblement sa bénédiction... »

Il lui faisait part ensuite d'une proposition qu'il venait de recevoir. Mgr Carroll le réclamait pour diriger le noviciat de la Province du Maryland. Malgré ses soixante-quinze ans le Père de Clorivière se sentait assez de forces et de courage pour accepter cette charge. Mais il se voyait retenu par la direction des deux Sociétés du Cœur de Jésus et du Cœur de Marie. Cependant, si Sa Paternité jugeait que son départ fût plus conforme à la volonté divine, il était prêt à s'embarquer sans retard.

Le Père Général ne crut pas devoir accepter des offres si généreuses ; il conseilla au Père de Clorivière de continuer à s'occuper de ses œuvres qui « dans ces temps calamiteux » rendaient de très précieux services à l'Église et à la France.

De fait l'une et l'autre Société se recommandaient dès lors par une activité intelligente et féconde. Les Pères du Sacré-Cœur avaient, en 1804, reçu les éloges de Portalis. Dans le Rapport qui prépara le Décret de messidor,

1. Ce n'est que l'année suivante, 3 mars 1810, qu'un Décret fit entrer officiellement dans la législation impériale la détention sans jugement, imitée des lettres de cachet, abolie par la Révolution, mais rétablie de fait depuis le Consulat. Ce Décret débutait ainsi : « Considérant qu'il est un certain nombre de nos sujets, détenus dans les prisons d'État, sans qu'il soit convenable de les traduire devant les tribunaux ou de les faire mettre en liberté... »

il s'exprimait ainsi à leur sujet : « Ils se vouent à des pratiques sévères et à des vertus peut-être exagérées. » Mais, ajoutait-il, « ils ont annoncé le désir de se lier par des vœux perpétuels ; et cela est inconciliable avec nos lois ». Cependant ils ne furent pas mentionnés expressément dans le Décret et, après comme avant, ils dépensèrent, malgré leur petit nombre, dans tous les travaux du ministère sacerdotal un dévouement qui arrachait à l'archevêque de Besançon, Le Coz, ce bel hommage : « Partout où j'ai vu cette Société établie, je l'ai vue faisant beaucoup de bien avec intelligence et simplicité. » Parmi les noms qui lui font le plus d'honneur, on peut citer celui de l'abbé Lefebvre, du diocèse de Rouen, canonisé par la voix publique, celui de l'abbé Vielle à Saint-Brieuc, de l'abbé Jean de La Mennais, le fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne, de l'abbé d'Aubonne, etc.

D'autre part, le Père de Clorivière n'avait pas cessé durant sa longue captivité de soutenir par ses lettres le courage et la ferveur de ses filles. Avec une méthode faite de discrétion et de silence, leur Société s'était propagée, accomplissant, elle aussi dans sa sphère, un bien incalculable. Au sortir de sa prison, il les trouvait établies dans un grand nombre de villes, depuis la Bretagne jusqu'à la Provence. Pendant les années qui suivirent, le saint vieillard put se consacrer davantage à leur formation religieuse, à la rédaction des règles et à l'organisation définitive de la Société. Lorsque, en 1812, Pie VII fut transféré de Savone à Fontainebleau, le Père de Clorivière eut la consolation d'être introduit auprès du Pontife par le cardinal di Pietro, le chef des cardinaux noirs, qui l'honorait de son amitié. Une fois de plus Pie VII voulut bien approuver de vive voix la nouvelle forme de vie religieuse dont le Père avait été l'initiateur. Quant à l'approbation écrite, elle fut donnée seulement en 1825 par le pape Léon XII ; mais à ce moment la Société de prêtres, la première en date, avait cessé d'exister.

Le Père de Clorivière avait reçu l'hospitalité dans les bâtiments extérieurs du couvent des Carmes de la rue de Vaugirard, occupé alors par les religieuses carmélites. C'est là que le trouvèrent les événements de 1814. Nous voyons par une de ses lettres de cette année que, depuis son admission dans la Compagnie de Jésus en 1805, il n'avait pas cessé, « autant que les circonstances l'ont permis », d'être en correspondance avec son Général, à Saint-Pétersbourg, le Père Brzozowski. Au moment où la chute de Napoléon lui fait entrevoir une aurore de liberté, il lui écrit : « Commandez, mon Révérend Père, commandez. Tout ce que j'ai de force est à vous, en quelque lieu du monde que ce soit; je veux faire au delà même du possible ; l'obéissance multipliera mes forces ; la confiance augmentera mon courage ; Dieu me donnera de pouvoir ; ce que je ne pourrai par moi-même, peut-être le pourrai-je par d'autres. S'il se fait ici selon nos désirs, je ne demande, je n'ambitionne qu'un tout petit coin où je puisse mourir obscur et inconnu[1]. »

III

Avant que cette protestation de dévouement du vénérable religieux fût parvenue au Père Général, celui-ci avait écrit de Saint-Pétersbourg, au Père de Clorivière, une lettre que nous reproduisons intégralement, traduite du latin. Elle porte la date du 7/19 mai 1814.

« Mon Révérend Père,

« La Paix de N.-S.

« J'ignore si Votre Révérence est en bonne santé. Je le souhaite et l'espère, et c'est pourquoi je vous écris. Nous

1. *Histoire du P. de Clorivière*, p. 565.

avons appris par les feuilles publiques les heureux événements qui viennent de s'accomplir dans votre pays, avec l'aide de Dieu et par les soins et les efforts des souverains alliés. Les bons se réjouissent de voir vos princes légitimes rentrés dans leur royaume, et le vicaire de Jésus-Christ rétabli sur son Siège. Ils en rendent et rendront d'immortelles actions de grâces au Dieu Tout-Puissant, auteur et dispensateur de tout bien. Quant aux conséquences qui en peuvent découler pour la Sainte Église, pour la religion et l'antique piété, il est facile de les concevoir, il est agréable et doux de les souhaiter et de les espérer. Ces mêmes effets salutaires la Compagnie de Jésus, victime de la faction philosophique, en aura-t-elle sa part, et quand? Votre très pieux Roi se fera-t-il le vengeur de son innocence et de sa réputation? Votre Révérence pourra le savoir plus tôt que moi. Obligé par ma charge à prendre en mains les intérêts de la Société, mais ne pouvant à raison de l'éloignement y pourvoir par moi-même, d'autant plus que je ne connais point les membres survivants de l'ancienne Compagnie, je confie à Votre Révérence le soin de me faire connaître leurs noms ainsi que leurs dispositions envers Celle qui fut leur mère. En attendant, vous pourrez vous concerter avec Barruel, Grosier et tels autres que vous trouveriez animés de bons sentiments, et vous aviseriez avec eux aux moyens de secourir et de consoler cette mère affligée.

« Peut-être, n'est-ce pas encore le moment, au début d'une Restauration, d'agir auprès du très pieux Roi pour des affaires comme l'éducation de la jeunesse, les catéchismes, les congrégations, le rappel de la Compagnie de Jésus en France. Si l'on peut tenter quelque chose, tout au moins en préparant l'esprit des Princes et d'autres personnages considérables et bien pensants, je délègue Votre Révérence pour agir avec prudence et précaution et en prenant conseil d'hommes sages. Ensuite, le moment venu, elle suppliera le Sérénissime Roi de vouloir bien s'employer auprès du Souverain Pontife qui a pour nous un cœur vraiment paternel, pour solliciter de Sa Sainteté et

en obtenir la Bulle du rétablissement universel de la Société. C'est sur les instances des princes de la famille des Bourbons qu'elle a été supprimée ; il est juste et équitable que, à la demande de ces mêmes princes, elle renaisse et refleurisse, d'abord dans votre patrie, par la création d'un noviciat et de quelques collèges pour commencer, et ensuite, suivant l'exemple de vos princes, dans les autres pays.

« Je demande à Dieu, instamment et chaque jour, qu'il accorde à Votre Révérence pour sa plus grande gloire l'esprit de sagesse qui l'éclaire et la dirige dans une entreprise qui exige beaucoup de prudence. Il s'agit en effet d'avoir tellement égard à l'Institut de la Société que ce soit l'ancienne Société qui revive et non pas une nouvelle Société qui s'élève en sa place. J'en dirai davantage, quand j'aurai reçu la réponse à cette lettre. En attendant je salue Barruel et tous nos autres confrères, s'il en est, et je me recommande aux prières et Saints Sacrifices de Votre Révérence et des leurs.

De Votre Révérence
Le serviteur en N.-S.
T. Brzozowski, S. J.[1] »

Par le fait, le Père de Clorivière se trouvait investi, avec tous les pouvoirs nécessaires, du soin de reconstituer la Compagnie de Jésus en France. La lettre lui fut remise dans le courant de juin 1814 ; il était alors dans sa quatre-vingtième année. On l'engageait à faire appel à ses anciens confrères ; mais combien étaient-ils, après cinquante-deux ans passés depuis les arrêts des Parlements qui avaient frappé les Jésuites de France ? Et de quel secours pouvaient être quelques vieillards dans une entreprise aussi ardue ? Il ne fallait pas songer à rappeler ceux qui dans les dernières années étaient allés en Russie s'enrôler sous la bannière de saint Ignace ; on a vu plus

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° II.

haut que, loin de vouloir se priver de ces recrues, la Province de Russie en réclamait d'autres. Pour le moment, il n'y avait pas en France d'autre Jésuite, régulièrement incorporé à l'ordre, que le Père de Clorivière lui-même. Effrayé de son isolement, il tourna ses regards vers l'Angleterre où vivaient encore quelques membres de l'ancienne Province de France, derniers débris de ceux qui s'y étaient retirés après l'orage de 1762. Le 26 juin il écrivait à l'un d'eux, son vieux compagnon d'armes, la lettre suivante :

« Mon Révérend Père et très cher ami,

« Le temps ne m'a fait en aucune manière perdre votre souvenir. Mon ancien ami du noviciat, le Père Fleury a toujours été présent à mon cœur, et maintenant plus que jamais, depuis que j'ai su que nous étions réunis avec nos anciens Pères dans le sein de notre mère, la Compagnie de Jésus. Pour moi, qui ai pu me regarder comme existant, le Bref de Clément XIV n'ayant point été admis par nos évêques de France [1], j'ai été agrégé, lorsque j'étais encore détenu à la Tour du Temple, à la Province des Jésuites de Russie, et depuis ce temps, autant que les circonstances l'ont permis, j'ai été en correspondance avec notre Général à Saint-Pétersbourg, le R. Père Brzozowski. Je lui ai écrit par occasion depuis la cessation des hostilités; et, depuis peu de jours, j'ai reçu de lui une lettre qu'il m'a écrite avant d'avoir pu recevoir la mienne. Par sa lettre il me charge de veiller en sa place à ce qu'on peut

1. La Compagnie de Jésus avait été supprimée en France par arrêts des Parlements dès 1762, plus de dix ans avant le Bref de Clément XIV. C'est pourquoi le Bref n'y fut jamais publié, et par conséquent les Jésuites français pouvaient se considérer comme non atteints, au même titre que leurs confrères de Prusse et de Russie. Quant au Père de Clorivière, il avait passé dans la Province d'Angleterre, et le Bref fut régulièrement notifié aux Jésuites du collège de Liége où il venait de prononcer ses derniers vœux. Il y a lieu de croire que l'expression va au delà de sa pensée quand il dit qu'il pouvait « se croire existant ».

faire à présent pour le rétablissement de la Société en France, de l'informer en particulier de tous ceux qui sont à Paris. Je ferai plus, je lui parlerai de tous les Jésuites français que je pourrai connaître tant en France que dans les pays étrangers. Vous serez le premier nommé avec le Père Fontaine, et je l'engagerai à faire revenir en France tous ceux qui seront encore en état d'y revenir; nous en avons le plus grand besoin, car nous sommes tous vieux et caducs. Vous me direz que vous l'êtes aussi ; vous ne l'êtes pas au point de ne pouvoir rien faire ; votre présence seule serait très utile. Un Jésuite travaille pour la gloire de Dieu jusqu'au dernier soupir, et ne se repose que dans le tombeau. »

Le Père Fleury se fût rendu volontiers à une invitation aussi touchante. Il répondit qu'il s'en remettait à la décision du Père Général qui seul pouvait l'enlever à la Province anglaise à laquelle il appartenait. Le Père de Clorivière s'empressa de solliciter cette translation qui lui fut accordée. Le 2 octobre il écrivait donc à son ami :

« Mon aimable et Révérend Père,

« Le Père Général, touché de nos besoins, me charge de vous prier de venir nous aider en France au rétablissement de notre commune mère et de vous dire que vous ferez en cela une chose qui lui sera très agréable et par laquelle vous témoignerez l'amour que vous avez pour notre sainte Compagnie. Aussi nous vous attendons le plus tôt qu'il vous sera possible. Vous pourrez descendre *rue des Postes, près l'Estrapade, n° 18 ou 20.* Vous y trouverez des frères qui vous recevront à bras ouverts ; un vieillard octogénaire leur en donnera l'exemple et fera tout ce qui sera en son pouvoir pour adoucir les fatigues de votre voyage. »

Malgré tout, le « vieillard octogénaire » dut se passer de l'aide de son vieil ami ; le Père Charles Fleury fut retenu en Angleterre. Mais déjà, la Providence avait

ménagé au Père de Clorivière une abondante compensation. A défaut de ses anciens compagnons d'armes « tous vieux et caducs », il avait vu venir à lui des hommes dans la force de l'âge, formés aux vertus religieuses, exercés dans les ministères de la Compagnie et chez qui une longue attente n'avait fait qu'attiser le désir d'être reçus dans la famille de saint Ignace. Nous avons dit comment le Père Varin avait été arrêté au moment de partir pour la Russie par la bonne nouvelle que ce qu'il allait demander au Père Général était déjà accordé. Il s'empressa donc de rentrer à Paris et de se remettre entre les mains du Père de Clorivière. Quelques semaines plus tard, lui et trois autres Pères de la Foi, Léopold Boissard, Pierre Roger et Nicolas Jennesseaux, après l'examen prescrit par l'Institut, furent canoniquement admis au noviciat. C'était le 19 juillet 1814, en la fête de saint Vincent de Paul. Avant la fin du mois, cinq autres Pères et un frère coadjuteur leur furent adjoints; c'étaient les PP. Étienne Dumouchel, Pierre Béquet, Pierre Ronsin, Augustin Coulon, Jean Nicolas Loriquet et le Frère Jean Malet. Ils se trouvèrent donc réunis, pour la première fois, au nombre de dix, en la fête du saint fondateur de la Compagnie, 31 juillet 1814.

C'était dans les dépendances du Couvent des Carmes, où le Père de Clorivière avait son logement. Le lieu était bien choisi. Quatorze anciens Jésuites y étaient tombés en 1792 sous les coups des Septembriseurs. Il semblait donc que la Compagnie de Jésus en France au dix-neuvième siècle germait dans le sang de sa devancière. Neuf recrues autour d'un vétéran, c'était un bien faible bataillon; mais les âmes étaient vaillantes et s'ouvraient à de vastes espoirs. Nous en trouvons l'expression dans une petite adresse en vers latins, présentée à cette occasion par un de ses novices au Père de Clorivière, « commissaire général de la Compagnie de Jésus en France ». Ce menu détail méritait d'être noté; on y voit que la Compagnie de Jésus renaissante est fidèle à la tradition humaniste. C'est une

manière comme une autre d'affirmer qu'elle est bien restée elle-même[1].

A quelques jours de là Pie VII promulguait la Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, par laquelle était enfin révoqué le Bref de Clément XIV et la Compagnie de Jésus rétablie dans le monde entier. Après avoir rappelé les deux Brefs précédemment donnés dans les premières années de son pontificat en faveur de l'Ordre de saint Ignace, dans l'empire Russe et dans le royaume des Deux-Siciles, le Pape s'exprimait ainsi :

« Chaque jour nous arrivent de tous les points de l'univers chrétien, de la part de nos vénérables Frères les archevêques et évêques, ainsi que de personnes considérables de tout ordre, des requêtes pressantes pour que nous rétablissions cette même Société de Jésus... La dispersion même des pierres du sanctuaire, par suite de calamités récentes qu'il vaut mieux pleurer que rappeler à la mémoire, le dépérissement de la discipline dans les Ordres religieux qui sont l'honneur et la force de la religion et de l'Église catholique, et dont le relèvement fait l'objet actuel de nos pensées et de nos soins, Nous sollicitent de faire droit à des désirs si universels et si justes. Nous nous estimerions en effet coupable d'un très grand crime devant Dieu, si dans des circonstances si périlleuses pour la société, Nous négligions d'employer les remèdes salutaires que, par une particulière providence, il plaît à Dieu de préparer, et si, placé dans la barque de Pierre ballottée et secouée par de perpétuelles tempêtes, Nous repoussions, alors qu'ils s'offrent à nous, des rameurs exercés et vigoureux, capables de briser la fureur des flots qui nous menacent à tout instant de naufrage et de mort. Pressé par des motifs si nombreux et si graves, Nous avons enfin résolu d'accomplir ce qui, dès le début de notre Pontificat, fut pour Nous l'objet d'un désir ardent[2]... »

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° III.
2. Voir aux *Pièces justificatives*, n° IV.

Si l'on se rappelle les embarras et les timidités de Pie VI, ses adjurations au duc de Parme pour obtenir que le roi d'Espagne veuille bien tolérer que les Jésuites soient rétablis quelque part, fût-ce même hors de ses États, on constate, au ton de la Bulle de Pie VII, qu'il y a quelque chose de changé dans l'attitude du chef de l'Église vis-à-vis des têtes couronnées. On a vu dans la lettre au Père de Clorivière comment le Général Brzozowski concevait la restauration de la Compagnie de Jésus dans les États catholiques. C'était le roi de France, et à sa suite les princes de la maison de Bourbon, qui devaient prendre l'initiative et agir auprès du Pape. Pie VII parle bien du vœu presque unanime de l'épiscopat et des catholiques les plus recommandables en faveur du rétablissement des Jésuites, mais il n'attend pas, et assurément il n'a pas demandé aux princes régnants l'autorisation de rapporter la mesure imposée à Clément XIV par eux-mêmes et par leurs prédécesseurs contre l'ordre de saint Ignace. La proscription des Jésuites avait été le premier acte d'une tragédie dans laquelle tous les trônes de l'Europe avaient été ébranlés. On sortait à peine d'une tourmente où tout l'ordre social et politique avait failli sombrer. La leçon avait été dure pour les souverains plus encore que pour les peuples. Le Pape pouvait croire qu'ils l'avaient comprise et qu'ils ne songeraient point à s'opposer à la réparation d'une iniquité dont ils avaient été les véritables artisans et dont ils finissaient par être les victimes. De fait aucune cour n'éleva de protestation contre la Bulle *Sollicitudo ;* seul le régent de Portugal, Don Pedro, alors réfugié au Brésil, déclara s'en tenir à ce qui avait été réglé par Clément XIV.

La Bulle fut promulguée à Rome, dans l'église du *Gesù* restituée aux enfants de saint Ignace; le Père Panizzoni, au nom du Général Thaddée Brzozowski la reçut des mains du Pape. On peut voir dans les Mémoires du cardinal Pacca que cet événement s'accomplit au milieu des manifestations de l'allégresse publique : « Le peuple romain, dit-il, accompagna Pie VII depuis le Quirinal jusqu'à l'église du

Gesù, où l'on fit la lecture de la Bulle, et le retour du Pape à son palais fut une marche triomphale[1]. » Le cardinal qui, comme tant d'autres de ses contemporains, avait puisé dans son éducation une véritable hostilité contre les Jésuites, termine son écrit par cette déclaration : « J'ai cru devoir entrer dans ces détails pour saisir l'occasion de laisser dans mes écrits une rétractation solennelle des discours imprudents que j'ai pu tenir dans ma jeunesse contre une Société qui a si bien mérité de l'Église de Jésus-Christ[2]. »

IV

En France la proclamation de la Bulle porta la joie dans le cœur de ceux qui attendaient depuis plus ou moins longtemps l'heure favorable. Ce fut pour eux comme l'appel au drapeau. Dans l'espace de deux mois le Père de Clorivière eut la consolation d'admettre près de 70 novices; le plus grand nombre étaient déjà prêtres et anciens Pères de la Foi. Il fallut chercher à la hâte une maison pour recevoir tout ce monde. Les religieuses de la Visitation avaient racheté l'ancien couvent des Eudistes, au numéro 20 de la rue des Postes, sur la montagne Sainte-Geneviève. Le Père de Clorivière était depuis longtemps en relations avec cette communauté, où sa sœur avait fait profession et où elle était morte le 3 janvier 1804. Les Visitandines consentirent à lui céder l'ancien hôtel de Juigné attenant au monastère; il s'y installa dès le mois de septembre; c'est là qu'il accueillit les nombreuses recrues que la Providence lui envoyait. La règle religieuse, avec les

1. *Memorie storiche*, etc., del Cardinale Bart. Pacca. Parte 3ª, c. VIII, p. 36, Roma, 1830.

2. *Op. cit.* Cf. *Univers*, 22 juin 1896. Traduction de l'extrait publié par la *Civiltà Cattolica*, qui possède l'original (Série 16, vol. 5, n° 1079).

exercices du noviciat, y fut établie tout d'abord; cette maison peut donc bien être considérée comme le berceau de la nouvelle Compagnie de Jésus en France[1].

Cependant le petit bataillon était à peine formé que déjà on réclamait ses services en divers lieux. Les instances étaient si pressantes que, dès cette première année, le Supérieur dut accepter, avec le Grand-Séminaire de Soissons, les trois Petits-Séminaires d'Amiens, de Bordeaux et de Montmorillon. Plusieurs autres demandes furent ajournées, entre autres celle de la ville de Belley qui eût bien voulu remettre immédiatement aux Jésuites le collège où elle avait conservé jusqu'en 1809 les Pères de la Foi. Mais on était sous le régime du monopole, et si, comme nous l'expliquerons plus loin, les Jésuites pouvaient prendre du service dans les séminaires, sous le couvert des évêques, il n'en était pas de même pour des collèges qu'ils auraient dirigés sous leur propre responsabilité.

Toutefois le vénérable vieillard, seul dépositaire des traditions de l'Ordre de saint Ignace, n'avait garde de compromettre dans des œuvres trop hâtives la formation de ceux dont il avait la charge. Il retint auprès de lui la plus grande partie de son personnel; il faut se souvenir que tous, même les plus âgés n'étaient que de simples novices. La durée du noviciat chez les Jésuites est de deux années entières, pendant lesquelles se succèdent une série d'épreuves déterminées par les Constitutions. Il n'était guère possible, dans cette période de début, de remplir exactement tout le programme. Mais parmi ces épreuves, il en est une, d'importance exceptionnelle et qui ne doit jamais être omise, nous voulons parler de la grande retraite d'un mois, selon la formule des Exercices spirituels de saint Ignace.

1. En 1820, les Visitandines entreprirent une nouvelle construction, et les Jésuites durent s'installer provisoirement au n° 40 de la rue des Postes. Ils y restèrent peu de temps; l'immeuble des n^{os} 33 et 35 de la rue de Sèvres fut acquis en 1821, et la Communauté y fut transférée l'année suivante.

Le Père de Clorivière aurait pu, tout en gardant la haute main, se décharger sur quelqu'un des anciens Pères de la Foi d'un ministère trop lourd, semblait-il, pour son âge. Il crut de son devoir d'en assumer tout le fardeau. Les exercices s'ouvrirent le 3 janvier 1815; plus de trente prêtres étaient réunis avec un nombre presque égal de scolastiques et de frères coadjuteurs. « Le Père de Clorivière, dit un témoin, les prêchait trois fois par jour, pendant cinq quarts d'heure chaque fois, avec une force qui étonnait dans un vieillard octogénaire[1]. » Sur quoi son biographe remarque fort judicieusement : « Cette abondance pourra paraître exagérée; peut-être ne laissait-elle pas assez de place à l'initiative personnelle[2]. » A quoi l'on devrait ajouter qu'elle n'est conforme ni à l'esprit du livre des Exercices ni à la tradition de l'Ordre. Mais, continue le biographe, « elle avait son excuse dans les circonstances ». Tout en faisant la part de l'âge, il n'est que juste, en effet, de l'attribuer à un zèle débordant. Le père, le maître, pressé d'une responsabilité dont le poids l'accable, veut ramasser dans l'espace de quelques jours le travail qu'il ne peut faire à loisir, et contraint de se séparer avant l'heure de ses disciples et de ses enfants, il multiplie sans compter ses avertissements et ses leçons.

Au surplus, l'ardeur communicative du Père de Clorivière produisait ses fruits. Le Père Cuénet, qu'il avait chargé de l'aider dans la direction du noviciat, écrivait alors : « La régularité la plus grande, la ferveur la plus vive règnent ici. Et le bon vieillard qui se rajeunit, tout en étant dans une action permanente depuis trois heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et nos anciens Pères qui disputent aux jeunes les pénitences, les humiliations, quel spectacle!... Aucun de nous n'a pu trouver le temps long; pour mon compte il me semble que je l'aurais

1. *Mémoires sur le Noviciat de Montrouge pour servir à l'histoire de la Société de Jésus en France.* Ouvrage manuscrit, du P. J.-B. Gury. (Archiv. lugd.)

2. Jacques TERRIEN, *Histoire du P. de Clorivière*, p. 585.

allongé encore volontiers. Je voyais déjà mes collègues et nos jeunes gens bien fervents avant cette retraite; mais actuellement ils paraissent comme embrasés[1]. »

Plus que jamais les Jésuites avaient besoin de cette forte trempe intérieure que seuls peuvent donner à l'âme religieuse les exercices spirituels et la méditation. La grande retraite était à peine terminée que ceux qui y avaient pris part allaient être livrés aux hasards de la dispersion et aux dangers de l'isolement. Napoléon s'était échappé de l'île d'Elbe; le 1er mars il débarquait au Golfe-Juan et le 20, il rentrait aux Tuileries. Le régime impérial était déjà reconstitué de toutes pièces; l'essai de liberté religieuse, tenté depuis un an à l'abri de la Charte royale, prenait fin du même coup. Le Père de Clorivière ne crut pas devoir attendre la visite de la police. Toute la maison de la rue des Postes fut dispersée; une quinzaine de novices parmi les plus jeunes se retirèrent sous la conduite du Père Guénet à Taisnil, non loin d'Amiens, dans un château mis à leur disposition par un ami dévoué, M. de Viefville. Mais cet asile même n'était pas sûr; bientôt tous durent le quitter et pour la plupart rentrèrent dans leurs familles.

Toutefois ceux qui étaient dans les séminaires traversèrent la période des Cent-Jours sans être inquiétés. Dès le 30 mars, un Décret avait paru, rétablissant l'Université dans l'état où elle se trouvait en 1808; les séminaires étaient donc maintenus en possession des prérogatives qui leur avaient été enlevées en 1811; le choix du personnel dirigeant et enseignant était laissé à la disposition des évêques. A part le Grand-Séminaire de Soissons que la conscription obligea de fermer, les établissements tenus par les Jésuites ne furent donc pas distingués des autres maisons destinées au recrutement du clergé. Le gouvernement se contenta, en attendant mieux, d'exiger un serment de fidélité à la personne de l'empereur et aux institutions

1. *Ibid.*, p. 586.

impériales de tous ceux qui occupaient des fonctions publiques, « *et aussi de tous les hommes d'opinion suspecte* ». « Sous ce rapport, dit l'annaliste de Saint-Acheul, tous les directeurs de Séminaires se trouvaient nommément désignés pour avoir à prêter ce serment. Nous étions bien décidés, si on l'exigeait, à le refuser ; mais dans ce cas, notre établissement était détruit et tous nos élèves dispersés... Dieu voulut que les ordres qui nous regardaient demeurassent enfouis à la Préfecture sous d'autres papiers et que, par une inconcevable distraction, l'on s'imaginât comme nous l'apprîmes depuis, que nous avions rempli la formalité imposée. Ce fut cette persuasion qui sauva Saint-Acheul d'une ruine totale[1]. »

Le Père de Clorivière était demeuré seul à la maison de la rue des Postes avec le Père Coulon et le Frère Malet. Naturellement la police impériale vint perquisitionner chez des hommes aussi dangereux. C'était de grand matin ; le Père achevait de dire sa messe. — « Nous voulons voir vos papiers », lui dit le commissaire.—« Je n'ai pas de papiers, repartit le vieillard ; je ne puis ni lire ni écrire. » Le commissaire se fit néanmoins conduire dans le cabinet de travail et saisit ce qui lui tomba sous la main. Appelé quelques jours plus tard au bureau du commissariat, le Père de Clorivière s'attendait à être incarcéré ; il voulait aller seul ; le Frère Malet insista pour l'accompagner, bien résolu à le suivre en prison, s'il le fallait. Tout se réduisit à un interrogatoire. Quant aux pièces qu'il avait emportées, le commissaire promit de les renvoyer après en avoir pris connaissance. A quoi le Père répondit : « C'est inutile ; cela ne me sert de rien. »

L'alerte n'eut pas de suite. Le temps manqua au gouvernement de l'empereur pour rétablir le système d'universelle compression qu'il avait fait peser sur le pays. Il avait à faire face à des adversaires plus redoutables que les Pères de la Foi, même devenus Jésuites. Vaincu irrémédiable-

1. *Histoire mss. de Saint-Acheul* (Archiv. Paris).

ment à Waterloo, le 18 juin, Napoléon abdiquait pour la seconde fois le 22, et quelques jours après, trahi par Fouché, il était emmené à Sainte-Hélène, pendant que Louis XVIII reprenait possession de son trône.

V

La France, épuisée par vingt-cinq ans de révolutions et de guerres, avait un immense besoin de se recueillir dans la paix et le travail. On avait le droit d'espérer que la restauration de la monarchie traditionnelle serait suivie d'une restauration religieuse plus complète que celle qu'avait inaugurée l'homme qui voyait surtout dans la religion un instrument de règne. Aux yeux de l'opinion publique la cause de la religion et celle de la royauté étaient étroitement unies ; amis et ennemis ne devaient plus séparer l'une de l'autre ; cette solidarité allait trouver son expression dans la formule *le trône et l'autel*, devenue d'usage courant dans la littérature de l'époque. La dynastie royale ne pouvait manquer de favoriser la religion, qui lui assurait en retour le respect et la fidélité des populations. Cette persuasion était unanime dans le pays en 1815.

Les Congrégations religieuses pouvaient donc penser qu'on ne leur contesterait plus le droit à l'existence. L'Ordre de saint Ignace, qui venait d'avoir lui aussi sa restauration, cesserait sans doute d'être l'objet d'une proscription arbitraire. Il apportait un concours qui n'était pas à dédaigner dans l'œuvre de reconstruction de la France chrétienne et monarchique ; tout son passé en était garant. On cite un propos que Talleyrand aurait tenu à Louis XVIII, peu après Waterloo. Comme le roi et son ministre s'entretenaient des moyens de consolider le trône : « Sire, aurait dit ce dernier, Votre Majesté espère se maintenir aux Tuileries ; il importe donc de prendre ses précautions. Une sage et forte éducation peut seule préparer les générations nouvelles à ce calme intérieur dont chacun proclame le besoin. Le remède le plus efficace

pour y arriver sans secousse, c'est la reconstitution légale de la Compagnie de Jésus[1]. » Il n'est pas bien vraisemblable que l'ancien évêque d'Autun ait donné ce conseil à l'héritier des Bourbons; il avait trop le sens de ce que l'on appelle les *possibilités* en matière politique. Mais il est bien certain que l'organisation d'une éducation nationale sur des bases solidement religieuses était la seule digue capable de contenir les éléments de désordre et de révolution.

Le Général des Jésuites, en confiant au Père de Clorivière le soin de reconstituer la Compagnie en France, l'engageait aussi, comme on l'a vu, à agir auprès du roi pour obtenir le rétablissement officiel. Personnellement Louis XVIII n'était pas hostile aux Jésuites ; il avait reçu, avec son frère Louis XVI, les leçons du savant Père Berthier qui a attaché son nom à l'*Histoire de l'Église gallicane*. Plus tard, sans doute, il s'était laissé influencer par la philosophie du temps; mais l'adversité lui avait ouvert les yeux. L'abbé Edgeworth de Firmont, celui-là même qui accompagna à l'échafaud le roi-martyr, devenu aumônier de son successeur en exil, rendait de lui ce beau témoignage dans une correspondance privée : « Le Roi est ici un autre phénomène, parce que, à part la vie retirée à laquelle les circonstances le condamnent, il pratique hautement sa religion et en suit exactement les règles, dans un pays où, pour les grands et les riches, elle n'est plus de mode. Oh ! que les malheurs de la Révolution ont été utiles à ce

1. Crétineau-Joly attribue ces paroles à Talleyrand, mais il néglige d'indiquer la source où il les a puisées. Il y insiste néanmoins comme s'il les tenait pour incontestablement authentiques. L'attitude de Talleyrand à l'égard des Jésuites ayant toujours été par la suite celle d'un adversaire, l'histor expienlique cette volte-face par la politique égoïste du ministre tombé du pouvoir dans l'opposition, et qui veut « priver les héritiers de son portefeuille d'un concours par lui regardé comme indispensable ». (*Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. VI, p. 128. 1846.) C'est vraiment beaucoup de machiavélisme, même pour un homme tel que Talleyrand. Dans ses *Lettres de Prague*, le Père Druilhet mentionne le propos avec une variante. Il l'aurait recueilli de la bouche de la Dauphine (duchesse d'Angoulême).

Prince, et qu'il serait à souhaiter que tous ceux qui souffrent comme lui fissent un bon usage de leurs souffrances[1] ! »

Mais quels que fussent d'ailleurs les sentiments personnels de Louis XVIII, il faut reconnaître qu'une mesure telle que le rétablissement officiel de l'Ordre des Jésuites eût été, au lendemain de la Restauration, souverainement impolitique. Le moment n'était pas venu. Tout ce que l'on pouvait raisonnablement attendre de la bienveillance du monarque et de son gouvernement dans des conjonctures aussi difficiles, c'était la liberté de vivre et de travailler. Tel fut en effet le sens de la réponse que Louis XVIII fit transmettre par son confesseur à une adresse qui lui avait été remise de la part du Père de Clorivière et de l'Institut renaissant : « Que les Pères ne reprennent ni le nom ni l'habit de la Compagnie ; qu'ils s'occupent sans bruit de leurs affaires, et ils n'ont rien à craindre[2]. »

Au surplus, les Jésuites ne prétendaient rien davantage. Lors du rétablissement de la paix religieuse par le premier consul, les Pères de la Foi n'avaient nullement songé à demander pour leur Société la reconnaissance légale ; ils s'étaient contentés de ce qu'ils considéraient comme le droit commun de tous les Français. Le Concordat était muet sur les Congrégations religieuses ; mais l'article premier proclamait la liberté du culte catholique ; on avait le droit d'en conclure à la liberté de la vie religieuse qui n'est que la forme la plus parfaite de la vie catholique. Le gouvernement impérial semblait autoriser cette interprétation, puisque spontanément, de son plein gré, il conférait le bénéfice de la reconnaissance officielle à un grand nombre de communautés religieuses préexistantes. Il lui plut ensuite, d'en dissoudre et d'en interdire d'autres ; il prétendit

1. Lettre écrite de Varsovie, 8 janvier 1802, à Mme la Princesse de Chimay à Londres, publiée par Georges de Manteyer. (*Journal des Débats*, 3 sept. 1910.) L'excellent abbé s'illusionnait sans doute quelque peu sur les dispositions de son Prince.

2. Rapport présenté par le P. de Grivel au R. P. Général Louis Fortis, sur l'état de la Compagnie de Jésus en France en 1820.

qua'ucune ne pourrait se former sans autorisation ; mais ce furent là des mesures purement administratives d'un pouvoir qui ne connaissait plus d'autres lois que celles de son bon plaisir. La Charte octroyée par le Roi dès son avènement consacrait à nouveau l'ensemble des libertés que l'on regarde comme un patrimoine inaliénable des peuples modernes. Les religieux, les Jésuites aussi bien que les autres, pensèrent qu'ils pouvaient en réclamer leur part ; n'aspirant à aucun privilège, satisfaits d'être au regard de la loi des citoyens et rien de plus, ils ne crurent pas avoir besoin de demander à personne la permission de vivre. L'État ne reconnaissait pas leur Société ; mais il ne l'interdisait pas ; officiellement elle était inexistante, il n'y avait que des Français pratiquant leur religion comme ils l'entendaient, d'ailleurs soumis aux charges communes et jouissant des droits communs.

Telle fut dès le début de cette nouvelle période de son Histoire la situation légale de la Compagnie de Jésus en France, situation inouïe sous l'ancienne monarchie, c'est vrai, mais conforme aux principes qui servent de base aux institutions politiques des temps nouveaux.

Cette situation qui serait désormais celle de la plupart des Congrégations avait certes de graves inconvénients ; elle avait aussi ses avantages ; ce n'est pas ici le cas d'exposer les uns et les autres. Elle était d'ailleurs, pour les Jésuites, la seule possible à une époque où le droit d'association n'était point réglé par une loi organique, et où par conséquent l'existence officielle de l'Ordre dépendait du bon vouloir de gouvernants qui n'eussent jamais consenti à la reconnaître. Ce régime mal défini allait se perpétuer pendant près d'un siècle ; il ne cessera que le jour où une loi de la troisième République, organisant enfin la liberté d'association, on assimilera les religieux à des malfaiteurs en les mettant hors du droit commun.

La Compagnie de Jésus rentrait donc en France dans des conditions assez précaires ; les Jésuites n'étaient point

rappelés par le roi, comme ils l'avaient été à plusieurs reprises dans les temps passés, comme ils l'étaient encore à ce moment-là même en Espagne; ils ne pouvaient compter sur la faveur royale et alors même qu'elle leur eût été assurée, ce n'était qu'une garantie insuffisante; le roi n'était plus l'unique maître. « Le roi, disait le Père de Grivel, dans le Rapport cité plus haut, nous est sympathique; la plupart des membres de la famille royale le sont également; mais les ministres nous sont hostiles, et dans l'une et l'autre Chambre, nos amis sont rares. » Les nouveaux Jésuites ne pouvaient que se réclamer d'une liberté proclamée en principe, mais qui n'était encore passée ni dans les mœurs publiques ni dans l'esprit des légistes et que l'on ne manquerait pas de leur contester à la première occasion. L'avenir était bien incertain, le sol bien mal affermi. Les Jésuites pensèrent qu'ils avaient d'autant plus sujet de faire fond sur l'aide de Dieu que les appuis humains leur faisaient plus défaut, et ils s'engagèrent dans la voie qui s'ouvrait devant eux sans se laisser émouvoir par l'incertitude du lendemain.

Ces ouvriers de la première heure avaient à accomplir une tâche difficile et délicate; il leur fallait renouer la chaine de la tradition, rechercher et reproduire les traits qui avaient formé la physionomie caractéristique de l'Ordre de saint Ignace pendant les premiers siècles de son existence, relever, pour ainsi dire, pierre par pierre, l'édifice ruiné de fond en comble, de telle façon que le saint fondateur pût reconnaître et avouer son œuvre. Ils y travaillèrent avec une fidélité pieuse et une persévérance auxquelles des tâtonnements et même des erreurs inévitables ne sauraient enlever leur mérite. Leur mémoire ne tombera pas en oubli; on a en effet consacré à un bon nombre d'entre eux des notices plus ou moins détaillées[1].

1. Le P. Achille Guidée a plus que tout autre des droits à la reconnaissance de la nouvelle Compagnie de Jésus en France pour le soin qu'il a pris de ne rien laisser perdre des souvenirs qui se rattachaient à son berceau. Admis au noviciat par le P. de Clorivière le 18 octobre

Nous n'avons pas à reprendre ce travail en sous-œuvre ; la plupart de ces religieux reparaîtront au cours de cette Histoire. Nous avons d'ailleurs donné plus haut les noms des dix qui se trouvèrent réunis autour du Père de Clorivière en la fête de saint Ignace, 31 juillet 1814 ; c'étaient les premiers-nés de la famille ; avant la fin de l'année leur nombre atteignit soixante et onze. Nous n'en pouvons reproduire la liste, mais nous en détachons quelques noms qui paraissent mériter une mention spéciale.

Tout d'abord celui du Père Louis Barat, sur lequel brille désormais l'auréole de la sainteté[1]. Confesseur de la foi pendant la Révolution, prisonnier sous la Terreur, échappé comme par miracle à l'échafaud, il s'était adjoint aux Pères de la Foi au lendemain de leur arrivée en France. Dès lors il avait remis à son supérieur, le Père Varin, cette « petite sœur » à qui il avait enseigné, en même temps que le latin et le grec, des vertus toutes viriles et qui devait s'appeler un jour la Bienheureuse Madeleine-Sophie Barat. Le Père Louis Barat avait fait ses preuves dans les collèges des Pères de la Foi, à Lyon, à Saint-Galmier, à

1814, il appartenait lui-même à la première génération des Jésuites français du XIX^e^ siècle. Il fut donc le compagnon d'armes de ceux dont il s'est fait le biographe ; la plupart du temps il ne fut pas seulement témoin des événements qu'il raconte et, si sa modestie ne l'en eût empêché, il aurait pu dire avec le poète : *Quorum pars magna fui*. Outre la Vie du P. Varin, celle du P. Sellier et celle du P. Renault, qui remplissent chacune un juste volume, il a donné en deux volumes une série de *Notices sur quelques membres de la Société du Sacré-Cœur et de la Compagnie de Jésus*. Il faudrait mentionner encore son *Ménologe*, bien dépassé depuis, mais qui ne représentait pas moins un travail considérable, et qui fournit pendant de longues années un sujet quotidien d'édification dans toutes les maisons de la Compagnie en France. Le P. Guidée a reçu à son tour l'hommage qu'il avait rendu à plusieurs de ses frères ; sa Vie a été écrite par le P. Grandidier, ancien Provincial de Champagne et Assistant de France.

1. *Louis Barat*, né à Joigny (Yonne), le 30 mars 1768, reçu dans la Compagnie le 20 avril 1814, mort à Paris le 21 juin 1845. Les archives de la Province de Paris possèdent du P. Louis Barat plusieurs ouvrages manuscrits sur des questions agitées de son temps, entre autres : sur *Jésus-Christ et l'Eglise*, sur la *Philosophie de saint Thomas*, sur le *Magnétisme*, enfin et surtout contre le système philosophique de Lamennais.

Belley, à l'Argentière; à peine admis dans la Compagnie de Jésus, en 1814, le Père de Clorivière l'avait envoyé au petit-séminaire de Bordeaux. Rappelé à Paris en 1824, il y passa les vingt dernières années de sa vie, dans l'exercice d'un ministère tout de zèle et de charité, fécondé par une application constante à la prière et une mortification qui ne le cédait en rien, disait-on, à celle des ascètes les plus austères.

Le Père Robert Debrosse[1], lui aussi enfermé jeune séminariste dans les prisons de la Terreur, avait failli gravir les degrés de l'échafaud. Père de la Foi, il organisa et dirigea ce collège de Belley qui eut des années si prospères. Devenu, après le coup de force de 1807, aumônier de l'hôpital de Metz, il avait fondé avec le commandant Potot l'œuvre des Bons Livres, qui se répandit par la suite dans un grand nombre de villes. L'expérience qu'il avait acquise à Belley le fit choisir pour présider à la fondation de ce petit-séminaire de Bordeaux que Mgr d'Aviau s'était empressé dès la première heure de confier à la Compagnie de Jésus. Ce fut lui encore qui dirigea le petit-séminaire de Billom pendant sa trop courte existence. Modeste, pieux, sachant unir beaucoup de fermeté avec beaucoup de douceur, le Père Debrosse fut continuellement chargé de gouverner ses frères pendant cette période des débuts, où il était bien plus difficile de savoir commander que de savoir obéir.

Nommons encore le Père Charles Gloriot[2]. Père de la Foi, il s'était dépensé avec une ardeur exubérante dans l'œuvre des Missions ; devenu Jésuite, il fut l'apôtre infatigable des villes et des campagnes, mais c'est au ministère, important entre tous, des retraites sacerdotales qu'il consacra sa maturité. Il y persévéra jusqu'à l'épuisement de ses forces et quand il mourut, en 1844, il avait évangélisé le clergé d'un bon nombre des diocèses de France.

1. *Robert Debrosse*, né à Châtel (Ardennes) le 26 mars 1768, reçu dans la Compagnie le 29 août 1814, mort à Laval le 18 février 1848.

2. *Charles Gloriot*, né à Pontarlier le 13 septembre 1768, reçu dans la Compagnie le 11 septembre 1814, mort à Avignon le 18 février 1844.

Parmi les novices de 1814, nous trouvons encore Edmond Cahier, Julien Druilhet, Jean-Baptiste Gury, les trois frères Valantin, les deux frères de Bussy, Achille Guidée, Pierre Guénet, Étienne Chanon, Henri de Raze, etc... Tous ces noms sont pour les Jésuites français du XIX[e] siècle l'objet d'une vénération pieuse, parce que ce sont ceux de leurs frères aînés qui leur ont ouvert la voie et leur ont enseigné par leur exemple à faire honneur à la famille. Tous étaient prêtres dès leur noviciat ou le devinrent dans la suite ; mais nous nous reprocherions de ne pas citer avec eux à l'ordre du jour le Frère Firmin Heigny, sacristain ou portier à Saint-Acheul pendant quarante-cinq ans, et qui sut dans ces modestes emplois exercer une action apostolique qui rappelle saint Alphonse Rodriguez. Une petite statue de Notre-Dame des Sept-Douleurs, mutilée pendant la Révolution, puis recueillie et installée par l'humble religieux dans sa loge de portier, y devint bientôt l'instrument de grâces sans nombre. Le Frère Heigny obtint qu'elle fût transférée à l'église ; il pourvut à la décoration de son autel ; mais surtout il dirigea vers elle, par le seul ascendant d'une piété communicative, un courant de dévotion que le temps ni les événements n'ont pu ralentir; et aujourd'hui encore les pèlerins d'Amiens et des environs affluent à la chapelle de Notre-Dame des Sept-Douleurs qu'ils appellent la madone du Frère Firmin.

Nous nous en tenons à l'année 1814, celle où rappelée à la vie, la Compagnie de Jésus vit venir à elle ses premiers enfants. Cependant nous croyons devoir leur adjoindre ici deux vétérans qui vinrent seulement un peu plus tard reprendre auprès de leurs nouveaux frères, comme une nouvelle naissance [1]. Les Pères Augustin

1. *Augustin de Barruel*, né le 2 octobre 1741 à Villeneuve-de-Berg (Ardèche), entré dans la Compagnie le 15 octobre 1756, et de nouveau le 14 octobre 1815, mort à Paris le 5 octobre 1820.

Antonin Pravaz, né le 7 juillet 1731 à Pont-de-Beauvoisin (Isère), entré dans la Compagnie le 7 septembre 1751, et de nouveau en janvier 1818, mort à Pont-de-Beauvoisin le 26 février 1821.

de Barruel et Antonin Pravaz étaient Jésuites, lorsque les arrêts des Parlements obligèrent les membres de l'Ordre à se sécu lariser, en attendant le Bref de suppression. L'abbé Barruel s'était fait un nom par ses nombreux ouvrages de polémique et d'apologie. On connaît surtout les *Helviennes* et les *Mémoires sur le Jacobinisme*. En 1815, il sollicitait la faveur d'être admis de nouveau dans la Compagnie. Le Père Général, à qui le Père de Clorivière en avait référé, accueillit sa demande, mais à la condition qu'il ferait une année de noviciat. « Telle a toujours été la coutume ici, en Russie-Blanche, disait-il, que ceux qui rentraient sans avoir été profès attendaient pour faire la profession une année, et cela d'après le Concile de Trente qui exige pour la validité de la profession une année de noviciat[1]. »

Le Père de Barruel éprouva quelque peine de cette exigence, à laquelle il ne s'attendait pas. Il lui semblait que les quinze années qu'il avait passées dans la Compagnie étaient une épreuve suffisante de sa vocation; d'ailleurs, et ce détail a son importance, lui aussi et à plus juste titre que le Père de Clorivière, se croyait « toujours existant ». « Je m'étais toujours regardé, disait-il dans sa réponse au Père Général, comme lié par mes vœux, sans cesser d'être vraiment Jésuite, ce qui heureusement a fait pour moi une douce illusion dans laquelle je remercie Dieu de m'avoir laissé vivre jusqu'au moment où vous vous prêtez avec tant de bonté à la demande que j'ai faite pour ma profession. Qu'il me soit permis d'ajouter que je ne croyais pas, que je ne crois pas encore, que l'esprit du Concile de Trente fût d'éprouver l'amour d'un enfant qui accourt se jeter dans les bras d'une mère qu'il a le bonheur de voir ressuscitée, comme la vocation de celui qui n'a jamais connu la Société religieuse dans laquelle il demande à entrer. Mais « l'obéissance vaut mieux que les victimes ». Me voilà donc, mon Très Révérend Père,

1. Lettre du R. P. Brzozows'ki au baron Penkler, 19 avril 1817.

replacé avec une parfaite soumission au rang des novices, trop heureux si, le temps de cette épreuve écoulé, je puis dire mon *Nunc dimittis*, en me voyant lié enfin par des vœux indissolubles à mes anciens frères... » (8 janvier 1816.)

Le Père de Barruel fit sa profession le 15 août de la même année. Le 23 octobre suivant il écrit au Père Général :

« Mon Très Révérend Père,

« Il y avait précisément soixante ans que j'avais pris à Toulouse l'habit de la Compagnie, lorsqu'arriva ce jour heureux que Votre Paternité avait désigné comme celui où il me serait permis de faire ma profession. La promesse que j'en avais faite avec nos premiers vœux me tenait trop à cœur, et grâces éternelles en soient rendues à Dieu, me voilà enfin irrévocablement lié à cette sainte Compagnie que toutes les persécutions du siècle n'avaient fait que me rendre plus chère, parce que leur vraie cause ne m'avait appris qu'à mieux apprécier les leçons, les exemples de vertus et toute l'éducation que je lui devais. Sans doute il manque encore à mon bonheur de vivre au milieu de mes frères, et la situation de notre malheureuse France ne permet guère de prévoir le terme de ma captivité, pas même de vous exprimer et vous détailler les raisons qui rendraient mon habitation sous le même toit qu'eux trop dangereuse pour eux-mêmes. Dans cette espèce d'exil, peut-être aurai-je au moins la consolation de ne pas leur être inutile. Au moins dois-je vous dire toute celle dont j'ai joui pendant la retraite que j'ai faite dans la maison où ils préparent au saint ministère un certain nombre d'ecclésiastiques. Ah! mon Très Révérend Père, dans cette maison il me semblait voir renaître nos anciens noviciats. C'était bien le même esprit, le même recueillement, la même régularité de la part des élèves, et de la part des maîtres les mêmes exemples et les mêmes leçons pour les disposer tous à n'avoir dans leurs travaux d'autres

vues, d'autre intérêt que la plus grande gloire de Dieu. Aussi ne suis-je pas surpris des succès qu'ils ont partout où il leur est permis de se livrer en vrais ecclésiastiques, soit à quelque Mission, soit à l'éducation de la jeunesse...

« Recevez, mon Très Révérend Père, tous les remerciements que je vous dois pour cette nouvelle adoption qui me réunit à ce que j'avais de plus cher dans le monde, et veuillez bien, dans vos Saints-Sacrifices et vos prières, donner la même place qu'à vos autres enfants, à votre très humble et très obéissant serviteur

Augustin Barruel, S. J. »

Le sacrifice imposé au nouveau profès montre combien la situation des Jésuites était peu sûre. On n'avait pas osé le garder à la rue des Postes plus de huit jours avant sa profession, et sitôt après, il dut s'éloigner de la communauté que la présence d'un homme aussi connu aurait pu compromettre.

A la date du 13 avril suivant le Père Général lui répondait, le félicitant affectueusement au nom de la Compagnie tout entière :

« Vous n'avez jamais cessé, lui dit-il, de lui appartenir par les sentiments de votre cœur, après l'avoir constamment honorée par vos talents et vos utiles travaux... Vous la réjouissez aujourd'hui par l'empressement et l'effusion de cœur avec laquelle vous avez renouvelé et ratifié les engagements contractés dans votre jeunesse... J'ai fait lire votre lettre à toute la communauté pour apprendre à nos jeunes gens quelle estime ils doivent faire de leur sainte vocation... Il est heureux pour la Compagnie renaissante d'avoir encore de précieux restes et d'anciens modèles propres à exciter l'émulation, à enflammer le zèle de la nouvelle génération... »

Par sa belle intelligence, sa haute vertu et les souvenirs qu'il avait gardés de ses premières années de vie religieuse, le nouveau profès était, en dépit de la vieillesse, une précieuse recrue. « Je ne doute pas, disait le

Père de Clorivière dans une de ses lettres au Père Général, qu'il ne soit à portée de nous rendre bien des services. » En effet, bien qu'il eût son habitation au dehors, on le voyait fréquemment dans la communauté, et tous étaient heureux de retrouver dans les récits du vieillard comme une vivante et fidèle image des hommes et des choses d'autrefois. Le Père de Barruel vécut encore quatre ans après sa profession. « Travaillé d'infirmités et sentant sa fin approcher, dit le Père Gagarine, il voulut absolument venir loger avec nous après Noël 1819, et il mourut au milieu de ses confrères, le 5 octobre 1820, à soixante-dix-neuf ans, dans les sentiments d'une foi extrêmement vive et courageuse[1]. »

Ces vénérables anciens semblaient n'être rentrés dans la Compagnie que pour y mourir fidèles à leur première vocation. D'autres cependant devaient les précéder dans la tombe. Le premier nom inscrit au nécrologe des Jésuites de France depuis leur rétablissement est celui d'un tout jeune homme. Il s'appelait François Renard et il avait à peine achevé sa vingtième année. Sa très pieuse mère, Mme Jacoulet fut la fondatrice de la Congrégation de la Sainte-Famille de Besançon[2]. Dès l'âge de sept ans, l'enfant, séparé d'elle, lui écrivait : « Puisque nous ne devons être réunis l'un à l'autre que dans le ciel, faisons à Dieu avec une égale générosité tous les sacrifices qu'il nous demande. » Richement doué des qualités de l'intelligence et du cœur, il voulait dès lors être prêtre. Il entra donc au petit-séminaire de Besançon, mais sitôt que fut publiée la Bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, il s'adressa au Père Varin qui avait été le directeur de sa mère, pour obtenir son admission parmi les enfants de saint Ignace. Reçu au noviciat le 20 décembre 1814, le

1. Souvenirs sur les PP. Barruel et Feller, *Le Contemporain*, juillet 1878, p. 64.

2. Son mari, originaire de la Suisse allemande, s'appelait Fuchs. Devenue veuve après quelques mois de mariage, elle reprit, ou plutôt on continua au pays à lui donner le nom de Jacoulet qui était celui de sa famille. *Renard* est la traduction française de *Fuchs*.

frère François y fut constamment un modèle de ferveur; il dut revenir dans sa famille pendant les Cent-Jours; mais au mois d'octobre suivant, il apprend que le noviciat est rouvert, et il écrit cette petite note d'allure toute militaire où l'on reconnaît le disciple des *Exercices spirituels* : « Le Maître a parlé; il me rouvre la carrière. Je m'empresse de rentrer dans mon régiment pour n'en plus sortir; j'y combattrai toute ma vie; j'y mourrai en brave, les armes à la main pour la gloire de mon Roi et de mon Chef... »

Le Divin Chef devait se contenter de ces généreux désirs. Trois mois plus tard, le 17 janvier 1816, François Renard expirait joyeusement. La petite Société perdait en lui un sujet de grande espérance; mais elle se félicitait d'avoir donné au ciel, pour ses prémices, un émule des Stanislas Kostka et des Louis de Gonzague.

CHAPITRE III

I. — La seconde Restauration. Les Jésuites au Séminaire de Soissons. Terrible accident du 13 octobre 1815. Le Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray. Le Père Pierre Cuénet. Avignon et Forcalquier. Le Père Léopold Boissard. Fondation de la résidence de Laval, mai 1816. Les Missions à l'intérieur sous la Restauration. La Société des *Missions de France*. La Mission de Saint-Malo. Le Père Sellier apôtre de la Picardie.

II. — Le Père Varin et Mme Barat. Les débuts du *Sacré-Cœur*. La crise de 1815. L'abbé de Sambucy. Le premier noviciat. A l'hôtel Biron.

III. — Le Père Varin et la Mère Julie Billiart. La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame. La Congrégation des Sœurs de la Sainte Famille. Mme de Bonnault d'Houet et les *Fidèles Compagnes de Jésus*. Le monastère des Oiseaux. Les Augustines du Saint-Cœur de Marie.

IV. — Le Père Roger à Lyon. La Congrégation des Messieurs. L'association de Notre-Dame des Victoires. Les commencements de la Société de Nazareth. Les programmes d'éducation du Père Roger. « La Société prospérera sur notre tombe. »

V. — Origines de la *Congrégation*. Le Père Bourdier-Delpuits. Organisation de la *Congrégation*. Les réunions. Le recrutement. Pie VII et la *Congrégation*. Napoléon et la *Congrégation*. Les successeurs du Père Bourdier-Delpuits. La Société des Bonnes-Œuvres. Le Père Ronsin. Progrès de la *Congrégation*. Fables extravagantes. Recueillies par des historiens sérieux. Ferveur des Congréganistes. La *Congrégation* et les Missions. Les *Congrégations* en province.

I

Au début de la seconde Restauration la Compagnie de Jésus, un moment déconcertée par la secousse des Cent-

Jours, reprend sa marche en avant. Du mois d'octobre 1815 au mois d'octobre 1816, son effectif s'augmente de soixante-six nouvelles recrues. Aux trois petits-séminaires dont elle avait déjà la direction s'ajoute celui de Sainte-Anne d'Auray. En outre les Pères déjà installés au grand-séminaire de Soissons durent accepter encore la charge du petit-séminaire. Toutefois l'évêque, Mgr Leblanc de Beaulieu, cédant aux suggestions d'une partie de son clergé qui redoutait l'influence des Jésuites, leur imposa de telles conditions, que le Père de Clorivière ne crut pas devoir les y maintenir longtemps. Dès le mois de janvier 1816, il annonce dans une lettre au Père Général qu'il est convenu avec Sa Grandeur qu'on se retirera aux prochaines vacances.

Un accident terrible avait attristé le commencement de cette malheureuse année. Le Père de Clorivière faillit y perdre la vie. Il était venu à Soissons donner les exercices de la retraite à la petite communauté religieuse des deux séminaires. La retraite finie, une circonstance imprévue l'obligea à précipiter son départ. C'était le vendredi, 13 octobre 1815. Ce même jour, à une heure de l'après-midi, un magasin à poudre sauta avec une explosion épouvantable. Un grand nombre de maisons furent détruites ou endommagées ; quarante à cinquante personnes furent tuées et plus de deux cents autres blessées plus ou moins grièvement. Les vitraux de la cathédrale furent mis en pièces, la grande porte arrachée de ses gonds et projetée dans l'intérieur. Le séminaire, situé à 400 mètres de la poudrière, fut particulièrement éprouvé. Les élèves se trouvaient dans les cours de récréation sur lesquelles s'abattit une pluie de projectiles et de décombres; sept d'entre eux furent atteints mortellement; l'un des Pères reçut une blessure sans gravité; mais la chambre que venait de quitter le Père de Clorivière et celle de son compagnon furent complètement saccagées; assurément, celui qui s'y fût trouvé au moment de la catastrophe n'eût point échappé à la mort. Le séminaire était devenu

inhabitable; il fallut licencier les élèves et ils ne rentrèrent qu'au bout d'un mois.

Presque à la même date (14 novembre 1815), s'ouvraient les classes au petit-séminaire naissant de Sainte-Anne d'Auray. Avant la Révolution le pèlerinage était desservi par une communauté de Carmes, malheureusement bien déchus de l'antique ferveur. Les derniers religieux ayant été dispersés, l'abbaye et l'église furent vendues comme biens nationaux et finalement rachetées pour le compte du diocèse par le curé d'Auray, l'abbé Deshayes. Connaissant le Père de Clorivière, M. Deshayes lui avait, dès 1814, offert l'abbaye pour y établir une résidence de missionnaires. Faute de personnel il ne fut pas possible alors d'accepter. Mais pendant la dispersion des Cent-Jours, deux prêtres novices, les PP. Chapelle et Rouby reçurent l'hospitalité au presbytère d'Auray et s'employèrent avec zèle au service des paroisses environnantes. M. Deshayes conçut alors le projet d'installer à Sainte-Anne, non plus seulement une communauté de missionnaires, mais une maison d'éducation dirigée par les Jésuites. L'évêque de Vannes, Mgr de Bausset, approuva finalement le projet; lui-même traita l'affaire à Paris avec le Père de Clorivière, et sans plus tarder, on entreprit les travaux nécessaires à l'aménagement de la vieille abbaye.

Le petit-séminaire de Sainte-Anne d'Auray débuta avec une soixantaine d'élèves; il s'en était présenté plus de deux cents; mais l'état des lieux ne permettait pas d'en recevoir davantage. On n'admit pour commencer que les élèves des hautes classes, jusqu'à la quatrième inclusivement. L'expérience enseigna depuis que la méthode inverse est de tout point préférable. Le bon esprit des jeunes Bretons atténua les inconvénients d'une organisation improvisée. Détail assez curieux signalé dans une relation manuscrite des premiers temps de Sainte-Anne, les élèves étaient arrivés avant les maîtres; l'ouverture du petit-séminaire avait été annoncée pour la Toussaint; mais à ce moment, le Supérieur, le Père Thomas s'y trouvait seul

avec les deux missionnaires ; ils durent recevoir une centaine d'enfants et de jeunes gens dans une maison encombrée d'ouvriers. « Le Père Chapelle et le Père Rouby, dit la relation, les entretenaient comme ils pouvaient ; ils les faisaient un peu étudier, prier, chanter des cantiques et promener beaucoup [1]. Il paraît même que les élèves qui devaient entrer en Philosophie, ennuyés d'attendre, « se dégoûtèrent et s'en retournèrent à Vannes », suivre les cours du collège royal. Enfin arrivèrent les quatre professeurs, et les classes furent inaugurées le 14 novembre 1815 [2].

Au mois de janvier suivant, le Père Cuénet succéda dans la place de Supérieur au Père Thomas qui allait se consacrer entièrement au ministère de la prédication. Le Père Cuénet fut le véritable organisateur du petit-séminaire de Sainte-Anne, qu'il gouverna pendant huit années consécutives [3]. C'était un religieux de grande vertu,

1. *Notes pour faire l'histoire de la Maison de Sainte-Anne d'Auray.* Manuscrit. Archives de la Province de France. Ces notes furent rédigées par le Père Cuénet, Supérieur de Sainte-Anne du 5 janvier 1816 au 15 mai 1824.

2. Le personnel était ainsi composé : P. Antoine Thomas, supérieur ; P. Louis Valantin, préfet des études ; P. J.-B. Calliat, professeur de Rhétorique ; Raymond Bazire, d'Humanités ; Jean-Pierre Martin, de troisième ; P. Victor Oudet, de quatrième. A partir de Pâques, il y eut une classe de 5e et de 6e réunies, avec Jacques Margerit pour professeur.

3. Pierre Cuénet naquit à Buillon (Doubs), le 31 août 1767. Il entra dans la Société des Pères du Sacré-Cœur en 1794, fut Supérieur de la maison de Prague, et plus tard passa en Italie. Rentré en France avec les Pères de la Foi, il dut, à la dispersion de 1807, retourner dans son diocèse d'origine. L'archevêque de Besançon lui confia la cure de Mongesoye, près d'Ornans. Cette paroisse était devenue la terreur du clergé ; aucun prêtre n'avait pu y demeurer plus de deux mois, et depuis des années elle était sans pasteur. Le Père Cuénet fut d'abord accueilli par des huées et des outrages. Mais sa douceur, sa patience, son humilité, son zèle et son désintéressement finirent par triompher du mauvais vouloir de ses ouailles. Il parvint à la transformer de telle sorte qu'elle était citée comme modèle. Le Père Cuénet y demeura six ans. En 1814 il s'empressa de répondre à l'appel du Père Varin et, le 19 octobre, il était admis au noviciat. Il fut d'abord Supérieur, puis recteur du petit-séminaire de Sainte-Anne d'Auray, 1816-1824, plus tard recteur du collège de l'Arc à Dôle, 1826-1830. De là il passa en Suisse et revint à Paris où il mourut le 18 avril 1834, à l'âge de 67 ans. (Cf. A. Guidée, *Vie du P. Joseph Varin*, 2e édit., p. 43.)

cachant sous des dehors un peu frustes une exquise délicatesse de cœur qui n'enlevait rien à la finesse de l'esprit. Le Père Druilhet, Provincial de France, dans une lettre au Père Général, disait du Père Cuénet, alors Supérieur de la maison de Dôle : « A la bonhomie franc-comtoise qui plaît à tous, il joint une prudence, une douceur, une charité tendre pour les malades qui lui a fait donner plus d'une fois le nom de *mère*. Il est singulièrement aimé et respecté des Nôtres[1]. » (15 juillet 1830.) De fait, si nous en croyons le témoignage du fidèle annaliste de l'époque, le Père Achille Guidée, les élèves de Sainte-Anne appelaient déjà leur Supérieur la *Mère Cuénet*.

Cette extrême bonté contribua assurément à rendre plus supportables aux maîtres et aux élèves les privations et les peines de toute sorte plus ou moins inséparables des débuts. La pauvreté était grande à Sainte-Anne. M. Deshayes avait gardé la haute main sur l'administration du temporel ; la plupart des pensionnaires étaient reçus gratuitement ; on comptait sur les oblations des pèlerins pour alimenter la caisse du séminaire. « Mais, calcul fait par moi des ressources d'alors, écrivait le Père Cuénet, nous avions vingt-quatre francs environ à dépenser par jour pour la nourriture de près de quatre-vingts personnes et pour l'entretien des Nôtres[2]. » Malgré ces difficultés, aggravées de beaucoup d'autres, l'établissement prit un essor rapide ; dès la seconde année le nombre des élèves s'élevait à cent quatre-vingts, et il ne cessa de s'accroître jusqu'au chiffre de quatre cents qu'il avait atteint lorsqu'il fut supprimé par les fatales Ordonnances de 1828.

Presque en même temps que Sainte-Anne d'Auray surgissait à une autre extrémité du pays une fondation analogue. Le 8 janvier 1816, le Père de Clorivière écrivait au Père Général Brzozowski : « Plusieurs villes nous demandent et pour le présent, il nous est impossible de satisfaire à leurs demandes. Nous venons cependant de former à

1. Vie du Père Joseph Varin, *loc. cit.*
2. *Notes pour servir à l'histoire du Petit-Séminaire de Sainte-Anne.*

Avignon un petit-séminaire que la divine Providence semble avoir présenté d'elle-même, celui qui le gouvernait s'étant donné lui-même à la Compagnie. » Mais, pour cette fois, l'établissement des Jésuites à Avignon n'eut qu'une durée éphémère. Moins de trois mois plus tard, le 2 avril, le Père de Clorivière écrit de nouveau : « Je vous avais parlé, mon Très Révérend Père, de notre heureux début à Avignon ; la suite n'y a pas répondu. Nous y avons éprouvé de la part de quelques particuliers de telles contradictions que nous avons été obligés de nous retirer, au grand regret des habitants qui ont constamment donné aux Nôtres les marques du plus grand attachement et témoigné le plus vif désir de les voir bientôt revenir... »

L'échec d'Avignon permit d'ouvrir quelques mois plus tard le petit-séminaire de Forcalquier. L'évêque de Digne, Mgr Miollis, pressait fortement le Père de Clorivière d'établir la Compagnie dans son diocèse. La ville de Forcalquier offrait un ancien couvent de la Visitation dont elle était devenue propriétaire, et qui pourrait aisément recevoir 300 élèves. L'antique *Forum Neronis* n'était guère qu'une grosse bourgade, perdue dans une région pauvre et difficile d'accès. D'autres villes plus importantes étaient également en instance pour avoir un collège de Jésuites ; néanmoins diverses considérations firent pencher la balance en faveur de Forcalquier. La Compagnie de Jésus n'eut pas, au moins pendant plusieurs années, à le regretter ; ce modeste établissement rendit de très appréciables services aux populations de la Provence et lui fournit à elle-même un bon nombre d'excellentes recrues.

Les débuts à Forcalquier ne furent pas moins durs qu'à Sainte-Anne ; on y connut toutes les rigueurs de la pauvreté ; la communauté, composée dès l'abord de quinze personnes, manquait des choses les plus nécessaires ; il n'y avait ni lits, ni linge, ni mobilier, et on était au commencement de l'hiver. Le Supérieur, le Père Léopold Boissard, était un homme d'initiative et d'un courage à toute épreuve. Ordonné prêtre à Fribourg en Suisse, au

fort de la Terreur, il était revenu à Dôle-du-Jura, son pays natal, pour donner à ses compatriotes, au péril de sa vie, les secours de son ministère. Il n'avait échappé à la prison et à l'échafaud qu'à force d'industries et comme par miracle. Entré en 1802 dans la Société des Pères de la Foi, il avait dirigé le collège de Roanne et s'y était révélé éducateur de grande autorité. Sobre de paroles, sa présence suffisait à tenir en respect la jeunesse la plus turbulente. Il fut un des quatre premiers novices que le Père de Clorivière admit ensemble, le 19 juillet 1814. Il avait déjà la charge de procureur général quand on l'envoya organiser le collège de Forcalquier ; obligé par ses fonctions à d'assez fréquents voyages, il était suppléé pendant ses absences par le Père Jean-Baptiste Gury, qui exerçait en même temps les fonctions de maître des novices. Au bout de deux ans, le Père Boissard, à bout de forces, céda la place au Père Nicolas Jennesseaux, et il mourut pieusement à Dôle le 1er mars 1819[1].

En cette même année 1816, fut fondée la résidence de Laval. Les Jésuites, sous la conduite du Père Caillat, avaient prêché dans cette ville une Mission qui ne dura pas moins de deux mois. Les débuts avaient été peu encourageants ; mais le zèle et la persévérance des missionnaires finirent par remporter un magnifique triomphe[2].

1. Le Père Charles Gloriot, qui était venu l'assister à ses derniers moments, écrivait au lendemain de sa mort : « Il n'est guère possible de mourir avec plus de caractères de prédestination. Je ne puis décrire son calme, son union avec Dieu, sa patience, sa charité attentive à tout. Je bénis Dieu de la grâce qu'il m'a ménagée d'être témoin d'une si sainte mort... » Le Père Guidée ajoute : « La vénération dont on était pénétré pour le Père Boissard s'attacha aux moindres objets qui lui avaient appartenu. On les a conservés comme des reliques, et le souvenir de ses vertus a contribué à préparer les voies à l'établissement de la maison de la Compagnie qui fut formée à Dôle en 1823. » (Vie du Père Joseph Varin, 2e édition, 1860, p. 209.)

2. La Mission commença aux Avesnières. Un témoin oculaire raconte comment les choses se passaient. Les gens les moins hostiles se tenaient à distance. On disait : « Que nous veulent ces bonshommes? N'avons-nous pas nos prêtres ? »... « Nous y fûmes toutefois conduit et quoique jeune alors, nous nous rappelons qu'un prêtre, le visage

L'ébranlement fut général ; le succès eût été complet, écrivait le Père de Clorivière au Père Général, « si on eût pu trouver assez de confesseurs pour répondre à l'empressement et à la multitude des pénitents qui accouraient des paroisses voisines. » (4 juin.) La Mission se termina le 5 mai par la plantation de la Croix, qui fut érigée au milieu d'un concours immense, et en présence de toutes les autorités, sur la place du Palais et au lieu même où la Révolution avait dressé l'échafaud et fait couler tant de sang.

La population de Laval avait été profondément remuée par les apôtres que la Providence lui avait envoyés ; elle voulut les garder ; au cours même de la Mission des propositions furent faites au Père de Clorivière. On lui offrait l'ancienne collégiale de Saint-Michel ; elle comprenait, outre l'église, quelques maisons qui avaient servi d'habitation aux chanoines. L'église, d'abord transformée en écurie aux mauvais jours de la Révolution, avait ensuite pendant quelque temps été rendue à sa première destination ; en dernier lieu, sous l'empire, on y avait logé des prisonniers de guerre ; l'ensemble de la collégiale était enfin devenu la propriété d'un ecclésiastique de Laval, l'abbé René-François Morin, qui s'estimait heureux d'en faire l'abandon à une communauté de missionnaires. C'était, pensait-il, le plus sûr moyen de rendre durable l'heureuse transformation qui venait de s'accomplir. Cette offre généreuse était appuyée par des requêtes et des instances auxquelles il eût été malséant de résister. Le 8 octobre, le Père de Clorivière écrivait au Père Général : « Je m'en reviendrai par Laval, où, à la demande officielle et par écrit de toutes les autorités civiles et ecclésiastiques, j'ai accepté le local proposé pour le séjour des

sillonné d'un coup de sabre (le P. Chanon) discutait avec un autre ecclésiastique (le P. Chapelle) d'une taille superbe, le visage doux et angélique et placé dans la chaire de l'église, tandis qu'une quinzaine de personnes, les unes debout, les autres disséminées dans les bancs prêtaient une attention silencieuse à leur conférence... Bientôt on accourut ; les Pères se transportèrent à la Trinité, etc. » (*Notice historique sur Saint-Michel de Laval*, par M. Ch. Maignan. Laval, Feillé-Grandpré, 1856.)

missionnaires, lorsqu'ils ne seront pas occupés dans les Missions, soit dans le même diocèse, soit dans les diocèces étrangers. »

Les quatre religieux qui avaient donné la Mission de Laval y étaient déjà installés depuis le 6 mai. C'étaient les PP. Caillat[1], Rouby, Chapelle et Étienne Chanon[2]. Deux autres leur furent adjoints peu après; l'un était le Père Antoine Thomas qui y vint en qualité de Supérieur; il resta en charge dix années entières, jusqu'en 1826. Né en 1753, le Père Thomas encore jeune prêtre, avait été reçu docteur en Sorbonne; sous la Terreur, il fut emprisonné à Arras, comme prêtre réfractaire et condamné à mort. Une grave maladie dont il fut atteint fit différer l'exécution et la chute de Robespierre étant survenue dans l'intervalle, il recouvra la liberté. Admis dans la Société des Pères de la Foi en 1803, il fut constamment appliqué au ministère des Missions, jusqu'au jour où elles furent interdites par le malheureux Décret lancé de Schoenbrünn par l'empereur dans un accès de mauvaise humeur contre le Pape. (26 sept. 1809.) Reçu dans la Compagnie dès le mois d'août 1814, il avait repris le cours de son apostolat. Le Père Thomas était donc un missionnaire éprouvé. Son âge, son expérience, son titre même de Supérieur lui parurent autant de raisons qui l'obligeaient à donner l'exemple. Tout en organisant cette résidence de Laval où tout était à faire, il paya de sa personne dans une multitude de Missions sur tous les points du pays. A soixante-quinze ans, il paraissait encore en chaire, et

1. Jean-Baptiste Caillat, né à Trévoux le 5 juillet 1765, ordonné prêtre en 1790, émigré et entré dans la Société du Sacré-Cœur en 1792, remplit diverses fonctions dans les collèges des Pères de la Foi, à l'Argentière et à Amiens, fut admis au noviciat par le Père de Clorivière le 5 janvier 1815, et pendant vingt ans parcourut la France, prêchant des retraites et des missions. Il mourut à Aix-en-Provence le 18 février 1853, âgé de 88 ans.

2. Étienne Chanon, né à Yssingeaux (Haute-Loire), le 14 février 1779, entré dans la Compagnie le 8 novembre 1814, mourut à Laval le 8 septembre 1826. Enterré dans la chapelle de la *Miséricorde*; il avait contribué très activement à la création de cette œuvre.

passait au confessionnal d'interminables séances que son zèle l'empêcha de trouver jamais trop longues. Il mourut à Laval le 23 mars 1833, âgé de quatre-vingts ans.

L'œuvre des Missions était de première importance au début du dix-neuvième siècle pour la rénovation religieuse du pays. La vie chrétienne y avait été presque complètement abolie par l'orgie révolutionnaire. C'est par les Missions que l'étincelle de la foi fut d'abord rallumée et la pratique de la religion ramenée dans les habitudes populaires. Les Missions commencèrent du jour où la paix fut rendue à l'Église par le Concordat. Les Pères de la Foi furent au nombre de ces ouvriers de la première heure. « Dans le Nord, Amiens, Beauvais, Abbeville, Saint-Valéry-sur-Somme, toute la Picardie ; dans le Midi Lyon, Grenoble, Belley, Roanne ; dans l'ouest, Tours, Poitiers, Bordeaux se pressaient au pied des chaires où les PP. Varin, Thomas, Lambert, Gloriot, Barat, Desmare et Enfantin annonçaient simplement, fortement, et fructueusement l'approche du royaume de Dieu[1]. »

En Bretagne, les prêtres réunis par le Père de Clorivière dans l'Association du Sacré-Cœur, à Bordeaux l'abbé Rauzan, d'autres encore sur divers points du territoire s'essayaient au même apostolat. La Société des missionnaires de Saint-Irénée à Lyon fait remonter ses origines à la même époque. Vers 1806, le cardinal Fesch, rêvant d'établir l'œuvre sur de vastes proportions, attirait auprès de lui l'abbé Rauzan et le chargeait de l'exécution de ses desseins. Le célèbre prédicateur ne tarda pas à grouper un petit noyau d'ouvriers apostoliques, parmi lesquels se trouvait l'abbé Guyon dont la parole devait avoir un si grand retentissement. Le gouvernement impérial se montra d'abord favorable jusqu'à fournir des subsides pour certaines Missions. Déjà un Décret du 7 Germinal an XIII avait mis sous la direction du cardinal Grand-Aumônier les établissements voués à l'apostolat à l'étran-

1. Baunard, *Histoire de Madame Barat*, fondatrice de la Société du Sacré-Cœur de Jésus. 2 vol. 8°, t. I^er^, p. 136. Paris, Poussielgue, 1876.

ger. Un autre Décret fut préparé pour autoriser spécialement « la formation d'une association d'ecclésiastiques nationaux consacrés aux Missions dans l'intérieur[1]. » Malheureusement il ne fut pas donné suite à ce Décret, et bientôt l'oukase de Schoenbrünn mit à néant toutes les espérances que de si bonnes dispositions avaient fait concevoir[2].

La Société des *Missions de France*, ébauchée sous l'empire, ne devait prendre corps que sous la Restauration. Approuvée en janvier 1815 par l'autorité ecclésiastique et reconnue par ordonnance royale, elle exerça dès lors un apostolat fécond et qui ne fut pas sans gloire[3]. Mais, à vrai dire, avant cette date, seuls les Pères de la Foi avaient constitué un organisme pour l'œuvre des Missions à l'intérieur. Leur dispersion en 1807 les obligea à y renoncer pour un temps; mais devenus membres de la Compagnie de Jésus, ils se retrouvèrent prêts à reprendre ensemble la tâche qu'ils n'avaient abandonnée qu'avec un déchirement de cœur. Ils y apportaient avec leur expérience une ardeur toute juvénile que l'immensité du

1. Ce Décret resté à l'état de projet dans les archives du Conseil d'État affectait à l'établissement de la Société la maison des Bleues-Célestes à Paris et nommait supérieur M. Rauzan, chanoine à Bordeaux. (Vie de M. Rauzan, par le Père Delaporte. 8°, Lecoffre, 1857. P. 55.)

2. Voici le texte du Décret signé à Schoenbrünn, le 26 septembre 1809:

Article Premier. — Les missions à l'intérieur sont défendues, et en conséquence : Nous révoquons tous décrets concernant lesdites missions et notamment celui du deuxième jour complémentaire an XIII, qui confirme les trois associations d'ecclésiastiques établies à Gênes sous le nom de *Missionnaires urbains*, d'*Ouvriers évangéliques* et de *Missionnaires de la Campagne*.

Article II. — Nous révoquons aussi tous décrets par Nous précédemment rendus, portant établissement ou confirmation de prêtres pour les missions étrangères et notamment celui du 7 prairial an XII qui, sous le nom de *Prêtres des Missions étrangères*, seraient chargés des missions hors de France, et du 2 germinal an XIII portant établissement des missions connues sous le nom de *Missions étrangères*.

3. Dans une lettre du 19 novembre 1821, le Père Richardot, S. J., Provincial de France, reconnaît que « pour les Missions, la Société du Père Rauzan a la première place, pour le nombre, le talent des *operarii*... Ils vont dans les grandes villes ; actuellement ils sont à Paris... »

travail et les obstacles de toutes sortes ne faisaient qu'animer davantage. Les hommes que le Père de Clorivière avait désignés pour l'œuvre des Missions « étaient dévorés de zèle », suivant une expression du Père de Grivel[1]. Ce témoignage d'un frère et d'un ami pourrait paraître suspect, s'il n'était l'écho de celui que leur rendit la voix publique dans toutes les régions qu'ils évangélisèrent. Du reste on ne saurait expliquer autrement les merveilleux succès de leur apostolat. Ce n'étaient point des hommes de talents extraordinaires; bien rares sont ceux qui ont laissé une réputation d'orateur de grande marque; alors même qu'ils en eussent été capables, le temps leur manquait pour préparer des pièces d'éloquence; à cette époque où tout était à faire, l'action absorbait l'ouvrier évangélique, ne lui laissant pour l'étude et la composition que de très insuffisants loisirs. La vivacité de la foi, la chaleur de cœur, l'amour des âmes, un dévouement sans mesure faisaient toute la force des missionnaires et donnaient à leur parole une puissance de conviction à laquelle on ne résistait pas.

A peine avaient-ils planté leur tente à Laval, les missionnaires se transportèrent successivement à Mayenne, à Saint-Brieuc, à Bourges, à Nevers, à Vannes, au Mans, etc. La Mission durait de quatre à huit semaines et partout avec d'incroyables fruits de salut; les bulletins de ces campagnes apostoliques sont à cet égard d'une édifiante monotonie. On peut citer comme spécimen celui de la Mission donnée l'année suivante dans les deux villes jumelles de Saint-Malo et de Saint-Servan : « Jamais, écrivait le Père Gloriot, nous n'avons été pressés par les occupations comme nous l'avons été dans ces deux villes. Nous étions

1. Au P. Général, 31 octobre 1816. Et quelques mois plus tard : « Les missionnaires se tuent à la besogne...; point de répit, pas de préparation... Voilà dix-huit mois qu'ils sont en continuelle activité; ils seront bien vite usés. Cependant le Père de Clorivière promet toujours. Il est vrai que les Missions ont bien réussi... » 10 février 1817.

cependant secondés par plus de soixante prêtres, excellents ouvriers... Nous évaluons à plus de douze mille les personnes qui ont fait la Mission. L'affluence des hommes s'est soutenue jusqu'à la fin; nous en avons confessé autant et peut-être plus que de femmes... »

Invariablement la Mission se termine par une plantation de croix qui est l'occasion d'une manifestation grandiose. A Saint-Malo, « plus de cinq cents hommes de toutes classes s'étaient fait inscrire pour la porter; on en a formé neuf compagnies commandées par des chevaliers de Saint-Louis et par les personnes les plus notables. Elle fut d'abord bénie sur la place Saint-Thomas, à l'endroit même où des prêtres ont été guillotinés et où les saintes hosties ont été foulées et brûlées ». Puis, malgré une tempête furieuse, on la porta en procession l'espace d'une demi-lieue, jusqu'à l'extrémité de la digue, où elle fut érigée au milieu d'acclamations enthousiastes, auxquelles se mêlait comme le plus solennel accompagnement le mugissement de la mer. A Saint-Servan l'ébranlement n'était pas moindre. On s'applaudissait d'avoir mené de front la Mission ici et là; les deux rivales, disait la relation, « se sont électrisées l'une l'autre par le fait d'une émulation qui est aussi ancienne que les deux villes et que l'on avait bien de la peine à ménager ». Quant aux missionnaires, le curé de Saint-Servan croit pouvoir employer des termes quelque peu hyperboliques pour traduire l'impression qu'ils ont laissée : « Ils ont été véritablement prodigieux... Le clergé et le peuple, les amis de la religion et ses ennemis ne peuvent revenir de leur étonnement et ont peine à en croire leurs yeux[1]... »

Les Missions produisaient mieux qu'un enthousiasme passager; elles furent presque toujours le point de départ de changements sérieux et durables. Ce fut dès l'origine le grand souci des missionnaires d'organiser des associations qui assuraient la persévérance de leurs membres

1. Lettre au P. de Clorivière.

et demeuraient au sein des populations comme un ferment de piété et de vertus chrétiennes. « Les pieux établissements que ces Messieurs ont formés ici, écrivait le curé de Saint-Servan, rivalisent de ferveur et nous donnent pour l'avenir les plus consolantes espérances. »

Par l'abondance des fruits à recueillir aussi bien que par l'attrait des fatigues qu'il imposait, le ministère des Missions était bien fait pour séduire les âmes éprises de la sainte passion de l'apostolat. « Si l'on pouvait donner mille Missions en France, écrivait le Père de Grivel, la France serait convertie. » Pour sa part, la Compagnie de Jésus, au lendemain de sa résurrection, consacra à cette véritable entreprise de salut public toute la somme de dévouement et d'activité dont elle disposait, vu le petit nombre de ses ouvriers. La maison de Laval, commencée avec six missionnaires, en comptait onze dès la troisième année de son existence. Mais ils n'étaient pas les seuls Jésuites employés dans ce ministère. La résidence de Paris et le noviciat de Montrouge leur envoyaient du renfort. Ceux mêmes qui travaillaient dans les petits-séminaires consacraient parfois aux Missions dans le voisinage les rares loisirs que leur laissaient leurs fonctions.

Pour n'en citer qu'un exemple, le Père Sellier, à Saint-Acheul, trouvait le moyen de mener de front le service spirituel des trois ou quatre cents élèves du pensionnat avec des Missions ininterrompues dans le diocèse d'Amiens. Voici ce qu'écrivait à son sujet le premier Provincial des Jésuites de France, le Père Richardot, qui l'avait vu à l'œuvre :

« Après avoir confessé la jeunesse de Saint-Acheul, il part le dimanche soir pour quelque village des environs, y établit à lui seul une Mission de trois semaines, prêche deux et trois fois le jour, passe le reste du temps au confessionnal, et quand l'ébranlement est donné, vous voyez arriver à point nommé quatre, cinq et six ecclésiastiques qui lui sont dévoués parce qu'il les a formés et qu'il les dirige et qu'un mot de sa main suffit pour

les mettre en mouvement. Ils quittent leurs paroisses pour une ou deux semaines et plus, se font remplacer le dimanche et récoltent ainsi la moisson que leur a préparée le Père Sellier, qui ne manque pas de venir à Saint-Acheul le jeudi soir ou le vendredi matin confesser tous ses jeunes gens, tandis que les ecclésiastiques continuent la besogne, et le dimanche soir il repart pour sa Mission. C'est l'apôtre de la Picardie; il suffit d'annoncer que le Père Sellier prêche dans un village pour qu'on y accoure des environs. Quand il y a presse, il tient le confessionnal jusqu'à onze heures et demie du soir, temps du souper ou du dîner, et il se remet encore à l'ouvrage après minuit pour se lever à quatre heures et même avant. C'est ce dont j'ai été témoin très souvent, quand je travaillais sous lui comme missionnaire. Lorsqu'on lui dit qu'il se tue, il répond en riant qu'il fait tout ce qu'il peut pour se tuer et qu'il ne peut en venir à bout. Et en effet, quand il revient d'une Mission au collège, après tous ces tours de force, il est tout rayonnant de santé et se porte mieux que s'il était resté au collège[1]. »

Nous aurons à revenir sur ce ministère des Missions à l'intérieur qui fut, avec l'enseignement dans les petits-séminaires, le principal emploi des Jésuites de France à l'époque de la Restauration. C'est assurément celui qui leur valut le plus de sympathies de la part du clergé. « Les services rendus dans les Missions et retraites, écrivait le Père Druilhet en 1827, nous ont gagné le cœur des évêques. Sur quatre-vingts, je ne pense pas qu'il y en ait quatre qui ne soient de cœur pour la Société[2]. »

II

Ainsi, dès avant la fin de 1816, les Jésuites français, à peine admis au noviciat, étaient chargés de cinq petits-séminaires et d'une résidence spécialement vouée au

1. Lettre du P. Richardot au P. Rozaven à Rome, 7 août 1821.
2. Lettre au P. Général, 30 juillet 1827.

service des Missions. C'est là que presque tous ils dépensaient sans compter leur activité et leur dévouement. Toutefois le nom de quelques-uns d'entre eux se trouve associé à d'autres œuvres dont il est impossible de ne pas faire mention.

On a vu dans le Chapitre précédent que le grand souci du Père de Clorivière depuis sa sortie de prison avait été l'organisation et le développement de la Société du Cœur de Marie dont il était le fondateur. Il dut renoncer à s'en occuper davantage, du jour où le Père Général Brzozowski lui eut confié la charge de reconstituer la Compagnie de Jésus en France. Au reste, à ce moment, la Société du Cœur de Marie était assez solidement affermie pour que cette privation ne lui fût point préjudiciable. Le saint vieillard put dès lors se contenter de suivre et d'encourager ses progrès. Mais, à côté de lui, le Père Varin avait, lui aussi, à surveiller la croissance d'une famille religieuse qui lui devait la naissance et dont il avait guidé les premiers pas. Héritier de la pensée du Père de Tournély, lorsque le Père Barat lui amena sa « petite sœur » Madeleine-Sophie, il eut très nettement l'intuition que cette jeune fille était l'élue de la Providence pour la fondation du Sacré-Cœur. Dès lors il alla de l'avant avec une assurance qu'aucune contradiction ne devait plus ébranler. Les quatre premières compagnes avaient fait entre ses mains leur consécration, le 21 novembre 1800; à partir de ce moment elles s'essayèrent à la vie du futur Institut par la pratique d'une règle que le Père Varin esquissait au fur et à mesure des besoins. Comme toutes les grandes œuvres de ce genre la Société du Sacré-Cœur eut des commencements modestes et difficiles; l'histoire en a été écrite dans celle de la Mère Barat; nous ne saurions puiser à meilleure source pour faire connaître quel fut alors le rôle du Père Varin et comment il marqua de son empreinte la Société naissante.

« Quand Dieu, dit Mgr Baunard, prédestine un homme à faire une de ses œuvres, il n'en met pas seulement la

lumière dans son esprit, il en dépose encore les vertus dans sa personne, les grâces dans son âme. L'homme d'action et d'oraison, le soldat et le religieux, la vie apostolique et la vie intérieure, qui devaient s'unir et se fondre dans le Sacré-Cœur, marchent déjà de front dans le Père Varin... Un port de tête militaire, que plus tard la violence qu'il se fit à lui-même put seule lui faire perdre, achevait en lui le portrait du chevalier de Jésus-Christ. Comme saint Ignace, son maître, il avait porté d'abord cette chevaleresque ardeur dans la milice du siècle, et maintenant qu'il combattait dans le camp de l'évangile, il la mettait sans réserve au service de Dieu. » Résumant en deux traits cette physionomie originale, l'éminent historien ajoute : « Ce soldat était un moine et un contemplatif. » Et enfin : « Un homme se caractérise par son mot habituel; c'est l'écho de sa pensée. Le mot de la vie extérieure et apostolique chez le Père Varin, c'était : *Courage et Confiance!* Le mot de sa vie intérieure et le cri de son cœur, c'était : *Que Dieu est bon !* Ces deux paroles reviennent sans cesse dans ses lettres comme une sorte de refrain à la gloire de Dieu[1]. »

Ardeur de zèle apostolique et intensité de vie intérieure, tel est bien l'idéal que le Père Varin proposa tout d'abord aux Filles du Sacré-Cœur, en attendant de leur tracer un plan de vie et des règles précises qui les aideraient à le réaliser. Et dans la poursuite du but une certaine dilatation de cœur, inspirée par l'amour, qui exalte le courage et entretient les forces. Le sage directeur dut insister particulièrement sur ce point. Une timidité naturelle, une extrême défiance de soi-même risquaient de paralyser les éminentes qualités de la Mère Barat; les épreuves de toute sorte qui marquèrent les débuts de la Société étaient bien faites pour jeter le trouble et l'inquiétude dans l'âme la plus fortement trempée; celle de la fondatrice se vit souvent ballottée dans de douloureuses

1. *Histoire de Mme Barat*, t. Ier, p. 133 et suiv.

angoisses. Son frère lui-même, avec sa rude et austère vertu, quelque peu imprégnée de rigueur janséniste, contribuait à la pousser dans une voie où l'on rencontre plutôt la tristesse et le découragement. Le Père Varin était d'une autre école et il ne cessait d'inculquer à la fondatrice une spiritualité toute différente : « Soyez donc gaie et heureuse, ma bonne sœur, lui écrivait-il. Je ne sais pas ce que votre et *notre* cher frère Barat aura pu vous mander qui ait été capable de porter dans votre âme le trouble et l'inquiétude. Mais je raye et j'efface entièrement toutes les lignes et jusqu'au moindre mot qui n'aurait pas été une expression de joie, de félicitations et d'encouragement. »

Lors de la dispersion des Pères de la Foi en 1807, le Père Varin dut, en vertu de l'oukase impérial, rentrer dans son diocèse d'origine. Il avait refusé les offres flatteuses de Fouché ; il n'accepta pas davantage les propositions de l'archevêque de Besançon, l'ancien constitutionnel Le Coz. Sa santé absolument délabrée ne lui permettait plus les fatigues du ministère sacerdotal. Il se retira donc à peu de distance de la ville, chez sa sœur, au château de Chevroz dont elle portait le nom. C'est là qu'il vécut, dans une retraite profonde, de 1808 à 1814. Jusqu'alors absorbé par les affaires de la Société des Pères de la Foi dont il était le Supérieur et par les travaux d'un apostolat très actif, le Père Varin n'avait pu s'occuper du Sacré-Cœur que de façon très intermittente. Il donnait libéralement, par correspondance surtout, la direction, les conseils et les encouragements. Mais on attendait autre chose. La Société se développait avec une rapidité qui n'était elle-même pas sans danger. Dès 1807, un Décret signé par Napoléon, le 10 mars, au camp d'Ostende, autorisait l'Institut pour tout l'empire. Les fondations se multipliaient. Il y avait des maisons du Sacré-Cœur à Amiens, à Grenoble, à Poitiers, à Niort, en Belgique.

Cependant on était encore dans la période des tâtonnements ; la Société naissante subissait tour à tour des

influences très diverses; elle était loin d'avoir sa forme définitive. C'est la loi de toutes les œuvres de ce genre; aucune n'a jailli toute faite de la pensée d'un fondateur; sa physionomie caractéristique se dégage et se précise peu à peu. Élue Supérieure Générale, le 18 janvier 1806, la Mère Barat se vit en butte à d'incessantes contradictions qui mettaient en péril l'unité et l'existence même de la Société. Il devenait urgent de lui donner des règles et des constitutions; la stabilité et la paix de l'ordre en dépendaient. C'est le travail que le Père Varin entreprit dans sa solitude de Chevroz. A l'exemple de saint Ignace, il soumit chaque point à une longue étude dont la méditation et la prière faisaient les principaux frais. Sur la fin de 1813, Madame Barat vint elle-même passer quelques semaines au château de Chevroz. « Chaque matin, raconte un témoin oculaire, je servais la messe au Père Varin, et Madame Barat y communiait. Pendant le jour cette sainte femme faisait de longues séances à l'église. Le soir, vers les huit heures, qui était l'heure du souper, la famille réunie l'attendait vainement pour se mettre à table; elle était encore à l'église. On m'envoyait la chercher avec une lanterne et ce n'était pas sans peine que je la découvrais dans l'ombre, blottie derrière un grand banc, anéantie en la sainte présence de Dieu. Il me fallait l'appeler plusieurs fois. — « Je vous suis, mon enfant », répondait-elle à la fin. — Elle se levait, sortait; je marchais devant elle en tenant ma lanterne, et c'était ainsi qu'elle rentrait au château. »

Le même témoin ajoute : « Chaque jour, peu après la messe, j'apercevais le Père Varin se promenant avec la Mère fondatrice, d'un air très recueilli, dans les allées de tilleuls et de châtaigniers qui environnent le château de Chevroz. Je remarquais le Père qui, tenant à la main un carnet et un crayon, marchait lentement, faisant de longues pauses au même endroit, écrivant, effaçant[1]... »

1. Lettre du P. Ferdinand Jeantier, S. J., op. cit., p. 259.

Il était temps ; le Sacré-Cœur traversait une crise terrible qui allait s'aggravant chaque jour.

Deux ans auparavant, un prêtre d'Amiens, l'abbé de Sambucy, plus connu sous le nom d'abbé de Saint-Estève, pour le distinguer de son frère, avait profité de sa situation de Supérieur ecclésiastique de la maison-mère pour s'y arroger une autorité de plus en plus envahissante. Esprit inquiet et intrigant, il en vint à vouloir faire de l'Institut sa chose personnelle. Tenant pour non avenu tout ce qui avait été fait avant lui, écartant toute autre influence, y compris celle de la fondatrice, il se posa lui-même en réformateur et en législateur. Il rédigea des statuts empruntés à des sources diverses et d'inspirations très disparates. De l'esprit primitif du Sacré-Cœur rien ne subsistait ; le nom même avait disparu. L'ascendant qu'il avait conquis sur un certain nombre de religieuses lui assurait d'avance leur adhésion ; enlevé d'Amiens en 1812 par la police impériale et interné à Paris, la persécution ajoutait encore à son prestige.

La Supérieure Générale avait le sentiment très vif qu'il était de son devoir de s'opposer au bouleversement de la Société ; elle le fit avec humilité et une prudence toute surnaturelle, mais aussi une énergique persévérance. C'est dans ce but qu'elle était allée conférer à Chevroz avec le Père Varin. Elle en revenait plus résolue que jamais à ne pas sacrifier ce qui lui était apparu dès l'origine comme le caractère propre et la raison d'être de son Institut. Son objet serait le culte du Sacré-Cœur ; à cette source devait être puisé son esprit, le principe de sa vie intérieure ; quant à sa vie extérieure, elle serait déterminée par les règles et constitutions de saint Ignace, adaptées aux besoins d'une Congrégation de femmes. C'est ainsi que l'entendaient la plupart de celles qui étaient entrées jusque-là dans la Société ; elles y avaient été attirées par cet idéal et il ne leur paraissait pas possible d'y renoncer.

Mais voici que la crise entrait dans une phase aiguë. L'abbé de Saint-Estève était nommé par le gouvernement de la

Restauration secrétaire de Mgr de Pressigny, ambassadeur du roi de France auprès du Saint-Siège. A peine arrivé à Rome, il annonçait son dessein de faire prévaloir et approuver par le Pape ses Constitutions. Dès le 7 novembre 1814, il écrivait au Père de Clorivière, lui demandant d'interposer son autorité pour que le Père Varin lui laissât le champ libre. Il se déclarait chargé seul d'organiser la Congrégation et d'en établir tout d'abord le siège à Rome même. « C'est pourquoi, concluait-il, il faut absolument que M. Varin ne s'en mêle pas... Le Saint-Père et nos amis ne reconnaîtront que les religieuses d'ici. Or, ils savent qu'un seul mot de M. Varin, nettement prononcé, suffit pour déterminer celles de France. Qu'il se garde donc bien de se mettre en compromis avec le Saint-Père, les Cardinaux, la Cour de France... Lui seul sera la cause du schisme, s'il y en a[1]... »

Le Père de Clorivière savait à quoi s'en tenir. Il donna l'ordre au Père Varin d'activer le travail des Constitutions et lui adjoignit le Père Julien Druilhet que son caractère et ses talents rendaient éminemment propre pour cette tâche délicate. A la Mère Barat, le saint vieillard traçait en quatre mots sa ligne de conduite : « Priez, souffrez, patientez, espérez. »

De fait, la vénérable fondatrice, malade à la mort, faillit succomber sous l'épreuve. Et pourtant un coup plus rude encore lui était réservé. Elle avait adressé un Mémoire au Père Panizzoni, Provincial de la Compagnie de Jésus à Rome, lui exposant sa conduite dans le passé et lui demandant son avis sur celle qu'elle avait à tenir désormais. La réponse arriva au mois d'août 1815. Le Père Panizzoni s'était démis de sa charge ; un secrétaire inconnu tenait la plume en son nom et, avec de longs développements, exposait à Madame Barat ce qui suit : « Un Institut était constitué maintenant à Rome, reconnu et approuvé par le Souverain Pontife ; cet Institut était celui de M. de Saint-Estève. Ce

1. *Histoire de Mme Barat*, t. I^er^, p. 265.

prêtre qui dirigeait la Société depuis dix ans, en devenait le Supérieur unique. Ni Madame Barat, ni ses *complices* (c'était le terme même de la lettre) ne pouvaient se soustraire à cette juridiction sans encourir l'excommunication fulminée par le Concile de Trente. La seule maison autorisée était le couvent de Saint-Denis, à Rome, dont relevaient désormais toutes les maisons de France. Il n'y avait pour elles qu'à donner leur adhésion; car, au cas contraire, le Pape les supprimerait pour éviter le scandale... »

Cette pièce, dit l'historien de Madame Barat, était un arrêt de mort. Les amis et conseillers du Sacré-Cœur furent d'avis qu'il fallait se soumettre. Le Père Varin écrivit dans ce sens à la fondatrice : « ... Vous devez retourner à Amiens et déclarer à vos filles que vous ne mettez pas d'opposition à leur adhésion à l'Institut de M. de Saint-Estève. » Tout héroïque qu'il fût, le sacrifice allait se consommer simplement et sans récriminations.

Cependant la lumière se faisait d'elle-même et l'on apprenait que cette lettre, cause de tant de tortures morales, signée d'un nom italien quelconque, était l'œuvre du secrétaire d'ambassade lui-même ; son contenu n'était d'ailleurs qu'un tissu de faussetés. Son manège découvert, l'abbé de Saint-Estève dut revenir en France ; son rôle au Sacré-Cœur était fini. Pareille aventure paraîtrait incroyable si on ne savait à quel point l'esprit d'intrigue et d'ambition peut obscurcir le sens moral, et comment un homme acharné à la poursuite de ses desseins en vient à se suggestionner lui-même jusqu'à prendre ses désirs pour des réalités [1].

L'œuvre entrevue et annoncée par le Père de Tournély

1. Cette étrange aventure de l'abbé de Saint-Estève est racontée avec beaucoup de détails et aussi avec beaucoup de modération par le grave historien de Madame Barat (t. I[er], p. 262-280). La communauté fondée à Rome pour supplanter le Sacré-Cœur se soutint pendant quelques années encore. Elle s'intitulait Couvent royal de Saint-Denys. En 1829, Chateaubriand, alors ambassadeur près du Saint-Siège, assista à une fête qui y fut donnée en son honneur. Il la raconte avec amples détails dans les *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. V.

dans une lumière prophétique, ébauchée à plusieurs reprises, à demi réalisée enfin, avait failli sombrer irrémédiablement dans cette crise qui durait depuis des années. La Providence qui avait permis l'épreuve en avait aussi marqué la fin ; le Sacré-Cœur en sortait pour prendre avec un renouveau de vigueur sa physionomie définitive. Dès le mois de novembre 1815, Madame Barat convoquait à Paris le Chapitre général de la Société. Les statuts élaborés par les PP. Varin et Druilhet furent soumis à un long et minutieux examen et finalement adoptés dans un joyeux et unanime accord. « A partir de ce moment, dit l'historien de Madame Barat, une ère nouvelle s'ouvre pour la Société. La longue stérilité, dont elle était frappée depuis 1808, fait place désormais à une fécondité qui couvre de fondations non seulement la France et les États voisins, mais les terres lointaines. En même temps la vie religieuse s'unifie et s'organise dans le centre que vient de créer l'institution d'un noviciat général à Paris [1]. »

Ce noviciat fut inauguré le 16 juillet 1816 dans une maison située à l'angle de la rue des Postes et de la rue de l'Arbalète. Quelques jours plus tard, le Père Varin qui, après le Chapitre général, s'était lui-même renfermé dans la solitude de son noviciat, y prêcha une prise d'habit. Il venait de prononcer ses vœux le 19 juillet. Une relation conservée au Sacré-Cœur dit à ce sujet : « Il a paru dans son discours qu'il a reçu un grand accroissement de grâces en faisant son sacrifice ; car il était tout plein de l'esprit de Dieu et de l'amour du Cœur de Jésus. Il nous a saluées de l'autel pour la première fois de ce beau nom du Sacré-Cœur, et beaucoup pleuraient[2]. »

Désirant passer au crible les vocations qui commençaient à affluer, la Mère Barat fit donner au mois de novembre suivant une retraite de quinze jours à sa communauté. C'est le Père Roger qu'elle avait demandé pour ce ministère. Le Père Roger avait été chargé par le Père

1. Baunard, *Histoire de Madame Barat*, t. Ier, p. 315.
2. Baunard, *op. cit.*, p. 328.

de Clorivière de former les novices de la Compagnie, et il apportait dans l'exercice de sa fonction un esprit surnaturel étranger à toute mollesse. Il ne procéda pas autrement dans sa direction au Sacré-Cœur; un certain nombre de candidates se retirèrent à la suite des saints exercices; mais les autres y puisèrent une trempe d'âme plus vigoureuse, telle qu'il convenait à un Institut calqué sur celui de saint Ignace. L'élan imprimé par la retraite fut soutenu ensuite par les instructions du Père Varin. Elles ont pour la plupart été recueillies, au moins sommairement, par les religieuses du Sacré-Cœur qui les ont conservées comme un patrimoine de famille. Le Père Varin n'était point un orateur, au sens ordinaire du mot. Mais sa parole, tout imprégnée de foi, de piété et d'amour de Dieu allait droit au cœur et y portait la flamme dont il était lui-même embrasé. Il savait ramasser le développement d'une doctrine spirituelle en une formule heureuse qui se fixait dans la mémoire et qu'on n'oubliait plus. C'est ainsi que, dans son allocution du premier jour de l'année 1817, il donna à la Société, où il s'est transmis depuis lors, ce mot d'ordre de l'obéissance religieuse et du sacrifice complet de soi-même : « Considérez, dit-il, Jésus victime volontaire ; entendez-le répondre à son Père qui demande une hostie pour le monde : *Ita*, *Pater !* Ainsi partout et toujours, nous devons dire à Dieu : *Oui*, *mon Père*. Heureuse, mille fois heureuse l'âme qui s'est établie solidement dans ce grand *Oui !* A chaque immolation qui lui sera présentée : *Oui*, *mon Père*, dira-t-elle, et à la dernière heure, quand le Seigneur l'appellera, elle répondra encore : *Ita*, *Pater*, et ce mot sera celui de toute l'éternité. »

Tout en s'effaçant de plus en plus devant la Mère Barat et en s'abstenant scrupuleusement dans ses relations avec le Sacré-Cœur de toute ingérence non conforme avec sa règle, le Père Varin n'en fut pas moins pour la Société, dans cette période décisive pour sa formation, un conseiller et un guide dont les avis étaient acceptés avec une religieuse et filiale déférence. Pour lui, il s'efforçait en

toute occasion et par tous les moyens, d'inculquer à ces premières générations de l'Institut l'esprit du Sacré-Cœur tel qu'il l'avait reçu de son cher maître Tournély. En 1820, la communauté quitta la rue des Postes pour se transporter à l'hôtel Biron. Ce transfert ne s'accomplit pas sans causer à l'humble fondatrice et à ses conseillères beaucoup d'appréhension. Pareille installation leur semblait peu convenir à la simplicité et à la pauvreté religieuse. Il fut décidé que, laissant l'hôtel au pensionnat, la communauté irait se loger dans les communs et dépendances. De fait la Mère Barat écrivait peu après à l'une de ses confidentes : « Grâce à Dieu, nous ne sommes pas mieux qu'ailleurs dans cet hôtel Biron, et l'endroit des écuries que nous habitons n'a rien de magnifique. »

Voici d'après le *Journal du Noviciat*, le récit de la prise de possession et de la première visite du Père Varin. La physionomie et le genre du vénérable religieux y apparaissent comme dans un instantané :

« Le noviciat entra chez lui le 4 octobre. Le 6, premier vendredi de ce mois, le Père Druilhet y dit la messe, la première messe qui fut dite à l'hôtel Biron... Deux jours après, dimanche, le divin sacrifice y fut célébré en grande solennité par le Père Varin. Il s'informa du jour de l'installation et remarqua que c'était celui même de la fête de saint François d'Assise : « Ah ! dit-il en souriant, voilà une maison bien riche pour un saint si pauvre ! Ah ! qu'il aimait la pauvreté ! » — Et là-dessus, se laissant aller, comme à l'ordinaire, à une effusion de cœur charmante, intarissable : « Un jour, raconta-t-il, le bienheureux étant aller visiter un de ses couvents nouvellement fondé, fut scandalisé de le trouver si beau : Retirons-nous d'ici, dit-il à son compagnon, un pauvre de Jésus-Christ ne peut accepter de loger dans ce lieu. — Disant cela il s'en alla tout triste et fut heureux de trouver quelque part une pauvre masure où il passa la nuit. Cela m'a fait penser, mes filles, que si saint François revenait parmi vous, au premier abord il ne se plairait

guère dans cette maison de prince. Mais bientôt, et sitôt qu'il aurait vu le quartier que vous avez choisi, il vous reconnaîtrait pour ses sœurs en Jésus-Christ. » — Il ajouta que lui-même avait coutume de répondre aux gens qui s'étonnaient de voir ses filles transférées à l'hôtel Biron : Elles y sont, il est vrai, mais elles n'y logent pas. — L'entretien se continua, vif, gai, entremêlé de traits spirituels et édifiants. Il rappela le mot de Berchmans : « Ma plus grande pénitence, c'est la vie commune, parce qu'elle est le tombeau de l'amour-propre. » — Il s'étendit surtout sur le Père de Tournély et les commencements de la Société. — Le Père Varin parla ainsi pendant plus de deux heures qui nous parurent un instant. Il semblait que le fondateur était venu transporter à l'hôtel Biron l'esprit et les plus chers souvenirs du Sacré-Cœur[1]. »

III

La part prépondérante que le Père Varin eut dans la fondation du Sacré-Cœur suffirait à lui assurer sa place parmi les ouvriers les plus méritants de la renaissance catholique au début du dix-neuvième siècle. Ce n'est pas toutefois le seul institut religieux dont il ait protégé le berceau. La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, aujourd'hui si prospère en Belgique, en Angleterre et en Amérique, doit son origine à une vue surnaturelle de l'homme de Dieu.

Celle qui en devait être la fondatrice, Julie Billiart, était une pauvre paralytique, incapable de se mouvoir et presque de s'exprimer, quand le Père Varin fut appelé auprès d'elle, au cours d'une Mission à Amiens. Les trésors de grâce qu'il découvrit dans cette âme simple et généreuse lui persuadèrent que Dieu avait sur elle de grands desseins. Il n'hésita pas à lui déclarer qu'elle devait travailler au salut des âmes d'une manière plus étendue qu'elle

1. Baunard, *op. cit.*, p. 424.

ne l'avait fait jusque-là. Et comme il lui exposait sa pensée, l'infirme répondait ingénument : « Mais, mon Père, comment cela se pourrait-il faire ? »

Cependant, sur les instances de son saint directeur, elle groupait quelques personnes pieuses attirées à elle par le charme secret de sa vertu. Le Père Varin leur donna une règle à l'essai, et le 2 février 1804, les premiers membres de la petite Société s'engageaient en présence du Saint-Sacrement à se dévouer à l'éducation de la jeunesse.

Là ne se borna pas la sollicitude du Père Varin. Il ne cessa d'aider et de soutenir par ses conseils l'humble fondatrice; c'est grâce à lui qu'elle put maintenir son Institut en un moment de crise où des influences étrangères menaçaient de le faire dévier. C'était ce même abbé de Sambucy, dont le génie remuant devait plus tard mettre en péril le Sacré-Cœur, qui entendait user de son autorité, pour refondre d'après ses vues personnelles, l'œuvre de la Mère Julie Billiart. Ce fut encore sur l'initiative du Père Varin que la Mère Julie établit des maisons en Belgique, où elle se retira définitivement à la suite des contradictions qu'on lui suscitait à Amiens. Son Institut ne devait pas tarder à y prendre un magnifique développement.

Le Père Varin n'eut pas une moindre part dans la fondation des *Sœurs de la Sainte-Famille*. Dans les premières années du siècle, une pieuse veuve, Madame Jacoulet dirigeait à Besançon, un modeste pensionnat. Le curé de Notre-Dame, l'abbé Bacoffe, ancien Jésuite, lui persuada de la transformer en une école normale où l'on formerait des institutrices chrétiennes pour les campagnes. La vénérable directrice se donna tout entière à une œuvre si utile. Le Père Varin s'y intéressa dès la première heure ; il s'employa à lui procurer des secours ; la maison où elle fut installée tout d'abord était sa propriété particulière. Néanmoins il ne songeait pas à l'organiser en communauté religieuse. Mais l'abbé Bacoffe étant mort en 1813, le Père Varin qui l'avait secondé jusque-là dans la direction

spirituelle de la Sainte-Famille en eut seul dès lors toute la charge. Sans plus tarder, il donna suite au projet qu'il avait mûri pendant des années, élargit le plan de l'abbé Bacofle, et d'accord avec Madame Jacoulet, rédigea une règle appropriée au but que se proposait la Sainte-Famille. Aussi la Congrégation l'a-t-elle toujours considéré comme son véritable Père. Elle se propagea d'abord dans le diocèse de Besançon; puis, en 1817, elle fut établie à Amiens dans la maison qu'avait occupée peu auparavant la Mère Julie Billiart; il fallut plus tard l'échanger contre une installation plus vaste rendue nécessaire par le progrès de la Société.

Les trois Congrégations religieuses qui doivent au Père Varin leur origine ou leur organisation formaient dans sa pensée un ensemble complet. L'éducation lui apparaissait comme l'instrument par excellence de régénération chrétienne. Les Dames du Sacré-Cœur s'adresseraient aux classes les plus élevées, les Sœurs de Notre-Dame aux classes moyennes, dans les centres de quelque importance, la Sainte-Famille se répandrait dans les villages et élèverait les enfants du peuple. Le saint religieux avait sans doute pour toutes ses filles des entrailles de Père ; il semble toutefois qu'il ait réservé une certaine prédilection pour celles dont le lot était plus humble. A la mort de Madame Jacoulet, en janvier 1836, il écrivait à la Supérieure de la maison-mère d'Amiens : « Soyez mon interprète auprès de votre famille et souvenez-vous qu'il n'est personne qui vous soit, ainsi qu'à elle, plus parfaitement attaché et dévoué en Notre-Seigneur que celui qui, depuis trente-six ans, a donné son cœur à la Sainte-Famille lorsqu'elle était encore au berceau. »

Le Père Varin avait manifestement reçu un don spécial pour découvrir leur vocation à de futures fondatrices d'instituts religieux. Pendant les Cent-Jours il avait trouvé asile dans un château à peu de distance de Bourges, appartenant à Madame de Bonnault d'Houet. Les circonstances de son arrivée et de son séjour en cette demeure

apparaissent dans le récit qu'en fit plus tard la pieuse veuve, avec un caractère providentiel qui touche au merveilleux[1]. Dans ses entretiens avec Madame d'Houet, le Père Varin parlait de Dieu et des choses de Dieu avec l'ardeur de son âme d'apôtre et de soldat. « Il s'étonnait, raconte-t-elle, de ne me voir aucun goût pour la vie religieuse. » Mais l'œuvre de la grâce s'accomplissait à son insu. Quand le Père Varin s'éloigna, la lumière s'était faite, et cette âme généreuse ne devait pas hésiter à suivre l'appel de Dieu. Dès 1820, Madame d'Houet fondait à Amiens la Société des *Fidèles Compagnes de Jésus*, dont la règle empruntée à celle de saint Ignace fut approuvée successivement par Léon XII en 1826 et par Grégoire XVI en 1837. A dire vrai, la vénérable fondatrice, après avoir reçu du Père Varin l'impulsion première, se trouva plutôt en désaccord avec lui dans l'établissement de cette Société, qui lui semblait faire double emploi avec celle du Sacré-Cœur[2].

Les premières années du siècle virent se reconstituer une multitude de communautés religieuses saccagées et dispersées aux quatre vents du ciel par la tempête révolutionnaire. Toutes ces restaurations eurent pour base la pauvreté évangélique qui allait d'ordinaire jusqu'au plus extrême dénûment. La Congrégation de Notre-Dame, de saint Pierre Fourier, en offre un exemple remarquable entre tous. Nous la mentionnons ici parce que le Père Varin et plusieurs de ses confrères furent mêlés très activement aux débuts de ce *Monastère des Oiseaux*, disparu aujourd'hui sous la pioche des démolisseurs, mais qui a sa place dans l'histoire de l'éducation chrétienne au dix-neuvième siècle.

1. Cf. *Vie du P. Joseph Varin*, par le P. A. Guidée. 2e édition, p. 212.

2. Cf. *Vie de Madame de Bonnault d'Houet, fondatrice et première supérieure de la Congrégation des « Fidèles Compagnes de Jésus »*, par l'abbé Martin. Nouvelle édition, Paris, Tolra et Haton, 1863. Son nom de famille était Marie-Madeleine-Victoire de Bengy; elle mourut à Paris le 5 avril 1858; elle était grand'tante du P. Anatole de Bengy, S. J., otage de la Commune, massacré le 26 mai 1871.

La future fondatrice du célèbre pensionnat, la Mère Marie-Euphrasie Binart avait été formée à la vie religieuse par le Père Thomas, qui lui avait fait faire la grande retraite d'un mois selon la méthode des Exercices spirituels de saint Ignace; c'était en 1788, et elle n'avait guère alors que quatorze ans. Sous la direction mâle et austère du Père Thomas elle acquit une force d'âme que rien ne devait plus étonner. Son œuvre, ébauchée dès 1799, grandit pendant vingt ans au milieu de difficultés, de travaux et de souffrances presque incroyables. Après avoir plusieurs fois changé d'installation, elle se trouvait de nouveau à l'étroit, en 1818, dans le local qu'elle occupait sur la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet. On proposa à la Mère Marie-Euphrasie l'hôtel des *Oiseaux*, qui avait été pendant la Terreur la prison du *Bonnet-Rouge*. Après mûr examen, les inconvénients de cette acquisition l'emportaient sur les avantages; la Mère Euphrasie se décida à porter une réponse négative. « Elle était déjà en route, raconte l'historien du *Monastère des Oiseaux*, lorsqu'au bout de la rue des Bernardines, elle rencontra le Père Ronsin qui lui était envoyé par le Père Varin, avec commission de l'encourager à conclure l'affaire en se jetant hardiment dans les bras de la Providence. Elle suivit un conseil qui lui arrivait si juste à propos et comme une réponse directe de cette divine Providence. Elle n'eut jamais à le regretter[1]. »

Le Père Varin était alors Supérieur de la maison des Jésuites de Paris; on voit quelle confiance les religieuses de Notre-Dame avaient en ses lumières. Il ne cessait d'ailleurs de leur donner des témoignages de son dévouement; autant en faut-il dire des PP. Ronsin et Druilhet. On y répondait par une sincère et constante gratitude. Ainsi s'établirent entre les deux familles de saint Ignace et de saint Pierre Fourier, rappelées à la vie l'une et l'autre presque en même temps, les rapports de la plus religieuse et fidèle charité.

1. *Le Monastère des Oiseaux*, par le P. Victor Delaporte, S. J. Retaux, éditeur, Paris, 1899. In-8°.

Quelques années plus tard, le Père Varin rendit des services analogues à une autre Congrégation dans des circonstances assez extraordinaires. C'était sur la fin de 1826. Les Augustines qui desservaient l'hôpital de Saumur se voyaient obligées, par le mauvais vouloir des administrateurs, d'abandonner un établissement qu'elles occupaient depuis deux siècles. La Supérieure, la Mère Angèle Letellier, errait, sans appui et sans ressources, en quête d'une demeure et d'un emploi pour une famille qui ne comptait pas moins de trente-deux personnes. Comme elle se trouvait à Paris, elle alla confier son embarras au Père Varin, qui l'accueillit et l'encouragea dès lors avec un paternel intérêt. « Il fut, pour elle, disent les Annales de la communauté, la voix même de Dieu ; ses conseils et sa direction la soutinrent dans les heures difficiles de la fondation. » — « Soyez tranquille, lui avait-il dit tout d'abord ; tant que vous ne voudrez qu'accomplir la volonté de Dieu, tout ira bien ; il saura bien pourvoir à tous vos besoins. » La pieuse fondatrice s'étant mise sous la conduite de l'homme de Dieu ne tarda pas à se sentir pleinement affermie dans la confiance ; elle lui rendait plus tard ce témoignage : « Il était peu long, mais on sentait que l'Esprit-Saint était là, et en le quittant on ne pouvait que répéter après le saint directeur, ces mots qu'il affectionnait : Que Dieu est bon ! »

Le Père Varin ménagea à la Mère Letellier une audience de Mgr Frayssinous, alors ministre des *Affaires ecclésiastiques*, puis il l'adressa à l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen, qui lui donna avec la plus grande bienveillance l'autorisation de s'établir dans son diocèse. La communauté s'installa d'abord dans la maison même que le Sacré-Cœur avait quittée en 1820 pour se transporter à l'hôtel Biron. Quelques années plus tard, en 1840, elle émigra, rue de la Santé, dans un local mieux en rapport avec le développement de ses œuvres. C'est aujourd'hui le bel établissement des Dames Augustines du Saint Cœur de Marie. Cette appellation, choisie par la fondatrice, n'avait

pas peu contribué à attirer la chaude sympathie du Père Varin. Après la fondation du Sacré-Cœur, disait-il, rien ne lui paraissait plus désirable qu'un institut voué au Saint Cœur de Marie. Nous verrons plus tard comment la communauté des Augustines acquitta sa dette de reconnaissance envers le Père Varin et plusieurs de ses frères.

IV

Un des plus anciens et des plus fidèles compagnons du Père Varin, le Père Roger[1], fut aussi son émule dans la création d'institutions diverses dont la plupart subsistent encore aujourd'hui. Père de la Foi depuis 1795, il avait été envoyé à Lyon, en 1801. Le collège qu'il ouvrit en cette ville, fut, comme nous l'avons dit plus haut, presque immédiatement fermé par l'ordre de Fouché. Mais les congrégations qu'il fonda de 1802 à 1807 pour les jeunes gens, pour les hommes mariés et pour les dames, eurent un sort moins éphémère. Elles ont survécu, plus ou moins transformées pour s'adapter aux circonstances. La Congrégation des Messieurs, toutefois, ne semble pas avoir subi d'altération notable; elle s'est maintenue avec son caractère de simplicité et de force et son inépuisable fécondité pour le bien. Le refuge de Saint-Michel et l'Orphelinat des Dames Trinitaires sont dus également à l'initiative du Père Roger.

Lors de la dispersion des Pères de la Foi en 1808, il rentra dans son diocèse et se consacra tout entier à la restauration du Séminaire de Coutances. Devenu Jésuite dès la première heure (juillet 1814), le Père Roger put donner libre carrière à son zèle industrieux. Les pauvres du faubourg Saint-Marceau furent l'objet de sa sollicitude; en même temps il organisait une association pieuse pour les officiers, sous le nom de *Congrégation de Notre-Dame*

1. Pierre Roger, né à Coutances, le 14 août 1763, entré dans la Société des Pères de la Foi à Augsbourg, septembre 1795, admis dans la Compagnie de Jésus le 19 juillet 1814, profès le 15 août 1824, mourut à Lyon le 15 janvier 1839.

des Victoires; il la dirigea pendant plus de dix ans[1]. Les réunions se tenaient dans une chapelle de Saint Thomas d'Aquin. Une institution de ce genre ne pouvait fonctionner qu'à la faveur du secret. Des indiscrétions la compromirent, et elle fut emportée par l'orage de 1828.

Mais le Père Roger était destiné, lui aussi, à mettre la main à cette œuvre, la plus délicate que Dieu puisse confier à ses serviteurs, la fondation d'un institut religieux. La Société des Dames de Nazareth date seulement de 1821; mais depuis plusieurs années les deux personnes qui, à des titres divers, en devaient être les fondatrices, se préparaient sous la direction du Père Roger pour la mission qu'elles devaient remplir. La pieuse duchesse de Doudeauville avait établi dans l'ancien prieuré de Montléan, près de Montmirail, un pensionnat dont elle voulait faire le berceau d'une Congrégation religieuse vouée à l'éducation des jeunes filles. Un premier essai avec d'anciennes religieuses de divers Ordres n'avait pas réussi. La noble dame eût peut-être renoncé à son projet; le Père Roger l'en dissuada. Il avait découvert en Mademoiselle Élisabeth Rollat une de ces riches natures qui, une fois domptées par la grâce, sont capables d'entreprendre de grandes choses pour le service de Dieu. Très pieuse et très pure, d'une sensibilité exquise, Élisabeth Rollat était curieuse de jouissances intellectuelles et fort jalouse de son indépendance. Pendant plusieurs années le

1. Voici le début du règlement que le P. Roger donna à la *Congrégation de Notre-Dame des Victoires :*

« Des officiers français et chrétiens, voulant dans les jours d'irréligion faire revivre les nobles sentiments de tant de chevaliers qui se faisaient gloire de servir leur Dieu et leur roi, ont résolu de former, sous les auspices de Marie, patronne de la France, une association militaire et chrétienne, pour se fortifier dans les principes de la foi et dans l'amour de leurs devoirs, pour s'animer et s'encourager les uns les autres, pour faire aimer et respecter la religion et montrer au monde qu'on peut être militaire et chrétien. La religion catholique qu'ils professent a moins besoin de preuves que de bons exemples... Ainsi pleins de confiance en la bonté de Dieu..., appuyés sur la puissante protection de Marie qu'ils prennent dès maintenant pour leur Mère et leur patronne spéciale, ils se constituent en congrégation. »

Père Roger la soumit à une discipline spirituelle qui eût rebuté une âme moins généreuse. Persuadé qu'elle devait monter très haut, il retranchait sans pitié tout ce qui pouvait arrêter son élan vers la perfection. En même temps, d'accord avec la vertueuse duchesse, il élaborait le plan de la future institution. Devenue libre en 1822, Mlle Rollat put enfin prendre la direction du pensionnat de Montléan ; elle y avait été précédée par celle qui devait être sa première compagne, la Mère Mouroux. Ce fut le commencement de la Société de Nazareth.

On put croire qu'elle était condamnée à périr au berceau. Les premières années furent marquées par une stérilité désolante. Le fondateur, qui souhaitait avant tout pour son Institut l'obscurité et le silence, était servi au delà de ses vœux. Plusieurs fois il se demanda s'il ne devait pas abandonner une entreprise à laquelle semblait manquer la bénédiction du ciel. Le sort de la Congrégation se trouvait, par la nature même des choses, lié à celui de l'œuvre éducatrice qui était sa raison d'être. Or, le Père Roger avait en matière d'éducation des idées, excellentes en elles-mêmes, mais assez mal adaptées aux exigences des temps et, par suite, peu aptes à assurer le succès. « Le Père Roger, dans la fondation de Nazareth, se proposait de réagir fortement contre l'esprit du siècle ; redoutant tout ce qui peut favoriser la vaniteuse légèreté des jeunes personnes, il voulait que, sans négliger les moyens d'émulation pour encourager au travail et à l'action persévérante, on s'appliquât à combattre le désir de briller, d'éclipser une compagne[1]... » Ces quelques mots empruntés à la

1. *Vie de la Révérende Mère Elisabeth Rollat, première supérieure de Nazareth.* In-12, Lyon, 1877, p. 135. Un autre ouvrage, également sans nom d'auteur, mais qui paraît être de la même plume, porte le titre de *Vie de Madame de la Rochefoucauld, duchesse de Doudeauville, fondatrice de la Société de Nazareth.* In-12, Lecoffre, 1878. On remarquera que la duchesse de Doudeauville est qualifiée *fondatrice*, tandis que la Mère Rollat serait seulement la *première Supérieure*. C'est sans doute la filiale gratitude des religieuses de Nazareth qui a réservé le titre de fondatrice à la noble et très vertueuse dame qui fut pour leur Société ce que Madame de Maintenon fut pour celle de Saint-Cyr.

biographie de la Mère Rollat donnent discrètement à entendre de quel esprit, plutôt sévère, s'inspirait la pédagogie du Père fondateur de Nazareth.

Effrayé du courant de mollesse et de sensualisme qui lui paraît être le fléau de l'époque, il trace ainsi aux maîtresses leur devoir : « Ne craignez rien tant dans la jeunesse que la langueur, une vie lâche et commode, une piété trop naturelle; élevez, fortifiez vos enfants; faites-les marcher gaîment et généreusement dans la pratique des solides vertus. » Et parmi ces solides vertus, il ne craint pas de nommer le renoncement et la mortification : « Vous pouvez conduire dans cette voie, même vos élèves... » Le grave religieux se défie de tout ce qui parle à l'imagination et à la sensibilité; l'idéal qu'il propose à sa Congrégation sera, en même temps qu'un réel et constant esprit de sacrifice, une grande simplicité en tout ce qui touche à l'extérieur. « Cet Ordre n'aura point de grilles..., point de nom, point même d'habit religieux, si l'on veut, mais l'esprit et le cœur bien à Dieu. Rien de saillant, rien de remarquable; qu'on ne parle pas de nous; qu'on ne nous connaisse même pas; tout dans le silence et l'obscurité; c'est ainsi que doit se faire l'œuvre de Dieu[1]. » A cet idéal correspond celui de l'éducation qui sera donnée à Nazareth : « Former de bonnes mères de famille, de sages maîtresses de maison...; et pour cela il faut que l'éducation soit forte, soignée, mais simple; pas de talents brillants, pas d'inutilités. »

Des principes aussi justes furent malheureusement appliqués tout d'abord avec une rigueur quelque peu excessive. Par exemple, la musique fut mise au nombre de ces « talents brillants », de ces « inutilités » qu'on devait exclure du programme de Nazareth. Même après la fondation de Lyon, cette exclusion fut maintenue; il n'en fallait pas davantage pour compromettre le succès de l'établissement. L'allure donnée ainsi à la Société

1. *Ibid.*, pp. 61, 63.

naissante avait quelque chose de déconcertant, même pour les âmes attirées à elle par le charme des vertus simples et fortes qui la caractérisaient. Elle ne devait prendre l'essor qu'après la mort de son saint mais trop rigide fondateur. Lui-même en avait le pressentiment : « J'ai toujours eu, disait-il, la pensée que Nazareth ne s'établirait solidement que sur ma tombe. » Au reste l'histoire des Instituts religieux prouve qu'il en fut souvent ainsi.

On se tromperait pourtant si l'on se représentait le Père Roger sous les traits d'un Janséniste à l'humeur morose et grondeuse. Rien ne pourrait être plus contraire à la vérité. Un ecclésiastique, qui l'avait beaucoup connu, résumait ainsi au lendemain de sa mort, l'impression qu'il gardait du vénérable religieux : « Il me semble le voir arriver chez moi, le soir, après une journée de fatigue, se livrant promptement à sa gaieté naturelle ; il disait un mot bienveillant pour dilater le cœur, le mettre au large ; ensuite il s'asseyait dans son fauteuil, et là me parlait du bon Dieu avec cette foi, cette simplicité, cet amour que je n'ai jamais trouvés dans aucun autre... « Aller droit à Dieu, par le plus court chemin », c'était sa maxime... Combien de fois l'ai-je vu pleurer en parlant de ce Jésus qu'il aimait tant ! Combien de fois suis-je allé me jeter aux pieds de mon crucifix après avoir causé avec lui ! Puis, quelle sainte liberté pour dire aux grands et aux gens du monde, non la vérité qui flatte, mais celle qui éclaire... Avec son tempérament ardent et actif, le Père Roger n'a pas dû arriver sans effort à cette parfaite affabilité, à cette bonté si égale, si aimable que tout le monde admirait[1]... »

Comment expliquer qu'un homme de cette trempe se soit opposé obstinément pendant dix-sept ans à l'admission de la musique dans son programme d'éducation des jeunes filles ? La biographie de la Mère Rollat nous fournit une réponse à laquelle nous ne trouvons rien à ajouter,

1. *Vie de la duchesse de Doudeauville*, p. 263.

ni rien à retrancher. « Homme de l'ancien régime, le saint fondateur avait voulu protester énergiquement contre la frivolité du siècle. Ce n'est pas que la musique en elle-même l'effrayât, puisque, d'un caractère gai, d'une humeur enjouée, il aimait le chant sacré et traduisait volontiers ses propres sentiments en pieux cantiques ; mais il cherchait une barrière à opposer au besoin de paraître, à la futilité du jour. S'il a été excessif dans l'application du principe, nous croyons que Dieu l'a permis pour asseoir dans une plus longue épreuve la Congrégation de Nazareth, et lui rappeler à jamais le cachet de solidité et de simplicité qu'elle doit imprimer à son éducation[1]. »

V

Parmi les œuvres où la nouvelle Compagnie de Jésus en France dépensa les prémices de son activité, il reste à mentionner celle dont le nom apparaît, dans la période de notre histoire qu'on a appelée la *Comédie de quinze ans*, indissolublement associé à celui des Jésuites eux-mêmes, la *Congrégation*.

La mauvaise foi et la sottise ont fait de ce nom comme

1. *Vie de la Révérende Mère Rollat*, p. 265.

La mort du Père Roger (15 janvier 1839) détermina une crise pour la Congrégation de Nazareth. Elle fut un moment sur le point de disparaître en se fusionnant avec le Sacré-Cœur. Le danger fut conjuré par l'énergie de la Mère Rollat, dont la confiance ne se laissa jamais abattre. Le Père Roger lui avait écrit un jour : « Nazareth ne subsistera vraiment qu'après votre mort. » Cependant, à l'approche de ses derniers moments, elle se déclarait encore prête à opérer la réunion avant de mourir, si d'autres la jugeaient nécessaire. Rassurée sur ce point elle s'éteignit saintement le 20 avril 1842. La duchesse de Doudeauville lui survécut sept ans. Elle mourut le 24 janvier 1849 dans sa 85e année. C'est effectivement après la disparition des trois personnes qui avaient collaboré à sa fondation que la Société de Nazareth parut solidement assise. En 1858, elle prenait pied en Galilée ; elle s'installait tout d'abord à Nazareth même, puis à Caïffa, à Saint-Jean d'Acre, à Cheff-Amar ; en 1866 commençait l'établissement de Beyrouth, appelé à une prospérité qui n'a fait que s'affermir avec le temps. Dès 1855 la maison-mère était transférée à Oullins, aux portes de Lyon. C'est dans la chapelle de cette maison que reposent les restes du Père Roger.

un épouvantail, dont certains attardés de l'anticléricalisme contemporain se servent encore à l'occasion, pour exciter les passions de la multitude. En réalité, la Congrégation ne fut rien autre chose qu'une association de piété et de charité qui offrait à ses membres un moyen de conserver leur foi et leurs mœurs. Si elle ne fut pas l'officine ténébreuse où se réglaient les affaires de l'État, il est bien vrai qu'elle eut une influence considérable dans la renaissance chrétienne de notre pays au lendemain de la Révolution. « Les anciens Ordres religieux, foyer des œuvres du passé, écrit le comte de Mun, étaient détruits ou dispersés ; les évêques et le clergé, comprimés dans l'étau administratif où les enfermait la volonté de Napoléon, en compensation de l'existence rendue, n'avaient que la liberté relative d'un ministère entravé par des règlements soupçonneux. L'initiative des laïques, qui devait être dans ce siècle si féconde pour le bien, naquit de cette situation et du besoin d'apostolat naturel à tous les hommes de foi. Dès le lendemain du Concordat la première Congrégation de jeunes gens se forma sous la direction du Père Delpuits ; ce n'était qu'un groupe de six étudiants inconnus ; *ce fut le berceau de toute la vie religieuse de notre époque*[1]. »

L'abbé Jean-Baptiste Bourdier-Delpuits était un ancien Jésuite[2], devenu après la suppression de la Compagnie

1. *La Congrégation*, 1801-1830, par Geoffroy de Grandmaison. Préface par M. le comte Albert de Mun. Paris, Plon, 1889. In-8°, pp. xv-409. Cet ouvrage fortement documenté est la simple et véridique histoire de la *Congrégation*. Nous ne disons pas qu'il fait justice des contes puérils, des niaiseries énormes dont on repaissait la crédulité populaire au sujet de la « Congrégation » entre 1820 et 1830 ; ces choses-là ne se discutent pas. Mais, par le simple exposé des faits, avec pièces à l'appui, il met au point les imputations calomnieuses, les mensonges et les exagérations qui ont trouvé accueil chez des historiens sérieux, tels que Ch. Lacretelle, Capefigue, Vaulabelle, Dareste, Vieil-Castel, etc. C'est au livre de M. de Grandmaison que sont empruntés les détails qui suivent.

2. Jean-Baptiste Bourdier-Delpuits, né en Auvergne en 1736 (?), entra dans la Compagnie de Jésus à Toulouse en 1752. Dans un mémorial écrit de sa main, il raconte qu'il eut le bonheur de vivre plus d'une année avec le Père Jean Cayron, mort au mois de janvier 1754, et vénéré

successivement vicaire-général des diocèses de Cousérans et d'Angoulême et enfin chanoine du Saint-Sépulcre à Paris. Lorsque la paix fut rendue à l'Église par le premier Consul, l'abbé Delpuits crut ne pouvoir rien faire qui lui fût plus utile que de reconstituer une de ces congrégations de la Sainte Vierge qu'il avait vues si florissantes autrefois dans les collèges de la Compagnie de Jésus. La première réunion eut lieu le 2 février 1801. Crétineau-Joly et d'autres après lui nomment, parmi les fondateurs de la Congrégation, Mathieu et Eugène de Montmorency; c'est une erreur ; le registre écrit de la main du Père Delpuits ne mentionne leur admission qu'au 21 décembre de cette même année. Les six premiers congréganistes portaient des noms moins sonores ; ils s'appelaient : Régis Buisson, François Régnier, Louis Goudret, Joseph Perdreau, Auguste Périod et Charles Frain de la Villegontier, tous étudiants en Droit ou en Médecine. Leur nombre s'accrut rapidement; à la fin de l'année ils étaient cinquante-neuf, et trois ans plus tard, près de deux cents. Le Père Delpuits leur avait donné un règlement court et précis : « Pour être admis à porter le nom de Congréganiste, il faut faire profession de la foi catholique, avoir fait sa première communion, jouir d'une réputation intacte sur la probité, les mœurs et l'assiduité aux devoirs du culte catholique, jouir aussi dans son état d'une sorte d'estime que la manière de s'y conduire et les habitudes connues de la vie procurent ordinairement. Il est nécessaire aussi de demander et de désirer son association à la Congrégation... L'esprit de la Congrégation est celui de la charité évangélique ; nous ne devons faire entre

comme un saint par toute la ville de Toulouse. Il se félicite encore d'avoir connu intimement plusieurs autres membres de l'ancienne Compagnie dont les vertus lui avaient laissé un souvenir ineffaçable : le Père Serrane, disciple et biographe du Père Cayron, le Père Antoine de Nolhac, curé de Saint-Symphorien d'Avignon après la suppression de l'Ordre, et martyr de la Glacière, le Père du Gad, missionnaire de Chine, jeté par Pombal dans les cachots du fort Saint-Julien et délivré par l'intervention de la reine de France, etc.

nous qu'un cœur et qu'une âme, *cor unum et anima una.* »

Quant à l'organisation intérieure, on n'avait qu'à l'emprunter telle quelle aux anciennes congrégations. On se réunissait tous les quinze jours, le dimanche, dans l'appartement du Père Delpuits, au numéro 27 de la rue Saint-Guillaume. Le Directeur entendait les confessions, disait la messe et faisait une homélie. Les Congréganistes s'entretenaient ensuite fraternellement, et d'ordinaire assistaient à une conférence donnée par l'un d'entre eux. Aux pratiques pieuses ils joignaient l'exercice du zèle et de la charité, visitaient les malades et les pauvres, faisaient des catéchismes ; leur programme pas plus que leur dévouement n'excluait aucune forme de l'apostolat laïque.

Nombre d'œuvres ayant pour objet l'assistance spirituelle ou temporelle du prochain sont nées au sein de la Congrégation. Elles furent comme l'efflorescence naturelle de la sève chrétienne qui l'animait. Toutefois son but propre et immédiat était de soutenir ses adhérents dans l'accomplissement courageux des devoirs de la religion. C'est pourquoi elle conserva toujours son caractère laïque ; les dignitaires furent exclusivement choisis parmi les laïques. Par exception seulement les rangs de l'Association s'ouvrirent à des prêtres, à des évêques même, qui sollicitaient l'honneur de faire leur consécration à la Sainte Vierge. Ils appartenaient plutôt à la catégorie des membres honoraires, et n'assistaient point aux réunions. Quant aux jeunes Congréganistes entrés plus tard dans la cléricature et qui ont servi l'Église à tous les degrés de la hiérarchie, y compris l'épiscopat, la liste en est longue. Qu'il suffise de citer la seule ordination de la Trinité, le 2 juin 1822. On y voyait, avec le duc de Rohan et l'abbé Mathieu, qui furent l'un et l'autre archevêques de Besançon, les abbés de Jerphanion, de Salinis, Gerbet, Dupont des Loges, Dupuch, tous devenus évêques, et à côté d'eux les abbés Johannet, Louis de la Roque, de Garnier des Garets, de

Ravignan, d'autres encore, qui faisaient également partie de la Congrégation et à qui leurs services ou leurs vertus ont valu une notoriété plus ou moins grande[1]. Du jour de leur entrée au Séminaire, ils ne comptaient plus comme membres actifs de l'Association. Une fois par an seulement il y avait une sorte d'assemblée plénière à laquelle ils étaient conviés et fêtés fraternellement. Mais ils conservaient toujours le bénéfice de leur affiliation, et c'est ainsi que les ecclésiastiques figurent en proportion relativement considérable sur les catalogues de la Congrégation.

Parmi les laïques, la Congrégation compta en grand nombre des membres distingués, quelques-uns même illustres. Toutes les professions libérales, la magistrature et le barreau, l'armée, les académies, les grands corps de l'État, fournirent des recrues. Dès le début, le Père Delpuits avait donné très nettement à entendre à ses étudiants qu'ils devaient unir le travail à la piété et s'efforcer, chacun dans leur sphère, de conquérir par leur mérite les premiers rangs, non pas pour satisfaire la vaine gloire, mais afin d'être plus puissants pour le bien. Et puis, disait-il familièrement, « il faut montrer au monde par votre exemple que les chrétiens ne sont pas plus bêtes que les autres ». Aussi, s'identifiant avec ses chers jeunes gens, il aimait à dire : « Nous avons soutenu nos examens de Droit tout à boules blanches » ; ou bien : « Nous avons plaidé d'une façon brillante et solide... Nous avons eu tant de prix à l'École de Médecine... Nous sommes sortis les premiers de l'École Polytechnique ou entrés les premiers à l'École des Ponts et Chaussées. » Il disait encore avec sa joyeuse humeur : « Ces gaillards-là, la Sainte Vierge les protège, elle les couvre de son manteau[2]. »

1. On trouve dans le catalogue des admissions les noms de 33 évêques ou archevêques, y compris les nonces du Saint-Siège, reçus dans la Congrégation, et ceux de 17 évêques ou archevêques sortis des rangs des congréganistes.

2. Cf. *La Congrégation*, p. 61.

La Congrégation ne rassembla jamais les gros bataillons dont la presse libérale effraya la crédulité populaire ; mais, il ne faut pas qu'une modestie mal placée empêche de le dire, elle fut, au sens le plus complet du mot, une élite où se rencontraient, dans une même pensée de progrès moral et religieux, l'illustration de la naissance avec celle du talent et du savoir. Les noms de Mathieu et Eugène de Montmorency, d'Alexis de Noailles, de Charles de Breteuil, de Loménie, de Choiseul-Beaupré, de Béthune-Sully voisinent sur le catalogue des Congréganistes avec ceux de Monmerqué, de Laënnec, d'Augustin Cauchy, d'Hennequin, de Ponton d'Amécourt, d'Auguste et de Jules d'Haranguiers, d'Espivent de la Villeboisnet, de Sébastien Laurentie, etc.

La Congrégation était encore, si l'on peut dire, dans la période de la première enfance, quand elle eut le bonheur d'être présentée au Pape Pie VII et de recevoir sa bénédiction. C'était le 18 décembre 1804, dernier dimanche de l'Avent. Le Souverain Pontife, qui venait de sacrer Napoléon (2 décembre), visitait ce jour-là l'église Saint-Sulpice. La Congrégation, qui comptait déjà à ce moment 193 membres, fut admise à l'audience du Saint-Père dans la chapelle des Allemands ; un Congréganiste, descendant du chancelier Séguier, lui lut une adresse en latin à laquelle le Saint-Père répondit en termes particulièrement affectueux, répétant à plusieurs reprises : « *Nihil mihi jucundius fuit.* »

Quelques jours après, le Père Delpuits faisait remettre à Pie VII une supplique par laquelle il sollicitait pour la Congrégation *Auxilium Christianorum* le renouvellement et la confirmation authentique des indulgences accordées aux Congrégations de la Sainte Vierge depuis leur établissement canonique par le Pape Grégoire XIII. Il demandait en outre, pour lui et ses successeurs légitimes, les pouvoirs nécessaires pour admettre les autres congrégations formées à l'instar de celle de Paris et unies à elle

à participer aux mêmes privilèges[1]. Cette double requête fut favorablement accueillie; quelques années plus tard, un nouvel Indult, en date du 4 juillet 1808, ajoutait encore aux indulgences déjà concédées.

La Congrégation prospéra régulièrement pendant les années qui suivirent; elle comptait bien près de 400 membres en 1809; ne pouvant les réunir tous ensemble, le Père Delpuits avait dû les répartir en deux sections. La police impériale, si ombrageuse pourtant, n'avait pas entravé ces réunions. Mais, du moment que Napoléon eut inauguré contre le Pape cette série d'outrages et de violences qui ne devaient prendre fin qu'à la veille de sa chute, la Congrégation ne pouvait manquer d'avoir sa part des tribulations de l'Église. On sait que l'empereur prétendait empêcher que le Bref d'excommunication parvînt à la connaissance du public[2]. Une surveillance d'une sévérité inouïe s'exerçait pour arrêter la circulation du redoutable document. Ce furent des Congréganistes qui l'introduisirent en France. « La Bulle fut secrètement reçue à Lyon par MM. Franchet d'Esperay et Bertrand du Coin; de là elle fut apportée à Paris par le marquis Eugène de Montmorency qui en avait caché la copie dans ses bottes, afin de déjouer les recherches des policiers[3]. » Bientôt elle se propagea de main en main, et les Annales de la Congrégation ne font pas difficulté d'avouer que plusieurs de ses membres furent parmi les plus ardents

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° V, le texte de cette pièce qui a une importance capitale dans l'histoire de la *Congrégation* et des Congrégations de la Sainte Vierge en France dans le premier tiers du XIX^e^ siècle.

2. Le Bref de Pie VII, daté de Savone, 30 novembre 1810, fut supprimé par le Conseil d'État « comme contraire aux lois et à la discipline ecclésiastique ». En outre un décret parut portant que « ceux qui seront prévenus d'avoir, par des voies clandestines, provoqué, transmis ou communiqué ledit Bref, seront poursuivis devant les tribunaux comme crime (*sic*) tendant à troubler l'État par la guerre civile, aux termes de l'article 91 du Code des délits et peines. Titre I, chap. I^er^, sect. II, § 3 et article 103, chapitre I^er^, sect. III. » (Cité par le *Journal des Débats*, 29 janvier 1911.)

3. *La Congrégation*, p. 105.

ouvriers de cette propagande. Quelques-uns même, dont Alexis de Noailles, payèrent de leur liberté leur dévouement à la cause du Chef de l'Église. Dès lors la colère de l'empereur ne connut plus de bornes. Du palais de Schoenbrünn partirent les décrets interdisant les Missions, supprimant jusqu'à des institutions charitables, le Séminaire de Saint-Sulpice lui-même et notamment « tous les établissements connus sous le nom de Congrégations de la Sainte Vierge ».

Le Père Delpuits avait devancé l'arrêt de dissolution. Ne voulant pas exposer ses jeunes gens à des démêlés avec la police de Fouché, il avait, dès le 10 septembre, déclaré les réunions suspendues jusqu'à nouvel ordre. De fait, elles ne furent pas reprises tant que dura le régime impérial, condamné par ses propres excès à aggraver de jour en jour l'asservissement et l'oppression de l'Église. Le duc Mathieu de Montmorency avait accepté la mission de veiller aux intérêts de la pieuse association en attendant des jours meilleurs ; quelques-uns des plus fervents Congréganistes continuèrent à se rassembler de temps à autre, tantôt chez lui, tantôt chez l'un d'entre eux, pour s'exciter réciproquement à la persévérance : tous les quinze jours, le dimanche à huit heures, ils se retrouvaient dans une église désignée d'avance. C'est par leurs soins que s'organisa une société, dont le but était de procurer des secours au Saint-Père prisonnier et aux cardinaux noirs qui expiaient dans une captivité à peine déguisée leur manque de docilité envers le despote.

Le Père Delpuits mourut le 15 décembre 1811. Il avait, depuis près de deux ans, remis ses pouvoirs à M. Duclaux, prêtre de Saint-Sulpice et successeur de M. Émery, M. Duclaux, à son tour, se démit entre les mains de l'abbé Philibert de Bruillard, qui venait d'être nommé à la cure de Saint-Nicolas du Chardonnet[1]. Disciple lui-même

1. Plus tard évêque de Grenoble, 1826. Démissionnaire en 1853, il mourut en 1870, âgé de 95 ans.

du Père Delpuits, l'abbé de Bruillard s'employa de son mieux à entretenir la bonne volonté de ceux qui ne se laissaient pas décourager ; les registres de la Congrégation mentionnent même trois admissions nouvelles pendant les deux années qu'il en garda la direction. Mais, absorbé par les soins de sa paroisse, il se vit contraint de s'en décharger. Au mois de janvier 1812 il remit ses pouvoirs à l'abbé Legris-Duval, un des prêtres les plus recommandables d'alors par sa charité et son zèle intelligent. Tout ce que pouvait faire le nouveau pilote, c'était de sauver la petite barque bien désemparée et terriblement menacée de sombrer sans retour. Il y réussit à force de dévouement, et sitôt qu'une lueur de liberté religieuse se leva sur la France, les membres de l'Association, qu'on pouvait croire disparue à tout jamais, se rassemblèrent à l'appel de leur chef. La première réunion officielle eut lieu aux *Missions étrangères*, le lundi de Pâques, 11 avril 1814, moins d'une semaine après l'abdication de Fontainebleau. Attirés les uns par les autres, bientôt tous les anciens sans exception, hormis ceux que la mort avait moissonnés, vinrent reprendre leur place dans les rangs de la Congrégation.

Au bout de quelques mois l'abbé Legris-Duval songea à confier à d'autres mains la direction d'une œuvre qui demandait tout l'homme et à laquelle la multiplicité de ses obligations ne lui permettaient pas de se consacrer exclusivement. La Bulle *Sollicitudo* venait de paraître ; la Compagnie de Jésus allait se reconstituer en France ; c'est elle qui avait établi et dirigé pendant deux siècles d'innombrables congrégations de la Sainte Vierge. Il paraissait tout naturel de lui remettre celle qui avait été fondée par un ancien membre de l'Ordre. L'abbé Legris-Duval alla donc prier le Père de Clorivière d'accepter les pouvoirs et la charge qu'il ne pouvait plus exercer lui-même. On était au mois d'août 1814 ; il n'y avait pas trois semaines que le Père de Clorivière avait reçu ses premiers novices, tous anciens Pères de la Foi. L'un d'eux

était le Père Pierre Ronsin[1]. C'est lui que l'abbé Legris-Duval demandait pour successeur ; ils se connaissaient de longue date et étaient liés d'amitié, ayant travaillé ensemble à l'éducation du comte Sosthène de la Rochefoucauld, plus tard duc de Doudeauville. L'abbé Legris-Duval présenta lui-même le Père Ronsin aux Congréganistes assemblés, en expliquant les motifs de sa retraite.

Il gardait la direction d'une association qu'il avait organisée parallèlement à la Congrégation, sous le nom de Société des *Bonnes-Œuvres*. Elle recrutait le plus grand nombre de ses membres parmi ceux de la Congrégation elle-même, à qui elle offrait le moyen de satisfaire leur besoin de charité et d'apostolat. Elle comprenait trois sections, celle des hôpitaux, celle des prisons et celle des Petits Savoyards[2]. Les deux associations, réunies dans la main de l'abbé Legris-Duval, poursuivaient des buts assez distincts pour qu'il fût expédient de donner à chacune son autonomie. Néanmoins, les associés étant les mêmes pour la plupart ici et là, la dualité de direction pouvait n'être pas sans inconvénients. Mais l'esprit de charité et le tact des directeurs surent éviter toute appa-

1. Pierre-François Ronsin, né à Soissons le 18 janvier 1771, songea d'abord, au plus fort de la tourmente révolutionnaire, à entrer chez les Trappistes réfugiés à la Val-Sainte, en Suisse. Ses devoirs de famille l'empêchèrent de mettre son dessein à exécution. Ordonné prêtre le 16 juillet 1801, par Mgr d'Aviau, il fut admis peu après dans la Société des Pères de la Foi. Il exerça les fonctions de Père spirituel et de maître des novices en même temps que celles de professeur dans les collèges de Belley et de Roanne, puis, en 1807, se retira comme ses confrères dans son diocèse d'origine. L'évêque de Soissons, Mgr Leblanc de Beaulieu, après avoir solennellement abjuré les erreurs du Jansénisme et celles de l'Église constitutionnelle, fut si touché des vertus du Père Ronsin qu'il le choisit pour directeur de sa conscience, et quand il le vit entrer dans la Compagnie de Jésus (19 juillet 1814), il s'empressa de demander des Jésuites pour la direction de son Séminaire. Le P. Ronsin fut un ardent apôtre de la dévotion au Sacré-Cœur. Il mourut à Toulouse, le 4 novembre 1846, dans la 76e année de son âge.

2. La section des hôpitaux datait des premiers jours de la *Congrégation*. Les jeunes gens du P. Delpuits ne demandaient qu'à se dévouer au service des pauvres malades. Le sage directeur s'efforçait plutôt de contenir les élans d'une générosité qui pouvait leur être préjudiciable.

rence de conflit. Quand l'abbé Legris-Duval mourut, en 1819, l'archevêque lui donna pour successeur à la *Société des Bonnes-Œuvres* un vicaire-général, l'abbé Desjardins, le même qui, étant curé de la paroisse des *Missions étrangères*, avait accueilli avec tant de bienveillance la Congrégation de la Sainte Vierge. Les deux groupements continuèrent dans une parfaite harmonie à combiner leurs efforts pour sanctifier leurs membres, l'un par la pratique de la piété, l'autre par celle des œuvres de zèle.

Sans diminuer en rien le mérite de ses prédécesseurs, on peut dire cependant du Père Ronsin qu'il s'est en quelque sorte identifié avec la Congrégation. Les deux noms, invariablement réunis dans les diatribes des libéraux de la Restauration, ont passé ensemble dans la légende.

De fait la belle création du Père Delpuits, si florissante à ses débuts, n'avait pu que végéter depuis le jour où il avait cessé de lui donner ses soins. Ce marasme sans doute était imputable au malheur des temps, et les héritiers du Père Delpuits avaient fait beaucoup en conservant une étincelle de vie dans une organisation qui semblait vouée à une mort inévitable. Les circonstances étaient

On voit par là quel était dans sa pensée le but précis de la *Congrégation*. A l'abbé Duclaux, alors directeur du Séminaire de Saint-Sulpice, lui conseillant de diriger l'activité de ses enfants vers les bonnes œuvres, il répondait avec sa bonhomie affectueuse: « Non, Père Duclaux, j'ai dit à Charles de Janson et aux autres qui vont avec lui à la Charité, et qui ont tout leur temps à eux, que je les approuvais fort, mais que je ne voulais pas me mettre à la tête de cette œuvre comme directeur de la *Congrégation*, car, dans ce cas, nos jeunes gens voudraient tous s'y employer avec l'ardeur qui distingue leur âge, et seraient peut-être conduits à négliger leurs études qui, en ce moment, doivent être leur principale occupation. Il en est de même de ceux qui se livrent au commerce et aux arts ; il faut avant tout qu'ils remplissent les devoirs de leur état. » (Cf. *La Congrégation*, p. 194.)

L'œuvre des Petits Savoyards, fondée avant la Révolution par l'abbé de Pontbriand, dut surtout à l'abbé de Salignac-Fénelon son développement et sa prospérité. Ce saint prêtre périt sur l'échafaud, le 7 juillet 1794. L'œuvre fut reprise par l'abbé Legris-Duval ; elle s'est perpétuée presque jusqu'à la fin du siècle dernier soit à Paris, soit en d'autres villes, sous le nom d'*Œuvre des Ramoneurs*. C'étaient généralement des membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul qui s'en occupaient.

plus favorables quand le Père Ronsin prit en main les destinées de la Congrégation; elle eût prospéré peut-être sous une autre direction que la sienne. Toujours est-il que, à partir du jour où il fut à sa tête, elle parut ressusciter avec une vigueur qui ne se ralentit point pendant près de quatorze ans; lui parti, la Congrégation s'achemina rapidement vers son déclin. Avant la fin de 1814, elle comptait 23 nouvelles recrues ; pendant les années qui suivirent, ce chiffre dépassa plusieurs fois 80, monta une fois jusqu'à 98, et ne fut qu'une seule fois inférieur à 60. Le total des admissions s'élevait en 1813 à 400; en 1828, il était de 1349. Le Père Delpuits avait, en vertu des pouvoirs qu'il tenait du Souverain Pontife, affilié sept réunions de province; quand le Père Ronsin dut se retirer, on comptait 60 affiliations régulièrement inscrites sur les registres.

Charles Lacretelle raconte à sa manière l'impulsion donnée à la Congrégation dès l'avènement du Père Ronsin : « Il existait depuis plus de dix ans une vaste et puissante société qui attendait les Jésuites pour chefs spirituels et surtout pour chefs politiques. La Congrégation recueillit l'héritage des sociétés secrètes royalistes, sanctifiant leurs pensées turbulentes. Son trésor était assuré par les largesses de la piété opulente et par les dons, plus abondants encore, que suggère un esprit de parti vivement allumé. Le Père Ronsin fut nommé supérieur de la Congrégation; tout fut placé sous l'invocation de saint Ignace de Loyola. Le club dévot eut ses sociétés affiliées, ses correspondances ; on eût dit le club des Jacobins. A Paris, la maison des *Missions étrangères,* rendue aux Jésuites sous le nom de Pères de la Foi, était le principal point de ralliement pour les exercices dévots et les conférences politiques, etc...[1] »

1. *Histoire de France depuis la Restauration,* t. III, p. 136. Le trait final donne la mesure de l'exactitude des informations de l'historien universitaire. A aucune époque, ni sous le nom de Pères de la Foi, ni sous aucun autre nom, les Jésuites n'ont possédé, ni occupé la maison des *Missions étrangères ;* elle ne leur a été ni vendue, ni donnée, ni *rendue.*

Le Père Ronsin pourtant n'avait pas été accepté de prime abord à la Congrégation avec beaucoup d'enthousiasme. L'entrain du Père Delpuits, le talent de parole de l'abbé Legris-Duval rendaient la tâche difficile à celui qui recueillait leur héritage. Au sujet des débuts de son confrère, le Père Guidée raconte qu'on fut un peu déçu; on se disait les uns aux autres : « Il nous donne de bonnes homélies; mais ce n'est pas ce qui convient à des hommes du monde. » Heureusement cette impression ne fut que passagère. Sans avoir le tempérament oratoire, le Père Ronsin, grâce à une préparation consciencieuse, remplissait son ministère de prédicateur d'une manière digne et fructueuse pour ses auditeurs. Il parut souvent dans la plupart des grandes chaires de la capitale, et sut se faire écouter à Notre-Dame, même après le Père de Mac-Carthy, le plus en vue des prédicateurs de l'époque (1820). Mais, par ailleurs, il y avait dans la personne du fervent religieux un air de simplicité, d'oubli de soi-même et d'humilité qui attirait les cœurs et gagnait la confiance. Tel fut tout le secret de l'action extraordinaire qu'il exerça sur des personnes appartenant aux conditions sociales les plus diverses et qui donna quelque apparence aux fables où l'on attribuait au directeur de la Congrégation une sorte de puissance mystérieuse et surhumaine.

Au reste, il n'y avait rien de mystérieux dans la Congrégation elle-même; tout s'y passait le plus simplement du monde. C'est dans la maison des *Missions étrangères*, rue du Bac, que se tinrent les réunions, de 1814 à 1830. Il y avait, au troisième étage, une petite chapelle intérieure, très modeste, avec des boiseries de chêne le long des murailles; elle est éclairée par une large fenêtre prenant jour sur la rue de Babylone. Un guichet dissimulé par un panneau de la boiserie ouvrait dans l'église. L'aspect de cet oratoire domestique n'a point changé après cent ans. Il put suffire tout d'abord, tant que les Congréganistes furent peu nombreux; mais bientôt on s'y trouva à l'étroit; on monta alors à la bibliothèque, située à l'étage

supérieur, et éclairée de six grandes fenêtres. Aux réunions du dimanche, on tirait les rideaux verts qui cachaient les rayons de livres, et après la messe, la pièce se transformait en salle d'études. Mgr de Quélen, étant venu bénir la réunion, y fit construire à ses frais un autel avec la devise en lettres d'or : *Cor unum et anima una*. Des banquettes en velours bleu, où chacun prenait place sans distinction, et un fauteuil de velours rouge pour le président furent disposés en face de l'autel. On suivait le règlement du Père Delpuits; le Père Ronsin n'y introduisit aucune innovation. « Les réunions de chapelle avaient lieu le dimanche, de quinzaine en quinzaine, avec une très exacte uniformité. Commencées à sept heures et demie du matin elles finissaient toujours avant dix heures. Après la lecture d'une page de la *Vie des Saints*, le Père Directeur faisait l'appel nominal, récitait le *Veni Creator* et l'*Ave maris stella*, annonçait les fêtes de l'Église et les jeûnes d'obligation, proclamait les noms des nouveaux admis. Il célébrait lui-même la grand'messe, à moins qu'un évêque congréganiste ne fût présent; tout le monde répondait à haute voix avec les servants; l'usage datait du Père Delpuits; la communion était à peu près générale, et après l'action de grâces, le Père Directeur donnait un court sermon. Le *Sub tuum* récité en commun clôturait les exercices; puis les nouveaux admis étaient présentés au Père Ronsin[1]. »

Au nombre des recrues qu'il eut la joie de recevoir dans la Congrégation, certains historiens libéraux de la Restauration, M. de Vaulabelle entre autres, n'ont pas hésité à faire figurer le roi Louis XVIII lui-même, son frère le Comte d'Artois, plus tard Charles X, le duc de Bourbon, etc. Naturellement tous les grands seigneurs connus pour leur fidélité à la religion et à la monarchie légitime y furent enrégimentés en compagnie de leurs princes. C'est pure fantasmagorie; il n'est pas besoin de le dire. Mais un exemple pris au hasard montre dans quel esprit on procédait

1. *La Congrégation*, p. 162.

au recrutement. La première admission faite par le Père Ronsin comprenait, avec le duc Jules de Polignac, un fabricant de bronze, un petit employé de commerce et un dentiste. Ce dernier s'appelait Eugène Peltier. Sa vertu le fit choisir quelques années plus tard pour dignitaire de la Congrégation. Il mourut très jeune encore, et l'éloge de cet enfant du peuple remplit plusieurs pages dans les Annales manuscrites, entre la notice du comte Loménie de Brienne et celle du marquis de Choiseul.

Le grand souci du Père Ronsin était, non pas de procurer à ses Congréganistes les moyens de se pousser aux places honorables et lucratives, mais de les habituer à se montrer en toute occasion chrétiens sans peur et sans reproche. La pratique religieuse était alors presque complètement abolie chez les hommes du monde. Les membres de la Congrégation furent des premiers à affronter le respect humain et à remonter le courant d'indifférence qui avait envahi la société. Le Directeur leur faisait envisager comme un devoir professionnel de donner l'exemple et de payer de leur personne, du moment qu'il s'agissait d'une manifestation publique de foi ou de piété. Contentons-nous de citer un fait. Le 26 mai 1819, eut lieu, avec une pompe extraordinaire, la translation des reliques de saint Denis, demeurées sans honneur depuis les mauvais jours de la Révolution dans un local quelconque de l'ancienne abbaye voisine de la basilique. A la réunion précédente de la Congrégation le Père Ronsin avait exhorté les assistants à prendre part à la solennité en s'approchant des sacrements. Au jour fixé, bien que la cérémonie, commencée tard, se fût prolongée bien au delà du milieu du jour, on vit au moment de la communion, une centaine de jeunes hommes s'avancer dans le sanctuaire et s'agenouiller à la table sainte. Un spectacle si peu attendu attira tous les regards et causa une émotion profonde dans l'immense assemblée[1].

1. *Ibid.*, p. 188.

La ferveur allait grandissant dans la Congrégation au fur et à mesure que s'augmentait le nombre de ses adhérents ; en même temps son influence s'élargissait et l'on voyait peu à peu s'accomplir d'heureuses transformations. Une Revue religieuse le constatait en ces termes : « Bon nombre de chrétiens assistent régulièrement à la messe dans le cours de la semaine. Des jeunes gens surtout sont fidèles à cet exercice de piété, et il n'est pas rare d'en rencontrer dont le maintien seul à l'église est d'un grand exemple. Rien n'est si consolant que de voir ainsi une portion de la jeunesse, au milieu de toutes les séductions de la capitale, se distinguer par un attachement inviolable et pratique au christianisme et ne connaître le respect humain que pour le fouler aux pieds. Nous saluons avec joie cette aurore d'un meilleur avenir[1]. »

C'est sous une impression semblable que le vicomte de Bonald écrivait, dès le 15 décembre 1817, à son illustre ami, le comte Joseph de Maistre : « ... Quand on est trop aigri par tout ce qu'on voit, ce qu'on entend ; quand on est prêt à désespérer de la France, il faut, pour *rasséréner* son âme, aller voir les différentes œuvres entreprises par les jeunes gens, dont mon ami et parent, M. de Roussy, que je vous ai recommandé, était un des plus fervents instruments... » M. de Bonald décrit ensuite avec une complaisance marquée quelques-unes de ces œuvres auxquelles lui-même apportait sa part de collaboration, et dont M. de Roussy, un zélé Congréganiste, de la famille de saint François de Sales, était la cheville ouvrière. Mais on pourrait aisément allonger la liste ; car il n'y eut pas à l'époque de la Restauration une entreprise de charité ou de prosélytisme catholique dans laquelle les membres de la Congrégation n'aient figuré en bonne place.

A celles que nous avons nommées déjà, nous ajouterons ici, en raison de leur importance exceptionnelle, d'abord la *Bibliothèque catholique* et la *Société catholique des Bons*

1. *L'Ami de la Religion*, 17 août 1822.

Livres, déjà inaugurée en province, mais introduite à Paris en 1814 et dotée d'une puissante organisation par le duc Mathieu de Montmorency. Avant la fin de la première année elle avait recueilli l'approbation de plusieurs évêques et comptait 8.000 souscripteurs. En moins de quatre ans, elle avait distribué près d'un million de volumes. « C'est par les livres que la société a été gâtée, disait le prospectus; c'est par les livres qu'il faut la guérir. »

Signalons enfin ce qu'on pourrait appeler l'alliance de la Congrégation avec la grande œuvre des Missions à l'intérieur. Il est certain que Congrégations et Missions furent invariablement associées dans les diatribes de la presse libérale; c'est un argument qui suffirait à défaut d'autre à prouver leur solidarité. De fait, partout où elle existait antérieurement, la Congrégation fut pour les missionnaires un point d'appui et un adjuvant précieux; et réciproquement la plupart du temps la Mission avait, comme nous l'avons dit plus haut, pour corollaire l'établissement d'une Congrégation. « Le bien qu'ont fait les Missions, les Congréganistes le conservent »; cette parole d'un illustre écrivain, les témoignages du clergé sont unanimes à la confirmer. Mgr Philibert de Bruillard écrivait, à l'occasion de la mort du Père Rauzan, en 1847, trente ans après la Mission qui remua si profondément toute la ville de Grenoble : « Je maintiens avec soin la Congrégation qui fut alors établie et qui continue aujourd'hui, par sa prospérité, à rappeler le souvenir de cette consolante époque. » On ne saurait oublier d'ailleurs que l'un des fondateurs de la Société des Missions de France, Charles de Forbin-Janson, était un Congréganiste de la première heure, fils spirituel du Père Delpuits qui l'avait admis dès 1805 et avait cultivé en son âme ardente le germe de la vocation apostolique.

Il nous reste à dire un mot du lien qui unissait entre elles les Congrégations créées sur tous les points du territoire. Quand le Père Delpuits reçut du Pape les pouvoirs nécessaires à l'érection canonique d'une Congrégation de

la Sainte Vierge, il était seul en France à les avoir. Il était en outre autorisé à communiquer les faveurs spirituelles de sa Congrégation à celles qui lui seraient affiliées authentiquement. Déjà celle de Lyon, établie par le Père Roger, avait contracté avec la Congrégation de Paris une union de prières et de mérites ; celles de Bordeaux et de Langres avaient demandé à conclure un pacte semblable ; ce n'était pas encore l'agrégation canonique avec ses conséquences. Le Père Delpuits eut la consolation de l'accorder à sept associations de province[1]. Beaucoup d'autres la demandèrent et l'obtinrent pendant la période de direction du Père Ronsin. Les archives de la Congrégation conservent l'acte authentique de soixante affiliations. Les associations locales ainsi agrégées ne perdaient rien de leur autonomie ; on s'engageait seulement à pratiquer le règlement commun ; on priait les uns pour les autres, et, à l'occasion, les Congréganistes se faisaient un devoir de rendre à leurs confrères étrangers tous les services d'une charité délicate et attentive. La lettre qu'on va lire fait bien connaître le genre de relations que la Congrégation établissait entre tous ses membres. Elle fut adressée en 1814 aux associés de Paris.

« Messieurs,

« Les membres de la Congrégation de Lyon ont conservé un précieux souvenir de l'union vraiment fraternelle qui a existé entre votre société et la leur. Des circonstances extraordinaires ont pu seules interrompre des rapports que la religion avait formés et que l'amitié chrétienne avait cimentés. Il a fallu que ces circonstances fussent bien impérieuses pour forcer la Congrégation de Lyon à se priver des ressources que celle de Paris offrait à ceux de ses membres que leurs affaires appellent dans cette ville, où votre charité bienveillante les mettait à l'abri de tant de dangers et leur procurait tant de consolations. Mais,

1. C'étaient, par ordre de temps, Lyon, Bordeaux, Langres, Toulouse, Grenoble, Nantes (21 octobre 1806) et Rennes (27 mars 1808).

au milieu des peines et des inquiétudes que nous avons réciproquement éprouvées, nous n'avons jamais cessé de prier les uns pour les autres, et le Seigneur nous a enfin exaucés dans sa miséricorde.

« Permettez-nous donc de nous unir à vous pour le bien, Messieurs; concourons de tous nos efforts aux vues miséricordieuses de la Providence sur notre patrie. Efforçons-nous de nous édifier mutuellement. M. Roger, que nous appelons du doux nom de Père, et qui mérite à notre égard ce titre de tant de manières, vous remettra cette lettre ; c'est lui que nous chargeons plus particulièrement de renouveler avec vous et en notre nom cette précieuse alliance. Vous voudrez donc nous permettre, Messieurs, de vous adresser comme par le passé ceux de nos membres que leurs affaires appellent à Paris; nous nous estimerons heureux de recevoir ceux de vous qui viendraient à Lyon et de leur rendre tous les services qui seraient en notre pouvoir.

« Nous nous recommandons tout particulièrement à vos prières, et nous vous prions de nous considérer toujours, en Jésus et Marie, comme vos frères bien affectionnés.

Du Coin, Préfet.
Pour et au nom de la Congrégation de Lyon. »

On a représenté la Congrégation, avec ses succursales de province, comme une association ténébreuse, enveloppant la France dans un réseau aux mailles serrées, pour en faire la proie d'un parti politique. On voit qu'elle avait l'âme moins noire et des visées moins ambitieuses.

CHAPITRE IV

I. — Le Père de Clorivière âgé de quatre-vingts ans parcourt la France. Le Père de Grivel et le Père Follope reviennent de Russie. État de la Compagnie de Jésus sur la fin de 1817. Sympathies et préjugés. Nombreuses et pressantes demandes de villes pour avoir des maisons de Jésuites. Comment les anciens jugent les nouveaux. Une menace à l'horizon.

II. — Le Père Simpson nommé pour remplacer le Père de Clorivière. Lettre du Père Thaddée Brzozowski. Les dernières années du Père de Clorivière. Il meurt au pied de l'autel. Opinions diverses sur ses vertus et son gouvernement. L'homme de Dieu; le second fondateur de la Compagnie de Jésus en France.

III. — Lettre du Père Simpson au Père Général. Le noviciat dans les premières années qui suivirent le rétablissement de la Compagnie. Les lacunes. Les dangers. Projets de noviciat à Laval.

IV. — Le noviciat à Montrouge. Le Père J.-B. Gury. Les *Mémoires* de Montrouge. Les débuts. Construction de la chapelle. Mgr de Quélen. Le duc de Rohan. Le règlement du noviciat à Montrouge. Spiritualité forte et simple. *Nihil innovetur*. Les novices de Montrouge à Bicêtre. Une maison trop pleine. L'affaiblissement de la santé générale au XIX[e] siècle. Sévérité dans le recrutement. Le chiffre des admissions.

V. — Les anciens Pères de la Foi. Trop d'empressement au travail. L'esprit de saint Ignace est autre. Réforme nécessaire. Le Père Simpson visite les maisons de son obédience. Il ajourne les demandes de fondations. Il s'efforce d'établir l'uniformité dans les Petits-Séminaires. Le *Ratio Studiorum*. A Saint-Acheul. Le Père Loriquet. L'idéal du Supérieur dans la Compagnie. La troisième année de Probation. Les examens *ad gradum*. Les premiers profès. Le Père Varin et le P. Thomas. Essai d'organisation du scolasticat.

VI. — La Compagnie de Jésus en Russie après la Bulle de 1814. L'orage se prépare. Le prince Alexandre Galitzin acharné à la perte des Jésuites. Premier ukase de bannissement. Les Jésuites sont expulsés de Saint-Pétersbourg. Les prétextes et les véritables motifs. Le tsar Alexandre Ier. Le Père Brzozowski retenu prisonnier en Russie. Sa mort. Le second et définitif bannissement (1820). L'érection de la Province de France. La Russie lui envoie du renfort. Mort du Père Simpson.

I

Le Père de Clorivière était dans sa quatre-vingtième année, quand il reçut mission d'entreprendre le rétablissement de la Compagnie de Jésus en France. Il porta trois ans et demi, sans faiblir, un fardeau qui aurait paru lourd à un homme dans la force de l'âge. (Mai 1814-décembre 1817.) Les premières fondations se trouvaient disséminées presque aux extrémités du pays et séparées les unes des autres par des distances considérables. Elles n'arrêtèrent pas l'intrépide vieillard. Accompagné du Père Varin et du Frère Malet, il se mit en route à plusieurs reprises et visita successivement Soissons, Saint-Acheul, Sainte-Anne d'Auray, Laval, Montmorillon et Bordeaux. Seule la maison de Forcalquier, ouverte sur la fin de 1816, ne fut pas comprise dans son itinéraire. Il était rentré à Paris de son dernier voyage, aux fêtes de Noël. « J'avoue, écrivait Mlle de Cicé, sa fille spirituelle, que je frémissais de le voir partir, à son âge, dans cette saison et presque aveugle. L'obéissance l'a soutenu; elle a fait à son ordinaire des miracles. » Certes, on ne voyageait pas alors avec la rapidité et le confortable d'un train express. Les quelques jours qu'il passait dans chaque maison n'étaient pas d'ailleurs des jours de repos. Le Supérieur Général avait à examiner les candidats qu'on employait en qualité d'auxiliaires avant de les recevoir comme novices; il faisait des conférences à la communauté, ou même donnait les exercices de la retraite; il se rendait compte des moyens mis en œuvre pour favoriser les études et la piété, réglait

les difficultés du dedans et du dehors et ne repartait qu'après avoir établi toutes choses dans la régularité et renouvelé le zèle et la ferveur de tous.

Les fatigues physiques n'étaient pourtant pas la partie la plus écrasante de la charge imposée au vénérable religieux. Pendant les deux premières années il demeura seul ancien Jésuite, seul par conséquent représentant autorisé de la tradition et de l'esprit qu'il s'agissait de transmettre à la génération nouvelle[1]. En dépit de ses appels réitérés, il ne put, comme on l'a vu plus haut, obtenir que son vieil ami, le Père Fleury, vînt l'aider dans cette œuvre délicate. Deux autres anciens Jésuites français, le Père de la Fontaine et le Père Simpson avaient été pareillement admis dans la Province d'Angleterre; mais le premier ne rentra en France qu'en 1816 et le second en 1817. Entre temps, le Père de Clorivière avait supplié son Général de lui envoyer quelques-uns de ceux qui avaient été formés en Russie. Mais de ce côté aussi les instances demeurèrent d'abord sans effet; les Jésuites français étaient trop utilement employés en Russie, et d'ailleurs le gouvernement lui-même s'opposait à leur départ. Ce ne fut aussi qu'en 1816 que deux d'entre eux, le Père Follope et le Père de Grivel revinrent en France. Le Père de Clorivière put alors se décharger d'une partie des fonctions qu'il avait dû jusqu'alors concentrer entre ses mains. Dès le mois de janvier, il avait nommé le Père Roger maître des novices. Le Père de Grivel, arrivé de Russie dans le courant de mai, fut installé Supérieur de la maison de Paris (16 août 1816)[2]. Le Père Follope, également arrivé de Russie le 28 mai, était dès le mois de juin mis à la tête du Petit-Séminaire de Saint-Acheul, avec le titre de Recteur,

1. Le P. Général écrit au P. de Clorivière, 12-24 nov. 1816 que, d'après l'Institut, il doit avoir quatre consulteurs; il lui en désigne deux : les PP. Varin et de Grivel, lui laissant le choix des deux autres. Le Père de Clorivière répond que jusqu'ici la chose n'était guère possible, attendu qu'il n'y avait que des novices. (22 janvier 1817.)

2. Le Père Fidèle de Grivel naquit à Cour-Saint-Maurice (Doubs), le 17 décembre 1769. Il entra dans la Société des Pères du Sacré-Cœur

qu'aucun des autres Supérieurs n'avait pu porter jusque-là. A cette date, ils étaient encore tous novices. Le Père Jennesseaux qui gouvernait la maison depuis l'ouverture en 1814, céda la place pour rentrer dans le rang au cours même de l'année scolaire.

Cependant, même ainsi allégée, la charge du Supérieur Général était trop lourde pour un vieillard brisé par l'âge et les infirmités. Son extraordinaire énergie, non plus que l'héroïque dévouement qu'allumait en son âme le feu de l'amour divin, ne pouvaient suppléer plus longtemps à l'épuisement de ses forces physiques. Lui-même ne cessait dans ses lettres au Père Brzozowski de demander qu'on lui donnât un successeur. Dès le mois de novembre 1815, il écrivait au Père Général : « J'ai regardé comme un bienfait singulier de la Divine Providence que Votre Paternité ait jeté les yeux sur moi pour travailler au rétablissement de la Société en France. Je m'estimerais encore heureux de verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour une si belle cause... Mais la connaissance que j'acquiers de plus en plus de mon peu de qualités et de vertus nécessaires pour cet emploi m'impose l'obligation de vous prier, mon Révérend Père, de vouloir bien m'en décharger. »

Les prières du vénérable religieux allaient enfin être exaucées. Au cours de l'année 1817, le Père de Grivel dut se rendre en Angleterre en qualité de visiteur. Il en revint sur la fin de l'automne, ramenant le Père Louis Simpson qui, au mois de janvier suivant, devait être nommé vice-provincial de France.

Trois ans s'étaient écoulés depuis que le Père de Clorivière avait reçu mission de préparer en notre pays le rétablissement de l'Ordre de saint Ignace. Au moment

en 1794, et en 1803 alla se réunir aux Jésuites de Russie. D'abord missionnaire dans les colonies du Volga, professeur de Rhétorique au collège de Saint-Pétersbourg, il rentra en France dans le courant de 1816. Supérieur de la maison de Paris, puis *socius* des deux premiers Provinciaux, il les aida beaucoup à donner à la Province une forme régulière. Il termina sa vie au Maryland, où il exerçait la charge de maître des novices, à l'âge de 73 ans. (26 juin 1842.)

où il lui était permis de prendre un repos bien gagné, voici quel était le bilan de l'œuvre accomplie.

Au 18 octobre 1817[1] la Compagnie de Jésus en France comptait 144 membres, dont 62 prêtres, 35 scolastiques et 47 frères coadjuteurs, répartis entre 5 Petits-Séminaires et 2 résidences. Aucune des maisons qu'elle occupait n'était sa propriété. Elle n'avait d'ailleurs aucune existence publique et officiellement reconnue; les Jésuites n'étaient au regard de la loi que de simples citoyens, jouissant des droits reconnus à tous par la Charte. L'épiscopat et le clergé leur étaient en grande partie favorables; parmi la population, ils avaient, on peut le dire, la sympathie ardente de l'élément religieux et conservateur; on en avait la preuve dans l'empressement des familles à leur confier l'éducation de leurs fils; à peine ouverts leurs collèges se remplissaient, au delà de ce qu'ils pouvaient contenir[2].

Dans les sphères gouvernementales au contraire, les préjugés du siècle passé contre les Jésuites persistaient dans toute leur vigueur, déterminant chez les uns une hostilité ouverte, chez les autres une défiance ombrageuse et tracassière. Le roi Louis XVIII eût été personnellement incliné à la bienveillance envers l'Ordre renaissant, mais on sait du reste que sa politique, appuyée sur le parti libéral, ne lui aurait pas permis de manifester ses sentiments à cet égard. L'entourage du roi ne faisait pas mystère de ses bonnes dispositions pour la famille de saint Ignace. Il faut excepter toutefois la duchesse d'Angoulême, laquelle, paraît-il, croyait encore à l'assassinat d'Henri IV par les Jésuites. A plusieurs reprises, il avait été question de réclamer la reconnaissance légale pour la Compagnie de Jésus. Ses amis avaient entrepris officiellement des démar-

1. C'est la date traditionnelle du commencement de l'année scolastique.

2. Dans un Rapport rédigé pour la Congrégation générale de 1820, le Père de Grivel écrivait : « On veut l'éducation chrétienne; si nous ouvrions quarante collèges, ils se rempliraient. »

ches dans ce but auprès du ministre de l'Intérieur M. Lainé[1]. Grâce à ses relations de famille, le Père de Grivel avait été admis plusieurs fois à s'entretenir avec lui. Le ministre paraissait disposé à soutenir la demande d'autorisation ; mais, tout imbu des préventions gallicanes et parlementaires, il faisait des réserves : Les Jésuites français prendraient un autre nom ; ils n'auraient pas de chef à l'étranger ; on ferait certains changements dans les Constitutions. C'était revenir à des projets anciens, qui avaient encore été ressuscités cinquante ans auparavant pour arracher la Compagnie aux décrets de proscription des Parlements. Des personnages considérables, et parmi eux le cardinal de la Luzerne, auraient volontiers engagé les Pères à accepter ces conditions. On en référa au Général ; la réponse de Brzozowski fut ce qu'avait été celle de ses prédécesseurs en pareil cas, et les pourparlers ne se prolongèrent pas davantage.

1. Une lettre du Père de Grivel au Père Rozaven précise bien la situation des Jésuites français dans les premières années de la Restauration : « M. Lainé s'est plaint à mon frère que je n'allais pas le voir. J'y suis allé le 1er avril, mardi saint. Il voulait m'interroger sur Saint-Acheul qui jette un peu trop d'éclat et est jalousé par l'Université. J'ai répondu avec franchise : Ce n'est pas notre faute si les parents nous donnent leur confiance ; les trois quarts des pères de famille désirent pour leurs enfants l'éducation des prêtres. — Nous le sentons, dit-il, le Roi va permettre aux Congrégations religieuses d'accepter des collèges. Vous devriez faire des démarches pour vous faire autoriser par le gouvernement. — A mon avis c'est un piège. Sous quel nom nous présenter ? Pères de la Foi ? Le Père Général ne le permettrait pas. Jésuites ? Le moment n'est pas venu. M. Lainé n'oserait nous appuyer à cause des préjugés. Lui-même en a beaucoup. Il en convient. Notre entretien dura vingt-cinq minutes. Il m'invita à dîner pour le lendemain. J'y suis allé en soutane, ai dit bravement mon *Benedicite*. Tout était en maigre... Je lui ferai dire par mon frère que, s'il reçoit des plaintes contre nous, il me les communique...

« Dites au Père Général que nous sommes très prudents ; nous ne faisons point de bruit, mais nos amis en font trop... M. Lainé aime beaucoup ma famille, point du tout notre Ordre ; il ménage la religion, est très brave homme dans le fond ; il sait que le Roi nous protège. Ainsi il ne nous fera pas de mal, ni de bien non plus, pour ne pas soulever un parti qu'on craint. Il est attaché au Roi, a de fausses idées sur la religion, le clergé, la puissance spirituelle qu'il veut soumettre à la temporelle, sous prétexte de la tenir en bride. Voilà où nous en sommes. » (Avril 1817.)

Pendant toute la durée de son gouvernement le Père de Clorivière eut à se défendre contre les instances qui lui étaient faites pour la création de nouveaux établissements. On a pu lui reprocher d'y avoir cédé plus que ne le permettait la prudence. Le Père Général, dans sa correspondance, ne manquait pas de témoigner l'inquiétude que lui causait un développement des œuvres extérieures trop hâtif et hors de proportion avec le chiffre du personnel dont on disposait. Il craignait que les jeunes recrues trop surchargées de travaux ne pussent recevoir la formation que demande l'Institut et que, pour trop embrasser dans le présent, on courût risque de compromettre l'avenir. « C'est à vous, écrivait-il au Père de Clorivière, que la Compagnie devra son rétablissement en France ; ne craignez rien pour donner de la solidité à votre ouvrage. L'avenir est entre les mains de Dieu ; mais nous devons faire tout ce qui dépend de nous et imiter notre Père saint Ignace, qui, en travaillant pour les besoins du présent, avait toujours en vue de perpétuer le bien jusqu'aux temps les plus éloignés. » (15 décembre 1816.)

Vaincu par les sollicitations réitérées du maire et des habitants de Mayenne, le Père de Clorivière venait de s'engager à établir dans leur ville une petite résidence de missionnaires. « Je ne vois pas, lui écrit le Père Général, où vous pourrez prendre les sujets nécessaires pour satisfaire à cette nouvelle obligation. » Le Père de Clorivière dut revenir sur sa promesse. Des propositions non moins pressantes lui vinrent de grandes villes comme Toulouse et Marseille, de Toulon, d'Aix, de Dôle, du Puy, etc. [1] Les archives de la Province de France conservent

1. « La ville de Toulouse fait les plus vives instances pour nous engager à former un établissement. Son archevêque, s'unissant à la demande des familles les plus respectables, m'écrit à ce sujet de la manière la plus honnête et la plus pressante... On nous demande avec instance un établissement à Aire en Artois... Je ne parle pas de plusieurs autres demandes du même genre faites en différents endroits, auxquelles j'ai répondu d'une manière dilatoire et sans prendre d'engagement... » (Clorivière à Brzozowski, 15 juillet 1816.)

des pétitions au Roi pour le rétablissement des Jésuites[1]. C'était une procédure renouvelée de l'ancien régime. Sur celle de la ville de Toulouse on a ajouté en note : « Cette supplique a été présentée au Roi par son confesseur et gracieusement accueillie par Sa Majesté qui ajouta affectueusement : Je voudrais bien que cet exemple fût suivi par toutes mes bonnes villes du royaume. »

A la veille d'être déchargé du fardeau du gouvernement le Père de Clorivière, dans une lettre au Père Général, résumait ainsi la situation : « Nous ne songeons point à augmenter le nombre de nos établissements. Cependant nous pouvons dire, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, que ce n'est que de nos maisons que nous pouvons tirer de bons sujets... Toutes, sans en excepter la dernière, celle de Forcalquier, sont très florissantes. On y accourt de toutes les parties de la France. Les Missions que nous avons faites ont eu des succès qui ont dépassé toute espérance. Je pourrais vous en dire autant de nos prédications ordinaires, en particulier dans cette ville (Paris). On nous recherche de tous côtés. Ce n'est pas que nous ayons un grand nombre d'hommes expérimentés, mais grâce au Seigneur, il daigne répandre grand nombre de bénédictions sur nos travaux. Tel est précisément l'état où nous sommes. » (17 octobre 1817.)

A ce témoignage tel quel rendu par le Supérieur Général à ceux qu'il avait admis dans la Compagnie, on peut joindre l'appréciation des PP. de Grivel et de la Fontaine. Il est intéressant de voir comment ces représentants de la tradition jugeaient ceux qui étaient appelés à la recueillir. Après quelques mois passés en France, le Père de Grivel rendait compte de ses impressions : « Je puis vous dire, et je crois en être assuré, que la Société en France

1. Plusieurs de ces documents sont des pièces originales avec les signatures, ce qui ferait croire ou bien qu'elles n'ont pas été envoyées à leur adresse ou bien qu'elles ont été retournées à leurs auteurs qui les auraient remises aux Jésuites. Voir aux *Pièces justificatives*, n° III, la pétition de la ville d'Aix, pétition bien extraordinaire pour une ville de Parlement.

est composée d'hommes très vertueux, qui jouissent d'une grande considération, qui sont remplis de la volonté la meilleure et la plus franche[1]. »

De son côté le Père de la Fontaine écrivait peu de temps après son retour en France : « Les premiers membres qu'on a réunis étaient des hommes faits, déjà habitués à leurs manières, tant pour les exercices spirituels que pour le ministère..., des hommes pleins de bonne volonté mais qui, dans leur première réunion (Société des Pères de la Foi), ont mal suivi la forme et le régime de la Compagnie... Je trouve que depuis leur association avec nous, ils se plient à tout avec la plus grande édification. J'ai été réellement frappé, et je le suis encore, de leurs grandes vertus d'obéissance, de régularité et de zèle. Ils ont la condescendance quelquefois de me consulter, et je crois de mon devoir de leur dire les choses dans lesquelles je trouve qu'ils ne se rapprochent pas encore assez de nous, et ils s'y conforment. C'est une éducation à faire, ce sont des habitudes à modifier. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour, mais on peut y réussir. Tout demande du temps... Cependant je leur dois l'hommage du respect et de l'admiration pour leur conformité et exactitude à tout ce qu'il y a d'essentiel à observer[2]. »

Sur la fin de 1817, un orage menaçant se formait à l'horizon; le succès des établissements dirigés par les Jésuites commençait à alarmer les libéraux. On parlait de rapporter l'Ordonnance royale du 5 octobre 1814, qui soustrayait les Petits-Séminaires au monopole de l'Université. C'était la ruine de l'œuvre à laquelle la Compagnie renaissante avait voué le meilleur d'elle-même. Les derniers jours du gouvernement du Père de Clorivière furent assombris par cette perspective douloureuse; il fallut examiner la conduite à tenir dans le cas où la mesure fatale serait adoptée; deux partis se présentaient sur lesquels les opinions étaient partagées, comme nous le dirons plus loin.

1. Grivel à Brzozowski, 31 octobre 1816.
2. Fontaine à Brzozowski, mai 1817 et 18 novembre 1817.

Le Père de Clorivière inclina pour celui qui avait à ses yeux l'inestimable avantage de sauver l'honneur. Nous périrons, mais du moins, écrivait-il, « nous pouvons dire que nous périrons glorieusement[1] ».

II

Le 31 décembre 1817, le Père Brzozowski mettait fin aux pouvoirs du Père de Clorivière et nommait pour le remplacer le Père Simpson. La lettre du Père Général, datée de Polotsk, parvint à celui-ci le 15 janvier 1818; et dès le lendemain, il répondait : « La précaution que vous avez prise, mon Révérend Père, d'enfermer dans ma lettre celle adressée au Révérend Père de Clorivière, m'a fait croire que, sans manquer à l'obéissance, je pouvais différer de quelques jours de la lui remettre. Je la lui donnerai dimanche prochain, 18 de janvier, et après qu'il se la sera fait lire, je lui demanderai comme une faveur, d'en suspendre la publication et de me donner dix jours de récollection pour étudier mes nouveaux devoirs et pour exposer mes besoins au souverain dispensateur de toutes grâces. »

Quelques jours après, le Père Simpson ajoutait en *post-scriptum :* « ... Je lui ai rendu (au Père de Clorivière) la lettre de Votre Paternité le dimanche de la Septuagésime. Aussitôt qu'elle lui a été lue, il voulait m'installer à sa place; mais, à ma pressante requête, il m'a accordé le délai que je lui ai demandé. Mon installation se fera le mercredi, 28, jour auquel nous célébrons cette année la fête du Saint nom de Jésus. » (16 janvier 1818.)

La lettre du Père Général au Père de Clorivière était ainsi conçue :

« Je suis bien aise que le Père de Grivel ait amené en

1. Clorivière à Brzozowski, 17 octobre 1817.

France le Père Simpson (ou Sionnet[1]). Cela me donne occasion de satisfaire le désir que vous m'avez manifesté de pouvoir, après tant de peines et de travaux, prendre quelque repos. Je ne m'y étais refusé que parce que je désire, autant que possible, voir partout d'anciens membres de la Compagnie à la tête de nos nouveaux établissements, et que j'ignorais encore si le Père Sionnet viendrait en France. Ce Père, d'après tous les renseignements que j'en ai, est un homme de mérite. Il était du nombre de ceux que le Père Stone et ses consulteurs m'avaient désignés comme pouvant être Provincial. Je crois donc pouvoir, sans crainte, lui confier la continuation de l'œuvre que vous avez si bien commencée... Je vous décharge donc, mon Révérend Père, du fardeau que vous avez porté avec tant de courage, en vous témoignant toute ma reconnaissance et celle de la Compagnie, pour le zèle et l'activité que vous avez mis à remplir des fonctions bien pénibles. J'espère que vous voudrez bien aider le nouveau Supérieur de vos lumières, le mettre au fait de tout et surtout des circonstances locales qu'il peut ignorer, étant absent de France depuis tant d'années. Par là vous ne cesserez point d'être utile à la Compagnie et vous acquerrez de nouveaux droits à sa reconnaissance. »

Le jour même où se faisait l'installation officielle de son successeur, le 28 janvier 1818, le Père de Clorivière exprimait sa reconnaissance au Père Général avec la simplicité et la gravité qui convenaient à son âge et à son caractère : « Je remercie Votre Paternité, disait-il, de la faveur qu'Elle m'a faite en me déchargeant d'un fardeau qui avait toujours été au-dessus de mes forces... Le choix que vous avez fait du Père Simpson sera, comme je me le persuade,

1. Le Père Antoine-Louis Simpson s'appelait de son vrai nom *Sionnet*. Né à Nevers le 19 juin 1742, il fut admis au noviciat des Jésuites à Paris le 11 octobre 1756, et fit ses premiers vœux le 12 octobre 1758. Après la suppression de la Compagnie en France, il passa en Pologne. A partir de 1790 il vécut en Angleterre, et en 1805 il prononça ses derniers vœux au Collège de Stonyhurst où il enseignait les mathématiques.

du goût de tout le monde; il est certainement du mien. Nous étions du même noviciat, lui, le Père Fontaine et moi; mais il y était entré très jeune, dès l'âge de treize ans. J'avais été soixante ans sans le voir. Depuis le peu de temps que j'ai renouvelé ici connaissance avec lui, je n'ai vu en lui que des qualités, beaucoup de prudence et d'esprit religieux. »

Nous pouvons, sans anticiper beaucoup, suivre le vénérable vieillard jusqu'à son dernier jour ; car il était dès lors bien près de sa fin. Rentré dans la vie commune, le Père de Clorivière n'exerça plus d'autres fonctions que celle de consulteur du Supérieur Général et de Père spirituel de la communauté. Il faisait très exactement les exhortations prescrites par la règle ; sa bouche parlait alors de l'abondance du cœur, et il s'exprimait avec une chaleur et une vivacité qui ne se ressentaient en rien des glaces de l'âge. Entre temps, il donnait ses soins à une édition nouvelle des règles et constitutions des Filles du Cœur de Marie. En cette même année 1818, mourut Mlle de Cicé. La perte de celle qui avait été sa fidèle collaboratrice dans la fondation de la Société fut pour le Père de Clorivière un sujet de profonde douleur. Incapable de supporter une heure d'oisiveté, le saint vieillard avait repris un travail commencé lors de sa captivité au Temple, et que ses occupations l'avaient depuis forcé d'interrompre, le commentaire du Discours de Notre-Seigneur après la Cène. Comme il était devenu presque complètement aveugle, un novice lui faisait la lecture du texte qu'il méditait ensuite, et le lendemain, le novice écrivait sous sa dictée. L'achèvement de ce commentaire et la revision de ce qu'il avait écrit autrefois occupèrent les derniers loisirs du Père de Clorivière; ce fut pour lui l'occasion de montrer jusqu'où il portait l'humilité. Son écriture étant assez difficile à lire, il arrivait parfois au jeune secrétaire de ne pouvoir s'y reconnaître, et la vivacité naturelle de l'auteur s'échappait en quelque mouvement d'impatience. « Alors, raconte le Père Sébastien Fouillot, il se

jetait à mes pieds comme un enfant pour me demander pardon. »

Véritablement pauvre, il n'eût pas toléré en ce qui était à son usage le moindre adoucissement au régime commun ; il fallut user d'autorité pour lui faire accepter dans ses derniers jours les soins d'un de ses frères ; toutefois il ne consentit pas à se départir de certaines habitudes d'austérité qui pourraient paraître excessives ; jamais, par exemple, même dans les plus grands froids, il ne voulut avoir de feu dans sa chambre. Il avait eu toute sa vie une piété tendre et naïve ; parvenu à l'extrême vieillesse il trouvait encore dans la prière son meilleur repos. Levé en toute saison à trois heures du matin, il faisait deux heures d'oraison avant sa messe qu'il disait à cinq heures et demie. Pendant ses deux dernières années, il dut renoncer à offrir le Saint Sacrifice ; ce fut une privation douloureuse, dont il se dédommageait en passant plusieurs heures chaque jour en adoration devant le Saint-Sacrement. C'est dans cette attitude que, sentant sa fin prochaine, il avait souhaité mourir. Ce vœu fut exaucé. Le 9 janvier 1820, vers quatre heures du matin, comme il était, selon sa coutume, prosterné en face du tabernacle, appuyé sur la balustrade de communion, il eut une défaillance que rien ne faisait prévoir, et au bout de quelques instants il rendait le dernier soupir, entouré de ses frères et sous le regard du Divin Maître qu'il avait tant aimé et servi. Il était dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Quelques mois après son arrivée à Paris, le Père de Grivel esquissait la physionomie du vénérable religieux dans une lettre au Père Général : « Le Père de Clorivière a dans toute la France la réputation d'être un homme de Dieu, et il la mérite ; il jouit chez tous les gens de bien d'une très grande considération, et c'est une providence très particulière de Dieu d'avoir réservé jusqu'à ce temps un homme aussi respecté, pour nous donner du crédit à l'époque de notre rétablissement en France. Il a fait toute sa vie beaucoup de bien ; il est austère pour lui-même, un

peu trop pour les autres, quoique très poli, fort aimable en récréation et homme d'esprit, véritablement savant, mort à tout et sans aucun respect humain. Il n'est pas possible de ne pas l'aimer et estimer. L'âge ne lui a fait perdre que fort peu de ces qualités; mais il est ardent, extrêmement vif et tient fortement à ses idées. L'âge qui l'a un peu calmé n'a pas diminué ce que j'appellerais opiniâtreté en toute autre personne moins sainte que lui. Il ne commence rien, pas même les plus petites choses, sans invoquer Dieu par de ferventes prières; aussitôt qu'il croit en avoir été éclairé, il est inébranlable dans le parti qu'il a pris. Il ne demande que rarement conseil, parce que depuis quarante ans il a vécu à peu près seul, indépendant, et qu'il a trouvé peu de personnes capables de conseils généreux et exempts de respect humain. Il s'est ainsi formé l'habitude de se décider par lui-même[1]. »

Outre la tendance naturelle aux vieillards, il faut se souvenir que, seul représentant de la tradition pendant les premières années de la restauration de son Ordre, le Père de Clorivière avait bien dû en effet décider d'ordinaire par lui-même. Au surplus, le Père de Grivel prit soin d'atténuer dans ses lettres subséquentes ce qu'une première impression lui avait représenté dans le Père de Clorivière comme un attachement excessif à ses idées. « N'en doutez pas, écrivait-il au Père Général, il se conforme à vos intentions, car son obéissance est parfaite... Il a l'obéissance d'un enfant. »

Une lettre du Père Varin met en relief certains traits de la physionomie de l'homme choisi par la Providence pour former la première génération des Jésuites français au dix-neuvième siècle : « Ferme et sévère, il nous a fait sentir pendant les deux années de noviciat le poids de l'autorité. Ses vivacités alors très fréquentes nous inspiraient la crainte et resserraient les cœurs, que rien d'ailleurs ne dilatait. Depuis l'époque des vœux il nous a tenus

1. Grivel à Brzozowski, 31 octobre 1816.

moins serrés et ses vivacités ont diminué notablement. Il en a eu cependant depuis un an, qui m'ont affligé... Mais, ce qui est bien extraordinaire, c'est qu'il ne s'en aperçoit nullement et ne s'en doute même pas. J'en ai des preuves convaincantes... Et après cela, nous sommes tous obligés de convenir que c'est un homme d'oraison, un homme de Dieu, et tout en le craignant, nous le respectons comme un saint. » (26 août 1817.)

Il n'est ni déplaisant ni malédifiant de retrouver l'homme dans le saint. On le retrouvait assurément dans le Père de Clorivière; l'imperfection de la nature se trahissait en lui jusque par un bégaiement qui, dans la première période de sa vie religieuse, semblait devoir le paralyser, et qu'il ne parvint jamais à conjurer complètement, bien qu'il y parût à peine quand il parlait en public. Mais il n'en avait pas moins aux yeux de ses disciples et de ses frères le prestige qui s'attache à la vertu des saints. Nous avons à cet égard le témoignage d'un malheureux transfuge dont le nom reviendra dans cette Histoire, et qui, dans une intention de dénigrement, raconte ce qu'il a vu pendant son séjour au noviciat : « Les Jésuites le vénèrent (le Père de Clorivière) comme un saint; et l'on assure qu'il a opéré des miracles qui le feront canoniser après sa mort[1]. »

Sans prétendre aucunement examiner si le Père de Clorivière avait reçu le don des miracles, on peut du moins affirmer que Dieu lui accorda souvent une clairvoyance singulière pour la direction des âmes. Nous citerons seulement à ce propos l'histoire du célèbre curé de Notre-Dame des Victoires, le fondateur de l'Archiconfrérie du Très saint et immaculé Cœur de Marie. « Le 7 septembre 1815, l'abbé Dufriche des Genettes, alors jeune vicaire d'Argentan, se présentait au Père de Clorivière et lui demandait de l'admettre au noviciat. Le Père l'écouta avec bonté, mais ne voulut rien décider. Il répondit au candi-

1. Martial Marcet de la Roche-Arnaud. (Vie du Père de Clorivière, p. 704.)

dat qu'il dirait la messe le lendemain, pour connaître la volonté de Dieu et il l'engagea à en faire autant de son côté. M. des Genettes revint le lendemain, fête de la Nativité de la Sainte Vierge. — Nous ne pouvons pas vous recevoir, lui dit le Père de Clorivière. — Pourquoi ? — Ce n'est pas la volonté de Dieu. — Cependant, mon Révérend Père, voilà longtemps que cette pensée me poursuit, et il me semble que ce serait pour moi la voie de la perfection et du salut. — Non, il faut que vous soyez curé. — Curé ! Jamais; j'ai déjà refusé deux fois de l'être; je me suis fait prêtre pour prêcher, confesser, exercer le saint ministère en un mot, mais pas pour être curé. — C'est la volonté de Dieu. Vous serez nommé curé avant la fin de l'année. Vous refuserez et serez forcé d'accepter. Vous irez dans une paroisse où vous souffrirez beaucoup, mais où vous ferez du bien. Vous la quitterez après quelque temps pour aller dans une autre[1]. »

Le biographe du saint curé de Notre-Dame des Victoires a-t-il quelque peu mis du sien dans la scène et le dialogue, c'est assez probable; mais quant au fond du récit, il n'y a aucune raison d'en suspecter la véracité. Il est certain que l'abbé des Genettes fut des premiers à solliciter son admission dans la Compagnie de Jésus ; on ne s'expliquerait pas que le Père de Clorivière eût refusé un postulant de cette valeur, s'il n'eût connu par une lumière intérieure que Dieu l'appelait ailleurs.

Quoi qu'il en soit au surplus des faveurs exceptionnelles par lesquelles il aurait plu à Dieu de manifester la sainteté de son serviteur, le Père de Clorivière apparaît à tous les Jésuites français comme l'instrument providentiel de la restauration de leur famille religieuse et, par suite, comme un second fondateur de la Compagnie de Jésus en France; et c'est assez pour que sa mémoire leur soit chère et vénérable.

1. Notice sur la vie de M. Dufriche des Genettes..., par E.-A. de Valette. Ch. VI, p. 96.

III

Le 28 janvier 1818, le Père Aloys Simpson prenait officiellement la succession du Père de Clorivière, « avec les mêmes pouvoirs, c'est-à-dire avec les pouvoirs ordinaires que les Constitutions accordent aux Provinciaux, l'état actuel des affaires de France ne permettant pas encore le titre de Provincial[1] ».

Le Père Simpson était un vieillard de soixante-seize ans. Le Père de Grivel, avec qui il était revenu d'Angleterre peu auparavant, s'exprimait ainsi à son sujet dans une lettre au Père Général :

« Votre Paternité a reçu sans doute ma lettre du 12 novembre (1817). Elle y a lu le projet proposé par moi de nommer Provincial de France le Père Aloys Simpson. Je me convainc tous les jours que le Père Simpson a le véritable esprit de la Compagnie. Il est très prudent, il voit juste, il joint un grand calme à une activité suffisante pour la place proposée. Il parle peu et bien; il a de l'affabilité et des manières engageantes, beaucoup d'instruction théologique et autre. Sa santé passerait pour très bonne, même dans un homme de cinquante ans, n'ayant d'autre infirmité que de trembler un peu des mains. » (3 janvier 1818.)

Au moment où le Père de Grivel rédigeait cette information, la nomination du Père Simpson était déjà partie de Polotsk. Nous avons vu comment il l'acueillit. Le début de sa réponse au Père Général fera mieux connaître encore l'humilité et l'obéissance du nouveau Supérieur.

« Mon Très Révérend Père, P. C. — La lettre que Votre Paternité m'a fait l'honneur de m'écrire me fut remise le 15 janvier et fut pour moi un coup de foudre. Après l'avoir lue, je me jetai aux pieds du crucifix et m'écriai : *Transeat a me calix iste!* J'aurais bien voulu m'arrêter à ces mots, mais il fallut ajouter : *Verumtamen, non sicut*

1. Brzozowski à Simpson, 19-31 déc. 1817.

ego volo, sed sicut tu. Une réponse intérieure me fut faite à l'instant : *Qui non accipit crucem suam et sequitur me non est me dignus.* Ce combat ainsi terminé vous assure de mon entière soumission à vos ordres. Vous me permettrez cependant de vous dire que Votre Paternité devrait, ce me semble, être effrayée d'avoir fait un pareil choix; je le suis infiniment pour ceux qui l'ont suggéré et bien plus pour moi. Je suis à peine retourné d'Angleterre où j'ai vécu vingt-huit ans. Je ne connais plus personne en France et j'y suis inconnu à tout le monde. Ne sachant pas encore me conduire moi-même, comment pourrai-je diriger ceux qui en savent plus que moi et me sont supérieurs en tout, et cela dans un pays où nous n'avons pas même d'existence?... Je m'arrête; ce ne sont pas des plaintes que j'exhale ; c'est un cœur affligé qui s'épanche dans le sein d'un Père. Vous avez parlé, mon Père, vous me tracez une route nouvelle; j'y entre avec tout le courage que m'inspirent une grande défiance de moi-même, une entière confiance en Dieu et l'assurance que le secours de vos prières et de vos avis paternels ne me manqueront pas. » (19 janvier 1818.)

Ordre actif et militant, appelé à servir Dieu et l'Église, non dans la paix du cloître, mais sur tous les champs de l'apostolat et avec tous les moyens d'action permis au zèle sacerdotal, la Compagnie de Jésus a besoin d'hommes très affermis dans leur vocation, d'une trempe d'âme éprouvée et solide. C'est pourquoi son capital souci est de donner à ses recrues une formation intérieure aussi complète et aussi vigoureuse que possible. Tout d'abord les Constitutions prescrivent que le novice passera deux années entières dans des maisons spéciales, uniquement appliqué, en dehors de tout ce qui pourrait le distraire, y compris l'étude, aux exercices de la vie spirituelle et à l'acquisition des vertus propres de son état. C'est ce que le défaut d'organisation, le manque de personnel et de ressources ne permit pas de réaliser dans la période du début. Les sujets admis par le Père de Clorivière étaient,

en règle générale, employés immédiatement dans le service actif, et le service était lui-même absorbant au point de ne laisser que peu ou pas de loisirs pour ce qui aurait dû être la principale occupation. On s'efforçait de satisfaire le moins mal possible aux exigences de l'Institut. Dans chacun des Petits-Séminaires il y avait un Père faisant fonction de maître des novices ; le Père Loriquet à Saint-Acheul et le Père Gury à Forcalquier en avaient même le titre ; en même temps le noviciat existait de droit dans la maison de Paris, sous la direction du Père Roger ; le Supérieur Général veillait à ce que chacun y passât quelques mois ou du moins quelques semaines, et sur la fin de son gouvernement, le Père de Clorivière avait même réglé que personne ne serait admis aux premiers vœux sans y avoir fait la grande retraite d'un mois. C'était, pour le plus grand nombre, le temps des vacances qu'ils consacraient à cette récollection, qui n'était guère pour les reposer des fatigues de l'année scolaire. Sur la fin de septembre 1817, le Père de Clorivière écrivait de Paris : « Nous avons eu ici réunis pendant les vacances tous les Supérieurs de nos Petits-Séminaires. Les uns ont fait la retraite d'un mois, les autres ont subi leur examen[1]. »

Les annales domestiques rapportent même à ce propos un détail assez caractéristique. Ces Pères, avec plusieurs autres, étaient arrivés le même jour. Rien ne semblait plus naturel que de leur laisser un peu de temps pour se reposer du voyage et se faire part les uns aux autres de leurs travaux, de leurs succès et de leurs espérances pour l'avenir. Le Père Roger voyait là une délicatesse superflue ; mieux valait en faire le sacrifice. Dès le soir, il les plongeait dans le silence et la solitude de la retraite. De part et d'autre il y avait manifestement une très grande bonne volonté et beaucoup de vaillance. Il en fallait une forte dose aux disciples du Père Roger dont la rigidité ne

1. Clorivière à Brzozowski, 29 sept. 1817.

connaissait guère de ménagements. Le local était très incommode; les novices logeaient sous les combles; ils n'avaient pour leurs récréations qu'une cour étroite, et le Père Roger exigeait qu'on y passât tout le temps prescrit par la règle, quel que fût l'état de la température.

Mais, même avec toute sa vertu, cette forte discipline ne saurait dispenser de recourir aux moyens dont l'expérience a démontré la nécessité. Le Père Général, nous l'avons dit déjà, éprouvait de sérieuses appréhensions : « Ce qui m'effraie surtout, écrivait-il au Père de Clorivière, c'est que je ne conçois pas comment des jeunes gens, surchargés de travail et distraits par leurs études, pourront se former à l'esprit de l'Institut... Que des prêtres ne fassent qu'une année de noviciat, et quelquefois même pour de bonnes raisons un peu moins, je ne le trouve pas mauvais, et saint Ignace lui-même l'a autorisé par son exemple ; mais que des jeunes gens qui ont besoin d'être consolidés dans la vertu soient privés de ces deux années que notre saint fondateur a si sagement établies, c'est ce que je ne puis approuver. » (15 décembre 1816.)

D'autres allèrent plus loin. Préoccupés de ce qui était désirable plus que de ce qui était possible, ils formulèrent contre le gouvernement du Père de Clorivière des appréciations sévères jusqu'à l'injustice. Plus équitable, le Père Brzozowski répondait aux explications du vénérable religieux : « Ne croyez pas avoir besoin d'aucune justification... Si tout dès le commencement n'a pas été entièrement conforme à notre Institut, c'est uniquement aux circonstances qu'il faut l'imputer, et il ne dépend pas des hommes de changer les circonstances. » (20 juin 1817.)

Néanmoins cet état de choses ne pouvait se prolonger sans de très graves inconvénients. Aussi moins de trois mois après, au moment de la rentrée des classes, le Père Général adressait au Père de Clorivière une sorte de mise en demeure : « Nous sommes convenus, lui écrivait-il, que le noviciat ne serait plus tronqué; ainsi le noviciat actuel n'étant composé que de sujets entrés en

1816 et en 1817, il n'en sortira personne que l'année prochaine, excepté un ou deux prêtres. » (7 septembre 1817.)

Le Supérieur des Jésuites français n'était assurément pas sans excuse. Il pouvait invoquer la nécessité même : « Comment, écrivait-il au Père de Grivel, aurions-nous pu retenir tous ces novices? Avec quoi les entretenir? Leur seule réunion était dangereuse et aurait attiré l'attention de la police. » (14 novembre 1816.) Néanmoins, tout compte fait, il semble bien que son administration laissa à désirer en un point dont les conséquences pouvaient être déplorables. A vrai dire, ces conséquences se faisaient déjà sentir sur la fin de 1817. Le recrutement subissait une sorte de crise; 23 candidats seulement avaient été admis dans le cours de l'année; il y avait eu 14 sorties, de sorte que l'augmentation totale sur l'année précédente se réduisait à 9 unités. Aussi le Père Général faisait-il entendre une note attristée : « En jetant les yeux sur le Catalogue qui m'a été envoyé, je vois avec douleur que le nombre des sujets qui se présentent pour entrer dans la Compagnie diminue d'année en année. » (7 septembre 1817.)

Avec la pointe d'exagération dont il était coutumier, le Père de Grivel écrivait quelques années plus tard : « A peine sortie du tombeau, la Compagnie de Jésus aurait péri en France, si le Père Simpson n'eût apporté remède à ses maux[1]. »

Le nouveau Supérieur Général allait en effet se donner pour tâche de régler conformément à l'Institut et à la pratique traditionnelle tout ce qui concerne la formation des sujets. Il est juste toutefois de reconnaître que, au moment où il allait être relevé de ses fonctions, le Père de Clorivière se préoccupait sérieusement d'organiser le noviciat dans de meilleures conditions. Il avait d'abord songé à transférer à Laval le noviciat de Paris; de charitables bienfaiteurs l'y invitaient, « assurant que déjà on y avait pris

1. *Societas vix nata periisset in Gallia, nisi his malis medicatus fuisset P. Simpson.* (Archives. Paris.)

des moyens pour leur assurer des secours annuels[1] ». L'affaire était même décidée pour le mois d'octobre 1817, lorsque le préfet de la Mayenne eut vent du projet. Il manda le Père Thomas, Supérieur des missionnaires, et lui fit clairement entendre que l'établissement d'un plus grand nombre de Jésuites à Laval ne serait pas vu d'un œil favorable par le gouvernement. C'est alors que l'on pensa à Montrouge, et dans sa première lettre au Père Général, le Père Simpson écrivait : « J'essaierai au printemps d'établir le noviciat à Montrouge, notre maison de campagne, à deux petites lieues de Paris ; et si le gouvernement n'en prend nul ombrage, on pourra l'y laisser durant l'hiver. Si Dieu fait réussir cet arrangement, nous aurons par là même un emplacement convenable pour former à la fin de cette année une maison d'études, établissement que je désire aussi ardemment que Votre Paternité, et si nécessaire que, sans cela, tout ce qu'on a fait jusqu'ici, tout ce qu'on fait à présent doit tomber et s'anéantir. »

IV

Cette maison de Montrouge, qui devait bientôt acquérir une si étrange célébrité, fut le premier immeuble possédé en France par la Compagnie de Jésus après son rétablissement. Le Père de Clorivière l'avait achetée en 1816, sans penser aucunement à y installer le noviciat. Voici comment il rendait compte de l'affaire au Père Général: « Nous venons de faire l'acquisition d'une maison de campagne. Elle devenait nécessaire pour la conservation des santés qui souffraient notablement dans la maison de Paris, où nous sommes renfermés sans avoir aucun espace pour prendre de l'air et de l'exercice. Cette maison est agréablement située, à trois quarts de lieue d'ici, dans le village de Montrouge, à côté de l'ancienne maison de campagne

1. Clorivière à Brzozowski, 8 octobre 1816.

du noviciat de Paris[1]... Nous l'avons payée 41.000 francs, à l'aide du dépôt qu'avaient conservé les Pères de la Foi après la destruction de leurs établissements[2]. »

Aucun Père n'avait résidé à Montrouge pendant les deux années qui suivirent l'achat de la propriété; deux frères seulement y étaient à demeure pour garder la maison et cultiver le jardin. Le Père Simpson ayant dès son entrée en charge décidé d'y installer le noviciat, on fit à la hâte les aménagements indispensables, et, le 15 avril 1818, les novices de la rue des Postes en prirent possession sous la conduite du Père Jean-Baptiste Gury. Ils étaient au nombre de 15, dont 6 prêtres, 8 scolastiques et 1 coadjuteur. Nous trouvons sur cette liste les noms des Pères de MacCarthy, Fouillot, Barthès, Leleu, Le Délaizir, etc. La communauté avait à sa tête, en qualité de recteur, le Père de la Fontaine, dont il a été question plus haut[3], vénérable vieillard de 79 ans qui avait appartenu à l'ancienne Compagnie. Sa présence était pour les jeunes religieux une leçon vivante de fidélité à leur vocation; mais la véritable autorité et la direction effective étaient aux

1. Clorivière à Brzozowski, 4 juin 1816. Le Père Simpson évalue la distance à deux petites lieues; le Père de Clorivière à trois quarts de lieue. En réalité on pouvait compter de la rue des Postes à la maison de Montrouge quatre kilomètres. L'ancienne maison de campagne du noviciat de Paris, située à Gentilly, était bien dans le voisinage mais pas précisément « à côté » de la maison de Montrouge.

2. Ce « dépôt » d'argent appartenant aux Pères de la Foi, et conservé après leur dispersion en 1807, sans doute par le Père Varin, prouve bien que, dans la pensée de ses membres, la Société subsistait, en attendant le jour où il lui serait possible de se réunir.

3. Jean-Baptiste Fouet de la Fontaine né à Cany (Seine-Inférieure), le 30 mai 1739, entré au noviciat de Paris le 13 sept. 1757, y fit ses premiers vœux deux ans plus tard. Sitôt que la Compagnie fut rétablie en Angleterre, il s'y rendit et prononça ses derniers vœux en 1805. Rentré en France en 1816, il fut le premier supérieur de Montrouge (avril 1818-17 janv. 1820). Il mourut à Paris, le 27 mars 1821, à l'âge de 82 ans.

Il semble que, à cette époque, on évitât, du moins chez les Jésuites, de faire précéder son nom de la particule nobiliaire, alors qu'on y avait droit. On s'appelait simplement Fontaine, Grivel, Barruel, etc.; les Pères de Bussy signaient *Debussi*. Nous trouvons encore dans des documents manuscrits postérieurs à 1820, Raze ou Deraze, Ravignan, etc., pour de Raze, de Ravignan...

mains du Père Gury qui exerçait les fonctions de maître des novices et qui d'ailleurs y joignit bientôt le titre de recteur. (Janvier 1820.)

Le Père Jean-Baptiste Gury, qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur du célèbre manuel de Théologie morale, fut, dans toute la force du terme, l'homme de Montrouge ; son nom est associé à celui de la fameuse maison dans le souvenir reconnaissant des Jésuites français aussi bien que dans les pamphlets et les fables ridicules de l'époque ; il y resta du premier jusqu'au dernier jour, et tous ceux qui passèrent par le noviciat de Montrouge, pendant les dix années de sa courte existence, reçurent du Père Gury leur formation à la vie religieuse et apostolique.

Né le 20 septembre 1773 à Mailleroncourt (Haute-Saône) Jean-Baptiste Gury était entré en 1795 dans la Société du Sacré-Cœur. Après la fusion avec les Pères de la Foi, il fut pendant plusieurs années chargé de diriger le noviciat de Rome. Le choix qu'on fit de sa personne, malgré sa jeunesse, — il n'avait pas trente ans — pour une fonction si délicate prouve combien on estimait dès lors sa maturité et sa prudence. Reçu dans la Compagnie par le Père de Clorivière dès le mois d'octobre 1814, il avait été pendant deux ans professeur de théologie au grand Séminaire de Soissons, et avait de là passé à Forcalquier[1] où il exerçait surtout des fonctions spirituelles. C'est là que la confiance du Père Simpson vint le chercher pour remplir une mission de laquelle, on peut bien le dire, dépendait pour une grande part l'avenir de la Compagnie de Jésus en France. Un de ceux qui l'ont connu le plus intimement a esquissé ainsi son portrait : « L'abord du Père Gury, il faut en convenir, n'était pas attrayant. D'un tempérament

1. Il écrit le 7 janvier 1817 au Père Général : « ... Nouvel établissement commencé seulement depuis deux mois. Nous y sommes quinze membres de la Compagnie. Le Père Boissard, Procureur général de la Province, est en même temps Supérieur de cette maison. Quand sa première charge le demande ailleurs, c'est moi qui le remplace. Je remplis en même temps la fonction de Père spirituel des Nôtres, de directeur spécial des novices, de confesseur des élèves et des externes... »

vif et sanguin, il avait parfois quelque chose de brusque dans le premier mouvement; mais, quand on entrait en relation avec lui, on découvrait sous cette écorce un peu rude en apparence tant de bonté, tant de vraie charité, une rectitude de jugement si remarquable, une disposition si constante à obliger qu'on ne pouvait lui refuser son estime et même son affection. Tout entier à ses fonctions si monotones, il ne se permettait d'autre délassement qu'une promenade chaque semaine pour visiter les Pères résidant à Paris. Le reste de son temps était consacré à la prière, à l'étude, au gouvernement de la maison qui lui était confiée et à la direction de ses novices[1]. »

Le Père Gury a écrit année par année, l'histoire de Montrouge, à la façon des chroniques des vieux monastères[2]. C'est un document du plus haut intérêt pour sa famille religieuse. L'entrée de chacun de ses novices y est signalée comme les naissances dans les livres de raison; souvent il leur consacre une notice de quelque étendue; les événements y sont relatés avec une précision et une abondance de détails qui ne laissent rien à désirer. C'est une série de menus faits où la grande histoire n'a d'ordinaire rien à prendre et qui n'ont vraiment rien de commun avec l'idée que l'on se fit sous la Restauration de cette terrible maison de Montrouge et du rôle qu'elle aurait eu dans les affaires de l'État. Ce contraste entre la légende et l'humble réalité suffirait à donner de la saveur aux récits de l'annaliste. Nous y glanerons quelques informations parmi les moins insignifiantes.

Le Père Gury rapporte la délibération qui eut lieu au

1. Le Père Achille Guidée, *Notices sur quelques membres de la Société des Pères du Sacré-Cœur*, tome II, p. 92.

2. L'autographe de plus de 500 pages d'une écriture très compacte, est conservé aux archives de la Province de Lyon. On voit à différents passages qu'il n'a pas été rédigé tel quel, au jour le jour; il n'est pas antérieur à 1829; une partie, tout au moins (il le déclare lui-même page 430), en fut écrite pendant la Congrégation où le Père Roothan fut élu Général (juillet 1829). Mais il est évident que l'auteur travaillait sur des notes personnelles très détaillées, prises au fur et à mesure des faits qu'il relate.

sujet du transfert du noviciat de Paris à la campagne. Une certaine opposition se manifesta d'abord, spécialement parmi les anciens, plus attachés à la tradition. La règle de saint Ignace impose en effet aux novices certaines épreuves qu'on ne peut guère leur ménager que dans des villes de quelque importance, comme la visite des prisonniers et le service des malades dans les hôpitaux. Toutefois Montrouge était assez proche de Paris pour que l'on y eût toute facilité à cet égard. Par ailleurs la solitude relative que l'on y trouvait offrait de tels avantages que l'hésitation fut de courte durée.

Le noviciat de Montrouge, même au temps de sa plus retentissante réputation, n'eut jamais rien d'imposant. Quand on s'y installa au printemps de 1818, c'était un logis assez vaste, mais plutôt misérable. Quelques années auparavant il appartenait à un boucher de Paris qui en avait fait des étables et des greniers à fourrage. Un autre propriétaire y avait établi un petit pensionnat, dirigé en dernier lieu par un certain abbé Bernard, et qui eut peu de succès. D'après la description minutieuse, accompagnée d'un plan, qu'en a laissée le Père Gury, les locaux d'habitation comprenaient deux corps de bâtiment en équerre, dont l'un en façade sur la route de Paris, d'une longueur de 75 *pieds*, sur *16 pieds* de largeur ; il y avait un étage sur rez-de-chaussée. Les dépendances avaient une étendue d'environ « trois arpents[1] », d'un terrain assez pauvre où l'on pouvait cultiver quelques légumes de qualité médiocre.

Les services communs prirent le rez-de-chaussée ; l'étage fut distribué en un certain nombre de chambres dont chacune était occupée par plusieurs novices. La place fut bientôt insuffisante, et l'on agrandit de 15 mètres

1. L'arpent de Paris valait 34 ares; ce serait donc approximativement une superficie de 15.000 mètres carrés. D'après le plan, elle eût été beaucoup moindre. Aujourd'hui l'aspect des lieux est absolument transformé; le « village » de Montrouge est devenu une ville de 23.000 habitants, qui n'est séparée des dernières maisons de Paris que par la ligne des fortifications.

le principal corps de logis dont la longueur totale atteignit 40 mètres. On construisait en même temps une petite maison indépendante pour recevoir les retraitants, sans les mêler à la communauté. Malgré ces améliorations l'installation manqua toujours de confortable. Dès l'hiver de 1818, on comptait à Montrouge près de 40 novices; il y avait dans toute la maison deux chambres à feu; et les années suivantes n'apportèrent guère d'adoucissement à l'austérité de ce régime. « Parmi les épreuves des novices, écrit le Père Gury, on peut compter celles que leur a constamment fournies le local de cette maison, qui leur a fait souffrir souvent les effets de la pauvreté au delà des bornes qu'on aurait souhaitées. Dans le temps surtout qu'il y avait ici plus de cent personnes, les novices étaient comme entassés les uns sur les autres; ils étaient condamnés par la nécessité à une foule de privations, et bien loin de se plaindre, ils ressentaient au contraire une vraie joie de ce que leur nombre augmentait et de ce que cela leur imposait des sacrifices. »

Pendant les premières années on souffrit surtout du manque de chapelle. C'est en 1822 seulement que l'on put entreprendre une construction extrêmement modeste, mais qui répondait cependant aux besoins de la communauté devenue très nombreuse. Tout le travail fut achevé en quelques mois[1]. Mgr de Quélen, archevêque de Paris, vint faire la bénédiction du nouveau sanctuaire, le 13 novembre, en la fête de saint Stanislas Kostka, patron des novices. Le prélat passa dans la maison la journée tout entière; le Père Gury raconte par le menu cette

1. La chapelle de Montrouge avait, dit le Père Gury, 52 pieds de longueur sur 20 de large (environ 17 mètres sur 7); elle formait une seule nef, avec deux petites chapelles à l'entrée du chœur. Elle coûta 41.000 francs, au lieu de 25.000 prévus au devis. En ajoutant à cette somme les 46.000 francs du prix d'achat, et ce qui fut dépensé en agrandissements et aménagements, on arrive à un total de 120.000 à 130.000 fr. Ce n'était pas de quoi faire un palais ni un château-fort. Lorsque les Jésuites durent abandonner Montrouge après 1830, le tout, bâtiments et jardins, fut vendu 12.000 francs.

solennité mémorable, les attentions délicates de l'archevêque, le panégyrique prêché par le Père de Mac-Carthy alors dans tout l'éclat de sa réputation, la joie, les espérances de tous. Le Père Général qui a été informé de tout, lui envoie des félicitations qu'il recueille précieusement comme un gage des bénédictions futures : « Qui donc, écrivait le Révérend Père Fortis, aurait osé, il y a dix ans, rêver pareille chose? Qui aurait osé prophétiser que Montrouge verrait de tels prodiges[1]? »

Le pieux et candide annaliste relate avec une complaisance non dissimulée les fêtes religieuses qui venaient rompre la monotonie de son cher noviciat. Mgr de Quélen les honorait volontiers de sa présence et ne marchandait pas aux Pères de Montrouge les témoignages de sa sympathie. L'année qui suivit l'inauguration de la chapelle, il vint célébrer avec eux la Saint-Ignace, assista à tous les exercices de la communauté et, en se retirant, invita pour le jour de l'Octave (7 août 1823) le Père Gury à déjeuner à sa maison de campagne « avec tous les Pères qui voudraient bien l'accompagner » (*quotquot voluerint*). Cette maison de campagne n'était autre que le château royal de Meudon que Louis XVIII mettait à la disposition de l'archevêque. Divers personnages de marque s'y trouvèrent avec les Pères, parmi lesquels le *Journal* mentionne l'abbé Nicole, recteur de l'Académie de Paris.

En cette même année (1823), nous y trouvons encore relatée la bénédiction solennelle de la première pierre de l'église paroissiale de Montrouge. Mgr de Quélen présida en personne la cérémonie à laquelle assistaient le préfet de la Seine, M. de Chabrol, le sous-préfet de Sceaux et d'autres notabilités, qui, en compagnie de l'archevêque, visitèrent ensuite le noviciat.

Mgr de Quélen ne bornait pas à ces démonstrations extérieures les preuves de sa bienveillance. Le Père Gury

1. « Quis ante annos decem vel excogitare quid simile potuisset? Quis in Monte Rubro hujusmodi portenta prævidere aut enuntiare? »

raconte avec émotion comment, le premier peut-être des évêques de France, il voulut bien reconnaître comme étudiants de son Séminaire tous les jeunes clercs novices à Montrouge, leur communiquant par là même l'exemption du service militaire. D'autres fois il se chargeait de lever les obstacles provenant des règles canoniques. Un Irlandais, Guillaume Murphy, ne pouvait obtenir de son évêque la dispense nécessaire. Mgr de Quélen fut instruit du fait : « Qu'il s'incorpore à mon diocèse, dit-il au Père Gury et je vous le donne. » Sur quoi il ajoutait : « La charité d'un évêque doit être catholique. »

Un autre nom qui revient fréquemment dans les Mémoires de Montrouge est celui du duc de Rohan-Chabot, plus tard archevêque de Besançon et cardinal. Il avait brillé à la Cour impériale, puis devenu veuf très jeune encore à la suite d'une catastrophe, il avait résolu de se consacrer au service de Dieu et de l'Église. Il aimait à aller se recueillir avec les novices de Montrouge qu'il édifiait par sa piété. Il voulut contribuer à l'ameublement et à la décoration de la pauvre salle qui servit d'abord d'oratoire ; il y fit placer un tableau de saint Stanislas Kostka qui en fut le plus bel ornement. Chaque année, le 13 novembre, il venait passer au milieu des novices la fête du jeune saint, leur patron et leur modèle. Élevé à la prêtrise en 1822, il voulut dire une de ses premières messes à l'autel de l'angélique enfant de saint Ignace pour lequel il conserva jusque sous la pourpre cardinalice une vive et tendre dévotion.

Parmi les personnages de marque dont le Père Gury note soigneusement la visite à Montrouge, nous citerons un autre cardinal, Mgr de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, qui devait donner à la Compagnie de Jésus bien d'autres témoignages d'une sympathie sans peur et sans reproche. La plume de l'annaliste rend un hommage discret à « ce vieillard admirable de simplicité et de piété », qui, lui aussi, était venu prendre sa part d'une fête de famille dans la communauté de Montrouge, au

moment où s'annonçait l'orage qui devait l'anéantir. C'était le 31 juillet 1827. Trois mois plus tard, le nonce Lambruschini y présidait la fête de saint Stanislas. De l'allocution qu'il adressa aux novices, le *Journal* rapporte quelques paroles point banales : « Je voudrais passer dans votre Société le temps qui me reste à vivre... La persécution s'acharne sur elle, c'est la meilleure preuve que Pie VII a eu raison de la rétablir; elle n'a pas dégénéré. »

La maison de Montrouge dut à son extraordinaire réputation bien d'autres visites, et son histoire fut marquée par d'autres incidents fidèlement relatés par le Père Gury. Toutefois l'intérêt des *Mémoires* n'est pas tant dans le récit de ces petits faits d'à côté que dans le tableau de la vie de chaque jour et du travail fécond qui s'accomplissait méthodiquement et sûrement dans la solitude et le silence. On y voit avec quelle application minutieuse les Jésuites français de la nouvelle génération s'efforcent de se couler dans le moule ancien ; ils veulent être ce que furent leurs devanciers ; il faut donc que la formation soit aujourd'hui ce qu'elle fut autrefois. On s'attache à recueillir jusque dans les moindres détails les usages et les pratiques traditionnelles ; on se garde surtout d'innover. Le règlement du noviciat fut rédigé d'après un coutumier de la Province de Lyon retrouvé par un heureux hasard ; les anciens, ceux qui avaient vécu dans la Compagnie avant sa suppression, furent invités à raviver leurs souvenirs et à fournir par écrit leurs remarques. Le Père Simpson contrôlait le tout et ne manquait aucune occasion de témoigner que cette fidélité aux petites observances du passé avait une sérieuse importance. Un exemple montrera avec quelle circonspection et quelle prudence méticuleuse il tolérait qu'on y dérogeât. Il s'agissait de savoir si l'on permettrait que les novices se servissent de tables à écrire. Le Père Simpson répond au Père Gury : « L'usage des pupitres sur les genoux était établi à Paris, et je ne me rappelle pas que personne s'en soit plaint. Il est vrai que, au temps de mon noviciat, le plus âgé

d'entre nous avait à peine dix-neuf ans. Vos novices sont pour la plupart bien plus âgés. Je vous autorise donc à donner des tables à tous ceux qui vous en demanderont et à qui vous les croirez nécessaires...; mais donnez-leur aussi le pupitre. » (27 juin 1819.)

C'est ainsi que, dès les premières années, après quelques tâtonnements inévitables, fut reconstitué à Montrouge, dans son esprit aussi bien que dans la pratique, le mode de formation que l'Ordre de saint Ignace avait jadis employé à l'égard de ses membres; et c'est de Montrouge qu'il a passé, sans altération notable, dans tous les noviciats créés en France depuis près d'un siècle; tous, en effet, en dérivent comme de leur source première. Nous voyons dans les *Mémoires* que le postulant est retenu dix ou douze jours, quelquefois vingt jours et plus, en dehors de la communauté. Pendant ce temps on lui communique ce qu'il y a de plus fondamental et de plus caractéristique dans les règles et les Constitutions; il est examiné par le Père maître des novices et par trois autres Pères désignés par le Provincial; leurs instructions leur prescrivent d'être plutôt sévères. Il fait pendant huit jours pleins les *Exercices spirituels* de saint Ignace, qu'il ne terminera pas sans avoir fait son *élection;* c'est-à-dire que, au cas où il se détermine à demander son admission, il ne le fait qu'après avoir pesé devant Dieu le pour et le contre et mis par écrit les motifs qui décident de son choix. Rien n'est plus conforme à l'esprit des *Exercices* que l'autonomie de la personne humaine ainsi entendue, et rien ne lui serait plus contraire que la passivité des candidats qui attendraient d'être poussés, ou l'indiscrétion du directeur qui tenterait seulement de les attirer. « Il faut, écrit le Père Gury, non les décider, mais qu'ils se décident. »

Une fois admis, le postulant prend rang parmi les novices. L'ordre du jour du noviciat est très chargé. Lever en toute saison à quatre heures, une heure de méditation le matin, une demi-heure le soir, une conférence sur les règles et Constitutions, des lectures spirituelles, des

travaux manuels, très peu de temps libre, et jamais plus d'une demi-heure à la fois. Tout est calculé en vue de briser ou plutôt d'assouplir la volonté. Hormis des cas tout à fait exceptionnels, aucune étude littéraire ou scientifique; seulement quelques exercices de prononciation, de lecture publique, d'écriture, d'orthographe, de prosodie latine, choses « qu'il n'y a pas grand mérite à savoir, mais qu'il est très fâcheux d'ignorer ». Il n'y a pas à craindre d'ailleurs qu'on y trouve une distraction à la formation de l'homme intérieur, objet essentiel du noviciat.

Dans les premières années, la rigueur de la discipline paraît avoir été poussée en toutes choses à la limite extrême; quelques tempéraments durent y être apportés par la suite. En l'année 1824, le Père Gury note que « pour la première fois, et d'après la disposition du Révérend Père Provincial, il y eut des vacances au noviciat. Elles commencèrent le 1er août et durèrent jusqu'à l'Assomption ». Du reste rien de bien extraordinaire pendant cette quinzaine de relâche. Le règlement ne chôme qu'en partie. « Chaque jour la promenade du matin est libre, excepté les jours de pèlerinage...; on continue d'aller faire le catéchisme dans les paroisses et à Bicêtre. On fit deux pèlerinages, l'un au Mont-Valérien et l'autre à Montmartre, berceau de la Compagnie[1]... »

On se préoccupe par-dessus tout à Montrouge d'inculquer aux jeunes religieux une spiritualité simple et pratique. C'est surtout en matière de dévotions que l'on se met en garde contre les nouveautés et les raffinements que la tradition n'autorise pas. Le vénéré Père de Clorivière avait introduit dans l'usage de la communauté certaines pratiques ignorées des anciens : visites à la Sainte Vierge imitées des visites au Saint-Sacrement, amende honorable quotidienne au Sacré-Cœur, etc. Tout en laissant à chacun assez de latitude pour satisfaire ses attraits pieux,

1. *Mémoires de Montrouge*, p. 284.

le Père Simpson supprimait impitoyablement tout ce qui ressemblait à des additions et à des surchages obligatoires. « Saint Ignace, disait-il, ne me demandera pas si j'ai fait pratiquer dans la Compagnie beaucoup de dévotions, mais il me demandera si j'ai veillé à l'observation des règles qu'il a données. »

La direction venue de Rome s'inspirait des mêmes principes. Le Père Gury consigne fréquemment dans ses *Mémoires* les réponses que le Père Rozaven, Assistant de France, lui transmettait de la part du Père Général. En voici une relative à la communion fréquente. On dépassait à Montrouge la mesure fixée par la règle; le Père Rozaven écrit : « Communions toutes les fêtes doubles majeures : il (le Père Général) en a été étonné et mécontent. C'est là une nouveauté contraire à ce que saint Ignace a établi. *Nihil innovetur*... Je parle des communions générales; car le maître des novices peut toujours autoriser toutes les communions particulières qu'il juge à propos. » (8 février 1828[1].) Dans une autre lettre postérieure de quelques semaines, le même Père Assistant réprouve plus énergiquement encore la dévotion au Cœur de Saint Joseph, introduite on ne sait comment au noviciat de Montrouge. (23 avril 1823.)

Mais si l'on veut savoir jusqu'où les premiers Supérieurs portèrent le soin de défendre la tradition en matière de piété contre des abus toujours possibles, il faut se rappeler quelle résistance ils opposèrent à l'établissement de la communion du premier vendredi du mois en l'honneur du Sacré-Cœur. Elle était, en fait, de pratique générale dans les maisons françaises de la Compagnie, mais il s'agissait de l'inscrire dans la liste de celles que la règle prescrit à tous ceux qui ne sont pas prêtres. Pendant plus d'une année le Provincial de France négocia l'affaire; on était disposé à sacrifier, s'il le fallait, la communion d'usage à certaines fêtes d'apôtres; ce ne fut qu'en 1825

1. *Op. cit.*, p. 478.

que le Père Général Fortis accorda son consentement à cette innovation.

Indépendamment des multiples exercices qui se partagent la journée des novices, l'Institut leur impose une série d'*expériments* dont chacun doit durer un mois. Les circonstances ne permirent pas de les pratiquer tous à Montrouge avec la même exactitude. Le pèlerinage que l'on doit faire, deux à deux, à pied, sans argent et en demandant l'aumône, n'est guère dans les mœurs de notre époque; on a pu en rétablir l'usage dans la seconde moitié du siècle passé; les novices de Montrouge ne l'eussent pas entrepris sans inconvénients. En revanche ils eurent assez largement le moyen de s'employer aux œuvres de charité et d'apostolat auprès des malades et des prisonniers. L'hospice de Bicêtre, où ils pouvaient se rendre en une petite demi-heure, offrit à leur zèle un champ d'action illimité.

Il y avait là près de 3.000 vieillards indigents, des deux sexes, épaves de la longue tempête que le pays venait de traverser. La plupart de ces pauvres gens avaient passé leur vie étrangers à toute instruction et à toute pratique religieuse; un trop grand nombre avaient gardé de l'époque révolutionnaire une impiété agressive et brutale. Sans être bienveillante, l'administration tolérait la présence des ecclésiastiques qui apportaient aux pensionnaires de l'hospice des soins affectueux et des paroles réconfortantes. Le Père Gury relate dans ses *Mémoires* une multitude de conversions, souvent fort extraordinaires, dues aux essais d'apostolat de ses jeunes disciples. A plusieurs reprises les novices prêtres donnèrent à Bicêtre les exercices de la Mission; les *Mémoires* racontent que Mgr de Quélen vint en personne clôturer celle de 1824; il distribua la communion à plus de sept cents vieillards, parmi lesquels plusieurs la recevaient pour la première fois. Il bénit une croix monumentale érigée dans la cour d'honneur de l'hospice en souvenir de la Mission; « elle portait un Christ en fonte qui avait trois mètres de haut ».

Les novices se rendaient également deux fois par semaine, par petits groupes, dans les paroisses voisines, à Vanves, à Chatillon, à Bagneux, jusqu'à Sceaux, partout où les curés voulaient bien accepter leur concours; ils réunissaient les enfants et les adolescents, leur faisaient le catéchisme, les préparaient à la première communion. Les *Mémoires* constatent que généralement ils étaient bien accueillis, mais que quelquefois aussi les chansons impies et les insultes ne leur étaient pas ménagées.

Le noviciat de Montrouge vit sa population grandir d'année en année; à partir de 1822, il reçut les novices des provinces d'Angleterre et d'Irlande; il en vint trente-six en l'espace de cinq ans. De 1821 à 1826 on y envoya les Pères qui faisaient la troisième probation[1]; à cette dernière date, ils y furent remplacés par un groupe d'étudiants en Philosophie. Il faut ajouter encore les hôtes qui formaient un contingent sans cesse renouvelé. Dès le mois de septembre 1820, écrit le Père Gury, « on commença à recevoir au noviciat des séculiers, prêtres et laïcs, pour y faire des retraites... Ces retraites étaient dirigées ou par le Père Recteur ou plus souvent par un des prêtres novices ou scolastiques; elles furent rares cette année et les deux suivantes; mais les dernières années elles devinrent bien plus nombreuses; elles se succédaient presque continuellement. »

Sans faire entrer en compte la population flottante, le chiffre des habitants de Montrouge atteignit et dépassa même quelque peu la centaine. Le Catalogue de 1824 accuse un total de cent quatre personnes[2]. C'était plus que le local ne pouvait raisonnablement contenir. Il n'en résultait pas seulement une gêne que l'on supportait de bon cœur, mais l'état sanitaire souffrait de cet entassement.

1. On sait que, d'après les Constitutions de saint Ignace, le religieux de la Compagnie, ses études achevées et déjà parvenu à la prêtrise, doit faire encore une année de noviciat avant de prononcer ses derniers vœux; c'est ce qu'on appelle la troisième Probation ou le Troisième an.

2. Le Père Gury porte le maximum à 112; il y a lieu de croire qu'il y faisait entrer les retraitants alors présents dans la maison.

C'est l'objet des préoccupations du rédacteur des *Mémoires*. Homme de la vieille roche, dur à lui-même et ne comprenant pas qu'on se ménage, le Père Gury s'inquiète et se scandalise presque de l'affaiblissement général des santés parmi la génération nouvelle. Son confident et son conseiller habituel, le Père Rozaven, le tranquillise de son mieux. Le mal ne sévit pas à Montrouge seulement; tout le monde s'en plaint, et il en hasarde une explication qui ne manque pas de saveur :

« Les plaintes que vous faites sur la santé de vos novices, on les fait partout sur les jeunes gens. Il serait digne de l'attention des médecins, ce phénomène extraordinaire. Ils devraient rechercher les causes qui ont produit cet effet universel; ce doit être une cause générale. Pour moi, dans ma petite sagesse, je l'attribue à la vaccine. La petite vérole, il est vrai, enlevait beaucoup d'enfants, mais ceux qui résistaient avaient un tempérament plus robuste. Aujourd'hui tout le monde est vacciné, et il est rare de trouver un jeune homme bien constitué. Comment la vaccine produit-elle cet effet, c'est ce que je ne saurais dire ; mais il me paraît qu'elle ne détruit pas tous les germes de maladie que la petite vérole faisait sortir du corps humain. Pardon, si je dis une sottise ; je n'entends rien à la médecine. Mais il faut bien, après tout, que le triste effet que nous déplorons ait une cause, et de plus habiles que moi n'en assignent peut-être pas une plus raisonnable [1]. » (28 septembre 1824.)

1. Archives de la Prov. de Lyon, XXI, p. 168.

La petite consultation du Père Rozaven ouvre la voie à des considérations familières aux moralistes comme aux démographes. Il est certain que, dans les populations où la mortalité est élevée, surtout parmi la jeunesse, les survivants ont chance d'être robustes ; c'est parce qu'ils étaient mieux constitués qu'ils ont résisté aux influences morbides auxquelles les autres ont succombé. On s'étonne de rencontrer chez les Arabes d'Algérie des types remarquables de vigueur et de beauté, qui se sont développés dans des conditions déplorables d'hygiène. On oublie l'effroyable tribut payé à la mort par les enfants en bas âge; les plus forts sujets, ceux qui sont mieux armés pour la vie, seuls lui échappent. La sélection se fait d'elle-même. De ce point de vue on peut dire que le

Si le noviciat de Montrouge fut bien vite insuffisant, au point que, dès 1824, il fallut en ouvrir un autre, ce n'est pas qu'on y reçût indistinctement tout ce qui se présentait. Par tempérament le Père Gury était plutôt porté à la sévérité. Peu empressé à accueillir ceux qui demandaient à entrer, il ouvrait sans difficulté la porte à qui voulait sortir ; et il n'hésitait pas, quand il le fallait, à prendre l'initiative du renvoi. Bien loin de l'en blâmer, le Père Simpson l'encourageait à rechercher moins la quantité que la qualité. « Je ne puis, lui écrivait-il, qu'approuver tout ce que vous avez fait pour les novices que vous avez renvoyés... » (13 juillet 1819.)

Le Père Gury a lui-même dressé le bilan des entrées et des sorties au noviciat de Montrouge pendant les dix années de son existence. Il y avait reçu 316 novices scolastiques, dont 54 déjà prêtres ; 34 étaient sortis spontanément, 82 avaient été congédiés ; d'autre part sur 136 entrés comme frères coadjuteurs, on en avait congédié 54. Le Père Gury ajoute : « Presque tous ceux qui ont été renvoyés étaient d'une conduite très régulière ; mais les uns n'avaient pas les forces physiques, les autres pas les talents nécessaires ; d'autres étaient rappelés par leurs parents, d'autres n'avaient pas la marque d'une vraie vocation. »

progrès qui sauve les chétifs, les mal venus, les moins bons, est une cause de dépérissement pour la race. Il fait baisser la moyenne. La vaccine a peut-être ce tort. Tout de même il ne faudrait pas trop presser la théorie.

On a assigné une autre cause plus efficace de l'affaiblissement général des tempéraments dans les générations qui arrivèrent à l'âge d'homme à partir de 1820. Il est clair que les interminables guerres de la Révolution et de l'Empire, les hécatombes d'hommes et les maladies qui en furent la suite, appauvrirent singulièrement le sang français... Et au surplus, les doléances des gens avancés en âge sur le dépérissement physique et moral de la race sont de tous les temps ; c'est un lieu commun exploité par les poètes : *Ætas parentum pejor avis...* etc. Il faut y voir plutôt un état d'âme que l'expression d'une réalité objective.

V

Dès son entrée en charge, le Père Simpson s'était rendu compte qu'il lui faudrait modifier l'allure imprimée à la Société depuis sa restauration. Elle comptait à ce moment tout au plus soixante-dix prêtres; plus de la moitié étaient d'anciens Pères de la Foi; c'étaient les premiers enrôlés, les plus influents par leur âge et par leurs services; c'étaient eux qui avaient donné le ton. Sans doute leur désir avait toujours été de faire revivre l'Institut de saint Ignace; mais ils ne l'avaient pas connu vivant et ils avaient donné à leur société une physionomie qui n'avait qu'une ressemblance imparfaite avec celle de la Compagnie de Jésus. Puis était venue la dispersion, et chacun livré à lui-même avait suivi sa voie particulière. En venant s'offrir au Père de Clorivière, ils apportaient tous un fond inépuisable de dévouement et de générosité, mais aussi leurs habitudes prises et leur tour d'esprit personnel. Après un semblant de noviciat, ils s'étaient jetés dans les œuvres avec l'impétuosité d'un zèle trop longtemps contenu. La grandeur des ruines à réparer, l'appel pressant des populations, le succès de leurs travaux, tout contribuait à les pousser hâtivement à l'action. Les nouvelles recrues étaient emportées par le courant; dans les Petits-Séminaires surtout, les maîtres trop peu nombreux, surchargés de besognes disparates, n'avaient de temps ni pour le recueillement intérieur ni pour l'étude.

On eût pu croire que l'idéal de la Société était de faire beaucoup avec de faibles moyens; semblable, en quelque façon, à l'homme de peine pressé par le temps, qui met les charges doubles et ajoute sans compter les heures supplémentaires. Mais à ce train, les réserves de forces sont vite épuisées. Il n'en va pas autrement pour les personnes collectives que pour les individus, d'autant que des activités excessives s'émancipent fatalement plus ou moins des contraintes de la discipline, et ainsi le relâchement

risque de s'introduire par la porte qu'un zèle trop empressé lui a ouverte.

C'est l'écueil où les instituts naissants sont exposés à se laisser entraîner, et il semble bien que la première génération des Jésuites de France au siècle passé ne s'en était pas assez garantie.

En tout cas cet état de choses s'accordait mal avec l'esprit et la tradition de l'Ordre qui met au-dessus de tout la perfection personnelle du religieux, qui le retient pendant de si longues années dans les maisons de formation et qui ne l'envoie sur les champs de bataille de l'apostolat qu'après l'avoir armé aussi complètement que possible de science et de vertu. Dès la première lettre qu'il adressait au Père Général, le Père Simpson signalait, en l'atténuant, cette discordance : « Il y a quelque différence entre l'esprit des Pères de la Foi et l'esprit de saint Ignace. Ce sont des nuances légères qui, je l'espère, seront aisées à dissiper, quand ils connaîtront mieux notre Institut. Tout le mal vient, dans mon opinion, de ce qu'on ne les a pas tenus au noviciat un temps suffisant et qu'ils ont eu des maîtres trop ardents. » (19 janvier 1818.) Il avait raison d'ailleurs de compter sur leur docilité ; il en recevait en toute occasion des témoignages non équivoques.

Au surplus, le Père Brzozowski entendait bien que la réforme ne se fît pas attendre plus longtemps. Il répondait de Polotsk au Père Simpson : « Le noviciat :... La solidité d'un édifice dépend essentiellement de celle des fondements. Aussi je n'ai cessé dans toutes mes lettres d'insister sur ce point important. Les circonstances difficiles où l'on se trouvait, la vue d'un bien présent à faire et peut-être aussi une façon de voir et d'envisager les choses qui n'est pas tout à fait juste, ont empêché d'entrer dans mes vues et d'exécuter mes dispositions aussi parfaitement que je l'aurais voulu. Mais il est temps que les choses soient établies comme elles doivent l'être et qu'aucun de ceux qui se présenteront pour entrer dans la Compagnie ne soit, sous aucun prétexte, employé avant d'être

suffisamment formé. De l'observance de ce point dépend l'existence de la Compagnie de Jésus[1]. » (24 mars 1818.)

Quand cette lettre arriva à Paris, Montrouge était inauguré et le Père Simpson était parti pour faire la visite des maisons de son obédience. Si peu nombreuses qu'elles fussent encore, c'était bien un tour de France qu'il fallait entreprendre. Il commença par Forcalquier; nous avons vu que, malgré toute son intrépidité, le Père de Clorivière n'avait pas osé tenter le voyage. En dépit des désavantages de sa situation, le Petit-Séminaire de Forcalquier avait pris en deux ans un développement considérable. Le Père Simpson y séjourna un mois entier, réglant toutes choses conformément au programme qu'il s'était tracé, c'est-à-dire en se rapprochant, autant que le permettaient les circonstances, de l'Institut de la Compagnie. Moyennant un arrangement avec l'évêque de Digne, il obtint six jeunes clercs qui, à titre d'auxiliaires, furent chargés des services de surveillance. A Bordeaux, où il se rendit ensuite, il décida qu'on retiendrait pour le même objet les jeunes gens qui se présenteraient pour entrer au noviciat. Pendant un an ou deux ils poursuivraient leurs études, tout en remplissant quelques emplois au pensionnat. Ce n'étaient là sans doute que des expédients, discutables au point de vue pédagogique; mais cependant ils réalisèrent un progrès; les maîtres furent soulagés d'autant; quelques-uns même purent être dégagés tout à fait pour recevoir au noviciat une formation qui leur avait manqué jusque-là[2].

1. Archiv. rom. S. J.

2. Nous voyons, en effet, dans les catalogues, à partir de 1819, sous la rubrique *Intermissum absolventes tirocinium*, un certain nombre de sujets, dont quelques-uns prêtres, admis les années précédentes et que l'on renvoyait à Montrouge compléter un noviciat interrompu. Ils ne sont pas moins de 13 en 1819-1820, et celui qui figure en tête de la liste n'est autre que le propre neveu de la Bienheureuse Mère Barat, Louis Dusaussoy, le premier novice, non prêtre, reçu par le Père de Clorivière, le 20 septembre 1814. Cette épreuve nécessaire eut d'ailleurs pour lui l'avantage de l'éclairer sur sa vocation ; il quitta le noviciat pour rentrer dans le clergé séculier; nous le retrouvons en 1822 en qualité de prêtre auxiliaire au Petit-Séminaire de Montmorillon.

Au dehors comme au dedans le Père Simpson déclarait énergiquement que la Compagnie avait besoin d'un temps d'arrêt et qu'elle entendait se recueillir plutôt que s'étendre. Il avait mis quatre semaines entières à faire le trajet de Forcalquier à Bordeaux; ce n'étaient pas seulement les distances qui l'obligeaient à multiplier les haltes; sa correspondance et celle du Père de Grivel, son *socius*, mentionnent tour à tour Marseille, Aix, Avignon, Nîmes, Montpellier, Béziers, Narbonne, Carcassonne, Montauban, Toulouse, Agen. Toutes ces villes et d'autres encore voulaient avoir un collège ou une résidence de Jésuites. Le Père Simpson ne pouvait refuser de prêter l'oreille à des sollicitations très honorables pour la Société dont il était le chef, mais à toutes il faisait la même réponse : Pour entreprendre des œuvres il faut des ouvriers, et pour former des ouvriers il faut beaucoup de temps.

De Bordeaux, le Père Simpson passa à Montmorillon, puis à Sainte-Anne d'Auray et enfin à Saint-Acheul. Ici et là son premier soin fut d'établir l'exactitude et, du même coup, l'unité dans l'observance de la discipline religieuse; mais il se préoccupait aussi d'établir cette même unité en ce qui touchait à l'éducation et à l'enseignement. En acceptant coup sur coup la charge de cinq Petits-Séminaires, devenus presque immédiatement très populeux, on était allé au plus pressé; une bonne partie du personnel manquait de formation professionnelle et d'expérience; la direction surtout faisait défaut; il y avait bien dans chaque maison un préfet des classes, mais surchargé lui-même de travail, il ne lui était guère possible de contrôler et de coordonner l'activité des autres, moins encore de leur imposer une méthode précise qu'il ne connaissait pas lui-même. On n'avait eu ni le temps, ni le moyen, ni peut-être l'envie d'étudier le plan des études jadis en usage dans la Compagnie de Jésus. Ainsi chacun allait à peu près au gré de sa fantaisie, et il en résultait de maison à maison des divergences considérables et dans

la même maison un manque de suite préjudiciable au bon ordre et au succès.

Le Père Simpson mit toute l'énergie de sa volonté à faire accepter par tous le *Ratio Studiorum*, qui assurerait la cohésion de tous les efforts individuels et l'harmonie dans l'œuvre commune. D'ailleurs, partie intégrante de l'Institut de la Compagnie de Jésus, on était tenu de le pratiquer avec le même respect et la même fidélité que les autres règles. Il rédigea donc, conformément aux prescriptions du *Ratio*, un règlement qui fixait l'ordre des classes, l'emploi du temps et, tout au moins dans leurs grandes lignes, les procédés d'enseignement que l'on aurait à suivre désormais. « Ce Règlement, écrivait-il en rendant compte de la visite de Saint-Acheul, lu au réfectoire et signé de ma main, a été adopté, non sans quelques objections qu'il a été facile de résoudre. Enfin il a été mis en pratique et en peu de jours les régents et même les écoliers en ont saisi tout l'avantage. »

Saint-Acheul marquait le terme de cette longue tournée à laquelle le Père Simpson avait consacré presque toute la première année de son gouvernement. Il y passa plus de deux mois. C'était de beaucoup la maison la plus importante, mais aussi celle qui réclamait le plus l'attention vigilante du Supérieur Général. Il y avait dix-huit ans que les Pères de la Foi dirigeaient presque sans interruption l'établissement qui, après des transformations et pérégrinations diverses, était devenu le florissant Petit-Séminaire de Saint-Acheul; ils s'étaient faits Jésuites, loyalement et sans arrière-pensée; mais des habitudes, une tradition, un esprit de corps survivaient, qui n'étaient pas de tout point d'accord avec l'Institut de saint Ignace. Comme l'écrivait confidentiellement le Père Simpson, beaucoup de ceux qui habitaient cette maison « n'étaient encore que des Pères de la Foi ».

Le Père de Clorivière avait tenu à leur donner pour Supérieur un homme formé au véritable esprit de la Compagnie. Nous avons vu que, à peine arrivé de Russie,

le Père Marc Follope avait été envoyé à Saint-Acheul, pour succéder en cette qualité au Père Nicolas Jennesseaux. (Juin 1816.) C'était, au témoignage du Père Simpson, « un excellent religieux, mais timide, faible, craignant de faire de la peine, donnant de bons conseils, mais incapable par son caractère de les faire observer, d'ailleurs d'une santé absolument délabrée[1] ». Il était le premier à se reconnaître inférieur à la charge que l'obéissance seule avait pu lui faire accepter : « Il me semble, écrivait-il au Père Général, qu'il serait de mon devoir, avec votre permission bien entendu, de me retirer chez les Chartreux ou chez les Trappistes mitigés, pour y finir dans la pénitence le peu de jours qui me restent à vivre. » (7 janvier 1817.)

Comme il fallait une main plus ferme pour diriger une maison qui comptait dès lors de quatre à cinq cents élèves, on lui avait adjoint le Père Nicolas Loriquet, avec le titre de *Principal* du Pensionnat[2]. Par la force des choses, la plus grande partie de l'autorité avait passé entre ses mains. Saint-Acheul se trouvait ainsi avoir « deux Supérieurs », écrivait le Père Simpson dans le compte rendu de sa visite, l'un qui ne l'était guère que pour la forme ; l'autre, ajoutait-il, « le Supérieur réel, le Père Loriquet, homme d'ordre, de beaucoup d'esprit, ne manque pas de piété, mais gâté par les éloges prodigués à tout ce qu'il a fait ; d'ailleurs, n'ayant pas appris à obéir, il n'est guère propre à commander... ; il est plus craint de ses inférieurs qu'il n'en est aimé. »

Néanmoins, le Père Simpson pensa qu'il fallait donner l'honneur et la responsabilité du gouvernement à celui qui en avait déjà les attributions ; le Père Loriquet resta seul à la tête du collège, dont il était l'âme, et où il n'était

1. Simpson à Brzozowski, 5 janv. 1819.

2. *Primarius Convictus ;* c'est sous cette appellation qu'il figure au catalogue.

pas possible pour lors de le remplacer[1]. Au reste, si malgré toutes les ressources de sa riche nature, il n'était pas encore le Supérieur selon le cœur de saint Ignace, il avait assez d'humilité pour reconnaître ce qui lui manquait et assez de courage pour travailler à l'acquérir. C'est encore le témoignage que lui rend le Père Simpson : « Le Père Loriquet, dit-il, a très bien accepté les instructions qui lui ont été données pour la conduite de ses inférieurs. »

Ces instructions, le Père Simpson ne les avait pas réservées pour le seul Supérieur de Saint-Acheul. De retour à Paris, son premier soin avait été de les rédiger sous forme de circulaire adressée à tous ceux qui étaient ou seraient appelés à gouverner leurs frères...

« Il est de mon devoir, leur dit-il, de vous communiquer l'idée qu'un séjour de vingt-sept années dans différentes maisons de la Compagnie m'a fait concevoir de son gouvernement. C'est une exacte copie de celui de l'Église; il est donc vraiment paternel...

« Le Supérieur, instruit par les comptes qu'on lui rend à des temps marqués, ou qu'il se fait rendre toutes les fois qu'il le juge à propos, sait et voit, pour ainsi dire, tout ce qui se passe, rectifie ce qui n'est pas bien, corrige ce qui est mal, et dirige tout sans entrer dans un détail infini qui absorberait tout son temps et l'empêcherait de s'occuper de choses plus importantes, et surtout d'étudier

1. Déchargé d'une fonction pour laquelle il n'était point fait, le Père Follope fut envoyé à Bordeaux en qualité de Père Spirituel. C'est là qu'il acheva de se sanctifier dans la pratique de ses vertus de prédilection, l'humilité et la charité. Il lisait au réfectoire pour en épargner la peine aux professeurs fatigués par le travail de leurs classes. Au mois de mai 1822, il se rendait à Laval en compagnie de quatre religieux trappistes. L'un d'eux souffrant de la fièvre et du froid, le Père Follope le contraignit à prendre un vêtement chaud que ses infirmités l'obligeaient lui-même à porter. Cet acte de charité hâta sa fin; il arriva exténué à Laval, et y mourut quelques jours après (28 mai) âgé de 59 ans. Il était né à Cournay (Seine-Inférieure) le 25 avril 1763. Ordonné prêtre au début de la Révolution, il était parti pour la Russie et avait été admis au noviciat à Dunabourg, le 23 août 1805. Le Père Gagarin a écrit une *Vie du Père Marc Follope*. Paris, Plon, 1877.

l'Institut et d'en acquérir une profonde connaissance, sans laquelle il ne sera jamais qu'un Supérieur très imparfait et indigne de commander à ses égaux et de les conduire à la perfection à laquelle il doit tendre aussi bien qu'eux. Un Supérieur de la Compagnie doit toujours être prêt à écouter ses inférieurs, même les plus petits d'entre eux, avec patience, douceur, bonté, affabilité, ne jamais laisser voir qu'on l'ennuie ou qu'on l'importune... Il est bon qu'il soit craint, mais il est bien plus important qu'il se fasse aimer. C'est ce qu'il obtiendra aisément s'il vit avec eux comme un Père avec ses enfants, s'il sait les décharger quand ils ont trop d'ouvrage, les consoler dans leurs peines, animer leur courage dans les difficultés, prendre soin d'eux dans les maladies, ne rien négliger alors, ne rien épargner pour le rétablissement de leur santé, prévenir même leurs indispositions, accorder leurs demandes si elles sont justes ; si elles ne le sont pas, ne pas les rebuter, mais leur faire sentir doucement l'injustice ou l'irrégularité de leurs demandes et surtout ne jamais les laisser sortir mécontents ou ulcérés de sa présence.

« La même manière d'agir doit, avec proportion, avoir lieu à l'égard des élèves, qui doivent trouver en nous des pères et des mères. C'est en les aimant véritablement et en le leur prouvant continuellement qu'on gagne leur affection et qu'on obtient leur confiance. Par ce moyen on les forme et on les dirige bien plus aisément que par des pénitences qu'il faut répéter chaque jour, ou par des punitions corporelles avilissantes, dont l'effet le plus ordinaire est d'abrutir et d'endurcir le caractère. Si jamais pareille punition devient nécessaire et ne produit pas l'effet attendu, il ne faut pas la répéter, mais renvoyer à ses parents celui qu'elle n'a pas corrigé[1]. »

1. La correction corporelle a eu sa place, une grande place, dans le code pénal de la Pédagogie jusqu'au siècle dernier ; elle figure donc dans le *Ratio Studiorum* de la Compagnie de Jésus, dont la rédaction remonte au XVI^e^ siècle. Elle est encore en honneur dans l'éducation anglaise. La manière dont le Père Simpson en parle est d'autant plus remarquable qu'il avait passé vingt-huit ans de sa vie en Angleterre.

Le Père Simpson ne se bornait pas à mettre ainsi devant les yeux des Supérieurs l'idéal vers lequel ils devaient tendre. Persuadé que c'était à eux de donner l'exemple, il ne craignait pas de leur fournir l'occasion de pratiquer l'obéissance parfaite que la Compagnie demande à tous ses enfants. C'est ainsi que l'un d'eux, le Père Nicolas Jennesseaux, dont le gouvernement laissait à désirer, fut rappelé de Forcalquier sur la fin de 1818, c'est-à-dire au début de l'année scolaire. La lettre de rappel lui prescrivait de remettre ses pouvoirs au Père Dutems, et cela fait, de quitter le collège et la ville sans délai, sans prendre congé de personne, pas même par écrit et sans s'arrêter nulle part en route. Il se rendrait directement à Montrouge pour y faire sa troisième probation. Le tout fut exécuté ponctuellement. Le Père Jennesseaux avait alors cinquante ans; il fut le premier à faire ce troisième an de noviciat, caractéristique de la règle de saint Ignace. La plupart des anciens Pères de la Foi, sans en excepter ceux qui étaient à la tête des maisons, durent le faire à leur tour, les années suivantes; nous retrouvons à Montrouge le Père Loriquet en 1823, avec le Père Debrosse, le Père Béquet en 1824, le Père Cuénet en 1825, le Père Sellier et le Père Dutems en 1826; tous, sauf ce dernier, avaient passé la cinquantaine.

Le troisième an est sans doute une épreuve, mais il n'est pas non plus sans attrait pour peu que l'on soit exercé à la vie intérieure. Une autre exigence de l'Institut dut paraître plus dure à des hommes qui pouvaient passer pour des vétérans et, à ce titre, prétendre à certaines immunités. Pour être admis au grade de profès, il faut en effet avoir subi avec succès un examen sur l'ensemble de la Philosophie et de la Théologie[1]. Ni l'âge, ni les services rendus ne parurent des motifs suffisants pour en dispenser les

1. Il s'agit de tout autre chose que de l'examen indispensable pour entendre les confessions (*ad audiendas confessiones*). Celui-là, tous les Pères de la Foi et les autres prêtres admis au noviciat, ayant déjà exercé le saint ministère, étaient réputés y avoir satisfait.

respectables ecclésiastiques auxquels la Compagnie dut son rétablissement en France. Dès le début, le Père Général rappelait au Père de Clorivière les prescriptions si rigoureuses de la règle à cet égard. Tout ancien Jésuite qu'il fût, le pieux vieillard avouait ne pas très bien les comprendre. Toutefois, ajoutait-il, « j'ai déjà chargé quelqu'un[1] d'extraire de toute la théologie et de la philosophie les propositions les plus importantes ». A son avis, une année serait plus que suffisante pour préparer l'examen, « bien que les études en ces temps malheureux aient été bien superficielles[2] ». Quelques mois plus tard, il pouvait écrire : « J'ai rempli vos intentions en remettant à plusieurs de nos prêtres les propositions de théologie et de philosophie qui doivent former la matière de leur examen. » (15 juillet 1816.) De fait, dans le cours de l'année suivante, neuf des anciens Pères de la Foi subirent l'examen *ad gradum*[3].

Toutefois, avant d'être admis à la Profession, il fallait attendre, conformément à l'Institut, que fût révolue leur dixième année de vie religieuse. Vainement, le Père de Clorivière avait exprimé le désir que le délai fût abrégé, tout au moins pour quelques-uns des plus anciens et des plus méritants; le Père Brzozowski ne crut pas devoir transiger sur ce point; la première promotion régulière,

1. Le Père Roger fut désigné pour ce travail.

2. Malgré les inévitables lacunes résultant du malheur des temps, il se trouva parmi les prêtres qui se donnèrent les premiers à la Compagnie de Jésus quelques hommes qui offraient des garanties au point de vue de la science théologique : « Dans le nombre, écrivait encore le Père de Clorivière, il y en a un qui est docteur de Sorbonne (Père Thomas), deux qui professent la théologie (Père Gury et Père Vrindts), et d'autres qui dans ces dernières années étaient pressés par les évêques de la professer, mais qui s'y sont refusés, à cause du serment qu'on exigeait de soutenir des opinions qui ne sont pas admises dans la Compagnie. » (Clorivière à Brzozowski, 28 nov. 1815.)

3. Le jury était composé des PP. de la Fontaine, de Barruel et de Grivel, profès et du Père Thomas, docteur de Sorbonne, et présidé par le Père de Clorivière. Subirent l'examen, à partir de février 1817 jusqu'en octobre, les PP. Ronsin, Druilhet, Loriquet, Gloriot, Ladavière, Jennesseaux, Debrosse, Barat, Cuénet.

comprenant les PP. Ronsin et Loriquet, eut lieu seulement le 15 août 1824.

Une exception, cependant, avait été faite en faveur du Père Varin, exception surabondamment justifiée d'ailleurs. Dans la lettre qu'il écrivait au Père Général, en prenant possession de sa charge, le Père Simpson la réclamait avec une certaine insistance; les motifs allégués font même entrevoir que l'ancien Supérieur des Pères de la Foi avait eu pendant la période qui s'achevait un rôle particulièrement délicat et important : « Le Père Varin, disait la lettre, est un excellent religieux, également aimé et estimé de tous ceux qui le connaissent. J'apprends de plus que notre petite Société lui est entièrement redevable de son existence. Il a été le lien entre ceux qui la composent et le vénérable Père de Clorivière. C'est une chose avérée que, sans lui, cette union ne se serait ni faite, ni maintenue... Si Votre Paternité l'approuve et le confirme, mon désir, peut-être indiscret, c'est qu'Elle veuille bien avancer pour lui le temps de la profession[1]. » (16 janvier 1818.)

L'affaire fut traitée en dehors de lui et à son insu. Ce n'est certes pas le Père Varin qui eût jamais songé à se prévaloir de ses services pour revendiquer un privilège quelconque. Comme il venait d'être mis à la tête de la maison de Paris, il écrivait au Père Général : « Ce que je puis dire, c'est que j'espère que Dieu me fera la grâce de rester toute ma vie dans la disposition d'être bien content à la dernière place quand on voudra m'y mettre. » (26 février 1818.)

Le Père Brzozowski accorda la double dispense de stage et d'examen. Le Père Varin lui en exprimait sa gratitude avec une touchante humilité : « Le Père Simpson m'avait annoncé, avant son départ de Forcalquier, la grâce que

1. De son côté, le Père de Grivel écrivait : « On compte sur cette faveur (six ans de dispense) pour produire un bon effet sur les Pères de la Foi », et pour réparer ce que lui-même (Grivel) « a pu gâter en disant trop qu'ils n'avaient pas bien l'esprit de la Compagnie ». (Janv. 1818.)

vous voulez bien m'accorder en m'appelant aux derniers vœux. Cette faveur, en me pénétrant de reconnaissance, m'a couvert de confusion. Je n'ai pu m'empêcher de rentrer en moi-même et j'ai senti d'une manière bien vive combien j'étais, sous tous les rapports, indigne d'un grade qui demande tant de qualités et de vertus. Cependant je ne puis dissimuler que j'ai éprouvé une grande consolation dans la pensée que, par ces derniers engagements, je me trouverais uni plus étroitement à Notre Seigneur et à sa sainte Compagnie. » (9 juin 1818.)

Le Père Joseph Varin prononça ses derniers vœux le 15 août 1818; il fut ainsi le premier profès de la nouvelle Compagnie de Jésus en France.

Le second fut le Père Antoine Thomas, admis à la profession à la même date l'année suivante. Son titre de docteur de Sorbonne fut sans doute un des motifs de l'exception qu'on fit en sa faveur et qui ne se renouvela pas.

Ce qui importait pour l'avenir de la Société presque à l'égal du noviciat, c'était l'organisation des études pour les jeunes gens qui se donnaient à elle avant d'être prêtres. On a vu que le Père Simpson s'en préoccupa dès la première heure; il comptait faire à Montrouge même, sur la fin de 1818, « cet établissement si nécessaire, disait-il, que sans cela tout ce qu'on a fait jusqu'à présent doit tomber et s'anéantir ».

Au moment de partir pour la longue tournée qu'il allait faire à travers la France, il revient sur ce projet qu'il veut mettre à exécution dès son retour. Rien de plus urgent, dit-il, et ce ne sont pas seulement les sciences ecclésiastiques qu'il faudra enseigner; car les études « ont été tellement négligées que la plupart des jeunes gens qui se présentent doivent être regardés comme bien habiles s'ils entendent le latin ». (29 mars 1818.)

Mais l'installation d'une maison d'études devait tarder encore. Dès 1819, on voit figurer au Catalogue de Saint-Acheul quelques surveillants qui assistent avec les élèves,

aux cours de Rhétorique, de Mathématiques, de Physique; ce sont plutôt des aspirants au noviciat que des novices; les années suivantes de jeunes religieux passeront par la même filière à Bordeaux, à Forcalquier, à Montmorillon; en 1821, les sept premiers étudiants en théologie apparaissent à la résidence de la rue des Postes; ils seront par la suite transférés à Gentilly, à Saint-Acheul, et autres lieux. Il y a même à un moment, selon l'expression du Père Gury, « un juvénat de Philosophie » à Montrouge; néanmoins ces essais demeurent incomplets et précaires; pendant toute cette période le service des huit Petits-Séminaires, trop florissants, absorbe et dévore la jeunesse; on ne parvient pas à lui ménager le temps nécessaire pour parcourir régulièrement le cycle des sciences divines et humaines. Ce n'est guère qu'après la tempête libératrice de 1828 que la Compagnie pourra organiser pour son usage, comme elle l'entend et conformément à ses besoins, ses maisons d'études littéraires, philosophiques et théologiques.

VI

Pendant que l'Ordre de saint Ignace prenait une nouvelle vie en France et dans le reste de l'Europe, la Russie qui l'avait préservé d'une destruction complète s'apprêtait à l'expulser à son tour. Grâce à la liberté que lui assurait la faveur des tsars, il s'y était développé rapidement. Ce n'étaient pas seulement les Polonais catholiques, sujets de l'empire, qui lui fournissaient des recrues ; il lui en était venu d'Allemagne, d'Italie, de France, d'Angleterre, de Suisse, des Pays-Bas. En l'espace de trente ans, de 1785 à 1815, le nombre des membres de la Société avait passé de 172 à 337; au moment où elle fut bannie de l'empire russe (1820) elle y comptait 358 religieux[1]. Outre

1. « En 1785 fut imprimé le premier *Catalogue des personnes et des offices de la Compagnie de Jésus dans l'empire russe*. L'Ordre comptait 172 membres ainsi répartis : 95 prêtres, 23 scolastiques, 48 Frères et 6 novices. Dix ans plus tard (1795) ils étaient 202 : 95 prêtres, 43 scolas-

leurs collèges de Polotsk, de Saint-Pétersbourg, de Mohilew, etc., les Jésuites avaient fondé et dirigeaient des Missions à Riga, à Odessa, le long des rives du Volga, à Astrakan, dans l'Oural et jusqu'en Sibérie.

Ces progrès ne pouvaient manquer de susciter des mécontentements et des colères. L'orthodoxie ombrageuse et intolérante trouva des auxiliaires dans les *Sociétés bibliques* établies dans l'empire par suite de l'alliance de l'Angleterre et de la Russie contre Napoléon. Leur propagande rencontrait dans les Jésuites des adversaires trop actifs et surtout trop clairvoyants ; leurs rancunes s'unirent aux griefs des dignitaires de l'église nationale contre les religieux papistes. La guerre fut conduite d'abord sourdement. Le comte Joseph de Maistre qui avait suivi de près toutes ces intrigues écrivait plus tard : « Le sol était miné sous les pas de l'Ordre ; chaque conversion était épiée, signalée comme une infidélité à la Patrie, une trahison envers le Souverain, maître absolu des consciences et des cœurs. » Il fallait, en effet, gagner l'esprit du tsar Alexandre Ier qui n'avait pas de raison de se départir de la bienveillance dont Catherine II et Paul Ier avaient usé à l'égard des Jésuites.

La Bulle de Pie VII fut comme le signal d'un redoublement d'animosité contre la Compagnie. Du moment que, par la volonté du Pape, elle était rétablie par toute la terre, il semblait que devait prendre fin la protection qui, par un singulier renversement des rôles, lui était libéralement accordée depuis quarante ans par un pouvoir schismatique.

Une conversion retentissante déchaîna les fureurs. Le jeune prince Galitzin, élève du collège des Jésuites de Pétersbourg, se déclara catholique. Tous les efforts tentés pour le faire revenir sur sa détermination n'aboutirent

tiques, 48 Frères et 16 novices. Au bout de vingt ans (1805) l'Ordre comptait déjà 284 nembres; en 1815, 337; enfin au moment de l'expulsion de Russie (1820) il y avait 358 religieux. » (Zalenski, *Les Jésuites de la Russie-Blanche*, tome Ier, p 423.)

qu'à l'y affermir davantage. Les Jésuites s'interdisaient scrupuleusement tout apostolat direct à l'égard de leurs élèves orthodoxes; on ne les en accusa pas moins d'avoir exercé une pression criminelle sur la conscience d'un adolescent ; il n'avait pas plus de seize ans. L'oncle du néophyte, personnage tout-puissant, et par sa situation et par son crédit sur l'esprit du maître, prépara dès lors leur expulsion de l'empire. Joseph de Maistre écrivait en octobre 1815 : « Le ministre des Cultes, prince Alexandre Galitzin, surveille les Jésuites avec une sévérité colérique qui peut amuser les spectateurs, et l'on espère obtenir de Sa Majesté à son arrivée quelques mesures de rigueur. »

A cette date Alexandre Ier n'était pas encore de retour de la campagne de France et du Congrès de Vienne. Les mesures de rigueur contre les Jésuites, qu'on espérait obtenir de lui dès son arrivée en ses États, n'étaient rien de moins qu'un décret de bannissement hors des frontières de la Russie. L'empereur ne jugea pas à propos de suivre son ministre jusque-là. Dans un ukase rendu le 20 décembre 1815, il se borna à leur interdire le séjour des deux capitales. On affirmera plus tard que la proscription totale avait été simplement différée, jusqu'à ce qu'on eût trouvé d'autres religieux pour remplacer les Jésuites auprès des populations catholiques[1].

Les relations de la famille des Romanoff avec le Père Gruber et d'autres membres de l'Ordre permettent de croire que cette raison ne fut pas la seule qui détermina la modération relative de l'empereur. Quant aux motifs de l'expulsion elle-même, on n'en invoquait pas d'autres

1. « Lors de l'éloignement des Jésuites de Saint-Pétersbourg, il fut déjà question de les renvoyer tous hors de la Russie; mais Votre Majesté Impériale a décliné cette mesure, par la raison que, avant de l'effectuer, il fallait trouver des ecclésiastiques connaissant les langues étrangères, afin de pouvoir remplacer les Jésuites dans les colonies ainsi que dans d'autres endroits. » Ainsi s'exprimait le ministre Galitzin dans l'ukase de bannissement, qu'il parvint à arracher quatre ans plus tard à la faiblesse de son Souverain.

que le prosélytisme des Jésuites : « ... Ils ont détourné de notre culte des jeunes gens qui leur avaient été confiés et quelques femmes d'un esprit faible et inconséquent et les ont attirés à leur Église[1]. »

A cette double imputation le Père Brzozowski répondait : « A l'égard du second point, il peut y avoir eu quelques imprudences faites à mon insu et contre ma volonté, qui, selon les règles ordinaires, n'auraient dû compromettre que celui qui en était l'auteur. Pour ce qui est du premier grief, il est entièrement supposé, et on a représenté les choses à S. M. I. autrement qu'elles ne sont. Non seulement nos Pères n'ont point cherché à attirer nos élèves à la religion catholique, mais même lorsque quelques élèves ont manifesté le désir de se faire catholiques, ce qui a dû arriver quelquefois, en un espace de treize ans, dans un pensionnat mélangé et où tous les maîtres étaient catholiques, nos Pères se sont constamment refusés à les admettre à la participation des sacrements. Voilà la vérité[2]... » « Mais, ajoutait le vénérable religieux, il est bien rare que la vérité soit connue ; et telle est la condition des meilleurs princes que souvent ils la connaissent encore plus difficilement que les autres hommes. » Le Père Rozaven, alors professeur de Philosophie et préfet des études au collège de Saint-Pétersbourg, avait en effet rédigé un Mémoire où il rétablissait les faits dans leur exactitude ; ce Mémoire était adressé à l'empereur ; mais il devait passer par les mains du ministre qui refusa de le transmettre.

D'ailleurs les Jésuites se rendaient parfaitement compte que l'on cherchait seulement un prétexte à l'exécution d'un dessein arrêté d'avance. « L'événement, écrivait encore le Père Brzozowski[2], nous a médiocrement étonnés. Depuis longtemps nous avons vu l'orage se former, et nous savions bien qu'il ne tarderait pas d'éclater un peu plus

1. Voir le texte entier de l'ukase dans Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, tome VI, chap. I.

2. Brzozowski à Clorivière, Polotsk, 20 fév. 1816.

tôt ou un peu plus tard. » Au surplus, d'après l'opinion d'un écrivain bien renseigné sur les choses de la Russie, « rien ne prouve et même rien ne fait supposer que le jeune Galitzin ait jamais été reçu dans l'Église catholique et qu'il ait participé à ses sacrements[1] ». Son oncle le fit entrer à l'école des Pages dont le directeur était notoirement athée; on le lança dans le tourbillon des fêtes mondaines et l'atmosphère des bals et des théâtres fit ce que n'avaient pu faire les remontrances et les menaces des parents, renforcées par les discussions des théologiens orthodoxes; le jeune homme renonça pour jamais au catholicisme.

Les Jésuites furent expulsés du collège de Saint-Pétersbourg le 3 janvier 1816, comme des criminels d'État; tous leurs papiers furent saisis; mais on y chercha vainement de quoi justifier après coup l'exécution dont ils venaient d'être l'objet. Le 31 août de la même année, le Père Brzozowski écrivait à l'empereur une lettre empreinte d'une respectueuse fermeté. Après avoir rappelé l'affaire du jeune Galitzin, à propos de laquelle on avait frappé son Ordre sans lui permettre même de se défendre, il ajoutait : « S'il était tel qu'on l'a dépeint à Votre Majesté, on en aurait trouvé quelques preuves dans mes papiers. Voilà huit mois qu'on les examine, et loin d'y rien trouver qui puisse offenser le gouvernement, on a dû dire à Votre Majesté que, dans ma correspondance la plus secrète, lorsque l'occasion s'est présentée de parler de Votre personne sacrée ou de son gouvernement, je l'ai toujours fait avec les sentiments de respect et de vénération qui sont dans mon cœur. »

Le Père Général visait ici évidemment d'autres griefs que celui d'attirer à l'Église catholique les sujets de l'empereur, et ces autres griefs étaient selon toute vraisemblance ceux sur lesquels on comptait le plus pour l'indisposer contre les Jésuites. Ils étaient toutefois de

1. *Vie du Père Marc Follope*, par le Père Jean Gagarin. Paris, Plon, 1877, p. 42, note.

telle nature que, pour les appuyer de quelque preuve, il fallait fouiller ce que l'on pourrait appeler leurs secrets de famille. De là la procédure employée contre eux. Pour éclaircir le point d'histoire qui nous occupe et avoir l'explication adéquate des mesures prises contre la Compagnie de Jésus dans l'empire russe en 1816 et en 1820, il est nécessaire, croyons-nous, de recourir à l'intervention d'une puissance quelque peu mystérieuse, mais dont l'action sur la politique est malheureusement trop fréquente et trop efficace, puissance à laquelle d'ailleurs le brillant empereur devait se soustraire moins qu'un autre. Il faut se souvenir qu'Alexandre Ier était devenu après la chute de Napoléon l'arbitre de l'Europe, qu'il était l'autocrate de toutes les Russies et qu'il n'avait pas trente ans.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet un vétéran de la Compagnie de Jésus en Russie, où il avait vécu vingt-huit ans, et qui pouvait être considéré comme témoin des faits qu'il rapporte :

« La véritable cause de notre expulsion de Russie est une intrigue et une vengeance de femme, tout à fait analogue à ce que nous lisons de la Pompadour. L'empereur Alexandre, au vu et au su de tous, vivait depuis plus de dix ans avec une princesse polonaise mariée à un grand seigneur russe. Cette princesse ne manquait pas chaque année, aux approches de Pâques, de se préparer pour la confession. Elle réussit d'abord à tromper un confesseur; mais, comme le cas était notoire, public, celui-ci ne voulut pas l'entendre davantage. Nos Pères, sollicités l'un après l'autre, se refusèrent également à l'entendre. Il n'y a aucun doute qu'elle ait porté plainte à l'empereur et que celui-ci se soit regardé comme personnellement offensé[1]... »

1. Lettre du Père Richardot au Père Nizard, 14 fév. 1844. Né en 1769 le Père Richardot était entré dans la Compagnie en Russie, le 24 août 1792; il y resta jusqu'à l'expulsion définitive; il avait alors plus de 50 ans et il allait succéder au Père Simpson comme Provincial de France. Son âge et son caractère ne permettent pas de croire qu'il se soit fait l'écho d'un bruit sans fondement. Le Père Gagarin adopte une version un peu différente : « L'empereur, dit-il, avait l'habitude de visiter souvent une

Il peut y avoir des variantes dans la manière de rapporter l'incident; mais le fond ne paraît pas douteux. Le prince fut contrarié dans sa passion, et n'écoutant que son ressentiment, il signa l'arrêt qui, sans aller pour cette fois jusqu'à la proscription, le débarrassait de la présence de témoins importuns.

Les dates elles-mêmes ont ici leur signification. Il y avait plus d'un an que le jeune Galitzin avait déclaré sa résolution de passer au catholicisme, plus d'un an aussi que son oncle, le tout-puissant ministre, assiégeait l'empereur pour obtenir vengeance. Alexandre demeurait inexpugnable. En mars 1815 Joseph de Maistre écrivait : « Beaucoup de gens s'attendaient à un coup de foudre de la part de l'empereur. C'était bien peu le connaître. A force de le tromper, on lui a donné une défiance presque *intrompable*. Il ne fera rien brusquement, sans y regarder de très près. Son esprit de tolérance, ses sentiments religieux et son respect pour toutes les consciences sont pour moi des traits si merveilleux qu'il me paraît impossible de l'admirer assez... »

A ce moment Napoléon échappé de l'île d'Elbe est rentré en France. Alexandre part à la tête de ses armées et après Waterloo, se fait le pacificateur de l'Europe; il est à Paris le 11 juillet, il parcourt la France, la Belgique, passe en Angleterre, traverse l'Allemagne, séjourne à Vienne et en Pologne, il ne rentre dans ses États que sur la fin de l'année, tout couvert de gloire et l'idole de son peuple. Un mois ne s'est pas écoulé dans l'enivrement d'un retour triomphal, brusquement, il sévit contre les Jésuites. Cette précipitation, en un tel moment, pour une mesure à laquelle il se refusait depuis si longtemps, tout

grande dame de Saint Pétersbourg, polonaise et catholique. Pendant sa longue absence (presque toute l'année 1814) les dispositions de cette dame avaient changé et quand, après son retour, il alla lui rendre visite, il trouva la porte fermée. Il voulut savoir à quoi s'en tenir et il apprit dans l'intervalle que la dame s'était confessée et s'était adressée à un Jésuite. On profita de la colère de l'empereur pour lui arracher le décret d'expulsion. » *Vie du Père Marc Follope*, Paris, Plon, 1877.

indique une décision prise *ab irato*. « L'ukase, écrivait Joseph de Maistre, est parti du palais comme la foudre part de la nue ; l'empereur était en colère contre l'Ordre ; chaque ligne le prouve[1]. »

Au reste, Alexandre était si peu disposé pour lors à chasser les Jésuites de ses États qu'il ne leur permettait même pas d'en sortir. Le Père Brzozowski terminait sa lettre en suppliant Sa Majesté Impériale de lui accorder une grâce que, disait-il, je « sollicite inutilement de ses ministres depuis dix-huit mois, c'est de pouvoir faire avec deux Pères de mon Ordre le voyage de Rome ». De fait la place du Général de la Compagnie était maintenant au centre de la catholicité ; de graves intérêts y réclamaient sa présence, au point qu'il fallut nommer un vicaire général pour l'Italie ; le Pape Pie VII lui-même le pressait de revenir. En France on caressait l'espoir que ce voyage allait s'accomplir. « Votre Révérence, écrivait le Père de Clorivière, se propose de se rendre bientôt à Rome. Si Elle daignait se détourner un peu de sa route et nous honorer de sa visite, que d'avantages et quelle consolation nous procurerait sa présence !... Je pense que, en gardant l'*incognito* en arrivant, vous pourriez peu après obtenir de Sa Majesté une audience secrète qui pourrait avoir d'heureux résultats[2]. »

Toutes les instances furent inutiles ; le gouvernement consentit à accorder, en cette année 1816, les passeports pour la France au Père de Grivel et au Père Follope ; pour les autres Jésuites, il leur fallut attendre, pour rentrer dans leur pays, que la Russie hospitalière voulût bien les chasser. Les adversaires irréconciliables de la Compagnie durent manœuvrer quatre ans encore pour décider l'empereur à prendre un parti qui répugnait à sa loyauté et à son esprit de large tolérance. Il savait à quoi s'en tenir au sujet du prosélytisme qu'on reprochait aux

1. *Correspondance diplomatique*, t. II, pp. 156-157.
2. Clorivière à Brzozowski, Paris, 27 oct. 1815.

Jésuites, et eût-il été cent fois plus avéré, « ce prétendu crime avait si peu d'importance aux yeux de l'empereur que, le métropolite s'étant plaint amèrement de ce que les Jésuites convertissaient les Russes à la foi catholique, il répondit en se moquant : « Faites comme eux, convertissez les catholiques à notre religion[1]. »

Le Père Brzozowski demeura donc jusqu'à la fin prisonnier dans l'empire russe. Il mourut à Polotsk le 5 février 1820. Voyant approcher sa dernière heure, il dit aux Pères qui l'entouraient : « Voici que je meurs, et vous, on vous expulsera d'ici[2]. » La prédiction allait se réaliser sans retard.

Le Père Swietockowski, Provincial de la Russie-Blanche, ayant adressé au tsar une supplique pour obtenir l'autorisation de se rendre à Rome avec les députés de la Province qui devaient prendre part à l'élection du nouveau Général, la réponse arriva sous la forme d'un Décret de bannissement. (13 mars 1820.) Les considérants étaient les mêmes que ceux de 1816 ; aucune accusation nouvelle ne venait renforcer le grief de prosélytisme, formulé lui-

1. Lettre déjà citée du Père Richardot au Père Nizard. Quelle que soit l'authenticité du propos attribué ici à Alexandre Ier, il est certain qu'il concorde avec la mentalité très personnelle qu'il s'était faite et dont il s'inspirait dans toute sa conduite. Épris de rêves humanitaires, mystique et pieux à sa façon, rêvant d'un christianisme sans dogme ni hiérarchie, il n'avait apparemment pas beaucoup plus de sympathie pour l'Église orthodoxe que pour toute autre confession chrétienne. A un gouverneur de province qui croyait devoir sévir contre une secte dissidente, il écrivait : « L'Église orthodoxe, si elle désire ramener dans son sein ces frères égarés, peut-elle approuver des mesures de persécution qui contrastent d'une manière si étrange avec l'esprit de son Chef, le Christ Sauveur du monde ? » (*Adrien Egron, Vie d'Alexandre Ier*. Paris, 1826, p. 52.) Au surplus, après avoir flotté toute sa vie dans un mysticisme inconsistant et parfois bizarre, Alexandre Ier finit par incliner vers le catholicisme. La négociation entamée avec le Pape Léon XII pour son retour et celui de la nation russe à l'unité catholique est maintenant un fait acquis à l'histoire. (Cf. *Revue des Deux Mondes*, 15 avril 1913, p. 904. Art. Ernest Daudet. — P. Pierling, *La Russie et le Saint-Siège*. 2e édit., tome V, p. 450. Plon, 1912.

2. Notes du Père Roothaan, plus tard Général de la Compagnie.

même de manière plutôt déclamatoire que précise[1]. Tous les Jésuites, y compris ceux qui travaillaient dans les Missions les plus lointaines, seront, aux termes de l'ukase, « renvoyés hors des frontières de l'empire, sous la surveillance de la police et ne pourront jamais y rentrer sous quelque forme et dénomination que ce soit ». Et hâtons-nous de mettre en regard d'une mesure qui ne révèle aucune bienveillance pour l'Ordre de saint Ignace la réflexion qu'elle inspirait au Père Roothaan : « Cette expulsion fut, on peut bien le dire, le salut de la Compagnie universelle[2]. »

Sous une apparence paradoxale c'est l'expression de la simple vérité. La reconstitution de la Compagnie de Jésus n'allait pas sans tiraillement, en Italie surtout. A cette date de 1820 elle y traversait ce qu'on pourrait appeler une crise de croissance qui allait atteindre son maximum d'intensité dans la Congrégation générale réunie sur la fin de l'année. Le retour de ceux qui avaient conservé la tradition opposa un obstacle aux agissements des novateurs, en même temps qu'il conjura le danger de conflits, et peut-être de rupture, entre des groupes séparés par la formation qu'ils avaient reçue encore plus que par les distances.

Un des derniers actes de l'administration du Père Brzozowski avait été l'érection canonique de la Province de France. Le décret fut signé le 17 janvier 1820. Il n'excédait point les limites du pouvoir du Général; mais il constituait pourtant de sa part une concession gracieuse, car le groupe des Jésuites français ne remplissait pas encore, au pied de la lettre, les conditions requises d'ordinaire pour former une Province de l'Ordre. Il ne possédait, en effet, ni un nombre suffisant de profès, ni un seul collège

1. Le Rapport et l'ukase qui l'accompagne sont l'œuvre du prince Alexandre Galitzin. On peut en voir le texte dans Crétineau-Joly, tome VI, chapitre I.

2. P. Jean Gagarin, *Vie du Père Marc Follope*, p. 49.

au sens prévu par les Constitutions[1]. On jugea que les circonstances autorisaient une interprétation bienveillante des textes, sans laquelle les Jésuites français eussent été privés d'une partie de leurs droits lors de l'élection du futur Général. Par une interprétation analogue et pour établir toutes choses dans l'ordre voulu, les Petits-Séminaires figurèrent au catalogue à partir de 1820 avec le titre de collèges et leurs Supérieurs avec celui de Recteurs[2].

L'édit d'Alexandre Ier, survenant moins de deux mois après l'érection de la nouvelle Province, allait lui procurer de précieux renforts, tout en lui donnant l'occasion d'exercer la charité fraternelle envers les proscrits. A la première nouvelle du bannissement des Jésuites de l'empire russe, le Père Simpson devenu Provincial s'était déclaré prêt à recevoir tous ceux qu'on voudrait bien lui envoyer. Dans une lettre adressée le 26 avril au Père Petrucci, qui faisait l'intérim en qualité de vicaire-général, il disait : « Hier, le Père Grivel, mon *socius*, a écrit au Père Rozaven, lui offrant en mon nom l'hospitalité dans nos maisons de France pour cinquante ou soixante des Nôtres, jusqu'à ce que Votre Paternité leur ait assigné le lieu de leur résidence[3]. » Il souhaiterait même que ceux

1. « Aucune des maisons d'éducation dirigées par les Jésuites n'était la propriété de l'Ordre » ; ils n'avaient, d'autre part, aucune garantie de stabilité : « Nos pensionnats en France, écrivait le Père de Clorivière, sont sous la dépendance immédiate des évêques qui leur attachent le titre de Petit-Séminaire et quelquefois même nous accordent l'usage des édifices à eux attribués par le gouvernement. Les maisons prises par nous à loyer comme celle d'Amiens, n'ont d'existence légale que comme Séminaires ; et sans ce titre nous serions soumis à l'Université, ou obligés de dissoudre un établissement qui ne voudrait pas la reconnaître. D'après cela nos collèges sont bien précaires, puisque le successeur d'un évêque peut détruire ce qu'a fait son prédécesseur, ou l'évêque peut lui-même changer à notre égard... » (*Clorivière à Brzozowski*, 30 août 1816.)

2. Le Décret XIV de la 20e Congrégation Générale (1820) règle ainsi cette question de droit : « Statuit convictus Galliæ æquiparari saltem collegiis inchoatis, ita ut eorum Rectores pro veris Rectoribus habeantur. »

3. Archiv. Prov. Paris. (Notes du Père de Guilhermy.)

qui sont Français ou qui savent le français fussent attribués à la Province de France; mais sachant que le Provincial d'Italie formule le même désir, à cause de la Savoie et de la Ligurie, il ne veut pas aller à l'encontre, et il ajoute : « Il ne serait pas juste que nous fussions dans l'abondance et lui dans la disette[1]. »

De fait, 38 des exilés atteints par l'ukase du 13 mars prirent le chemin de notre pays et furent définitivement incorporés à la Province de France. Sur ce nombre 18 étaient Français, 17 Polonais et 3 Allemands[2]. Des 18 Français 14 étaient prêtres et presque tous dans la force de l'âge; quelques-uns étaient des hommes de haute valeur, et le temps n'a point effacé leur souvenir. Citons seulement les noms de Balandret, Coince, Jourdan, Richardot...

L'arrivée de si utiles auxiliaires fut la dernière joie du Père Simpson. Le Père Grandidier, mort Assistant de France, a raconté quelques circonstances de la fin de ce vénérable religieux, qui ont, semble-t-il, leur place dans cette Histoire. Malgré l'allure quelque peu dramatique du récit, nous n'avons pas lieu de douter de son exactitude. Le Père Grandidier n'était pas homme à chercher un effet aux dépens de la vérité historique. Il avait vécu douze ans avec le Père Guidée dont il se fit le biographe, et on peut assurer que c'est de la bouche du Père Guidée lui-même qu'il tenait ce qu'il raconte ici :

« Au mois de mai 1820, le Père Simpson faisant à Saint-Acheul la visite provinciale, y tomba gravement malade. Sentant que sa dernière heure approchait, il manda auprès de lui le préfet des classes qui accourut aussitôt. Le Père Simpson, homme d'une foi profonde et d'une gravité extraordinaire, donnait comme naturellement à ses paroles et à ses actes un air de solennité religieuse. Quand le

1. Iniquum esset nos abundare, illum autem penuriam pati. *Ibid.*

2. On en trouvera la liste dans les Catalogues publiés par le Père Alex. Vivier : *Catalogi 1819-1827 nunc primum typis mandati* (1894), p. 33. Les noms polonais y figurent avec leur traduction ou leur forme française, par exemple, Bucacinski = Chevalier, Galicz = Galicet, etc..

Père Guidée se présenta : — « Vous voilà, lui dit-il; c'est bien. » Puis, lui montrant un livre posé sur une table à côté de lui : — « Ouvrez. » Et quand le livre fut ouvert : « Lisez. » — Le Père Guidée lut : *Biblia Sacra.* — « Oui, c'est la Bible, interrompit le Père Simpson ; c'est le livre des Saints Évangiles. Maintenant, déposez-le sur la table ; puis, la main étendue sur ce livre sacré, jurez-moi de garder un secret absolu sur ce que je vais vous dire et d'exécuter ponctuellement ce que je vais vous ordonner. »

« On se figure aisément l'impression produite sur le jeune prêtre et par la proposition d'un acte aussi grave que le serment, et par le ton solennel de l'imposant vieillard, et par toute cette scène enfin à laquelle les circonstances prêtaient une sorte de majesté solennelle. Ce fut donc avec une profonde émotion que le Père Guidée prononça le serment demandé. — Je vais mourir, continua le Père Simpson; l'Institut me donne le droit et me fait un devoir de nommer un vice-provincial, qui puisse gouverner après ma mort jusqu'à ce que le T. R. Père Général ait désigné mon successeur. Ce vice-provincial, je le nomme par un billet cacheté que j'ai déposé dans cette cassette. Prenez-la, je vous la confie; vous la garderez jusqu'à ce que j'aie rendu le dernier soupir et que mes funérailles soient terminées. Alors, seulement alors, vous réunirez ici, dans cette chambre où je serai mort, le Père de Grivel mon *socius*, le Père Recteur, ainsi que les autres Supérieurs de maisons qui se trouveraient à Saint-Acheul, et vous leur donnerez connaissance de mes dernières volontés. Me le promettez-vous ? — Le Père Guidée jura de nouveau, reçut le dépôt qui lui était confié et sortit tout ému du grand acte qu'il venait d'accomplir et du témoignage si particulier de confiance qu'il venait de recevoir[1]. »

1. *Vie du Rév. Père Achille Guidée, de la Compagnie de Jésus*, par le Père F. Grandidier. In-8°, Amiens, Paris, 1867, p. 39.

Le Père Simpson mourut le 25 juin. Ses obsèques achevées, tout se passa conformément au cérémonial réglé par lui. Ce fut le Père Loriquet, recteur de Saint-Acheul qui ouvrit la cassette et lut le billet qu'elle contenait. Le Père Rozaven, alors à Rome, était désigné comme vice-provincial et, à son défaut, le Père de Grivel.

CHAPITRE V

I. — Les « anciens » disparaissent. La Congrégation générale de 1820. Le P. Fortis élu général. Le P. Richardot, Provincial de France. Novices et scolastiques français à Rome. Le troisième an. Nouvelles demandes de fondations. Quelques recrues du noviciat. Xavier de Ravignan.

II. — Le P. Joseph Coince, l'apôtre de Riga. Les Missions et les missionnaires. Le P. Claude Guyon : Un missionnaire à la taille surhumaine. Le P. de Mac-Carthy. Son genre oratoire. « Se crucifier à sa plume. »

III. — Les Jésuites acceptent trois nouveaux Petits-Séminaires : Aix-en-Provence, 1821. Dôle. Situation fâcheuse du Provincial de France. Conclusion favorable, 1823. Billom. Le premier collège de la Compagnie de Jésus en France

IV. — L'action des Jésuites français presque concentrée dans les huit Petits-Séminaires. La situation légale de ces établissements. La législation universitaire de l'empire. L'Ordonnance du 5 octobre 1814. Le régime de l'internat. Les élèves laïques dans les Petits-Séminaires. Tolérance établie par l'usage. L'Administration prétend imposer la stricte légalité. A Bordeaux. A Saint-Acheul. Les Petits-Séminaires dirigés par les Jésuites sous la Restauration ont-ils manqué au but de leur institution? L'idéal du Petit-Séminaire.

V. — Les collèges de la Compagnie de Jésus d'après les Constitutions. L'externat est la règle. Aujourd'hui les conditions sont tout autres. La question financière. Le « Collège à la mode ». Peu confortable. Prospérité des Petits-Séminaires dirigés par les Jésuites. Le déclin de Forcalquier.

VI. — Comment expliquer le succès des Petits-Séminaires. Les insuffisances du personnel. La méfiance qu'inspirent les établissements

officiels. L'Université foyer d'opposition monarchique et d'irréligion. Les efforts de Mgr Frayssinous pour améliorer la situation religieuse et morale. Une lettre ouverte de Lamennais. Conclusion.

I

Des Jésuites français qui avaient appartenu à la Compagnie avant sa suppression en France (1763), sept s'y étaient enrôlés de nouveau après son rétablissement. Nous avons donné plus haut les noms de ces vétérans. Cinq d'entre eux furent moissonnés par la mort à l'époque où nous sommes parvenus. Le Père de Clorivière avait ouvert la marche au début de l'année 1820; le Père Simpson, qui lui avait succédé dans sa charge, le suivit à six mois d'intervalle (25 juin); suivi lui-même de près par le Père de Barruel (5 octobre); le 26 février 1821, s'éteignait le Père André Pravaz, et un mois plus tard le Père de la Fontaine (27 mars). Le Père Charles Fleury étant demeuré en Angleterre, où il mourut en 1825, il ne restait plus dans la nouvelle Province de France qu'un seul représentant de l'ancienne génération, le Père Jean Billy. Expulsé de Russie en 1820, il vint à Paris où il termina sa longue carrière en 1829, âgé de 92 ans[1].

L'année 1820 marque une date critique dans l'histoire de la Compagnie de Jésus renaissante. Le Père Brzozowski étant mort à Polotsk, le 5 février, la Congrégation

1. A l'occasion de la mort du Père de la Fontaine, le Père Gury écrit dans les *Mémoires de Montrouge :* « Son corps fut déposé dans le cimetière de Vaugirard, à côté de ceux des PP. de Clorivière et Barruel. On vient de se procurer cette année (1829) un emplacement plus honorable dans le cimetière du Mont-Valérien, où ces trois respectables membres de l'ancienne Compagnie seront déposés incessamment. » (P. 154.)

L'ermitage du Mont-Valérien fut saccagé en 1830 ; onze ans plus tard la création de la citadelle fit supprimer le cimetière ; les restes des Jésuites qui y avaient été inhumés furent transportés au cimetière de Montparnasse (mars 1842), où sont venus les rejoindre la plupart de leurs frères morts à Paris depuis soixante-dix ans.

générale qui devait lui donner un successeur fut indiquée à Rome pour le 4 septembre suivant. Dans l'intervalle des intrigues furent nouées dont le but n'était rien moins que d'introduire dans l'Ordre de saint Ignace des modifications qui l'eussent rendu méconnaissable. Le vicaire-général, Mario Petrucci, dirigeait le mouvement; le cardinal della Genga, le futur Léon XII, habilement circonvenu, le secondait avec toute l'autorité que lui donnait sa charge de vicaire du Pape. Peu s'en fallut que le champ fût laissé libre aux perturbateurs. Les délégués étaient déjà en route quand ils reçurent ordre de retourner chez eux. Malgré tout, la Congrégation finit par se réunir et par triompher de toutes les entraves. Nous n'avons pas à entrer dans le détail des machinations ourdies contre la Société par quelques-uns de ses membres, ambitieux ou brouillons. C'est un genre d'épreuves qui n'a été épargné à aucune famille religieuse; il faut en conclure seulement que l'humanité se retrouve partout et toujours, avec ses faiblesses et ses illusions. Mais le détail de cet épisode ne rentre pas dans le cadre de notre Histoire. Il nous suffit de mentionner la présence, dans la Congrégation générale de 1820, de trois Jésuites français, les PP. Rozaven, Billy et de Grivel. Le Père Rozaven eut une part considérable dans la résistance aux fauteurs de troubles, et l'on peut dire que c'est grâce à sa clairvoyance et à son énergie que l'Ordre de saint Ignace sortit victorieux d'une crise qui, au lendemain de sa restauration, mettait en péril son intégrité et son existence même.

Le Père Louis Fortis fut élu Général le 18 octobre. Un des premiers actes de son administration fut de désigner le successeur du Père Simpson pour gouverner la Province de France. Son choix tomba sur le Père Didier Richardot[1].

1. Il y a quelque incertitude sur la date précise de l'entrée en charge du Père Richardot comme Provincial de France. Le catalogue de 1821 la fixe au 8 janvier, ceux des années suivantes au 20 février. Ailleurs on trouve le 10 février, mais une lettre du Père Fortis, en date du 5 février, porte la suscription : *Reverendo Patri Richardot Provinciali Galliæ*. Le Père Rozaven, dans une lettre du 7 janvier au Père Gury, parle du Père

Né à Langres le 29 janvier 1769, Didier Richardot avait fait ses études à Paris au Séminaire de Saint-Nicolas et avait conquis en Sorbonne le doctorat *in utroque jure*. Résolu à entrer dans l'état ecclésiastique, mais ne voulant pas avoir de rapports avec le clergé constitutionnel, il s'était expatrié dès le début de la Révolution. La fréquentation d'un ancien Jésuite, le Père de Diesbach, converti du protestantisme, lui inspira le désir de le devenir à son tour; il partit pour la Russie et, le 24 août 1792, il entra au noviciat de Polotsk. Ses études de théologie achevées, il fut ordonné prêtre; puis pendant plus de vingt années il exerça les fonctions de professeur, de préfet des études, de Supérieur à l'Université de Polotsk et dans les collèges de Saint-Pétersbourg, de Mohilew et d'Orcha. Il y joignit le ministère de la prédication, soit en français, soit en polonais. Il avait en outre un goût prononcé pour les études historiques et géographiques. Il publia successivement en langue polonaise des manuels d'histoire romaine, puis l'histoire de la Grèce, de l'Assyrie et de la Perse[1]. Il avait l'ardeur au travail et la persévérance qui caractérisent les chercheurs, et il ne lui manqua pour rendre de précieux services à la science que de se trouver dans des conditions plus favorables

Richardot « notre nouveau Provincial ». D'autre part, en communiquant à la Province la nomination de son successeur, le 11 février 1824, le Père Richardot écrivait : « *Hæc circularis Epistola legatur ad mensam die 20 februarii, qua expletur triennale tempus mei Provincialatus.* » Apparemment cette date serait celle de la prise de possession effective, la nomination étant antérieure de quelques semaines.

1. L'édition polonaise du Cours d'histoire du Père Richardot fut suivie de près d'une édition latine, ce qui donnerait à croire que, dans certains collèges, cet enseignement se faisait encore en latin. En 1840 parut à Turin une traduction italienne de l'*Histoire des Monarchies assyrienne et perse*. Un *Dictionnaire français-polonais* publié à Polostk en 1813 paraît devoir être ajouté à la liste des ouvrages du Père Richardot qui était à cette date professeur de français au Collège de cette ville.

En 1829, le Père Richardot, alors missionnaire à Laval, occupait ses loisirs à la composition d'une grande carte géographique de l'*Orbis vetus* en huit feuilles. Elle se trouvait prête à être gravée. (Lettre au Révérend Père Roothaan, 25 nov. 1829.) Malheureusement il eût fallu

aux investigations érudites. Sans avoir à sa disposition les découvertes des modernes orientalistes, il appliqua à l'histoire des empires asiatiques une critique des sources qui marque un véritable progrès sur Rollin et ses autres devanciers.

La correspondance du Père Richardot révèle une nature généreuse, expansive, prompte à l'action, pleine d'entrain et de bonne humeur; il avait d'ailleurs, par de longs efforts, acquis une maîtrise de lui-même que son tempérament rendait plus méritoire. En voici un trait que le grave auteur des *Notices* déclare tenir d'un témoin oculaire. Le Père Richardot avait préparé une *Histoire de Pologne* qui allait être livrée à l'impression. En son absence un jeune élève, prenant le manuscrit pour papiers de rebut, s'en servit pour entretenir le feu. A son retour, le Père ne trouva plus que des lambeaux épars. — « Malheureux enfant, dit-il un peu ému, cet ouvrage m'avait coûté quinze années de travail! » Puis rentrant en lui-même et reprenant sa sérénité, il se contenta de soupirer : *Dominus dedit, Dominus abstulit.* Et il n'accorda pas d'autre plainte à son livre perdu[1].

Le Père Richardot était recteur du collège de Mohilew quand survint le décret de bannissement. Il avait passé

verser une avance de 5.000 francs que le missionnaire n'avait pas à sa disposition. Il avait également préparé une édition nouvelle de son *Histoire d'Assyrie*, augmentée de dissertations sur le Livre de Judith dont il s'efforçait d'établir l'historicité. Le manuscrit faillit avoir le sort de celui de l'*Histoire de Pologne*. Voici comment il raconte l'aventure dans une lettre au R. Père Roothaan du 2 décembre 1830 : « La pauvre *Histoire d'Assyrie* a couru grand risque d'être perdue. Je l'avais donnée à recopier à quelqu'un de notre maison de Montrouge, huit jours avant que les troubles de Paris n'éclatassent. Au fort de ces troubles, pendant que l'on se battait, j'apprends que la maison de Montrouge est au pillage. Je sautai les barricades des rues de Paris et je me présentai plusieurs fois à la porte de la maison de Montrouge, au risque d'être maltraité par les patriotes. Enfin comme ces braves gens n'en voulaient qu'à l'argent, au linge et au vin, je suis parvenu, au bout de quatre jours de pillage continuel à retrouver mon Histoire et la copie qui en avait été faite. »

1. Achille Guidée, *Notices historiques*, etc., tome II, p. 106.

vingt-huit ans dans les maisons de son Ordre en Pologne et en Russie. De retour en France, il commençait à évangéliser les campagnes de Picardie; la vie de missionnaire répondait aux aspirations de son zèle et à son besoin d'activité mieux encore que celle de professeur ou d'écrivain. Appelé par le choix du nouveau Général à une charge plus honorable et plus lourde, il n'apporta peut-être pas dans le gouvernement toute la prudence et la pondération désirables; on pouvait lui reprocher un empressement quelque peu excessif, accompagné d'un manque de décision et de constance ; mais ces défauts étaient rachetés par de rares qualités de cœur, un dévouement sans mesure, un fonds de bonté inépuisable, avec un tour d'esprit optimiste qui entretenait la confiance et stimulait les courages.

De fait, pendant les trois ans que le Père Richardot est à sa tête, la jeune Province de France s'affermit et se développe; le nombre de ses membres monte de 236 à 320; deux nouveaux collèges sont ouverts; le noviciat de Montrouge prospère au point qu'il devient insuffisant et qu'il faut en créer un autre pour la région du midi. De plus en plus on s'applique à renouer la chaîne de la tradition. Deux mois à peine après l'élection du Père Fortis, le Père Rozaven écrivait au Père Gury : « Notre T. R. Père Général désire voir rétabli l'ancien usage qui était que de tous les pays on envoyait des jeunes gens à Rome pour y puiser à la source commune le véritable esprit de la Compagnie. En conséquence j'en ai désigné quelques-uns pour y venir incessamment, et j'en ai écrit au Père Richardot votre nouveau Provincial, par ordre du Père Général, afin qu'il les expédie par le même voiturier qui conduira le Père Grivel et ses compagnons... Ils achèveront leur noviciat ici, et ensuite on les mettra aux études... » (7 janvier 1821.)

L'annaliste de Montrouge nous fait connaître, avec le détail accoutumé, la suite qui fut donnée au projet : « On choisit, dit-il, les FF. Mallet, Pouget, Arthur Martin,

Béard et Jaffré. On leur adjoignit le F. Legrand, scolastique. Ils partirent, les six, vers le commencement de février et arrivèrent heureusement à Rome sur la fin du même mois... La petite colonie fut reçue à bras ouverts au noviciat de Saint-André... Le temps de leur noviciat fini, tous firent leurs vœux aux pieds de saint Stanislas[1] et passèrent ensuite au Collège romain pour y faire pendant quatre ans leur cours de théologie[2]. » Ils y furent rejoints par quatre autres jeunes scolastiques français que le Père Richardot envoya à Rome sur la fin de 1823, pour répondre à un autre désir du Père Général. De ce nombre était le Père Louis Maillard, déjà prêtre, que nous retrouverons au cours de cette Histoire[3].

Toutefois ceux qui allaient puiser aux sources romaines la science théologique ne pouvaient être que l'exception. Le Père Provincial considérait comme un des premiers devoirs de sa charge d'organiser les études dans sa Province même; de toutes les parties de sa tâche aucune n'était plus ardue; le Père Simpson en avait fait, comme nous l'avons vu, sans grand succès, l'objet de ses efforts. Au début de son administration le Père Richardot trouva un pauvre cours de théologie installé à la maison de la rue des Postes; il comprenait cinq étudiants sous la direction de deux professeurs, les PP. François Renault et Philippe Delvaux. Ce fut le premier scolasticat de la nouvelle Compagnie en France. Dès l'année suivante, les théologiens au nombre de quinze, trop à l'étroit dans la

1. Le noviciat de Saint-André, en face du palais du Quirinal, est aujourd'hui affecté au service des écuries de la Cour. On y voit encore la chambre, transformée en oratoire, où mourut l'angélique Stanislas Kostka.

2. Le Père Gury commet ici une légère erreur. Ses jeunes disciples, leur noviciat achevé, se rendirent non pas au *Collège romain*, lequel ne fut rendu à la Compagnie par Léon XII qu'en 1824, mais au *Studium romanum*, installé dans une partie de la maison professe du Gesù.

3. « Significavit mihi Sua Paternitas gratum sibi fore si selectos in Gallia socios Romam mitterem pro discenda theologia. Mitto igitur quatuor : P. Ludovicum Maillard, P. Franciscum Gravier, P. Aloisium de Robiano, F. Leonardum Loumeau. » (Richardot à Fortis, 14 oct. 1823.)

maison de Paris, étaient transférés à Saint-Acheul; le Père Jean-Pierre Martin y commençait un enseignement qui devait durer de longues années et qui ne fut pas sans éclat; l'année d'après on ne comptait pas moins de vingt-trois étudiants en théologie; enfin en 1824, on se vit obligé de les répartir en deux escouades; le grand cours avec treize étudiants revint à Paris; le petit cours, qui en réunissait onze, demeura à Saint-Acheul. En même temps quelques scolastiques plus jeunes assistaient aux classes de Philosophie et de sciences.

Ceux qui manifestaient des aptitudes spéciales pour les études mathématiques et scientifiques étaient ensuite envoyés à Paris. Le cours créé à leur intention fut ouvert dès 1821, sous la direction du Père Étienne Dumouchel, appelé peu après à diriger l'Observatoire du Collège romain. Les étudiants assistaient aux leçons de la Sorbonne et du Collège de France.

Le Père Richardot eut encore le mérite d'organiser la troisième probation. « Sur la fin de 1822, disent les *Mémoires*, il se rendit à Montrouge pour conférer avec le Père Gury et ses autres consulteurs sur cette importante affaire [1]. » Le troisième an se fit en effet à Montrouge pour la première fois d'une manière à peu près régulière, à partir du 1er janvier 1823. Sept Pères en suivirent les exercices sous la direction du Père Gury, secondé par le Père Barat. Sur ce nombre, il y avait trois recteurs, les PP. Loriquet, Debrosse et Béquet, que le Père Provincial n'hésita pas à arracher au gouvernement de leurs collèges pour les renvoyer au noviciat, conformément aux prescriptions de l'Institut. Sept autres leur succédèrent à la rentrée suivante, et le Père Richardot pouvait écrire au Père Général : « Cette fois le troisième an se fait *ad apicem*. » (10 novembre 1823.)

Ainsi se complétait ce que l'on pourrait appeler l'outillage normal de la Province de France. Ce résultat n'avait

1. *Mémoires de Montrouge*, p. 221.

pas été atteint sans beaucoup d'efforts, dont elle devait savoir gré à son premier Supérieur; car il lui fallait continuellement résister à la tentation trop séduisante de développer les œuvres commencées et d'en entreprendre de nouvelles. Le succès était plus que jamais le grand écueil. Le Père Richardot eut besoin de quelque courage pour se refuser à des fondations pour lesquelles on le sollicitait, mais auxquelles il aurait dû sacrifier encore la formation de ses religieux.

Telle était l'affluence des demandes et la confiance qu'inspirait la famille de saint Ignace qu'on se fût contenté en certains endroits d'obtenir un ou deux Jésuites pour diriger une maison d'éducation, l'évêque se chargeant de fournir le personnel nécessaire. Le 23 septembre 1821, le Père Richardot écrit au Père Général pour savoir s'il peut accepter des collèges dans ces conditions. On lui répondit que ce n'était pas à propos. A l'évêque de Carcassonne qui multipliait les instances pour son Petit-Séminaire, il faisait accepter ses excuses et son refus : « Le nombre des élèves de Saint-Acheul, lui écrivait-il, a beaucoup augmenté; cette année il est de six cents internes. Le Supérieur a eu beau refuser plus de deux cents demandes et ajourner des admissions même à 1825, les sollicitations ont été si pressantes, si importunes, qu'il a fallu bâtir, admettre, et par suite presque doubler le personnel des professeurs et des préfets de mœurs; et encore ne pourrions-nous pas suffire au travail sans le secours de près de soixante étrangers qui, dans nos différentes maisons, ont la bonté de nous aider. » (9 octobre 1822.)

Aussi bien la Providence paraissait manifestement ratifier une si sage conduite en même temps que la rendre nécessaire. Le recrutement ne se faisait plus comme au début dans les rangs du sacerdoce; sur une centaine de novices scolastiques admis par le Père Richardot, on ne compte guère plus de quinze prêtres; les autres étaient pour la plupart de tout jeunes gens point encore entrés dans la cléricature. En règle générale c'est cette catégorie de

recrues que les Ordres religieux préfèrent, mais c'est aussi celle dont la formation exige le plus de temps et de sacrifices de tout genre.

Parmi ceux qui entrèrent à Montrouge dans cette période de 1821 à 1824, nous trouvons tout d'abord Henri Jouve, étudiant en Droit à Grenoble, arraché au monde et gagné à Dieu par la mort de sa sœur, cette angélique Aloysia Jouve, qui apparaît dans l'histoire de la Mère Barat comme le Louis de Gonzague du Sacré-Cœur. Dans la même année nous voyons arriver Pierre Labonde, Pierre Cotel, Benoit Planchet, Claude Guyon, Philippe de Villefort; en 1822, Pierre Chapelle, François Moigno, Claude Gotteland, Ferdinand Jeantier, Yves Bazin, Louis Marquet; en 1823, Clément Boulanger, Adolphe Pillon, Paul de Reverseaux, Alexis Lefebvre, Julien Bach, Jean-Baptiste Pompallier, etc.[1] Tous ces noms, avec des degrés divers de notoriété, sont de ceux qui ont honoré la Compagnie de Jésus en France au dix-neuvième siècle et qui méritent de trouver place dans son histoire.

Il en est un toutefois que le talent, le caractère et la vertu devaient faire briller d'un éclat hors de pair. Le 2 novembre 1822, entrait à Montrouge un jeune clerc tonsuré dont la vocation fit quelque bruit dans le monde; il s'appelait Gustave-Xavier de Ravignan.

Né en 1795, il s'était de bonne heure destiné à la

1. J.-B. Pompallier ne passa guère qu'une année au noviciat de Montrouge. Rentré dans son diocèse d'origine (Lyon), il partit pour les Missions d'Océanie, fut fait évêque et premier vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie.

Le Père Planchet partit un des premiers pour la nouvelle Mission de Syrie. Sacré évêque et nommé délégué apostolique en Mésopotamie, il fut assassiné par les Kurdes, sur le chemin de Diarkébir à Alep (novembre 1859).

Ont été publiées les biographies des PP.: Pierre Labonde, par le Père Charruau, Libaros, Nantes ; Ferdinand Jeantier, par le Père X.-Auguste Séjourné, Oudin, Paris, Poitiers, 1882 ; Xavier de Ravignan, par le Père de Ponlevoy, 2 vol. in-12, 10e édition, Paris, Douniol, 1876 ; Adolphe Pillon, par le Père Orhand, Lille, Ducoulombier, 1888. Sur le Père Louis Marquet, une notice avec un choix de ses divers écrits, par le Père V. Alet, Paris, Oudin, 1881.

magistrature. Aux *Cent-Jours* il avait porté l'épée et fait campagne comme officier de cavalerie dans l'armée du duc d'Angoulême. Après la seconde Restauration, il était revenu à la carrière où l'appelaient ses goûts et ses traditions de famille. Sa belle intelligence, son application au travail lui avaient valu des succès brillants et un avancement rapide. A vingt-six ans il était nommé substitut du procureur du Roi près la Cour de Paris. L'avenir ouvrait devant lui les perspectives les plus séduisantes : « Laissez venir ce jeune homme, disait le premier Président Séguier, mon fauteuil lui tend les bras. » La piété, la dignité de la vie, la délicatesse morale rehaussaient d'ailleurs dans le jeune magistrat les qualités professionnelles. Mais son âme ardente aspirait plus haut. Au mois de mai 1822, la rumeur circula au Palais que M. de Ravignan venait d'entrer au Séminaire. Elle y causa de l'émoi ; ceux de ses aînés et de ses chefs qui lui voulaient du bien tentèrent de le faire revenir sur une détermination qu'ils jugeaient déraisonnable et irréfléchie. C'était mal connaître l'abbé de Ravignan.

Toutefois Saint-Sulpice n'était pour lui qu'une halte. Au bout de six mois, il quittait Issy pour Montrouge et quelques heures après son départ le vénérable M. Mollevaut disait aux Séminaristes réunis : « Messieurs, j'ai à vous faire les adieux de M. de Ravignan. Il avait soif d'obéissance ; il est allé se rassasier chez les Jésuites. »

Il montra dès le noviciat une certaine âpreté à la poursuite de la perfection, qui devait être toute sa vie le trait saillant de sa vigoureuse personnalité. Ses compagnons en étaient profondément édifiés et quelque peu intimidés. Ils disaient volontiers pour s'excuser de ne pas atteindre aux grandes hauteurs : « On n'est pas tous des Ravignan. » L'ancien magistrat suivit la filière ; après ses deux années de noviciat, quatre années de théologie ; son troisième an fut remis à plus tard ; il fut ordonné prêtre à trente-trois ans, au lendemain des fatales Ordonnances du 16 juin 1828. Ses connaissances d'autrefois s'étonnaient que les Jésuites

tardassent tant à produire un sujet d'un tel mérite. On devait voir par la suite que le temps passé à forger l'instrument n'est pas du temps perdu pour le travail.

II

Parmi ceux qui s'étaient donnés à la Société en Russie et que l'ukase de 1820 avait rendus à la Province de France, nous distinguons, outre le Père Richardot, les PP. Charles Balandret et Joseph Coince, qui apportaient au petit groupe des missionnaires de Laval un précieux renfort.

Le Père Balandret, taillé en Hercule, et alors dans la force de l'âge, commençait une carrière de prédicateur qui devait se poursuivre près de quarante ans [1]. Le Père Joseph Coince avait été pendant quatorze ans (1806-1820) l'apôtre de Riga. Envoyé au secours des catholiques polonais et allemands dans une ville perdue de mœurs et livrée à l'intolérance luthérienne, il avait rétabli parmi eux les pratiques de la vie chrétienne, créé pour leur usage des écoles et des hôpitaux, en même temps qu'il contraignait leurs oppresseurs à respecter leurs droits et leur liberté [2]. Lorsqu'il dut s'éloigner sous le coup du décret d'expulsion, le Général gouverneur de Riga, marquis de Pauluzzi, ne craignit pas de lui écrire que son départ

1. Charles Balandret né le 17 décembre 1781, entré au noviciat de Polotsk le 25 juillet 1808, mort à Lyon le 7 juillet 1861.

2. Le Père Coince avait su intéresser à ses œuvres des dames de la plus haute noblesse, des princesses même, parmi lesquelles la duchesse d'Angoulême, pendant son séjour à Mittau. La Comtesse de Cossé-Brissac dirigeait en personne l'école des filles. Sa fille cadette, Délie de Cossé-Brissac, fut à Riga comme le bras droit du Père Coince. Parvenue sous sa direction à une très haute vertu, elle entra en religion après son retour en France et, sous le nom de Mère Louis de Gonzague, elle fonda le monastère des Bénédictines de Craon. Sa vie a été écrite par Dom Paquelin, in-8°, Paris, Palmé, 1876, et plus récemment par Dom Couturier, Paris, Téqui, 1913.

était une calamité, non seulement pour la communauté catholique, mais pour toute la ville de Riga. Au surplus, il ne croyait pas, ajoutait-il, pouvoir mieux adoucir les regrets du religieux lui-même qu'en lui donnant « l'assurance de maintenir dans leur état actuel tous les établissements dont cette ville lui était redevable[1] ». Le Père Coince était presque sexagénaire quand il rentra en France; usé avant l'âge par des travaux excessifs, il ne put guère s'adonner à la grande prédication. Le ministère plus humble de la confession et des retraites l'absorba pendant ses dernières années[2].

D'autres ouvriers jeunes et valides vinrent à propos renforcer la communauté de Laval. L'œuvre capitale des Missions à l'intérieur était alors dans sa période la plus brillante; on s'en fera une idée en feuilletant la collection de l'*Ami de la Religion et du Roi;* pas un numéro qui ne renferme sur ce sujet des relations un peu monotones, mais assurément bien consolantes. Un témoignage plus éloquent encore de cette activité apostolique, ce sont les croix de Missions que, même après les ravages du vandalisme contemporain, on rencontre encore çà et là dans nos villes et nos campagnes avec la date de 1819 à 1826.

1. Cf. Aug. Carayon, *Document T,* Missions des Jésuites en Russie. Notes historiques sur l'établissement des Jésuites à Riga, par le Père Ledergen, pp. 185 sqq. Crétineau-Joly a reproduit la lettre du marquis Pauluzzi au P. Coince, lettre non moins honorable pour celui qui l'écrivit que pour celui à qui elle était adressée. Cf. Zalenski, *Les Jésuites de la Russie-Blanche,* t. II, pp. 167 sqq.

2. Né le 11 septembre 1764, le Père Coince était entré au noviciat de Dunabourg, le 23 août 1805. Il mourut à Laval le 10 mai 1833. On le tenait pour un saint et son tombeau n'a pas cessé d'être l'objet de la vénération populaire. En 1896, le cimetière de Laval fut transféré sur la route du Mans. En échange des anciennes sépultures, la ville accorda aux Jésuites deux nouvelles concessions. Le Maire écrivait à cette occasion au Supérieur de la maison de Saint-Michel : « Pour le P. Coince, nous passerons par-dessus les règlements. » Et de fait une place spéciale fut attribuée aux restes vénérés « entre le caveau des chanoines et le plus grand de nos deux caveaux ». (Lettre du P. de Bigault, 10 sept. 1896. *Arch. Paris,* 2310.)

Des Sociétés de missionnaires se fondaient à Lyon, à Besançon, à Nancy, à Tours, à Poitiers, etc. Nous voyons l'*Ami de la Religion* offrir en 1823, de la part d'un bienfaiteur anonyme, « 100 pistoles » (mille francs) à tout évêque qui parviendrait à réunir quelques prêtres pour se consacrer aux Missions locales.

Les Jésuites s'y employaient dans la mesure que permettait leur petit nombre ; aux anciens missionnaires que nous avons déjà vus à l'œuvre le Père Richardot eut la consolation d'en adjoindre quelques autres, les Pères Nicolas Petit[1], Aubergier, Marion, Étienne Chanon, etc. Mais le nom qui domine tous les autres est celui du Père Claude Guyon[2]. Cet homme extraordinaire appartenait à cette race de soldats dont on dit qu'ils valent une armée. Mais, sans aucune hyperbole, on peut affirmer que, sur le champ de bataille de l'apostolat, il comptait à lui seul pour une escouade de missionnaires. On en jugera par ce que le Père Richardot écrivait de lui au Père Général, le 28 novembre 1823 :

« J'ai envoyé à Avignon le Père Guyon qui a donné, pendant un mois entier, à lui tout seul, les exercices de la Mission dans cette ville. L'infatigable athlète prêche deux et trois grands sermons chaque jour; il lui arrive de rester deux heures en chaire, sans lasser son auditoire ; il passe huit heures au confessionnal, en donne trois au sommeil, et il soutient pendant plusieurs mois de suite ce travail écrasant. »

A cette date le Père Guyon était encore novice. Il avait été avec les abbés de Quélen, et de Forbin-Janson parmi les premiers compagnons de M. Rauzan dans la Société

1. Nicolas Petit, né le 8 juillet 1789, entré au noviciat le 1er janvier 1816, avait alors toute l'ardeur de ses trente ans. Le Père Fouillot dans une note transmise au Père Général sur « l'incroyable activité » du Père Claude Guyon dans les Missions, ajoutait : « Le Père Petit l'a accompagné souvent et faisait tout autant. » (25 nov. 1845.)

2. Claude Guyon, né à Régny (Loire), le 18 juin 1785, entré au noviciat de Montrouge le 7 décembre 1821, mort à Lavaur (Tarn), 25 novembre 1845.

des Missions de France. Pendant sept ans il avait évangélisé, du Nord au Midi, les villes les plus importantes; partout son éloquence impétueuse, irrésistible, avait soulevé les populations. Parvenu à l'âge de trente-cinq ans, connu de la France entière, possédant mieux que la gloire, le renom d'un apôtre intrépide et d'un homme de Dieu, il comprit que, pour assurer la fécondité de son apostolat, il fallait lui donner la sauvegarde de l'obéissance; il alla mettre sous la discipline de la Compagnie de Jésus une activité qui avait plus besoin de frein que d'aiguillon. Il fut admis au noviciat de Montrouge, le 7 décembre 1821. Le joug de la règle, en prévenant les écarts d'une nature exubérante, n'en éteignit pas l'ardeur. Comme missionnaire, le Père Guyon apparaît avec la taille d'un personnage de légende. « Tous ceux qui le voient, écrivait le Père Varin, disent que c'est un homme prodigieux. Cela est vrai : Prodigieux d'abord du côté des forces physiques, suffisant à lui seul à des travaux qui absorberaient plusieurs ouvriers; prodigieux ensuite par l'empire qu'il prend sur un auditoire immense et par l'ébranlement général qu'il produit dans les âmes. C'est ce qu'on a vu ici à Saint-Sulpice pendant le Carême et ensuite à Toulouse. » (3 juillet 1826.)

Le grave religieux écrivait encore à propos d'une retraite que le Père Guyon prêchait pour les hommes à Notre-Dame de Paris, de l'Ascension à la Pentecôte : « Il n'y a presque pas un de ses discours où l'auditoire ne fonde en larmes. » (29 juin 1824.) Même en admettant que cette locution usuelle dépasse quelque peu l'exacte vérité, il reste que la chaude parole de l'orateur produisait une impression profonde. Il arrivait parfois, dans le midi surtout, lors des grandes solennités en plein air que la foule répondît par des acclamations : Vive le missionnaire! Vive le Père Guyon! Lui alors imposait silence : « Non, pas cela; le missionnaire n'est rien. » Et du geste montrant la croix : « Criez : Vive la Croix! Voilà votre prédicateur[1]. »

1. Richardot à Fortis, 16 janvier 1824.

Dès 1825, le Père Guyon avait conquis une popularité dont s'inquiétait le Père Gury : « Je suis bien fâché, disait-il dans une lettre au Père Général, qu'on vende ainsi son portrait. Il est difficile qu'il ne l'ait pas su; mais comment l'aurait-il empêché? Son buste est dans presque toutes les villes du midi de la France. » (2 janvier 1825.) Le genre oratoire du Père Guyon avait plus particulièrement prise sur le tempérament des populations méridionales; mais son succès ne fut guère moindre dans des régions où l'on s'émeut plus difficilement. Le curé de Dinan écrivait que, à la voix du Père Guyon, les auditoires bretons eux-mêmes frémissaient d'enthousiasme; l'ébranlement persistait des années après son passage; « des hommes pleurent en parlant de lui[1] ».

Au reste, on peut bien dire que toutes les provinces retentirent les unes après les autres de cette éloquence intarissable, et on aurait bien de la peine à citer une ville parmi les plus importantes où le Père Guyon n'ait prêché, non pas quelques discours de circonstance à la façon des orateurs en vogue, mais une station, une Mission ou les exercices d'une grande retraite populaire. En 1835, pendant son troisième an à Saint-Acheul, on lui demanda une note de ses ministères depuis sa sortie du noviciat. « En me la remettant, dit le Père Fouillot, il me dit que j'en ferai ce que je jugerai convenable. » On y voit que, dans cet espace de douze années, le Père Guyon avait donné vingt-huit Missions d'une durée de six à huit semaines, avec au moins un sermon par jour et plus souvent deux, le samedi excepté; la liste comprend Orléans, Amiens, Brest, Rennes, Besançon, Montauban, Paris Saint-Sulpice, Toulouse, Angers, Le Mans, Metz, Nevers, Nancy, Le Puy, Marseille, Aix, Lyon, Versailles, Caen, Grenoble, Montpellier, Avignon, Bordeaux, etc. En outre, des Missions militaires de trois semaines à un mois, à Pau, à

1. Cette même lettre datée du 28 mars 1842 renferme un magnifique témoignage de l'impression profonde que le missionnaire faisait sur le clergé aussi bien que sur le peuple. *Archiv. lugd.*, XVI, p. 1667.

Vincennes, à Metz, à Besançon, au Mans, à Toulouse, etc. Puis des retraites aux prêtres, aux communautés, aux enfants des collèges, et à ceux des villes réunis au nombre de mille à quinze cents. Le chiffre des grandes prédications aurait été approximativement de deux mille six cents.

On ne saurait s'étonner qu'un tel apostolat ait suscité des contradictions et parfois des récriminations violentes. On sait quelles diatribes la presse libérale déversa sur l'œuvre des Missions et souvent sur la personne des missionnaires; le Père Guyon ne pouvait manquer d'en recueillir sa part; elle fut en proportion de sa valeur.

On ne saurait s'étonner non plus qu'il donnât parfois sujet de plainte à ceux qui partageaient ses travaux; nous en trouvons l'écho dans nos papiers de famille. Une aussi puissante personnalité devait fatalement être quelque peu absorbante; un rôle secondaire ne pouvait lui convenir; malgré lui il s'imposait à ses collaborateurs ou même les effaçait; il était le premier à en souffrir. Aussi, disait le Père Varin, « il ne réussit jamais mieux que quand il est seul, ou quand il peut tout mener à son gré ». Mais à l'ouvrier qui abat tant de besogne, il faut bien pardonner de prendre sur le chantier plus de place que les autres. Au surplus l'intrépide missionnaire poursuivait généreusement la lutte contre des défauts de nature qu'on pourrait appeler les défauts de ses qualités. Le Père Varin, alors son Supérieur, lui rendait ce témoignage : « Je conviens, avec bien d'autres, qu'il a besoin de s'avancer dans l'humilité et le renoncement à lui-même; mais je dois dire aussi qu'il a bonne volonté et qu'il y travaille [1]. »

Le Père Guyon n'était pourtant pas le prédicateur le plus en vue, ou du moins le plus estimé de la jeune Province de France sous la Restauration. Dans un genre différent, le Père de Mac-Carthy conquit une réputation

1. Au Père Général Louis Fortis, 29 juin 1824.

non moins éclatante et plus durable[1]. Il appartenait à une famille irlandaise, établie à Toulouse peu d'années avant la Révolution. Ordonné prêtre en 1814, l'abbé de Mac-Carthy était déjà connu et avait refusé l'évêché de Montauban, quand il entra dans la Compagnie de Jésus, à l'âge de quarante-neuf ans, le 7 février 1818. Il fut l'un des premiers novices de Montrouge. Les *Mémoires* racontent qu'il faisait l'admiration de tous, plus encore par sa modestie et l'amabilité de son caractère que par son talent de parole. Dès l'année suivante, il prêchait la station de l'Avent à la Cour. Il y reparut pour le Carême et le jubilé en 1826. Pendant quinze ans, il occupa les plus grandes chaires de France, avec un succès qui ne se démentit point. « La cathédrale de Nîmes, lisons-nous dans une relation de 1823, n'avait jamais vu un auditoire aussi imposant que depuis les prédications de M. l'abbé de Mac-Carthy... Le sanctuaire, les tribunes, les lieux les plus éloignés de la chaire sont remplis bien avant l'heure... L'orateur a excité une sorte d'enthousiasme... ; on le compare aux Chrysostome et aux Ambroise[2]. »

Quand Mgr Frayssinous, nommé Grand-Maître de l'Université, dut abandonner les *Conférences de Saint-Sulpice*, le Père de Mac-Carthy était unanimement désigné par l'opinion pour lui succéder ; nous ne savons si cette charge lui fut réellement offerte, mais elle ne devait être reprise que douze ans plus tard par Lacordaire.

Les sermons du Père de Mac-Carthy publiés après sa mort ne donnent pas une idée exacte de sa manière et de ses qualités oratoires. Ce sont en effet des pièces bien construites, suivant toutes les règles d'une rhétorique formaliste, dans une langue correcte mais froide, sans envolées d'imagination ni élans pathétiques. On dirait volontiers que c'est de l'éloquence selon la formule, peu vivante et point du tout personnelle. Or, nous savons que

1. Nicolas Tuite de Mac-Carthy, né à Dublin le 21 mai 1769, admis au noviciat le 7 février 1818, mort à Annecy, le 3 mai 1833.

2. *L'Ami de la religion*, 1823, tome XXXV, p. 185.

le genre du Père de Mac-Carthy était tout autre, plein de spontanéité et de chaleur. Il parlait plutôt d'inspiration, incapable, écrivait-il lui-même, de se préparer tant soit peu de temps à l'avance. Ce fut uniquement par déférence pour les désirs de ses premiers supérieurs qu'il s'astreignit à écrire ses sermons. On lui faisait savoir de Rome « qu'il devait imiter en cela les grands auteurs, sauf à ne pas se rendre esclave de son écriture[1] ». Profondément humble et docile comme un enfant, le brillant orateur se condamna à un travail de rédaction pour lequel il n'était point fait, et où il devait recueillir plus de mérites devant Dieu que de gloire devant les hommes. Nous avons à cet égard une confidence du grave Père Varin, qui déplore que le Père de Mac-Carthy « vive à Toulouse dans la maison paternelle, étranger à la Société, enfoncé dans le travail ingrat de la composition. Il peut prêcher, avec une heure de préparation, magnifiquement... Qu'on l'oblige d'écrire un seul discours, même qu'il aura prononcé la veille, à peine s'il en viendra à bout dans cinq ou six mois et avec des peines inconcevables. Je parle de ce que j'ai vu de mes propres yeux[2] ».

1. Rozaven à Gury, 26 mai 1821.

2. Varin à Fortis, 29 juin 1824.

Dans une lettre écrite de Bordeaux, 8 juillet 1821, à la comtesse de Mac-Carthy, sa mère, l'humble religieux, alors âgé de 52 ans, disait de lui-même : « Il y a en moi quelque chose de singulier que j'ai remarqué toute ma vie, que je ne comprends pas, et qui est sans doute une disposition de la Providence pour m'humilier, c'est qu'il m'est à peu près impossible de rien faire à l'avance. Il faut que le moment de prononcer un discours approche pour que je sois en état de le faire. Jusque-là je n'ai ni force, ni chaleur, ni faculté de m'appliquer à mon sujet. Je me fatigue et me tourmente en vain pour tâcher de saisir mes idées qui s'échappent et voltigent autour de moi sans que je puisse les atteindre ni les rassembler ; elles ne se livrent et ne sont à moi que lorsque enfin il me reste à peine assez de temps pour leur donner un corps et les revêtir à la hâte de quelques couleurs. Je n'avance pas dans mes discours et je n'ose m'occuper d'autre chose de peur d'avoir des distractions à me reprocher. Ainsi le temps se perd, et si je gagne quelque chose à ce stérile travail, c'est qu'il est au moins une bonne pénitence... S'agit-il de parler sans avoir écrit, aussitôt je m'enflamme, la veine s'ouvre et il me semble que voilà la fécondité revenue. Faut-il ensuite reprendre la plume, tout s'éteint, se dessèche et ma stérilité se trouve la même qu'auparavant. » *Notice biographique*, p. LXIII. *Sermons...*, tome I[er], 1834.

Plus on a le tempérament oratoire, plus est pénible, douloureux même l'assujettissement de la composition écrite; c'est ce que le Père Lacordaire appelait « se crucifier à sa plume ». On voit que le Père de Mac-Carthy connut ce genre de martyre; il ne fut assurément pas sans avantage pour sa prédication; elle dut à cette contrainte plus de nerf, plus de précision, plus de solidité, mais il ne faut pas juger de cette prédication elle-même par l'image pâle et décolorée qui nous en reste dans le « Recueil des Sermons et Panégyriques[1] ».

Au charme d'une éloquence entraînante s'ajoutait chez le Père de Mac-Carthy celui d'une parfaite distinction et d'une haute vertu; il avait l'humilité d'un saint; le Père Varin, son Supérieur, en était dans le ravissement. « Qu'il est beau, écrivait-il un jour, de le voir, au milieu de l'admiration générale, croire et protester sincèrement que ce n'est qu'aux prières de ses frères et à la bénédiction qu'il a reçue auparavant de son Supérieur qu'il est redevable de ses succès, que sans cela il n'aurait pu vaincre son impuissance! On peut dire de lui qu'il s'était fait petit enfant[2]. »

Appelé à Annecy pour y prêcher le carême de 1833, le Père de Mac-Carthy acheva péniblement la station et, trois semaines après, il expirait entre les mains de l'évêque, Mgr Rey, auquel l'unissaient les liens d'une ancienne et tendre amitié. Sur la demande du clergé, il fut inhumé à la cathédrale, dans le caveau réservé à la sépulture des évêques.

1. Les sermons du Père de Mac-Carthy furent publiés par le Père Alexandre Pourcelet et édités pour la première fois chez Rusand, à Lyon, et Poussielgue-Rusand, à Paris, 1834-1836. Ils forment 4 volumes in-8° et in-12. La Notice biographique et la Dédicace à Mgr de Pins, archevêque d'Amasie et administrateur du diocèse de Lyon, sont l'œuvre du Père Charles Deplace. Les sermons du quatrième volume ne se sont pas trouvés dans les manuscrits du Père de Mac-Carthy, ils ont été recueillis par des personnes de l'auditoire. Ce recueil a eu plusieurs éditions françaises; la dernière est celle de 1868, Pélagaud, Lyon et Paris. Il y a eu des éditions plus ou moins complètes en allemand, en anglais, en espagnol et en italien.

2. Varin à Fortis, 6 juillet 1827.

Peu d'années après, dans un livre sur la Prédication, un dignitaire de l'Église de Paris consacrait à l'humble religieux quelques lignes qui valent une oraison funèbre :

« L'un des hommes les plus recommandables de ces derniers temps que je puis citer en preuve de ce que j'avance, c'est assurément M. de Mac-Carthy. Tous ceux qui l'ont entendu, qui l'ont vu à Paris, à Lyon, à Strasbourg, à Nancy et dans d'autres villes se rappellent sans doute avec bonheur ces discours solides, nourris d'Écriture Sainte et sans phrases prétentieuses, cette action grave et modeste, ces gestes peu nombreux et sans art, cette voix un peu voilée, comme l'est toujours celle qui parle d'un cœur ému et plein de Dieu, enfin cette puissance de sa parole sur son auditoire immobile. J'aime à me rappeler les attraits, le doux abandon de sa conversation, et avec quelle humilité pleine de grâce et de naturel il consultait sur la manière d'interpréter les Écritures et de s'en servir des personnes qui certainement en savaient moins que lui. Il me semble que c'est le peindre d'après nature que de lui appliquer ces paroles de Judas Macchabée sur Onias : *Virum bonum et benignum, verecundum visu, modestum moribus et eloquio decorum*[1]... »

III

Quelle que fût l'activité des Jésuites missionnaires et prédicateurs, on peut dire cependant que la vie extérieure de la Province de France sous la Restauration est plutôt concentrée dans les collèges qu'elle dirige sous le nom de Petits-Séminaires. Nous avons vu que, de 1814 à 1817, elle en avait accepté cinq : Saint-Acheul, Bordeaux,

1. II Macch., xv, 12. *Le Prédicateur, ou Examen d'après l'Ecriture, les Conciles et les Saints Pères de ce qu'il doit être et de ce qu'il doit dire*, par l'abbé Morel, chanoine théologal de Paris. Paris, Poussielgue-Rusand, 1837, p. 175.

Sainte-Anne d'Auray, Montmorillon et Forcalquier. A cette liste allaient s'ajouter Aix (1821), Dôle (1823), et enfin Billom (1826).

La charge paraissait déjà excessive au successeur du Père de Clorivière; le Père Simpson s'était montré intraitable aux offres et aux instances qui lui arrivaient d'un peu partout; néanmoins quand le Père Richardot prit en main le gouvernement de la Province, il trouva l'affaire d'Aix engagée au point qu'il n'était pas possible d'en retarder la conclusion. Mgr de Bausset-Roquefort, cousin du cardinal de Bausset, étant évêque de Vannes, avait établi les Jésuites à Sainte-Anne d'Auray. A peine transféré à l'archevêché d'Aix, il voulut les avoir dans sa ville métropolitaine. On ne crut pas pouvoir se refuser aux désirs d'un prélat à qui l'on devait beaucoup. Le 27 mai 1821, le Père Richardot lui écrivait :

« J'accepte définitivement le Petit-Séminaire d'Aix, en nous gênant un peu. Il vaut mieux que Votre Grandeur passe le bail de neuf ans en son nom. Je serai en Provence dans un mois pour disposer le local. »

Ce local situé sur le cours Saint-Louis appartenait aux hospices de la ville d'Aix[1]; l'administration voulait bien le louer à l'archevêque pour y établir son Petit-Séminaire. Après l'avoir visité le Père Richardot écrivait, avec son optimisme ordinaire : « J'ai trouvé un beau bâtiment dans le meilleur état, et où il ne manque pas une serrure, quatre cours plantées d'arbres, eaux abondantes, etc... Nous avons déjà fait nos achats à la foire de Beaucaire... » (7 août 1821.) Au mois d'octobre suivant, le Petit-Séminaire de Saint-Louis était ouvert, avec les classes au complet et plus de deux cents pensionnaires.

A Dôle la négociation fut plus épineuse ; elle donna lieu à des incidents que nous ne croyons pas hors de propos de raconter ici. Dès 1815 les députés de Franche-Comté avaient fait des démarches pour rétablir les Jésuites

1. Occupé aujourd'hui par l'École nationale des Arts et Métiers, qui y fut établie en 1843.

dans leur ancien collège de l'Arc. Le Père de Clorivière leur avait donné l'assurance que leur demande serait exaucée, sitôt que la Compagnie en aurait le moyen. Forts de cette promesse les magistrats de Dôle revinrent à la charge à plusieurs reprises. En 1823, très mécontents du personnel universitaire qui administrait le collège, ils décidèrent de supprimer la subvention municipale, d'offrir l'établissement à l'évêque du diocèse pour le transformer en Petit-Séminaire, et de renouveler, d'accord avec lui, les instances auprès des Jésuites. Bien d'autres municipalités avaient tenté de retrancher les subsides à des collèges universitaires qui ne leur donnaient pas satisfaction ; l'autorité supérieure leur imposait de les rétablir. On avait à Dôle des sujets de plainte particulièrement graves. Le marquis de Vaulchier, chef de la délégation envoyée à Paris pour traiter l'affaire disait dans son Rapport : « Nous ne voulons pas de professeurs qui, au su de leurs écoliers, gardent ou visitent des femmes de mauvaise vie. On ne nous forcera pas à payer un maître qui enseigne que Jésus-Christ fut le plus habile comédien qui ait paru. »

Mgr Frayssinous, nommé l'année précédente Grand-Maître de l'Université, accorda très volontiers le transfert du collège de Dôle à l'administration épiscopale. Quant au Père Richardot, il eut à subir, disait plus tard le Père Varin, une sorte de contrainte morale. On lui représentait en effet que, dans la ville et la région, la promesse du Père de Clorivière était considérée comme un véritable engagement, qu'on avait assez attendu et qu'un nouveau refus ferait un effet déplorable [1]. Appuyé d'ailleurs sur l'avis de son conseil, le Provincial donna sa parole. A la rentrée prochaine les Jésuites reprendraient la direction du collège de l'Arc. Les conditions étaient d'ailleurs on ne peut plus avantageuses. Le

1. Cf. Lettre du Père Varin au R. Père Fortis, du 9 septembre 1823, *Catalogi Prov. Galliæ 1828-1836 denuo typis mandati* (P. Alex. Vivier, *Appendix*, p. 8).

collège bâti par les Pères de l'ancienne Compagnie, était aménagé conformément aux dispositions de l'Institut; on y trouvait soixante-dix chambres desservies par de larges corridors, de vastes salles ouvertes sur un cloître voûté, et enfin une église fort convenable ; les classes étaient de l'autre côté de la rue et on s'y rendait par un pont couvert, qui avait fait donner au collège le nom sous lequel il avait acquis une notoriété qui s'étendait bien au delà des limites de la province. La ville promettait en outre 120.000 francs pour les réparations qu'on jugerait nécessaires. Elle n'imposait d'autre charge que de recevoir quelques élèves externes.

Les avantages d'un tel établissement, avec les souvenirs qui s'y rattachaient et le vœu de toute une population, devaient, semble-t-il, lever toute hésitation. Tel ne fut pas cependant l'avis du Père Général. Pour les raisons que nous avons dites, il avait cru devoir interdire à la Province de France toute fondation nouvelle pendant trois ans. Il refusa donc tout d'abord de ratifier l'engagement pris par le Provincial. L'infortuné Père Richardot se trouva pendant quelques semaines dans une situation plus que délicate. Son humilité lui suggéra une solution qui, aux dépens de son honneur, sauverait celui de la Compagnie. Il écrivit à son Supérieur une lettre vraiment touchante. Après avoir exposé comment il avait été amené à prendre une décision ferme, il reconnaissait avoir en cela outrepassé ses pouvoirs; en conséquence il consentait à être désavoué et révoqué. En attendant, concluait-il, aucune suite ne serait donnée au projet. (6 août 1823.)

Le Père Fortis n'avait garde d'en venir à cette extrémité; il demandait de nouvelles informations et les examinait avec ses Assistants, laissant le pauvre Provincial expier dans une attente pénible son trop d'empressement. « Le Père Richardot, écrivait le Père Varin, dépérit pour l'affaire de Dôle. » (9 septembre.) Enfin l'autorisation fut accordée; le Père Rozaven, Assistant de France, en la

transmettant au Père Richardot, lui rappelait que « le rôle du Provincial est d'écouter les propositions, mais c'est au Général de les accepter ». (26 septembre 1823.)

Peu de jours après, le Père Richardot annonçait au maire de Dôle, M. Dusillet, que tout était heureusement arrangé : « La Providence a donc pleinement secondé vos vues et fait complètement réussir les mesures que vous aviez proposées au Conseil et que la Ville avait adoptées. Elle a couronné d'un plein succès la constante activité de M. Garnier ; et Mgr l'évêque de Saint-Claude, en me faisant part de l'arrêté de l'Université qui met à sa disposition l'ancien collège de l'Arc, sous le nom de Petit-Séminaire, nous invite, par une lettre pleine de bonté, à prendre l'administration de cet établissement. La rentrée des classes n'éprouvera aucun retard, et nos professeurs se rendront à Dôle dans le courant de la semaine prochaine, pour ouvrir les classes les premiers jours du mois de novembre. » (16 octobre 1823.) Le Provincial s'y rendit en personne, pour présider à cette ouverture qui eut lieu le 10 novembre, en présence de tout ce que la ville comptait de plus distingué par le rang ou la profession. Le Père Varin, très connu en Franche-Comté, son pays d'origine, fut le premier Supérieur du nouvel établissement ; mais quelques mois plus tard, la direction en fut confiée au Père Richardot qui sortait de charge et qui de toute façon en devait être le fondateur. (20 février 1824.)

Deux ans plus tard autre fondation à Billom en Auvergne. Comme à Dôle, ce furent les habitants, magistrats en tête, qui prirent l'initiative du rappel des Jésuites. Le collège de Billom avait été le premier que la Compagnie de Jésus possédât en France ; elle y avait été établie du vivant de saint Ignace par l'évêque de Clermont, Guillaume Duprat (1552). Il compta bientôt au delà de quinze cents écoliers[1] ; et pendant plus de deux siècles il ne cessa d'élever dans les lettres divines et humaines la

1. *Litteræ annuæ Soc. Jesu, 1585*. Bibliothèque nationale 8° H 137.

jeunesse de la province. C'est dire quelle place la Compagnie s'était faite dans l'existence d'une petite ville qui n'avait pas d'autre notoriété que celle qu'elle tirait de son collège. Aussi fut-elle parmi les premières à solliciter le retour des maîtres qui pouvaient y ramener la prospérité d'autrefois. Elle ne manquait pas de faire valoir ses droits à un tour de faveur. Une lettre signée des plus notables habitants de Billom adjurait les Pères de ne pas tarder davantage : « Il faut que vous preniez le plus tôt possible possession d'un établissement qui fut en France le berceau de votre Société..., qu'elle a bâti ou réparé, qu'elle a rendu un des plus beaux que vous occupiez en France. » (25 mars 1825.) Cette lettre répondait aux espérances que le Père Richardot avait données, deux ans plus tôt. Il écrivait, en effet, le 23 juillet 1823, à l'évêque de Clermont : « Avant octobre 1825, je ne puis vous donner des sujets pour Billom. » Entre temps, le maire, M. Lasteyras, avait obtenu de l'Université la remise du collège à l'administration diocésaine ; enfin les Jésuites y rentraient à l'automne de 1826 ; c'était, hélas! pour bien peu de temps.

Ainsi se complétait ce chiffre de huit Petits-Séminaires dirigés par la Compagnie de Jésus. Il n'y en eut pas d'autre sous la Restauration ; mais c'en fut assez pour provoquer les alarmes et les colères des libéraux qui voyaient déjà l'éducation de la jeunesse française accaparée par les Jésuites.

IV

Nous devons ici entrer avec quelque détail dans la vie de ces établissements. C'est là que, pendant quatorze ans, la nouvelle Province de France dépensa au service de l'Église et du pays le meilleur de ses forces et de son activité. Au moment où cette période prit fin, elle n'avait en dehors de ses Petits-Séminaires, que les deux résidences de Paris et de Laval, et ses deux noviciats de Mont-

rouge et d'Avignon ; sur 456 personnes qui formaient le total de son effectif, réduit, en retranchant les novices, à 364, près de 300 (exactement 297) étaient employés à des titres divers dans ces huit maisons d'éducation. Il y a là d'ailleurs un chapitre de l'histoire pédagogique de la Compagnie de Jésus d'autant plus intéressant que, à bien des égards, il ne ressemble ni à ce qui a précédé ni à ce qui doit suivre.

Et d'abord, sous quel régime légal vivaient ces établissements ? Nous avons déjà eu l'occasion de l'insinuer. Pour préciser davantage, il faut se reporter aux dispositions du Décret-loi constitutif de l'Université impériale (17 mars 1808). Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction ne pouvait être formé hors de l'Université et sans l'autorisation de son chef ; les bénéficiaires de cette autorisation devenaient membres de l'Université, prêtaient serment au Grand-Maître, et étaient soumis, eux et leurs maisons, aux règlements et au contrôle universitaires[1]. Toutes les institutions établies dans les villes où il y avait lycée ou collège universitaire étaient tenues d'y conduire leurs élèves pour en suivre les classes en qualité d'externes. Tous les élèves de ces institutions, alors même qu'ils ne suivaient pas les cours du lycée ou du collège, étaient astreints à payer à l'Université une taxe égale au vingtième de ce qu'ils payaient pour leur instruction.

1. Art. 41. — Ils contractent par serment les obligations qui les lient au corps enseignant... Ils promettent obéissance au grand-maître en tout ce qu'il leur commande pour notre service et pour le bien de l'enseignement. — Art. 45. — Ils ne peuvent accepter aucune fonction publique ou particulière et salariée sans l'agrément du grand-maître. — Art. 60. — Le grand-maître leur donne les règlements qu'il juge à propos, etc. Le Décret impérial de 1811 aggrave encore la situation des institutions particulières par plusieurs dispositions véritablement draconiennes, qui ne furent point abolies par les Ordonnances royales de la première Restauration ; elle se contenta d'en exempter les Petits-Séminaires ; toutefois un des premiers actes de Napoléon au retour de l'île d'Elbe avait été de rétablir l'Université impériale telle que l'avait constituée le Décret de 1808. (30 mars 1814.)

Telle était l'organisation du monopole universitaire, maintenu en ce qui concerne l'enseignement secondaire, jusqu'à la loi de 1850. Le gouvernement de Louis XVIII avait tout d'abord annoncé l'intention de lui substituer une législation plus libérale; la taxe universitaire fut même abolie par l'Ordonnance royale du 1er février 1815, mais pour être rétablie après les *Cent-Jours* (15 août 1815). Dès lors diverses Ordonnances modifièrent le régime intérieur de l'Université, remplacèrent le Grand-Maître par un Conseil, puis le Conseil par un Grand-Maître, mais sans toucher au monopole. Le Concordat reconnaissait aux évêques le droit d'avoir un Séminaire; mais cette liberté était plus qu'à moitié annulée par la législation universitaire; les professeurs de théologie eux-mêmes devaient être agréés par le Grand-Maître, et, quant aux élèves des cours inférieurs, autrement dits des Petits-Séminaires, ils étaient astreints à toutes les obligations que nous venons d'indiquer[1], et qui furent aggravées encore en 1811, par un Décret où le despotisme impérial ne garde plus aucune mesure. Le régime inauguré par ce Décret et qui dura jusqu'à la chute de l'empire fut appelé « le blocus universitaire[2] ». Aussi dès les premiers jours de la Restauration, les évêques présentèrent-ils à Louis XVIII une requête en faveur de leurs Petits-Séminaires. Le contact avec les élèves des lycées, l'enseignement de maîtres sans foi était pour les futurs clercs un danger auquel le Roi très chrétien ne voudrait pas les laisser exposés plus longtemps.

En effet, quelques mois plus tard paraissait l'Ordon-

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VII.

2. Titre IV. — *Art.* 25. — Toutes ces écoles (Petits-Séminaires) seront gouvernées par l'Université; elles ne pourront être organisées que par elle, régies que sous son autorité, et l'enseignement ne pourra y être donné que par des membres de l'Université étant à la disposition du Grand-Maître. — *Art.* 28. — Toutes celles qui ne sont pas dans une ville où il y a lycée ou collège seront fermées. — *Art.* 29. — Aucune école secondaire ecclésiastique ne pourra être placée à la campagne. — *Art.* 32. — Les élèves seront conduits au lycée ou collège pour y suivre les classes.

nance royale du 5 octobre 1814, qui fut jusqu'en 1828 comme la Charte des Petits-Séminaires, charte bien précaire, pas même inscrite au Bulletin des lois, souvent discutée et menacée, mais enfin qui affranchissait ces établissements vis-à-vis de l'Université et donnait aux évêques une liberté jalousement mesurée[1]. En voici les dispositions principales :

« — Les archevêques et évêques pourront avoir dans chaque département une école ecclésiastique, dont ils nommeront les chefs et les instituteurs et où ils feront élever et instruire dans les lettres les jeunes gens destinés à entrer dans les grands Séminaires. — Ces écoles pourront être placées à la campagne et dans des lieux où il n'y aura ni lycée ni collège communal. — Lorsqu'elles seront placées dans des villes où il y aura un lycée ou un collège communal, les élèves, après deux ans d'études, seront tenus de prendre l'habit ecclésiastique. Ils seront dispensés de fréquenter les leçons desdits lycées et collèges. — Ils seront exempts de la rétribution due à l'Université par les élèves des lycées, collèges, institutions et pensionnats. — Les élèves qui auront terminé leurs études pourront se présenter à l'examen de l'Université pour obtenir le grade de bachelier ès lettres, et ce grade leur sera conféré gratuitement. — Il ne pourra être érigé une seconde école ecclésiastique dans un département qu'en vertu d'une autorisation. »

L'Ordonnance royale du 17 février 1815, organisant à

1. Le 16 octobre 1817 l'abbé Frayssinous écrivait à l'abbé d'Éliçagaray, son successeur à la commission de l'Instruction publique : « Il est d'expérience qu'il ne sort pas des trente-six collèges royaux (lycées) un seul élève pour l'état ecclésiastique. Il est de fait que les collèges communaux en fournissent peu. La conclusion est nette. Si on ajoute de nouvelles entraves à celles de l'Ordonnance du 5 octobre 1814, je dirai avec le sentiment de la plus vive douleur, et je le prouverai avec le sentiment de la conviction la plus profonde : C'en est fait du sacerdoce en France. »

nouveau l'Université avec son monopole, confirmait par son article 45 l'exemption de l'école secondaire ecclésiastique; « mais, ajoute-t-on, cette école ne peut recevoir aucun élève externe ».

Telle est la législation à la faveur de laquelle la Compagnie de Jésus put, dès son rétablissement en France, diriger des maisons d'éducation. Des évêques, en vertu du droit qui leur est reconnu de choisir et de nommer les directeurs et professeurs de leurs Petits-Séminaires, y appellent des Jésuites, lesquels ne sont point reconnus comme tels et ne demandent point à l'être; ils sont au regard de la loi des citoyens jouissant de la plénitude de leurs droits et des prêtres soumis à l'autorité épiscopale. De fait, le Petit-Séminaire est un établissement diocésain; l'évêque y reste toujours le maître; aussi, écrivait le Père de Clorivière, « l'état de nos collèges est précaire; car un évêque peut défaire ce qu'a fait son prédécesseur ». Cet inconvénient avait du moins sa contre-partie, je veux dire une situation légale inattaquable pour les individus, si bien qu'on ne put les en déposséder en 1828 qu'en imposant à quiconque prenait du service dans l'enseignement la déclaration, jusqu'alors inouïe, qu'il n'appartenait à aucune Congrégation non reconnue.

D'ordinaire les évêques installaient les Jésuites dans les immeubles mis à leur disposition par le gouvernement ou les municipalités. Ainsi en fut-il dans sept des Petits-Séminaires qui leur furent confiés. Saint-Acheul fit exception à cette règle. Ce furent les Pères qui louèrent d'abord et achetèrent ensuite l'ancienne abbaye, d'accord avec l'évêque, Mgr de Demandolx, qui reconnut l'établissement comme son Petit-Séminaire.

Une légende s'est accréditée qui attribue aux Jésuites l'invention de l'internat; les écrivains universitaires ne manquent guère l'occasion de leur en faire grief; à les en croire, si l'Université a établi l'internat dans ses lycées, c'est qu'elle l'a hérité des Jésuites. Combien cette imputation est contraire à l'histoire en ce qui concerne

l'ancienne Compagnie, nous n'avons pas à le démontrer ici ; mais combien elle est injuste pour ce qui regarde les nouvelles générations, on le voit par les textes législatifs que nous avons cités. « Le régime de ces établissements (les Petits-Séminaires) est le pensionnat... ; ils ne peuvent recevoir aucun élève externe. » Les Jésuites n'avaient donc pas le choix. Leurs établissements sous la Restauration ne reçurent en effet que des pensionnaires, sauf pourtant les deux derniers en date. Dôle avait en 1825 150 externes contre 270 pensionnaires ; à Billomo n compte dès la première année 320 externes et seulement 78 pensionnaires. La dispense avait été accordée non pas aux Jésuites, mais aux municipalités.

D'après leur institution et le texte de la loi les Petits-Séminaires avaient pour objet l'éducation des futurs clercs, et donc ne devaient en principe recevoir que des élèves se destinant à l'état ecclésiastique. Il est certain que, à cet égard, les maisons des Jésuites s'écartèrent de la rigueur du droit. Mais elles n'étaient pas les seules dans ce cas, et il faut reconnaître aussi que ni l'autorité ecclésiastique, ni l'autorité universitaire elle-même n'entendirent jamais au pied de la lettre les prescriptions légales relatives au recrutement des Petits-Séminaires. Du moment que l'évêque ouvrait une école secondaire ecclésiastique, on le laissait libre d'y admettre qui bon lui semblait. Comment d'ailleurs eût-on institué une enquête sur la vocation des élèves ? De fait, même sous l'empire, les Petits-Séminaires reçurent sans être aucunement inquiétés une multitude d'élèves qui ne se destinaient point à l'état ecclésiastique. Quant à ceux qui furent confiés aux Jésuites à partir de 1814, il était entendu au préalable qu'on aurait toute liberté pour les admissions ; la preuve c'est que, presque partout, les évêques stipulaient qu'un plus ou moins grand nombre de séminaristes seraient entretenus gratuitement sur les bénéfices procurés par les pensions des élèves laïques. Il y en avait vingt dans ce cas à Bordeaux, quarante à Sainte-Anne d'Auray, pas moins de cinquante à Montmorillon,

et une centaine à Saint-Acheul[1]. Il était de notoriété publique que les pensionnats des Jésuites, comme du reste les Petits-Séminaires en général, recevaient des élèves qui ne songeaient point à entrer dans les ordres, et on ne voit pas que l'administration universitaire leur ait jamais suscité de difficulté sur ce point.

Il en fut de même pour le port du costume ecclésiastique, obligatoire en certains cas, à s'en tenir à la lettre des Ordonnances. Cette obligation paraît être tombée de bonne heure en désuétude, si tant est qu'elle ait été jamais en vigueur. A moins que l'on ne considère comme costume ecclésiastique l'uniforme assez sévère de coupe et de couleur tel qu'il est décrit dans les prospectus : redingote brune, tout le reste noir. Il semble bien en effet que, à ce compte-là, on s'estimait en règle avec la loi[2].

Une seule fois, à notre connaissance, l'autorité supérieure prétendit ramener les Jésuites à la stricte légalité. C'était en 1818; la campagne contre l'Université, commencée dès 1814, était menée avec véhémence; les partisans de l'Université ne se contentaient pas de la défensive; les récriminations et les dénonciations se multipliaient contre des établissements qui avaient le tort de réussir trop bien. Le Petit-Séminaire de Bordeaux attirait les élèves au détriment du lycée; à Saint-Acheul c'était pire encore. Le chef du gouvernement, M. Lainé, ministre de l'Intérieur, craignait surtout de paraître inféodé au parti

1. « ... Præter hosce convictores, sunt etiam 180 fere alii (alumni) qui dicuntur externi, quanquam ipsis hospitium et doctrinam *gratuito* domus suppeditet. Sacro ministerio destinantur. » (Lettre du Père Druilhet, recteur de Saint-Acheul, au Père Général, 24 avril 1824.)

2. En 1828, les Supérieurs des Petits-Séminaires eurent à remplir un questionnaire envoyé par l'Administration. On lit dans celui de Bordeaux : « Les élèves portent-ils un vêtement uniforme? — Rép. Les élèves ont un uniforme qui est un vêtement noir complet. — Est-ce la soutane? — Rép. La soutane n'est portée que par ceux dont l'âge et les dispositions garantissent la vocation. Vingt élèves portent la soutane. Il en est d'autres en grand nombre dont la vocation est justement présumée, plusieurs en qui elle est clairement manifestée et qui porteraient volontiers dès aujourd'hui la soutane. (*Les Séminaires de Bordeaux*, par Louis Bertrand, t. II, p. 282.)

de la *Congrégation;* il crut devoir donner aux libéraux un nouveau gage de son indépendance. Le 19 novembre il écrivait à Mgr d'Aviau, archevêque de Bordeaux :

« Je suis informé que le Petit-Séminaire de Bordeaux sort des limites et des règles prescrites pour ces sortes d'établissements... » On dit qu'il est dirigé par des *Pères de la Foi;* qu'il compte de trois à quatre cents élèves; « on assure qu'il s'en faut de beaucoup que tous se destinent à l'état ecclésiastique et en prennent l'habit après deux ans d'études, comme il est prescrit; que des externes y sont admis, contre les dispositions formelles des Ordonnances royales... Je vous engage à réduire votre Petit-Séminaire aux seuls élèves ecclésiastiques et à y faire observer les règlements. J'ai été obligé de donner à cet égard les ordres les plus précis à M. le Préfet. »

A cette mise en demeure l'archevêque répondit finement : « Tous les élèves reçoivent une éducation ecclésiastique. » Ceux qui ne sont pas reconnus aptes à la cléricature ou qui y renoncent de leur plein gré emportent au moins de bons principes, et on a lieu de croire qu'ils seront de bons chrétiens et de fidèles sujets du Roi. Au surplus, on avait induit Son Excellence en erreur. Le Petit-Séminaire comptait non pas 400 élèves, mais exactement 240; « pas un externe ni demi-pensionnaire »; « ils portaient l'habit ecclésiastique », ce qui ne voulait pas dire la soutane. Le ministre n'insista pas.

A Saint-Acheul l'alerte fut plus sérieuse. De fait, la situation donnait prise à un autre grief. Les locaux de l'Abbaye ne pouvant suffire pour tous les élèves, on avait installé les séminaristes dans une maison dite le Blamont, à quelques centaines de mètres de Saint-Acheul; les petits y avaient leurs classes; les grands suivaient celles du collège. On pouvait soutenir qu'il y avait deux écoles secondaires ecclésiastiques; or, la loi n'en autorisait qu'une seule. Le collège allait être mis en demeure de se soumettre à l'Université; sinon, il serait fermé.

La décision prise au ministère de l'Intérieur fut commu-

niquée le 18 décembre aux vicaires-généraux d'Amiens, administrateurs du diocèse pendant la vacance du siège[1]; elle devait être mise à exécution immédiatement.

Averti le soir même, le Père Loriquet, Supérieur de Saint-Acheul, réunit son conseil, et séance tenante, on arrêta un plan de conduite. Tous les élèves des hautes classes, ecclésiastiques ou laïques, seraient réunis à Saint-Acheul, et ceux des basses classes au Blamont. Cette nuit-là même s'opéra un double déménagement, et le lendemain 19 décembre, le Supérieur appelé à l'évêché pouvait déclarer en toute vérité que la division était d'ordre purement disciplinaire, les grands garçons d'une part, les petits de l'autre, mais qu'il n'y avait en réalité qu'un seul établissement. De leur côté, les vicaires-généraux répondaient au ministre en se retranchant dans leur qualité de simples administrateurs *sede vacante*. Le Concordat aussi bien que le Droit canon leur interdisait de rien changer dans la situation du diocèse.

Sur ces entrefaites, M. Lainé cédait la place au duc Decaze (23 décembre); mais l'affaire de Saint-Acheul n'était point abandonnée. Un nouveau préfet envoyé dans la Somme, le Comte d'Allouville fit savoir dès l'abord qu'il entendait voir les choses par lui-même; il se rendit, en effet, au jour dit, à Saint-Acheul, visita le Blamont, interrogea les maîtres et les écoliers. Les Pères eurent à se défendre sur tous les points en litige; les arguments ne leur manquaient pas. M. d'Allouville ayant relevé sur la liste des élèves quelques noms très aristocratiques : « Ceux-là, dit-il, ne se destinent assurément pas à la carrière ecclésiastique. » A quoi le Supérieur répondit : « Pourquoi

1. Mgr de Demandolx était mort peu auparavant. Il fut remplacé au cours de l'année 1819 par Mgr de Bombelles. Le marquis de Bombelles avait servi d'abord dans l'armée royale; il épousa la « sainte » amie de Marie-Antoinette, fut ambassadeur à Vienne et entra dans les Ordres après la mort de sa femme. Nommé évêque d'Amiens, il n'occupa malheureusement son siège que fort peu de temps; il mourut le 5 mars 1822. Saint-Acheul, disent les *Annales*, ne connut pas « d'ami plus sincère, plus dévoué, plus tendre, plus généreux ».

pas? En d'autres temps, M. le comte, au lieu de vous avoir pour préfet, nous aurions pu vous avoir pour évêque. » On savait, en effet, que M. d'Allouville avait failli « être fait d'église ». Néanmoins la défense ne pouvait être victorieuse, alors qu'on invoquait le texte de la loi et qu'on était résolu à l'entendre en toute rigueur. Aussi le Père Loriquet ne fait pas difficulté de reconnaître, dans ses *Annales de Saint-Acheul*[1], que, si l'établissement fut laissé en paix, il le dut, non point tant à la solidité de sa situation légale qu'à la fermeté des vicaires-généraux et à l'unanime désapprobation que la conduite du préfet rencontra dans la population d'Amiens.

Si la vérité nous oblige à reconnaître que les Petits-Séminaires confiés aux Jésuites devinrent entre leurs mains bien plutôt des collèges pour les fils de famille que des pépinières pour le recrutement du clergé, cependant il serait injuste de les accuser d'avoir négligé ce qui était la première raison d'être de ces établissements. On a vu malheureusement à une époque plus rapprochée de nous des Petits-Séminaires qui s'étaient laissé envahir par une sorte de laïcisation, et où les aspirants au sacerdoce étaient passés à l'état d'exception. Il n'en fut pas ainsi dans ceux qui nous occupent ; non seulement ils eurent toujours une forte proportion d'élèves qui y entraient en vue de se préparer à l'état ecclésiastique, mais encore beaucoup de ceux qu'on appelait les laïques puisèrent dans l'atmosphère de piété qu'on y respirait le germe d'une vocation religieuse ou sacerdotale. Un défenseur de ces Petits-Séminaires auxquels on reprochait d'avoir failli à leur mission pouvait répondre vers 1826 : « Le nombre des sujets donnés au sanctuaire par les établissements des Jésuites est-il donc si petit? Saint-Acheul, le plus nombreux, il

1. C'est le titre d'un volumineux manuscrit rédigé en 1832 par le P. Loriquet d'après ses notes personnelles et les archives de la maison et de la Province. Comme le nom même l'indique, l'histoire du célèbre établissement s'y déroule année par année, et presque au jour le jour. La méthode compense par l'exactitude ce qu'elle ne peut offrir en intérêt à la lecture. (Archiv. Prov. Franciæ.)

est vrai, en fournit trente-cinq, quarante et jusqu'à cinquante tous les ans ; et combien, là comme ailleurs, ne sont point arrêtés par leurs parents ! Sainte-Anne en a fourni jusqu'à vingt, vingt-cinq même ; les autres à proportion[1]. »

A vrai dire, il y avait dans la plupart de ces établissements, sinon dans tous, deux parties bien distinctes, l'école cléricale et le pensionnat, réunis sous l'appellation de Petit-Séminaire. Ni l'habitation, ni le régime n'était le même ; l'enseignement seul était commun. Ce n'est pas seulement au point de vue de la légalité que cet état de choses prêtait flanc à la critique. La juxtaposition des deux catégories d'élèves dans des conditions différentes de confort et d'agrément, les comparaisons et les froissements d'amour-propre qui en résultent, ce sont là sans doute des inconvénients, et ce ne sont pas les seuls. Mais la fusion aussi a les siens, qui ne sont pas moindres. C'est par le mélange des élèves que certains Petits-Séminaires ont dévié de l'institution primitive et sont devenus plus ou moins stériles en vocations sacerdotales. Il semble donc que, dans l'état actuel de nos mœurs, le système idéal pour l'éducation des adolescents destinés à la cléricature est celui où l'on évite tout à la fois le mélange et le voisinage immédiat avec la jeunesse élevée pour d'autres carrières.

Quoi qu'il en soit, celui que les Jésuites durent adopter dans les Petits-Séminaires dont ils prirent la direction ne cadrait guère avec leurs règles et leurs traditions.

V

D'après ses Constitutions, la Compagnie de Jésus une fois établie dans un collège fondé, c'est-à-dire où l'entretien des maîtres est assuré par un revenu suffisant, elle donne

1. *De l'existence actuelle des Jésuites en France et de leurs Petits-Séminaires.* (Mss. Archiv. Prov. Franciæ.)

gratuitement son enseignement à tous, clercs ou laïques, mais ne s'occupe ni de leur logement ni de leur subsistance. En principe, les collèges des Jésuites ne connaissaient donc que des externes. Les élèves étrangers à la ville prenaient pension chez l'habitant. Quand cette ville était une bourgade comme Billom ou Tournon, et que les écoliers venus du dehors se comptaient par centaines, chaque foyer en recevait qui plus qui moins. On peut voir dans les *Mémoires* de Marmontel comment les choses se passaient à Mauriac en Auvergne, vers le milieu du dix-huitième siècle. Lorsqu'ils se virent obligés d'annexer des pensionnats à de rares collèges, les anciens Jésuites, tout en s'y réservant un certain contrôle, en laissaient à d'autres l'administration temporelle. Quant aux Séminaires dont ils eurent la direction dans quelques diocèses de France, aussi bien que de l'étranger, on n'y recevait que des clercs ou des enfants destinés à la cléricature, dont l'éducation était à la charge de l'Église.

Après le rétablissement de la Compagnie de Jésus au commencement du siècle dernier, les circonstances étaient bien différentes. On ne donna plus aux Jésuites, en France du moins, aucun collège avec fondation ; les Petits-Séminaires que leur offraient les évêques étaient dénués de ressources; sauf des locaux presque toujours insuffisants et mal en état, ni le gouvernement, ni les municipalités ne fournissaient aucun subside ; ces établissements devaient se suffire à eux-mêmes, se procurer de quoi entretenir maîtres et élèves et pourvoir à la retraite et au recrutement du personnel. C'est ainsi que les Jésuites furent amenés par la force des choses à ouvrir des pensionnats ; ce fut dès lors le régime ordinaire de leurs maisons d'éducation. On peut bien dire, à l'encontre de la légende, que la Compagnie de Jésus manquait d'expérience en ce genre et qu'elle eut à faire un véritable apprentissage. Elle ne le fit pas, et qui pourrait s'en étonner? sans tâtonnements et faux pas. Nous aurons à en signaler quelques-uns.

Nous avons retrouvé dans les Archives des Provinces de Paris et de Lyon les prospectus des huit Pensionnats du temps de la Restauration. Ils se ressemblent pour le fond; au nord et au midi, le but des Jésuites est de donner aux enfants qui leur sont confiés une forte éducation chrétienne basée sur une solide instruction religieuse. Les programmes, les méthodes, les ressorts pédagogiques, l'émulation, les notes, les bulletins adressés aux familles, etc., ne présentent que des variantes sans importance; partout, l'uniforme est de rigueur. Il y a des différences assez notables dans le prix de la pension, ce qui n'a rien d'étonnant, vu la diversité des régions où se recrute la clientèle. A Sainte-Anne d'Auray il ne s'élève pas au-dessus de 450 fr. A Forcalquier, après avoir débuté à 620 francs, il descend dans les dernières années à 450 fr. Pareillement à Dôle, le chiffre fixé dans les deux premières années à 630 fr. s'abaisse ensuite à 472 fr. A Montmorillon il se maintient à une moyenne de 525 fr. Enfin à Saint-Acheul, à Bordeaux et à Aix la pension n'est jamais inférieure à 600 fr. et divers abonnements la font monter jusqu'à 700 fr. ou 720 fr. Il est vrai qu'à Aix les élèves peuvent passer les vacances au pensionnat sans supplément de prix, et à Saint-Acheul avec un supplément de 50 fr. Ces prix sont assez élevés pour l'époque; car les 700 fr. de Saint-Acheul en 1820 correspondent assurément à plus de 1.000 fr. aujourd'hui. A cette date le budget de la France n'avait pas encore atteint le milliard. Il va sans dire que les remises étaient nombreuses et parfois considérables. A Bordeaux, lors de la fermeture de l'établissement, 120 élèves seulement sur 230 payaient la pension entière, 31 n'en payaient aucune; le chiffre total des remises dépassait 46.000 francs[1]. A Forcalquier, dans les premières années, les pensionnaires paient les uns 400 fr., d'autres 300 fr., d'autres 200; les boursiers y furent toujours en proportion notable[2].

1. *Les Séminaires de Bordeaux*, par L. Bertrand, tome II, p. 282.
2. Lettre du P. Gury, 7 janvier 1817.

De fait, la situation financière de ces établissements ne semble pas, malgré le nombre de leurs élèves, avoir jamais été brillante. A Saint-Acheul, le plus prospère de tous, on se vit, en 1819, dans la nécessité d'acheter l'immeuble, car il fallait agrandir les bâtiments devenus trop étroits. Pour faire face à 60.000 fr. d'achat et 120.000 de constructions, on avait en caisse 30.000 fr. ; c'étaient les économies réalisées en cinq ans. On dut faire un appel aux familles des élèves pour contracter un emprunt, qui n'était point encore totalement remboursé en 1828 [1], quand le pensionnat fut fermé. A Bordeaux, en vertu du contrat passé en 1816 pour la cession du Dépôt de mendicité au Petit-Séminaire, on avait à payer aux Hospices de la ville une indemnité de 25.000 fr. Là non plus on n'était pas arrivé en 1828 à éteindre cette dette [2].

On sait que Saint-Acheul fut sous la Restauration ce que l'on pourrait appeler le collège à la mode, si ce mot n'éveillait pas des idées trop légères. Aucune maison d'éducation ni à Paris, ni en province, n'attira davantage l'attention publique ; on y accourait de tous les points de la France ; la Belgique y envoyait un fort contingent et il n'était guère de pays d'Europe qui n'y fût représenté. A plusieurs reprises on dut ajouter de nouvelles constructions

1. Il y a ici quelque discordance entre les documents que nous avons pu consulter. Les chiffres que nous venons de citer sont ceux du P. Loriquet dans les *Annales de Saint-Acheul*. D'autre part, le P. de Grivel qui venait de gouverner la Province de France depuis la mort du P. Simpson, 25 juin 1820, écrivait dans son Rapport au P. Fortis, 17 décembre : « On a acheté Saint-Acheul 80.000 francs ; on a fait pour 20.000 francs de réparations à l'église, et dépensé 60.000 francs en constructions nouvelles pour les pensionnaires. Ces frais ont été couverts par un prêt sans intérêt consenti par les parents des élèves. »

Dans ce même Rapport nous trouvons les précisions suivantes sur l'état financier de la maison de Paris qui avait à sa charge le noviciat de Montrouge : « Elle a 12.000 francs de revenu (5.000 francs de rentes et 7.000 francs provenant de diverses pensions payées par les familles des novices), pour subvenir à l'entretien de près de 100 personnes ; il faut compter environ six cents francs pour chacun. »

2. *Les Séminaires de Bordeaux*, par L. Bertrand, tome II, p. 257. La ville s'était en outre réservé la nomination de dix pensionnaires qui seraient reçus gratuitement.

à celles qui existaient déjà. On avait pourtant tiré parti de locaux destinés à toute autre chose. Après la vieille abbaye et l'abbatiale plus moderne, on avait envahi la ferme adjacente; en 1817, une étable avait été transformée en salle d'étude; détail pittoresque, on y avait laissé le ratelier qui servait de tablette à déposer les livres. En 1818 on éleva en bordure du cimetière un bâtiment de 43 mètres de longueur, occupé tout entier au rez-de-chaussée par une salle d'étude et aux deux étages par des dortoirs. Tout le travail fut exécuté en trois mois et coûta 35.000 fr. Autant dire qu'on faisait du provisoire.

Dans son ensemble l'installation du fameux collège n'était ni confortable ni commode. Sauf un immense réfectoire, baraque en bois qui a disparu, Saint-Acheul présente aujourd'hui encore le même aspect qu'au temps de sa splendeur; le visiteur se demande comment on était parvenu à y loger près de cinq cents élèves pensionnaires avec cinquante à soixante religieux et au moins autant de domestiques, au total plus de six cents personnes. Assurément, avec nos exigences actuelles, le problème eût été insoluble.

L'établissement comprenait, outre les trois habitations de Saint-Acheul, le Blamont et une pension dite *chez Cagny*, remplacée dans les dernières années par la maison de Saint-Firmin, située en face de l'église, de l'autre côté de la route. Parti de 140, en 1814, le nombre des élèves tous internes, répartis entre les cinq maisons, dépassait 900, en 1824, et malgré de réels efforts, on ne parvint pas à l'abaisser notablement dans les années qui suivirent. On a vu par une lettre du Père Richardot, que l'on refusait alors annuellement plus de deux cents demandes. Pareille affluence, en effet, n'allait pas sans inconvénients de toute sorte; l'encombrement dans des locaux trop étroits n'était même pas le plus grave. Un jeune professeur de Rhétorique, le Père Jacques Ferrand, voyait se presser autour de sa chaire jusqu'à 84 élèves; la classe de troisième en comptait 140; les classes

inférieures autant ou plus ; toutes étaient dédoublées, mais chaque section se trouvait encore beaucoup trop nombreuse. On avait pour excuse la tradition des collèges de l'ancien régime, où six ou sept professeurs pouvaient se partager mille à douze cents élèves ; mais la situation n'en était pas meilleure pour cela.

Les autres Petits-Séminaires n'avaient pas sans doute la vogue de Saint-Acheul, mais ils eurent tous une prospérité enviable. A cette même date de 1824, Sainte-Anne d'Auray comptait 385 pensionnaires, Aix 360, Bordeaux 318, Montmorillon 305. Dôle, récemment ouvert, allait atteindre bientôt le chiffre de 270 et Billom dépasser 300. Seul l'établissement de Forcalquier était condamné par le voisinage d'Aix à dépérir d'année en année. Dès le 18 septembre 1821, le Père Coulon écrivait : « Aix va nous prendre 120 élèves ; nous en avions 240 à 250 l'an dernier ; il en restera 120. »

Très optimiste et quelque peu insouciant des réalités budgétaires, le brave recteur espérait garder la position ; mais d'autres plus réalistes la jugaient désespérée[1]. Le gouffre du déficit se creusait de jour en jour plus profond ; les familles provençales ne voulaient plus envoyer leurs enfants dans une pauvre petite sous-préfecture d'accès difficile, que le passage de la Durance rendait parfois dangereux ou même impossible.

Il y a toutefois dans l'histoire de cette décadence un côté touchant, je veux dire la douleur et les plaintes du vénérable évêque de Digne, Mgr Miollis. Craignant de voir les Jésuites abandonner son Petit-Séminaire, il écrivit au Père Général une longue lettre, où il rappelait qu'il avait été un des premiers à les accueillir dans son diocèse ; il estimait avoir acquis des droits à la reconnaissance de la Compagnie : « J'attends, disait-il en terminant, que vous

1. ... « Res sunt desperatæ... ut vix anno proximo stare possit ista domus absque detrimento gravi, imo absque dedecore Societatis... » (Lettre du P. J. Druilhet, *Socius* du P. Godinot, Provincial, 20 juin 1824.)

me donnerez quelque consolation dans ma vieillesse et que je n'aurai point le crève-cœur de voir vos Pères déguerpir de Forcalquier. » (15 juin 1824.) Cinq jours plus tard, il revenait à la charge auprès du Provincial. Comprenant que la Compagnie ne peut immobiliser son personnel dans un établissement désormais sans importance, il se contentera d'un minimum. Qu'on réduise, dit-il, le nombre des professeurs; qu'on garde seulement « trois classes comme dans beaucoup de Petits-Séminaires. Certainement l'ombre de vos Pères sera salutaire dans mes Basses-Alpes. Passe qu'ils n'aient pas un établissement magnifique; mais trois de vos Pères feraient encore la joie de mon clergé et me donneraient quelque consolation. » (20 juin 1824.)

Le Père Godinot, qui avait succédé au Père Richardot, faisait alors passer sous les yeux du prélat des chiffres trop éloquents, chiffres des pensionnaires déjà partis, de ceux qui partiraient à la rentrée prochaine, de ceux qui restaient, chiffres des recettes et des dépenses, chiffres des dettes, tous aboutissant à la même conclusion, que la position n'était plus tenable. Il offrait de recevoir à Aix gratuitement ou avec de fortes réductions tous les séminaristes de Digne. (28 juin 1824.) Avec sa douce obstination de vieillard, l'évêque ne voulait rien entendre. « Il veut seulement qu'on reste », écrivait le Provincial, désespérant de le convaincre. (16 avril 1825.) Comme on refusait de s'engager à rester, il en vint aux récriminations et aux reproches : On manquait aux égards dus à un bienfaiteur et à un ami; il aurait fallu refuser à Aix les élèves de Forcalquier et tous ceux qui appartenaient à la région. Ce désaccord rendit plus pénible encore le déclin du Petit-Séminaire, qui se prolongea jusqu'aux fatales Ordonnances. Dès 1824 le Père Béquet avait succédé au Père Coulon. La sage administration et les qualités personnelles du nouveau recteur, qui avaient valu à Montmorillon huit années de prospérité, permirent à Forcalquier de se soutenir honnêtement pendant les derniers

jours. On y comptait encore une centaine d'élèves, avec toutes les classes, la Philosophie exceptée.

Ainsi donc, sur les huit maisons d'éducation dirigées par les Jésuites de 1814 à 1828, une seule s'achemina d'elle-même vers la ruine ; encore cette décadence eut-elle pour cause une situation géographique déplorable et le développement d'une voisine plus favorisée à tous égards.

Somme toute, les débuts des nouveaux Jésuites français dans l'enseignement furent plutôt brillants, trop brillants peut-être ; s'ils l'eussent été moins, il est permis de penser qu'ils n'eussent pas soulevé tant de fureurs chez les libéraux de ce temps-là.

VI

Si l'on cherche les causes de ce succès, on ne les trouve assurément pas dans la supériorité de leur savoir ou de leurs méthodes. Nous avons déjà eu l'occasion de faire sur ce point les aveux nécessaires. Le personnel dont disposait la jeune Province de France laissait certainement beaucoup à désirer au point de vue de la valeur pédagogique. La plupart des maîtres n'avaient reçu aucune préparation professionnelle ; tout manquait pour cela, le temps et les hommes. Quand on voit, à Bordeaux par exemple, en 1816, le Père Maillard, âgé de vingt-cinq ans, préfet des études et le Père Barrelle, âgé de vingt-deux ans, professeur d'Humanités, faire leur classe, y ajouter la surveillance et, sans être prêtres ni l'un ni l'autre, prêcher aux élèves sermons et retraites, on admire leurs prouesses, mais on ne peut douter que, avec un tel surmenage et une action aussi improvisée en tout genre, il ne dût y avoir, dans l'enseignement tout au moins, bien des fautes et des lacunes. L'Université, il est vrai, ne pouvait pas non plus se vanter de posséder alors beaucoup de maîtres éminents ; chez elle aussi le recrutement était défectueux et la formation hâtive et incomplète, quand

elle n'était pas nulle[1]. Néanmoins si beaucoup de familles préféraient pour leurs fils les maisons des Jésuites à celles de l'Université ce n'était pas à cause de la qualité de l'enseignement et de la force des études. Mais, au point de vue de l'éducation religieuse et morale, la confiance qu'on accordait aux Jésuites s'augmentait de toute la défiance qu'inspirait l'Université.

Cette défiance s'était manifestée dès les débuts de l'institution impériale. Les inspecteurs généraux la signalent déjà en 1809. Beaucoup de Petits-Séminaires, d'écoles destinées au recrutement du clergé, ont été fondés par les évêques; « des pères de famille avouent qu'ils y ont placé leurs enfants, non pas pour en faire des prêtres, mais parce qu'ils se défient des lycées et des collèges[2] ». Le Grand-Maître, Fontanes, semble bien avoir partagé ces préventions, ce qui suffirait à prouver qu'elles n'étaient que trop justifiées. On sait, en effet, qu'il encouragea les institutions libres, atténuant à leur égard dans la mesure du possible les rigueurs des Décrets impériaux, au point que certains historiens trop dévoués au monopole universitaire lui ont reproché d'avoir à demi trahi « les vues et l'ambition du maître[3] ».

Quoi qu'il en soit d'une imputation aussi honorable pour celui qui en est l'objet, il est certain que, même sous l'empire, en dépit de l'effroyable pression légale qui s'exerçait au profit de l'enseignement officiel, les institutions privées

1. L'École normale supérieure n'était pas ce qu'elle est devenue dans la suite. Les examens d'entrée étaient insignifiants. « Il y avait peu de candidats, médiocre concurrence. » (Aulard, Napoléon Ier et l'Université, p. 345.) Les grades étaient conférés arbitrairement. (Ibid.) L'école fut même supprimée sous la Restauration à cause de son mauvais esprit ; elle ne fut rétablie qu'en 1829.

2. Rapport des inspecteurs envoyés dans le Rhône, 9 avril 1809. Cf. Aulard, *Napoléon Ier et le monopole universitaire*, p. 299. — « L'époque de l'Université impériale est marquée, malgré les restrictions des Décrets impériaux, par un grand accroissement des établissements particuliers d'instruction secondaire. » (Schmidt, *La Réforme de l'Université impériale en 1811*, p. 42.)

3. Cf. Aulard, *op. cit.*, p. 206.

avaient presque autant d'élèves que les lycées et collèges : soit 32.409 contre 35.130, en 1811. Maintenue par le gouvernement de la Restauration, l'Université n'en gardait pas moins comme l'empreinte du pouvoir qui lui avait donné naissance; de toutes les institutions impériales aucune n'était vue avec plus de défaveur par les monarchistes; elle sembla d'ailleurs prendre à tâche de provoquer leurs appréhensions et leur antipathie. Par une sorte de fatalité qui tenait à ses origines, elle fut sous les Bourbons un foyer d'opposition antimonarchique et antireligieuse. De fait, pendant toute cette période un vent de révolte souffle dans l'Université, et les manifestations outrageuses s'adressent également à la royauté et à la religion. Le rétablissement de la monarchie coïncidant avec l'occupation du pays par les troupes étrangères, les adversaires du régime font rejaillir sur lui l'humiliation infligée à la France; les jeunes têtes fermentent et les troubles se succèdent dans les écoles de tout degré soumises à la discipline universitaire[1].

Quant à la situation morale et religieuse, elle était certes autrement inquiétante encore que les incartades en matière politique. L'Administration supérieure s'efforçait de remédier au mal, mettant les exercices religieux en honneur, invitant le personnel des collèges à donner l'exemple, appelant le plus grand nombre possible d'ecclésiastiques aux fonctions d'enseignement ou de direction; on comptait, en 1820, 600 prêtres attachés à l'Université[2]. Enfin, pour couronner le tout, la charge de Grand-Maître, sup-

1. « ... Parmi les lycées devenus collèges royaux il en est peu qui n'eurent leur insurrection, et cela dans toute l'étendue du royaume... » (Quicherat, *Histoire du collège Sainte-Barbe*, tome III, p. 133.) « ... Les Barbistes se distinguèrent entre tous par leur turbulence. Chaque division eut son jour d'émeute et de gloire. En 1817 les rhétoriciens soutinrent un siège. En 1819 l'insurrection fut générale... » (*Ibid.*, t. III, p. 180. En 1820, nouveau siège; on fait venir les pompiers et les pompes. On pratique une brèche; le directeur M. de Lanneau pénètre dans la place et reçoit une blessure.

2. Rapport du P. de Grivel au R. P. Général Fortis, 17 déc. 1820.

primée en 1814, était rétablie par Ordonnance royale et confiée à un prélat distingué entre tous par ses vertus sacerdotales autant que par son éloquence.

Mgr Frayssinous n'épargna rien pour relever parmi la jeunesse universitaire le niveau de la moralité et de la vie chrétienne. Il payait de sa personne, adressait à l'occasion de ses visites dans les collèges des exhortations pieuses aux maîtres et aux élèves et y faisait même donner des retraites par des prédicateurs en renom. De plus en plus il choisissait des ecclésiastiques pour les mettre à la tête des établissements [1]. Les résultats ne semblent pas avoir répondu à son zèle non plus qu'à celui de ses devanciers. On en peut juger par la lettre ouverte que l'abbé de Lamennais écrivait au Grand-Maître, à la date du 22 août 1823.

Cette lettre, publiée dans le *Drapeau blanc*, est un réquisitoire contre l'éducation universitaire ; on ne pouvait attendre du fougueux polémiste qu'il gardât ni ménagements ni mesure; le réquisitoire y perd sans doute en autorité. Toutefois, par la précision et la gravité des faits qu'il contient, par l'émoi qu'il suscita et le procès qui s'ensuivit, il constitue un document historique dont il n'est pas possible de ne pas tenir compte. L'auteur osait dire au destinataire : « Nous avons été, Monseigneur, plus d'une fois témoin de l'horreur que vous inspiraient la profonde impiété et les mœurs dissolues des collèges. » « ...! On ferme les yeux, disait-il encore, sur les plus énormes excès, on les excuse, on les justifie ou au moins on les tolère comme inévitables [2]. »

Après avoir cité des exemples que mieux vaut ne pas rappeler, le terrible écrivain se croyait en droit de conclure : « Une race impie, dépravée, révolutionnaire se forme sous l'influence de l'Université. »

1. *Le Globe* se plaignait que les « trois-quarts des provisorats » dans les collèges royaux « et toutes les *principautés* » dans les collèges communaux fussent occupés par des prêtres. (21 juin 1828.)

2. *Vie de Mgr Frayssinous*, par le baron Henrion, 1844, p. 423 sqq.

Le Grand-Maître se plaignit à l'autorité ecclésiastique. L'archevêque de Paris, Mgr de Quélen adressa à l'abbé de Lamennais un blâme sévère. A son avis, des faits comme ceux qu'il avait cités, fussent-ils vrais, ne devaient pas être portés à la connaissance du public. Le *Drapeau blanc,* traduit devant le tribunal correctionnel pour outrage au corps enseignant, fut condamné en la personne de son gérant à 15 jours de prison et 150 francs d'amende. C'était assez pour faire taire momentanément l'accusateur, mais insuffisant pour établir l'innocence de l'accusé. Mgr Frayssinous donna lui-même à l'incident son épilogue dans une parole que rapporte son historien : « M. de Lamennais dit beaucoup de mal de l'Université; *il ne connaît même pas tout.* Mais comment remplacer cette institution qu'il voudrait détruire? Que faire de 100.000 enfants [1] ? »

Après cet aveu, on ne s'étonnera pas du jugement porté par un écrivain connu pour sa gravité et sa modération: « Mgr Frayssinous, alors à la tête de l'Instruction publique ne pouvait considérer sans émotion l'esprit d'impiété qui régnait dans les écoles de l'État et dont on se ferait aujourd'hui difficilement une idée. Combien n'avons-nous pas connu de vieillards qui ne pouvaient se reporter à leurs souvenirs de collège sans en parler avec dégoût et indignation! C'était une atmosphère desséchée, corruptrice

1. *Ibid.*, p. 435. Dans des notes écrites après sa sortie du ministère, Mgr Frayssinous a livré toute sa pensée sur l'Université et expliqué son attitude à l'égard de cette institution. « A l'origine, dit-il, les écoles déjà existantes ne furent épurées ni dans les maîtres, ni dans les élèves; elles entrèrent dans la nouvelle organisation avec leurs vices et leur dépravation, et l'Université impériale, malgré de louables efforts, ne put que se ressentir toujours de cette première origine. » Il l'estime mauvaise et funeste, mais c'est un mal nécessaire. Par qui la remplacer? « Le clergé manque pour le service des paroisses ; il y a 15.000 postes vacants. Une Congrégation religieuse? Mais il n'en existe pas, et cela ne s'organise pas par Décret ou Ordonnance royale. Une seule aurait pu assumer la charge dans une certaine mesure. Mais c'est celle qu'on vient d'écarter de l'enseignement et contre laquelle on a ameuté l'opinion du pays. » (*Ibid.*)

où, sous la double action de l'exemple des maîtres, tout-puissant surtout quand il est mauvais, et de la tyrannie du respect humain entre écoliers, l'enfant était à peu près assuré de perdre sa foi et souvent aussi sa pureté... Le mal était celui de la société elle-même qui n'avait pas impunément traversé le dix-huitième siècle et la Révolution [1]. »

Ces détails sur l'état d'esprit dominant dans l'Université ne sont point ici un hors-d'œuvre ; moins encore faut-il y voir l'expression de quelque malveillance pour une institution qui ne saurait avoir nos sympathies ; mais nous croyons de bonne foi qu'ils expliquent, pour une part du moins, le succès des établissements trop peu nombreux qui purent alors faire concurrence à l'enseignement officiel, et particulièrement des Petits-Séminaires dirigés par les Jésuites. De fait, les collèges royaux, ci-devant lycées impériaux, subirent alors une véritable crise. Ils étaient en 1813 au nombre de 46, réunissant un effectif total de 14.492 élèves. En 1818, ils en avaient perdu près de 4.000, dont un millier de pensionnaires (1.607 au lieu de 2.636) et environ 3.000 externes. Seul le nombre des boursiers était sensiblement le même (3.223 au lieu de 3.500). A partir de cette date la situation s'améliore quelque peu ; la présence d'un évêque à la tête de l'Université lui ramène la

1. Paul Thureau-Dangin, *Les libéraux et la liberté sous la Restauration*, 2e édition, 1888, p. 232, Paris, Plon.

A l'appui du jugement de Thureau-Dangin voici le témoignage de Montalembert : « Quand j'y suis entré (à Sainte-Barbe), je me trouvai au milieu de trente jeunes gens dont pas un ne croyait à la divinité de Jésus-Christ, ni par conséquent à la religion catholique... Je n'oublierai jamais les propos affreux, les blasphèmes monstrueux qui circulaient sur les bancs à l'approche de la confession et de la communion pascales. Et je me tais encore sur tout ce qu'il y avait d'immonde quant aux mœurs dans le langage et les habitudes de la majorité de ces jeunes gens. Déjà, sans presque m'en apercevoir, mon âme s'ouvrait à l'atmosphère empoisonnée qui avait tout infecté autour de moi. Je détestais déjà les Jésuites, premier et infaillible symptôme de la haine contre l'Église. Si j'étais entré plus tôt pour y rester plus longtemps, j'aurais à coup sûr suivi le torrent... » (Lecanuet, *Montalembert*, tome II, p. 143)

confiance. En 1825, la population des collèges royaux atteignait un total de 13.327 ; ce n'était pas encore le chiffre de 1814 ; il ne fut quelque peu dépassé (15.087) qu'en 1829, l'année qui suivit les fatales Ordonnances[1]. Il semble bien que les Jésuites recueillirent une bonne moitié de ceux qui n'allaient à l'Université que parce qu'on ne pouvait pas aller ailleurs.

1. Ces chiffres sont empruntés au Rapport présenté au Roi par Villemain en 1843. Nous ne mentionnons pas ici les collèges communaux, alors au nombre de plus de trois cents, avec une population de beaucoup supérieure à celle des collèges royaux. Mais la plupart de ces établissements n'avaient qu'un enseignement classique plus ou moins écourté ou amoindri.

CHAPITRE VI

I. — L'éducation dans les Petits-Séminaires-Collèges des Jésuites sous la Restauration. Le *Plan d'études* de Saint-Acheul. Les matières d'enseignement. L'âge d'or des vers latins. La Rhétorique; son importance dans le Système. La Philosophie et les Sciences. L'Histoire; les arts d'agrément.

II. — L'ordre du jour et l'emploi du temps. Le Coutumier de Saint-Acheul. L'exercice de la mémoire. Les moyens d'émulation. Les examens. Les Prix. Les Académies. Un journal d'écoliers. La bibliothèque. Les punitions. La férule; la salle de discipline; l'expulsion.

III. — La discipline à Saint-Acheul, minutieuse et sévère. Le personnel surveillant. Un problème difficile inconnu autrefois. Les *censeurs* et le reproche de *délation*. Le *signum*. Les charges et dignités.

IV. — Les récréations et les jeux. Les « péripatéticiens ». La clôture religieuse. L'esprit de famille. Les tours d'écolier.

V. — La piété dans les maisons d'éducation des Jésuites. Réaction contre la tradition janséniste. La retraite. Les Congrégations. Outre le bon exemple les congréganistes se font une obligation des œuvres de zèle et de charité. La Conférence de Saint-Vincent-de-Paul avant la lettre. Chaque classe à Saint-Acheul a ses pauvres qu'elle visite et assiste. Heureuse influence des Congrégations.

VI. — Les fêtes liturgiques à Saint-Acheul. Les processions du Saint-Sacrement. Les pèlerinages à Saint-Acheul, à Aix, à Bordeaux. La dévotion à la Sainte-Vierge. Le « mois de Marie ».

VII. — Le loyalisme monarchique dans les Petits-Séminaires-collèges. La duchesse de Berry à Bordeaux. La duchesse d'Angoulême à Bordeaux et à Sainte-Anne d'Auray. Saint-Acheul fête le retour des Bourbons. Le duc d'Angoulême et le Père Loriquet. Visite du comte de Sèze à Saint-Acheul.

VIII. — Les « divertissements ». La promenade et la maison de campagne. Un chapitre de la pédagogie des Jésuites : Le théâtre. Il est peu encouragé dans les Petits-Séminaires. Les séances littéraires; les plaidoyers. La vie est plus austère que de nos jours. Les vacances sont plus courtes. Un bon nombre d'élèves les passent au collège. Premiers essais de caravanes de vacances.

I

Nous avons sur l'enseignement des Jésuites dans leurs Séminaires-collèges à l'époque de la Restauration une source d'informations précieuse, le *Plan d'études* rédigé probablement à l'Argentière par le Père Loriquet et introduit par lui à Saint-Acheul. Il remplit une soixantaine de pages grand format, d'écriture assez compacte. Il n'y a pas de doute que de Saint-Acheul il passa dans les autres maisons; les archives en conservent en effet plusieurs copies, et d'ailleurs le Père Loriquet avait dès 1817 dans ses attributions la charge de directeur général des études[1].

Les programmes, non plus que l'esprit et l'organisation de l'enseignement secondaire, ne diffèrent pas sensiblement chez les Jésuites de ceux de l'Université à la même époque. Le *Rapport sur l'état de l'Instruction publique* présenté au Roi par Villemain en 1843 prouve que, jusqu'à cette date, la tradition ancienne n'avait pas subi d'altérations notables. Mais depuis lors, il s'est accompli sur ce terrain de tels bouleversements qu'il y a maintenant un véritable intérêt historique à jeter un coup d'œil sur le fonctionnement d'un collège aux environs de 1820.

L'auteur du *Plan d'études* déclare tout d'abord qu'il ne

1. « ... Père Loriquet, Principal (Primarius) du collège... Sa vocation semble être la direction des études; aussi le R. Père Provincial lui en a-t-il confié la surveillance générale pour toutes les maisons de la Société en France. » (Lettre du P. Follope, recteur de Saint-Acheul, au T. R. P. Général, 7 janvier 1817.) — (N. B.) Le P. de Clorivière exerçait les fonctions, mais n'avait pas le titre de Provincial.

prétend pas ouvrir des voies inexplorées. « L'expérience a trop fait connaître que, s'il est quelquefois utile, il est plus souvent pernicieux d'innover, et que, en éducation comme en toute chose, rien n'est plus dangereux que de se laisser éblouir par l'apparence d'une perfection imaginaire.

« Rien donc de neuf dans ce *Plan d'études*, rien qui n'ait été avancé par les hommes les plus célèbres dans la République des Lettres et exécuté avec succès par ceux qui les ont pris pour guides. Fleury, Jouvency, Rollin, tels sont les hommes qu'on a consultés et dont on a recueilli les principes. On peut même dire qu'en bien des endroits on n'a fait que copier ou abréger l'immortel auteur du *Traité des Études*. »

On s'étonnera peut-être que le *Ratio studiorum* de la Compagnie de Jésus ne figure pas parmi les sources où le Père Loriquet dit avoir puisé. Cette lacune suffirait à prouver que la rédaction de ce Plan est antérieure à 1816-1817, date de son entrée en fonctions à Saint-Acheul. Nous avons vu en effet que, dans ces premières années, les Pères n'avaient eu ni le temps ni les moyens de s'instruire des méthodes de leurs devanciers; ce fut le Père Simpson qui leur fit faire connaissance avec le *Ratio*, ou du moins les amena à l'observer dans une certaine mesure. Si le Père Loriquet, au moment où il écrivit son *Plan* ne le possédait pas encore à fond, il ne l'ignorait pas non plus complètement; il ne paraît pas douteux en effet qu'il s'en soit inspiré en plusieurs passages de ses instructions.

Son travail est divisé en six chapitres. Dans les deux premiers il parle des « objets d'enseignement, de la division des classes, des livres propres à chacune et de la manière de traiter les divers objets d'enseignement ». Le Cours complet dure dix ans et comprend dix classes ; les enfants à l'entrée du cours doivent savoir lire et écrire. Les matières d'enseignement sont : La Religion, le français, le latin, le grec, la littérature, la Rhétorique, la Philosophie, l'Histoire avec la mythologie, la géographie, l'arithmétique,

les arts d'agrément. On remarque l'absence des langues vivantes. La base de toute culture est l'étude des langues anciennes « qui, comme le dira Villemain, par le travail de l'explication et de la traduction, devient un exercice perpétuel de raisonnement, une épreuve continue d'exactitude et de sagacité ». On commence le latin en huitième et le grec en cinquième pendant le second semestre. Le Père Loriquet distingue le but *essentiel* de l'étude du latin qui est « d'entendre les auteurs pour les goûter et se former le goût, et le but *accessoire* qui est de le parler et de l'écrire correctement et avec élégance ». D'après un commentaire de date postérieure, « les élèves devaient être poussés assez pour qu'en seconde et en rhétorique ils lisent couramment tous les auteurs latins et les auteurs grecs faciles ». Les écoliers seront formés de bonne heure à marquer l'accent tonique ; ils apprendront ainsi la quantité. « L'étude de la versification est d'une nécessité absolue pour bien entendre les poètes. Jamais on ne sentira leurs beautés, si par la composition des vers on ne s'est pas accoutumé au rythme et au style poétique. » De fait, le vers latin fut cultivé avec prédilection chez les Jésuites dans la période qui nous occupe ; on peut bien dire qu'on en mettait partout ; c'était le condiment obligé de toutes les fêtes ; la Muse latine devait célébrer tous les événements, saluer tous les visiteurs de marque, faire écho aux joies et aux douleurs [1]. D'ailleurs il n'en allait pas autrement dans l'Université. Dès la fin de l'empire

1. Les archives de la Province de Paris conservent d'assez nombreux spécimens de ces élucubrations poétiques. Voici le titre de deux d'entre elles qui éclairent d'un jour intéressant la vie scolaire de ce temps-là *De arte logica Carmen in triclinio declamatum, per Bacchanalia, 1825. De arte logica, Carmen didacticum, ad Cœnam de Suggestu habitum. Pridie Nonas Februarii anno 1825. In Acheolano Collegio Societatis* JHS. *Ex typis Ja. W. O'Mahony, alumni.*

Le second de ces poèmes, lus en chaire, au réfectoire, aux fêtes du Carnaval, ne compte pas moins de 450 hexamètres. Il a eu les honneurs de l'impression. L'auteur, le futur P. Charles Cahier a inscrit la note suivante sur l'exemplaire de la Bibliothèque de l'école Sainte-Geneviève : « Cet opuscule a été imprimé par quatre écoliers de Saint-Acheul-lès-Amiens

Lemaire osait bien insérer dans sa collection des classiques les poèmes latins que lui-même consacrait à la gloire de l'empereur[1].

La Restauration fut un nouvel âge d'or, le dernier apparemment, du vers latin. Une Revue, l'*Hermes romanus*, dirigée par Barbier-Vémars, se publiait alors, alimentée exclusivement de poésies latines. On sait que Louis XVIII en était un des lecteurs les plus assidus. Une pièce non signée ayant un jour attiré son attention, il voulut savoir le nom de l'auteur. Il se trouva que c'était un élève de Saint-Acheul, Albin Leroux[2]. Le Roi fit complimenter l'élève et ses maîtres.

Pour le grec, dit le *Plan d'études* « l'usage se réduit à l'intelligence des auteurs; on n'a pas à le parler ni à l'écrire; on se contentera donc généralement de l'explication et de la version[3] ».

sous la direction de l'auteur, alors surveillant. Le matériel de l'imprimerie consistait en deux poignées de vieux caractères et une presse en bois de six pouces carrés. L'ouvrage fut exécuté par manière de passe-temps pendant les récréations. » « Je pense, dit le P. Sommervoyel, que c'est le seul exemplaire qui existe. » (*Biblioth. de la Compagnie de Jésus*. Art. Cahier.)

1. Exemple : « Carmen in proximum et auspicatissimum prægnantis Augustæ partum. » C'est le *Sicelides musæ* transposé et appliqué au siècle de Napoléon.

2. Entré dans la Compagnie le 27 septembre 1820. Le P. Albin ou Aubin Leroux fut un latiniste de grand talent. Il rédigea, sous forme de résumé historique, les *Litteræ annuæ* de la Province de France de 1814 à 1836. C'est un spécimen de latinité d'une élégance raffinée, qui témoigne d'une connaissance rare des auteurs et des ressources de la langue. Malheureusement cette richesse même en rend la lecture plutôt laborieuse. La pièce de vers en question avait pour sujet un petit oiseau entré dans l'étude de Saint-Acheul. Crétineau-Joly la cite en partie (*Histoire*, etc., t. VI, p. 553).

3. Le petit fait suivant prouve que la langue d'Homère était en faveur à Saint Acheul. Les congréganistes avaient exprimé le désir de réciter en grec le Petit Office de la Sainte Vierge. Le Père Loriquet n'osa prendre sur lui de les y autoriser. Le cas fut porté à Rome, et le Père Rozaven fit une réponse négative appuyée sur les règles générales de la liturgie : « L'Église latine n'admet pas cela. L'office en commun dans une chapelle est un office public. » Mais il admettait qu'on récitât en grec l'*Ave Maria* en classe. (Archiv. Paris, 3006.)

Voici une note caractéristique de la pédagogie des Jésuites, d'autant plus que l'Université semble s'être inspirée presque toujours d'un idéal contraire : « C'est un avis nécessaire, dit le Père Loriquet, pour tout le temps des études, mais surtout pour celles dont il s'agit ici (les classes de grammaire), d'enseigner à fond ce que l'on a à enseigner, de bien inculquer les principes et les règles, et de ne point se hâter de faire passer les enfants à quelque chose de plus relevé. Il vaut mieux qu'ils sachent moins de choses, pourvu qu'ils les sachent à fond et pour toujours. » Toutefois le Commentaire déjà cité recommandera, d'après le *Ratio*, la lecture plutôt cursive des classiques historiens, afin de les connaître, non par fragments, mais autant que possible, en entier.

Conformément à la tradition classique, héritière des anciens, la Rhétorique est l'aboutissant de tout le système; « elle est, dit le Père Loriquet, le but des études dont nous avons parlé jusqu'ici ». Cette classe, si fâcheusement découronnée, depuis qu'elle n'est plus que la préparation immédiate du baccalauréat, avait alors une tout autre dignité; elle valait par elle-même, et toutes les autres se rapportaient à elle. Elle a en effet pour objet l'art de bien dire, ce qui signifie « non pas seulement l'art d'arranger les mots, mais l'art de parler de façon à persuader ». On voit quelle vaste carrière s'ouvre devant le jeune rhétoricien; c'est la culture de toutes ses facultés, celles du dehors comme celles du dedans qu'il s'agit d'entreprendre. On remarquera dans le *Plan d'études* une particularité qui nous reporte aux *debating societies* des collèges anglais. Souvent, dit le Père Loriquet, il sera à propos de faire traiter les sujets de vive voix, soit à l'improviste, soit après une courte préparation. « Rien de plus essentiel, ajoute-t-il, que cet exercice, parce que rien n'est plus propre à donner aux jeunes gens la promptitude de l'invention et la facilité de l'élocution. »

L'importance donnée à la Rhétorique dans l'ordonnance des études suggère naturellement cette conclusion que

l'éducation des Jésuites, ne vise pas seulement à former des lettrés ou des *dilettante*, plus ou moins oiseux et inutiles, mais plutôt l'homme capable d'agir sur les autres, de les conduire, au besoin, pour tout dire, l'homme public.

Telle est encore, durant le premier tiers du siècle passé, la prépondérance de la langue latine dans les études secondaires, et spécialement chez les Jésuites, que l'on peut se demander s'ils enseignaient la Rhétorique en français. Il est bien certain que leurs prédécesseurs de l'ancienne Compagnie donnaient en latin tout l'enseignement classique, sans en excepter la grammaire. Le *Plan d'études* ne dit pas que l'on soit revenu à cette méthode à Saint-Acheul et dans les autres Petits-Séminaires; mais la réédition du *De Arte rhetorica* du Père de Colonia, en 1817, donnerait lieu de croire que les préceptes de Rhétorique tout au moins étaient appris en latin par les élèves, sauf à être expliqués et commentés en français par le professeur. On ne voit pas en effet pour quel autre usage ce manuel aurait pu être réimprimé. Au surplus, cinquante ans plus tard, le même essai fut repris dans d'autres collèges de Jésuites.

Quant à la Philosophie, le *Plan d'études* est formel; le cours se fait en latin. Dans l'Université même, personne n'eût imaginé de le faire en français[1]. Mais il y a des cercles ou conférences, où les élèves proposent leurs idées, où l'on dispute d'abord *in forma*, à la manière scolastique, puis plus librement, « de façon intermédiaire entre la sécheresse dialectique et l'amplification oratoire ».

Une année entière est consacrée à la Philosophie qui comprend la Logique, la Psychologie, la Théodicée et la Morale, après quoi vient une année réservée exclusivement

1. Voici le titre d'un Cours de philosophie publié en 1825 : « *Elementa philosophiæ ad usum collegiorum, ac præsertim alumnorum qui ad baccalaureatus gradum promoveri cupiunt, juxta breviorem normam accommodata.* Auctore Joan. Duplan-Lassère Philosophiæ antea professore. Paris, Larsine, rue Vaugirard. »

aux Mathématiques et à la Physique, autrement dit aux Sciences. C'est la méthode *successive*, que nous avons remplacée par la méthode *simultanée*, mais à laquelle, après expérience, on se demande aujourd'hui si nous ne ferions pas bien de revenir. Toutefois l'arithmétique n'est pas renvoyée à la dernière année des études; elle est enseignée dès les basses classes, de façon que ceux qui n'iraient pas jusqu'au bout en sachent ce qui est utile dans la pratique de la vie. A ce propos, nous voyons que, lorsque le Père Loriquet arriva à Saint-Acheul sur la fin de 1817, on y enseignait encore les anciennes mesures avec leur calcul si compliqué; homme d'initiative et de progrès, le Père Loriquet s'éleva contre cette forme d'attachement au passé et fit adopter le système décimal qui, disait il, restera, quel que soit l'avenir politique de la France.

Pour l'enseignement de l'Histoire, le *Plan d'études* accuse aussi un pas en avant : « On a cru, dit-il, devoir rendre à l'Histoire trop généralement négligée le rang que semble lui assigner son importance. » Dans les hautes classes, à partir de la quatrième, le manuel ne sera pas appris par cœur, mais les élèves devront eux-mêmes faire de vive voix le récit après une lecture répétée deux ou trois fois; ils devront en outre rédiger par écrit un résumé des leçons; ces rédactions seront remises au professeur, vues et corrigées tous les mois.

Parmi les « objets d'enseignement » figure, dans le *Plan d'études*, la déclamation. Les élèves seront exercés le plus souvent possible à lire ou à débiter par cœur devant leurs camarades des morceaux choisis de français ou de latin; les plus grands donneront des pièces de leur composition; cet exercice aura lieu soit en classe, soit au réfectoire, soit à la grande salle dans les circonstances plus solennelles.

Enfin on arrive aux arts d'agrément; on les traite avec une sévérité qui pourra paraître excessive. « On ne leur donnera que des parcelles de temps dérobées au délassement; il y a trop d'études importantes. » Le dessin

lui-même n'est pas estimé ; on s'en tiendra à ce qui peut avoir une application pratique ; « l'art n'est pas abordable ». La musique offre tant de dangers qu'il vaut mieux pour le plus grand nombre l'ignorer tout à fait. Aussi on s'y adonnera le moins possible ; on tolérera ce qu'on ne peut empêcher ; le temps des leçons elles-mêmes sera pris exclusivement sur les récréations. « On apprendra seulement ce qu'il faut pour exécuter un air facile, proprement et avec goût[1]. » Surtout « point d'airs mous, efféminés ou passionnés ». L'escrime est plus en faveur. Elle sera utile à tous pour leur développement physique, et il faudra l'enseigner « à fond à ceux qui veulent être militaires ».

II

Les deux chapitres suivants ont pour objet l'ordre du jour et l'emploi du temps de la classe. On se lève à 5 h. 1/2 en hiver, à 5 heures à partir du 1er avril ; on assiste à la messe tous les jours ; il y a deux heures de classe le matin, deux heures le soir, un quart d'heure de récréation après la première ; une demi-heure après la seconde, et une heure et quart après le dîner.

Le *Plan d'études* est complété ici par le *Coutumier de Saint-Acheul;* on y entrevoit un train de vie que les collégiens d'aujourd'hui trouveraient bien austère. L'année scolaire n'a pas encore subi d'amputations ; on ignore les

1. A Rome on voyait d'assez mauvais œil l'introduction dans le programme des collèges français de matières non prévues par le *Ratio*. Le P. Rozaven s'efforçait de lutter contre les innovations : Au recteur de Saint-Acheul il écrivait : « Arithmétique, par condescendance. Mais on n'apprenait autrefois ni arithmétique, ni géographie, ni histoire. On les apprend mieux en Logique et en Physique. Chaque année les enfants oublient ce qu'ils ont appris l'année précédente. » (Archiv. Lugd., III, p. 3.) Au recteur de Sainte-Anne d'Auray : « Palmarès reçu m'a fait de la peine... Des prix pour le Dessin et la Musique ; ce qui a paru ici extraordinaire. On a demandé d'où vient cette nouveauté... Le Dessin et la Musique ne font pas partie de l'éducation que donnent les Jésuites. » (1er janvier 1823.)

vacances du jour de l'an, aussi bien que celles de Pâques ou de la Pentecôte; les grandes vacances elles-mêmes sont loin d'avoir la longueur de celles d'aujourd'hui[1]. Elles commencent vers le 20 août (ailleurs le dernier lundi d'août), pour finir le deuxième jeudi d'octobre. Les congés sont fort rares; le Père Simpson s'appuyant sur le *Ratio studiorum* et la tradition de l'ancienne Compagnie, avait prescrit le jour de congé hebdomadaire; on y renonça bien vite pour s'en tenir aux deux promenades du mercredi et du samedi. Il y a pourtant sortie une fois par mois pour ceux qui ont des parents à Amiens. Par contre, à Aix, le *Prospectus* déclare expressément qu'on ne va jamais en ville, « si ce n'est dans le cas d'absolue nécessité ». Avec cela, il semble qu'on n'a pas encore assez de temps pour l'étude; le *Coutumier* permet en effet aux grands de se lever à 4 heures. Cela vaut mieux que la veillée que, à une époque plus rapprochée de nous, on accordait dans les collèges à ceux qui avaient à préparer l'examen du baccalauréat. Autre détail où se révèle la sévérité des mœurs de l'époque : Le *Coutumier* énumère les fêtes où l'on déjeune au réfectoire; les jours ordinaires les élèves, au sortir de la messe, cueillent dans la corbeille un morceau de pain qu'ils mangent sur le pouce.

A propos de l'emploi du temps en classe, le Père Loriquet semble aller au-devant de certaines querelles que l'on a faites de nos jours, avec plus ou moins de bonne foi, à la pédagogie du passé. Il n'estime pas que la tâche du maître consiste à faire apprendre par cœur et réciter le texte des manuels. Son principe est « qu'il faut donner peu à apprendre, mais exiger que ce peu soit su et récité couramment ». La récitation des leçons ne prendra pas plus de quinze à vingt minutes. La correction des devoirs vient ensuite; elle se fait en public pour quelques-uns, mais il faut que le professeur s'astreigne à la faire en

1. « Jusqu'à la Rhétorique, elles ne doivent pas dépasser cinq à six semaines; elles peuvent aller jusqu'à huit pour les Philosophes. » (*Archiv. Paris.* 3006.)

particulier, « s'il veut entretenir le goût du travail ». L'exercice fondamental de la classe est l'explication des auteurs. On choisit un texte court, que l'on scrute à fond, que l'on tourne et retourne, que l'on fait revenir sous forme de questions, et dont on dégage les règles. Dès qu'on le peut, on doit éviter le mot à mot; dans les hautes classes, ce sont les élèves eux-mêmes qui font l'explication. Ici le *Plan d'études* s'écarte du *Ratio*.

Le chapitre suivant traite des moyens d'émulation et de répression. Les anciens Jésuites avaient fait de l'émulation l'un des principaux ressorts de l'œuvre éducatrice; des théoriciens modernes se sont plu à en signaler les inconvénients et ont prétendu substituer à l'émulation, stimulant de la vanité, l'amour pur du devoir et le zèle du perfectionnement personnel. Pédagogie idéale qui a seulement le tort d'oublier que les enfants sont des enfants, ou plutôt, comme dit La Bruyère, « déjà des hommes ».

Fidèle à la tradition des Jésuites et de l'humanité le *Plan d'études* fait une très large part à l'émulation. Nous y trouvons le système des « émules », pas encore toutefois celui des « camps ». Ce n'est que plus tard que les classes seront partagées en « Romains » et en « Carthaginois »[1]. Il y a composition toutes les semaines, une « étoile » pour les premiers avec ruban vert pour la diligence, et ruban rouge pour la composition; inscription au tableau d'honneur; à l'origine on affichait les listes tout entières; c'était le pilori pour les derniers; le Père Simpson ordonna que l'on n'irait pas plus loin que les dix premiers. Ajoutez les proclamations mensuelles en grande solennité, les bulletins trimestriels et enfin les examens de Pâques et de fin d'année. Le *Coutumier* de Saint-Acheul fournit sur ces examens quelques informations très détaillées, d'où il résulte qu'on y attachait plus d'importance et qu'on y mettait aussi plus de sérieux

1. Les « camps » existent dans les classes à Saint-Acheul en 1827. Cf. « Le Collège de mon fils », par Bellemare, p. 48.

que de nos jours. Les élèves les mieux notés avaient l'honneur de subir leurs examens en public ; les séances se prolongeaient pendant trois jours, les étrangers y étaient admis et prenaient part aux interrogations ; les élèves de Philosophie eux-mêmes avaient le droit d'interroger, « avec la gravité convenable », leurs jeunes camarades, et ce n'étaient pas les examinateurs les moins redoutés.

D'autre part ceux qui étaient mal notés en diligence passaient leurs examens devant un jury spécial présidé par le Père Préfet des classes ; s'ils ne donnaient point satisfaction, ils devaient recommencer au bout de quelques jours, après quoi le Préfet décidait de leur sort. On ne montait pas à la classe supérieure, avant d'avoir obtenu à l'examen la moyenne requise. Il y avait en outre *l'examen des paresseux*. Celui-là était environné d'un appareil formidable ; quelquefois même le *correcteur* attendait dans une pièce voisine. En tout cas, les sanctions n'étaient point une vaine menace ; elles allaient jusqu'au *maneat* inclusivement.

Les prix étaient peu nombreux ; à cet égard on se conforma de bonne heure aux prescriptions du *Ratio studiorum ;* on ajouta seulement le prix *d'Excellence*, non sans quelques protestations des supérieurs de Rome qui goûtaient peu cette innovation. Pareillement le régime de l'internat fit introduire le prix de Sagesse ou de Bonne Conduite, lequel fut, dès le début, décerné par le suffrage des élèves. « Jamais, lisons-nous dans les *Annales de Saint-Acheul*, il ne nous est arrivé de réformer leur jugement. »

Quant aux matières d'enseignement, les prix étaient attribués d'après un concours unique qui avait lieu sur la fin de l'année scolaire, environné de précautions rigoureuses pour assurer l'impartialité des décisions. Les copies n'étaient pas signées et le jury les classait sans connaître le nom des concurrents. Il va sans dire que la distribution des prix se faisait avec toute la solennité

possible; les Palmarès que nous avons eus sous les yeux ont eux-mêmes l'allure pompeuse des anciens programmes d'actes universitaires[1].

Les Académies furent assurément l'un des meilleurs moyens imaginés jadis par les Jésuites pour provoquer et entretenir parmi les écoliers l'ardeur au travail. Le *Ratio studiorum* règle minutieusement tout ce qui regarde l'établissement et le fonctionnement de ces institutions. Il y a généralement une Académie pour les classes de grammaire et une autre pour les hautes classes. Naturellement tous les élèves ne sauraient prétendre à l'Académie; c'est une élite qui ne comprend que les meilleurs parmi les bons. Aussi le titre d'académicien est-il fort en honneur. L'Académie tient d'ordinaire séance une fois par semaine; c'est elle qui fait les frais des solennités littéraires du collège.

L'Académie ne figure pas dans le *Plan d'études* du Père Loriquet; cette omission à elle seule serait plus que suffisante pour prouver que, à l'époque où il le rédigea, il connaissait encore mal les méthodes traditionnelles de la Compagnie de Jésus. Les Académies n'en furent pas moins établies dans tous les Petits-Séminaires dirigés par les Jésuites sous la Restauration. Le *Coutumier* de Saint-Acheul mentionne le congé des académiciens au 29 janvier, fête de saint François de Sales. « Trois académies, dit l'annaliste, furent fondées au mois de mai 1820, celle des Rhétoriciens, celle des Humanistes et une dernière composée d'élèves de Troisième auxquels pouvaient être associés quelques-uns des meilleurs élèves de Quatrième...

1. Voici un spécimen de frontispice d'un Palmarès de Bordeaux :

D. O. M.
In Minori Seminario Burdigalensi
Solemnis Præmiorum Distributio
D. O. M.
Quod felix faustum
Fortunatumque sit Religioni
Christianissimi Regis Imperio totique adeo Rei
Litterariæ et omnibus Gymnasii nostri alumnis.
Anno reparatae salutis MDCCCXXVI.

Pour être admis à l'Académie, il fallait avoir donné des garanties de bonne conduite et témoigné d'un esprit de piété peu commun. Aussi l'Académie était-elle fermée à un élève, quel que fût son talent, qui n'avait pas sollicité son agrégation à la famille de Notre-Dame et n'y jouissait pas au moins du titre de postulant.

« Outre les séances publiques qui avaient lieu invariablement tous les trois mois, des séances privées se tenaient chaque semaine, toujours en présence du Directeur. Elles commençaient et finissaient par une courte prière. Le Secrétaire lisait le compte rendu de la séance précédente; après quoi l'on s'occupait de quelques-uns des exercices suivants : la lecture de nouvelles pièces, discours, etc., pour juger si elles étaient dignes d'entrer dans le recueil intitulé *Musæ academicæ*, ou si leurs auteurs auraient à les retoucher; lectures commentées de quelques pages d'un auteur de rhétorique, de littérature, de poétique, de grammaire; déclamation d'un morceau de prose ou de poésie, suivie de remarques des académiciens et du Directeur; explanation de quelque beau passage d'un auteur grec ou latin, ou français; questions proposées sur quelque point relatif aux études... »

Les *Annales de Saint-Acheul*, ainsi que les *Diaires* des autres maisons ne manquent pas de signaler les séances publiques des Académies et parfois en reproduisent le programme *in extenso*. Ainsi à Sainte-Anne d'Auray, par exemple, le 1er janvier 1827, le nouvel évêque de Vannes arrive sans être annoncé. L'Académie improvise une séance littéraire pour le lendemain. C'est un plaidoyer sur cette question : Dans quel état peut-on servir plus utilement son pays? Cinq orateurs plaident tour à tour pour le Commerce, les Lettres, l'Armée, la Magistrature et l'état ecclésiastique. Tout naturellement le dernier saisit l'occasion de tourner un compliment au prélat.

Avec les Académies on pourrait signaler encore comme moyens de stimuler les talents naissants la publication d'un Journal. Le Père Loriquet raconte que l'essai en fut

fait à Saint-Acheul, preuve que la gent écolière de ce temps-là ne laissait guère à inventer en fait d'initiatives hardies. Le Journal, rédigé par les Rhétoriciens et les Humanistes, se borna d'abord à insérer, avec la chronique du collège, des critiques littéraires et scientifiques, des devoirs et compositions jugés dignes de franchir les limites des classes ; mais bientôt il élargit son programme et la verve malicieuse des rédacteurs se donna carrière aux dépens des uns et des autres, si bien que l'autorité jugea prudent d'arrêter la publication.

Indépendamment de ce qu'on pourrait appeler des institutions scolaires plus ou moins passées dans le domaine public, il y a mille et une manières d'éveiller et d'entretenir l'émulation ; elles diffèrent suivant l'âge, le tempérament et le caractère des écoliers, suivant même les mœurs et les habitudes du pays. A cet égard on ne saurait fixer de règles précises ; mais il n'est peut-être pas excessif de dire que le meilleur maître est celui qui sait le mieux découvrir et employer les industries qui obtiennent des enfants l'application et l'effort personnel.

Telle est bien la pensée de l'auteur du *Plan d'études*. Il recommande aux professeurs de faire appel à toute leur ingéniosité ; il ne faut pas dédaigner les petits moyens ; les bons sont ceux qui réussissent. Il cite l'exemple de ce professeur de classe élémentaire à Saint-Acheul qui, à la fin du jour, offrait au plus méritant de ses élèves... une prise de tabac. A la fin de la semaine le premier lauréat avait le privilège, non plus seulement de plonger ses doigts dans la tabatière professorale, mais d'offrir lui-même une prise à ses camarades les mieux notés. Avec cette originale récompense le maître obtenait des prodiges ; « des enfants pleuraient, dit le Père Loriquet, pour n'en avoir pas été jugés dignes ».

Nous aurons à revenir sur l'article des répressions. Le dernier chapitre du *Plan d'études* concerne la Bibliothèque. Le Père Loriquet veut en effet qu'il y ait une bibliothèque pour les élèves et qu'ils consacrent à la lecture le plus de

temps possible. Il a dressé lui-même un projet de catalogue ; aujourd'hui sans doute ce choix de livres paraîtrait sévère et peu intéressant. A la vérité, comme le disait Villemain dans son Rapport de 1843, après avoir énuméré les ouvrages mis entre les mains des élèves de l'Université, « tout est sérieux et solide dans cette étude ». Mais il est hors de doute que l'on avait, il y a cent ans, sur les lectures destinées à la jeunesse des idées moins larges que celles d'aujourd'hui. Qui oserait dire que l'on avait tort? Au surplus le *Plan d'études* se borne à l'énumération de quelques ouvrages de fond ; nous voyons dans les *Annales de Saint-Acheul* que, dès 1820, la bibliothèque des élèves comptait 4.000 volumes[1].

En ce qui concerne les punitions, le *Plan d'études* se borne à quelques indications sommaires. Il pose en principe que « les plus convenables sont celles qui humilient le plus », et qui ont un rapport plus direct avec la faute. Un autre principe, c'est qu'il ne faut pas les multiplier, mais bien plutôt faire en sorte de pouvoir s'en passer. « Le moyen le plus efficace pour punir et même pour prévenir les fautes, ce sont les notes de semaine, surtout lorsque les professeurs s'entendent avec le président d'étude, encore plus lorsqu'elles trouvent leur sanction dans le blâme ou les éloges du préfet des classes et du Supérieur. » L'idéal serait donc de pouvoir se contenter des notes bonnes ou mauvaises. Les Jésuites les ont toujours considérées comme la sanction normale et ordinaire. Le Père Jouvency déclare nettement que le professeur qui sait son métier n'en emploiera guère d'autres[2].

Mais il faut compter avec la réalité. Maintenant surtout qu'il ne s'agissait plus seulement de faire une classe, mais

1. La Bibliothèque des Pères en comptait 12.000.

2. « *His duabus machinis, laude et vituperio scolam suam reget...* » Le P. Jouvency ajoute : *Sit dedecoris parcior*. Qu'il soit plutôt réservé dans l'usage de l'humiliation. Il semble bien que sur ce point il y ait divergence entre le vieux Jésuite et le Père Loriquet : « Les plus convenables (punitions) sont celles qui humilient le plus. » L'esprit des Pères de la Foi se trahit dans cette préférence.

de maintenir l'ordre indispensable dans des pensionnats qui comptaient des centaines d'enfants et de jeunes gens, on ne pouvait s'en tenir à un système qui ne fait appel qu'à la conscience et à l'honneur. Il y eut donc un Code pénal ; il semble même un peu chargé ; dans le *Coutumier* de Saint-Acheul, il ne comprend pas moins de dix-huit articles. Le traditionnel *pensum* ne saurait être omis ; mais le *Plan d'études* recommande d'en faire un exercice moralisateur; c'est pourquoi il sera court, mais on exige qu'il soit fait très soigneusement, fallût-il le recommencer deux et trois fois ; cette application oblige le délinquant à se maîtriser et à se contraindre, autrement dit à se vaincre. Les châtiments corporels ne sont point exclus; il n'y a pas lieu de s'en étonner. L'antique pédagogie, celle du *Ratio* de la Compagnie de Jésus elle-même en faisait un usage courant. Pendant toute la première moitié du dix-neuvième siècle un grand nombre d'écoles en France usaient encore peu ou beaucoup de la férule. On la connut donc à Saint-Acheul et dans les autres Petits-Séminaires. Toutefois on ne peut dire qu'elle y fut en honneur. « C'est une dernière ressource, dit le Père Loriquet, aussi triste que le mal auquel on veut remédier. » Le *Coutumier* nous apprend qu'elle n'était jamais administrée sans le consentement de l'intéressé. D'autre part, conformément à la prescription du *Ratio*, les maîtres ne procédaient pas eux-mêmes à l'exécution ; elle était confiée à un *correcteur* attitré, à qui le patient devait payer un honoraire.

Un genre de punition plus original peut-être et en tout cas plus usité, c'était la Salle de discipline. Tous les soirs, sur la fin du souper, le préfet proclamait les noms de ceux qui allaient passer plus ou moins de temps, dans un local silencieux, à réfléchir sur les inconvénients de la paresse et de la dissipation. Ils ne devaient pas être nombreux, trois ou quatre tout au plus, dit le *Plan d'études* ; autrement la punition, sévère et efficace par elle-même, aurait eu plus d'inconvénients que d'avantages.

Nous voyons encore dans le *Coutumier* de Saint-Acheul figurer aux degrés supérieurs de l'échelle des peines l'*exil à la ferme*. C'était une sorte de séquestration, témoignant que le commerce du coupable était considéré comme dangereux ; on y pouvait voir un prélude de l'expulsion.

La répression ne s'enfermait pas toujours dans le cercle des peines prévues et cataloguées. Dans les cas exceptionnels on recourait à des sanctions extralégales ; nous en trouvons des exemples qui prouvent que les mœurs de l'époque étaient moins susceptibles qu'elles ne le sont devenues plus tard. *Les Annales de Saint-Acheul* rapportent que le Père Louis de Bussy, étant par intérim préfet général, condamna un élève à paraître en récréation avec une sorte de carcan sur lequel était inscrite une épithète équivalant à une flétrissure. La faute était grave, il est vrai, et d'ailleurs le Père donnait le choix au coupable, se soumettre ou s'en aller.

L'expulsion était, comme partout, la sanction dernière ; les Jésuites y recouraient, on peut le dire, libéralement. Il ne fut jamais dans leurs habitudes d'hésiter à rendre à leurs familles des élèves dont la présence serait pernicieuse pour leurs camarades. Rigueur salutaire, dont tous les chefs d'institution à la hauteur de leur mission comprennent la nécessité et que, dans les établissements officiels surtout, ils gémissent de ne pouvoir imiter.

Dès la première page des *Annales de Saint-Acheul*, on lit cette phrase suggestive : « Il n'y a guère eu d'année qui n'ait vu expulser vingt ou trente élèves. » A Aix, on avait eu le tort de débuter trop brillamment ; on comptait deux cents pensionnaires le jour de l'ouverture. Mais dans le nombre il y avait, selon le mot du Père Richardot, bien « des brebis galeuses ». Le Recteur était le Père Loriquet ; il arrivait avec sa fermeté et son expérience des années de Saint-Acheul. Au bout de quelques mois il avait prononcé vingt-cinq expulsions. De là grandes colères et tempête contre le collège naissant. Mais l'épuration lui fut profitable. Le Père Richardot le constatait à la rentrée

de l'année suivante : « Il y a aujourd'hui, écrivait-il, 330 pensionnaires, et on arrivera bientôt à 400. » (26 nov. 1822.) A Aix encore, en 1824, le Père Delvaux inaugurait son gouvernement en rendant quarante élèves à leurs familles. A Forcalquier même, au moment où le pensionnat se dépeuplait au bénéfice d'Aix, on éclaircissait encore les rangs en congédiant les mauvais élèves. « Le Père Coulon, écrivait le Provincial après sa visite, en a renvoyé dix ou douze depuis deux mois. » (16 avril 1823.)

Il y avait un autre mode d'élimination qui se pratiquait couramment. Chaque année, pendant les vacances, un certain nombre d'élèves à qui on avait épargné la honte du renvoi étaient invités à rester chez eux. « Voilà les vacances, écrivait le Père Godinot au recteur de Dôle, c'est le temps des *maneat*. N'en soyez pas avare. Mieux vaut peu et très peu de pensionnaires que beaucoup avec de mauvais principes. » (5 septembre 1825.) Au début de la dernière année de Saint-Acheul le Père Loriquet annonçait dans son rapport au Père Général qu' « on a congédié pendant les vacances bon nombre d'élèves, de sorte qu'ils sont *pauciores sed meliores* ». (7 février 1828.)

III

Mais la répression sous toutes ses formes n'est qu'un moyen pour maintenir la discipline, laquelle n'est pas non plus une fin en soi, mais la condition nécessaire de l'ordre qui garantit le travail et la moralité. Une maison d'éducation où la discipline se relâche est fatalement vouée au désordre, qui engendre la paresse « mère de tous les vices[1] ».

1. Le P. Louis de Bussy expliquait ainsi cette importance capitale de certains détails de discipline qui, de prime abord, pourraient paraître sans conséquence : « Tant qu'il y aura confusion dans les passages et causeries au commencement des exercices, point d'ordre; de là peu de travail, paresse chez un grand nombre, et dans la paresse une source inépuisable de fautes graves et d'expulsions. » (Lettre au Père Guidée, février 1821.)

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour apprécier le caractère de la discipline dans les maisons des Jésuites. Cette discipline était véritablement minutieuse et sévère. Le règlement de Saint-Acheul forme tout un opuscule. Rien n'y est oublié, le détail de chaque fonction comme de chaque exercice y est ordonné avec une précision qui témoigne que rien de ce qui touche à la vie du collège n'est considéré comme quantité négligeable. La surveillance est le grand souci de l'administration. « Jamais les élèves ne sont abandonnés à eux-mêmes ; la vigilance des maîtres s'étend à tous les lieux et à tous les instants du jour et de la nuit. » Ces paroles du prospectus de Saint-Acheul, reproduites dans celui de plusieurs des autres maisons, ne sont pas une vaine formule. On peut concevoir et préférer une pédagogie plus libérale ; sans blâmer ce que d'autres estiment meilleur, les Jésuites tiennent à leurs principes et à leurs méthodes. L'organisation de la surveillance dans les Petits-Séminaires rencontrait de graves difficultés, qui toutes avaient leur source dans le manque de personnel. C'est ce qui les obligea à recourir à des expédients et à des industries assurément détestables en elles-mêmes.

Le préfet des classes avait la charge générale de la discipline. Au-dessous de lui, les professeurs durent trop souvent, dans les premières années surtout, ajouter à leurs classes un service de surveillance. Mais, en règle générale, ce furent de jeunes scolastiques, qui tout en poursuivant leurs études de Littérature, de Sciences, de Philosophie ou de Théologie, remplissaient l'emploi de *préfets des mœurs*. En 1820-1821, par exemple, nous en trouvons sept à Saint-Acheul, deux à Sainte-Anne d'Auray, six à Bordeaux, six à Forcalquier et sept à Montmorillon. On leur adjoignit, à titre d'auxiliaires, des ecclésiastiques étrangers à la Compagnie, et pour la plupart encore séminaristes. En cette même année, on en comptait huit à Saint-Acheul, sept à Saint-Anne d'Auray, quatre à Bordeaux et trois à Forcalquier. Le nombre des élèves

augmentant toujours, il y avait à Saint-Acheul en 1824, dix scolastiques et quinze auxiliaires affectés au service de la surveillance.

Ce régime dura autant que les Petits-Séminaires eux-mêmes; pas un seul prêtre de la Compagnie ne figure dans les catalogues avec le titre de préfet des mœurs. Dans les dernières années, le Père Godinot, successeur du Père Richardot, ne permettait même plus de distraire de leurs études les scolastiques théologiens. Ainsi la responsabilité de la discipline reposait presque tout entière sur de jeunes religieux sortant du noviciat, chez lesquels la bonne volonté ne pouvait pas toujours suppléer au manque de maturité et d'expérience. Leurs auxiliaires se trouvaient dans des conditions encore plus désavantageuses. Le Père Loriquet avouait qu'il y avait là un point faible, sur lequel il appelait l'attention du Père Général. Les anciens Jésuites n'ayant pas de pensionnats, ou n'en ayant que très peu et dans des conditions très spéciales, n'avaient pas eu à se préoccuper beaucoup de la surveillance; à cet égard la tradition présentait une lacune. On devait maintenant créer un organe devenu nécessaire. D'Aix où il venait d'être transféré, le Père Loriquet écrivait au Père Fortis : « Pendant cinq ans, à Saint-Acheul, je n'ai vu que deux préfets réussir. Ceux qu'on envoie du dehors ont mille peines; ils manquent de savoir-faire. Les élèves de Saint-Acheul prennent la soutane et se font respecter... Donc, il nous faut choisir parmi ceux que nous avons élevés, et ceux-là seulement. Mais il faut les garder... Il est de toute nécessité d'avoir un corps de surveillants, qui en feraient leur carrière... »

Comme conclusion, le Père Loriquet proposait d'admettre dans la Compagnie des sujets sous condition de se vouer à la surveillance dans les collèges. C'est, comme on le voit, le formidable problème que l'on a essayé de résoudre, sans y réussir, dans les internats universitaires, en appelant les surveillants tantôt répétiteurs, tantôt maîtres d'études et enfin professeurs adjoints. Le problème

se posait aussi pour les Jésuites dans leurs Petits-Séminaires; ils en cherchèrent la solution, mais on ne leur laissa pas le temps de la trouver.

Outre les auxiliaires qui avaient le titre de préfets des mœurs, il y eut des *censeurs* choisis parmi les élèves des hautes classes. C'est là une institution intéressante en pédagogie, dont l'idée fut sans doute empruntée aux vieux collèges où les étudiants faisaient eux-mêmes leur police. Les Jésuites ne sont assurément pas seuls à l'avoir recueillie; car elle florissait, il n'y a pas bien longtemps, et apparemment elle fleurit encore dans quelques Petits-Séminaires où s'est conservée la simplicité des mœurs antiques.

Le Censeur était investi d'une certaine autorité, et par suite, jouissait de certains privilèges; il occupait une place à part, hors du rang, et pour prendre une comparaison dans le militaire, il faisait fonction de sous-officier. Les censeurs veillaient à l'observation du règlement en étude, au réfectoire, dans les passages ; toutefois ils n'avaient pas le droit de punir, mais ils notaient les infractions et en remettaient la liste au préfet. C'est grâce à eux que l'on put maintenir l'ordre et la régularité dans des pensionnats disposant de locaux insuffisants et mal distribués.

Pour ne parler que de Saint-Acheul, la principale maison, où furent réunis à la fois jusqu'à cinq cents élèves, n'eut jamais plus de deux divisions, et encore dans les deux dernières années seulement. Un unique préfet surveillait l'étude, avec l'aide discrète de ses censeurs répartis çà et là dans les rangs des écoliers[1]. C'étaient d'ordinaire des étudiants ecclésiastiques que l'on appelait à ce poste de confiance, mais non pas à l'exclusion des autres, comme le prouve le récit d'un ancien élève du Père Guidée : « Voici, dit-il, comment il fit de moi un élève docile d'ingouvernable que j'étais. J'avais été mis

1. « Un seul préfet garde la discipline dans les études où sont 450 pensionnaires en sept salles, et tout va bien. » (Loriquet à Fortis, 19 janvier 1825.)

à la Salle de discipline pour insolence commise envers mes censeurs. Le neuvième jour eut lieu la promulgation des charges pour le mois suivant. Le Père Guidée en les proclamant, lit : Arthur de ***, censeur à l'étude et au réfectoire. — Rire général parmi tous mes camarades. — Le Père Guidée recommence. — Nouveaux rires. — Il reprend une troisième fois, ajoutant que, dans ce qu'il fait, il ne croit pas avoir besoin de notre approbation et qu'il ne s'inquiète guère de notre blâme. Le silence se rétablit. J'acceptai cette charge et dès lors je dus rester tranquille et devins sage. Le Père Guidée avait trouvé le chemin de mon cœur[1]. »

Les huit jours de Salle de discipline que venait de faire le nouveau dignitaire témoignent du soin que l'administration prenait de faire respecter l'autorité des censeurs. Parfois elle allait plus loin encore. En 1820 deux étourdis s'étant permis d'envoyer à l'un d'eux un billet injurieux et menaçant, le Père Loriquet, alors recteur de Saint-Acheul, n'hésita pas, pour faire un exemple, à prononcer publiquement l'expulsion des coupables. Le Père de Mac-Carthy, qui venait de prêcher la retraite, intercéda en leur faveur; on lui accorda leur pardon. Mais, racontent les *Annales*, ils trouvèrent le moyen de se faire chasser dans le courant de l'année.

L'institution des censeurs a fourni un prétexte de plus pour reprocher aux Jésuites d'organiser la délation parmi leurs élèves. On a vu plus haut qu'ils n'en ont pourtant pas eu l'initiative. Si les Jésuites l'ont introduite dans leurs établissements de la Restauration, c'est qu'elle était d'usage courant dans les Petits-Séminaires. Au reste, il ne faut rien moins que le parti pris d'interpréter les choses en mauvaise part pour trouver dans cette pratique la délation organisée; ne serait-il pas plus juste d'y voir une application de ce *self-government*, qui fonctionne plus ou moins dans les maisons d'éducation anglaises

1. *Vie du P. Achille Guidée*, par le Père Grandidier, Paris, Sarlit, 1867, p. 47.

ou américaines et auquel on ne marchande pas l'admiration ?

Voici d'ailleurs un passage du règlement de Saint-Acheul, qui était lu et commenté tous les ans devant les élèves : « Autant on blâme et on méprise les rapports qui sont toujours odieux aux jeunes gens et désagréables aux maîtres, autant on fait un devoir à chacun d'avertir celui des maîtres en qui il a plus de confiance ou qu'il juge pouvoir remédier plus efficacement au mal, lorsqu'il aperçoit qu'un de ses condisciples se permet des propos ou des actions contraires à l'honnêteté ou à la religion. De tels rapports ne peuvent être regardés comme des délations basses et odieuses, mais au contraire comme un service essentiel dicté par la charité et auquel on ne peut manquer sans péché. »

Cette manière d'envisager les choses n'est point spéciale aux Jésuites; il n'est pas d'éducateur digne de son nom qui ne la fasse sienne et pas de maison d'éducation chrétienne où elle ne soit adoptée comme règle de conduite. La dénonciation ainsi entendue est en effet une mesure de défense et de salubrité publique qui s'impose, quand toute autre serait inefficace.

Mais voici une institution, si le mot n'est pas trop ambitieux, établie à Saint-Acheul et apparemment aussi dans les autres Petits-Séminaires, car le *Plan d'études* en fait mention, institution plus discutable que celle des censeurs. On l'appelait le *Signum*.

Le *signum* était un objet quelconque remis à un élève pris en faute sur un point déterminé. Celui-ci le passait au premier camarade qu'il pouvait surprendre dans la même faute, et ainsi de suite, jusqu'à la fin de l'exercice, ou même de la journée. Le malheureux qui se trouvait alors possesseur du *signum* payait pour tous[1]. De cette façon

1. Le *signum* pouvait être employé contre des infractions d'ordre très divers. Il y eut même le *signum gulæ*, comme il y avait le *signum regulæ*. Et alors il arrivait que celui qui n'avait pu se décharger du fatal *signum* était mis au pain sec, à genoux, à côté du président du réfectoire pendant le souper. (*Coutumier de Saint-Acheul.*)

c'étaient précisément les délinquants qui se trouvaient chargés de la surveillance, et leur intérêt les obligeait à la faire rigoureuse. On aimerait à savoir à quel maître policier revient l'honneur de cette invention, plus ingénieuse toutefois que louable. Il n'est que trop aisé d'entrevoir les multiples et graves critiques qu'on peut lui adresser. Après l'expérience faite à l'époque qui nous occupe, les Jésuites ne l'ont pas réintroduite dans les collèges qu'ils ont fondés plus tard. Il y a même lieu de croire que ceux de la Restauration ne gardèrent pas jusqu'à la fin l'usage du *signum*. Nous voyons en effet dans une lettre autographe du Père Rozaven qu'on ne l'approuvait pas à Rome : « Il paraît mieux de la supprimer[1]. »

Nous voyons dans les *Coutumiers* et autres documents des Petits-Séminaires de la Restauration que l'on faisait aux élèves une très large part dans l'administration de leurs affaires. Outre les censeurs, déjà nombreux, il y avait des fonctionnaires préposés à tous les services publics : Réglementaires, sonneurs, questeurs, fournisseurs, bibliothécaires, sacristains, maîtres des cérémonies, un chef lampadaire avec dix officiers, un chef *storiste* avec dix officiers, deux facteurs de courriers, conservateurs des jeux, jusqu'à des poëliers. Le *Coutumier* de Saint-Acheul n'énumère pas moins de 37 charges. Les titulaires étaient nommés tous les trois mois, mais pouvaient être prorogés. « Le succès des exercices, disait le règlement, dépend en grande partie du zèle et de l'exactitude que MM. les élèves mettent à remplir les charges qui leur sont confiées. » A Sainte-Anne d'Auray, il y avait même de véritables maîtres d'hôtel, présidant, avec le titre d'inspecteurs, au bon ordre du réfectoire ; sous leur conduite, les plus grands élèves servaient à table leurs camarades. « La fonction n'avait rien d'humiliant, car tous, riches et pauvres, y passaient à tour de rôle[2]. »

1. *Archiv. Paris*, 3006.

2. *L'éducation chez les Jésuites. Un collège breton*, par Fernand Butel, p. 73.

IV

Un des chapitres les plus importants de l'ordre du jour dans les internats est celui qui concerne l'emploi du temps des récréations. Tout le monde est d'accord sur l'utilité, disons plutôt la nécessité des jeux. Mais ici se pose un problème délicat : Dans quelle mesure l'autorité peut-elle imposer l'obligation de jouer, et comment concilier cette obligation avec la liberté qui paraît être de l'essence du jeu? Naturellement tous les éducateurs n'adoptent pas la même solution; les uns font la part très large à la liberté; d'autres estiment que la liberté en cette matière a trop d'inconvénients, et donc, doit être sacrifiée sans miséricorde; d'autres enfin s'ingénient à établir une obligation qui laisse subsister une certaine dose de liberté pour la satisfaction des esprits ombrageux. Il semble que ce soit ce compromis que l'on tâcha de réaliser à Saint-Acheul.

Voici en effet ce qu'on peut lire dans les *Annales :* « L'expérience avait prouvé que, dans un pensionnat nombreux, les jeux qui donnent de l'exercice au corps sont très salutaires à l'âme. Les conversations fréquentes entre élèves pendant la récréation aboutissent d'ailleurs, presque toujours, à des liaisons suspectes, à des plaintes, à des murmures secrets contre toute disposition prise pour le maintien de l'ordre. Aussi, dès le premier jour de l'année scolaire 1817, avait-on pris soin d'introduire les jeux et de les recommander. On engagea les congréganistes à donner l'exemple; ils le firent de bonne grâce, et ce fut désormais une sorte d'obligation pour tous les élèves de jouer habituellement; il n'y eut d'exceptés que ceux à qui la faiblesse du tempérament semblait interdire toute fatigue. »

Dès l'abord on s'était ingénié à multiplier les jeux, de façon qu'il y en eût pour tous les goûts. Restait cependant l'allée des promeneurs où devaient se trouver tous ceux qui, pour une raison ou pour une autre, ne prenaient pas

part aux jeux. Ces péripatéticiens étaient l'objet d'une surveillance spéciale. L'annaliste raconte à ce propos une anecdote assez plaisante. En 1817 on avait reçu à Saint-Acheul une douzaine de jeunes gens, anciens élèves de l'Université, qui s'obstinèrent pendant quelques jours à faire bande à part, estimant au-dessous de leur dignité de jouer avec leurs camarades. Le Père Sellier se chargea de les réduire. — Puisque vous vous trouvez bien ensemble, leur dit-il, nous allons favoriser votre réunion amicale. Vous passerez désormais vos récréations dans une salle où vous pourrez converser tout à votre aise, et je me ferai un plaisir de vous tenir compagnie. — Il fallut se rendre à l'invitation, et d'abord ils firent assez bonne contenance ; mais avant la fin du jour, la conversation languissait, tombait même. Vainement le Père Sellier essayait de la ranimer. Les jeunes philosophes demandèrent grâce ; le Père Sellier se montra difficile et ne leur permit enfin de quitter le salon de conversation que sur leur promesse de ne plus s'exposer à y revenir.

Ce fut en cette même année que M. de Bonald fit une visite à Saint-Acheul dans l'intention d'y placer deux de ses petits-fils. Il voulait se rendre compte par lui-même si l'établissement méritait sa réputation. Membre de la Commission de l'Instruction publique, il savait mieux que d'autres quels justes sujets de plaintes donnaient aux familles les internats universitaires. Il vit les élèves à l'église, en étude et en classe ; mais ce fut après les avoir vus en récréation dans toute l'ardeur de leurs jeux qu'il se déclara pleinement rassuré. C'était là à ses yeux le véritable *criterium*.

Pour en finir avec le chapitre de la discipline, notons encore quelques détails qui ont leur signification. Le *Coutumier* de Saint-Acheul, rédigé dès les premières années, fut ensuite soumis à la révision romaine. Il revint avec les annotations de l'Assistant de France, le Père Rozaven. Dès lors l'accès de l'intérieur du collège fut interdit aux femmes ; une infirmerie dut être aménagée à proximité

de la porte d'entrée afin que les élèves malades pussent recevoir la visite ou même les soins de leurs familles. Tout le service de la lingerie fut confié, à partir de 1818, aux sœurs de la Sainte-Famille, installées à quelque distance de Saint-Acheul dans l'ancienne maison de Gresset; elles y formèrent un atelier qui employa jusqu'à soixante-dix personnes, blanchisseuses, repasseuses, lingères, etc., auquel le collège fournissait le travail et qui disparut avec lui. La règle de la clôture fut appliquée même à l'égard des élèves, ainsi que d'autres prescriptions de l'Institut concernant les rapports extérieurs des religieux de la Société avec le monde.

L'annaliste de Saint-Acheul a cru devoir exprimer un regret, sinon une désapprobation, au sujet de ces mesures qui dérangeaient les habitudes prises et qui lui paraissaient nuisibles à l'esprit de famille. A l'en croire, les élèves n'auraient plus eu à partir de ce moment la même confiance envers leurs maîtres, ni le même abandon. Notons en passant que, pour ménager les susceptibilités de l'opinion, les Jésuites dans les Petits-Séminaires étaient de simples abbés; les élèves leur disaient non pas *Mon Père*, mais *Monsieur*. Il y a là peut-être plus qu'une question de mots. Malgré tout, il semble bien pourtant que la rigidité de la discipline n'ait pas éteint chez cette jeunesse l'esprit filial. Voici en quels termes un *ancien* écrivait à celui qu'on appelait pourtant « le terrible préfet », et en qui la discipline s'était, si l'on peut dire, incarnée à Saint-Acheul

« Votre lettre m'a fait d'autant plus plaisir que je l'avais plus attendue. J'y ai reconnu le bon *Monsieur* Guidée, me parlant comme à Saint-Acheul, me grondant tout doucement pour mon bien et me donnant des avis paternels, dont je tâcherai aussi de profiter en fils soumis. Je sens que mon cœur si bizarre manquerait plutôt à la reconnaissance qu'il doit à Dieu qu'à celle que je vous dois. C'est mal, je le sais, mais enfin c'est comme cela. Je vous aime bien, mon bon Père, je vous aime de tout mon cœur, et

je serai à vous pour la vie, soyez-en bien persuadé [1]. » Il serait aisé de multiplier les témoignages de ce genre. La date fatale de 1828 nous obligera d'en rapporter au moins quelques-uns.

Malgré la sévérité de la discipline et la vigilance de ceux qui en avaient la garde, on ne prétend pas que la régularité fût dans les maisons des Jésuites à l'abri de toute atteinte. Les expulsions, nous l'avons dit, n'y étaient pas rares, et elles n'avaient pas pour motifs de simples peccadilles. Les écoliers avaient alors, peut-être plus qu'en d'autres temps le goût des fredaines. Les *Annales de Saint-Acheul* en rapportent plus d'un exemple ; mais, entre autres, on y trouve en 1822, le récit d'un tour pendable, que le narrateur paraît prendre tout à fait au tragique ; à la distance de près d'un siècle, on n'y voit guère qu'une espièglerie un peu forte.

Quelques *grands* avaient trouvé le moyen d'aller faire bombance au clocher. Certain épicier, connu parmi les élèves sous le sobriquet de *Canne à sucre*, leur servait de pourvoyeur. *Canne à sucre*, déposait les victuailles sur un tombeau de l'ancien cimetière attenant à l'église ; on n'avait qu'un petit mur à franchir pour aller les prendre. On était à la veille de la fête du Saint-Sacrement. Les compères avaient profité de l'agitation occasionnée par les préparatifs de la procession. Pendant qu'ils étaient en train, une inspiration, diabolique sans doute, suggéra à l'un d'eux d'enlever le battant de la cloche. Aussitôt fait, et l'objet fut caché si bien qu'on ne le découvrit qu'après de longues recherches. On devine la consternation causée par le silence de la cloche en une circonstance aussi solennelle et les commentaires qui s'ensuivirent. Les coupables furent bientôt connus ; il y eut des expulsions ; il n'en pouvait être autrement. Un serrurier, qui se trouvait mêlé à l'affaire, dut « pour éviter les galères », au dire de l'annaliste, faire amende honorable à genoux en public.

1. *Vie du P. Achille Guidée*, p. 50.

A Dôle, on vit pire encore, un véritable mélodrame. Le Père Richardot, alors Recteur, raconte toute l'histoire dans une lettre au préfet du Jura, du 25 décembre 1824. Un élève, portant un nom des plus reluisants de la province, d'accord avec son père, comme on a lieu de le croire, achète un pistolet, se rend dans le parc et perce d'une balle le pan de son habit ; après quoi il vient faire un récit terrifiant. Il a été arrêté par trois voleurs, qui lui ont pris sa montre et sa bourse, et qui lui ont dit qu'ils se chargeaient de régler leur affaire aux Jésuites et au Père Recteur tout le premier. Le jeune homme avait si bonne réputation, son récit avait un tel accent de candeur, qu'on n'eut pas même l'idée d'une supercherie. La police fut avisée, on fit des perquisitions, on félicita le héros de l'aventure et on dit une messe d'actions de grâces pour sa préservation. Malheureusement l'armurier qui avait vendu le pistolet vint éveiller des soupçons. Le jeune homme interrogé entra bien vite dans la voie des aveux. On avait été dupe d'un homme du monde, désireux de mystifier les Jésuites ; ce qui ne suffit pas à justifier une gaminerie.

Les États les mieux policés ne sont pas exempts de crimes et de délits ; en dépit de quelques frasques inévitables dans les agglomérations nombreuses d'écoliers, les maisons dont nous faisons l'histoire se distinguaient par leur bonne tenue, au point de servir d'exemple à d'autres et de les piquer d'émulation. « Un effet bien remarquable de notre arrivée en ce pays, écrivait le Père Druilhet lors de la visite provinciale à Billom, c'est que les autres établissements, tant de Clermont que du diocèse, ont perfectionné la discipline de leurs maisons d'éducation, et en général, la conduite des élèves y est meilleure qu'auparavant. Nous le savons par les journaux, par les parents et même par les chefs de ces établissements. On pourrait donc dire avec vérité qu'il serait de l'intérêt public que nous eussions des établissements sur tous les

points de la France. Une louable rivalité se fait sentir. » (12 janvier 1827.)

V

La discipline au collège est de toute nécessité ; rien ne saurait la remplacer, et plus les élèves deviennent nombreux, plus il importe qu'elle soit exacte et rigoureuse. Gardienne de l'ordre, elle a d'ailleurs par elle-même une vertu éducatrice, car elle habitue l'enfant à la maîtrise de soi-même ; bien loin d'anéantir la volonté, comme le lui reprochent des gens à courte vue, elle l'assouplit et la fortifie par l'exercice. C'est à ce point de vue que pour beaucoup de jeunes gens il y a un sérieux avantage à passer par le service militaire. Toutefois la discipline ne saurait suffire à l'éducation. Le collège où elle régnerait seule, avec le secours des sanctions pénales, ressemblerait trop à la caserne. Les éducateurs chrétiens, les prêtres surtout, ont heureusement dans la religion, et ne craignons pas de le dire, dans la piété, un instrument de culture morale, dont l'action est tout à la fois plus puissante et plus douce.

On a fait grief aux Jésuites, ailleurs même que chez les libres-penseurs, de pousser leurs élèves à la piété au delà des limites de la discrétion. Il est certain qu'ils ont toujours considéré comme leur devoir de former des chrétiens, en même temps et plus encore que des hommes instruits dans les lettres et les sciences, et que, pour y parvenir, ils ont fait de la piété le principal ressort de leur pédagogie. Si c'est un tort, ils ne songent pas à s'en défendre. Voici d'ailleurs une instruction sur ce sujet qui montre quel idéal poursuivaient les Jésuites français de la nouvelle génération ; c'est de quoi rassurer quiconque voudra ici être de bonne foi. Le 1er juillet 1818, le Père Simpson écrivait aux Pères du Petit-Séminaire de Bordeaux :

« Que la piété que vous devez inspirer à vos élèves soit une piété solide, fondée sur des principes sûrs,

incontestables, et dont ils n'aient jamais à rougir. Cette piété doit donc être dégagée d'observances minutieuses, capables de provoquer les railleries de ceux avec qui ils vivront un jour hors du collège. Il faut en conséquence qu'ils n'entendent et ne lisent rien qui puisse seulement exalter leur imagination, mais que par vos soins ils deviennent de vrais et solides chrétiens ; et c'est par là qu'ils seront armés suffisamment pour soutenir les assauts auxquels Dieu permettra qu'ils soient un jour exposés. »

En ce qui concerne les exercices religieux, le règlement dans les maisons des Jésuites ne différait pas de celui des autres Petits-Séminaires. On y trouve l'assistance à la messe chaque matin et, le soir, la lecture spirituelle. La confession est obligatoire une fois par mois ; mais, ajoute le Règlement de Saint-Acheul, « ceux qui voudront faire quelques progrès dans la piété s'approcheront plus souvent du tribunal de la pénitence et de la sainte table ». On sait que, au début du siècle dernier, la fréquentation des sacrements n'était guère en honneur, même parmi les plus fervents ; le levain janséniste avait infecté les âmes demeurées fidèles à la pratique religieuse. On peut suivre, dans les documents manuscrits qui nous restent de cette époque, les luttes que les Jésuites eurent à soutenir dans leurs maisons d'éducation contre de déplorables préjugés qui étaient ceux des familles plutôt que des élèves[1]. Leurs efforts aboutirent d'ailleurs à des résultats que l'on pouvait alors considérer comme très satisfaisants. Les *Annales de Saint-Acheul* enregistrent pour l'année scolaire 1824-1825 le chiffre de 18.000 communions ; et pour l'année 1827-1828, la dernière de Saint-Acheul, 25.000 confessions[2].

L'année s'ouvrait par une retraite ; dès le début ce point

1. On pourrait citer ici une curieuse lettre du vicomte de Mac-Carthy, frère du célèbre Jésuite, chrétien exemplaire, qui ne peut consentir que l'on fasse faire la première communion à son neveu âgé de près de dix ans, dont il est le tuteur. (Archiv. lugd., XVI, 409.)

2. Malheureusement ces chiffres sont ceux des confessions entendues par les Pères de Saint-Acheul et des communions distribuées dans

fut regardé comme indispensable pour donner l'impulsion. Nous voyons par la correspondance des Supérieurs que, lorsque l'on était obligé de différer la retraite, tout était en souffrance, le travail comme la discipline; les premières semaines étaient à peu près perdues. Le Père de Mac-Carthy fut l'un des prédicateurs attitrés de ces retraites. L'annaliste de Saint-Acheul mentionne spécialement celle de 1821 : « Elle eut, dit-il, un succès prodigieux. Nous avions depuis longtemps conçu des projets de réforme; le moment de les réaliser était venu. » Et il raconte, en effet, comment, grâce aux bonnes dispositions où la retraite avait laissé les élèves, il fut possible de mettre ordre à bien des abus petits ou grands. A Bordeaux, à Montmorillon, à Aix, à Forcalquier, la chaude parole du Père de Mac-Carthy, rehaussée du prestige de sa réputation, n'obtenait pas de moindres succès. A Aix, où l'on avait eu le tort de débuter avec un trop grand nombre d'élèves admis sans assez de discernement, la retraite fut dans les premières années, au témoignage même du Supérieur, un secours inappréciable, sans lequel toute discipline fût demeurée impuissante.

La durée de la retraite n'est pas déterminée d'une manière précise ni uniforme. Elle se prolongeait, semble-t-il, toute une semaine. D'après le *Coutumier* de Saint-Acheul, tous les élèves n'y prennent pas part; ceux de la première division y sont admis de droit; ceux de la seconde, avec le consentement du Père Préfet et de leur confesseur, lesquels l'accordent aisément. En principe, le prédicateur s'adresse surtout aux grands; ils occupent les places les plus rapprochées de la chaire. Le temps de la retraite est divisé en deux parties, il y a des jours dits *préparatoires* et des jours de *pleine retraite;* il est encore permis de jouer pendant les premiers, mais tous les jeux sont suspendus pendant les seconds. Tous les professeurs

l'église; il n'y a pas de doute que la part des élèves n'y figure pour le plus grand nombre; mais rien n'indique quelle est exactement cette part.

sont invités à se mêler aux élèves pendant les récréations.

La retraite de fin d'année pour ceux qui terminaient leurs études fut instituée dans les Petits-Séminaires des Jésuites sous la Restauration. Nous en avons la preuve dans une lettre du Père Loriquet au Père Général, du 30 septembre 1822. A cette date l'usage était établi, *mos invaluit*, ce qui semble indiquer que la pratique remontait à un certain nombre d'années; et c'est sur la demande des élèves eux-mêmes, *ipsis petentibus alumnis,* qu'elle s'était introduite à Saint-Acheul et de là dans les autres maisons[1].

Avec la retraite, le moyen employé de préférence par les Jésuites pour entretenir parmi leurs élèves la piété et le bon esprit, ce furent les Congrégations. On peut dire en toute vérité que c'était là une tradition de famille, ou plutôt une part de l'héritage que la nouvelle Compagnie tenait de sa devancière. On sait en effet quelle action bienfaisante eurent les Congrégations dans les anciens collèges des Jésuites. Du jour où il leur fut permis de se consacrer de nouveau à l'apostolat de l'éducation, ils s'empressèrent de rétablir une institution dont une expérience de deux siècles avait démontré la merveilleuse fécondité.

La Congrégation de la Sainte Vierge fut érigée à Saint-Acheul, dès 1814, par le Père Louis de Bussy. « Il jugea à propos, disent les *Annales*, de n'y admettre d'abord que trente-trois élèves et de les faire élire par les enfants eux-mêmes à la pluralité des voix. La restriction mise au nombre des futurs congréganistes ne laissait entrer que les plus fervents et, d'un autre côté, l'élection confiée aux élèves éloignait tout soupçon de partialité, et assurait en

1. *Mos, ipsis petentibus alumnis, invaluit, ut omnes qui studia jamjam absoluturi sunt, sub finem anni, diebus festum Sti Ignati præcedentibus, sacrum instituant recessum, in quo vocationem quisque suam serio examini subjiciant et arma contra spirituales mundi nequitias sibi nature comparent.* (Archiv. rom.)

Pour leur retraite de fin d'études les philosophes de Saint-Acheul s'installèrent à l'Abbatiale; la retraite durait huit jours, *octiduum.*

même temps la bonté du choix, personne ne connaissant mieux un écolier que les écoliers qui l'entourent. »

La Congrégation ne trompa pas les espérances qu'on avait fondées sur elle. « Tous, poursuit l'annaliste, auraient voulu être reçus dans la famille de Notre-Dame, et ceux du moins à qui leur âge le permettait s'offrirent à l'envi à subir les épreuves qui en ouvraient la porte. » Outre les réunions et les exercices de piété que les congréganistes faisaient en commun, « la méditation le matin et l'examen de conscience le soir étaient obligatoires pour tous, et ils devaient d'ailleurs se distinguer par l'observation plus fidèle du règlement de la maison, la réception plus fréquente des sacrements et la charité fraternelle ». Ainsi, soit par l'exemple de ceux qui en faisaient partie, soit par le désir de s'y faire admettre, la Congrégation agissait comme un perpétuel stimulant de régularité, de travail et de vertu. L'annaliste ne craint pas de lui attribuer l'honneur d'avoir contribué pour une très grande part à maintenir le bon ordre dans les années difficiles où un développement trop rapide exposait Saint-Acheul à une sorte de crise de croissance. Le grand nombre d'enfants trop jeunes pour entrer dans la Congrégation de la Sainte Vierge suggéra au directeur l'idée d'en créer une seconde à leur usage; ce fut la Congrégation des Saints Anges à laquelle on dut des fruits merveilleux de piété et de sagesse dans la division des petits. En 1824, la Congrégation de la Sainte Vierge comptait cent soixante membres, celle des Saints Anges, soixante.

Outre l'obligation générale de donner en tout le bon exemple, les congréganistes avaient dans leurs attributions différentes œuvres de zèle et de charité. On a vu déjà qu'ils s'employaient de tout cœur à organiser les jeux. C'est sur eux encore que l'on comptait pour accueillir les nouveaux camarades et leur adoucir les difficultés et les ennuis de l'accoutumance. Le Père Louis de Bussy, disent les *Annales*, voulut même, en 1819, instituer « une section, dite de *zèle*, qui fut spécialement chargée de cet

important ministère et qui, à dater de cette époque, s'y employa avec un admirable dévouement ».

L'assistance des pauvres fut aussi dès le début un des privilèges des congréganistes. Les jours de promenade ils allaient par groupes, sous la conduite du Père Directeur, les visiter à domicile et leur porter des secours ; d'autres fois on les conduisait aux hôpitaux et même aux prisons ; ils faisaient ainsi l'apprentissage de la charité sous toutes ses formes. Pour mieux assurer le fonctionnement de ce service, le Père Louis de Bussy organisa, en 1821, la *section de charité* à laquelle il fut officiellement confié. Ce fut une véritable Conférence de Saint-Vincent de Paul avant la lettre. Son règlement, dressé et longuement expliqué par le Père Louis de Bussy, quelques semaines avant sa mort, est une esquisse, trait pour trait, de l'œuvre fondée par Ozanam dix ans plus tard et qui devait étendre sur le monde entier sa bienfaisante influence.

Les *Annales* le résument en quelques lignes : « L'objet de la *section de charité* était de procurer aux pauvres à domicile, aux malades de l'Hôtel-Dieu et aux prisonniers des secours temporels et spirituels. Elle avait un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et plusieurs chefs de bandes. Outre les assemblées communes à toute la Congrégation, elle en avait de particulières, soit pour s'agréger de nouveaux membres, soit pour régler le travail et en faire le partage, soit pour en mettre le résultat sous les yeux de la section et le consigner dans les archives... Elle avait pour patrons particuliers saint François-Xavier et saint Vincent de Paul. Le mercredi était consacré à la visite de l'Hôtel-Dieu, le samedi à celle des prisons et des pauvres familles. Tous les membres de la section, groupés selon l'ordre des semaines, recueillaient chaque jour avec soin les restes de dessert, les fruits, les papiers épars, les copies inutiles, les vieux cahiers, etc. » Seuls, les congréganistes de la Sainte Vierge pouvaient entrer dans la section et, avant d'être admis, ils devaient faire

leurs preuves : « Rassembler pour les pauvres les restes du réfectoire, accompagner les sectionnaires à l'Hôtel-Dieu, s'essayer à consoler les malades, à les instruire de leurs devoirs, à les ramener à Dieu », tels étaient les exercices du noviciat.

Notons encore parmi les privilèges des congréganistes l'honneur de faire tous les frais de la cérémonie du lavement des pieds le jeudi-saint. C'est en 1819 que le Père Louis de Bussy en établit l'usage. Lui-même, racontent les *Annales*, « se prosterna devant les douze enfants pauvres, leur lava les pieds et les baisa. Ses deux aides les essuyaient. Après eux tous les congréganistes vinrent s'agenouiller à leur tour devant les douze pauvres et leur baisèrent humblement les pieds... Puis, après avoir distribué aux douze enfants des pains pour leurs familles et le produit d'une quête faite le matin parmi les congréganistes, on les conduisit en une salle, où les dignitaires de la Congrégation leur offrirent un repas et les servirent eux-mêmes ». Cette pieuse pratique se renouvela fidèlement chaque année.

L'exemple donné par la Congrégation porta ses fruits; on ne voulut pas laisser aux congréganistes le monopole de la charité. Chaque division d'abord, puis bientôt chaque classe du pensionnat adopta une ou plusieurs familles indigentes. Petits et grands rivalisaient de générosité envers ceux qu'ils regardaient comme leurs protégés. L'Annaliste de Saint-Acheul s'arrête ici longuement devant un tableau qui le charme :

« On les voyait se concerter entre eux pour remettre à un trésorier de leur choix les fruits dont ils se privaient, l'argent qu'ils se refusaient, les vêtements même dont il était permis de disposer. Toutes ces provisions ils les portaient eux-mêmes aux familles que la classe avait adoptées. C'était là leur promenade la plus agréable. Tous briguaient l'honneur d'accompagner les professeurs dans cet exercice de charité. Cinq ou six au plus de chaque classe pouvaient y aller à la fois, et c'était entre eux à qui

porterait les paniers contenant les provisions destinées à la pauvre famille. Tous les samedis c'était un spectacle curieux et édifiant de voir, sans compter les trois sections des congréganistes de la Sainte Vierge, quinze ou dix-huit bandes d'écoliers de tout âge qui, avec leurs professeurs respectifs, prenaient le chemin de la ville, la traversaient chargés de provisions et allaient dans les divers quartiers chercher des malheureux à secourir. »

Voici, entre autres, une gracieuse invention qui, tous les ans, à l'époque de Noël, faisait tomber des sommes assez rondes dans le trésor des pauvres. A l'exemple des bergers, les élèves portaient leurs offrandes à l'Enfant Jésus dans sa crèche ; c'étaient des oranges, des douceurs de toute sorte qui s'y amoncelaient chaque jour, et qui, après avoir été ainsi exorcisées contre la gourmandise, étaient vendues aux enchères au profit des familles assistées. On se piquait au jeu et les prix montaient follement. Trois douzaines d'oranges, disent les *Annales*, produisirent 166 francs, et un autre jour, une seule fut adjugée pour 30 francs.

D'après le compte rendu présenté par les trésoriers de la *section de charité* pour l'exercice de 1825-1826, les aumônes en argent, recueillies parmi les congréganistes seuls, atteignaient six mille francs, et ce chiffre, dit l'Annaliste, aurait été doublé, triplé même si on y avait ajouté les dons de toute nature provenant des divisions et des classes.

En même temps que la charité, la piété des congréganistes exerçait une heureuse contagion. L'histoire de Saint-Acheul en fournit une preuve assez originale pour mériter d'être signalée. On a vu que le règlement de la Congrégation prescrivait la méditation le matin et l'examen de conscience le soir. Or, ces deux exercices fondamentaux de la vie intérieure, base et aliment d'une solide et virile piété, devinrent d'une pratique presque générale parmi les élèves de Saint-Acheul. Bien peu manquaient de s'agenouiller au pied de leur lit pour faire leur

examen avant de se coucher. Quant à la méditation, ceux qui voulaient y prendre part suspendaient leur cravate à la tête du lit; on les éveillait un quart d'heure avant l'heure réglementaire et, leur toilette faite, ils se rendaient dans les salles qui leur étaient assignées. Or, les cravates suspendues étaient nombreuses dans les dortoirs de la grande division. « La retraite des élèves a produit de tels fruits cette année, lisons-nous dans une lettre de 1824, que, depuis ce temps-là, il y en a plus de cent qui font tous les jours la méditation[1]. » « Sur soixante-six pensionnaires que j'ai dans mon dortoir, écrivait en 1827 un autre surveillant, il n'en reste que deux ou trois qui ne vont pas à la méditation. »

VI

Le cycle des fêtes liturgiques fournissait d'ailleurs les meilleures occasions de promouvoir la piété des élèves conformément à l'esprit de l'Église. Le *Coutumier* de Saint-Acheul contient à cet égard des indications très circonstanciées et parfois point banales. Ainsi, au 8 décembre, l'ordre du jour porte que le Père Recteur lit publiquement une profession de foi à l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, laquelle est ensuite déposée dans la chapelle de la Congrégation; le jour même les Pères vont y apposer leur signature et les jours suivants, les élèves sont admis, sur leur demande, à signer à leur tour.

La station de Carême est prêchée comme dans les paroisses bien ordonnées; outre l'instruction ordinaire du dimanche, il y a prédication le mercredi et le vendredi. Il y a adoration au Tombeau la nuit du jeudi-saint. Tous ceux qui en expriment le désir passent une demi-heure devant le Saint-Sacrement.

1. Le P. Charles Gentil au R. P. Général, 25 janvier 1824.

Le jour de Pâques, avant l'aube, on fait la cérémonie de la Résurrection du Sauveur. Le rite en est décrit minutieusement ; l'assistance est facultative ; ceux qui veulent s'y trouver doivent suspendre leur cravate à la corniche du lit, et on les éveille à quatre heures moins un quart. Ils descendent à l'église qu'ils trouvent tout illuminée ; l'image du Christ ressuscité est portée triomphalement et saluée de fanfares et d'*alleluias*.

Mais la solennité qui éclipse toutes les autres, c'est la procession du Saint-Sacrement. L'ordonnance en est réglée par le *Coutumier* jusque dans le plus menu détail ; nous savons qu'il y a vingt fleuristes, vingt thuriféraires, vingt canistriféraires, quarante céroféraires, etc., au total plus de deux cents figurants ; c'est le mot propre, car ils apparaissent dans une série de figures reproduites à la fin de l'ouvrage. La magnificence des processions de la Fête-Dieu à Saint-Acheul y attira dans les premières années une telle multitude, d'Amiens et des environs, qu'il en résulta quelque désordre ; c'est pourquoi on décida de la faire dans la matinée où l'affluence était nécessairement moindre.

Nous trouvons encore au calendrier des fêtes religieuses à Saint-Acheul les pèlerinages annuels à Notre-Dame d'Albert, à Saints et à la Trappe du Gard.

L'année 1816 avait été particulièrement calamiteuse ; on souffrait de la disette en même temps que des agitations politiques ; on eut de graves inquiétudes pour l'avenir de la maison. Pour conjurer le péril maîtres et élèves recoururent à la protection des Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. On s'engagea par vœu à pratiquer certaines dévotions et à ériger deux autels ; la formule du vœu, signée de tous les habitants de Saint-Acheul, fut enfermée dans des cœurs de vermeil qu'une députation d'élèves fut chargée de porter au sanctuaire d'Albert. Dès lors le pèlerinage était fondé. Tous les ans, les préfets de Congrégations et un représentant de chaque classe, désigné par le suffrage de leurs camarades, se rendaient

à Albert et renouvelaient au nom de tous la consécration à Notre-Dame. Aux termes du règlement, les pèlerins se levaient à une heure du matin et faisaient à pied dans la journée tout le trajet, aller et retour, soit plus de cinquante kilomètres. L'expédition n'était donc pas à la portée du grand nombre ; mais presque tous pouvaient prendre part au pèlerinage de Saints. Le lever avait lieu à trois heures, on allait réciter la prière à la chapelle, puis on partait par bandes de cent à cent vingt, en chantant des cantiques.

Quant au pèlerinage à la Trappe, c'était une récompense qui s'achetait au prix de beaucoup d'efforts et de bonnes notes. Le voyage était d'ailleurs soumis à des conditions qui l'empêchaient de dégénérer en partie de plaisir : Trajet à pied, méditation, récitation de l'Office de la Sainte Vierge en entier, deux chapelets, défense d'acheter la moindre douceur, se contenter du repas de la Trappe, verser au monastère une légère aumône et enfin être de retour pour l'heure du souper. Il fallait promettre d'observer ce règlement; d'ailleurs les Pères s'en remettaient à la parole des pèlerins.

Saint-Acheul n'eut pas le monopole des pèlerinages : nous voyons par les *Diaires* que le pensionnat d'Aix allait tous les ans à Notre-Dame de la Garde ; malheureusement les détails manquent. Nous sommes mieux renseignés pour Bordeaux. Une longue lettre d'un jeune professeur nous montre tout le Petit-Séminaire, maîtres et élèves, partant à deux heures du matin, le 14 juillet, pour se rendre à Notre-Dame de Verdelais. Le vénérable archevêque, Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, qui avait pris les devants, rejoint l'expédition en cours de route ; il préside en personne tous les pieux exercices de la journée et, au retour, par une nuit radieuse, il est sur le pont du bateau, au milieu des enfants qui font retentir de leurs cantiques les rives de la Garonne. Plusieurs de ces cantiques, composés pour la circonstance par le Père Loumeau ou le Père Barrelle, alors jeunes professeurs, ont pris place dans nos

Recueils[1]. Ce qui paraîtra sans doute plus extraordinaire, c'est que, en certaines solennités, la procession du Petit-Séminaire se déroulait librement dans les rues de Bordeaux, protégée par le respect et la sympathie de la population, plus que par la présence de quelques agents de police et d'un piquet de soldats. Que les temps sont changés[2]!

Tout ce que nous savons de l'histoire des maisons d'éducation qui nous occupent prouve que les Jésuites qui les dirigeaient s'attachèrent à y faire fleurir la dévotion à la Sainte Vierge. Les Congrégations y contribuèrent puissamment; elles furent comme le foyer d'où la flamme perpétuellement entretenue et attisée se communiquait de proche en proche jusqu'aux plus réfractaires. D'ailleurs toutes les occasions étaient mises à profit pour affectionner les élèves au culte de Notre-Dame; ses statues se présentaient partout à leurs yeux, aussi bien dans les cours de récréation qu'à la chapelle et dans les salles d'études et de classes; chacune de ses fêtes était célébrée avec toute la solennité possible. Ces établissements furent des premiers à faire le *Mois de Marie*, pratique adoptée depuis presque universellement, mais alors à peine connue en France[3].

1. Par exemple, le cantique « Jour mille fois heureux » est du P. Léonard Loumeau; « Où va ma Mère bien-aimée! » du P. Joseph Barrelle.

2. Le Petit-Séminaire, ainsi que toutes les paroisses de la ville, se rendait chaque année à la cathédrale, le 15 août, pour la procession du vœu de Louis XIII. Le retour se faisait à la tombée de la nuit en grande pompe. On lit dans le *Mémorial des Curés de la paroisse de Saint-André* : « C'était le collège (*sic*) des Jésuites qui faisait le beau de cette procession. On rapportait chez eux, à la lueur de mille flambeaux, la statue vénérée. La façade et la coupole du collège étaient illuminées. Une foule immense se rendait au salut solennel qui terminait dans la chapelle des Jésuites ce jour de triomphe pour la Mère de Dieu. » (*Les Séminaires de Bordeaux*, par L. Bertrand, t. II, p. 27.)

3. Le *Mois de Marie* composé à Saint-Acheul par le Père Louis de Bussy († 1821) est, croyons-nous, le premier qui ait été publié en France. Il ne fut livré à l'impression qu'après la mort de l'auteur; on en compte 22 éditions françaises et plusieurs traductions, 1827-1877.

La pratique du *Mois de Marie*, inaugurée en Italie par le P. Lalomia, S. J., paraît bien avoir débuté en France à Saint-Acheul, ou plutôt à Montdidier, où le P. Louis de Bussy enseignait la Rhétorique dès 1811-1812.

C'était un stimulant énergique pour la piété : « Maintenant, écrivait de Sainte-Anne d'Auray le Père Louis de Bussy, la ferveur grandit chaque jour, car le Mois de Marie est notre mois de bonheur. Tu aurais bien du plaisir à voir, après le repas, nos pauvres enfants, entassés dans la chapelle de Congrégation, où ils se rendent de leur propre mouvement; un grand nombre doit rester à genoux, hors de la chapelle, faute de place. On récite les litanies, et puis tous vont jouer et de tout cœur[1]. »

Le Père Delvaux, nommé recteur à Aix, en 1824, déclarait publiquement que le premier Supérieur de la maison serait la Très Sainte Vierge; quant à lui il ne voulait être que son ministre. La dévotion ainsi inculquée pénétrait, pour ainsi dire, dans le tempérament des élèves, et les orages mêmes de la vie ne parvenaient pas à la déraciner. Les témoignages abondent à cet égard dans les documents de famille. Nous nous contenterons de citer une lettre écrite en 1820, par un étranger, à un de ses anciens maîtres :

« ... Mais un bien que je dois surtout à Saint-Acheul et dont je sens mieux que jamais le prix, c'est la confiance que j'ai en Marie... Je n'ose quelquefois pas prier le bon Dieu; on a peur de son Père, quand on sait qu'il a de bonnes raisons d'être fâché; mais ma Mère, je ne crains jamais d'avoir recours à elle; je lui dis mes peines, mes fautes...

« Oserai-je vous faire une prière? Je m'estime si heureux d'être son enfant et de sa Congrégation que je serais au désespoir si le père de Bussy, apprenant peut-être une sottise que j'aurais faite — et ma légèreté, mon imagination, ma mauvaise tête m'y exposent, — apprenant, dis-je, quelque chose qu'il jugerait indigne d'un congréganiste, me rayait du tableau, comme il a déjà fait plusieurs fois. Jusqu'à présent je n'ai pas grand'chose à me reprocher; mais, si cela arrivait, faites, je vous en prie,

1. *Une famille d'autrefois*, par le P. L.-J.-M. Cros, p. 157.

promettre au Père de Bussy qu'avant de me rayer, il m'écrive pour me prévenir. Oui, qu'il m'écrive aussi sévèrement qu'il voudra, mais qu'il m'écrive, et je lui promets de mon côté que j'abandonnerai tout au monde pour n'être pas effacé du nombre des enfants de Marie[1]. »

VII

En même temps que la religion et la piété, les principes monarchiques furent à la base de l'éducation donnée par les Jésuites dans leurs Petits-Séminaires-Collèges. Il n'y a pas à s'en cacher, on y fut ardemment royaliste. Ce fut là un trait caractéristique de la physionomie de ces établissements, alors que l'esprit frondeur sévissait dans les collèges royaux. Assurément les Jésuites eux-mêmes étaient attachés par conviction à la royauté légitime, qui leur apparaissait comme la garantie des traditions chrétiennes de la France contre l'impiété voltairienne et l'athéisme révolutionnaire. Mais, en eût-il été autrement, ils n'auraient pu ni contenir, ni dissimuler la ferveur des sentiments monarchiques de la clientèle qui affluait chez eux. C'étaient en effet les familles les plus dévouées à la Restauration, et spécialement l'ancienne noblesse qui leur confiait ses fils.

Au surplus, on ne doit pas juger de cette époque avec nos idées d'aujourd'hui. Les mots d'empire et de république rendaient alors un son purement séditieux ; on eût grandement étonné les Jésuites en leur disant qu'ils faisaient de la politique, parce qu'ils donnaient des témoignages de loyalisme envers la monarchie et la famille royale. Pour eux c'était simplement faire acte de bons Français, ce qu'ils considéraient comme leur devoir.

On sait que nulle part la réaction royaliste ne fut plus

1. *Ibid.*, p. 141.

prompte ni plus chaude que dans le Midi. Bordeaux se distingua au premier rang. La campagne de France n'était pas terminée ; Napoléon allait tenir tête encore pendant trois semaines aux alliés, que déjà, le 12 mars 1814, Bordeaux avait ouvert ses portes au duc d'Angoulême ; le maire avait arboré la cocarde blanche et proclamé la Restauration[1]. Aussi cette date devint un titre de gloire pour la cité ; Bordeaux s'intitulait volontiers, à l'occasion, la *ville du 12 mars*.

Louis XVIII sut reconnaître royalement le témoignage de fidélité qu'il en avait reçu ; l'héritier du trône s'appela, dès sa naissance, duc de Bordeaux. C'était plus qu'il n'en fallait pour exalter la ferveur légitimiste des élèves du Petit-Séminaire. Les occasions ne leur manquaient pas de la manifester bruyamment. Aucune solennité scolaire ne se terminait sans qu'on criât : Vive le Roi ! En 1822, la duchesse de Berry vint à Bordeaux ; l'accueil qu'elle y reçut tenait du délire ; elle consentit à honorer d'une visite le Petit-Séminaire. Les Académiciens lui offrirent une séance littéraire. On y disputa sur la question de savoir qui donnerait son nom aux futurs héritiers de la couronne. On entendit successivement la Vendée, le Béarn, et Paris réclamer cet honneur. Bordeaux parla en dernier lieu, et comme on pouvait le prévoir, le président, ayant résumé les débats, et pesé les mérites de chacun des prétendants, lui adjugea la victoire.

L'année suivante autre visite princière. La duchesse d'Angoulême assistait à la Distribution des Prix, entourée des plus hauts personnages de la ville et de la province ; la fille de Louis XVI fut acclamée avec transports, aussi bien que le duc, son époux, alors à la tête de l'expédition d'Espagne. Le sujet du discours était l'*honneur*, et les allusions venaient d'elles-mêmes. La princesse voulut couronner de ses mains des élèves dont les familles étaient

1. Louis XVIII écrivit au maire de Bordeaux, M. Linch : — J'irai dans votre ville où, pour me servir du langage du bon Henri, « mon heur à pris commencement. »

connues pour le dévouement à la cause royale[1], un La Rochejaquelin, un Marcellus, un Reverseaux.

Quelques semaines plus tard, la duchesse d'Angoulême se rendait à la Chartreuse d'Auray pour poser la première pierre du monument des victimes de Quiberon. A cette occasion elle alla faire ses dévotions au sanctuaire de Sainte-Anne et visita le Petit-Séminaire. Le Père de Mac-Carthy qui s'y trouvait de passage porta la parole au nom des maîtres et des élèves malheureusement partis en vacances; c'était le 20 septembre. On s'imagine quel accueil eût été fait à la prisonnière du Temple parmi la fleur de la jeunesse bretonne. La princesse offrit en souvenir à Sainte-Anne un riche ostensoir. Peu auparavant le Roi lui-même avait fait don au Petit-Séminaire d'un tableau représentant la Sainte Vierge entourée des élèves que l'Enfant Jésus bénit en souriant. Le préfet du département, comte de Chazelles, présenta en personne le cadeau royal, le jour de la Distribution des Prix, en l'accompagnant des paroles les plus courtoises pour ceux à qui il était destiné.

Saint-Acheul ne pouvait rester en arrière. Dès la première Restauration son loyalisme s'était assez affirmé pour qu'aux Cent-Jours sa perte fût résolue. L'ordre vint en effet de fermer l'établissement au cas où les directeurs refuseraient de prêter serment à l'empire. Or, ce serment les Jésuites ne l'eussent jamais prêté. Par suite

1. La Duchesse d'Angoulême avait eu d'abord des préventions contre les Jésuites; elle les croyait coupables d'attentats contre les rois et surtout de l'assassinat d'Henri IV. Louis XVIII, moins crédule et même quelque peu sceptique, la querellait à ce sujet. A l'époque dont nous parlons, elle savait à quoi s'en tenir sur les fables auxquelles elle avait prêté l'oreille. Entre autres témoignages de sa bienveillance envers la Compagnie de Jésus, nous pouvons citer un petit livre du P. Debrosse, recteur du collège de Bordeaux : *Le Mois Angélique, ou la Dévotion à la Reine et aux neuf chœurs des Anges.* Publié pour la première fois en 1815 il eut en 1820 sa troisième édition dans laquelle le titre porte une double addition : *Érigée en confrérie et enrichie d'indulgences. Dédié et présenté à S. A. R. Madame la Duchesse d'Angoulême, Protectrice et membre de ladite Confrérie.*

d'erreur, d'oubli ou pour toute autre cause, l'ordre ne fut pas exécuté. Le roi rentré le 25 juin 1815, la ville d'Amiens attendit encore trois semaines avant de se déclarer ; la garnison qui occupait la citadelle hésitait à abandonner le parti de l'empereur déjà en route pour Sainte-Hélène.

Enfin, le 11 juillet, le drapeau blanc fut arboré au beffroy. Le commissaire royal, Prince de Solre, arrivait en grand appareil militaire. Toute la ville se porta à sa rencontre. Saint-Acheul se trouvant au bord de la route, le bruit des acclamations mit les élèves hors d'eux-mêmes. C'était l'heure du dîner ; ils quittèrent le réfectoire pour se précipiter au-devant du cortège. Ce fut un moment d'enthousiasme indescriptible ; le Père Recteur put à peine saluer le commissaire royal ; les officiers l'arrêtaient et l'embrassaient ; les *vivats* de la foule et des élèves empêchaient de s'entendre. Le soir la ville fut illuminée ; tout Saint-Acheul y parut. Pendant plusieurs jours il fallut renoncer à contenir l'explosion des sentiments qui soulevaient les âmes ; on ne pouvait passer d'un exercice à un autre sans crier : Vive le Roi ! Enfin, le 18 juillet, eut lieu une solennité religieuse à laquelle le Prince de Solre assista entouré des autorités civiles et militaires ; la journée se passa en réjouissances et se termina par une illumination accompagnée de musique et de chants qui se prolongèrent bien au delà des limites accoutumées. L'éclat de la fête, la dépense, tout avait passé la mesure, si bien que le vénérable Père de Clorivière crut devoir adresser un blâme au Supérieur. Mais il y a des jours dans la vie des peuples où tout le monde est un peu ivre et où l'on aurait mauvaise grâce à rester sage.

Un petit incident montrera à quel diapason les esprits étaient montés au début de la Restauration. Dans un plaidoyer donné à la Distribution des prix de 1816, l'un des avocats faisait une allusion aux régicides contre lesquels la *Chambre introuvable* venait de prononcer la peine du bannissement. Rappelant les noyades de Nantes, l'orateur

exprima le regret qu'on n'en eût pas organisé une pour ces gens-là. Le propos fut rapporté au préfet, et du préfet alla jusqu'au ministre. Une enquête s'en suivit; on examina le manuscrit; il n'y était pas question de noyade, le jeune homme l'avait ajoutée de son chef au cours de la déclamation. Le ministre exigea son renvoi.

Au reste le culte passionné des maîtres et des élèves pour la monarchie ne suffisait pas à écarter de Saint-Acheul les suspicions et les désagréments. Le 26 septembre 1817, le Père Loriquet, alors préfet général du pensionnat, écrivait à son frère : « L'horizon est bien noir, et quoi que vous en puissiez penser, les coups qui nous menacent ne sont que suspendus et finiront par nous frapper. » Voici, vraisemblablement, ce qui donna lieu à ses appréhensions sinistres. Le fait est raconté au long dans les *Annales*.

Le duc d'Angoulême avait visité au cours de l'année les départements du Nord et de l'Ouest. Comme il approchait d'Amiens, tout Saint-Acheul l'attendit sur la route. On espérait que le prince voudrait bien s'arrêter un instant pour recevoir les hommages des maîtres et des élèves. Sitôt que la voiture parut, les vivats éclatèrent, mais le prince ne se montra pas et l'équipage passa au galop des chevaux. Grande fut la déception. Le mystère n'allait d'ailleurs pas tarder à s'éclaircir. A une heure fort avancée de la nuit le marquis de Rougé, dont les fils étaient élevés à Saint-Acheul, se présenta au collège et demanda à parler au Supérieur. On le conduisit chez le Père Loriquet [1]. — « Son Altesse, lui dit-il, veut vous voir et vous recevra demain matin à sept heures et demie. »

Très étonné, le Père désire savoir ce qui lui vaut cet honneur, surtout après le procédé peu gracieux de la matinée. — Aujourd'hui même, répond le marquis, il a été question de vous pendant le dîner. Le prince nous a

1. A cette date le supérieur de Saint-Acheul était le P. Follope, mais il s'effaçait devant le P. Loriquet qui avait la direction effective du pensionnat.

paru avoir des préventions... Nous avons pris hautement votre défense. Là-dessus Monseigneur a déclaré vouloir s'expliquer avec vous sur les griefs dont on vous charge. Tenez-vous prêt, je viendrai vous prendre dans ma voiture, je vous conduirai à l'audience et vous appuierai. »

A l'heure dite le Père Loriquet était à la préfecture avec le marquis de Rougé. Le duc d'Angoulême l'accueillit avec bonté, mais bientôt entrant en matière il se plaignit de ce qu'à Saint-Acheul on s'étudiait sans cesse à éluder les lois et les Ordonnances royales, à se soustraire à la surveillance du gouvernement, enfin de ce que la jeunesse y était élevée dans des maximes peu françaises. C'était, comme on le voit, au moins pour les deux premières, les accusations courantes, auxquelles donnait lieu la trop grande prospérité de Saint-Acheul qui comptait dès lors plus de cinq cents élèves, dont la plupart ne se destinaient assurément pas à la carrière ecclésiastique. On pouvait donc lui reprocher d'être en marge de la légalité.

Toutefois le Père Loriquet se crut en droit d'affirmer à Son Altesse que ni lui ni ses collègues ne songeaient à éluder les lois ou les Ordonnances; que l'on se conformait au contraire à toutes les prescriptions relatives aux Petits-Séminaires; que, tout se faisant à Saint-Acheul à la clarté du soleil, il était facile au gouvernement de constater et de réprimer les contraventions, s'il s'en produisait. Au troisième grief il était plus facile encore de répondre. On ne connaissait pas à Saint-Acheul d'autres maximes que celles de la religion et de la monarchie. Ces maximes et cet esprit, on pouvait les vérifier dans les livres mis entre les mains des élèves, en particulier dans l'*Histoire de France*, dont l'auteur avait précisément l'honneur de parler à Son Altesse. Et, non sans quelque émotion, le Père Loriquet osait rappeler que personnellement il avait subi pendant la Révolution, comme royaliste et prêtre catholique, l'exil, la prison et une accusation capitale. Après cela, il lui semblait dur d'être tenu pour mauvais Français et dangereux à la France monarchiste.

Le duc d'Angoulême avait écouté le Père sans l'interrompre. Sans insister autrement, il lui donna à lire la note relative à Saint-Acheul, qui lui avait été remise par le Ministère de l'Intérieur. Le Père Loriquet l'ayant parcourue, se borna à faire observer qu'elle ne contenait que des allégations vagues, dénuées de preuves et auxquelles il croyait avoir suffisamment répondu. — « Qu'on veuille bien, ajouta-t-il, préciser ce qu'on nous reproche et ne pas nous condamner sans nous entendre. » Le marquis de Rougé était intervenu plusieurs fois; il se portait garant de l'innocence des directeurs de Saint-Acheul et ne craignit pas d'attribuer à la malveillance et à la jalousie les rapports par lesquels on avait prévenu contre eux l'esprit du ministre et même celui de Son Altesse. Le prince parut satisfait des explications qu'on lui donnait; il termina l'audience en recommandant au Père Loriquet beaucoup de prudence et en lui promettant sa protection : — « Si l'on vous inquiète, dit-il en le congédiant, écrivez-moi; mais que ce ne soit pas par la poste. »

Sur quoi l'annaliste conclut par cette réflexion : « Il est évident, d'après ces dernières paroles, qu'on violait alors le secret des lettres et que celles de la famille royale n'étaient guère plus respectées que les autres. Quoi qu'il en soit, cette audience nous dévoila clairement la réalité d'un complot formé contre nous, les moyens d'exécution que l'on prétentait employer et même la main d'où les coups devaient partir. »

Effectivement, l'année suivante, M. Lainé, ministre de l'Intérieur et président du Conseil, sommait l'administration diocésaine d'Amiens d'avoir à régulariser la situation du Petit-Séminaire. Nous avons raconté plus haut cet épisode critique de l'existence de Saint-Acheul. Il ne paraît pas que, en cette circonstance, le duc d'Angoulême se soit souvenu de sa promesse; au reste, ce prince ne s'affranchit jamais complètement de certaines préventions contre les Jésuites.

La ferveur royaliste ne devait point pourtant se refroidir

à Saint-Acheul. La naissance du duc de Bordeaux y provoqua des manifestations de loyalisme plus chaudes encore que les précédentes. Quand fut ouvert la souscription nationale pour offrir au prince nouveau-né le château de Chambord, les élèves donnèrent sur leurs menus plaisirs 1.390 francs, outre une lampe de vermeil qu'une députation alla porter au sanctuaire de Notre-Dame d'Albert. L'évêque, Mgr de Bombelles, voulut en faire lui-même l'inauguration. Il porta le tout à la connaissance de la duchesse de Berry dont il était l'aumônier. La princesse le chargea en retour de faire octroyer de sa part une semaine entière de vacances aux élèves de Saint-Acheul. Sur quoi nouvelle explosion d'enthousiasme, adresse à Monseigneur qui est prié de transmettre à la princesse et au royal enfant un volumineux recueil de remerciements, d'acclamations joyeuses, de protestations de fidélité en prose et en vers.

Citons encore, entre autres anecdotes consignées dans les *Annales,* la visite du comte de Sèze, alors président de la Cour de Cassation. (26 juillet 1827.) Ce fut avec une sorte de vénération religieuse que Saint-Acheul accueillit et fêta l'avocat illustre qui avait défendu le roi devant la Convention. L'Académie lui donna une séance littéraire dont le sujet était : « Qui l'emporte du guerrier ou du magistrat? » On évoqua les grands souvenirs du passé, l'inoubliable et tragique procès du roi-martyr; une voix d'enfant chanta : *O Richard, ô mon Roi!* Le noble vieillard — il était presque octogénaire — fut touché jusqu'aux larmes. Au cours d'une charmante causerie qu'il adressa, sur la fin de la séance, à la nombreuse assemblée, il se plut à rappeler que, lui aussi, il avait été élève des Jésuites. Ce qui donna occasion au Père Loriquet de lui dire : « Monsieur le comte, vous avez bien mal profité de leurs leçons; tout le monde sait qu'ils vous ont appris à assassiner les rois, et vous, vous les avez défendus au péril de votre vie. »

En résumé, toute l'histoire de Saint-Acheul aussi bien

que des autres Petits-Séminaires dirigés par les Jésuites, de 1814 à 1828, atteste que l'on y professait un attachement absolu à la dynastie et aux institutions monarchiques. Ce furent autant de foyers de loyalisme intense. Le tort des Jésuites, s'ils en eurent, fut plutôt de ne pas tenir assez compte des tendances nouvelles de l'esprit public; la Restauration leur apparaissait trop peut-être, ainsi qu'à la plupart des familles qui leur confiaient leurs fils, comme le rétablissement tel quel de l'ancien régime. On verra sans doute quelque grandeur dans cette attitude de la nouvelle Compagnie de Jésus vis-à-vis de nos rois, si l'on se rappelle que c'est sous la coalition des princes de la maison de Bourbon que l'ancienne Compagnie avait succombé cinquante ans auparavant. Du point de vue donc des idées modernes le reproche d'élever la jeunesse dans des maximes peu françaises pouvait avoir un sens; on l'eût compris dans la bouche de ministres comme M. Lainé et le duc Decaze; mais il était étrange dans celle d'un prince aussi rapproché du trône qu'était le duc d'Angoulême, et on a lieu de s'étonner qu'il se soit fait le porte-paroles de ces libéraux qui minaient la royauté traditionnelle en ayant l'air de la servir.

VIII

Reste à jeter un coup d'œil sur un côté de la vie de collège qui ne paraîtra secondaire qu'aux esprits ignorants des choses de l'éducation.

Le mot de « divertissements » a quelque chose de fâcheux; mais il faut bien l'employer à défaut d'autre. Dans les internats universitaires on a toujours estimé que le chapitre des divertissements ne rentrait point dans les attributions des maîtres; ils ne sont pas loin de croire que leur dignité leur interdit de s'en occuper; la tradition, tout au moins, veut qu'ils s'en désintéressent. Dans les établissements chrétiens au contraire, ce même chapitre a

sa place au programme, et ce n'est certes ni le moindre souci de ceux qui en ont la charge ni la partie la plus aisée de leur tâche. Ils savent en effet que là est le secret du bon esprit, de la bonne humeur, de l'entrain et de la gaîté, pour tout dire, de la santé physique et morale du petit peuple que le collège retient prisonnier. Un historien distingué des *Doctrines de l'éducation* a écrit, sans bienveillance, que les Jésuites surent toujours mieux que d'autres « dorer les barreaux de la cage ». C'est un anachronisme en ce qui concerne l'ancienne Compagnie qui, sauf de rares exceptions, ignora le régime de l'internat; mais les Jésuites du dix-neuvième siècle à qui on l'imposa durent en effet se préoccuper de le rendre aussi supportable et aussi peu malfaisant que possible à leurs trop nombreux pensionnaires.

On a vu plus haut que, dès le début des Petits-Séminaires, les jeux y furent grandement en honneur. Tous les témoignages concordent sur ce point; le spectacle qui ravissait M. de Bonald à Saint-Acheul, il l'eût retrouvé dans les autres maisons. Le Père Louis de Bussy transféré à Montmorillon, juge de l'esprit des élèves d'après le même baromètre : « Ils jouent de tout leur cœur en récréation, et j'aime beaucoup les joueurs. » Une autre fois il écrit de Sainte-Anne d'Auray : « Nous tenons beaucoup aux jeux et, grâces à Dieu, rien de plus bruyant que nos récréations. »

Quels étaient les jeux auxquels on s'adonnait de préférence dans les collèges, il y a cent ans? A cet égard, nos documents écrits manquent totalement de précision. Apparemment c'étaient ceux-là mêmes que la tradition scolaire nous a transmis, et que les inventeurs de l'*éducation physique* sont allés, il y a quelques années, découvrir en Angleterre. Nous savons du moins par d'anciens élèves de Saint-Acheul que les différents jeux de paume y étaient cultivés avec une ferveur spéciale.

La morne promenade, en rangs, une des plus fâcheuses

nécessités des pensionnats, se pratiquait alors comme aujourd'hui. D'après le règlement de Saint-Acheul, on assignait d'abord des rangs pour un mois entier ; il fallut bientôt renoncer à cette contrainte. Des deux promenades hebdomadaires, une seule était obligatoire ; la seconde pouvait être remplacée par une récréation.

On sait que saint Ignace lui-même avait réglé que, autant que possible, les collèges auraient une maison de campagne, où les étudiants de la Société pourraient aller se délasser sans détriment pour la discipline domestique ; les religieux y trouveraient aussi, à l'occasion, la solitude et le repos nécessaire. Avec les pensionnats, sous le nouveau régime, on sentit plus encore que par le passé le besoin d'avoir un abri à la campagne. Malgré sa prospérité croissante, Saint-Acheul dut s'en passer pendant dix ans ; l'achat des immeubles et les constructions nouvelles épuisaient les ressources ; ce ne fut qu'en 1825 qu'on entra enfin en jouissance de la propriété de Cagny, au bord de la Somme, à une demi-lieue du collège. A l'autre extrémité de la France, Aix était plus heureux. Cette même année, on faisait l'acquisition de la campagne dite des *Cascades de Saint-Marc*, nom oublié depuis et remplacé par celui de Saint-Joseph du Tholonet. Ce n'était guère qu'une vaste lande de rochers et de bois de pins, mais dans un site idéal, baigné de cette merveilleuse lumière qui met de la splendeur sur les coteaux arides et parfumés de la Provence. Assurément rien n'y manquait de ce qui pouvait éveiller la fibre poétique dans l'âme de la jeunesse qui y venait prendre ses ébats [1]. La maison de campagne était précieuse surtout pour les promenades et les congés de la belle saison ; entre autres agréments, on y trouvait celui des bains. A Cagny on avait pour cet usage une île de la Somme ; à Aix on construisit un bassin de natation, qui existe encore, mais que les *Cascades* appauvries seraient bien en peine de remplir. Ce détail méritait

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VIII.

d'être mentionné. Nous sommes en 1825; les Jésuites introduisant dans leurs collèges les bains et le sport de la natation paraîtront certainement en avance sur leur temps.

Dès 1815, les *Annales de Saint-Acheul* signalent la création de l'orchestre qui, depuis lors, eut son rôle dans toutes les solennités scolaires ou religieuses. Nous disons orchestre; il ne semble pas en effet que ni à Saint-Acheul, ni dans les autres maisons on ait connu la *fanfare*. Quant au théâtre, il passa dans cette courte période de quatorze ans par des fortunes diverses. Le théâtre constitue, si l'on peut dire, un chapitre de la pédagogie des Jésuites; ils passent pour les inventeurs de ce qu'on appelle le théâtre de collège; et à ce sujet on leur a dispensé, avec une égale libéralité, l'éloge ou le blâme. Qu'ils aient plus ou moins mérité ceci ou cela, il est certain que les anciens Jésuites ont beaucoup cultivé, à leur façon, et, croyaient-ils, pour l'utilité de leurs élèves, l'art dramatique.

Il sembla aux nouveaux Jésuites que ce genre de divertissement avait bien mieux encore sa raison d'être dans les pensionnats que dans les collèges d'autrefois. Au carnaval de 1815, la seconde année de Saint-Acheul, le théâtre fut inauguré avec la comédie, classique en son genre, du Père du Cerceau : *Les incommodités de la grandeur*. Bientôt on en vint à donner trois représentations dans l'année. Reprenant la tradition de leurs devanciers, les professeurs de Rhétorique composèrent eux-mêmes les pièces qu'ils faisaient jouer par leurs élèves [1]. En 1823,

1. « Joie des Béarnais au baptême d'Henri IV. (Allusion au baptême du duc de Bordeaux, mai 1821.) Pièce composée par le R. Père Léonard Loumeau, professeur de Rhétorique à Saint-Acheul-lès-Amiens et jouée dans ce Petit-Séminaire en mai 1821, en présence de Mgr de Bombelles, évêque d'Amiens. » En vers libres. (Archiv. Paris. 653o.)

Le Père Léonard Loumeau († 1829) composa encore *Constantin*, ou *le Triomphe de la Religion*, 1823; *Saint Eustache*, tragédie; *Agapit*, traduction en vers français de l'*Agapitus* du Père Porée.

Sous l'ancien régime, il était presque de règle, dans les collèges des Jésuites que le professeur de Rhétorique fît représenter à la Distribution des Prix une tragédie latine de sa composition. Le sujet en était pris

le Père Richardot, craignant qu'on ne dépassât la juste mesure, n'autorisa plus que des drames en latin. On en vint même à supprimer toute action scénique; les supérieurs de Rome les jugeaient malséantes pour des établissements qui, après tout, étaient des Séminaires [1]. Alors, dit l'annaliste de Saint-Acheul, on se rejeta sur les concerts et les opéras que l'on chantait sans mise en scène ni costumes.

En relatant ces diverses phases de la question, le Père Loriquet émet des appréciations assez peu favorables aux festivités théâtrales qui lui paraissent nuisibles aux bonnes études, et qu'il admet plutôt comme un mal nécessaire. Ses préférences sont pour les séances littéraires, surtout avec plaidoyers. Là les élèves doivent tirer de leur fond ce qu'ils produisent sur la scène; il n'est pas de meilleur stimulant pour le travail, et ce peut être l'occasion de se révéler pour des talents qui s'ignorent; il n'est pas non plus impossible d'intéresser l'auditoire à une discussion qui met aux prises des camarades. Ce sont là les sérieux avantages du genre qui a seulement le tort d'être peu récréatif. Les documents qui nous restent prouvent qu'on en fit un usage fréquent dans les Petits-Séminaires-Collèges de la Restauration.

Manifestement la vie scolaire d'alors était dans l'en-

d'ordinaire dans l'Histoire Sainte ou l'Histoire de l'Église. La plupart de ces pièces n'étant pas imprimées ont péri. Néanmoins la Bibliothèque de la Compagnie de Jésus contient sous la Rubrique *Théâtres*, pour la France seulement, près d'un millier de numéros.

1. Le 4 février 1825, le P. Varin, vice-Provincial en l'absence du Père Godinot, écrit dans une circulaire aux Supérieurs : « Le R. P. Provincial, dans sa dernière lettre du 16 janvier, me charge d'annoncer qu'on ne veut pas à Rome pour les maisons de la Compagnie de pièces de théâtre françaises, petites ou grandes, en telle forme ou étendue et sous tel nom que ce soit. » L'année suivante, à Dôle, on a pourtant joué une pièce pour la fête du Roi (4 novembre). Le P. Provincial envoie une réprimande sévère : On fait campagne contre nos maisons, dit-il, sous prétexte qu'elles ne sont pas des Petits-Séminaires. « Voilà un argument contre nous. Quel est le Petit-Séminaire qui joue des pièces de théâtre? C'est la spécialité des collèges de Jésuites. Vous êtes donc collège de Jésuites. » (Archiv. Paris. 3010.)

semble moins égayée, on dirait volontiers, plus austère que de nos jours.

Damnosa quid non imminuit dies?...

Il y avait, nous l'avons assez dit, dans le caractère et la vertu des Pères de la Foi, un fonds de rigidité qui était comme un arrière-goût de jansénisme, et qui ne disparut pas tout d'abord quand ils se furent donnés à la Compagnie de Jésus. Pendant les premières années où ils avaient à fournir dans les Petits-Séminaires une somme de travail au-dessus des forces humaines, ils ignorèrent complètement les vacances; les élèves partis, les maîtres vaquaient aux exercices spirituels ou aux fonctions du saint ministère sans la moindre interruption. Il fallut que sur ce point, comme sur d'autres, le Père Simpson les rappelât à la modération dans le bien, *sapere ad sobrietatem*. Ici encore il renoua la chaîne de la tradition, en rétablissant pour tous ceux qui étaient employés dans l'enseignement ou appliqués aux études un repos complet de dix jours. Il voulut même que l'on ressuscitât pour désigner ces joyeuses féeries le nom plaisant de *Turlures* qui leur avait été donné jadis[1]. Le grave annaliste de Saint-Acheul semble avoir peu goûté cette innovation; mais la chose et même le mot survécurent heureusement à ses regrets.

S'appuyant sur le *Ratio studiorum* et la pratique d'autrefois, le Père Simpson avait cru pouvoir rétablir aussi le chômage complet des classes le jeudi de chaque semaine. Mais le régime de l'internat d'une part, et de l'autre les exigences des programmes, qui déjà débordaient notablement ceux du temps passé, ne permettaient plus les mêmes loisirs. Les congés d'une journée entière étaient

1. L'ancien collège des Jésuites de Billom, le premier qu'ils aient eu en France, possédait une maison de campagne dans le voisinage de deux collines jumelles appelées *Turluron* et *Turlurette*. De là le nom, respectable au moins par son antiquité, donné aux villégiatures des professeurs et des étudiants de la Compagnie.

fort rares, et quant aux vacances, elles se réduisaient, comme on l'a vu, aux six semaines qui allaient de la dernière décade du mois d'août à la première du mois d'octobre.

Nous voyons par les prospectus que tous les élèves pouvaient passer leurs vacances au collège. A Aix, sur les instances de l'archevêque[1], on essaya d'en faire une obligation ; c'est dans ce but que fut achetée et agrandie la villa des *Cascades de Saint-Marc*. On espérait que l'exemple d'Aix serait suivi dans les autres maisons. L'usage de garder les élèves pensionnaires pendant tout le temps de leur éducation avait eu sa raison d'être à une époque antérieure ; il s'est maintenu dans quelques maisons en Italie jusqu'à nos jours. Mais, chez nous, il faut le reconnaître, les mœurs ne le tolèrent plus qu'à titre d'exception et pour les cas de force majeure. A Aix, à Saint-Acheul, comme plus tard à Fribourg, il n'y eut guère à rester pendant les vacances que ceux qui auraient eu à faire de trop longs voyages pour rentrer dans leurs familles. A Saint-Acheul, on en compta tous les ans soixante-dix à quatre-vingts. On s'ingéniait d'ailleurs pour leur faire passer le temps agréablement ; les Annales mentionnent en particulier des parties de pêche et de chasse aux grenouilles dans les marais de la Somme, dignes de passer en légendes. Dès lors aussi furent inaugurés les voyages en caravanes, qui devaient plus tard ajouter au renom de Fribourg.

1. Lettre du Père Godinot au Père Général, 5 mai 1825.

CHAPITRE VII

I. — Le P. Godinot, Provincial de France. Il demande un visiteur. Le P. Rozaven. Voyage du Provincial à Rome. Quelques réformes. Émoi qu'elles suscitent. Encore des demandes de fondations. Chambéry. Beaupréau. Le scolasticat est transféré à Ivry. Débuts du noviciat d'Avignon.

II. — L'agitation antimonarchiste et la guerre à la religion. La *Comédie de quinze ans*. Les attaques hypocrites contre l'Église. Déluge de publications irréligieuses. Les fantômes. Les Jésuites et la *Congrégation*. La presse libérale : le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Journal des Débats*. Les « histoires » arrivées dans les Collèges des Jésuites.

III. — La littérature antijésuitique sous la Restauration. Les *Monita Secreta*. Contes fantastiques. Les livres de l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud. « Rien n'est trop fort, rien n'est trop sot... » Thiers, Béranger, Paul-Louis Courier. Tentative d'assassinat contre le P. Debrosse. Une citation édifiante.

IV. — Première visite de M. Dupin à Saint-Acheul. Procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français*. L'arrêt de la Cour de Paris du 5 décembre 1825. Une victoire du parti libéral. L'affaire Legrand-Masse. Le procès de l'*Etoile*. Plaidoirie de Me Hennequin. Opinion de M. Dupin. Sa seconde visite à Saint-Acheul. La procession du Saint-Sacrement. M. Dupin écrit une brochure pour se justifier.

V. — Le Jubilé de 1826. Léon XII et la Compagnie de Jésus. Le Collège romain rendu aux Jésuites. Béatification d'Alphonse Rodriguez. Faveurs miraculeuses. Des points noirs à l'horizon. Pressentiments. Comment les Jésuites se préparent à soutenir l'assaut.

I

Le Père Richardot arrivait au terme de son triennat. Il désirait si peu se voir prorogé dans sa charge que, dans une lettre du 16 janvier au Père Général, il proposait les noms de six de ses confrères qu'il estimait plus capables que lui-même de gouverner la Province de France. Le Père Loriquet figurait en tête de la liste. Tous étaient des hommes mûrs; mais, sauf le Père de Grivel, aucun d'eux n'avait encore passé dix ans dans la Compagnie. Ce fut sans doute la raison pour laquelle le choix du Père Général se porta sur un religieux étranger à la Province. Le Père Nicolas Godinot était Français[1]; mais, émigré au début de la Révolution, admis au noviciat, dès 1810, avec les Pères de la Foi du Valais, il n'avait pas reparu en France depuis plus de trente ans. Du collège de Sion où il avait sa résidence, il administrait depuis 1821, en qualité de vice-provincial, toutes les maisons de l'Ordre réparties en Suisse, en Belgique, en Hollande et en Allemagne. C'est lui que la confiance du Père Général appelait à succéder au Père Richardot. (20 février 1824.)

Le nouveau Provincial était plus que sexagénaire; il arrivait à un moment où tout semblait conjuré contre ceux dont il devenait le chef; pendant les six ans qu'il tint le

1. Né à Reims, le 5 février 1761, Nicolas Godinot avait fait ses études de philosophie et de théologie et conquis ses grades jusqu'au doctorat inclusivement en Sorbonne. Plutôt que de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, il préféra s'expatrier. Entré en Bavière dans la Société des Pères de la Foi, il fit partie de la communauté du collège établi en 1805 à Sion en Valais, et dont tous les membres furent, par une exception unique, incorporés sur place à la Société des Jésuites de Russie (1810). Contraint de s'éloigner quand le Valais fut réuni à l'empire de Napoléon, le P. Godinot passa plusieurs années à Fribourg, et c'est grâce à lui que le gouvernement du canton confia en 1818 aux Jésuites le collège qui allait quelques années plus tard acquérir une si grande célébrité. Déchargé des fonctions de Provincial de France en 1830, il retourna en Suisse, fut instructeur des Pères du troisième an à Estavayer et termina sa carrière à Fribourg le 26 mai 1841, à l'âge de quatre-vingts ans.

gouvernail, la pauvre barque allait être battue par l'orage sans repos ni trêve. A aucune époque de son histoire, ni en aucun lieu du monde, la Compagnie de Jésus ne fut peut-être poursuivie avec plus d'animosité et ne recueillit plus ample moisson d'avanies qu'en France, dans la période qui va de 1824 à 1830.

Très humble et très défiant de lui-même, le Père Godinot, après avoir pris connaissance de la situation, sollicitait de Rome l'envoi d'un visiteur, dont les lumières et l'autorité seraient, disait-il, un appui pour sa propre faiblesse. Il désignait lui-même l'Assistant de France, le Père Rozaven, et pour triompher des scrupules du Père Fortis, il invoquait la pratique de saint Ignace qui avait coutume d'envoyer un *alter ego* visiter les fondations nouvelles. Le Père Fortis fit répondre qu'il louait fort la démarche du Provincial de France[1], mais il ne croyait pas devoir accorder l'objet de sa requête. Sans se décourager le Père Godinot revient à la charge, alléguant son insuffisance en face de la tâche à accomplir : Tout a été improvisé dans cette jeune Province qu'il ne connaît pas ; les maisons sont très éloignées les unes des autres, chacune s'est fait ses habitudes et son esprit particulier ; il ne craint pas d'ailleurs que son autorité soit affaiblie. D'autre part, le Père Rozaven jouit de l'estime et de la confiance de tous, et on peut être assuré que sa visite n'éveillerait aucune susceptibilité ; bien au contraire, on le désire et on l'attend.

Il faut dire, en effet, que le vœu du Provincial était partagé par la plupart de ceux qui avaient le plus contribué à la restauration de la Compagnie en France; tous souhaitaient de resserrer les liens qui les rattachaient au centre de la famille et de se mettre de plus en plus à l'unisson de leurs aînés. Déjà, l'année précédente, le Père Gury avait demandé que le Père Rozaven fût envoyé en France, avec une mission de quelques mois. Le Père de

1. « *Admirandam petitionem* ». 4 août 1824.

Grivel, disait-il, le suppléerait à Rome pendant la durée de son absence.

La suite de cette négociation, peu importante en soi, aide du moins à connaître les hommes qui y prenaient part. Le Père Rozaven lui-même répondait à son ami, le 2 août 1823. Pour le voyage en question, il était prêt à le faire; ce lui serait une joie extrême de revoir son pays et ses frères en religion. Mais, ajoutait-il, « je ne veux manifester d'aucune façon le moindre désir. Si je le faisais, ma conscience me le reprocherait toute ma vie ». C'est pourquoi, en donnant lecture au Père Général, comme il le faisait d'ordinaire, de la lettre du Supérieur de Montrouge, il s'était borné à mentionner simplement la demande relative à ce voyage, omettant toutes les raisons dont on l'appuyait. Le refus du Père Fortis était motivé, avant tout, sur ce que la présence du Père Rozaven à Rome lui paraissait nécessaire; car « personne autre ici ne pourrait rendre les services qu'il rend à lui seul par ses écrits et par ses conseils, sans parler de ses emplois divers[1] ». En même temps que sa fonction d'Assistant le Père Rozaven remplissait celle de professeur de théologie pour les scolastiques envoyés à Rome de toutes les Provinces de la Compagnie, en attendant d'occuper la même chaire au Collège romain. Dans sa correspondance avec le Père Gury son cœur de Breton n'en laissait pas moins échapper des confidences comme celle-ci : « Je me croirais en paradis si l'obéissance m'envoyait faire une classe de logique à Sainte-Anne. » Le Père Rozaven ne devait revoir la France et la Bretagne que vingt-cinq ans plus tard, un peu avant de mourir[2].

1. « *Quod nemo de nobis præstare hic possit quæ ipsemet præstat sive calamo, sive officiis, sive consilio.* » 18 août 1823.

2. Le P. Jean Rozaven de Leissègues fut assurément un des hommes les plus distingués que la Compagnie de Jésus ait comptés pendant le premier demi-siècle de sa nouvelle existence. Né à Quimper le 9 mars 1772, il avait pris le chemin de l'exil au début de la Révolution, en compagnie de son oncle, l'abbé de Leyssègues, ancien Jésuite. Il fut admis dans la Société des Pères de la Foi en 1797, passa en Angleterre,

Déçu dans son espoir, le Père Godinot se résolut d'aller chercher à Rome les lumières et l'appui que Rome ne lui envoyait pas. Il y arriva le 13 décembre 1825. Le Père Gury écrit à ce propos dans les *Mémoires de Montrouge :* « Le Père Provincial... entreprenait ce voyage avec le Père Druilhet, pour traiter avec le R. Père Général des affaires de la Province... Depuis longtemps on désirait ce voyage, comme étant de la plus haute importance pour le bien de la Compagnie en France. Il s'agissait de fixer plusieurs points qui jusque-là n'avaient pas encore été arrêtés, surtout sur le gouvernement des collèges, sur la manière d'être des Nôtres avec les élèves, sur les juvénats, etc. »

Certaines décisions furent prises, en effet, qui avaient pour objet d'imposer dans les pensionnats une observation plus exacte de la discipline religieuse. De retour en France, le Père Godinot les formula dans une circulaire qui ne fut pas, on l'a vu déjà, sans causer quelque déplaisir[1]. Ce n'est pas seulement dans les *Annales de Saint-Acheul* que nous en trouvons la trace. Le Père Debrosse écrivait de Bordeaux au Père Général que les Pères du collège avaient été très péniblement affectés par l'Ordonnance provinciale. Tout en la défendant pour sa part, il

et dès 1804, se détacha avec plusieurs autres de l'obédience de Paccanari, pour aller s'agréger aux Jésuites de Russie. Préfet des classes et professeur de philosophie au collège de Saint-Pétersbourg, il eut une part considérable dans des conversions plus ou moins retentissantes, entre autres celles de la princesse Élisabeth Galitzin, plus tard religieuse du Sacré-Cœur, de Mme Swetchine, etc. Après le bannissement des Jésuites de l'empire russe, le P. Rozaven devenu Assistant pour la France n'eut plus d'autre résidence que Rome, sauf une interruption de deux années à la suite des événements de 1848. Il y rentra avec le P. Général et mourut octogénaire dans la maison professe du Gesù, le 2 avril 1851.

Parmi les ouvrages du P. Rozaven on peut citer : *La Vérité défendue et prouvée par les faits contre les calomnies anciennes et modernes.* (Apologie de la Compagnie de Jésus.) Polotsk, 1817. Avignon, 1825. Pp. XLII-227. — *L'Église catholique justifiée contre les attaques d'un écrivain qui se dit orthodoxe* (Alexandre de Stourdza), 1822. Pp. XLIII-464. — *Examen d'un ouvrage intitulé : Des Doctrines philosophiques sur la certitude dans leurs rapports avec les fondements de la Théologie* (de l'abbé Gerbet).

1. Voir ci-dessus. Chap. VI, p. 272.

n'osait, disait-il, condamner l'opinion de ceux qui pensaient que la réforme aurait des conséquences regrettables.

La correspondance du grave Père Varin contient l'écho de ces doléances : « Une réflexion, écrit-il, que je ne puis m'empêcher de faire à Votre Paternité, c'est sur le triste effet qu'a produit dans tous nos pensionnats le changement si subit et si sensible opéré par la clôture des Nôtres. Cette séparation trop marquée a singulièrement refroidi le cœur des enfants, diminué leur confiance et affaibli leur piété. Les parents s'en sont aperçus et en ont éprouvé de la peine, craignant de voir disparaître cet esprit paternel avec lequel on avait jusqu'alors élevé leurs enfants et qui avait produit de si heureux effets. » (10 juillet 1825.)

Cette émotion était excessive, on en eut bien vite la preuve. Pour pratiquer plus strictement leur règle, les Jésuites ne perdirent rien de leur influence sur leurs élèves ; ni leur prestige n'en fut diminué, ni leur action éducatrice affaiblie. Ils purent constater, une fois de plus, que le meilleur pour eux c'est d'être ce qu'ils sont, sans blâmer d'ailleurs le moins du monde ceux qui sont et qui font autrement.

Le Provincial était de ceux qui savent faire accepter joyeusement les sacrifices qu'ils demandent. C'est encore le Père Varin qui lui rend ce témoignage : « Il a tellement gagné les cœurs et la confiance par sa vertu et sa douceur qu'il n'a point rencontré d'obstacles dans les réformes et changements qu'il a cru devoir faire. La clôture était un des points les plus difficiles à raison des changements qu'elle apportait dans les relations avec les élèves... Mais on s'y est accoutumé et il en résultera un vrai bien. » (3 janvier 1826.)

Quelques traits empruntés au Père Druilhet, qui vécut pendant six ans dans l'intimité du Père Godinot, dont il était le *Socius*, compléteront la physionomie du vénérable Supérieur. A maintes reprises, dans sa correspondance avec le Père Général, il revient sur le mauvais état de santé du Père Provincial, qui ne sait pas ménager ses forces, ne

veut rien omettre de la vie commune et s'épuise d'austérités. C'est en vain qu'il l'admoneste à ce sujet, et il demande le pouvoir nécessaire pour imposer à son Supérieur plus de modération[1].

Plus encore que son prédécesseur le Père Godinot eut à se défendre contre la tentation de fonder de nouveaux établissements. Les instances se multipliaient de façon très flatteuse mais pleine de périls. On en peut juger par la réponse que le Père Fortis faisait adresser vers ce temps-là au maire de Chambéry qui demandait des Jésuites pour le collège de la ville. « Il vous faut des sujets parlant français... Mais l'état actuel de notre Compagnie en France ne permet pas d'en distraire un seul des individus qui y sont employés puisqu'ils suffisent à grand'peine aux établissements que nous y avons déjà, et beaucoup moins à ceux qu'on nous y offre de toutes parts et que nous nous trouvons dans la dure nécessité de refuser ou du moins de renvoyer à des temps éloignés. Or, tandis que nous sommes forcés de résister aux sollicitations les plus pressantes des évêques dont les diocèses fournissent des recrues à notre Compagnie, de quel œil verrait-on des sujets français sortir du royaume pour faire ailleurs ce qu'ils refusent à leur patrie[2]? » (23 mai 1823.)

Pour une fois on avait cru pouvoir adopter une attitude moins intransigeante; le résultat ne fut pas heureux. C'était en 1825, au sujet du Petit-Séminaire de Beaupréau, au diocèse d'Angers. Le vénérable Supérieur, l'abbé de Montgazon, était prêt à se ranger lui-même sous l'obéissance des Jésuites qui viendraient prendre la direction de la maison. La négociation était sur le point d'aboutir,

1. Le P. Druilhet au R. P. Fortis, 30 juillet 1827.

2. Le maire de Chambéry fit sans doute des instances et elles furent appuyées par le gouvernement de Turin. Nous voyons, en effet, que la Province de France avait dû s'engager à fournir un professeur de grammaire pour la première année, 1824, un professeur d'Humanités pour 1825, de Rhétorique en 1826 et ainsi de suite pour les deux années de Philosophie et de Physique. De fait, à partir de 1829, le collège de Chambéry comptait au moins cinq professeurs français.

lorsque l'évêque, cédant à des influences sur lesquelles le correspondant ne s'explique pas, retira la parole donnée. Le Supérieur, très contrarié, voulait envoyer sa démission et, tout sexagénaire qu'il était, demandait à être admis au noviciat. Le Père Godinot lui persuada de rester à son poste [1].

Le nouveau Supérieur de la Province de France avait bien vite constaté qu'il lui importait de se fortifier à l'intérieur beaucoup plus que de s'étendre au dehors. C'est pourquoi il concentra ses soins sur les maisons de formation. Les étudiants en théologie avaient été ballottés jusqu'ici de Paris à Saint-Acheul et de Saint-Acheul à Paris. Pour les soustraire aux distractions inévitables du collège, ceux du grand cours avaient été en dernier lieu rappelés à la rue des Postes, où ils étaient entassés dans des conditions aussi peu favorables au travail qu'à l'hygiène. Dès son entrée en charge le Père Godinot se préoccupa de leur procurer une installation plus confortable. Quelques jours après son arrivée à Rome, il pouvait écrire au Supérieur de Montrouge de conclure l'affaire engagée dans ce but avant son départ. (15 décembre 1824.) Il s'agissait de l'achat d'une maison à Vitry. Quelques semaines plus tard les théologiens y étaient transférés; pour la première fois ils occupaient un logis à eux, avec un peu d'espace libre au grand air et à distance du tumulte de Paris et du va-et-vient non moins troublant d'un collège. Le scolasticat de Vitry subsista jusqu'au jour où les Ordonnances de 1828 rendirent disponibles les bâtiments plus vastes du pensionnat de Dôle.

Quelques mois auparavant le Père Godinot avait inauguré une fondation plus importante encore pour l'avenir de la Société en France. Le noviciat de Montrouge ne suffisait plus à recevoir tous ceux qui sollicitaient leur admission. A la date de 1823, le Père Gury note dans les

1. Le P. Godinot au R. P. Fortis, 2 décembre 1825.

Mémoires : « Le nombre des novices étudiants est de 65 ou 66 ; on en attend quelques autres... Parmi ceux qui se sont présentés on en a refusé un plus grand nombre. » Il était urgent d'ouvrir un second noviciat, d'autant plus que la distance était un obstacle sérieux pour le recrutement dans toute la moitié méridionale de la France.

L'établissement d'Avignon, que le mauvais vouloir de quelques personnages puissants dans les conseils ecclésiastiques avait fait échouer en 1814, était maintenant réclamé par les premières autorités. Dès le 28 février 1824, le Père Godinot écrivait à l'archevêque, Mgr de Mons : « J'ai l'ordre du Père Général de vous satisfaire ; je ne tarderai pas à aller à Avignon pour en conférer avec Votre Grandeur. » Au mois de mai suivant, le Provincial se mit en route pour la visite du Midi. Si nous en croyons l'annaliste de Montrouge, il fit en passant à Lyon quelques tentatives pour y établir le noviciat qu'il projetait. Mais ce fut sans succès. Le cardinal Fesch, au nom duquel les vicaires-généraux administraient encore le diocèse, ne dissimulait pas son peu de bienveillance à l'égard des Jésuites. Mais arrivé à Avignon, continue l'annaliste, le Père Godinot « ne tarda pas à avoir de grandes espérances. Tout était disposé en faveur de l'établissement, soit du côté de Mgr l'Archevêque, soit du côté des magistrats, soit du côté de la ville ». Dans une note au Père Varin, datée du 8 juin, il écrivait : « Noviciat d'Avignon accepté aujourd'hui. » Lui-même d'ailleurs consigne dans le Mémorial de sa visite, que l'archevêque, aidé d'un comité choisi parmi les premières familles de la ville, a réuni des fonds pour l'achat de l'hôtel de Calvière, où sera établi le noviciat[1].

Comme les réparations et l'aménagement de cette ancienne demeure devaient durer quelques mois, on comptait s'installer provisoirement dans l'hôtel de Vidaud,

1. Le prix d'achat de l'hôtel de Calvière a été de 50.000 francs, plus 10.500 pour le jardin. (*Diar. visitat.* 1824-1827.)

que son propriétaire avait mis à la disposition du Père Provincial. Mais au dernier moment cette offre dut être contremandée, le logis n'étant plus libre. Il en résulta pour les premiers arrivés les désagréments et les privations inévitables dans les installations improvisées. Une vingtaine de novices et quelques Pères, venus de Montrouge pendant les mois de juillet et d'août, étaient campés dans quelques pièces de l'hôtel de Calvière. « On manque de tout, de livres, d'habillements même... », écrivait le 2 septembre celui qui faisait les fonctions de sergent-fourrier.

Six semaines plus tard, on n'était pas beaucoup plus avancé. Le Père François Renault, supérieur de la maison et maître des novices écrivait : «... Nous n'occupons qu'une partie du local, bien à l'étroit dans nos pauvres greniers... La sainte pauvreté nous a accueillis dans ce bel hôtel, elle s'y est placée pour fondement, et elle en sera, je l'espère, le rempart. C'est elle aussi qui nous nourrit, nous habille, elle encore qui de ses mains dresse la paille où nous allons nous reposer... C'est un véritable Bethléem, comme l'a nommé notre T. R. P. Général. » (24 octobre 1824.) Au reste la population se montrait généreuse : « Jusqu'aux servantes, lisons-nous dans la même lettre, qui apportent des 50 francs, pour nous aider à payer les 60.000 francs, prix du local que la ville nous a priés d'accepter. »

Pendant deux mois encore, plusieurs locataires occupèrent leurs appartements. Néanmoins, à partir du 8 septembre 1824, le train de vie réglementaire du noviciat fut mis en vigueur. Avant la fin de l'année on y comptait 41 novices, dont 31 scolastiques. Sur la liste de ces premières recrues données à la Compagnie par le noviciat d'Avignon, nous trouvons plusieurs noms qu'elle aime à se rappeler. Citons entre autres Augustin de Saint-Alouarn, apôtre des Bretons pendant un demi-siècle, Paul de Reverseaux, Alexis Lefebvre, Joseph Bertrand, l'un des fondateurs et des plus héroïques ouvriers de la Mission du Maduré, Alexis Canoz qui en fut le premier

évêque, Claude Besnoin, Jean-Pierre Gury, l'auteur de la *Théologie morale* connue du monde entier, etc.

La ruche de Montrouge avait pu envoyer un essaim à Avignon sans s'appauvrir; elle comptait encore, au début de 1825, environ cinquante novices, de ceux que l'annaliste appelle étudiants, c'est-à-dire destinés à devenir prêtres. A cette même date dix-sept scolastiques suivaient le grand cours de Théologie à Vitry et sept autres à Rome; un autre cours moins complet en réunissait huit à Saint-Acheul. En outre, sept étudiaient à Paris les sciences mathématiques et physiques; d'autres encore s'appliquaient à la Philosophie dans les collèges tout en faisant quelque service de surveillance. C'était en somme une situation satisfaisante; la jeune Province de France était à peu près en mesure de préparer son avenir, à condition qu'on lui laissât quelques années de paix. Mais l'orage se formait, et de jour en jour devenait plus menaçant.

II

L'agitation antimonarchiste avait commencé avec la Restauration elle-même. Malgré toutes ses prévenances pour les libéraux et les révolutionnaires eux-mêmes, Louis XVIII n'avait pas réussi à rallier les partis qui avaient subi le retour des Bourbons sans rien abdiquer de leurs préventions ni de leur hostilité. L'assassinat du duc de Berry (13 février 1820) détermina, il est vrai, une orientation plus sage de la politique royale; on se résigna à s'appuyer sur ses amis plutôt que sur ses adversaires. Le duc de Richelieu remplaça le duc Decaze comme chef du gouvernement, pour être bientôt remplacé lui-même par M. de Villèle. Mais l'avènement d'un ministère franchement royaliste fut le signal d'un nouveau déchaînement de colères et d'audaces de tous les partis d'opposition, bonapartistes et républicains. « Le pays et le gouvernement, écrit Guizot dans ses Mémoires, étaient engagés dans une situation vio-

lente. Ce n'étaient pas seulement des orages de Chambres et des tumultes de rue; les sociétés secrètes, les complots, les insurrections, un effort passionné pour le renversement de l'ordre de choses établi fermentaient et étaient partout, dans les départements de l'Est, de l'Ouest, du Midi, à Belfort, Colmar, Toulouse, Saumur, Nantes, la Rochelle, Paris même sous les yeux des ministres, dans l'armée comme dans les professions civiles, dans la garde royale comme dans les régiments de ligne. En moins de trois années, huit conspirations sérieuses attaquèrent et mirent en question la Restauration[1]. »

La guerre à la religion se poursuivait avec non moins d'âpreté et de persévérance; mais ici et là le trait caractéristique de la campagne c'est l'hypocrisie chez ceux qui la conduisent. On a très justement appelé cette période de l'Histoire la *Comédie de quinze ans*. On peut dire en effet que, pendant toute la Restauration, les libéraux s'acharnèrent à démolir le trône et l'autel en ayant l'air de défendre l'un et l'autre.

On attaquait sournoisement la royauté traditionnelle en exaltant la Charte, où l'on se plaisait à voir une réplique de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Toute la littérature libérale du temps, articles de journaux, discours ou allocutions de circonstance, est assaisonnée de protestations de respect, de dévouement, d'amour pour la personne et pour la famille de nos Rois; ce sont des formules de convention, devenues obligatoires, mais qui ne produisent pas moins un effet pénible quand on sait combien peu elles répondaient à la réalité. On ne peut se défendre de ressentir l'impression qui faisait écrire au duc de Montmorency dans ses Mémoires : « Aujourd'hui l'hypocrisie est partout. »

Quant à la religion, on déploya contre elle une stratégie plus habile encore et plus compliquée. Le parti voltairien, dit Vieil-Castel, n'eut garde de s'en prendre directement

1. Guizot, *Mémoires*, tome Ier, p. 234.

au christianisme; la législation ne l'eût pas permis; « on était trop près de la Révolution; les souvenirs d'impiété tenaient de trop près à ceux de la Terreur..., Des professions vagues et déclamatoires de respect pour la religion, l'éloge des vertus et du dévouement des curés de campagne mis en contraste avec l'orgueil, le faste et l'intolérance des évêques, se mêlant dans le *Constitutionnel* aux attaques incessantes contre l'Église..., suffisant pour protéger contre les répressions de la Justice et faire illusion aux simples dont se composait la majorité de ses lecteurs[1] », telle était en raccourci, la tactique du journal qui représente le mieux l'esprit bourgeois sous la Restauration. On se défend de toucher à la religion, qui est la base de l'ordre social, que le Pouvoir protège et sur laquelle il s'appuie, mais on charge furieusement, pour le bien de la religion elle-même, sur les ministres trop dévots, sur les Missions, sur les Ordres religieux, sur les manifestations extérieures de foi et de piété, sur les prêtres zélés dont on fait des fanatiques ou des ambitieux.

Une des manœuvres les plus perfides et assurément les plus efficaces fut la diffusion de la littérature antichrétienne du dix-huitième siècle. Pour ne pas se compromettre dans l'assaut livré aux croyances religieuses, les vivants firent parler les morts à leur place. Les éditions de Voltaire[2], de Rousseau, de d'Alembert, de Diderot, etc., se succédèrent avec une rapidité où se révèle un plan d'ensemble et une organisation puissante. Le phénomène resterait inexplicable sans l'action des Sociétés secrètes. On a calculé que, dans l'espace d'une douzaine d'années, on jeta ainsi dans la circulation près de trois millions de volumes. Après cent ans le marché de la librairie est encore alimenté, en ce qui concerne les œuvres complètes des philosophes du dix-huitième siècle, par la production de cette époque.

1. Vieil-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. XIV, p. 356.

2. De 1817 à 1830, on ne compte pas moins de sept éditions des œuvres complètes de Voltaire.

On avait découvert dans la littérature classique une autre machine de guerre, le *Tartufe*. Entre 1820 et 1826, le *Tartufe* fut promené d'un bout de la France à l'autre, et spécialement dans les villes où l'on donnait la Mission. C'était la réplique du théâtre à la chaire. Enfin alors, comme dans toutes les phases de l'éternelle guerre à l'Église catholique, il fallait des mots, et aussi des spectres, des fantômes, des êtres imaginaires. Plus tard on inventa le *mysticisme*, puis le *cléricalisme;* sous la Restauration on eut les *Jésuites*, la *Congrégation*, *Montrouge*, en attendant le *parti-prêtre* et l'*ultramontanisme*.

Au moment précis où nous sommes parvenus, c'est-à-dire vers 1824, c'est le nom des Jésuites qui sert de cible à tous les coups dirigés contre la religion et par ricochet contre le trône. Il y a en France, à cette date, 108 prêtres appartenant à l'ordre de saint Ignace, auxquels on peut ajouter 131 scolastiques et 81 frères coadjuteurs, en tout un effectif de 320 religieux de la Compagnie de Jésus. Ce n'est pas contre un si pauvre bataillon que l'on va mobiliser tant de troupes et dépenser tant de munitions. Les Jésuites ne croiront jamais que c'est à eux seuls qu'on en veut; ce serait fatuité de leur part; ce serait se donner une importance hors de proportion avec leur nombre et leur valeur; leurs adversaires, les meneurs tout au moins, ne le croient pas davantage. Mais ce nom est un symbole, et l'on sait très bien qu'en tirant sur les Jésuites, c'est le catholicisme, l'Église et la monarchie légitime que l'on atteint.

L'historien cité plus haut ne s'y est pas mépris. Ses préventions libérales ne l'empêchent pas de constater que, dans les polémiques d'alors, « les noms de Jésuites et de Congréganistes étaient appliqués indistinctement à quiconque professait des sentiments religieux. Ces mots produisaient d'autant plus d'effet qu'on ne savait pas précisément ce qu'était la Congrégation et que l'existence des Jésuites non encore officielle avait quelque chose de

mystérieux qui ouvrait un vaste champ aux imaginations[1]. »

De fait, à la faveur de ce mystère, que du reste on ne cherchait pas à éclaircir, les imaginations se donnèrent libre carrière à l'endroit des Jésuites ; les fables les plus invraisemblables les représentèrent comme des êtres fantastiques et malfaisants. « Montrouge, siège de leur principal établissement, Saint-Acheul, le plus important de leurs collèges, étaient considérés par bien des gens comme des foyers de conspiration tendant à ramener la France à la servitude et à la barbarie. On est stupéfait lorsqu'on lit les contes absurdes que débitait à ce sujet le *Constitutionnel;* on éprouve un sentiment de dégoût en se rappelant les chansons licencieuses et obscènes par lesquelles Béranger livrait les disciples d'Ignace de Loyola au ridicule, à la haine et au mépris ; mais tout cela portait coup, tout cela trouvait créance dans le peuple, dans la petite bourgeoisie et peut-être plus haut[2]. »

Le *Constitutionnel*, aidé par le *Courrier français* et le *Journal des Débats*, pourchassait en effet les Jésuites avec

1. Vieil-Castel, *Histoire de la Restauration*, t. XIV, p. 355.

L'aveu d'Armand Carrel est devenu classique. Il écrivait dans le *National* du 17 octobre 1832 :

« La Restauration est tombée et avec elle les Jésuites. On le croit du moins. Cependant toute la France a vu la famille des Bourbons faire route de Paris à Cherbourg et s'embarquer tristement pour l'Angleterre. Quant aux Jésuites, on ne dit pas par quelle porte ils ont fait retraite ; personne n'a plus songé à eux le lendemain de la Révolution de Juillet, ni pour les attaquer ni pour les défendre. Y a-t-il encore, n'y a-t-il pas encore des Petits-Séminaires, des Congrégations non autorisées par la loi? Il n'est pas aujourd'hui de si petit esprit qui ne se croie avec raison au-dessus d'une pareille inquiétude; et de très grands esprits s'étaient consacrés sous la Restauration à inspirer à la France la haine et la peur de cette Congrégation jésuitique, qui n'existait peut-être point ou ne valait pas la peine qu'on s'enquît de son existence. On savait bien que la Société de Jésus proprement dite n'offrait pas de bien grands dangers. On n'en voulait qu'à l'esprit jésuite, l'esprit dévot, l'esprit *tartufe ;* c'était l'esprit de la dynastie régnante. On s'entendait à merveille sur la valeur du mot *Jésuitisme;* il était synonyme de dévouement à la légitimité. On disait dans ce temps-là Jésuite pour royaliste. »

2. Vieil-Castel, *op. cit.* Ibid.

un acharnement qui tournait à la manie. La collection de ce journal, d'ailleurs sérieux, est à ce point de vue curieuse à feuilleter. Les Jésuites et Montrouge, Montrouge et les Jésuites y reviennent à propos de tout et même hors de propos. Tout ce qui dans la politique des ministres déplaît à la feuille libérale est le fait des Jésuites. La guerre d'Espagne, la loi sur le sacrilège, la loi sur le milliard des émigrés, la loi sur le droit d'aînesse, etc., sont dues aux disciples de Loyola; toutes les nominations, toutes les mesures administratives qui n'ont pas son approbation, ont été inspirées par Montrouge.

On conçoit combien cette manière d'envisager les choses facilite le rôle de l'opposition. Avec cela, des faits divers, d'ordinaire inventés de toutes pièces dans les bureaux de la rédaction, d'autres fois envoyés par des correspondants. Dès 1819, par exemple, le *Constitutionnel* informe ses lecteurs que les Jésuites de Besançon viennent d'acquérir pour 400.000 francs un château, à Écoles, près de cette ville, et qu'ils vont y ouvrir un collège. Il n'y avait pas de Jésuites à Besançon et le collège en question n'existait que dans l'imagination du chroniqueur. Des acquisitions de ce genre se multiplient sur tous les points du territoire : le *Constitutionnel* les mentionne avec le prix d'achat. Un jour, c'est l'abbaye du Mont-Saint-Martin, près de Saint-Quentin, que les Jésuites viennent de payer onze cent mille francs! (1825.) Mieux encore l'année suivante, ils achètent le château de Vanves qui sert de maison de campagne au collège royal de Louis-le-Grand, et ils manœuvrent pour s'emparer de Louis-le-Grand lui-même[1].

Parfois la feuille libérale recueille l'écho d'un bruit qui court : « On dit que... Il paraîtrait que... » ou bien encore on emploie la forme interrogative : « Est-il vrai que?... » en ajoutant que, si l'on ne reçoit pas de démenti, on tiendra la chose pour vraie[2]. Toutes les formules et peut-être

1. *Constitutionnel*, 28 mars 1826.

2. « La maison de Vitry existe, dépendant de la maison conventuelle de la rue de Sèvres. Est-il vrai que vingt-deux Jésuites en sont

bien tous les procédés en usage dans le reportage contemporain ont été connus et mis en œuvre par le *Constitutionnel* dans sa persévérante enquête sur les Jésuites.

Il lui arrivait de découvrir jusque dans les annonces de sacristie les terribles secrets qu'il s'empressait de dévoiler à la France. Ainsi, le numéro du 19 juin 1825 reproduit une note d'un journal religieux où on lit que la place d'organiste de la ville de Dôle est mise au concours. « Les appointements sont de 1.200 francs ; mais il trouvera en outre des ressources dans les leçons qu'il pourra donner aux nombreux élèves du Petit-Séminaire de l'Arc, confié aux Révérends Pères de la Foi. » Là-dessus le journal triomphe ; il tient la preuve de l'existence des Jésuites. Triomphe plus grand encore le jour où il insère la lettre du Père Général au maire de Chambéry, que nous avons citée plus haut. Le *Constitutionnel* ne dédaignait pas de découvrir l'Amérique. Au surplus, ses informations, et plus encore les insinuations et les commentaires qu'il y ajoutait ne dépassent pas, la plupart du temps, le niveau de vulgaires calembredaines, et l'on s'étonne qu'un journal qui, quoi qu'en dise M. de Vieil-Castel, ne recrutait pas ses lecteurs parmi les petites gens, — l'abonnement coûtait 80 francs, — ait pu pendant des années servir pareille pâture à un public qui devait avoir quelque culture d'esprit.

Les établissements d'éducation des Jésuites ne pouvaient manquer d'avoir une part de choix dans ces inventions malveillantes. Le recteur de Saint-Acheul écrivait, le 27 janvier 1826 :

« Depuis quelque temps ils (nos ennemis) ont adopté un nouveau moyen de nuire, c'est de semer et de faire courir les nouvelles les plus sinistres et les plus alarmantes pour les familles qui nous ont confié leurs enfants ; par exemple, empoisonnement de cinquante élèves du Blamont ; vingt

partis pour les Petits-Séminaires, que le Provincial y réside, que la maison est aussi spacieuse qu'on le dit? (Huit arpens.) On prévient que le silence sera regardé comme un aveu. » (*Constitutionnel*, 8 sept. 1826.)

duels entre nos élèves, où quelques-uns ont été tués et un grand nombre blessés; révolte générale terminée par un combat sanglant entre eux et nous; enfin dix-sept élèves ensevelis sous la glace. Ce dernier conte surtout a couru toute la France, quoiqu'il n'eût pas plus de fondement que les autres; bien des parents ont pris l'alarme, et il a fallu que les bons journaux prissent la peine de les rassurer sur cette terrible noyade[1]. »

D'autres avaient imaginé de représenter les collèges des Jésuites comme des bagnes où les élèves étaient soumis à toute sorte de traitements barbares. Béranger insinuait la chose dans le refrain d'une chanson fameuse; il avait du moins le bon goût de la tourner en plaisanterie. L'auteur de *Un coup d'œil dans l'intérieur de Saint-Acheul* la prend au tragique; il débute par un tableau de mélodrame : « Approchons, ouvrons ces portes de fer armées de verrous qui défendent l'entrée de ce triste séjour. Quels sont ces cris qui frappent nos oreilles? Est-ce quelque animal furieux qui déchire une victime humaine et s'abreuve de son sang? Non, mais c'est un homme qui, mille fois plus cruel que les tigres et les léopards, unissant sa rage à celle du froid, déchire les mains à un malheureux âgé de six ans dont la fureur des aquilons a déjà ensanglanté les membres. Voyez-vous son air farouche[2]? etc. »

Le *Constitutionnel,* selon son usage, racontait des faits à l'appui; telle, par exemple, l'histoire d'un infortuné jeune homme que les Jésuites du collège de Brigue en Valais avaient jeté dans un cachot, qui s'échappa, erra pendant un mois entier et fut enfin rencontré couvert de haillons

1. Loriquet à Fortis, 27 janvier 1826.

2. *Coup d'œil dans l'intérieur de Saint-Acheul* ou *De l'Éducation que donnent les Jésuites modernes à la jeunesse française,* par M. Hyacinthe. Paris, 1826. L'auteur de ce misérable pamphlet était un jeune étudiant en Droit, ancien élève de Saint-Acheul. Peu de temps après, atteint d'une maladie de consomption, il rentrait dans sa famille à Amiens. Sur le point de mourir, il exprima le regret d'avoir insulté ses maîtres et envoya un de ses parents leur faire amende honorable. (*L'Ami de la Religion*, tome L, p. 241.)

et dans le plus affreux dénuement. Contre son habitude, le journal bien renseigné eut la maladresse de nommer la victime des Jésuites. C'était le fils de M. Courvoisier, procureur-général à Lyon, plus tard ministre de la Justice. M. Courvoisier écrivit au *Constitutionnel* pour démentir cette fable : « Votre correspondant de Genève, disait-il, mérite bien peu de confiance ; il s'est joué de votre crédulité ; il n'y a point de cachot à Brigue et les Jésuites se donnent avec beaucoup de bonté et beaucoup de soins à l'éducation des élèves qu'on leur confie[1]. »

III

La presse périodique n'était pas seule à vilipender les Jésuites ; cette époque voyait éclore toute une littérature vouée à la même pauvre besogne. Ces livres sont de tous formats et appartiennent à tous les genres, en prose ou en vers. Quelques-uns, bien rares, ont encore de la tenue et peuvent être pris au sérieux ; l'immense majorité est parfaitement niaise et ridicule. Les titres de ces œuvres, pour les seules années 1824 à 1828, occupent une série interminable de colonnes dans le Catalogue de l'Histoire de France à la *Bibliothèque Nationale*. Dans un livre paru en 1827 Bellemare écrivait : « Si les reproches dont il s'agit ne se trouvaient reproduits dans plus de *cent cinquante* volumes petits et gros, publiés *depuis un an* contre les Jésuites..., on aurait sans doute un peu de peine à croire que nous parlons ici sérieusement[2]. »

Malheureusement ce flot de publications n'a pas enrichi le trésor des Lettres françaises. Celles qui ne sont pas simplement ineptes ne se recommandent ni par les qualités littéraires, ni par l'originalité des aperçus, moins encore par ce que l'on exige avec raison de nos jours,

1. Cf. *Le Constitutionnel*, 22 et 23 janvier 1826 ; et au 3 février, la réponse du procureur-général de Lyon.

2. *Trois Procès dans un*, par A. Bellemare, p. 75. Paris, 1827.

je veux dire l'esprit critique. Ce sont les fastidieuses redites sur la morale relâchée, la doctrine du régicide, les attentats contre les princes inspirés par les Jésuites et les expulsions prononcées contre eux par les divers gouvernements. On peut ranger dans cette catégorie les livres de l'ex-oratorien janséniste Tabaraud : *Du Pape et des Jésuites* (1814); *Essai historique et critique sur l'état des Jésuites en France ;* ceux de Silvy : *Les Jésuites tels qu'ils ont été*, etc. (1815); *Eclaircissements...* (1816); *Du rétablissement des Jésuites en France sous le nom de Pères de la Foi*, par M. G. Avocat, 1819. On peut citer encore, malgré son titre quelque peu funambulesque, le livre du professeur Salgues, l'*Antidote de Montrouge* qui, sous forme de questions adressées au Grand-Maître de l'Université, Mgr Frayssinous, examine avec une apparence de sérieux, si les Jésuites « sont réclamés par la religion, par la morale, par la science, par l'éducation, par le Trône et par la Constitution »; enfin le lourd traité de l'abbé de Pradt : *Du Jésuitisme ancien et moderne* (1825), curieux amalgame de tous les préjugés gallicans et jansénistes combinés avec la philosophie des encyclopédistes[1].

Pendant le règne de Louis XVIII la campagne de presse contre les Jésuites garde encore quelque retenue; à partir de l'avènement de Charles X, elle prend une allure dévergondée. C'est à cette date (1824) que reparaît pour la première fois sur la scène le *factum* répugnant, les

1. L'abbé de Pradt, devenu par la grâce de Napoléon d'abord évêque de Poitiers, 1805-1809, puis archevêque de Malines, 1809-1815, dut démissionner peu après la chute de l'empire. Écrivain prolixe et gallican à outrance, il a laissé, entre autres œuvres aujourd'hui oubliées, *Les Quatre Concordats* (à l'index).

Le cardinal Pie a consacré à la mémoire de son prédécesseur cette note brève et sévère : « Du court passage de Dominique de Pradt au siège épiscopal de Poitiers ce qu'on peut dire de mieux, c'est que sa translation canonique à l'archevêché de Malines en 1809 fut une délivrance venue à temps pour épargner au siège de saint Hilaire les douleurs et les hontes de la triste carrière qu'il traîna ensuite plus d'un quart de siècle. » Cité dans « *L'Épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la loi de séparation* ».

Monita secreta, traduit en français. Dès lors les éditions se succéderont sans relâche; on en compte huit dans la seule année 1826. Ce fut comme le signal d'un déluge de sottises et d'ignominies. En vérité, ce ne sont pas les Jésuites qu'il faut plaindre de cette débauche d'écritures faites à leurs dépens, mais bien plutôt l'esprit français à qui des scribes sans vergogne, sans nom aussi, il est vrai, la plupart du temps, en infligèrent la honte. Il serait impossible en effet d'imaginer rien de plus extravagant, de plus puéril, pour dire le mot, rien de plus niais que ces livres dont les titres à eux seuls sont parfois de véritables turlupinades : *Le Huron de Montrouge. Halte-là!* ou *la Terreur à Montrouge; La Ronsiade* (Poème sur le Père Ronsin, directeur de la Congrégation); *Les Jésuites peints par eux-mêmes; Le Jésuitisme en action et mis à nu; Les Jésuites en goguette ou une Scène à Montrouge; Le cri d'alarme de la France aux prises avec l'hydre Jésuitique; Montrouge peint par lui-même* ou *les Trois derniers conseils de guerre tenus les 17, 18 et 26 juin 1828 par les Révérends Pères Jésuites de la Province de France*; etc. etc...

Quelques spécimens de cette littérature ne seront pas ici de trop : En voici un qui débute par le *Quousque* classique : « Jusques à quand, race impie et égoïste, ennemie de Dieu, de la religion et de nos rois, abuseras-tu de notre patience?... Lisez et frémissez d'apprendre le nom, l'ignoble nom des misérables qui ont conseillé ou favorisé l'assassinat de Henri IV[1]... » On remarquera ce zèle pour la royauté et les véhémentes indignations contre les Jésuites assassins des rois. C'est le thème le plus ordinaire de ces pamphlets. En voici un autre qui décrit par le menu les rites effroyables par lesquels on prélude à ces assassinats :

« Les Jésuites ont des chambres mystérieuses et exorcisées où sont introduits ceux qu'ils ont destinés aux grands forfaits, pour y être bénits, sanctifiés et mis au

1. *Halte-là!* ou *la Terreur à Montrouge*. Préface. C'est une plaquette élégante, minuscule, à mettre dans le gousset.

nombre des Bienheureux qui doivent habiter la Cour céleste... On apporte un poignard enveloppé de linge et enfermé dans une boîte d'ivoire... Après l'avoir tiré de sa gaine on l'arrose d'eau bénite, on attache au manche des grains de chapelet de corail qui ont été consacrés et on promet à ces malheureux de délivrer autant d'âmes du purgatoire qu'il donnera de coups de poignard à son prince... » Suivent d'autres détails, avec les formules des prières rituelles. Et le consciencieux témoin termine : « Que s'il hésite, les Jésuites emploient les spectres de la nuit, les apparitions des monstres pour le déterminer à accomplir son vœu, ou bien ils lui font paraître des images de la Sainte Vierge, des anges..., quelquefois celle de saint Ignace et de ses compagnons pour l'amener à exécuter son forfait[1]. »

On comprend que l'auteur de révélations aussi terrifiantes ait déclaré dans son *Introduction* qu'il estime « rendre un vrai service, en rappelant une partie des crimes dont ces infâmes (les Jésuites) se sont rendus coupables ».

Ces productions sont, avons-nous dit, le plus souvent anonymes, ou signées de noms fantaisistes; les auteurs ne se souciaient pas apparemment d'en revendiquer l'honneur aux yeux de leurs contemporains. Il en est un toutefois qui ne craignit pas de se mettre bien en évidence; celui-là mérite une mention spéciale. Il s'appelait Marcet tout court et était fils d'un modeste employé de l'octroi du Puy. Mais, comme les titres nobiliaires avaient alors tout leur prestige, il trouva bon de s'intituler dans ses livres l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud; l'*abbé* toutefois ne figure pas dans les premières publications. Ce malheureux jeune homme, — il avait vingt-cinq ans lorsque parut son premier pamphlet, — avait été un des premiers novices de Montrouge; entré le 6 mai 1818, il avait passé cinq ans dans la Compagnie. Bien qu'un peu mal

1. *Les Jésuites peints par eux-mêmes.* Sans nom d'auteur. Petit bijou comme le précédent, 1826. P. 51.

équilibré, il donna d'abord par sa piété, sa douceur et sa modestie, de belles espérances; mais à peine engagé dans la vie plus dissipée des collèges, le tempérament reprit le dessus. On le fit passer successivement de Forcalquier à Aix et d'Aix à Bordeaux; mais enfin il fallut le congédier. On y mit des ménagements, et il put se faire admettre à Saint-Sulpice. Ce ne fut pas pour longtemps. Exclu du séminaire ou au moins ajourné, Marcet chercha un emploi dans les journaux religieux; il n'y fut point accueilli. Humilié, aigri, réduit à la misère, il était prêt à subir les pires suggestions. On lui fit comprendre que, avec son passé, sa connaissance expérimentale des hommes et des choses, il pouvait prendre place au premier rang dans la campagne contre les Jésuites et y conquérir honneurs et profits. Les journaux du parti se disputeraient les révélations d'un témoin, et ils y mettraient le prix.

Marcet débuta par *Les Jésuites modernes* (1826). Sa méthode est simple et cynique. Le livre n'est qu'une galerie de portraits. Les Jésuites morts ou vivants que l'auteur a connus défilent par ordre alphabétique, avec leurs noms écrits en toutes lettres, et chacun à son tour est plus ou moins odieusement caricaturé. La liberté de la presse, entendue de cette manière, a quelque chose de déconcertant. Ce qui peut paraître plus extraordinaire encore, c'est la mansuétude des hommes ainsi personnellement mis en cause, grossièrement calomniés et insultés, et dont pas un ne dit mot pour sa défense. Aujourd'hui, le prêtre le plus humble, fût-il Jésuite, que l'on traiterait de la sorte, appellerait l'insulteur devant la justice et l'obligerait à rétracter publiquement ses mensonges, sans préjudice des dommages-intérêts. Rien n'éclaire mieux l'étrange situation faite aux Jésuites d'alors que leur silence devant les impudentes affirmations de Marcet. Voici par exemple sous quels traits il présentait au public le Père Gury, supérieur de Montrouge et maître des novices :

« Tandis qu'un roi de France ne peut trouver dans

son royaume des hommes franchement dévoués à lui, il est un homme qui..., qui gouverne à son gré des hommes qui vont étendre son empire dans toutes les provinces; sa volonté, un seul regard même peuvent mouvoir mille bras armés de poignards pour assassiner les princes et détruire les empires.

« ... Dans un appartement obscur de Montrouge, tous les huit jours, à l'entrée de la nuit, les novices se rendent, à la suite du Père Gury, au pied de la statue d'Ignace et de François Xavier, pour entendre les mystères de la Société... Ils jurent... de n'épargner rien pour exterminer la race des méchants et d'abattre aux pieds de leur saint Ignace toutes les couronnes de l'univers. Ils vont à la suite de leur Père Maître fouler aux pieds les vanités du monde représentées par un roi revêtu de ses ornements royaux, environné de sceptres brisés, de couronnes fracassées et de débris de trônes; tout autour on voit les nations du monde chargées de chaînes, figurées par trois animaux, le taureau, le lion et l'aigle, etc., etc... Le Vendredi-Saint, après les cérémonies de la Passion de Jésus-Christ, tous les novices vont frapper d'un coup de poignard la statue de Ganganelli qu'ils croient enchaîné par des liens de feu dans le fond des enfers, celle d'un roi de France et de son ministre Choiseul, celle encore de Pombal et de son roi faible qui laissa opprimer la Société[1]... »

Il y a des pages et des pages remplies de ces insanités, et à chaque instant le conteur se met en scène et vous rappelle qu'il parle de ce qu'il a vu et entendu :

J'étais là : telle chose m'advint.

Il publia ainsi de 1826 à 1829 : *Les Jésuites modernes; Mémoires d'un jeune Jésuite*, ou *Conjuration de Montrouge, pour faire suite aux Mémoires de M. le Comte de Montlosier; Nouveau Mémoire à consulter du jeune Jésuite; Les*

1. *Les Jésuites modernes*, pp. 83 sqq. 1826.

sept Bêtes de Montrouge, *Manuscrit trouvé dans le noviciat des Jésuites de Paris et commenté par M. Marcet etc.*; *Dénonciation au Roi.*

Une fois en veine de révélations le malheureux ne sut plus se retenir; ses derniers libelles laissent paraître des symptômes non équivoques de la folie érotique. On nous dispensera de citer[1].

Les passages qu'on vient de lire donnent, croyons-nous, une idée assez exacte des pamphlets antijésuitiques de l'époque. Tel est le ton, et aussi, neuf fois sur dix, le fond de cette littérature. C'est avec des histoires de ce genre que l'on ameuta une génération de Français contre « ces infâmes Jésuites ». Montrouge était devenu l'épouvantail de la France; c'était une forteresse, où trois mille Jésuites tenaient garnison; leur Général y résidait et de là gouvernait le pays et le monde. On y exerçait les troupes, on y faisait le tir au canon; des souterrains reliaient la citadelle avec les Tuileries. Charles X était affilié à l'Ordre; il disait la messe. On écrivait ces choses; on se les racontait; on y croyait. Lorsque la diligence d'Orléans passait en vue de Montrouge, le conducteur disait aux voyageurs en montrant le clocher du village : C'est là! On vendait des boîtes de dragées et des tabatières ornées sur le couvercle d'une vue de la citadelle de Montrouge; on la retrouvait dans les papillotes du jour de l'an; la célébrité de Montrouge était devenue mondiale; des étrangers de passage à Paris s'y faisaient conduire. Le Père Gury, dans les *Mémoires*, raconte à ce propos d'assez plaisantes aventures, comme celle de ce seigneur russe, qui était venu voir et qui, furieux d'avoir été mystifié, criait en s'en allant : « Coquins de journaux! Coquins de journaux! » Il a également pris la peine d'y consigner des lettres qui lui arrivaient des quatre parties du monde; d'ordinaire on fait appel à sa toute-puissance pour obtenir les faveurs les plus invraisemblables; d'autres fois ce sont seulement

1. Sur ce triste personnage voir aux *Pièces justificatives*, n° IX.

des injures, des imprécations comiques, des menaces, on y trouve même des provocations en duel[1]. Une crise aiguë de Jésuitophobie sévissait, qui avait troublé bien des cerveaux. « Sans doute, écrivait Lamennais à propos des contes fantastiques de Montrouge, ce sont là d'énormes absurdités. Il ne faut pas croire cependant qu'elles paraissent telles aux hommes de ce temps. Rien n'est trop fort, rien n'est trop sot pour le public qu'on nous fait, et c'est ce qui doit faire trembler pour l'avenir. »

Nous reconnaissons volontiers cependant que la littérature antijésuitique n'était pas alimentée uniquement par des « pauvres d'esprit ». Le jeune Thiers appartenait à la rédaction du *Constitutionnel*, et personne ne chargeait avec plus d'entrain contre la Congrégation et les Jésuites; Béranger décochait contre les « fils de Loyola » des chansons spirituelles et polissonnes; Paul-Louis Courier les criblait de traits satiriques, mais lui aussi il subissait l'ensorcellement. Il croyait, ou faisait semblant de croire, mais en tout cas il le disait, — ce qui est fâcheux pour

1. Le P. Gury a pris la peine d'insérer dans ses Annales un de ces factums. La lettre porte le timbre de Limoges, 1826 : « Tremblez, satellites de Loyola; votre dernière heure va sonner. Viles canailles, infâmes corrupteurs de la jeunesse, monstres de perfidie, tremblez. La France vous repousse comme l'écume du genre humain. Tartufes, scélérats, le colosse de votre puissance va s'écrouler et il vous écrasera sous ses ruines. Race maudite, ennemie de la Patrie, vous périrez. Chargés de vos crimes votre nom sera en exécration à tous les peuples futurs; quarante mille défenseurs de nos libertés ont juré votre perte... Encore quarante jours et Montrouge n'est plus...

Signé : Geoffroy, ami de la Constitution; Jouvillier, ami de la Liberté; Mérouvel, ami de l'Égalité; Gardeau, ami de la République; Tournilly, ennemi des traîtres. (*Mémoires de Montrouge*, p. 340.)

A la même page est transcrite une provocation en duel adressée au P. Gury. Après une litanie d'aménités dans le genre de celles qui précèdent, on le somme de se trouver au rendez-vous assigné, « sous peine d'ajouter le crime de lâcheté à tous les autres. Et s'il échappe au glaive vengeur sur le champ de l'honneur, il n'échappera certainement pas à la juste vengeance de tant de milliers de Français conjurés contre Montrouge et les traîtres qui l'habitent ».

un homme d'esprit, — que les Jésuites le feraient assassiner[1]. D'autres se chargèrent de ce soin.

Mais, par une singulière coïncidence, à la date même où le célèbre pamphlétaire lançait contre les Jésuites cette insinuation indigne de lui, c'était un Jésuite qu'on tentait d'assassiner aux portes de Paris. Le 3 avril 1823, le Père Robert Debrosse rentrait à Montrouge, vers le milieu du jour. Des ouvriers attablés dans un cabaret près de la barrière d'Enfer le voyant passer, l'un d'eux saisit une de ces faucilles à long manche dont on se sert pour élaguer les arbres et courut sur le prêtre, l'en frappa d'un premier coup qui le renversa, puis une seconde fois, comme il se relevait. Des femmes empêchèrent le forcené d'achever sa victime. Le Père avait à l'épaule une blessure qui aurait dû être mortelle ; la lame avant de l'atteindre avait tranché le col doublé de carton de son manteau de missionnaire[2].

Ainsi l'homme du peuple, affolé par les contes absurdes qui couraient sur Montrouge, croyait peut-être abattre un malfaiteur public, et le Jésuite payait de son sang les crimes imaginaires qui se préparaient dans l'ombre de la fantastique citadelle. Des complots se tramaient en effet, et des conspirateurs s'exerçaient très réellement dans le

1. « Ce matin, me promenant dans le Palais-Royal, M..ll..rd passe et me dit : Prends garde, Paul-Louis, prends garde : les cagots te feront assassiner. — Quelle garde veux-tu, lui dis-je, que je prenne? Ils ont fait tuer des rois ; ils ont manqué Frère Paul, l'autre Paul, à Venise, Fra Paolo Sarpi. Mais il l'échappa belle. » (Livret de Paul-Louis Courier, 1823.) Le malheureux fut, en effet, assassiné deux ans plus tard par un garde-chasse, qui n'était pas Jésuite, mais qui avait, selon toute apparence, à venger une injure d'ordre intime.

2. Le P. Debrosse, alors âgé de 55 ans, était venu faire sa troisième année de probation au noviciat de Montrouge, après avoir été dix ans supérieur du Petit-Séminaire de Bordeaux. Quand le commissaire de police vint l'interroger sur l'agression dont il avait été l'objet, il refusa d'abord de répondre; il céda aux instances du magistrat, mais après avoir déclaré expressément qu'il ne portait pas plainte contre son agresseur. Il s'apprêtait à aller le voir, lui porter son pardon et tâcher de le gagner à Dieu, lorsqu'il apprit que le malheureux venait de mourir par suite des blessures qu'il s'était faites à lui-même.

secret au maniement des armes en vue d'une prochaine révolution, mais c'était ailleurs qu'à Montrouge, et chez ceux-là mêmes qui prêtaient aux Jésuites ces manœuvres ténébreuses. Nous en trouvons l'aveu explicite et vraiment piquant chez un historien assurément peu suspect et bien renseigné à cet égard :

« *La Charbonnerie*, écrit Louis Blanc, s'étendit en fort peu de temps dans les quartiers de la capitale. Elle envahit toutes les écoles. Je ne sais quel feu pénétrant circula dans les veines de la jeunesse. Chacun gardait le secret, chacun se montrait dévoué. Les membres de chaque *vente* se reconnaissaient à des signes particuliers et on passait des revues mystérieuses. Des inspecteurs furent chargés, dans plusieurs *ventes*, de veiller à ce que nul ne se dispensât d'avoir des cartouches et un fusil. Les affiliés s'exerçaient dans leurs demeures au maniement des armes; plus d'une fois on fit l'exercice sur un parquet recouvert de paille[1]. »

IV

La campagne de presse contre les Jésuites commençait déjà à mettre le pays en fièvre, quand se produisit un incident, banal par lui-même, mais auquel les passions du moment donnèrent l'importance d'un événement; il s'agit de la visite de M. Dupin à Saint-Acheul.

André-Marie Dupin, dit Dupin aîné, était dès lors l'avocat le plus en vue du barreau de Paris. D'une famille de robe, héritier des traditions parlementaires de l'ancien régime, passionnément attaché aux maximes gallicanes, il était par atavisme hostile à la Société de Jésus.

Vers les premiers jours d'août 1825, il fut appelé à Amiens par les devoirs de sa profession. Un confrère M. Charles Ledru, ami dévoué de Saint-Acheul, lui

1. *Histoire de dix ans*, tome Ier, p. 95.

proposa de visiter le célèbre établissement. Il pourrait ensuite en parler *de visu*. Après quelques hésitations, M. Dupin se laissa conduire. Le Père Loriquet fit à ses visiteurs les honneurs de la maison avec une parfaite bonne grâce. M. Dupin fut si charmé de tout ce qu'il avait vu qu'au retour il remercia chaudement son ami : « Si j'avais un fils, lui dit-il, il serait à Saint-Acheul. » Le lendemain le Père Loriquet et le Père Barrelle, préfet des études, se retrouvaient à la table du curé de Saint-Pierre d'Amiens, avec le célèbre avocat. Ils lui donnèrent des explications sur la discipline et les méthodes pédagogiques employées à Saint-Acheul, à quoi M. Dupin témoigna prendre beaucoup d'intérêt. Ce que voyant, le Père Loriquet le pria d'honorer le collège d'une nouvelle visite ardemment désirée des élèves, des rhétoriciens surtout, avides de voir un orateur que sa renommée avait précédé à Saint-Acheul. M. Dupin se rendit à l'invitation. Cette fois les élèves se mirent en frais ; il y eut musique et séance littéraire, les académiciens surent glisser dans leurs harangues quelques compliments délicats à l'adresse de leur hôte. M. Dupin prit à son tour la parole et ce fut pour faire l'éloge le plus complet de Saint-Acheul et de l'éducation qu'on y donnait. Il termina par une allusion classique : « Oui, comme une autre Cornélie, cette maison pourra se glorifier de ses enfants ; elle pourra les montrer avec une égale confiance, à ses amis et à ses ennemis. Pour moi, Messieurs, je vous remercie sincèrement de la douce satisfaction que vous m'avez procurée. » En disant ces mots, raconte l'annaliste, il avait les larmes aux yeux.

A son retour à Paris, M. Dupin eut à essuyer, comme il fallait s'y attendre, des bordées d'épigrammes. Dans un repas qu'il donna à ses amis, la visite à Saint-Acheul fournit un thème inépuisable aux plaisanteries des convives. M. Dupin laissa couler le flot, puis, avec le charme de parole dont il avait le secret, il fit le récit de ce qu'il avait vu et entendu. « J'ai partagé vos préventions, dit-il en finissant; j'ai raillé, j'ai sifflé comme vous ce que je ne

connaissais pas mieux que vous. Aujourd'hui c'est autre chose; j'y suis allé et je m'avoue vaincu. Allez-y à votre tour, et vos idées changeront comme les miennes. Pour moi, je l'ai dit et je le répète, si j'avais un fils il serait élève de Saint-Acheul[1]. »

Ces belles déclarations n'empêchaient pas M. Dupin de plaider trois mois plus tard pour l'implacable insulteur des Jésuites. Le ministère Villèle, excédé des attaques systématiques de la presse libérale contre la religion, s'était décidé à poursuivre, conformément à la loi du 17 mai 1822, les deux journaux qui se signalaient entre tous par leur acharnement et leur mauvaise foi, le *Constitutionnel* et le *Courrier français*. Le réquisitoire du Procureur général, M. Bellart, déposé le 20 août 1825, les taxait nettement « d'hypocrisie », « comme se servant du nom de Dieu pour blasphémer Dieu et les choses saintes, comme professant une vénération apparente pour la religion de Jésus-Christ qu'ils s'efforcent de saper dans ses fondements... » M. Séguier, président de la Cour royale, fit ajourner l'affaire au mois de novembre. Les journaux mis en cause profitèrent de ce délai pour ameuter l'opinion; il n'y avait pas beaucoup à faire, étant donné la surexcitation des esprits. Le procès intenté par le gouvernement n'était encore qu'une manœuvre des Jésuites qui le tenaient à leur discrétion; le coup était parti de Montrouge.

De fait, la défense fut surtout une charge contre l'ultramontanisme, la Congrégation et les Jésuites. C'est contre ces adversaires que les feuilles incriminées dirigeaient leurs coups, et non contre la religion de l'État, la religion de Bossuet et de Saint-Louis, dont elles ne parlaient jamais qu'avec le plus profond respect. « Il est visible pour tous les yeux, disait M. Mérilhou, l'avocat du *Courrier français*, que l'intérêt des Jésuites a seul dirigé cette poursuite. Le Jésuitisme dont on veut, et pour cause, exiler le nom de ce procès, domine sur toutes les parties de l'accusation. »

1. M. Charles Ledru, dit l'annaliste de Saint-Acheul, assistait à ce repas, et c'est par lui que nous avons su ce qui s'y était passé.

M. Dupin qui défendait le *Constitutionnel* se plaça sur le même terrain ; c'était une diversion habile et la ferveur de son gallicanisme s'y trouvait à l'aise. C'est au cours de cette plaidoirie qu'il représenta la mystérieuse puissance de l'Ordre de Loyola comme « une épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout ». Le 5 décembre, la Cour rendit son arrêt. Elle adoptait le point de vue de la défense. Considérant que « ce n'est pas offenser la religion que de combattre les doctrines ultramontaines..., dont la propagation pourrait mettre en péril les libertés civiles et religieuses de la France », que d'autre part on a le droit « de discuter l'établissement de Congrégations interdites par la loi », elle déclare qu'« il n'y a lieu de suspendre les journaux incriminés, et néanmoins enjoint aux éditeurs et rédacteurs d'être plus circonspects à l'avenir ». Ce jugement fut accueilli par des cris de *Vive le Roi!* et l'on fit une petite ovation à M. Dupin.

Au surplus l'acquittement du *Constitutionnel* et du *Courrier français* avait une bien autre portée que celle d'une sentence judiciaire ; personne ne s'y trompa ; l'arrêt du 5 décembre inscrit une date dans l'histoire de la Restauration ; c'est celle d'une victoire du parti libéral sur le gouvernement royaliste et catholique.

M. Dupin ne cessait pas cependant d'échanger avec le Supérieur de Saint-Acheul une correspondance pleine de cordialité et d'abandon. En même temps que l'affaire dont nous venons de parler, un autre procès avait fourni à la presse irréligieuse l'occasion de s'occuper des Jésuites. Il s'agissait d'une somme de 35.000 francs qu'un M. Legrand-Masse, de Saint-Omer, avait été chargé, comme exécuteur testamentaire, de remettre à titre de restitution aux Pères de la Compagnie de Jésus à Saint-Acheul. Cette disposition, d'abord acceptée par les héritiers naturels, fut ensuite attaquée par eux. M. Legrand-Masse, malgré les Jésuites, plaida, gagna d'abord son procès, le perdit ensuite en appel et le porta jusqu'en cassation. C'était une aubaine pour les journaux du genre *Constitutionnel ;* ils

avaient sous la main des Jésuites captateurs d'héritages; ils n'eurent garde de laisser échapper la proie. Au mois d'avril 1826, le Père Loriquet écrivait à M. Dupin :

« Voilà les feuilles libérales qui continuent à s'escrimer tout à leur aise sur notre compte et à verser calomnies sur calomnies. Il faut qu'elles comptent bien sur notre patience. Il serait si aisé de les attaquer en diffamation! Vous avez lu le bel article des *Débats* du 8 de ce mois. La vérité est : 1° que nous n'avons jamais eu aucun rapport avec le testateur; 2° que son legs était, non un bien de famille ou un produit de son industrie, mais un dépôt très réel; 3° que c'est contre notre volonté expresse et souvent manifestée que le légataire s'est déterminé à soutenir un procès; 4° enfin que c'est non seulement sans notre aveu, mais encore à notre insu qu'il a interjeté les appels qui ont abouti à l'arrêt définitif. Tout cela peut paraître singulier, paraître même incroyable...; tout cela néanmoins est l'exacte vérité. Mais cette vérité restera probablement inconnue...; et un historien abusé s'emparera un jour de ce procès, comme d'une pièce de conviction à laquelle il n'y aura rien à répliquer. »

— « Vous m'étonnez, répondait M. Dupin, le 29 avril, par ce que vous me dites du procès dont les journaux viennent de rendre compte. Vous y opposez des dénégations si positives qu'on ne peut qu'attendre et désirer des explications. »

Ces explications vinrent en effet quelques jours plus tard, sous la forme d'une déclaration aussi nette que pouvaient le désirer les religieux de Saint-Acheul : « C'est malgré eux, écrivait M. Legrand-Masse, que je me suis déterminé à plaider, et cela pour des motifs dont je n'ai à rougir ni devant Dieu ni devant les hommes. C'est par les mêmes motifs, mais, je le déclare hautement, sans la participation et à l'insu de MM. de Saint-Acheul que j'ai interjeté les appels qui ont prolongé le procès[1]. »

1. *L'Ami de la Religion et du Roi*, tome XLVIII, p. 218.

En ce même moment encore se plaidait devant la Cour royale de Paris un autre procès où les Jésuites furent mis en cause et qui, pour cette raison, eut un retentissement immense.

Le journal royaliste et catholique l'*Etoile* avait publié dans son numéro du 2 février 1826 un entrefilet un peu vif sur l'ancien procureur du Parlement de Bretagne, La Chalotais, l'auteur du fameux *Compte-Rendu* qui avait préparé la proscription de la Compagnie de Jésus au siècle précédent. « On vient, disait l'article en question, de publier un portrait de La Chalotais, dont on prétend faire un homme illustre, parce qu'il a eu le courage et la force de signer le premier réquisitoire contre les Jésuites, magistrat félon qui, au mépris de ses devoirs et de son impartialité, poursuivit avec l'odieuse animosité d'une haine personnelle » des religieux à qui il n'avait à reprocher que leurs bienfaits.

Quarante ans seulement s'étaient écoulés depuis la mort de La Chalotais. Ses héritiers intentèrent au journal un procès en diffamation. Les plaidoiries commencées le 29 mars se continuèrent pendant plusieurs audiences. Berryer se présenta le premier pour soutenir l'accusation ; il envisagea seulement le droit des plaignants à venger la mémoire d'un mort, sans contester d'ailleurs celui du journal à qualifier de grande iniquité la proscription des Jésuites. Il cita même avec une sorte d'affectation la célèbre déclaration du comte Lally-Tolendal en 1808 : « Ce fut une affaire de parti, non de justice, un triomphe orgueilleux et vindicatif de l'autorité judiciaire sur l'autorité ecclésiastique, nous dirions même sur l'autorité royale. Les motifs étaient futiles, la persécution fut barbare... » Pareil langage, disait Berryer, n'aurait eu rien de répréhensible ; mais il en va autrement des outrages à la personne d'un honnête homme, et ses héritiers ont le droit et le devoir d'en demander réparation. Vint ensuite Me Bernard qui, quelques semaines auparavant, avait défendu le *Courrier français*. Dès le début il annonça

qu'il élargirait le débat. Pour prouver le fait de la diffamation, il lui fallait établir que le procureur général du Parlement de Rennes, en dénonçant les crimes des Jésuites, et en requérant la suppression d'une Société dangereuse pour l'État, n'avait fait que remplir le devoir de sa charge, au péril de sa fortune et de sa vie. C'était donc un peu l'histoire même des Jésuites, avec l'examen de leurs doctrines en regard et celui du *Compte-Rendu*, qu'il allait présenter au tribunal. Il le fit avec une ampleur et une acrimonie qui ne laissaient rien à désirer. A l'audience du 15 avril, ce fut le tour de Me Hennequin, qui n'hésita pas à suivre son adversaire pas à pas sur le terrain choisi par lui. Si bien que le procès de l'*Etoile* fut en définitive la reprise du procès fait aux Jésuites au milieu du siècle précédent, avec cette différence que, la première fois, ils furent accusés et condamnés sans être ni entendus, ni défendus, tandis que, à la seconde, pas une accusation ne resta sans réponse. Quant à la question préjudicielle, le défenseur de l'*Etoile* soutint énergiquement que la plainte n'était pas recevable. La Chalotais, selon lui, appartenait à l'Histoire, et s'il était loisible aux gens d'une opinion d'en faire un héros, il ne l'était pas moins à ceux d'une opinion différente de voir en lui un homme aveuglé par la passion. Au surplus, dans l'état actuel de notre législation, l'action en diffamation était strictement personnelle, et les héritiers n'avaient pas qualité pour l'exercer au nom d'un mort.

C'est la thèse que les juges adoptèrent en renvoyant le gérant de l'*Étoile* des fins de la plainte et en mettant les dépens à la charge des héritiers de La Chalotais. Le jugement toutefois contenait un blâme sévère à l'adresse du journal.

Sans doute le tribunal de police correctionnelle n'avait pas à se prononcer entre les Jésuites et leurs accusateurs ; malgré tout cependant les uns et les autres se trouvaient en cause dans cette affaire, bien plus que des particuliers plaidant contre un journal, et le jugement qui mit fin au

procès, d'accord avec la magistrale plaidoirie de Me Hennequin, pouvait apparaître comme un désaveu des condamnations sommaires et iniques de 1763.

Cette impression semble bien avoir effleuré l'esprit de M. Dupin lui-même; il s'empressa de réagir, comme en émoigne la lettre qu'il adressait quelques jours après au Père Loriquet : « Chrétien de cœur, mais peu au fait de l'histoire ecclésiastique et égaré d'ailleurs par les traditions parlementaires, j'ai entendu Me Hennequin et j'aime à lui rendre le même témoignage qu'à Me Bernard... Me Hennequin a montré un grand talent, il a traité la question légale avec supériorité et la question de fait avec beaucoup d'art et de dextérité. Cependant, dans mon opinion, il n'a pas réussi à faire croire que les juges avaient été coupables et les condamnés innocents. Il n'était point partie capable pour *reviser le procès* de son autorité privée. »

La suite est curieuse. M. Dupin se rend compte que, à travers ces discussions rétrospectives, ce qui préoccupe en réalité les esprits c'est l'existence actuelle des Jésuites, et sur ce point il formule son opinion, qui reflète celle de la grande majorité des hommes de loi de son temps. On oppose, dit-il, aux Jésuites d'anciens crimes, d'anciens livres. Ils répondent, ou on répond pour eux. Mais la question reste entière entre l'accusation et la défense. « On l'élude de part et d'autre... Dans l'état actuel des choses la question est de savoir si les Jésuites, bien que rétablis par une Bulle du Pape, peuvent rester en France, comme corps, collège ou société, sans une loi qui admette pour le royaume de France ce que la Bulle a admis pour la chrétienté. Je dis : Non ; ils ne peuvent exister légalement, s'avouer hautement tels, être tenus pour tels, jusqu'à ce qu'il y ait une loi. »

Poursuivant sa consultation, M. Dupin suppose que cette loi soit présentée. Devrait-elle être admise ? M. Dupin distingue : Si les Jésuites prétendent rester ce qu'ils furent, *Sint ut sunt*, soumis à un Général étranger; etc.,

il répond : « Non, il ne faut pas les admettre. » Moyennant des changements dans les Constitutions de l'Ordre, « propres à rassurer la fidélité et le patriotisme » et beaucoup de précautions contre son influence politique, M. Dupin consentirait — peut-être — à le rétablir. Mais « jusque-là, conclut-il, les Jésuites ne sont que de contrebande ».

C'est, comme on voit, le légiste d'ancien régime, qui après une Révolution qui a changé les bases du droit public, revient, lui aussi, sans avoir rien oublié ni rien appris, se contentant de renforcer par les fables récentes sur le pouvoir occulte de la *Congrégation* ses préjugés d'autrefois. Le procureur général M. Bellart faisait preuve de plus d'indépendance d'esprit, et il était mieux dans la vérité juridique quand il écrivait dans son réquisitoire : « Si la loi ne reconnaît pas les vœux perpétuels, elle ne dénie pourtant à qui que ce soit le droit de s'habiller comme il lui plaît, de régler l'emploi de son temps à sa fantaisie, de prier Dieu où il veut et de se joindre à ses voisins ou à ses amis pour le prier dans une maison commune. »

Quelques semaines plus tard, M. Dupin se retrouvait à Amiens. Le 2 juin, fête du Sacré-Cœur, il fut invité à Saint-Acheul ; c'est ce jour-là qu'on y faisait la procession du Saint-Sacrement. Le Père Loriquet proposa au grand avocat de porter un des cordons du dais avec trois autres personnages de marque. M. Dupin se défendit d'abord d'un honneur dont il se disait indigne. — « Personne, en effet, n'en est digne sur la terre », repartit le recteur. — Sur quoi il accepta : « Il vit donc, racontent les *Annales*, se déployer sans confusion et s'avancer dans un ordre parfait nos huit cent soixante élèves en uniforme », un clergé nombreux, une centaine d'enfants de chœur, les évolutions, les figures variées de quarante fleuristes ou thuriféraires ; il entendit les chants et la musique. La procession se déroulait dans l'intérieur de Saint-Acheul, à travers des bosquets et de longues allées ombreuses, loin des regards d'une foule curieuse et

importune. Après la cérémonie, M. Dupin nous avoua qu'il n'avait jamais rien vu qui pût lui être comparé. Et le lendemain, en repartant pour Paris, il écrivait au recteur de Saint-Acheul pour lui exprimer sa gratitude : « Il emportait, disait-il, le souvenir des plus douces émotions qu'il eût éprouvées de sa vie. »

Cette fois plus encore que l'année précédente, l'aventure de M. Dupin allait fournir un thème inépuisable aux quolibets et aux invectives des libéraux. Décidément il était passé aux Jésuites, il était membre de la Congrégation et bientôt on apprendrait qu'il était entré à Montrouge. M. Dupin crut devoir se défendre. Il publia une *Réponse aux calomnies répandues par certains journaux à l'occasion de sa visite à Saint-Acheul, en juin 1826.*

« Je ne suis ni impie, ni bigot, disait-il ; je suis né catholique et je ne ferai point abjuration, même avec la perspective d'être applaudi par ceux qui me blâment d'avoir assisté à une procession... J'ai visité Saint-Acheul en 1825, et j'y ai été bien accueilli. Là du moins on ne m'a point fait querelle de mes opinions. On n'a point essayé de me séduire ; en tout cas on y aurait bien mal réussi. Quatre mois après j'ai plaidé pour le *Constitutionnel.* On me plaçait alors sur le pinacle pour cette plaidoirie... Je retourne à Amiens en juin dernier, appelé par une cause. Je dîne dans la maison où j'avais déjeuné en 1825, et voilà que j'ai abjuré toute idée libérale ! Non, ils ne m'ont pas plus rendu jésuite que je ne les ai rendus constitutionnels... Mon opinion est faite. Les Jésuites sont supprimés par nos lois... ; la bulle de Pie VII est sans force parmi nous ; on ne peut tolérer ce que la loi défend... ; c'est aux magistrats d'y pourvoir... ; mais je défendrai les personnes si on les persécute. »

En même temps que paraissait la brochure justificative, M. Dupin donnait d'ailleurs de ses sentiments à l'égard des Jésuites un gage qui devait rassurer les libéraux. Nous aurons à en parler bientôt. De fait, quelques mois plus

tard, il était l'élu du parti à la Chambre des députés, et il prenait place dans les rangs de l'opposition [1].

V

L'année 1826 marque une date dans l'histoire de l'Église de France. On y célébrait le grand jubilé accordé par le Pape Léon XII ; ce fut dans tout le pays l'occasion d'un renouveau de foi et de piété ; les Missions se multipliaient et partout les foules furent entraînées. Le jubilé fut prêché à la Cour par le Père de Mac-Carthy ; Charles X voulut suivre en personne la procession solennelle qui se déroula le 3 mai dans les rues de la capitale [2]. Naturellement la presse irréligieuse en prit prétexte pour redoubler ses attaques contre la *Congrégation* et les Jésuites.

D'autre part, la Compagnie de Jésus se voyait l'objet de faveurs inespérées. Pie VII était mort en 1823 ; le Sacré-Collège lui donna pour successeur le Cardinal della Genga, qui prit le nom de Léon XII. Vicaire du Pape, il s'était laissé circonvenir par les meneurs de l'intrigue ourdie en 1820, et qui n'allait à rien moins qu'à révolutionner l'Ordre de

1. M. Dupin qui, comme on l'a dit, créa sous la Restauration le personnage de l'avocat politique, avait plus de talent et d'habileté que de caractère. Parvenu aux plus hautes charges, il sut se maintenir sous des régimes divers ; l'empire lui-même ne le trouva pas irréconciliable. Toutefois il ne cessa de se montrer en toute occasion l'adversaire implacable des Jésuites ; sur ce point tout au moins il fut constant. Il mourut en 1865, sénateur et procureur général à la Cour de Cassation. Ce fut un Jésuite, ancien élève de Saint-Acheul, qui lui apporta les derniers secours de la religion.

2. La procession partit de Notre-Dame, fit une station à Saint-Germain l'Auxerrois, une autre à Saint-Roch, d'où elle se rendit à la Place de la Concorde, où fut bénie la première pierre d'un monument expiatoire sur le lieu où avait été dressé l'échafaud de Louis XVI. Le monument ne fut point achevé, et sous le régime suivant on érigea à sa place l'obélisque de Louqsor. Sur tout le parcours une foule immense s'était portée pour voir passer le cortège. L'occasion était bonne pour sonder les dispositions du peuple. Le Roi écrivait le même jour à M. de Villèle : « En

saint Ignace. Il ne tint pas à lui que la Congrégation générale fût rendue impossible et le champ laissé libre aux ambitieux et aux brouillons. Déjà, en 1814, se trouvant à Paris, il avait dissuadé le Père Varin de réunir les Pères de la Foi à la Compagnie de Jésus. Les Jésuites pouvaient donc craindre les préventions du nouveau Pape à leur égard. Mais les dispositions de Léon XII se trouvèrent tout autres que celles du cardinal della Genga. A peine monté sur le trône pontifical, il rendait aux Jésuites le Collège romain; il n'était pas possible de leur témoigner tout à la fois plus de bienveillance et plus d'estime qu'en leur confiant l'enseignement officiel des sciences sacrées dans la première Université du monde chrétien. (1824.)

Dans le Bref donné à cette occasion, le Pape, après avoir rappelé les services rendus par les Jésuites, ajoutait : « Nous leur recommandons, en vertu du zèle pour la religion dont il convient qu'ils soient animés, et conformément au but de la Société qui est de travailler au salut des âmes, que non seulement ils s'efforcent d'instruire les jeunes gens dans les lettres, mais qu'ils les forment aux exercices de la piété dans les congrégations établies[1]. »

Il était bien permis aux Jésuites français de voir dans

général, j'ai été content; mais je veux savoir... Je vous charge de voir Laveau (le préfet de police) et de savoir par lui si le fond répond aux apparences. »

Le lendemain M. de Villèle consignait sur son carnet ces simples mots : « 4 mai, Conseil chez le Roi. L'impression de la veille pesait encore sur moi et me rendait fort triste. » Plus tard il écrivit dans ses Mémoires le commentaire de cette note lugubre : «... Nous suivions le Roi et pouvions bien en juger. On aurait lu dans tous les yeux que la population souffrait de voir son Roi suivre humblement les prêtres. Il y avait moins d'irréligion que de jalousie et d'animosité contre le rôle que jouait le clergé. » N'est-ce pas un signe des temps que cette impression pénible que M. de Villèle a cru lire sur la physionomie du peuple de Paris et qu'il semble partager? Rien ne prouve mieux combien à cette époque l'esprit public avait été faussé et perverti. De tout temps on a vu les souverains catholiques prendre leur place dans les pompes solennelles de la religion et il n'est venu à l'idée de personne que la Majesté royale en fût humiliée.

1. *Cum multa in Urbe.* 17 mai 1824.

cette exhortation une réponse aux fables extravagantes et aux calomnies que le nom seul de Congrégation faisait éclore tous les jours.

Deux ans plus tard, Léon XII restituait à la Compagnie la plupart des prérogatives et privilèges canoniques dont elle jouissait au moment de sa suppression, parachevant ainsi la restauration accomplie par Pie VII. Enfin, à l'occasion du jubilé, le Souverain Pontife signait le Décret de béatification d'un humble fils de saint Ignace, Alphonse Rodriguez, simple coadjuteur qui avait passé quarante ans de sa vie dans les modestes fonctions de portier au collège de Majorque. Aucune faveur ne pouvait être plus précieuse pour l'Ordre renaissant, qui y voyait un gage des bénédictions célestes sur ses nouvelles destinées. Les fêtes célébrées en France à cette occasion furent marquées en plusieurs endroits par des grâces miraculeuses. A Saint-Acheul, un jeune religieux, le Père Moyne, réduit à l'extrémité, fut guéri subitement à la suite d'une neuvaine adressée au Bienheureux par les maîtres et les élèves. Au milieu de la nuit, le Père Recteur avait déposé ses reliques dans la chambre du malade. Celui-ci se leva le matin plein de santé et alla célébrer la messe en action de grâces devant tout le collège assemblé. « Ce jour (27 février 1826), écrivait le Père Loriquet, sera pour Saint-Acheul un jour mémorable... Vous ne sauriez vous faire une idée de l'expression de toutes les figures au moment où notre ressuscité a paru dans l'église, revêtu des ornements sacerdotaux et entouré de toute la pompe religieuse usitée en pareille circonstance. Nous allons faire dans un moment le salut solennel et chanter le *Te Deum*. »

A Aix, c'est le Père Louis Rondot, à peine âgé de trente ans, consumé par une maladie de langueur et réduit depuis deux ans à une complète et douloureuse inactivité. Sa fin paraissait imminente, quand tout à coup il se retrouva plein de santé et de vigueur. Le jour même il fit une allocution à la gloire du Bienheureux à qui il se reconnaissait redevable de la vie, et quelques jours après, il prêchait

son panégyrique dans l'église du collège[1]. La dévotion au Bienheureux Alphonse Rodriguez devint bientôt si populaire dans la région que les Jésuites d'Aix purent construire dans leur campagne du Tholonet une chapelle en son honneur. C'est apparemment la seule qui ait été érigée en France sous le vocable de l'humble frère Alphonse.

Ces interventions miraculeuses, aussi bien que les attentions du Chef de l'Église, étaient pour les Jésuites français comme des éclaircies dans un ciel chargé de nuages. Pour des hommes accoutumés à voir les événements du point de vue surnaturel, c'était aussi un présage et un avertissement. De fait, ils se rendaient compte qu'un orage ne tarderait pas à éclater sur leurs têtes. Dès le début de l'année scolaire 1825-1826, le Provincial de France formulait ce pressentiment dans une lettre au Père Général : « Je ne sais ce qui nous attend cette année. Des clameurs s'élèvent contre nous... Et ces clameurs sont aussi persévérantes que furieuses[2]. J'apprends de différentes sources que des motions seront faites au Parlement. Nos adversaires préparent leurs armes. Nous n'avons pas pour le moment à redouter des attaques séditieuses ; mais on pourrait nous imposer, par exemple, des serments. On nous accuse d'être indépendants des évêques, de ne pas défendre les libertés de l'Église gallicane, d'avoir un Supérieur étranger à qui nous sommes soumis *per fas et nefas*. *Hæc et alia*. Mgr Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques, m'a fait prévenir récemment de ce qui se trame. Il nous manque un homme fort qui tienne le Gouvernement de la Société. »

1. Le Docteur d'Astros avait donné sur la maladie du Père Rondot le diagnostic suivant : « Vomique ouverte succédanée à une pneumonie aiguë prise à Dôle à la fin de 1824 et mal jugée. » A son avis le cas était « désespéré ». Après la guérison subite il signa cette déclaration : « Je m'abstiens de toute réflexion et me borne à constater ce que j'ai vu. » Quelques semaines plus tard le Père Varin écrivait : « Le Père Rondot prêche la mission à Avignon, l'éclat du miracle fait en sa faveur donne grande force à sa parole. » (3 juillet 1826.)

2. *Eadem est istorum clamorum et rabies et constantia.* (8 octobre 1825.)

Ces dernières paroles traduisent la préoccupation ordinaire de l'humble Supérieur qui donnait ainsi à entendre que, dans des conjonctures aussi difficiles, on ferait bien de mettre au gouvernail un pilote plus jeune et plus énergique. Quant à lui, il comptait peu sur l'habileté de l'esprit et les appuis humains pour conjurer le péril, et mettant en Dieu seul sa confiance, il adressait à tous ses subordonnés une lettre circulaire où il les pressait de s'appliquer plus que jamais, au milieu des menaces de l'heure présente, au travail de leur perfection religieuse : « Vous connaissez, leur écrivait-il, les circonstances. actuelles et combien il importe que nous ne méritions pas de reproches de la part de Dieu et que nous n'en méritions pas non plus de la part des hommes. Pressé par ces motifs et par beaucoup d'autres, je recommande plus fortement que jamais que tous, prêtres, régents, surveillants, frères, s'efforcent sérieusement d'être à Dieu pleinement; qu'ils pratiquent les solides vertus d'obéissance, de charité, d'humilité, de pureté d'intention, de gravité et de modestie religieuse[1]... »

Telles étaient les armes avec lesquelles les Jésuites se préparaient à soutenir l'assaut qui allait leur être livré.

1. *Exhortatio ad perfectionem inter procellas præsentes.* Epistola encyclica P. Godinot, 1826.

CHAPITRE VIII

I. — La campagne de 1826. M. le comte de Montlosier. *Mémoire sur un système politique et religieux tendant à renverser la religion, la société et le trône.* Fortune extraordinaire de ce livre. Les quatre « calamités » ou « fléaux » constituant le « système ». Tout l'effort se concentre sur les Jésuites. Publications pour et contre le *Mémoire*.

II. — L'ultramontanisme et le gallicanisme sous la Restauration. Lamennais est déféré aux tribunaux pour attaques aux doctrines gallicanes. « L'exposé des sentiments des évêques. » Mgr Frayssinous essaie de rassurer les esprits. Ses discours à la Chambre des Députés. Qu'est-ce que la Congrégation? Où en est le gallicanisme. Les Jésuites. Aveux candides d'un ministre. A la Chambre des Pairs. Le gouvernement n'a pas le droit de *tolérer* les Jésuites.

III. — Les Consultations sur le *Mémoire à consulter*. M. Dupin rentre en scène. Montlosier revient à la charge. Dénonciation du « Système » aux Cours royales. Beaucoup de gens dénoncés. La Cour royale examine la Dénonciation. M. Gossin et la Congrégation. L'arrêt du 18 août 1826. La Cour renvoie au Ministre l'exécution des lois contre les Jésuites. Sommation de Montlosier au ministre. Sa Pétition à la Chambre des Pairs. Elle est rapportée par Portalis. Un ample et majestueux débat. Le Cardinal de la Fare, le duc de Fitz-James, Frayssinous, Pasquier. La Chambre des Pairs se prononce dans le même sens que la Cour royale.

IV. — Chute du Cabinet Villèle. Le Cabinet Martignac. On presse les Jésuites de s'agréger à l'Université. La Commission des Petits-Séminaires. Retraite de Mgr Frayssinous. L'évêque de Beauvais Feutrier, ministre des Affaires ecclésiastiques. La Commission conclut en faveur des Jésuites. Le siège de M. Portalis est fait. L'Ordonnance présentée à la signature du Roi. Les anxiétés de Charles X. Cas de conscience proposé à l'archevêché de Paris. Feutrier se récuse, puis consent à contresigner une Ordonnance. Portalis contresigne celle qui concerne les Jésuites. Les Ordonnances du 16 juin 1828.

I

« La presse de l'opposition était infatigable dans sa polémique vis-à-vis de la Compagnie de Jésus, et en 1826, au moment où nous sommes arrivés, la France, petit à petit, se prenait contre elle d'une fureur implacable et aveugle [1]. »

Ainsi s'exprime un écrivain peu suspect de partialité pour les Jésuites, en abordant le récit de la campagne menée contre eux par son héros, le comte de Montlosier. C'est, dit-il, « un objet curieux d'étude, cet Auvergnat vigoureux, bizarre, qui montra jusqu'à la dernière heure la qualité que la France apprécie d'abord, parce qu'elle la possède souverainement, nous voulons dire, la passion ». « Curieux type, en effet, dit à son tour M. Thureau-Dangin, ce vieillard septuagénaire, ce gentilhomme catholique et royaliste, qu'on vit tout à coup se placer à l'avant-garde des adversaires de M. de Villèle et de Mgr Frayssinous, se faire le dénonciateur le plus âpre et le plus implacable des Jésuites et du *parti-prêtre*. Nature originale et bizarre entre toutes, ayant dans les manières et dans l'esprit la sauvagerie forte, rude, abrupte du coin de l'Auvergne où il était né et où il aimait à s'enfermer, batailleur l'épée ou la plume à la main, ergoteur, brise-raison, soutenant les thèses qu'il s'était formées dans la solitude avec l'énergie obstinée du montagnard qui défend son sol ; non sans générosité, mais trop souvent possédé par l'orgueil ou la haine ; ayant à certains moments, on dirait par poussées, des idées belles, surtout fortes, des vues perspicaces ; mais écrivain presque toujours confus, embrouillé, disparate, tumultueux par excès de passion, tenant à la fois du fou et de l'homme supérieur, et après une longue vie très laborieuse et très agitée n'aboutis-

1. Agénor Bardoux, *Le Comte de Montlosier et le Gallicanisme*. Paris, Calman-Lévy; 1881. P. 238.

sant qu'à des œuvres manquées et ne laissant qu'une mémoire trouble[1]. »

Pour compléter le portrait, il faudrait ajouter : aristocrate entiché de sa noblesse, ne voyant de salut pour la France que dans le retour pur et simple à l'ancien régime, très méprisant pour les gens qui n'ont pas de naissance, s'indignant que « des marchands de toile deviennent membres de la Chambre des Pairs », prenant en grippe le clergé parce qu'il s'émancipe trop du château, en un mot, Saint-Simon moins le talent, gallican, janséniste, pieux et humble à sa manière qui est celle des orgueilleux et des révoltés,se posant obstinément en défenseur de l'Église, en dépit de l'Église qui le condamne, refusant jusqu'en face de la mort une rétractation qu'elle lui demande, se déclarant néanmoins catholique convaincu et repentant de ses fautes, et terminant ainsi dans l'inconséquence finale une vie faite de contradictions et d'incohérence.

François Dominique de Raynaud, comte de Montlosier, était né à Clermont en 1755. Député de la noblesse de Riom aux États-Généraux, il y défendit avec intransigeance les privilèges de son Ordre et ceux du clergé. On cite de lui une phrase devenue célèbre : « Vous ôtez aux évêques leur croix d'or ; ils prendront une croix de bois ; c'est une croix de bois qui a sauvé le monde[2]. »

Montlosier émigra en 1791, se rendit à Coblentz et fit avec les princes la campagne de 1792. Mécontent de la conduite des émigrés, il quitta l'armée et passa en Angleterre où il publia un journal royaliste *Le Courrier de Londres*. Rentré en France en 1800,il ne fut pas insensible aux prévenances de Fouché, accepta une pension et rédigea

1. *Le Parti libéral sous la Restauration*, 1888, p. 386.

2. Comme la plupart des mots historiques, celui-ci est d'une authenticité douteuse. On ne le trouve pas au *Moniteur*. Chateaubriand, dans les *Mémoires d'Outre-tombe*, se vante de « l'avoir un peu ratissé », en le rapportant. Cependant, au témoignage du baron Henrion, Talleyrand, interrogé à ce sujet par l'abbé Dupanloup, aurait affirmé l'avoir entendu avec tous ses collègues de l'Assemblée Constituante, au nombre de douze cents. (*Vie du Père Loriquet*, p. 312.)

même pendant quelque temps des bulletins adressés à Napoléon en personne. En 1814, le roi remonté sur le trône ne trouva pas de serviteur plus empressé : « Je n'apprends pas plus tôt l'abdication de Fontainebleau et la présence d'un prince français sur le territoire que je me jette à travers les armées amies et ennemies pour lui apporter mon obéissance [1]. » Aux Cent-Jours il salue l'empereur, « comme l'astre à qui on devrait élever des colonnes ». Louis XVIII goûta peu un dévouement aussi mobile. Montlosier fut tenu à l'écart sous la Restauration, tout en conservant une petite sinécure du Ministère des Affaires étrangères, rémunérée par une pension de six mille francs. Confiné dans sa terre de Randanne, il se donnait pour un rural, « un gardeur de moutons », uniquement occupé d'agriculture et d'élevage. Mais en réalité, l'oreille toujours au guet, il ne perdait rien des bruits et des agitations de la politique. Son humeur fantasque, son mécontentement des hommes et des choses, son intransigeance d'esprit s'exaspéraient dans la solitude. Incapable de contenir le flot d'idées qui bouillonnaient dans son cerveau, il allongeait presque tous les deux ans d'un volume nouveau son ouvrage sur la *Monarchie française* [2]. En 1824, il envoyait au journal royaliste *Le Drapeau blanc* des articles qui lui attiraient les éloges du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats*. Enfin, au début de 1826, paraissait l'ouvrage qui allait attirer subitement sur le nom de Montlosier une notoriété que ses précédents écrits avaient

1. *Dénonciation aux Cours royales*, p. 46.

2. En 1814, Montlosier publie un grand ouvrage *De la Monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours*, 3 vol. in-8°; en 1815, un volume sur la *Monarchie française depuis le rétablissement des Bourbons;* un autre suit en 1818, un autre encore en 1821, et un dernier en 1824. La bibliographie de Montlosier donnée par A. Bardoux ne contient pas moins de trente-huit numéros. Après son grand triomphe de 1828, il ne cessa pas d'écrire sur, ou plutôt contre le clergé : *De l'origine, de la nature et du progrès de la puissance ecclésiastique.* 1829. — *De la crise présente et de celle qui se prépare.* Février 1830. — *A MM. les Pairs et les Députés sur les événements de Juin.* 1832. — *Du prêtre et de son ministère dans l'état actuel de la France.* 1833.

été impuissants à conquérir. Il avait pour titre : *Mémoire à consulter sur un système politique et religieux tendant à renverser la religion, la société et le trône*[1].

On a peine à s'expliquer l'extraordinaire fortune de ce pauvre livre. Pas un historien ni un juriste n'oserait aujourd'hui le prendre au sérieux. Le biographe de Montlosier lui-même, en dépit de la bienveillance que lui impose son rôle, confesse que « toute la partie du *Mémoire* relative à la jurisprudence est plus qu'insuffisante ». Pour le reste, le jugement devrait être plus sévère. Des *on-dit* ramassés dans les journaux, des lieux communs amplifiés d'une rhétorique déclamatoire, ce n'est vraiment pas de quoi recommander un *Mémoire à consulter*. Ce que l'on peut dire de moins désobligeant pour l'auteur, car autrement il faudrait l'accuser de manquer de bonne foi, c'est que, emporté par sa manie, — M. Bardoux dit la « passion » — il prend ses rêves pour des réalités et charge sur les fantômes issus de son cerveau surchauffé, comme le héros classique sur les moulins à vent. C'est la même fougue et aussi la même candeur.

Mais, en 1826, la presse libérale avait préparé le terrain; le *Mémoire* arrivait à son heure. Son apparition fut saluée comme un événement. D'après le *Journal des Débats*, M. de Montlosier était « le flambeau de la France ». Le *Constitutionnel* réunissait dans un même applaudissement les trois Auvergnats : « Pascal, M. le comte de Montlosier, M. l'abbé de Pradt. Voilà, disait-il, trois athlètes tels que n'en fournirait à elle seule aucune autre province du royaume. Ce que le premier a commencé, les deux autres l'achèveront. Les volcans de l'Auvergne sont éteints; elle éteindra celui qui fermente et qui gronde au sein de la société[2]. » Puis, dans une effusion de loyalisme, le bon apôtre déclare que M. de Montlosier aura à essuyer « les injures de la faction à laquelle il arrache les masques, mais il doit compter sur la reconnaissance

1. Paris, Dupont et Roret, 1826. 8°, p. 346.
2. Le *Constitutionnel*, 2 mars 1826.

de tous les vrais amis du Trône, de la Charte et de la Religion ».

Le pamphlet, ainsi porté aux nues par les oracles de la presse libérale, eut un écoulement considérable ; en quelques mois il arriva à la septième édition, ce qui pour l'époque représentait un succès peut-être sans précédent. Il y eut même une huitième édition « à cinq sols », à l'usage du peuple.

Le *Mémoire à consulter* débute par une déclaration sensationnelle : « Un vaste système, tranchons le mot, une vaste conspiration contre la Religion, contre le Roi, contre la Société s'est élevée. Je l'ai aperçue à son origine, je l'ai suivie dans ses progrès, je la vois au moment de nous couvrir de ruines. Cette situation m'étant connue, selon ma conscience je dois la combattre, selon nos lois je dois la révéler. » Montlosier proteste ensuite qu'il est « catholique et royaliste » ; son « opposition, loin d'être antireligieuse, est, au contraire, toute favorable à la religion ». Si les libres-penseurs l'approuvent, il en sera affligé et il « n'accepte pas leur approbation ». Il s'attend à des « contradictions », à des « blessures » ; mais « il y a quelque douceur à remplir ses devoirs » ; enfin si l'on croit à la pureté de ses intentions, il en sera reconnaissant, et il remerciera aussi « Celui qui s'est réservé la gloire dans le ciel, mais qui a promis la paix sur la terre aux âmes de bonne volonté ».

Le « système » ou la « conspiration » que cet homme pacifique et pieux va révéler à la France comprend quatre « faits », qui sont exposés dans les quatre chapitres de la Première Partie : la *Congrégation*, les *Jésuites*, l'*Ultramontanisme*, l'*esprit d'envahissement chez les Prêtres*. C'est le « système », autrement dit l'assemblage de ces « quatre fléaux », ou de ces quatre « calamités », comme Montlosier les appellera dans la suite, qui « tend à renverser la Religion, la Société et le Trône ». C'est ce qu'il s'efforce d'établir dans la Seconde Partie, où il étudie successivement les « dangers résultant de la Congrégation, des

Jésuites, etc. ». La Troisième Partie, « Plan de défense du système et sa réfutation », n'est guère, sous une forme un peu différente, qu'une répétition de la seconde. Dans la Quatrième et dernière Partie, Montlosier partant de cette affirmation que les « quatre fléaux » sont autant de « délits », recherche les « moyens qui existent dans nos lois anciennes et dans nos lois modernes pour combattre le système et le réprimer ».

Les Jésuites ne viennent qu'au second rang dans l'ordonnance de cette fantasmagorie; ils paraissent occuper un quart seulement de la scène. Mais, en réalité, c'est sur eux que se concentre l'attention de Montlosier. Qu'il traite de la *Congrégation* ou de l'*Ultramontanisme*, c'est toujours le Jésuite qui hante sa pensée. Il voit le Jésuite partout. Saint-Sulpice, par exemple, « est, comme on sait, une création et une affiliation des Jésuites[1] ». « Au moyen d'une association, dite de Saint-Joseph, tous les ouvriers sont aujourd'hui enrégimentés et disciplinés. Il y a dans chaque quartier une espèce de centenier qui est un bourgeois considéré dans l'arrondissement. Le général en chef est l'abbé Lowen..., jésuite secret[2]... » Aussi, d'après Montlosier, « la France entière est imbue de l'opinion qu'elle est gouvernée aujourd'hui, non par

1. *Mémoire à consulter*, p. 24, en note.

2. ... « Sous les auspices d'un grand personnage il vient de se faire livrer le grand commun de Versailles. Là il se propose de réunir comme dans un quartier général huit à dix mille ouvriers des départements. D'énormes dépenses ont déjà été faites pour mettre ce bâtiment en état de recevoir les enrégimentés. Après avoir peint en blanc rosé l'intérieur comme l'extérieur de ce vaste édifice, on en refait à neuf la toiture. Un million suffira à peine pour tout ce qu'on consent à faire au gré de M. l'abbé L... » (*Op. cit.*, p. 31.) Et un peu plus loin : « En même temps que les ouvriers ont été disciplinés, on n'a pas négligé les marchands de vin. Quelques-uns d'entre eux ont été désignés pour donner leurs boissons à meilleur marché. Tout en s'enivrant, on a des formules faites de bons propos et de prières à réciter. »

Voilà, pris au hasard, un spécimen des révélations que le comte de Montlosier apportait dans son *Mémoire à consulter*. Une Ordonnance royale du 7 mai 1825 avait affecté une partie des communs de Versailles au logement des enfants pauvres de Vaugirard, recueillis par l'abbé Lowenbruck, qui n'appartenait en aucune façon à la Compagnie de

son Roi et ses hommes d'État, mais comme l'Angleterre des Stuarts, par des Jésuites et par des Congrégations[1] ».

De fait, tout cet assemblage vaporeux d'anecdotes, de calomnies et de littérature, dont se compose le *Mémoire*, finit par se condenser sur les Jésuites, et c'est contre eux seuls que se porta tout l'effort de la campagne dont cette publication avait donné le signal.

Or, dans les deux chapitres qu'il consacre expressément aux Jésuites, Montlosier ne paraît savoir qu'une chose : Toute leur histoire, comme tout leur Institut, tient en un point, enseigner le régicide, tuer, ou faire tuer les rois. On dira bien peut-être que ceux d'aujourd'hui ne ressemblent pas à ceux d'autrefois ; ils sont inoffensifs. Oui, mais c'est « qu'ils débutent... Les louveteaux tout jeunes vous caressent, vous lèchent. Laissez-les grandir, rois de l'Europe ; l'institution des Jésuites vous lèche aujourd'hui, vous caresse ; elle est dans l'innocence de l'âge. Laissez-la arriver à la puberté... » Les Jésuites d'aujourd'hui sont soumis à la même discipline que leurs anciens. Le Bref de Pie VII ne laisse à cet égard aucun doute : ... « Ils conformeront leur manière de vivre à la règle prescrite par saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par Paul III. » C'est positif. « Quand on sait qu'en se conformant à cette règle, les Jésuites..., après avoir fait assassiner Henri III, se faisaient non seulement

Jésus ; l'œuvre était placée sous le patronage du duc de Bordeaux. Une somme de 26.000 francs avait été dépensée pour l'aménagement du local. A quelque temps de là, le charitable abbé Lowenbruck, ainsi dénoncé aux passions populaires, fut assailli par une bande de forcenés qui tentèrent de l'étrangler avec sa propre ceinture. (*Nouvelle Lettre à M. le Comte de Montlosier.* Thibault-Landriot, Clermont-Ferrand, 1826.)

Encore une petite citation du *Mémoire à consulter* : « Les forces de la Congrégation sont immenses ; elle se compose d'abord du parti jésuitique dont le centre est à Rome, à l'École de Sapience... » On donne à Rome le nom de *Sapience* à l'École de théologie où enseignent exclusivement les Dominicains. En faire le centre du parti des Jésuites, c'est... très fort, pour ceux qui *savent*. Et pour ceux-là il n'en faut pas davantage pour prouver que M. de Montlosier connaissait bien mal les choses dont il parlait.

1. Ibid., p. 116.

absoudre par le Pape, mais encore approuver, lorsqu'on sait qu'ils faisaient ensuite assassiner Henri IV et qu'ils obtenaient de même l'approbation du Saint-Siège, enfin lorsqu'on sait que tous leurs livres de doctrine régicide ont été approuvés par leurs Supérieurs, quelquefois par le Souverain Pontife, avec tous ces faits présents à la mémoire, que reste-t-il à penser[1] ? »

Le Comte de Montlosier, gentilhomme « royaliste et catholique », est, comme on le voit, dans le ton des pamphlétaires les plus débridés : il ne faut pas oublier que l'écrivain, qui rend ainsi le Saint-Siège complice des crimes qu'il impute à un Ordre religieux, a commencé par déclarer que « son opposition n'est nullement antireligieuse, mais au contraire toute favorable à la religion ». Quand elle arrive à ce degré, l'incohérence semble bien se confondre avec l'inconscience.

En même temps que les feuilles de la nuance du *Constitutionnel* et du *Journal des Débats* couvraient d'éloges le *Mémoire* et en servaient à leur public de copieuses analyses, on vit paraître une nuée de livres et de brochures qui en étaient l'écho et le commentaire. La plupart s'occupent seulement de la Congrégation et des Jésuites, des Jésuites surtout; toute cette littérature de contes puérils ou d'insanités dont nous avons parlé plus haut semble graviter autour du *Mémoire* de Montlosier; elle le prépare ou lui fait cortège. *Les Jésuites modernes* de l'abbé Marcet de la Roche-Arnaud portent en sous-titre : *Pour faire suite au Mémoire de M. le Comte de Montlosier.* Un autre factum du même va jusqu'à plagier le titre du chef-d'œuvre : *Nouveau Mémoire à consulter du Jeune Jésuite.* Les « Monita secreta » avaient déjà été réédités deux ans auparavant; au lendemain du *Mémoire*, on en fait une édition de propagande, en y ajoutant le *Rapport de M. Portalis* avec le *Projet d'Arrêt du Conseil d'État*[2].

1. *Mémoire à consulter*, p. 130.
2. Voir ci-dessus chap. 1er, p. 17.

On y lisait : « les Pères de la Foi ne sont que des Jésuites déguisés ; ils suivent l'Institut des anciens Jésuites ; ils professent les mêmes maximes. Leur existence est donc incompatible avec les principes de l'Église gallicane et le droit public de la nation ». On insinuait ainsi très clairement la conclusion pratique vers laquelle on s'acheminait.

Toutefois, si la Compagnie de Jésus avait à subir les attaques d'adversaires implacables et violents, elle ne manquait pas non plus de défenseurs vaillants et dévoués. Dans la presse périodique l'*Ami de la Religion et du Roi*, l'*Etoile*, la *Quotidienne*, la *Gazette de France*, d'autres encore ne se laissèrent pas intimider par les railleries du *Constitutionnel* qui ne les appelait pas autrement que les journaux de Montrouge. Le *Globe*, qui appartenait à la presse libérale, eut le courage de revendiquer pour les religieux les droits reconnus à tous les Français : « Réclamer, disait-il, comme le font quelques journaux l'exécution des arrêts parlementaires contre les Jésuites, c'est ne pas comprendre la liberté, c'est se rendre coupable de *Jésuitisme*[1]. »

Au *Mémoire* à consulter répondirent des écrivains de valeur, au premier rang desquels il faut placer le Vicomte de Bonald, philosophe grave et quelque peu austère, qui prit la peine de réfuter les assertions les plus fantaisistes de Montlosier avec le sérieux qu'il apportait dans les *Recherches sur les premiers objets des connaissances morales*[2]. D'autres emploient volontiers l'arme de l'ironie, et il faut avouer qu'ils avaient la partie belle. Le Vicomte

1. *Le Globe*, 21 juillet 1825. L'attitude prise par le *Globe* dans l'affaire des Jésuites était d'autant plus remarquable, que cette feuille se montrait par ailleurs plus foncièrement irréligieuse que les *Débats* ou le *Constitutionnel ;* en tout cas elle l'était avec plus de franchise.

2. Le Vicomte Louis Gabriel Ambroise de Bonald se montra en toute occasion, soit par la plume, soit par la parole à la Chambre des Pairs, défenseur infatigable des Jésuites. Il aurait eu pourtant, déclare-t-il lui-même, contre la Compagnie « des préventions de famille et d'éducation » ; mais « ses lectures l'ont amené à la vérité ». Il avait remarqué tout d'abord que « ce sont ceux qui approuvent les régicides » qui imputent aux Jésuites tous les attentats et tous les crimes.

de Saint-Chamans, maître des requêtes au Conseil d'État et membre de la Chambre des Députés, se distingua par sa verve et sa vigueur[1]. Il faut citer encore Saintes, Collin de Plancy et surtout Bellemare; ce dernier, publiciste fécond, ne consacra pas moins de six volumes, en l'espace de deux ans, à la défense des Jésuites. Les titres seuls, *Trois procès en un*, ou *La Religion et la Royauté poursuivies dans les Jésuites; La fin des Jésuites et de bien d'autres*, etc., prouvent que l'auteur se rendait parfaitement compte du but où tendaient les chefs du mouvement : « A travers les Jésuites ils viennent à bout de faire passer tout ce qu'ils veulent contre la religion et la monarchie[2]. *Le Collège de mon fils* est l'exposé par un père de famille de la vie de Saint-Acheul, de l'enseignement et de l'éducation qu'on y donne. Ces simples avis d'un honnête homme à son fils en l'envoyant chez les Jésuites étaient bien la meilleure réponse aux sottes et méchantes histoires qu'on faisait courir sur le fameux collège. M. Bellemare ose bien écrire des recommandations comme celle-ci : « Je vous autorise expressément, mon fils, à pratiquer tout le mal que les Jésuites vous apprendront, à suivre tous les mauvais conseils qu'ils

1. Le Vicomte de Saint-Chamans avait intitulé son livre : *Le Croquemitaine de M. de Montlosier, de M. de Pradt et de bien d'autres.* Il justifiait ainsi ce titre funambulesque : « Notez que les deux journaux où j'ai pris mes citations sont peut-être ceux à la rédaction desquels sont attachés le plus de gens d'esprit. En vérité peut-on concevoir un tel enfantillage? Et quand le siècle des lumières est ainsi tombé en enfance, n'est-on pas forcé pour le caractériser de chercher ses expressions dans le Dictionnaire des bonnes? »

2. Cet aspect de la question est particulièrement mis en lumière dans une réponse aux libelles de Montlosier qui s'intitule, elle aussi : *Mémoire à consulter au Roi et aux Chambres.* L'auteur anonyme arrache sans ménagement les masques et découvre les véritables intentions du parti dont Montlosier s'est fait le porte-voix. Ce qu'il vise à travers tous ces fantômes de Congrégation, de Jésuites, d'ultramontains, c'est le roi et la Monarchie telle qu'elle se personnifie en Charles X, avec son caractère nettement religieux et antirévolutionnaire. Il est plus que probable que ce point de vue est le vrai.

vous donneront, à professer toute votre vie les mauvais principes que vous recevrez d'eux[1]. »

II

Cependant Montlosier allait trouver un auxiliaire dans l'homme dont il dénonçait les idées comme un des quatre « fléaux », qui mettaient en péril la religion et l'État. Presque en même temps que le *Mémoire à consulter* paraissait une brochure de Lamennais qui ne devait pas avoir un moindre retentissement. C'était la seconde partie d'un ouvrage intitulé *De la Religion dans ses rapports avec le pouvoir civil*. La première avait été publiée l'année précédente. Elle traitait de ce que nous appelons aujourd'hui la laïcisation de la société par les principes de la Révolution ; cette fois, l'auteur poussant plus avant s'en prenait aux principes du gallicanisme.

Les pages les moins extravagantes du *Mémoire à consulter* étaient celles où, sous le nom d'ultramontanisme,

1. *Le Collège de mon fils*, p. 29.

Voici les titres de quelques-uns des ouvrages publiés pour la défense des Jésuites de 1825 à 1828 : Vte de Bonald, *Réflexions sur le Mémoire à consulter de M. le Comte de Montlosier.* — Vte de Saint-Chamans, *Le Croquemitaine de M. le Comte de Montlosier, de M. de Pradt et de bien d'autres.* — J. F. Bellemare, *Trois procès en un; Le conseiller des Jésuites; Le Collège de mon fils; La fin des Jésuites et de bien d'autres; Le siècle de fer des Jésuites; Les Jésuites en présence des deux Chambres.* — Birotteau, *L'Anti-Montlosier ou les Jésuites défendus, justifiés et vengés.* — Collin de Plancy, *Lettre aux rédacteurs des Débats.* — F. A. Saintes, *Réfutation complète du Mémoire de M. de Montlosier.* — De Saint Victor, *Documents historiques, critiques et apologétiques concernant la Compagnie de Jésus.* 2 vol. — X..., *Mémoire à consulter au Roi et aux Chambres*, etc.

Quant aux livres du pauvre Marcet, il se trouva des gens charitables pour lui faire l'honneur d'y répondre. Des prêtres qui avaient été ses compagnons de noviciat à Montrouge et qui étaient rentrés dans le clergé séculier crurent devoir protester contre ses impudents mensonges. Le Comte Vilain XIV lui-même voulut rendre public le témoignage de son estime et de son affection pour quelques-uns des Pères que le malheureux avait couverts d'injures. Voir *L'Ami de la Religion*, tome XLIX, pp. 376, 416; tome L, p. 132.

était signalée l'évolution très réelle en train de s'accomplir dans l'esprit du clergé français. Manifestement il tendait à s'affranchir des servitudes que l'ancien régime lui avait léguées sous le nom de libertés de l'Église gallicane. Dans les Séminaires on négligeait généralement d'enseigner les quatre articles de la Déclaration de 1682. Le gallicanisme n'était pas mort, mais déjà on pouvait pressentir sa fin prochaine. C'est ce qui affligeait des hommes respectables, également attachés à la religion et aux traditions de l'ancienne France. D'autres en plus grand nombre trouvaient commode de couvrir du zèle pour la tradition nationale leur guerre à la religion. L'ultramontanisme rendit aux libres-penseurs de la Restauration le même service que le cléricalisme à ceux de la Troisième République. On vit des voltairiens de toute nuance défendre avec la dernière énergie la religion de Bossuet contre les novateurs ultramontains. Montlosier était venu à la rescousse ; il avait sonné la charge contre l'ultramontanisme. Or, Lamennais la sonnait de son côté contre le gallicanisme. Avec sa logique implacable et dans une langue ignorante des nuances, il poussait les quatre articles de 1682 jusqu'en leurs conséquences *schismatiques* et *hérétiques;* l'indépendance absolue du pouvoir civil, proclamée en tête de la Déclaration comme un axiome intangible, il la montrait « renversant le principe fondamental de toute société humaine, livrant l'État au despotisme et aux révolutions, détruisant ses rapports avec l'Église, avec la Religion, avec Dieu ». Avec sa virulence coutumière il accusait le gouvernement de se rendre complice par sa faiblesse des gens qui ramenaient le pays à la barbarie païenne. Incapable de s'arrêter à mi-chemin, et dédaigneux comme il l'était des distinctions d'école, Lamennais donnait pour fondement à l'ordre social chrétien la subordination du pouvoir civil à l'autorité religieuse ; c'était, comme disaient ses adversaires, la mainmise de l'Église sur l'État, le retour pur et simple à la théocratie.

On ne pouvait fournir meilleur argument aux vagues

déclamations du *Mémoire* contre l'ultramontanisme. Le prestige de l'écrivain, l'influence qu'il exerçait sur l'opinion du clergé, du jeune clergé surtout, autorisait en effet à voir dans cet écrit autre chose que le sentiment d'un particulier. C'était l'indice d'une tendance doctrinale et d'un état d'esprit dont le gouvernement ne pouvait se désintéresser. Au reste la presse libérale en triomphait bruyamment; elle tenait maintenant la preuve du complot tramé par le parti-prêtre contre la liberté, contre la Charte et contre le Roi.

Au lendemain de la publication du *Mémoire*, le baron de Damas, ministre des *Affaires étrangères*, informait Montlosier que l'on avait décidé de se priver de ses services et que du même coup sa pension était supprimée. Pour tenir la balance égale, il fallait aussi frapper Lamennais. Il fut donc traduit en justice sous l'inculpation « d'attaques contre les droits du Roi et de provocation à la désobéissance à la Déclaration de 1682 », considérée comme loi de l'État. Défendu par Berryer il n'en fut pas moins condamné à 30 francs d'amende[1]. (19 avril 1826.)

Mais ce n'était pas assez pour calmer les gallicans et les libéraux. Le gouvernement sentait que, de façon ou d'autre, il serait mis en demeure de prendre des mesures

1. « La célèbre Déclaration de 1682 présentée comme sapant les bases de notre sainte et antique religion, les limites du pouvoir temporel et de la puissance spirituelle effacées, la suprématie et l'infaillibilité du Pape proclamée, son prétendu droit de déposer les princes et de délier les peuples du serment de fidélité reconnu, voilà le but de cet ouvrage, voilà les germes de discorde qu'il apporte.

« Nous avons donc déféré à votre justice l'ouvrage de M. l'abbé de La Mennais comme renfermant deux délits différents, celui de provocation à la désobéissance aux lois et celui d'attaque contre la dignité royale, contre le droit que le Roi tient de sa naissance, contre son autorité constitutionnelle et l'inviolabilité de sa personne. » (*Extrait du Réquisitoire de l'avocat général.*)

D'après le jugement, les passages incriminés sont une attaque contre la Déclaration de 1682, loi de l'État, plutôt que contre les droits et la personne du Roi; le prévenu est acquitté sur le second chef, condamné sur le premier à 30 francs d'amende; le tribunal ordonne que l'ouvrage sera saisi.

contre un danger qu'on lui dénonçait et qui se dénonçait lui-même avec un tel éclat. Mgr Frayssinous, ministre des Affaires ecclésiastiques, pensa que le moyen le plus sûr de prévenir les difficultés était de provoquer une manifestation de l'épiscopat contre les théories de Lamennais. Une réunion de quatorze prélats, parmi lesquels deux cardinaux et quatre archevêques, adopta le 3 avril une Déclaration sous le titre de *Exposé des sentiments des évêques qui se trouvent à Paris sur l'indépendance des rois dans l'ordre temporel.* Les signataires ne visaient explicitement que le premier article de la Déclaration de 1682, se bornant par ailleurs à blâmer et réprouver en termes généraux les accusations contre les maximes gallicanes. L'*Exposé* fut communiqué à tous les évêques avec invitation à y souscrire. Plusieurs s'y refusèrent, parmi lesquels l'archevêque de Paris, Mgr de Quélen. La plupart accompagnèrent leur adhésion de réserves qui donnaient clairement à entendre que désormais l'autorité des fameuses maximes était fortement ébranlée[1].

Mais, comprenant qu'il ne pouvait se dérober à un débat parlementaire que l'effervescence des esprits rendrait peut-être orageux, le ministre des Affaires ecclésiastiques se décida à prendre les devants. Ame droite et confiante, Mgr Frayssinous était incapable de soupçonner la duplicité chez les autres. Il se persuadait qu'il lui suffirait d'une explication franche et loyale pour dissiper les terreurs, éteindre les colères et ramener la paix. A l'occasion de la discussion du budget des cultes à la Chambre des Députés, il prononça un long discours, admirable de modération,

1. Cf. *Vie de Mgr Frayssinous* par le baron Henrion.

Une lettre du P. Godinot au P. Général mentionne la « Déclaration de quinze évêques sur les principes de l'Église gallicane, spécialement l'indépendance de l'autorité civile vis-à-vis de l'Église et du Pape ». L'archevêque d'Aix a demandé au P. Delvaux, recteur du Petit-Séminaire, de signer l'Exposé. Que faire? La question est si complexe! « Je ne signerais pas en bloc, même prêtre séculier », déclare le P. Godinot. Les directeurs du Grand-Séminaire ont refusé de signer, et l'archevêque n'a pas insisté.

d'élégance et d'urbanité, qui prit deux séances presque entières, 25 et 26 mai. Il aborda successivement tous les griefs élevés contre le clergé, tous les « fantômes » dont on s'effrayait bien à tort, les prenant pour des réalités.

« Eh! oui, Messieurs, déclara tout d'abord l'évêque d'Hermopolis, il y a vingt-sept ou vingt-huit ans qu'il existe, au sein même de cette capitale, une réunion pieuse qui, depuis son origine, n'a pas cessé un seul jour d'exister. J'en parle avec d'autant plus de désintéressement que je n'en ai jamais été membre; j'ai même refusé d'en faire partie, quoique la chose m'ait été plus d'une fois proposée; non pas que je n'aie toujours été rempli d'estime et de respect pour elle; j'ai même contribué à y faire entrer des jeunes gens et je n'ai jamais eu qu'à m'en féliciter. Mais, exerçant alors un ministère public dans une église de cette grande cité, j'ai voulu rester parfaitement libre, conserver l'indépendance qui d'ailleurs est dans mes goûts et enfin ne connaître d'autres liens que ceux qui m'attachaient à mes supérieurs ecclésiastiques et à mes fonctions. Voici l'origine et l'histoire de cette tant redoutable. Congrégation... »

L'orateur exposa ensuite les œuvres de piété, de charité et de préservation abritées sous ce nom fatidique qui faisait divaguer tant de cerveaux, puis, avec la même simplicité et la même franchise, il déclara que, si la Congrégation exerçait sur le gouvernement et sur les ministres une sorte de pouvoir occulte, pour lui, ministre des Affaires ecclésiastiques et de l'Instruction publique, il n'avait « jamais senti le joug de cet empire mystérieux ».

Sur le terrain de l'ultramontanisme, l'évêque d'Hermopolis n'était pas moins à l'aise. Gallican lui-même, — il venait de publier la 3e édition de son ouvrage *Les Vrais principes de l'Église gallicane* — il n'eut pas de peine à expliquer aux représentants du peuple comme quoi, par la force des choses, le gallicanisme avait perdu du terrain.

Poussé en ses conséquences extrêmes au siècle passé, il avait abouti au schisme par la constitution civile du

clergé. Puis, pour réparer les ruines de la Révolution et refaire l'Église de France, il avait fallu le Concordat de 1801, « le plus grand acte de puissance pontificale depuis dix-huit siècles, le plus contraire à nos maximes » qui furent véritablement « foulées aux pieds ». Enfin Napoléon, « à cheval sur les quatre articles », avait de nouveau préparé et organisé l'Église nationale, séparée en fait de l'Église catholique. Ces exagérations avaient amené une réaction contre le gallicanisme, et c'est ainsi qu'une portion du clergé, celle qui n'avait pas reçu l'enseignement théologique d'autrefois, se montrait assez tiède pour les libertés de l'Église gallicane. « Mais, ajoutait l'orateur, la jeunesse de nos séminaires a dans les mains les mêmes livres que nous avions autrefois, et je n'en connais pas où l'on professe ces maximes contraires à la Déclaration de 1682. »

Parlant ensuite du dernier livre de Lamennais, l'évêque d'Hermopolis déplorait « les écarts d'un homme de grand talent, qui, avec une candeur vraiment effrayante, veut ressusciter parmi nous une opinion entièrement surannée, qui, dans le temps où nous vivons, finit par n'être plus dangereuse à force d'être ridicule ». Nous maintiendrons donc sans atténuation aucune, disait-il enfin, le premier article de la Déclaration de 1682, « l'inviolabilité des souverains, leur indépendance absolue, dans l'ordre temporel, de l'autorité soit directe, soit indirecte de toute puissance ecclésiastique ». Quant aux trois autres articles, ce sont matières à controverses, que nous sommes libres de professer comme l'ancien clergé de France ; nous y viendrons sans doute tous avec le temps. Mgr Frayssinous espérait beaucoup pour faire l'unité sur ce point de la création d'une école de hautes études théologiques, « une restauration de l'ancienne Sorbonne », qu'il annonçait sur la fin de son discours.

« C'est ainsi, disait-il, que sans secousse, sans violence, l'ancien enseignement reprendra son empire et que, en demeurant tous également Français, nous serons tous

gallicans, mais sans cesser d'être de vrais et sincères catholiques. »

De ces assurances d'orthodoxie gallicane on arrivait aux Jésuites par une transition toute naturelle. Ce fut dans la séance du lendemain que Mgr Frayssinous traita ce sujet passionnant. « Mais n'est-il pas, dit-il, un obstacle insurmontable à la propagation de ces saines doctrines? N'avons-nous pas au milieu de nous une sorte de Société qui veut s'emparer de l'instruction publique et présider à tous les établissements d'éducation en France, afin de diriger à elle seule toute la jeunesse et de lui inculquer des maximes contraires à nos libertés? N'avons-nous pas enfin au milieu de nous ce que nous appelons des Jésuites? » Le *Moniteur* insère entre parenthèses : *On rit beaucoup.*

Le ministre ne prétend pas traiter sous tous ses aspects la question des Jésuites; il lui faudrait pour cela faire non pas un discours, mais un livre et peut-être même plusieurs. Il se bornera donc à donner quelques précisions relatives à l'éducation.

« Il existe en France, dit-il, 38 collèges royaux, plus de 60 collèges communaux et plus de 800 maisons particulières, institutions ou pensions; 80 séminaires et au moins 100 écoles ecclésiastiques préparatoires ou Petits-Séminaires. Eh bien ! il n'est pas un seul collège royal, pas un seul collège communal, pas une seule pension ou institution entre les mains de ces hommes redoutables connus sous le nom de Jésuites. Mais combien y a-t-il de Grands-Séminaires sous la main des Jésuites? Car c'est là principalement qu'ils peuvent égarer la jeunesse et la façonner à leur doctrine? Combien sur 80? Pas un seul. Mais sur les 100 Petits-Séminaires?

« Messieurs, il y en a 7.

« Et comment y sont-ils arrivés? Avec une Bulle du Pape, ou de leur propre mouvement? Non, ils y ont été appelés par les évêques. De qui tiennent-ils leurs pouvoirs? Des évêques. Peuvent-ils être révoqués? Oui, et ils l'ont été à Soissons, par exemple... »

Et pour la pleine édification de ses auditeurs, le ministre des Affaires ecclésiastiques racontait, sans la moindre réticence, comment s'était préparé le rétablissement de la Compagnie de Jésus et ce qu'avaient fait les Jésuites en France depuis douze ans. « Je ne sais, disait-il, en terminant, si ces explications dissiperont toutes les craintes. Quant à moi, placé à la tête de l'Instruction publique, j'avoue qu'ils ne m'inspirent aucune inquiétude. »

L'effet de ces aveux fut tout autre que ce qu'avait espéré Mgr Frayssinous. « Dans sa confiante béatitude, écrit M. de Villèle, alors chef du gouvernement, il avoue l'existence de sept établissements d'instruction publique dirigés par les Jésuites. Il fournit ainsi une arme au machiavélisme incrédule masqué de gallicanisme et de zèle pour la loi. On peut juger par là le parti qu'on tira à la Chambre, et depuis dans le pays, du discours inimaginable de *naïve imprudence* du saint évêque. Il n'en avait parlé à personne; il ouvrit par cette faute le champ le plus vaste aux préventions qui ont aidé à renverser le trône[1]. »

Ce fut M. Casimir Périer qui lui succéda à la tribune. Après quelques compliments, assaisonnés d'une forte dose d'ironie, sur l'éloquence et le caractère du prélat : « La voilà donc reconnue officiellement, s'écria-t-il, cette Congrégation mystérieuse dont l'existence a été si souvent, si formellement niée à cette tribune et par les feuilles ministérielles. Prenons donc acte de cette déclaration par l'autorité compétente... Ce n'est point un fantôme; seulement on a oublié de nous dire son nom de famille. » Puis, confondant Congrégation et Jésuites, l'orateur ajoutait : « Lorsque toute la magistrature de France et surtout celle de Paris s'élève contre l'existence illégale de cette Société, contre son but, son influence, ses moyens, ses progrès toujours croissants, pouvons-nous nous contenter des simples paroles d'un ministre qui ne nous donne d'autre

1. Papiers de M. de Villèle.

assurance, sinon que tout ce que l'on dit peut exister, mais qu'il n'en sait rien[1]? »

Quelques jours plus tard, Mgr Frayssinous défendait son budget à la Chambre des Pairs. Provoqué par M. Lainé, il lui fallut encore aborder la question des Jésuites. Avec la même loyauté confiante il exposa leur situation actuelle, si modeste, si précaire, si différente de celle de la puissante Société d'autrefois : « Ils n'ont, dit-il, aucune existence officielle comme corporation ; nous ne voyons en eux que des individus, et dans ces conditions le gouvernement croit pouvoir les *tolérer*. »

Le mot était malheureux ; la vertu des vieux parlementaires en fut scandalisée ; le baron Pasquier se fit l'interprète de leur étonnement et de leur émotion. Tolérer ! Parole étrange dans la bouche d'un ministre représentant d'un gouvernement constitutionnel. Tolérer ! Il pourrait donc ainsi assurer une existence de fait à une association qui ne peut avoir d'existence qu'en vertu d'une autorisation conférée par une loi !

L'accueil fait par la Haute Chambre à la « tolérance » de l'évêque d'Hermopolis fut tel que le passage fut supprimé au *Moniteur* et remplacé par le suivant : « Nous ignorons quelle sera, particulièrement en Europe, la destinée de cette Société. Chose unique, je crois, dans les Annales des Ordres monastiques, après avoir été, je ne dis pas réformée, mais détruite par un Pape, elle a été

1. On remarquera ce procédé d'avocat. Frayssinous avait ainsi raisonné : On parle de gouvernement occulte ; la Congrégation s'imposerait aux ministres. Or, je suis de tous les ministres celui qui, par la qualité même de ses fonctions, devrait être le plus exposé aux influences de ce pouvoir. Eh bien ! ces influences, je ne les ai jamais senties. C'est évidemment une manière de dire : Non, il n'est pas vrai que la Congrégation ou les Congréganistes manœuvrent auprès des ministres pour leur imposer leur volonté. On voit avec quelle bonne foi M. Casimir Périer interprète une figure de langage. Et que dire de ce qui suit : « Une preuve qu'elle (la Congrégation) est dangereuse, c'est que l'évêque éclairé qui vient de parler a refusé d'en faire partie. Elle a pris naissance dans des temps de trouble ; elle est donc politique... » Sophisme sur sophisme. Avec cette manière de raisonner, on peut prouver n'importe quoi.

rétablie par un autre Pape, Pie VII, de vénérable et sainte mémoire. Doit-elle de nouveau prendre racine dans les divers États qui l'ont reconnue, ou bien, après être comme sortie du tombeau, doit-elle y rentrer ? C'est le secret de la sagesse divine. Mais si jamais il était question de s'occuper d'elle législativement, c'est alors qu'il faudrait approfondir les choses, en se dépouillant, ainsi que l'a dit le noble Pair, de tout préjugé et de toute passion. » (4 juillet [1].)

III

En prenant acte des aveux du ministre des Affaires ecclésiastiques, M. Casimir Périer avait fait allusion à une manifestation de la magistrature contre « l'existence illégale » des Jésuites. C'est qu'en effet, à ce moment, à Paris et en province, s'élaboraient des consultations d'avocats sur le *Mémoire à consulter*. Ici nous retrouvons M. Dupin. Montlosier écrit de Randanne à son correspondant habituel de Paris, le 21 mars 1826 : « Ce n'est pas tant le grand succès qui m'occupe, encore que j'y sois peu accoutumé... M. Dupin me mande qu'il y a chez lui une réunion de quarante-cinq avocats, qu'on a posé diverses questions au nombre de cinq, pour lesquelles on a nommé autant de rapporteurs chargés de faire les recherches législatives... » Et encore, le 4 avril : « Mon ouvrage faisant grande rumeur, on était à délibérer quel parti l'on prendrait, lorsque l'écrit de l'abbé de Lamennais est venu

1. Mgr Frayssinous avait dit au début de son discours, que le nom de Jésuites, autrefois presque banni du vocabulaire, « ce nom tant redouté des uns, tant chéri des autres », était maintenant « dans toutes les bouches ». Le *Journal des Débats* faisait là-dessus une tirade de haute éloquence : « Oui sans doute, ce mot sinistre est dans toutes les bouches, mais pour y être maudit. Il est répété dans les feuilles publiques, mais avec l'expression de la crainte et de l'épouvante; il parcourt la France entière, mais sur les ailes de la terreur qu'il inspire !!! » (9 juillet 1826.)

compliquer l'affaire... Mandez-moi tout ce que vous savez, si la consultation des quarante-cinq se conduit comme elle me paraît... Elle pourra fournir un deuxième volume, à la tête duquel je mettrai une centaine de pages de nouvelles observations en réponse générale à toutes les critiques. »

Entre les deux visites à Saint-Acheul, tout en échangeant avec le Père Loriquet une correspondance pleine de cordialité, tout en envoyant ses livres avec « Hommage d'auteur aux Messieurs de Saint-Acheul », M. Dupin délibérait avec ses collègues sur la suite judiciaire à donner au *Mémoire* de Montlosier. Comme la réunion avait lieu chez lui, on est bien fondé à croire qu'il en avait eu l'initiative. M. A. Bardoux, dans la *Vie de Montlosier*, l'affirme expressément[1]. Ce fut lui encore qui rédigea le document issu de ces délibérations. L'*Ami de la Religion* écrivait à la date du 9 août : « On vient de publier une Consultation d'avocats sur la *Dénonciation* de M. de Montlosier. Cette Consultation, rédigée par M. Dupin, est signée d'une quarantaine d'avocats dont plus de la moitié sont tout à fait inconnus[2] ... Sur les Jésuites, la Consultation mentionne les arrêts des Parlements rendus, il y a soixante ans, et convient qu'ils sont sans influence légale sur des faits postérieurs; mais elle tire avantage des édits de 1764 et 1777. Que diraient-ils si on invoquait les édits contre les Protestants?... »

Cette Consultation n'était pas la première. On lit en effet dans le Préambule : « Vu... la Consultation donnée au mois d'avril à M. le Comte de Montlosier par Me Dupin, ladite Consultation portant qu'il y avait lieu à dénonciation sur plusieurs des points signalés dans le *Mémoire*...

1. ... « Les avocats s'étaient en effet réunis. M. Dupin, malgré son aventure de Saint-Acheul, avait pris l'initiative. Il rédigea la plus importante des consultations et la soumit à la signature de ses confrères. » A. Bardoux, *Montlosier*, p. 261.

2. Dans la liste figure le nom de Berryer. C'était le père du grand orateur qui, moins de trois ans après, devait réfuter expressément, comme on le verra plus loin, l'erreur paternelle.

Consulté de nouveau par M. le Comte de Montlosier en personne sur l'effet qu'il doit attendre de cette dénonciation.. , etc. » On voit par là quel rôle prépondérant M. Dupin joua dans toute cette affaire. Au reste, comme si son autorité et celle du cénacle qu'il présidait ne lui suffisaient point, Montlosier s'adressa encore à d'autres lumières du barreau. M. Isambert rédigea, lui aussi, à la requête de Montlosier, une Consultation qu'il fit signer par huit de ses collègues. Ce n'est guère qu'un long réquisitoire d'une violence froide contre les Jésuites, et elle conclut, comme celle des quarante, qu'il y a lieu de dénoncer aux Cours de Justice leur Société illégalement reconstituée. On peut citer aussi des Consultations émanées des barreaux de province, Bourges, Limoges, Rouen. Il y a des divergences sur les autres « fléaux » du *Mémoire*, mais il y a accord en ce qui concerne les Jésuites. Au surplus, ces Consultations ne portent qu'un nombre infime de signatures.

Le solitaire de Randanne n'avait pas besoin de l'encouragement des hommes de loi pour revenir à la charge. Dès la Préface du *Mémoire*, il avait averti le gouvernement et le public : Si on restait sourd à la voix qui criait dans le désert, « infailliblement, déclarait-il, on me verrait reparaître dans l'arène ». Puis, parvenu à la fin de son élucubration, il esquissait un aperçu juridique et faisait entrevoir la marche qu'il comptait suivre :

« 1° Les quatre grandes calamités que j'ai signalées, savoir la Congrégation, le Jésuitisme, l'Ultramontanisme, le système d'envahissement des prêtres menacent la sûreté de l'État, celle de la Société, celle de la Religion. — 2° Ces quatre grandes calamités ne sont point dans une espèce nouvelle qui aurait pu échapper au législateur; elles sont notées par nos anciennes lois et chargées de leur anathème. — 3° Ces lois ne sont ni abrogées ni tombées en désuétude; elles sont dans leur pleine et entière vigueur, confirmées par les lois nouvelles. — 4° L'infraction à ces lois constitue un délit. — 5° Attendu que ce délit menace la sûreté du trône, celle de la Société

et de la Religion, il se classe parmi les crimes de lèse-majesté (*sic*). — 6° Par sa qualité de délit contre la sûreté de l'État, l'action en dénonciation civique n'est pas seulement ouverte, elle est commandée. — 7° L'action en dénonciation peut être portée par-devant le procureur général; d'après la loi du 10 avril 1820, elle peut être portée aussi devant tous les magistrats des Cours royales. — 8° Dans l'espèce, les dénonciations, soit au procureur, soit aux Cours royales, me paraissent devoir être faites non à une cour, mais à toutes les cours à la fois, le délit étant général. »

Entre temps, le *Mémoire à consulter* avait été mis à l'*Index* par un Décret du 12 juin. Mais cette condamnation n'était pas pour arrêter un gallican de la trempe de Montlosier. Le deuxième volume qu'il annonçait dès le mois d'avril parut dans les premiers jours d'août. En voici le titre *in extenso : Dénonciation aux Cours royales relativement au Système signalé dans le Mémoire à consulter, précédée de nouvelles observations sur ce Système et sur les apologies qu'on en a récemment publiées*[1].

Dans cet écrit plus encore que dans le précédent se révèle la mentalité compliquée et bizarre du personnage. Le bruit fait autour de son nom, les éloges hyperboliques des uns, les contradictions des autres ont surexcité le cerveau du vieillard tumultueux. Sa parole se précipite au hasard de ses impressions, ardente, heurtée, incorrecte, mêlant tout, souvenirs lointains, textes de la Bible, protestations d'humilité chrétienne, invectives, vaticinations, historiettes; c'est une sorte de capharnaum où l'on trouve de tout; M. de Montlosier s'est « constitué contre le clergé l'avocat des droits du Roi et de la Société »; il a reçu mission de parler; il faut qu'il parle; le salut de la France et du monde l'exige; il parlera; quand on lui couperait la langue, on ne le ferait pas taire. C'est lui qui l'affirme, avec Saint Jérôme : « *Nunquam, juvante Deo, silebit*

1. In-8°, pp. LXIV-336. Paris, Dupont, 1826.

eloquium meum; etiam præcisa lingua, balbutiet[1]. » De fait la lecture de ces 400 pages vous laisse surtout l'impression d'un bavardage sénile.

La *Dénonciation* n'occupe pas dans le volume la même place que dans le titre ; elle remplit seulement les sept ou huit dernières pages ; les autres sont employées à ressasser les idées du *Mémoire* ; il ne faut donc pas s'attendre à y trouver du nouveau, sauf peut-être dans celles où l'auteur arrive à dénoncer, après les Jésuites, les prêtres et les évêques, le Roi lui-même, qui a le tort d'être dévot, ce qui est cause de la désaffection du peuple à son égard. Mais si le fond est le même, il y a du moins dans le ton une nuance différente. Manifestement, dans l'intervalle d'un pamphlet à l'autre, le fiel de Montlosier s'est aigri ; il a maintenant des violences de langage qui ne sont plus d'un gallican, mais d'un libre-penseur voltairien. Dès le début de son livre, il éprouve le besoin de faire contre les Missions une sortie à la façon du *Constitutionnel*. La Mission de Rouen avait été troublée par une bande d'énergumènes. Montlosier accuse les missionnaires ; ce sont eux qui portent le désordre partout où ils vont ; il se plaint en termes véhéments qu'ils attentent à la liberté des bons chrétiens comme lui, et finalement exprime le vœu qu'on les expédie tous chez les peuples sauvages.

Mais c'est surtout à l'égard des Jésuites que l'expression de ses sentiments est devenue plus virulente ; la Jésuitophobie est vraiment passée chez lui à l'état aigu, et lui fait oublier toute mesure. Certaines gens, avait écrit M. de Bonald, aimeraient mieux voir les Cosaques camper dans Paris que d'y voir quelques Jésuites. Montlosier relève le mot et déclare avec un air de bravoure : « Je suis de ce parti. Si 100.000 Cosaques campaient dans la plaine de Grenelle, ou dans celle des Sablons, on saurait comment les aborder ou les attaquer ; mais un fléau qui s'insinue comme un poison dans les veines du corps

1. Dénonciation etc, Post-Scriptum. P. 64.

politique..., des hommes habiles à se couvrir du manteau des rois, en attendant qu'ils puissent les asservir ou les assassiner, comment attaquer de tels hommes [1] ? »

Il y a mieux encore. Toute une « Partie » du livre est consacrée à des *Observations sur le Discours de M. d'Hermopolis*. Montlosier s'essaie à la plaisanterie à propos des aveux du digne évêque relativement aux Jésuites. « Il tombe du ciel, il ne sait rien ; *non cogitat malum*. Grand vizir à Constantinople, il ferait, la carte à la main, le dénombrement des maisons et viendrait ensuite d'un air triomphant rassurer le Grand-Seigneur, en lui apprenant qu'il n'y a que sept maisons attaquées de la peste. C'est véritablement un homme de l'âge d'or que M. d'Hermopolis ; on ne peut être plus innocent que lui, ni plus candide... Notre pensée à nous tous se porte (*sic*) à comparer l'établissement des Jésuites à quelque chose comme l'incendie, la fièvre jaune, la peste...[2] »

Après ces interminables et fastidieux préambules, le défenseur du genre humain en arrive enfin à l'objet de son livre, autrement dit à sa dénonciation. Nous en donnons la substance, en nous servant autant que possible des termes mêmes du document. Cela ressemble à un exploit d'huissier.

« A M. le Président, à MM. les Présidents, les Conseillers membres de la Chambre d'accusation, à tous MM. les Conseillers de la Cour royale de Paris.

« Ce seizième jour de juillet de l'an 1826, je soussigné... informé de différents faits graves commis en infraction des lois de l'État, et désirant, en ma qualité de citoyen, de gentilhomme et d'ancien serviteur du Roi et de la royauté, donner connaissance à l'autorité publique de ces délits, dont plusieurs paraissent avoir le caractère de crimes de lèse-majesté (*sic*)... ; d'après l'avis d'un grand

1. Ibid. P. XXXI.

2. Ibid. P. 232. On voit que c'est à Montlosier que revient vraisemblablement l'inspiration du mot fameux de Cuviller-Fleury, dans les *Débats* : « Que me font vos vertus, si vous m'apportez la peste ? »

nombre de jurisconsultes..., lesquels ont tous été unanimes ment d'avis que j'avais non seulement le droit légal, mais encore, à cause de ma position, le devoir rigoureux de dévoiler et dénoncer à l'autorité publique lesdits délits comme attentatoires à la Religion, à la sûreté du Roi et de l'État, ai résolu par acte de ce jour de dénoncer et donner connaissance à l'autorité publique, c'est à savoir :

« 1° De l'existence de plusieurs affiliations connues sous le nom générique de Congrégation... (Parmi ces affiliations attentatoires, etc..., Montlosier ose bien faire figurer la Société naissante de la *Propagation de la Foi.*)

« 2° En ce qui concerne les Jésuites, je dénonce à la Cour royale et à M. le Procureur général l'existence flagrante d'un établissement jésuitique appelé de Montrouge, situé dans la banlieue de Paris, en infraction des lois anciennes et nouvelles du royaume qui ont proscrit les ordres monastiques et particulièrement l'Ordre de la Société de Jésus. Que cet établissement soit positivement jésuitique, c'est ce sur quoi il serait superflu d'insister. » Ici on invoque comme preuve juridique la lettre de 1823 au maire de Chambéry, où « le Général parle de l'état de sa Compagnie en France et des établissements qui y sont déjà » ; et plus récemment les déclarations du ministre des Affaires ecclésiastiques.

« Concurremment avec ces établissements, poursuit Montlosier, je crois devoir dénoncer comme complices, fauteurs des Jésuites et ainsi attentatoires à l'autorité du Roi, les mandements de l'archevêque de Besançon, et des évêques de Strasbourg, de Meaux et de Belley. » Ces prélats, en effet, se permettent de faire l'éloge des Jésuites et de les recommander à leurs ouailles.

3° Montlosier dénonce « une espèce d'ultramontanisme plus *vénéneuse* encore » que celle de Joseph de Maistre et de Lamennais, parce qu'elle est « vernissée » (*sic*). Cet ultramontanisme, il le découvre et le dénonce dans l'*Adresse au Roi*, c'est-à-dire dans l'*Exposé* des évêques dont il a été question plus haut, où, seul, le premier article

de la Déclaration de 1682 est mentionné explicitement. Sont dénoncés pareillement les Séminaires où l'on néglige généralement d'enseigner la Déclaration de 1682.

4° Enfin, au sujet de l'esprit de domination du clergé, Montlosier déclare qu'il a « une liasse de 500 faits » qu'il tient à la disposition de la Cour.

Telle est, allégée de tout ce qui n'est que remplissage, cette pièce étrange. Tous les membres de la Congrégation, 40.000 d'après Montlosier, dont 115 membres de la Chambre des Députés, plusieurs Ministres, plusieurs Pairs, les associés de la *Propagation de la Foi*, les Jésuites, les quatorze évêques signataires de l'*Exposé*, les quatre auteurs de mandements favorables aux Jésuites, les missionnaires, cinq cents prêtres tout au moins, voilà bien des gens dénoncés par M. de Montlosier! On se demande tout d'abord en vertu de quelle délégation ce gentilhomme auvergnat assumait le rôle d'accusateur public; les souvenirs de Fouquier-Tinville n'étaient pas pour le rendre particulièrement enviable. C'était, à la vérité, l'exercice d'un droit reconnu à tout citoyen par l'article 30 du Code d'instruction criminelle. Mais, comme le faisait remarquer un publiciste du temps, si chaque particulier se mettait à dénoncer ainsi aux Cours de Justice ceux de ses voisins qui ont le tort de lui déplaire, le monde ne serait guère habitable[1].

Il est vrai que les circonstances étaient tellement critiques! La monarchie française courait un tel danger! La Congrégation! Les Jésuites! L'Ultramontanisme! Dans sa Consultation publiée quelques jours après la Dénonciation, M. Dupin écrivait : « Si ce complot est réel (et pour

1. *L'Ami de la Religion et du Roi*, 9 août 1826.

L'idée devait naturellement venir à ceux qui répondaient à Montlosier de le traiter comme il traitait les autres. De fait, parmi les nombreux écrits publiés alors contre le grand dénonciateur, nous en trouvons un où lui-même est dénoncé : *Défense de l'ordre social attaqué dans ses fondements au nom du libéralisme du 19e siècle par M. de Montlosier, où l'on défère au Roi, aux Chambres et aux Cours les œuvres de cet écrivain*, etc. Paris, 1826.

sa part, il n'en doutait pas), jamais l'alarme des citoyens ne dut être plus grande. » Et il répétait d'un air convaincu le mot du consul Postumius qu'il avait mis en exergue au frontispice de la brochure : *Numquam tantum malum in Republica fuit, nec ad plures, nec ad plura pertinens*[1]. Le vieillard maniaque nous paraît excusable; mais que penser des soixante à quatre-vingts avocats-conseils qui donnèrent à sa manie l'appui de leur autorité? Ces esprits éclairés pensaient-ils vraiment que le péril de la monarchie était là où on le leur montrait et qu'il y eût urgence à le conjurer? Il faut le croire, car c'étaient sans doute des honnêtes gens, et on n'a pas le droit de suspecter leur bonne foi. Mais alors il faut reconnaître que, pour parler comme Montlosier lui-même, la société était alors *ensorcelée*, ce qu'exprimait mieux encore un brave Vendéen de ce temps-là : « Les choses rêvent aujourd'hui. » Et malgré soi on se prend à murmurer le mot où se résume l'époque et qui explique tout : Comédie! Les acteurs jouent leur rôle, les spectateurs se divertissent et, dans le nombre, il y a des naïfs qui croient que « c'est arrivé ».

La Cour royale, ayant été saisie dans les formes, fut obligée de mettre l'affaire en délibération. Le *Moniteur* du 20 août rend compte de la séance tenue à cet effet le 18. « La Cour royale a tenu hier à huis-clos son assemblée générale des Chambres... Tous les magistrats présents à Paris, au nombre de 54, se sont réunis sous la présidence de M. Séguier. M. Jacquinot de Pampelune, procureur général, a assisté à cette réunion qui a duré depuis onze heures jusqu'à près de quatre heures... »

Un membre de l'assemblée avait proposé d'exclure du vote ceux qui appartenaient à la Congrégation. Un homme universellement respecté pour la dignité de son caractère, M. Gossin, spécialement visé par cette motion, en prit occasion pour protester devant ses collègues contre les légendes dont la Congrégation était l'objet. « Je suis

1. Jamais fléau dans le sein de la République, ne menaça ni plus de personnes ni plus de choses. (Tite-Live, Livre 39.)

Congréganiste, s'écria-t-il, je le dis hautement aujourd'hui que cette dénomination appelle dans le monde la calomnie et l'outrage... Malgré l'exaspération croissante des esprits, nous n'en sommes pas encore, je le pense du moins, arrivés à ce point que le qualificatif de Congréganiste et le titre d'honnête homme soient réputés choses incompatibles. En vous parlant donc de ce que j'ai vu et entendu depuis huit ans, vous me croirez. Si vous ne me croyiez pas, je désespérerais d'une époque où un magistrat, affirmant à ses collègues des faits dont il a été le témoin et auxquels il a pris une part personnelle, provoquerait le sourire de l'incrédulité. »

M. Gossin expliqua alors l'origine, le but, le fonctionnement de la Congrégation. Puis au sujet du principal grief qui lui était imputé : « On a parlé, dit-il, de l'influence de la Congrégation sur la distribution des places et des honneurs. Je ne puis parler que de l'Ordre judiciaire et encore du ressort de la Cour. Or, pendant trois ans que j'ai eu l'honneur d'administrer le parquet de la Cour..., cette influence n'a été ni exercée, ni tentée. Quelques jeunes gens se sont élevés; mais leur mérite tout seul explique leur avancement. Émery, Ravignan..., n'avaient pas besoin d'être Congréganistes pour s'élever bien haut... Pour moi, si après seize ans de magistrature, j'ai eu l'honneur de rentrer à la Cour..., c'a été, non pas parce que j'étais de la Congrégation, mais malgré que j'en fusse, et, à cet égard, je pourrais citer des faits irrécusables... »

L'Assemblée eut quelque peine à aboutir, comme en témoigne la durée de la séance. Le gouvernement aurait voulu que la Cour se refusât à délibérer. Le procureur du Roi fit son réquisitoire en ce sens. Dix-sept membres se prononcèrent pour l'incompétence pure et simple. Les autres, formant les deux tiers de l'assemblée, votèrent l'arrêt dont voici les dispositions essentielles :

« Vu les arrêts du Parlement de Paris de 1762, les arrêts conformes des autres Parlements du royaume..., l'édit de Louis XV, de novembre 1764, de Louis XVI, de mai 1777,

la loi du 18 août 1792, le Décret du 3 messidor, an XII;

« Attendu qu'il résulte desdits arrêts et édits que l'état de la législation s'oppose formellement au rétablissement de la Compagnie de Jésus sous quelque dénomination qu'elle puisse se présenter, que ces édits et arrêts sont fondés sur l'incompatibilité reconnue entre les principes professés par ladite Compagnie et l'indépendance de tout gouvernement, principes bien plus incompatibles encore avec la Charte constitutionnelle qui fait aujourd'hui le droit public des Français;

« Mais attendu qu'il résulte de cette même législation qu'il n'appartient qu'à la haute police du royaume de dissoudre tous établissements, agrégations ou associations qui sont ou seraient formés au mépris des arrêts, édits, lois et Décret sus énoncés;

« Considérant sur le surplus des faits exposés audit écrit que, quelle que puisse être leur gravité, ces faits tels qu'ils sont présentés ne constituent néanmoins ni crimes, ni délits qualifiés par les lois dont la poursuite appartient à la Cour.

« Par ces motifs la Cour se déclare incompétente. »

Ainsi donc, dans les quatre objets de la dénonciation, les quatre « fléaux » de Montlosier, l'arrêt de la Cour royale n'en retenait qu'un seul, les Jésuites. C'était à prévoir; les autres offraient peut-être de beaux thèmes à déclamations, mais peu de prise aux poursuites judiciaires ou à l'action administrative. Au surplus, on pouvait bien, comme l'avait fait le barreau de Bourges dans sa Consultation, s'en tenir aux Jésuites; car c'est d'eux que dépend tout le « système », et « sans les Jésuites, rien de ce dont se plaint (*sic*) M. de Montlosier n'aurait lieu[1] ». D'ailleurs, vis-à-vis des Jésuites eux-mêmes l'arrêt se bornait à dire le droit; leur existence était illégale; toutefois leur cas ne ressortissait point aux tribunaux, mais à l'administration. Thèse singulière, tout au moins pour ceux

1. Consultation du Barreau de Bourges, 1826. (Signé) Devaux.

qui ne sont pas rompus aux subtilités juridiques. On signale à la Justice une infraction aux lois ; la Justice constate le flagrant délit; cela fait elle s'en désintéresse. Il semble pourtant que ce soit le rôle du pouvoir judiciaire de juger et de punir les cas délictueux qui lui sont régulièrement déférés. S'il s'en remet à l'exécutif, c'est apparemment que, en dépit de ses considérants, le droit ne lui semble pas suffisamment certain[1].

Effectivement, sur la foi de ses conseils, Montlosier attendait mieux que cela. L'arrêt de la Cour royale fut pour lui une déception. « Mes amis, écrivait-il, sont venus me féliciter. Ils pensaient me trouver dans la joie; ils m'ont trouvé dans le deuil[2]. » Sans doute la Cour approuvait ses vues, au moins en ce qui concernait les Jésuites; mais cette approbation platonique ne pouvait suffire à son zèle pour le salut de l'État et de la Monarchie. Le « fléau » n'était point conjuré; la Cour se récusait; elle renvoyait l'affaire à des ministres inféodés à la Congrégation et aux Jésuites. Pouvait-on compter qu'ils suivraient les indications de la Cour? Montlosier ne l'espérait pas; mais ce n'était pas assez pour faire lâcher prise au tenace vieillard.

Prenant au pied de la lettre la formule de l'arrêt, il écrivit au ministre de l'Intérieur, pour le saisir officielle-

1. Sans entrer ici dans une discussion juridique, nous rappellerons seulement que si la doctrine de la Cour Royale de 1826 sur « les lois existantes » contre les Jésuites a été adoptée depuis en toute occasion pendant quatre-vingts ans par les hommes de loi qui leur étaient hostiles, la doctrine contraire a été soutenue par des jurisconsultes plus nombreux et non moins qualifiés.

La consultation de M. de Vatimesnil (1844) y relève une contradiction qui la ruine par la base. En effet, en se déclarant incompétente et en affirmant que la haute police a seule le droit de dissoudre toutes associations, etc., « cette cour a donné un démenti à sa propre doctrine; car si les arrêts, les édits et le Décret de l'an XII subsistaient, ils subsisteraient tels qu'ils ont été rendus; *or, précisément, ils enjoignent aux procureurs généraux d'*AGIR. Rien ne serait plus inconstitutionnel et plus redoutable que l'arbitraire dont la Cour royale de Paris a prétendu doter la haute police... » (Lettre au R. P. de Ravignan, suivie d'un Mémoire sur l'état légal en France des associations religieuses non autorisées. Paris, Poussielgue-Rusand, 1844. P. 31.)

2. *Pétition à la Chambre des Pairs.*

ment de la dénonciation : Votre Excellence, disait-il, n'ignore pas l'arrêt de la Cour royale. En conséquence de cet arrêt, « je crois devoir diriger vers vous, comme chargé de la haute police, un acte dont la connaissance a été déclarée vous appartenir. La plupart des barreaux du royaume étaient d'avis que la connaissance de ces délits appartenait aux Cours de Justice. Vous pourriez être de cet avis, ce qui expliquerait votre inaction... » Mais enfin, poursuivait-il, la première Cour du royaume a décidé, et les autres ne manqueraient pas sans doute de décider dans le même sens; je dirige donc vers vous ma dénonciation; il y a urgence à prendre des mesures; « les faits s'aggravent tous les jours. Les Jésuites viennent de s'établir à Billom, etc. ».

Cette lettre demeura sans réponse; aucune suite ne fut donnée par le gouvernement à l'invitation telle quelle de la Cour et à la sommation de Montlosier. C'était le cas pour l'homme des champs de revenir à ses moutons, et de laisser en paix les Jésuites et la France avec eux. Mais non; « son dévouement chevaleresque au bien public, disait le *Journal des Débats*, ne lui permet pas de repos. Il a cette sève de talent et de cœur que les glaces de l'arrière-saison épuisent trop souvent. Il nous enseigne *le courage du coin du feu* pour défendre l'ordre et la liberté ». Un article de la Charte (art. 53) lui offrait encore un moyen de reprendre l'offensive contre l'ennemi; c'était d'adresser une pétition à la Chambre des Pairs. Ce fut l'occasion d'un troisième volume qui parut avant la fin de l'année, et dont voici le titre dans toute son ampleur : *Pétition à la Chambre des Pairs, précédée de quelques observations sur les calamités objet de la Pétition. Pour faire suite au Mémoire à consulter*[1]. Comme la *Dénonciation* dans le livre précédent, la *Pétition* n'occupe dans celui-ci qu'une douzaine de pages. Les 170 autres sont remplies par le flot d'un verbiage de plus en plus abondant

1. Paris, Dupont, 1827. In-8° de 184 pages.

et creux. Le vieillard vaniteux parle surtout de lui-même; il raconte les tribulations qu'il a essuyées depuis qu'il a entrepris la lutte contre les ennemis de la Religion, du Roi et de la société; son esprit agité et brouillon se révèle naïvement dans une phrase qui en dit long, avec son air de réticence : « Je n'ai pas à parler de ce que j'ai tenté de diverses manières dans mes correspondances avec les ministres et divers hommes d'État. Je dirai encore moins ce que j'ai projeté de tenter (*sic*) à diverses reprises, soit à Rome, soit même auprès de M. l'archevêque de Paris[1]. »

Il y a en France, d'après M. de Montlosier, trois partis, le parti monarchique, le parti libéral et le « parti-prêtre ». Autour de ces trois mots se groupent les idées, les amplifications et les déclamations qu'on a déjà rencontrées dans les deux élucubrations antérieures. M. de Montlosier ne se met pas en frais pour servir du nouveau aux « Nobles Pairs ». Il se contente de réchauffer et de pimenter. Voici, par exemple, comment il leur présente les Missions : « Des escouades de missionnaires, escortées par des escouades de gendarmes, narguant les dégoûts d'une population entière, arrivent de même, aux exclamations d'une multitude de satellites, espérant avec les terreurs de l'enfer acquérir la domination qu'a produite précédemment un autre régime de la terreur[2]. »

La Pétition elle-même se résume en un quadruple vœu. Le premier concerne les Jésuites : « Que Vos Seigneuries prenant en considération le danger imminent résultant de ces établissements, l'urgence de les dissoudre, avisent immédiatement aux mesures les plus promptes pour opérer cette dissolution... »

Pareille supplication est adressée à Leurs Seigneuries au sujet de l'ultramontanisme et de l'esprit d'envahissement du « parti-prêtre ». Enfin dans un quatrième vœu, le pétitionnaire, considérant que la Cour royale se déclare

1. *Pétition*, etc., p. 65.
2. *Ibid.*, p. 143.

incompétente par le fait de l'état de la législation, requiert la Haute Chambre d'apporter à la législation les modifications nécessaires, et en attendant, pour terminer l'affaire des Jésuites, il lui suggère le renvoi au ministre chargé de la haute police et une Adresse au Roi.

Assurément Montlosier n'avait pas imaginé seul cette procédure. Par ailleurs les dispositions de la Chambre des Pairs étaient connues; elle était acquise en grande majorité aux doctrines du parti libéral. Tant que dura le ministère Villèle, elle ne cessa de lui faire de l'opposition. La Pétition fut donc accueillie avec empressement et on lui accorda un tour de faveur. La commission nommée pour l'étudier choisit pour rapporteur le comte Portalis. Fils de l'ancien ministre de l'empereur, il avait trouvé dans l'héritage paternel la pure tradition du gallicanisme parlementaire. Les idées de Montlosier, au moins à l'endroit des Jésuites, allaient donc avoir un interprète convaincu et ardent.

Le Rapport ne se fit point attendre. Le 18 janvier 1827, Portalis en donnait lecture à la tribune de la Chambre des Pairs. Le document est fort long. Après avoir raconté la genèse de la Pétition, Portalis examine les quatre vœux auxquels elle aboutit. Trois d'entre eux doivent être écartés, parce qu' « ils se résolvent en propositions de lois », ce qui dépasse le droit de pétition. Il retient seulement ce qui regarde les Jésuites. A son tour, Portalis décoche à l'adresse de Mgr Frayssinous un trait malicieux enguirlandé de fleurs. « La commission, dit-il, n'en aurait pas cru le pétitionnaire », dénonçant des établissements religieux faits au mépris des lois. « Mais un noble et vénéré prélat, un honorable ministre du Roi a déclaré lui-même durant la session dernière, à cette tribune et à celle de l'autre Chambre, l'existence de ces établissements... Nous ne saurions révoquer en doute un fait ainsi attesté...» Suit un aperçu historique sur les origines de la Compagnie de Jésus, les mesures de rigueur prises contre elle sous l'ancienne monarchie, les arrêts, les édits relatifs à sa

suppression, les lois et Décrets postérieurs, bref tous les arguments classiques, de fait et de droit, de la thèse d'après laquelle une maison de Jésuites ne peut exister sans autorisation conférée par une loi. Le Rapport ne faisait, comme on le voit, que développer les considérants sur lesquels la Cour royale avait motivé son arrêt, et concluait comme elle par le renvoi à la haute police du royaume.

« Les tribunaux se déclarant incompétents, l'administration seule peut procurer en cette partie l'exécution des lois. Votre commission vous propose de renvoyer à M. le Président du Conseil la Pétition de M. le Comte de Montlosier, en ce qui touche l'établissement en France d'un Ordre monastique non autorisé par le Roi. »

Ainsi, une fois de plus et en dernier ressort, le procès intenté à une moitié de la France par l'insatiable dénonciateur s'arrêtait aux seuls Jésuites.

Sur les instances de Mgr de Quélen, archevêque de Paris et membre de la Chambre des Pairs, la discussion s'ouvrit le jour même; elle se prolongea pendant toute la séance du lendemain. Ce fut un ample et majestueux débat. On n'y entendit pas moins de neuf grands discours. Ils nous ont été conservés au *Moniteur*; il n'était pas d'usage d'y reproduire les discussions de la Chambre des Pairs; mais, comme on vote aujourd'hui l'affichage, l'Assemblée pouvait, quand elle le jugeait à propos, ordonner l'impression. C'est ce qu'elle fit après chacun des discours prononcés en cette circonstance mémorable. Le cardinal de la Fare, archevêque de Sens, parla le premier. Partout, dit-il, où il est allé pendant ses longues années d'exil, il a constaté le regret des Jésuites et l'indignation contre les calomnies qui ont amené leur destruction. Pie VII les a rétablis; tous les États les appellent... C'était aussi pour protéger les Couronnes qu'on réclamait, il y a soixante ans, l'extinction de leur Ordre. On sait quels désastres l'ont suivie. « Est-il donc besoin de leçons plus terribles pour se tenir en défiance contre ces prétendus défenseurs des lois et de la monarchie?... » Ne voit-on

pas que le mot de Jésuite n'est pour eux qu'un moyen pour arriver à extirper la religion?... « Et pourquoi les inquiéter quand on laisse en paix les sociétés secrètes de tout temps proscrites par les lois?... »

Le duc de Choiseul prit alors la parole pour appuyer les conclusions du Rapport; il le devait à son nom. Son principal argument fut une lettre de son oncle à Louis XVI, où le trop fameux ministre recommandait au jeune roi de ne jamais rétablir l'Ordre qu'il avait plus que personne contribué à détruire.

Le duc de Fitz-James lui succéda à la tribune. Orateur brillant, étincelant de verve, sa parole à l'allure militaire détonnait quelque peu dans ce milieu où les formes solennelles et même compassées étaient de rigueur. Son succès n'en était que plus assuré. Il trouva dans ses traditions de famille l'occasion d'un rapprochement saisissant entre l'histoire des persécutions du catholicisme en Angleterre et ce qui se passait alors en France.

« Un misérable, élève du collège de Saint-Omer, vil apostat nourri du pain des Jésuites, fut tiré de la fange où il végétait et se fit le délateur de tout ce que l'Angleterre renfermait de plus honorable. A sa voix tout catholique et bientôt tout cavalier devint jésuite et conspirateur. Les catholiques devaient égorger le Roi, le Parlement, exterminer tous les protestants, renverser les lois du royaume. Comme en France, on présenta des mots au lieu de choses, et comme en France les uns crurent tout, les autres feignirent de tout croire. Trois fois le bill d'exclusion fut présenté aux Chambres; les prisons furent encombrées de vieux serviteurs de la cause royale; le sang coula à grands flots sur l'échafaud, et pendant trois ans que dura cette mystification sanglante, tout citoyen paisible ne rêva que poison et poignard. Cet exemple récent devrait faire réfléchir les gens de bonne foi qui s'imaginent voir l'État et nos institutions menacés de si grands dangers à l'apparition de quelques prêtres. Ils devraient craindre de se faire, sans le savoir, les échos

d'hommes aussi habiles que pervers qui, plus hypocrites que ceux qu'ils accusent d'hypocrisie, semblent prendre cent formes diverses pour arriver au but qu'ils n'ont pas perdu de vue depuis douze ans. »

Ce langage même témoignait de plus de franchise que d'habileté, et quand l'orateur ajoutait : « Il y a en France beaucoup de Shaftesbury »(nom du délateur anglais), quand il constatait que l'on trouvait des régicides aux premiers rangs de ceux qui accusaient les Jésuites d'être un danger pour les rois et pour la monarchie, le coup portait trop juste pour ne pas déchaîner des colères jusque parmi les écoutants. Quant à Montlosier, il fut cinglé d'épigrammes cruelles. D'après l'orateur, on a eu tort de prendre au sérieux le personnage qui a lancé toute cette affaire.

« Un homme qui voulait à tout prix faire du bruit et occuper de lui, impatient de son obscurité, aigri de l'oubli dans lequel il végétait, rempli surtout de la haute opinion qu'il a de lui-même, après avoir attaqué nos institutions, après avoir attaqué tous les ministères, s'est mis à attaquer le clergé et à dénoncer les Jésuites, pour ne pas perdre l'habitude d'attaquer et de dénoncer.

« Veut-on connaître à fond cet homme bizarre à qui je voudrais avoir à ne reprocher que la folie, si les calomnies dirigées par lui contre le personnage le plus auguste, sous le masque d'un respect hypocrite, ne méritaient pas un autre nom. Nous l'avons tous connu en Angleterre ; là, comme aujourd'hui dans ses montagnes, sa tête travaillait toujours, et il fut un temps où elle s'exerçait particulièrement à enfanter des plans de contre-révolution. Un jour, il convoqua ses amis pour leur faire lecture du dernier de ces projets sorti de son cerveau, et voulez-vous savoir quel était un des moyens qu'il voulait employer contre le jacobinisme? Il ne se proposait pas moins que de réunir en armée tous les capucins de l'Europe et de faire entrer processionnellement en France cette armée portant la croix pour étendard. Voilà l'homme qui dénonce aujourd'hui le clergé, les processions et les

missionnaires. S'il eût été mieux connu, j'aime à croire qu'on aurait fait moins d'honneur à son factum et qu'il n'eût point trouvé le moyen de parvenir jusqu'à nous [1]. »

L'anecdote eut par la suite un beau succès d'hilarité. Ces sortes d'arguments font plus d'effet sur le public que ceux qui vont au fond des choses; ces derniers d'ailleurs ne manquent pas dans le discours du duc de Fitz-James; il y a un fond solide sous une forme véhémente et parfois caustique. « On objecte aux Jésuites, dit-il en terminant, qu'ils ont été chassés trente fois; cela prouve qu'ils ont été rappelés au moins vingt-neuf fois, et reste à prouver si c'est le rappel ou l'expulsion qui a été le fruit de l'intrigue. »

A la séance du lendemain (19 janvier), on entendit parler alternativement, contre et pour les conclusions du Rapport, le Vicomte Dambray, M. Lainé, M. de Bonald, M. de Barante, Mgr Frayssinous et enfin M. Pasquier. Cette fois le ministre des Affaires ecclésiastiques esquissa dans son discours une large apologie des Jésuites. A leur égard, dit-il, il semble qu'on ne puisse garder de mesure. Il veut tenter de le faire en examinant : 1° Ce qu'il faut penser des éloges qu'on décerne à l'Ordre des Jésuites; 2° Des accusations dont il est l'objet; 3° De son rétablissement par Pie VII et de son introduction en France. Cette division en trois points fournit au *Journal des Débats* l'occasion de plaisanteries faciles sur « le sermon de M. l'évêque d'Hermopolis ». Elle avait au moins l'avantage de mettre de l'ordre dans une discussion où rien n'était plus

1. *Moniteur*, 25 janvier 1827, p. 101. L'histoire des capucins en ordre de bataille est restée attachée à la mémoire du dénonciateur des Jésuites. Toutefois l'authenticité en paraît contestable. Agénor Bardoux cite une lettre où Montlosier essaie de donner le démenti au noble Pair. Il est vrai que ce démenti lui-même laisse subsister le fond de l'histoire :

... « Entendant souvent par les étourneaux de ce temps-là comme par les étourneaux de ce temps-ci prôner la nécessité de refaire la France par des légions de Jésuites, il a pu m'arriver de demander la préférence pour des légions de capucins. » Au reste, que vaut le démenti d'un homme qui racontait sérieusement tant de calembredaines plus invraisemblables que celles qu'on lui attribuait?

nécessaire. Sur le sujet des éloges, l'orateur était bref; il se bornait à constater que, toute exagération mise à part, on s'accordait à reconnaître dans la Compagnie de Jésus le talent pour l'éducation, le zèle pour les Missions et l'austérité des mœurs. Le chapitre des accusations l'obligeait à s'étendre davantage. Il y en a d'abord une catégorie sur laquelle on est dispensé de répondre : « La monstruosité même de l'accusation suffit à prouver l'innocence de l'accusé. » L'évêque d'Hermopolis examinait ensuite les chefs d'accusation passés à l'état de lieux communs : la morale relâchée, l'ultramontanisme, le régicide ; montrant que, en ces deux derniers points surtout, les Jésuites ne sont point les inventeurs des doctrines qu'on leur attribue, qu'elles ont été enseignées bien avant la naissance de la Compagnie de Jésus, dans les écoles de théologie les plus fameuses et spécialement à la Sorbonne. D'ailleurs en regard de ces accusations il n'est que juste de rappeler les éloges qu'ils ont reçus en divers temps des évêques, de Bossuet et des Parlements eux-mêmes, enfin de l'épiscopat de France tout entier sous Louis XV.

Quant à la situation actuelle, le ministre reprenait la thèse déjà soutenue par les orateurs qui l'avaient précédé, et qu'il avait portée lui-même l'année précédente à la tribune de la Chambre des Députés. Les Jésuites ne sont plus aujourd'hui au regard de la loi ce qu'ils étaient autrefois; ils ne forment pas une Société, personne morale investie de droits, d'exemptions et de privilèges ; les lois anciennes contre la Compagnie de Jésus ne les atteignent donc pas. Ce sont des individus, pratiquant, parce qu'il leur plaît ainsi, la règle de saint Ignace. La liberté ne peut être enlevée que par un texte précis : « Or, je cherche en vain une loi positive, d'une autorité indéclinable, qui soit opposée à l'état d'ecclésiastiques français exerçant des fonctions que les évêques ont cru devoir leur confier et placés comme tous les Français sous la surveillance de l'autorité publique, qui prend à leur égard toutes les mesures convenables. » L'évêque d'Hermopolis concluait

en demandant à la Noble Chambre de passer à l'ordre du jour sur la Pétition, « pour témoigner hautement combien elle improuve une attaque si injuste, si violente dirigée contre les ministres de la religion de l'État ».

M. Pasquier prit la parole pour répondre au représentant du gouvernement. Celui-là aussi devait à son nom de se prononcer contre les Jésuites. Avec une modération très habile, il déclara n'avoir à leur égard ni préjugé, ni parti pris; il demandait seulement que l'ordre légal fût respecté. Si la Société des Jésuites était estimée utile, il fallait l'autoriser, et puisque pour cela une loi était nécessaire, le gouvernement n'avait qu'à proposer cette loi. Telle était d'ailleurs la solution indiquée dans le Rapport, sous forme de renvoi de la Pétition au président du Conseil.

On procéda alors au vote; 73 voix se prononcèrent pour l'ordre du jour qui fut repoussé par 113 sur 186 votants.

Personne ne pouvait se méprendre sur le sens de cette motion. Il ne viendrait à la pensée d'aucun homme d'État de présenter une loi pour le rétablissement officiel de la Compagnie de Jésus. C'était donc une mise en demeure de lui appliquer « les lois existantes », qui était adressée au gouvernement par la Chambre des Pairs. Après le pouvoir judiciaire, c'était le législatif qui entendait forcer la main au ministère.

La presse libérale venait à la rescousse. Le *Journal des Débats*, commentant le vote de la Chambre des Pairs, faisait entendre des menaces. Si les ministres « perpétuaient la désobéissance aux lois, donnaient l'exemple de l'anarchie », on avait le moyen de les rappeler à leur devoir : la mise en accusation devant les Chambres. Il y avait danger pour eux, « danger pour la monarchie. Les révolutions ne font que suivre des modèles et les dépasser ». Au bout de la tolérance pour les Jésuites, il y avait la chute du régime. Rien que cela.

Ainsi harcelé il est probable que le ministère Villèle

eût fini par céder. Sans aller jusqu'à la fermeture des établissements, nous savons que l'on songeait à prendre à l'égard des huit Petits-Séminaires certaines mesures qui sans doute n'auraient pas désarmé les ennemis des Jésuites, mais auraient du moins prouvé que le gouvernement ne subissait pas leur domination[1].

IV

Mais le cabinet Villèle avait alors des soucis plus pressants. Il en était à sa sixième année d'existence ; quoi qu'il en soit de ses autres torts, il avait celui d'avoir trop duré. Certaines lois maladroites, ou du moins inopportunes, lois sur le droit d'aînesse, sur le sacrilège, sur la presse avaient coalisé contre lui des adversaires recrutés dans tous les camps. Il y avait une opposition de droite aussi ardente, aussi implacable que celle de gauche. En 1827 le conflit était arrivé à l'état aigu. Le rétablissement de la censure porta à son comble l'exaspération des esprits (24 juin). Le moment était venu de recourir aux moyens extrêmes. Le 6 novembre, trois Ordonnances étaient insérées au *Moniteur :* La première prononçait la dissolution de la Chambre ; la seconde retirait la censure ; la troisième créait soixante-seize pairs, parmi lesquels cinq archevêques et quarante membres de la Chambre des Députés. Cette mesure avait pour objet de déplacer la majorité à la Chambre des Pairs devenue le rempart de l'opposition libérale. Les élections étaient fixées au 17 no-

1. Charles X écrit à M. de Villèle, 20 janvier 1828 : « Jusqu'ici on doit me proposer contre les Jésuites seulement ce qui se trouvait d'accord avec votre opinion et celle de l'évêque (Frayssinous), c'est-à-dire la réunion à l'Instruction publique des élèves qui surpasseraient le nombre de deux cents dans chaque Petit-Séminaire. C'est déjà beaucoup et je tiendrais bien à ne pas aller plus loin. » (Mémoires du Comte de Villèle, tome V.) Le 24 janvier, Villèle écrit : « Le Roi a nommé un commissaire pour les Petits-Séminaires. Nous pensions qu'il y avait quelque chose à faire sur cet objet délicat et si difficile. »

vembre. Le résultat trompa les espérances du ministère[1]. A Paris le triomphe des libéraux fut l'occasion d'un commencement d'émeute, où l'on poussa les cris de : Vive l'Empereur ! Sans attendre la réunion des Chambres, le comte de Villèle offrit au Roi sa démission et celle de ses collègues. Le nouveau ministère, constitué au début de l'année 1828, avait pour chef M. de Martignac. Portalis fut nommé garde des Sceaux. Mgr Frayssinous garda les Affaires ecclésiastiques, mais l'Instruction publique fut donnée à M. de Vatimesnil.

Avec le ministère Martignac l'affaire des Jésuites entrait dans une phase nouvelle. M. Portalis ne la laisserait pas dormir. Elle semble bien avoir eu la primeur de ses sollicitudes ministérielles. On voit dans les billets que Charles X écrivait presque quotidiennement à M. de Villèle que, dès les premiers jours de janvier, son gouvernement lui avait déjà communiqué ses vues relativement aux huit Petits-Séminaires. Une lettre du Père Varin au Père Général montre quelles étaient à ce moment les appréhensions des Jésuites et leur embarras à se défendre des gens sages qui se chargeaient de sauver la situation pourvu qu'on suivît leurs conseils :

« Le changement de ministère doit aussi en opérer un très prochainement par rapport à nos établissements. Déjà, hier, on s'attendait à voir paraître l'Ordonnance royale qui devait décider de notre sort. Ce qui paraît tout à fait certain, c'est qu'elle doit paraître avant la session convoquée pour le 5 février, le ministère voulant avoir entre les mains le moyen de répondre aux attaques qu'il devra soutenir par rapport à nous jusqu'à l'ouverture de la prochaine session. On croit que l'Ordonnance est déjà signée; mais on ignore encore le mode qu'on aura choisi pour nous attaquer...

1. Comme d'ordinaire, les journaux libéraux attribuèrent aux Jésuites la décision ministérielle. Une expédition fut organisée contre Montrouge; une bande de six cents individus prêts à tout faire se mit en route pendant la nuit; elle fut dispersée par la police. (Mémoires de Montrouge, p. 399.)

2. Cf. Note 29 *bis*.

« C'est donc pour obvier à ces difficultés que, depuis plus d'un an, mais surtout depuis le changement de ministère, on nous presse et sollicite si vivement de consentir à une modification qui, dit-on, assurerait et notre existence et la tranquillité des ministres : ce serait de nous agréger à l'Université. On n'exigerait pour cela que trois choses : la première, serait un diplôme que recevraient de l'Université les Supérieurs et professeurs de nos maisons ; la seconde, d'être soumis à la visite d'un inspecteur de l'Université ; la troisième, c'est la rétribution universitaire, ou l'impôt imposé à chaque élève. On ajoute qu'il n'y a rien dans ces trois concessions de notre part qui puisse nous alarmer, parce que : — 1° Par rapport au diplôme, ce serait le Provincial qui présenterait les sujets à l'évêque qui, après les avoir fait connaître à l'Université, recevrait les diplômes et les transmettrait au Provincial. — 2° Quant à la visite de l'inspecteur, ce ne serait, dit-on, comme pour l'article précédent, qu'une simple formalité. — 3° Pour ce qui regarde la rétribution, elle ne serait applicable qu'aux élèves qui ne seraient pas inscrits dans la liste des élèves Séminaristes, c'est-à-dire, pour ceux qui se destineraient au monde.

« Agrégés ainsi à l'Université sous le titre de collèges mixtes, c'est-à-dire, collèges et Petits-Séminaires tout à la fois, nos maisons se trouveraient à l'abri de toute attaque, et leur existence serait assurée, sans déroger à l'esprit de la Société.

« Voilà ce que l'on nous demande et ce que sollicitent nos meilleurs amis, mais d'une manière si pressante, et si vive qu'on ne veut plus voir dans notre refus qu'une résistance aux désirs du gouvernement, et une pure obstination qui aliène nos plus zélés défenseurs. Pressé vivement et plus d'une fois sur ce point, j'ai toujours répondu dans le même sens que le Père Provincial qui a eu la même lutte à soutenir. En ce moment, on m'annonce une nouvelle tentative de la part d'une personne attachée au Ministère et qui veut un nouvel

entretien avec moi; ce sera même réponse. » (11 janvier 1828.)

Il fallait en effet une forte dose d'illusion pour s'imaginer que les Jésuites eussent conjuré le péril en demandant leur affiliation à l'Université. C'est ainsi qu'en des temps plus rapprochés de nous, on a vu les Congrégations religieuses, condamnées d'avance, invitées à faire les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance légale qui assurerait leur sécurité. Il est permis de différer d'opinion sur la conduite à tenir en pareil cas; mais peut-on blâmer ceux qui refusent de se prêter à ce jeu indécent, où l'on ne sauve rien, et où l'on perd quelque chose de sa dignité?

M. Portalis était bien résolu en entrant au ministère à rétablir « l'ordre légal ». Avant la fin du mois il présentait au Roi un Rapport qui concluait à la nécessité d'une enquête sur l'état des écoles secondaires ecclésiastiques. Il n'y était pas fait mention spéciale des Jésuites; il s'agissait en apparence des intérêts généraux de l'Église et de l'Université. Le ministre proposait en conséquence de nommer une commission qui aurait pour but de rechercher et d'indiquer les moyens « d'assurer dans les écoles ecclésiastiques l'exécution des lois du royaume ». Cette Commission, nommée le 28 janvier, comprenait neuf membres : Mgr de Quélen, archevêque de Paris, président, Mgr Feutrier, évêque de Beauvais (nommé ministre peu après, il fut remplacé par l'archevêque d'Albi); trois pairs, MM. Lainé, Séguier, Mounier ; trois députés, MM. Alexis de Noailles, de la Bourdonnaye et Dupin, enfin M. de Courville, membre du Conseil de l'Université.

Quelques jours après, Mgr Frayssinous envoyait une circulaire aux évêques. Les commissaires, disait-il, lui demandaient des renseignements que son administration n'était pas en mesure de fournir. Cette demande n'impliquait ni méfiance ni mauvais vouloir; il priait donc ses collègues de répondre au questionnaire qu'il leur transmettait de la part de la Commission. Ce questionnaire ne

comprenait pas moins de vingt-trois numéros. Rien n'était oublié : nombre d'élèves dans chaque Petit-Séminaire; nombre des payants, des gratuits, chiffre de la pension, nombre des internes, des externes, l'âge, le vêtement, l'uniforme, la soutane, la qualité du personnel, est-il ecclésiastique, appartenant à une Congrégation religieuse, et laquelle? Nature de l'enseignement, nombre et division des classes, escrime, danse, revenus fixes ou éventuels, nombre de prêtres dans le diocèse, nombre d'élèves entrés dans les ordres pendant les quatre dernières années, etc.

Inutile de rappeler que tout ce formidable interrogatoire étendu aux quatre-vingts diocèses de France avait en définitive pour objet d'obliger huit évêques à déclarer que leurs Petits-Séminaires étaient dirigés par des Jésuites. On comprend que l'épiscopat se soit senti blessé d'une mesure aussi tracassière et aussi peu justifiée. Il parut même à quelques prélats qu'il était de leur devoir de résister à une ingérence du pouvoir civil dans un domaine relevant, à leur avis, de leur seule autorité. Ceux qui étaient visés s'exécutèrent loyalement[1]; parmi les

1. Voici textuellement les réponses faites par l'archevêque de Bordeaux, Mgr de Cheverus, aux deux questions concernant plus spécialement les Jésuites. Ces réponses concertées avec les Supérieurs et le Provincial des Jésuites, furent les mêmes pour tous les Petits-Séminaires qu'ils dirigeaient.

« N° 14. La direction de l'établissement est-elle confiée à des ecclésiastiques faisant partie d'une Congrégation? — Réponse : Aucun acte extérieur n'annonce qu'ils fassent partie d'une Congrégation. — Aux yeux de la loi, non, puisqu'ils ne forment pas un corps indépendant de l'autorité épiscopale et qui se produise en dehors par des actes extérieurs et avérés, mais bien une simple association spirituelle d'individus qui veulent vivre ensemble sous une règle commune, laquelle entend ne les diriger que dans leur intérieur.

« N° 15. Dans le cas de l'affirmative, à quelle Congrégation appartiennent-ils ? — Réponse : La notoriété les regarde comme Jésuites; mais des divers noms qu'on leur a donnés, Pères de la Foi, Jésuites, ils n'en ont adopté aucun ostensiblement, paraissant de simples ecclésiastiques, suivant pour leur conduite intérieure la règle de saint Ignace et vivant sous l'autorité des évêques. » (L. Bertrand, *Les Séminaires de Bordeaux*, t. II.)

autres, il y eut en général assez peu d'empressement; d'ailleurs ni la Commission ni le ministre ne jugèrent à propos d'insister.

Il en avait déjà trop coûté à Mgr Frayssinous de se faire auprès de ses collègues dans l'épiscopat l'auxiliaire de son collègue du ministère. Le but poursuivi par celui-ci ne lui échappait pas, et il répugnait à sa délicatesse de s'y associer. Il n'avait consenti à entrer dans le ministère Martignac que sur les instances du Roi; mais déjà on parlait de mettre en accusation celui dont il avait fait partie, « ce servile soutien du Jésuitisme[1] ». Dans son *Adresse au Roi* la nouvelle Chambre avait obstinément maintenu une expression de blâme pour le ministère Villèle, lui reprochant d'avoir suivi « un système déplorable ». Dans ces conditions, l'évêque d'Hermopolis, ainsi que M. de Chabrol crurent que leur dignité leur imposait d'offrir leur démission. Le Roi donna pour successeur à Mgr Frayssinous l'évêque de Beauvais, Feutrier (4 mars 1828).

Les trois mois qui suivirent furent pour les Jésuites de France une période d'attente anxieuse, quelque chose comme les lourdes heures où le prévenu se prépare à recevoir la sentence des juges qui tiennent son sort entre leurs mains. Plus que jamais, à mesure que le dénouement approchait, leur cause passionnait l'opinion. La presse libérale, tout en chantant une victoire qu'elle tenait pour certaine, ne cessait de stimuler le gouvernement qu'elle craignait de voir mollir ou temporiser.

Les publicistes catholiques de leur côté ne laissaient point se ralentir la défense. Un livre entre autres, qui parut alors, *Les Jésuites devant les deux Chambres*, la présentait de façon très complète et parfaitement adaptée

1. Le *Journal des Débats* publiait le 28 février un article violent contre le ministère Villèle, soutenant que rien n'était plus juste que de le mettre en accusation. L'article était anonyme, mais le ton passionné et la grandiloquence du style décelaient aux yeux de plusieurs la plume de Chateaubriand.

aux circonstances[1]. En examinant la thèse des hommes de loi contre les Jésuites, l'auteur anonyme faisait tout d'abord une remarque digne d'être retenue. On ose invoquer contre eux les arrêts des Parlements, alors que sous nos yeux on réimprime et répand à profusion des livres impies condamnés par la Grand'Chambre et brûlés par la main du bourreau au pied du Grand escalier. Passant en revue les griefs insinués dans le Rapport du Garde des Sceaux, l'auteur, avec beaucoup d'impartialité et de modération, engage les intéressés à faire quelques sacrifices, à payer, par exemple, la rétribution universitaire pour les élèves des Petits-Séminaires qui ne se destinent pas à la carrière ecclésiastique. Assurément, si le parti dont M. Portalis était l'instrument eût voulu seulement remédier à ce que l'on pouvait considérer comme des abus, il eût été facile de s'entendre avec les évêques, et les Jésuites n'étaient pas en mesure de faire de l'opposition; mais ce que l'on voulait en réalité, c'était les évincer de l'enseignement. Les demi-mesures n'avaient par suite aucune chance de succès. C'est faute de le comprendre que les amis des Jésuites leur prodiguaient les conseils; c'est ce qui manque le moins en pareille circonstance. Ils n'avaient qu'à entrer franchement dans la voie ouverte par la législation scolaire en vigueur, demander leur diplôme et se faire incorporer à l'Université; c'était le droit commun, à l'abri duquel ils dirigeraient en paix leurs collèges. On voit dans la correspondance du Père Rozaven qu'il redoutait plus les suggestions de ces conseillers trop prudents que les attaques des ennemis

1. In-8° de 144 pages. Paris, Dentu, 1828. Dans l'Introduction l'auteur constate que la question des Jésuites est devenue la grosse préoccupation du moment. Une preuve qu'elle provoque de nombreuses sympathies, c'est le succès des livres de M. Bellemare : *Trois procès dans un*, 3e édition, 9.000 exemplaires; *Le conseiller des Jésuites*, 2e édition, 6.000 exemplaires; *Le Collège de mon fils*, 10.000 exemplaires en quatre mois; *La fin des Jésuites et de bien d'autres*, 5.000 exemplaires en dix jours; on fait une seconde édition de 5.000 exemplaires. « Le mérite des ouvrages, ajoute-t-on, peut y faire quelque chose; mais le mérite de la cause y entre aussi pour beaucoup. » (P. 4.)

déclarés. Le résultat de cette concession, disait-il, serait de nous séparer des évêques, de perdre leur appui, pour nous mettre à la merci de l'Université[1].

D'ailleurs, au moment où l'Assistant de France donnait cette direction, il était trop tard pour songer à parer le coup qui allait frapper la Société. Le 28 mai, la Commission déposait son Rapport. Elle faisait droit très largement aux réclamations présentées au nom de l'Université et de ses privilèges. Elle reconnaissait que cinquante-quatre écoles secondaires ecclésiastiques avaient été ouvertes sans l'autorisation requise; elles auraient à se mettre en règle. De même un grand nombre de Petits-Séminaires recevaient, aussi bien que ceux des Jésuites, des élèves qui ne se destinaient point à l'état ecclésiastique; ces élèves devaient être astreints à la taxe universitaire. Sur tous ces points et d'autres encore, où la légalité ne paraissait pas douteuse, la Commission avait été unanime. Sur la question des Jésuites au contraire elle s'était divisée. Leur présence dans les Petits-Séminaires, comme prêtres appelés par les évêques et sous leur responsabilité, était-elle illégale? On discuta derechef les arguments pour et contre portés à la tribune des deux Chambres; finalement cinq commissaires contre quatre se prononcèrent pour la liberté[2]. Le Rapport présenté au nom de la majorité déclare que, à son avis, les évêques n'ont point outrepassé leur droit en confiant leurs Petits-Séminaires à des Jésuites qui sont devant la loi, non un corps

1. Au Père Gury, 22 mai 1828.

2. « Les trois Pairs (Lainé, Séguier, Mounier) et M. Dupin étaient notoirement hostiles aux Jésuites; l'espoir de Portalis reposait sur eux, comme aussi sur M. de Courville, dont la voix devait faire la majorité et qui, en sa qualité d'universitaire, ne saurait se refuser à une persécution contre les Jésuites. Mais M. de Courville était honnête homme et il se rangea de l'avis des catholiques. Lainé, Séguier, Mounier et Dupin se déclarèrent « trahis », montrant ainsi maladroitement le bout de l'oreille, « bondissant de surprise comme des gens pris pour dupes », a dit un témoin oculaire; la Commission mit fin à ses séances au milieu des menaces et des protestations de la minorité ». Note manuscrite d'Alexis de Noailles, citée dans *La Congrégation*, p. 348.

religieux, mais des prêtres comme les autres ; leurs vœux sont « affaire de for intérieur, inscrutable sous le régime de la Charte, de la liberté civile et religieuse ». En conséquence, « la situation des écoles secondaires ecclésiastiques dirigées par ces prêtres ne lui paraît point contraire aux lois du royaume, et elle est dans l'impossibilité de proposer à l'égard de ces prêtres, aucune mesure qui puisse être exécutée autrement que par des moyens et dans des formes arbitraires et vexatoires ».

Mais le siège du comte Portalis était fait. Apparemment il n'avait pas attendu la fin des travaux de la Commission pour rédiger son Ordonnance; on ne voit pas quelle lumière l'enquête poursuivie depuis trois mois aurait pu lui fournir pour la confection de ce document législatif, lequel d'ailleurs ne tenait pas compte, ou même allait à l'encontre des vœux de la Commission. Quoi qu'il en soit, dès le commencement de juin, l'Ordonnance (il y en avait une seule à ce moment) était arrêtée en conseil des ministres et présentée à la signature du Roi. Disons tout de suite qu'elle prononçait la fermeture des Petits-Séminaires dirigés par les Jésuites et une série de mesures de rigueur contre les Petits-Séminaires en général. Charles X ne se résigna pas de prime abord. Nous allons voir le malheureux prince se débattre pendant deux longues semaines entre les protestations de sa conscience et les exigences de la raison d'État. Il est difficile d'imaginer un spectacle plus douloureux. Mgr Frayssinous en a noté les principales phases dans des pages intimes que leur simplicité rend encore plus émouvantes[1]. Nous avons pour garantie de la fidélité de son récit « cette loyauté qui le caractérisait, cette véracité qui ne l'abandonnait jamais[2] ». Ce sont les propres expressions du comte Portalis.

Entre toutes les personnes qui avaient sa confiance le Roi estimait particulièrement l'évêque d'Hermopolis son premier aumônier. Du 2 au 14 juin, il fut mandé cinq fois

1. Vie de Mgr Frayssinous, par le Baron Henrion, pp. 643 sqq.
2. Cf. Dupanloup, *Lettre (seconde) au duc de Broglie*, p. 33. 1844.

au château de Saint-Cloud, résidence de la Cour pendant la belle saison. « Dès la première audience, raconte-t-il, je demandai à Sa Majesté la permission de m'exprimer en toute franchise : Sire, lui dis-je, il semble que cette Ordonnance ait été conçue dans un esprit de défiance et de haine contre l'épiscopat et la religion catholique, tant dans chacune de ses dispositions elle est dure, humiliante et pleine dans son ensemble de précautions et d'entraves contre les évêques... Pour rien au monde, je ne voudrais contresigner une pareille Ordonnance ; je n'aurais pas le courage de me perdre à jamais dans l'esprit du clergé et des gens de bien. »

Le prélat reconnaît pourtant qu'elle offre trois avantages : 1° Elle consolide l'existence légale des écoles secondaires ecclésiastiques qui n'ont jusqu'ici pour base que l'Ordonnance de 1814, non insérée au Bulletin des Lois ; 2° elle assure leur indépendance vis-à-vis de l'Université ; 3° elle leur accorde une dotation.

En ce qui concerne les Jésuites, il avait lui-même songé à réprimer « certaines irrégularités » ; mais il ne se croyait pas pour cela autorisé à les frapper dans la jouissance de leurs droits de citoyens français. « M. Portalis regarde leur existence comme illégale ; mais je professe l'opinion contraire..., et cette opinion est partagée par de savants jurisconsultes, comme M. Pardessus et M. Delvincourt, doyen de la Faculté de Droit. » Le prélat exposait alors sa thèse, mais, ajoute-t-il, « je savais bien que, en cette matière, le Roi écoute plus volontiers le Garde des Sceaux ».

A noter encore dans le compte rendu de l'entretien : « Il me semble, dit Frayssinous, que Votre Majesté a aussi quelque affection pour les Jésuites. » Sur quoi le Roi reprit : « Je ne puis dire ni que je les aime ni que je ne les aime pas. »

Enfin, comme l'évêque concluait avec quelque chaleur que les difficultés juridiques devaient s'effacer devant les avantages que le service du Roi et le bien de l'État retiraient de l'éducation donnée par les Jésuites, que, à cet

égard on pouvait consulter des milliers de pères de famille parmi les meilleurs et les plus dévoués à la monarchie, le Roi répondait que tout cela était parfaitement vrai ; mais le ministère ne l'entendait point ainsi ; le ministère était dans une situation très difficile, il ne pouvait se maintenir, s'il ne donnait satisfaction aux exigences de l'opinion.

« Je répondis que la question du ministère, de sa position, de ses embarras ne me regardait pas... ; que, au surplus, le Roi était juge de ce que peut commander le bien de l'État, que des choses d'ailleurs très fâcheuses et d'un très mauvais effet pouvaient être excusées par la nécessité d'éviter de plus grands maux ; que c'était là une question de haute politique qu'il ne m'appartenait pas de décider. Je me souviens qu'une fois je tenais déjà le bouton de la porte du cabinet du Roi pour me retirer, lorsque je me retournai pour dire : Sire, qu'il me soit permis de le répéter : Cette mesure me paraît si fâcheuse que la nécessité seule peut l'excuser. »

Le prélat toutefois insistait sur ce point que le Roi était juge en dernier ressort, et que, s'il estimait devoir céder à la nécessité, personne n'avait le droit de le blâmer. Il lui citait l'exemple même de Clément XIV : « A-t-il commis un crime en supprimant les Jésuites? — Oui, s'il le fit par lâcheté. Non, s'il le fit pour éviter dans l'Église de plus grandes calamités. » Ainsi encore Pie VII imposant la démission de leurs sièges à des évêques irréprochables, confesseurs de la foi.

Pour apaiser les angoisses de sa conscience, le Roi chargea le premier aumônier de proposer le cas à une Commission ecclésiastique. Elle se réunit à l'archevêché de Paris le 6 juin ; elle se composait de l'archevêque de Paris, de son vicaire-général, l'abbé Desjardins, de Mgr de Cheverus, archevêque de Bordeaux et de Mgr Frayssinous. Après quatre heures de délibération, les quatre consultants s'arrêtèrent aux conclusions suivantes : 1° L'Ordonnance présente plus d'inconvénients que d'avantages ; 2° aucun d'eux ne consentirait à la contresigner ; 3° le

Roi est juge de ce qu'exige l'État; s'il croit l'Ordonnance nécessaire, aucun d'eux ne le condamnera; 4° enfin ils sont d'avis que les évêques ont agi dans les limites de leurs droits.

Le lendemain, ces décisions furent communiquées au Roi par le premier aumônier. Charles X n'était déjà qu'à demi rassuré; c'est alors qu'un incident se produit qui redouble ses perplexités. Averti de ce qui se passe, l'évêque de Beauvais s'effraie de la responsabilité dont il va se charger devant Dieu et devant les hommes. En plein Conseil, devant le Roi, il déclare que sa conscience ne lui permet pas de contresigner l'Ordonnance et donne sa démission. Les ministres, déconcertés d'une résolution à laquelle ils ne s'attendaient pas, représentent au Roi que si leur collègue se retire, ils sont obligés de se retirer eux-mêmes. « On conçoit, dit Frayssinous, que le Roi dut se trouver dans le plus étrange embarras, persuadé que dans les circonstances il ne pouvait sans danger changer son ministère. »

On a rapporté que, à ce moment, Charles X quitta son fauteuil et allant vers Feutrier, « lui prit les mains avec beaucoup d'émotion et les larmes aux yeux : Évêque de Beauvais, lui dit-il, vous voulez donc m'abandonner? — Non, Sire, repartit l'évêque, mais je ne puis signer un acte qui répugne à la conscience de M. d'Hermopolis [1]. »

« Le 11, continue le prélat, Sa Majesté m'envoie un message; je me rends à Saint-Cloud. La première chose qu'Elle me dit est celle-ci : « Voyez, l'évêque, dans quelle situation diabolique je me trouve. L'évêque de Beauvais ne veut plus contresigner, et les ministres m'ont offert en conséquence leurs portefeuilles. — Sire, je conçois

1. Ce fait est consigné dans une note ajoutée par le baron Henrion au récit de Mgr Frayssinous. Il ne dit pas quelle est cette « source d'information » où il a puisé. Le fait n'a donc pas d'autre garantie d'authenticité que l'autorité de l'historien dont l'affirmation est d'ailleurs d'autant plus digne de foi que, à l'époque où il publiait la Vie de Mgr Frayssinous, plusieurs des ministres témoins de la scène qu'il raconte, étaient encore vivants.

toutes les répugnances de l'évêque de Beauvais. Au reste le Roi sait bien que je ne lui ai pas conseillé la mesure. — Cela est vrai, mais vous m'avez dit que, si je la trouvais nécessaire, on n'avait pas le droit de me condamner. — Oui, Sire, mais c'est là une chose dont je ne suis pas juge. — Eh bien, reprit le Roi, j'ai examiné, j'ai bien réfléchi, j'ai prié Dieu de mon mieux de m'éclairer, et je suis resté convaincu que, si je ne prenais pas cette mesure, je pouvais compromettre le sort du clergé et peut-être celui de l'État. »

A cela rien à répondre. Charles X paraissait fixé. Restait à vaincre les résistances de l'évêque de Beauvais. Mais le jeune et brillant prélat avait de l'ambition ; son intransigeance ne devait pas être irréductible. « Il crut, écrit charitablement Frayssinous, devoir se sacrifier pour ce qu'il regarde comme le service du Roi et s'exposer à tout ce qui est arrivé et qu'il prévoyait très bien. »

Ce fut Portalis qui trouva un biais pour calmer les susceptibilités de la conscience de Feutrier. Il y aurait deux Ordonnances au lieu d'une. La première, celle qui regardait les Jésuites serait contresignée par le Garde des Sceaux ; Portalis en faisait volontiers son affaire ; le ministre des Affaires ecclésiastiques contresignerait seulement celle qui réglait le statut des Petits-Séminaires. « Ce moyen terme, dit Frayssinous, qui divisait la responsabilité, fit illusion à M. Feutrier[1]. »

Il ne manquait plus que la signature royale. Charles X hésitait-il encore ? Il se pourrait, et ce serait là l'explication de la mise en scène qui eut lieu le 14 juin à la

1. Le nom d'un évêque n'était certes pas plus à sa place au bas de la seconde Ordonnance qu'au bas de la première. Ainsi pensait Mgr Frayssinous. Le soir du jour où elles parurent, comme on s'en entretenait dans les salons de la Cour, le Dauphin (duc d'Angoulême) s'enhardit à dire : « Les consciences peuvent être tranquilles ; l'évêque d'Hermopolis lui-même n'aurait pas refusé de signer. » A ce moment le premier aumônier parut à l'entrée. Le Dauphin l'interpella : « N'est-il pas vrai que vous étiez disposé à signer ? — Pardon, Monseigneur, repartit le prélat, mais foi d'honnête homme, jamais je n'aurais signé. »

Chambre des Députés. M. Labbey de Pompières parut à la tribune et lut un Rapport écrit, d'après son propre aveu, au mois d'avril de l'année précédente, et concluant à la mise en accusation du ministère Villèle. Ce réquisitoire, d'une violence inouïe, tendait à établir que les ministres avaient trahi le Roi et le peuple. On peut juger du ton et de la force des arguments par le passage relatif aux Jésuites : « Des religieux que les lois du royaume désignent comme des ennemis de l'État n'ont-ils pas été introduits dans tous les offices, élevés aux plus hautes fonctions, non pour leur mérite, mais à cause de leur caractère ? Déjà ils siègent dans tous les conseils et ils les dirigent ; ils sont placés à la tête de l'Instruction publique ; ils reconstruisent leurs monastères, couvrent le pays de séminaires et de couvents, autorisent les Congrégations, rétablissent tout ce qui fut détruit, nous replacent sous le joug de Rome et soumettent notre politique à la sienne, nos lois à ses dogmes, nos libertés à ses prêtres. »

Une discussion passionnée suivit cette lecture. Tout ce que M. de Martignac put obtenir de la majorité fut un adoucissement au texte de l'ordre du jour qu'il déclarait outrageant pour le Roi ; mais finalement on vota la prise en considération. Le procès du cabinet Villèle était virtuellement ouvert. Cinq semaines plus tard, Girod, de l'Ain, rapportait l'affaire ; les amis de M. de Villèle furent seuls à réclamer la discussion immédiate ; elle fut renvoyée après le budget, « c'est-à-dire aux Calendes grecques ». Personne n'avait songé sérieusement à poursuivre l'ancien ministère ; le parti avait organisé une manifestation, joué une scène de la « Comédie ». Le Roi était averti une fois de plus des dispositions de la Chambre. Le compte rendu de la séance était publié dans le *Moniteur* du 15 juin ; en tête de celui du 16, paraissaient les Ordonnances. La première n'est précédée d'aucun Rapport. En voici le texte :

Charles, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, sur le compte qui Nous a été rendu : 1° Que parmi les établis-

sements connus sous le nom d'écoles secondaires ecclésiastiques, il en existe huit qui se sont écartées du but de leur institution en recevant des élèves dont le plus grand nombre ne se destinent pas à l'état ecclésiastique ;

2° Que ces huit établissements sont dirigés par des personnes appartenant à une Congrégation non légalement établie en France;

Voulant pourvoir à l'exécution des lois du royaume;

De l'avis de notre Conseil,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I^er^. — A dater du 1^er^ octobre prochain, les établissements connus sous le nom d'écoles secondaires ecclésiastiques dirigés par des personnes appartenant à une Congrégation non autorisée et actuellement existant à Aix, Billom, Bordeaux, Dôle, Forcalquier, Montmorillon, Sainte-Anne d'Auray et Saint-Acheul, seront soumis au régime de l'Université.

Art. II. — A dater de la même époque nul ne pourra être ou demeurer chargé soit de la direction, soit de l'enseignement, dans une des maisons d'éducation dépendant de l'Université ou dans une des écoles secondaires ecclésiastiques, s'il n'a affirmé par écrit qu'il n'appartient à aucune Congrégation religieuse non légalement établie en France.

Art. III. — Nos ministres secrétaires d'État sont chargés de l'exécution de la présente Ordonnance qui sera insérée au Bulletin des Lois.

Donné au Château de Saint-Cloud, le 16 juin de l'an de grâce 1828 et de Notre règne le quatrième.

CHARLES.

Le Pair de France, Garde des Sceaux, Secrétaire d'État au Département de la Justice.

Comte PORTALIS.

La seconde Ordonnance, précédée du Rapport de l'évêque de Beauvais et contresignée par lui, comprend huit articles. Le nombre des écoles secondaires, le lieu où elles seront établies, le nombre d'élèves que chacune pourra recevoir seront déterminés par ordonnances royales ; le chiffre de leurs élèves, pour tout le royaume, ne pourra dépasser 20.000. On n'y admettra aucun externe ; après

14 ans, le port de l'habit ecclésiastique sera obligatoire ; le grade de bachelier ne pourra servir aux élèves que pour l'admission aux Facultés de Théologie ; ce qui revient à dire que les élèves des Petits-Séminaires sont exclus des carrières libérales. Le choix des directeurs est soumis à l'approbation royale. Huit mille bourses de 150 fr. seront réparties entre les Petits-Séminaires[1].

Les libéraux triomphaient ; les Ordonnances leur restaient comme trophées de victoire. Pour arriver à ce résultat ils avaient, pendant trois ans, remué ciel et terre. Ils avaient à la dernière heure agité devant le Roi le spectre de la Révolution. Effrayé, soumis à une véritable torture morale, Charles X avait cédé, par une de ces faiblesses qui appellent la pitié plus que le blâme, mais qui n'ont jamais sauvé ni les États ni les dynasties.

1. Cette largesse du pouvoir, venant à la suite d'une série de mesures draconiennes, pouvait paraître un outrage; en tout cas elle offrait belle prise à la critique intransigeante. M. Laurentie écrivait dans la *Quotidienne* : « On le méprise assez (l'épiscopat) pour lui offrir quelques pièces de monnaie et pour lui payer d'avance le prix d'une bassesse sur laquelle on n'a pas craint de compter. » Charles X avait dit à Mgr Frayssinous : « Si la dotation ne passait pas, l'Ordonnance serait caduque. » A quoi l'évêque répondit que « l'Ordonnance pourrait bien rester avec tout ce qu'elle avait de fâcheux, sans présenter l'espèce de compensation dont il s'agit ». C'est en effet ce qui arriva. Combien de temps les bourses promises furent-elles versées, nous l'ignorons. Mais en 1844, Dupanloup pouvait déjà dire que, *depuis bien des années*, il n'en était plus question. (*Lettre (seconde) au duc de Broglie.*)

CHAPITRE IX

1828-1829

I. — L'Ordonnance contre les Jésuites et le serment du *test*. L'Ordonnance est-elle légale ? Consultation de Berryer. Une Congrégation religieuse *non autorisée* n'est pas une Congrégation *prohibée*. Protestations de la presse religieuse.

II. — Résistance de l'épiscopat. Remontrances de l'archevêque de Paris au nom de la Commission. Le Comité de défense. Le *Mémoire* présenté au Roi avec la signature de 70 archevêques ou évêques. Fureurs de la presse libérale. Feutrier gourmande les évêques.

III. — Négociations du Gouvernement avec le Saint-Siège. On veut obtenir du Pape qu'il désavoue la résistance des évêques ou du moins ne l'encourage pas. Trois négociateurs : Le chargé d'affaires, Bellocq, le duc de Blacas, M. Lasagni. Léon XII harcelé acquiesce aux désirs du Roi. La note du cardinal Bernetti. Elle est transmise aux évêques par le grand aumônier.

IV. — Le terrible « Non possumus ». Capitulation de l'épiscopat. Le Gouvernement se montre accommodant. Feutrier et l'archevêque de Toulouse. Un prélat intransigeant, Mgr de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon. Il recourt au pape dès le début de la querelle. Ses lettres restent sans réponse. Le Bref du 15 novembre. Un point de doctrine fixé. Conclusion de l'affaire des Ordonnances.

V. — La campagne reprend plus violente contre les Jésuites. Pétitions pour leur expulsion. M. Dupin. D'autre part les témoignages de sympathie se multiplient à leur égard. Déclarations des évêques, du clergé, à Amiens, à Aix, à Dôle, etc... ; des conseils généraux ; des municipalités ; des pères de famille, des anciens élèves.

VI. — Les derniers jours des Petits-Séminaires-Collèges des Jésuites sous la Restauration : à Saint-Acheul, à Sainte-Anne d'Auray, à Aix. La distribution des prix de 1828. A Montmorillon. Protestation des élèves de Saint-Acheul.

VII. — L'œuvre d'éducation des Jésuites sous la Restauration. Quelques chiffres. Beaucoup de leurs élèves ne persévèrent pas dans la fidélité aux principes qu'ils ont reçus. Triste situation des étudiants à cette époque. Les « Souvenirs de Saint-Acheul ».

VIII. — Quelques religieux de la Compagnie de Jésus qui ont bien mérité dans le service de l'éducation de 1814 à 1828. Le P. Loriquet : le recteur de Saint-Acheul ; l'écrivain ; l'histoire de France ; la « sotte phrase ».

IX. — Le P. Sellier directeur spirituel. Le P. Guidée, préfet général. Le P. Louis de Bussy, directeur d'Académies et de Congrégations. Charles-François Hallu, etc. Les Jésuites et l'opinion publique sous la Restauration.

I

L'Ordonnance dirigée contre la Compagnie de Jésus lui portait assurément un coup terrible, non pas seulement par la fermeture de huit établissements prospères, mais plus encore par l'effet moral qu'elle devait produire sur l'opinion. Le gouvernement royal se faisait ainsi solidaire de toutes les calomnies accumulées contre les Jésuites ; son attachement à la religion rendait plus significative encore sa sévérité à leur égard. Il fallait que cette Société fût vraiment le « fléau » dénoncé par Montlosier, pour qu'un roi dévot comme l'était Charles X se crût obligé de prendre contre elle tant de précautions.

Étrange coïncidence, quelques semaines auparavant le Parlement d'Angleterre venait d'abolir cet odieux serment du *test*, qui depuis un siècle et demi fermait aux catholiques anglais l'accès des fonctions publiques ; la France de la Restauration recueillait cet héritage de l'intolérance protestante. Pour écarter les Jésuites de l'enseignement, on imposait à quiconque voulait y prendre du service une déclaration qui n'était qu'une variante du *test*.

Ici une question se pose tout d'abord : L'Ordonnance était-elle légale ? L'incapacité édictée par elle contre une catégorie de citoyens pouvait-elle se concilier avec les principes du Droit moderne et avec la Charte qui les avait proclamés ?

A cette question d'ordre juridique, nous laisserons M. Berryer répondre avec la grande autorité qui s'attache à son nom. Dans un Rapport lu au Conseil Général de l'*Association pour la défense de la Religion catholique*, le 31 juillet 1828 [1], l'illustre orateur se prononce nettement contre la thèse sur laquelle s'appuient les Ordonnances du 16 juin. « Elles sont présentées, dit-il, par les ministres du Roi comme un acte d'exécution des lois de l'État; c'est selon eux une mesure qui signale le retour de l'administration à *l'ordre légal.* » Quelles sont donc ces lois ? « On essaie d'invoquer comme loi du royaume l'édit du mois de mai 1777, parce qu'on y lit, article 6° : « Que les Jésuites ne pourront exercer les fonctions de supérieurs de Séminaires, de régents dans les collèges, ni autres relatives à l'éducation publique. » Mais ce même édit contient un article 10 ainsi conçu : « Faisons expresses inhibitions et défenses à tous nos sujets d'écrire ou faire imprimer, ou débiter aucuns ouvrages concernant la suppression de la Société et Compagnie de Jésus, imposant un silence absolu sur tout ce qui peut concerner ladite Société. »

« Ce seul rapprochement suffit pour faire sentir ce qu'il y a d'inconséquent et de faux dans la prétention de remettre en vigueur les anciennes décisions royales sur des matières particulières qui intéressent l'ordre religieux ou l'ordre politique... » Il faudrait pourtant se souvenir qu'il y a quelque chose de changé en ce pays. « De nouvelles maximes règlent en France tous les droits... La liberté de conscience, l'égale protection accordée à divers cultes, la libre publication des opinions et des doctrines, l'uniforme autorité des lois de police intérieure,

1. Association pour la Défense de la Religion catholique. Rapport fait au Conseil Général. In-8°, 38 pp. Paris, Bricon, rue du Pot-de-Fer, 4. 1828. Cette Association fondée dans les dernières années de la Restauration se proposait, entre autres choses, « de faire composer des ouvrages de défense religieuse; de faire traduire ceux de l'étranger; de faire rectifier les calomnies de la presse; de traiter les questions légales intéressant la religion; d'aider les jeunes gens à se former pour la défense religieuse, etc.

l'égalité d'aptitude politique pour tous les emplois, toute notre législation enfin repousse cette alliance bizarre entre les choses présentes et les lois d'un temps qui n'est plus. »

Il faut remonter à une époque de terreur et de sang, « où l'athéisme national fut proclamé, pour trouver dans les lois le principe remis en vigueur par l'Ordonnance du 16 juin 1828 ». Assurément « l'horrible Code » de la Convention renferme « des lois qui consacrent toutes les injustices »...; elle n'a négligé aucun genre de persécution »; mais si l'on prétend en faire revivre un article, pourquoi pas les autres?

Restent les Décrets de l'empire et l'article 291 du Code pénal. Mais il suffit d'en examiner les termes et les circonstances où ils furent rendus pour voir qu'ils n'ont point du tout le sens ni la portée qu'on leur attribue. N'est-il pas évident que les lois de circonstance, les lois d'exemption ont cessé d'avoir leur effet en France, du jour où, l'ordre se rétablissant, les principes de paix et de liberté sont devenus la base et la règle des droits de tous les sujets du Roi? L'article 68 de la Charte ne proclame-t-il pas l'abrogation de tous les actes des gouvernements antérieurs contraires aux dispositions de cette loi fondamentale? » C'est donc vainement qu'on cherche dans la législation du passé une base pour la mesure dont on frappe les Jésuites. C'est seulement « dans les Archives de la Convention qu'on a pu découvrir les principes constitutifs de *l'ordre légal* avec lequel on met en harmonie des Ordonnances publiées au nom du Roi ».

Poussant plus avant son argumentation, Berryer examine ensuite si, sous le régime de la Charte, le fait d'appartenir à une Congrégation religieuse non autorisée peut devenir « la cause légitime d'une *incapacité civile* quelconque, telle que l'exclusion des fonctions de l'instruction publique ».

La Charte qui régissait la France à cette époque était celle de 1814, laquelle déclarait la religion catholique *religion*

de l'État. Sans vouloir tirer avantage de cette dénomination, se plaçant même dans l'hypothèse que *la loi est et doit être athée*, mais accorde une égale protection à tous les cultes, Berryer posait en principe que « l'État doit respecter les engagements religieux contractés dans un culte légalement reconnu, comme il doit respecter la conscience et la pensée ». Or, les vœux de religion ont incontestablement leur rang et leur fonction dans le culte catholique ; « l'engagement dans les Ordres religieux sera donc libre ». Seulement « il n'en résultera aucun lien, aucun engagement dans l'ordre civil ». C'est la différence entre le régime actuel et l'*ancien régime*. « Il en était autrement lorsque la profession religieuse étant consacrée par la loi civile elle-même, cette loi veillait à l'exécution des engagements contractés. » L'obligation de conscience subsiste seule aujourd'hui ; « et comme le religieux ne reçoit aucune protection particulière de l'autorité civile, l'autorité civile n'a point de droit ni de pouvoir particuliers à exercer sur lui ». Si donc il est écrit dans les lois politiques « que l'État ne reconnaît pas l'engagement religieux, cela veut dire qu'il ne voit dans la personne qui a fait des vœux solennels qu'une personne libre et semblable aux autres habitants du territoire ; mais il n'en résulte point que l'État interdise à ses membres la liberté de former un engagement de conscience et de se soumettre aux pratiques de la vie religieuse ».

Après cela, la question de l'autorisation ou reconnaissance légale se résout d'elle-même. Ceux qui ont contracté des engagements religieux, ignorés de la loi civile, « ne forment point un corps de communauté dans l'État, ils ne peuvent point y vivre, traiter, acquérir, disposer ou recevoir comme un seul homme, comme un être collectif, comme une société consacrée par les lois ; *l'autorisation légale et spéciale donne seule cette existence civile* ».

C'est entendu, personne ne le conteste ; et en vérité, quand les légistes des Ordonnances et ceux qui les ont suivis vont répétant à satiété qu'aucune Congrégation

d'hommes ne peut être autorisée que par une loi, ou bien ils parlent pour ne rien dire, ou bien ils abusent obstinément d'une misérable équivoque. Sans doute les religieux ne peuvent tenir que d'une concession du pouvoir, d'une loi générale ou particulière, l'autorisation légale qui érigera leur société en personne civile ; mais, s'il leur plaît de se passer de cette autorisation et des avantages spéciaux qu'elle confère, il ne s'en suit pas qu'ils aient commis un délit et que l'association soit illégale; elle est simplement inexistante aux yeux de l'État. « Les hommes, conclut Berryer, engagés religieusement dans une semblable Congrégation ne se rendent point coupables envers l'État par le seul fait de leur engagement, et dès lors *il est injuste* de leur imposer une peine ou de les flétrir d'une réprobation quelconque. »

Il n'hésitait donc pas en terminant, à déclarer les Ordonnances positivement *illégales*. « Les lois sous l'empire desquelles nous vivons ne prononçant point de prohibition contre l'enseignement religieux, l'esprit de ces lois étant au contraire un esprit de tolérance et de liberté, c'est par une *violation manifeste de tous les droits* qu'on ravirait aux membres des Congrégations religieuses la capacité, commune aux hommes de toutes les religions, de remplir les importantes fonctions de l'instruction publique[1]. »

La presse religieuse n'avait pas attendu cette déclaration du droit pour faire entendre ses protestations contre les Ordonnances du 16 juin. On peut juger de leur véhémence par le début de l'article paru le 17 dans la *Quotidienne*, sous la signature de M. Laurentie :

« Le voilà donc enfin ce grand dénouement de tant d'intrigues, de tant de fureurs, de tant d'outrages et de tant de haine. Deux ministres font faire à la monarchie légitime ce que la Révolution n'eût jamais songé à arracher au

1. La thèse de Berryer fut reprise et amplifiée par Vatimesnil dans son fameux Mémoire de 1845, signé en 1880 par des milliers d'avocats. Elle n'a cessé d'être vraie que depuis la loi de 1901, qui a rendu obligatoire l'autorisation légale.

trône. L'un de ces ministres est le chef de la magistrature française et le gardien des lois; l'autre est un évêque catholique, le dépositaire public des droits de ses frères dans l'épiscopat; tous les deux rivalisent de zèle pour exterminer le sacerdoce dans sa racine et pour compléter ainsi l'œuvre sanglante de la Révolution... Applaudissez, race d'impies et de sacrilèges... Voici un prêtre qui vous livre le sanctuaire; voici un magistrat qui vous livre le pouvoir[1]... »

II

Si le gouvernement n'avait eu affaire qu'aux seuls Jésuites, l'exécution des Ordonnances n'eût pas souffert beaucoup de difficultés. En dépit de la puissance redoutable qu'on leur prête, on sait très bien qu'ils n'ont ni l'habitude ni même les moyens d'opposer une résistance quelconque à la force publique. Mais dans l'affaire des Petits-Séminaires la cause des Jésuites était celle des évêques eux-mêmes qui les avaient appelés. Ces évêques prétendaient bien avoir agi dans la limite de leurs droits, et l'on a vu que tel était l'avis de la majorité de la Commission chargée d'étudier l'affaire. La mesure qui fermait les maisons des Jésuites et les excluait de l'enseignement était donc une atteinte directe à l'autorité et à la liberté de l'épiscopat.

Ce n'était pas la seule; la seconde Ordonnance soumettait à l'approbation royale le choix des directeurs des Petits-Séminaires. Aux yeux des légistes qui considéraient l'exemption de ces établissements et même leur existence comme une pure concession du pouvoir, ces restrictions de l'autorité épiscopale n'avaient pas besoin de justification. Mais les évêques se plaçaient à un autre point de vue.

1. Les articles de M. Laurentie dans la *Quotidienne*, réunis et développés, formèrent une brochure in-8° de 96 pages, sous le titre « *De la persécution de l'Eglise catholique au sujet des Ordonnances sur les Petits-Séminaires* ». Paris, Ed. Bricon, 1828.

La religion catholique, religion de l'État, devait avoir ses pépinières indispensables au recrutement et à la formation de son clergé. L'autorité des évêques sur ces établissements devait être pleine et entière. Cette autorité, qui leur appartenait de droit divin, leur avait été reconnue par la législation de l'empire et par celle de la monarchie, spécialement par l'Ordonnance royale de 1814. Ils ne pouvaient en être dépossédés, même en partie, sans injustice et sans détriment pour les intérêts sacrés dont ils avaient la garde. Or, ces droits n'existaient plus du moment qu'ils n'étaient plus libres dans le choix des personnes à qui ils confiaient la direction de leurs Petits-Séminaires, dont la vie et le développement étaient d'ailleurs soumis à des entraves de toute sorte. L'épiscopat crut donc qu'il était de son devoir de s'opposer à un empiétement intolérable du pouvoir civil sur le domaine ecclésiastique.

Ce qui rendait particulièrement pénible aux évêques français l'accomplissement de ce devoir, c'est que leur résistance paraissait s'adresser à un prince qui leur était doublement respectable, et par le principe qu'il incarnait en face de la Révolution toujours active et menaçante, et par sa piété et son dévouement sincère à l'Église. Mais ils savaient, et tout le monde sait comme eux, que les Ordonnances rendues au nom du Roi étaient l'œuvre d'un parti également hostile au Roi et à la religion. Quoi qu'il en soit, cette lutte de l'épiscopat contre la Restauration à son déclin est assurément un des épisodes les plus douloureux de l'histoire de l'Église de France au dix-neuvième siècle. Nous en raconterons au moins les phases principales.

On a vu comment Mgr Frayssinous avait été mis par le Roi lui-même au courant de ce qui se préparait, puis comment l'archevêque de Paris avait eu communication du projet d'Ordonnance, alors unique. En sa qualité de président de la Commission, Mgr de Quélen crut avoir le droit de formuler des observations. Pour ce qui concernait les Jésuites, l'opinion de la minorité était seule tenue pour

valable par le ministre. Sur d'autres points encore le projet, présenté comme le résultat des travaux de la Commission, s'écartait des conclusions admises par elle et allait à l'encontre des vœux de la majorité. C'est au nom de cette majorité que l'archevêque adressait au Roi sa protestation. N'ayant pas obtenu de réponse, il se rendit en personne à Saint-Cloud. Mais il était trop tard ; les Ordonnances étaient signées ou sur le point de l'être. A peine eurent-elles paru, quelques évêques qui se trouvaient à Paris se réunirent et se présentèrent à l'audience du Roi, pour exposer respectueusement à Sa Majesté « la grandeur des maux qui allaient résulter pour la religion » des mesures prises contre les Petits-Séminaires. On leur donna de bonnes paroles ; on les assura des intentions bienveillantes du gouvernement, et on leur demanda d'accorder « un peu de confiance à un souverain qui croyait en mériter beaucoup ». C'était eau bénite de cour. Le roi, ou plutôt le ministère sous le couvert de l'autorité du roi, entendait que les Ordonnances fussent exécutées au pied de la lettre. Les évêques avaient trois mois pour se mettre en règle ; il existait à ce moment 126 Petits-Séminaires ; à la date du 1er octobre tous ceux qui ne seraient pas autorisés à nouveau rentreraient sous le régime de l'Université.

Dès lors une double négociation s'engage, d'une part entre l'épiscopat et le gouvernement, de l'autre entre le gouvernement et la Curie romaine, cependant que de violentes polémiques de presse agitent l'opinion et que, sur un ton plus grave, plusieurs prélats dans leurs lettres pastorales font entendre leurs doléances et revendiquent leurs droits. A leur tête se place l'évêque de Chartres, Clausel de Montals.

Dès le premier jour les évêques présents à Paris avaient formé un comité pour organiser la défense. Outre l'archevêque il comprenait de Cosneau, évêque de Meaux, de Gualy, évêque de Saint-Flour, Solmon-Duchatellier, évêque d'Évreux, de Forbin-Janson, évêque de Nancy, Dupont-Pourset, évêque de Coutances et le duc de Rohan

archevêque nommé de Besançon. Il s'agissait de déterminer l'attitude que prendrait l'épiscopat vis-à-vis des Ordonnances; il importait par-dessus tout que les résolutions fussent adoptées à une grande majorité, et s'il se pouvait, à l'unanimité du corps épiscopal. Une note rédigée par le Comité fut donc adressée à tous les métropolitains qui la transmirent à leurs suffragants.

Elle proposait d'abord de présenter au Roi, au nom de l'épiscopat de respectueuses observations, ensuite, quel que fût le résultat de cette démarche, de s'en tenir à un simple accusé de réception pour toutes les communications officielles relatives aux Ordonnances, et de se refuser à toute coopération, « dût-on s'exposer à toutes les conséquences d'une semblable inertie ».

Les réponses ne tardèrent pas à affluer au « centre commun ». Presque toutes approuvaient la ligne de conduite proposée; quelques évêques faisaient des réserves, tout en promettant de se rallier à la majorité; d'autres au contraire eussent voulu une opposition plus déclarée; un seul, Raillon, évêque de Dijon, ancien prêtre jureur, et ci-devant précepteur de Portalis, estimant que ni le dogme, ni la discipline n'étaient violées par les Ordonnances, se prononçait pour la soumission pure et simple. Il n'y avait pas de divergence sur la nécessité de porter au pied du trône les doléances de l'épiscopat.

Fort de cette unanimité le Comité adressa au Roi, à la date du 1er août, un *Mémoire*, trop long pour être reproduit ici; la forme profondément respectueuse de ce document ne fait que souligner la fermeté des déclarations qu'il contient[1]. En voici le début :

Sire,

« Le temps ne calme pas la douleur que les évêques de votre royaume ont éprouvée à l'occasion des Ordonnances

1. Le texte authentique du Mémoire de l'épiscopat se trouve *in extenso* dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, tome LVII, p. 3, numéro du 20 août 1828.

du 16 juin; au contraire ils sentent qu'elle devient plus vive et plus profonde, à mesure qu'ils voient s'approcher le terme fatal de leur exécution. Les alarmes de la conscience viennent encore se joindre à cette douleur pour la leur rendre plus insupportable. On leur demande de coopérer directement à des actes humiliants, durs, vexatoires, gênants pour l'autorité spirituelle dont ils ne doivent compte qu'à Dieu, parce que lui seul leur en a confié l'exercice... »

Le *Mémoire* examine les prétentions de l'État vis-à-vis des écoles ecclésiastiques et marque la limite de ses droits. On pose en principe que les écoles destinées au recrutement du clergé ne peuvent exister qu'en vertu de l'autorisation du prince; par suite il peut leur imposer tels règlements ou restrictions qu'il juge à propos. Principe intolérable, contraire à l'institution et aux droits de l'Église. Que l'État retire ses faveurs aux établissements « où il y a des maîtres qui lui déplaisent », il le peut, mais rien de plus. Les évêques, eux, peuvent, de droit divin, avoir des écoles ecclésiastiques et en donner la direction aux personnes qui ont leur confiance. Que l'État refuse l'existence légale à une Congrégation religieuse, c'est encore son droit; mais il ne peut exclure de l'enseignement des ecclésiastiques pour le seul motif qu'ils ont pris des engagements de conscience; les évêques revendiquent le droit de demander, s'ils le jugent à propos, au personnel de leurs Séminaires, de s'engager par des vœux pour le plus grand bien de ces établissements. L'État prétend limiter arbitrairement le nombre des élèves des Petits-Séminaires; mais la conscience des évêques ne leur permet ni de renvoyer des élèves en qui ils auraient reconnu l'appel de Dieu, ni de repousser ceux qui ne pourraient suivre les cours que comme externes, faute de ressources pour payer une pension, ni même ceux qui viendraient chercher dans les Petits-Séminaires le bienfait d'une éducation chrétienne, sans intention d'entrer dans l'état ecclésiastique. Ces exigences ils les subiront,

s'il le faut, mais qu'on ne leur demande pas de s'en faire eux-mêmes les exécuteurs. « Les évêques, dit le *Mémoire*, ont examiné dans le secret du sanctuaire, en présence du Souverain Juge, ce qu'ils devaient à César comme ce qu'ils devaient à Dieu. Leur conscience leur a répondu qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Ils ne résistent point; ils ne profèrent pas tumultueusement des paroles hardies... Ils se contentent de dire respectueusement comme les Apôtres : *Non possumus :* Nous ne pouvons pas. »

Le *Mémoire* était signé : « A.-J. cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, au nom de l'épiscopat français. »

Toutefois pour donner à ces derniers mots tout leur poids, le Comité adresse le *Mémoire* à tous les évêques, avec prière de le retourner au « centre commun », muni de leurs signatures. La note qui l'accompagnait ajoutait que le Pape était tenu au courant; « des conseils lui ont été demandés pour l'avenir ». Le *Mémoire* avait été en effet remis au nonce Lambruschini, pour être communiqué à Sa Sainteté. Enfin le Comité recommandait le secret. (2 août.) Une semaine plus tard une nouvelle note insiste sur le silence à garder vis-à-vis du public; on y entrevoit la négociation engagée entre le Comité et le gouvernement : « Il a été promis verbalement et d'une manière positive, quoique générale, qu'il serait apporté des facilités satisfaisantes dans l'exécution des Ordonnances; mais on les fait dépendre formellement de la non-publicité du *Mémoire*, et l'on assure que la moindre indiscrétion paralyserait une haute volonté, etc. » (9 août.)

Mais comment soustraire à la publicité une correspondance imprimée, envoyée en double exemplaire aux quatre-vingts évêques de France? Les journaux libéraux s'empressèrent d'en servir à leurs lecteurs des fragments et des analyses plus ou moins exactes; ce qui amena l'*Ami de la religion* à en donner le texte authentique dans son numéro du 20 août.

Cette manifestation de l'épiscopat troublait la victoire du parti et jetait le ministère dans l'embarras. Le *Constitutionnel* et les feuilles du même bord firent entendre des cris de colère : Les évêques se mettaient à la remorque des Jésuites, lesquels d'ailleurs étaient les auteurs du *Mémoire*[1] ; c'étaient des factieux, des révoltés ; il fallait suspendre leurs traitements, rapporter l'Ordonnance de 1814 et soumettre les Petits-Séminaires au régime de l'Université. Sur un ton moins emporté, le *Moniteur* donnait aux évêques des avertissements hautains, leur rappelant qu'ils ne pouvaient ni se réunir ni se concerter sans autorisation du Roi, que, par suite, leur démarche était incorrecte et de nulle valeur, assurant au surplus que, dans ces conditions, le *Mémoire* ne pouvait pas même être reçu par Sa Majesté.

Le ministre des Affaires ecclésiastiques avait d'abord confié à un sous-ordre le soin de morigéner l'épiscopat récalcitrant ; c'était l'abbé de La Chapelle, ancien grand-vicaire de l'archevêque janséniste de Lyon, Montazet. Mgr de Pins, alors administrateur apostolique de ce diocèse lui répliqua vertement : « Je ne puis m'expliquer, Monsieur l'abbé, l'irrégularité de votre conduite ; en face de l'unanimité de l'épiscopat, votre mercuriale est absolument inconvenante. » Feutrier entreprit alors de faire personnellement la leçon à ses collègues. Dans une longue circulaire parue le 30 août au *Moniteur*, il s'attache à justifier les *Ordonnances* et à montrer que l'attitude adoptée par les évêques était aussi coupable que dangereuse. Jamais prélat courtisan n'avait professé un royalisme plus absolu.

Cependant le *Mémoire* revenait avec les signatures épiscopales. A la date du 24 août, une note du Comité faisait connaître la situation : On avait l'adhésion de soixante-dix évêques ; six n'avaient pas répondu ; trois, auxquels il fallait adjoindre l'évêque-ministre, représentaient le parti de la soumission. Le gouvernement multi-

1. « Un Jésuite prend la plume et rédige un Mémoire contre les Ordonnances du 16 juin... » (*Journal des Débats*, 17 août 1828.)

pliait en vain ses efforts pour entamer le bloc; il employait à la fois la persuasion et la menace; il faisait espérer des accommodements dans l'exécution; mais en même temps M. de Vatimesnil, ministre de l'Instruction publique, envoyait des tableaux à remplir conformément aux *Ordonnances;* Feutrier sollicitait des réponses à sa circulaire. Le cardinal de Clermont-Tonnerre en fit une assez peu d'accord avec les règles du protocole. « Monseigneur, la devise de ma famille, qui lui a été donnée par Calixte XI en 1120, est celle-ci : *Etiamsi omnes, ego non.* C'est aussi celle de ma conscience. »

Toutefois, à mesure que l'échéance fatale du 1er octobre approchait, les évêques se demandaient comment sortir de l'impasse où ils se trouvaient engagés. L'hésitation commençait à les gagner, d'autant plus que l'on ignorait la pensée du Souverain Pontife. Le gouvernement exploitait le silence de Rome, affirmant que le Saint-Père désapprouvait l'attitude de l'épiscopat. Les notes du Comité reflètent ce fléchissement de la résistance; elles donnent à entendre qu'on sera peut-être obligé de céder pour éviter de plus grands maux. On était déjà au milieu de septembre, lorsqu'une manœuvre préparée de longue main par le gouvernement vint lui assurer la victoire.

III

Dès l'apparition des Ordonnances, la diplomatie était entrée en jeu pour prévenir une intervention de l'autorité pontificale. Prévoyant l'opposition qu'elles allaient rencontrer de la part des évêques, le gouvernement redoutait par-dessus tout que cette opposition ne fût appuyée par le Pape. « Nous comptons beaucoup, disent les dépêches ministérielles, sur la sagesse et l'esprit de modération du Saint Père; car ce n'est qu'autant qu'il se porterait à des démarches qui auraient l'apparence du blâme relativement aux mesures adoptées par le Roi, ce n'est, dis-je, que

dans ce cas que la question pourrait devenir embarrassante et qu'il pourrait en résulter des conséquences fatales au repos et à la paix intérieure du royaume. » (9 juillet.) Aussi le gouvernement allait-il, pendant trois mois, se donner un mal incroyable pour obtenir le silence de Léon XII, n'osant pas aller jusqu'à lui demander un désaveu formel de l'attitude des évêques. Les nombreuses pièces de la correspondance échangée à ce propos entre le Ministère des Affaires étrangères et ses agents à Rome fourniraient la matière d'un *Livre Blanc* instructif et curieux[1].

Les Ordonnances sont publiées le 16 juin ; le 17, le ministre les transmet avec ses instructions à M. Bellocq, gérant intérimaire de l'ambassade de France près le Vatican[2]. Sans doute, « les Ordonnances sont affaire d'administration intérieure, que le gouvernement du Roi n'a point à justifier et dont il ne doit compte à personne. » Cependant le chargé d'affaires se hâtera de demander une audience à Sa Sainteté ; il lui exposera les raisons qui ont porté le Roi très chrétien à prendre des mesures pénibles en apparence, mais qui sont nécessaires à la paix du royaume et avantageuses pour la religion elle-même.

Quelques jours plus tard entre en scène un nouveau négociateur. Le duc de Blacas, ambassadeur auprès de la Cour de Naples, va se rendre à Rome pour régler l'établissement des Dames du Sacré-Cœur à la Trinité des Monts. Il est connu de Léon XII ; on saisit l'occasion. « On l'a

1. Cette correspondance se trouve aux Archives du Ministère des Affaires étrangères. *Rome, 964 et 965.*

2. Chose remarquable, tous les négociateurs sont des personnages de circonstance. Le comte de la Ferronnays, titulaire des Affaires étrangères dans le ministère Martignac, passe bientôt la main au baron de Rayneval et disparaît pendant quatre mois. Notre ambassadeur à Rome, le duc de Laval est à ce moment précis transféré à Vienne; il n'est remplacé par M. de Chateaubriand qu'une fois l'affaire des Ordonnances conclue, laquelle est menée par un secrétaire, M. Bellocq et par des envoyés spéciaux. Le secrétaire d'État de Léon XIII, le cardinal della Somaglia est lui-même remplacé par Bernetti, qui ne durera guère plus que le temps de l'affaire, le Pape étant mort le 9 février suivant.

choisi, dit la lettre officielle du ministre, pour faire entendre au Pape une voix plus grave et plus influente que celle du chargé d'affaires. » Puis, après l'exposé de la situation, le ministre poursuit : « Il est, mon cher duc, de la dernière importance que vous vous attachiez, non seulement à pressentir la pensée du Saint-Père, mais encore à le prévenir contre toute démarche par laquelle certains membres de l'épiscopat manifesteraient un recours imprudent à son autorité spirituelle. Nous savons, en effet, que plusieurs d'entre eux, notamment les évêques dans les diocèses desquels se trouvent les huit écoles désignées dans la première Ordonnance, se sont proposé de publier une déclaration ou protestation... Or, le Souverain Pontife est assurément trop éclairé, il a porté jusqu'ici trop de sagesse et de modestie dans ses rapports avec les puissances, il est surtout attaché au Roi par trop de liens de reconnaissance et d'affection pour donner aux manifestations inconsidérées de ces prélats un encouragement qui affligerait péniblement le cœur de Sa Majesté et pour se lancer dans des démarches dont l'imprudence compromettrait certainement la religion elle-même, tournerait au détriment du Saint-Siège et nuirait essentiellement à sa considération. » (8 juillet.)

La mission du duc de Blacas devait rester secrète. En lui transmettant ses instructions, le comte de la Ferronnays y ajoutait une lettre écrite de sa main. « J'ai pensé mon cher frère, que sur une matière aussi délicate, il convenait de donner à la lettre que je vous adresse un ton purement confidentiel. Vous comprendrez facilement le déplorable résultat que ne manquerait pas d'avoir tout ce qui prendrait de la part du clergé le caractère d'une résistance collective. L'irritation des évêques est grande, l'exaltation de quelques prêtres est portée à l'excès... Si un tel état de choses trouvait approbation ou appui à Rome, les conséquences en seraient véritablement funestes au repos de la France et aux intérêts de la religion. Je regarde donc votre présence à Rome dans ces

circonstances comme un véritable bonheur. Votre prudence saura prévenir toutes les conséquences qu'aurait une démarche du Pape qui porterait l'apparence du blâme ou de l'improbation... »

L'espoir que l'on fonde sur le dévouement et l'habileté du noble duc n'empêche pas que l'on ne stimule le zèle du chargé d'affaires ; les dépêches se succèdent de semaine en semaine. Celle du 15 août est particulièrement pressante. La publicité donnée au *Mémoire* des évêques a compliqué la question ; la sévérité peut devenir nécessaire. Toutefois « le Roi veut éviter d'en venir aux extrémités, et comme nous persistons à croire que, si la Cour de Rome laisse seulement voir qu'elle désapprouve la conduite des évêques, leur résistance ne saurait être poussée jusqu'au bout..., il devient plus que jamais nécessaire que vous redoubliez de soins et d'efforts pour déterminer le Saint-Père et son premier ministre à s'unir au Roi dans une circonstance où un zèle imprudent menace la religion des plus grands malheurs. »

Cette lettre était accompagnée d'un Rapport du comte Portalis, Garde des Sceaux, traitant à fond la question des Ordonnances, au point de vue de l'histoire et du droit aussi bien que des nécessités politiques de l'heure présente. Ce n'est pas sans un étonnement pénible qu'on y voit revendiquer pour l'ancienne monarchie les principes d'une autocratie qui ne connaît guère de limites. D'après le comte Portalis, nul n'aurait jamais pu enseigner en France que par délégation du Roi et avec sa permission [1]. Le chargé d'affaires devait se pénétrer de la doctrine et des arguments développés dans ce Rapport, et en faire la base de ses entretiens avec le Pape et le secrétaire d'État.

1. C'est à cette audacieuse affirmation que Lamennais ripostait en invoquant « non les procès-verbaux des Assemblées du Clergé de France, mais les Registres du Conseil d'État, 23 janvier 1680 » où on lit : « Il est manifeste qu'il n'appartient qu'à l'Église de prendre connaissance du fait des écoles. Cet usage a toujours été suivi en France ; aussi les jurisconsultes disent que le soin des écoles est soumis aux ecclésiastiques. » (*Du progrès de la Révolution*, etc., p. 196.)

Mais ce n'était pas encore assez de deux négociateurs ; une autre dépêche du même jour, celle-là « particulièrement secrète » en annonçait un troisième, à savoir « M. Lasagni, conseiller à la Cour de Cassation, qui, dit la dépêche, se rend à Rome, d'où il est originaire, pour ses affaires personnelles[1]. Le Roi profite de cette occasion pour faire passer confidentiellement à Sa Sainteté et à son ministre de nouvelles explications sur ce qui se passe en France au sujet des Ordonnances du 16 juin... La commission dont il est chargé est tout à fait secrète à Paris; elle doit l'être également à Rome, excepté pour le Saint-Père et le cardinal Secrétaire d'État. Pour mieux assurer qu'il n'en transpire rien, vous n'en paraîtrez pas instruit, même aux yeux du gouvernement pontifical. Vous n'en devrez pas moins vous concerter avec M. Lasagni pour les démarches que vous seriez dans le cas de faire l'un et l'autre, vous officiellement, lui confidentiellement. »

Tout ce mystère, qui donnait à la négociation je ne sais quelle allure de complot, n'allait pas sans quelques désagréments pour les négociateurs eux-mêmes, obligés de se cacher les uns des autres. « J'ai évité de voir le duc de Blacas », dira Lasagni rendant compte de sa mission. (2 septembre.) Mais à la même date, le duc de Blacas, rendant compte de la sienne, écrit : « J'en étais là de ma pénible négociation, quand j'ai appris qu'un agent du gouvernement du Roi venait d'arriver à Rome, qu'il avait vu le Saint-Père..., et que sa mission était à peu près

1. S'il y était allé « pour ses affaires personnelles », on ne voit pas pourquoi le ministre lui eût alloué 4.000 francs pour ses frais de voyage, comme en témoigne la correspondance même de Lasagni. Quant à ses services de diplomate, ils furent payés par une croix de commandeur de la Légion d'honneur. Il semble donc beaucoup plus vraisemblable que M. Lasagni fut député tout exprès à Rome; il était qualifié pour cette mission ; outre son habileté professionnelle, il était Italien, ancien condisciple et ami du Secrétaire d'État Bernetti. « Personne, dit fort bien la dépêche confidentielle, n'est mieux à même que lui de faire valoir les motifs sur lesquels le Gouvernement s'appuie pour repousser les prétentions des évêques. »

celle qui m'avait été confiée. Je ne puis dissimuler ma surprise »... Tout cela « sans me prévenir, et j'avoue que, croyant mériter plus d'égards, je me serais décidé à partir sur-le-champ pour Naples, si je n'avais consulté que ma propre dignité... Mais accoutumé dans tous les temps à sacrifier pour le service du Roi tout ce qui m'était personnel, j'ai différé mon départ. »

Au reste les instructions données à Lasagni semblent indiquer que c'est sur lui principalement que le gouvernement fondait ses espérances pour l'heureuse issue de la négociation. Elles se terminent sur une double considération, qui sans doute dut peser plus que les arguments juridiques sur la décision du Pape : « Enfin, vous n'épargnerez rien de ce que vous croirez propre à porter la conviction dans l'esprit du Souverain Pontife, du cardinal Secrétaire et des prélats qui sont le plus habituellement consultés par eux, et à lui faire reconnaître que le Roi n'a pu agir autrement qu'il n'a fait et que l'exécution de la volonté royale ne saurait être différée au delà des bornes qu'elle a elle-même fixées... En même temps vous pourrez annoncer que le Roi, dont on ne met certainement en doute ni la piété ni le respect filial pour le Souverain Pontife, est disposé à apporter à l'exécution de ses Ordonnances tous les ménagements qui pourront la rendre moins pénible à ceux qui ont pensé, faute sans doute d'avoir assez approfondi la question, qu'elle portait atteinte aux droits légitimes de l'épiscopat. » (15 août 1828.)

Quant à l'objet précis de sa mission, M. Lasagni, comme le duc de Blacas et comme le chargé d'affaires, devait obtenir du Pape la promesse ou de ne pas répondre aux évêques, ou de ne répondre que pour leur recommander la soumission et l'obéissance. Cependant, comme le nonce Lambruschini, prenant fait et cause pour l'épiscopat, s'abstenait de paraître aux réceptions de Feutrier, l'envoyé du Roi devait encore insister pour qu'il fût rappelé à l'ordre.

Les trois négociateurs furent reçus l'un après l'autre à

l'audience de Léon XII et du cardinal Bernetti; ces audiences duraient parfois jusqu'à deux et trois heures. M. Bellocq, le chargé d'affaires, admis tout d'abord le 11 juillet, rendait compte le lendemain dans une dépêche au comte de la Ferronnays. Ayant dit à Sa Sainteté qu'il venait l'entretenir des dernières mesures du gouvernement français : « Je les connais fort bien, dit le Pape avec un accent pénétré, et je ne vous cache pas qu'elles m'ont fait une vive douleur. » Abordant ensuite la première Ordonnance, M. Bellocq fit remarquer les inconvénients de la tolérance accordée aux Jésuites dont l'existence était contraire aux lois; cette tolérance avait attiré au gouvernement du Roi « de très violentes attaques de l'immense majorité de la nation ». La mesure adoptée n'a rien que de légal et d'équitable. Les huit écoles dirigées par les Jésuites rentreront dans le droit commun; ils ne seront d'ailleurs l'objet d'aucune persécution.

« A ce discours, continue le négociateur, le Saint-Père n'a pas prononcé un seul mot, inclinant la tête sur sa poitrine. Il était facile de s'apercevoir que cet endroit de la plaie était le plus sensible, mais aussi qu'il ne lui arracherait aucune plainte. » (22 juillet.)

A son tour le duc de Blacas écrivait après ses entrevues avec le Pape et le Secrétaire d'État : « Ils m'ont paru l'un et l'autre assez embarrassés par les communications qu'ils reçoivent de France et sur le parti qu'ils auront à prendre. » (28 août.) M. Lasagni, qui survient quelques jours après, débute par la même note : « Le Pape ne dissimule pas qu'il éprouve de l'amertume. » (4 septembre.) Il avait même donné aux Jésuites un témoignage de sympathie qui avait causé quelque alarme au chargé d'Affaires. Les contrariétés qu'ils éprouvent en ce moment, écrit-il, « ont été plus que compensées par l'honneur que le Saint-Père a fait à la Compagnie le 31 juillet, en allant célébrer dans sa principale église la fête de son fondateur. Le Pape y a proclamé sur le tombeau de saint Ignace les vertus héroïques et les mérites suffisants du Vénérable Bernardino

Realini, prêtre de cet Institut, mort en 1616, et dont la canonisation se poursuit depuis 1731 ». (5 août.)

Au reste, que pouvait faire Léon XII ainsi harcelé? Cette succession d'ambassadeurs ordinaires et extraordinaires démontrait trop clairement que le roi de France se trouvait engagé dans une situation critique. On lui avait dit qu'il y allait du salut de la couronne : « La tempête soulevée à propos des Petits-Séminaires pourrait bien engloutir le vaisseau de la monarchie. » Si maintenant l'exécution des Ordonnances était entravée, s'il fallait entrer en lutte avec l'épiscopat appuyé par le Pape, n'avait-on pas à craindre les pires malheurs? Le roi semblait faire appel à la pitié du Souverain Pontife autant qu'à son esprit de modération et de prudence.

Léon XII, en effet, répondit dès l'ouverture de la négociation de manière à tranquilliser Charles X et ses ministres. Les évêques n'avaient point eu recours au Saint-Siège; un ou deux seulement avaient écrit et on ne leur avait pas répondu. Le Pape attendrait d'être « interpellé » par l'épiscopat. Que s'il l'était, alors le devoir de sa charge l'obligerait à répondre; il le ferait selon sa conscience, mais toujours avec la préoccupation de sauvegarder l'autorité du roi et la paix du royaume. Ces assurances verbales, réitérées et précisées sur les instances, et à vrai dire, sur les importunités des agents officiels et secrets, furent enfin formulées dans la Note suivante adressée, le 6 septembre, par le cardinal Bernetti au ministre des Affaires étrangères; les termes en avaient été concertés entre le secrétaire d'État et M. Lasagni.

« Sa Sainteté, se confiant, d'un côté, en la haute piété du Fils aîné de l'Église et, de l'autre, persuadée du dévouement sans réserve des évêques de France envers Sa Majesté et de leur tendre amour pour la paix et pour tous les véritables intérêts de notre sainte Religion, ne sait (*sic*) pas prévoir que des circonstances malheureuses puissent l'obliger à rompre un silence si conforme aux vœux de Sa Majesté Très Chrétienne. Mais si ce malheur arrivait, j'ose répondre

que le Saint-Père ne s'adresserait assurément à personne sans avoir auparavant indiqué à Sa Majesté la nouvelle position que son devoir sacré pourrait lui avoir marquée, et il n'oubliera jamais tout ce qu'il doit au maintien de l'ordre et de la tranquillité en France, ainsi qu'à la dignité du trône de saint Louis[1]. »

Cette Note était assurément moins explicite que ne l'aurait voulu le gouvernement; les bulletins de victoire du chargé d'Affaires et de M. Lasagni lui avaient fait espérer mieux. Il paraît bien qu'il ne la trouva pas suffisamment péremptoire. La preuve, c'est que, tout en s'en servant pour briser la résistance des évêques, il n'osa jamais leur en communiquer le texte. La lettre suivante montre à quel étrange expédient on eut recours pour notifier à l'épiscopat les intentions du Pape. Elle est adressée, en date du 25 septembre, aux métropolitains et par eux à tous les évêques du royaume, par le cardinal de Latil, archevêque de Reims et grand-aumônier de France :

« Monseigneur,

« Le Roi ayant daigné me faire communiquer les réponses de Rome relatives aux Ordonnances du 16 juin, et m'ayant invité à vous en donner connaissance, j'ai l'honneur de vous informer que Sa Sainteté, persuadée du dévouement sans réserve des évêques de France envers Sa Majesté, ainsi que de leur amour pour la paix et tous les autres véritables intérêts de notre sainte Religion, a fait répondre que les évêques doivent se confier à la haute piété et à la sagesse du Roi pour l'exécution des Ordonnances, et marcher d'accord avec le trône. »

1. Cette pièce diplomatique restée secrète fut publiée pour la première fois par Crétineau-Joly, en 1846, dans l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, tome VI, p. 260. Nous la transcrivons sur son autorité. Elle ne se trouve point à sa place dans le dossier de Rome, 1828, aux Archives des Affaires étrangères. Elle est d'ailleurs conforme au rapport de M. Lasagni, du 4 septembre, sur sa conférence avec le Secrétaire d'État où furent arrêtés les termes de la Note à écrire.

IV

Évidemment on avait dicté en haut lieu la leçon au grand-aumônier; il suffit de rapprocher les deux lettres pour constater qu'il fait dire au Pape bien plus que le Pape ne disait, en effet. L'archevêque de Paris qui, lui aussi, avait vu la Note romaine, déclara bien qu'il n'y avait pas trouvé « les mêmes choses que M. le cardinal de Reims »; mais il ne voulut pas se mettre à la traverse de la mission que le Roi avait confiée à un autre, et à partir de ce moment, il ne songea plus, avec le Comité, qu'à mettre fin au conflit en sauvegardant le plus qu'il serait possible l'honneur de l'épiscopat contraint de revenir sur ce que le nonce appelait « le terrible *Non possumus* ». Après un pareil engagement, dont la publicité donnée au *Mémoire* avait rendu le pays témoin, il fallait trouver un mode de soumission dont le gouvernement pût se contenter, sans que l'épiscopat en fût avili. On chercha longuement et péniblement; il y eut des négociations douloureuses avec le ministère, qui ne voulut accepter ni mandement, ni déclaration collective. Enfin il consentit à donner son agrément au projet de lettre qu'on va lire, et que chaque évêque individuellement devrait adresser au ministre des Affaires ecclésiastiques :

« Monseigneur,

« Si je persiste à professer sur la juridiction et l'autorité spirituelle les principes consignés dans le *Mémoire* qui a été présenté au Roi au sujet des Ordonnances du 16 juin relatives aux écoles secondaires ecclésiastiques, — principes que je crois être ceux du Saint Siège apostolique et qui me sont communs avec la presque unanimité des évêques de France, — je suis cependant loin de méconnaître les droits de surveillance et de protection qui appartiennent au Roi sur les établissements de son royaume, quelle

que soit leur nature et leur objet. Aussi n'ai-je jamais mis en doute que les évêques ne pussent et ne dussent fournir, par forme de renseignements, tous les états qui leur seraient demandés touchant leurs Petits-Séminaires. Si j'avais hésité dans la circonstance présente, de peur de paraître entrer en contradiction avec moi-même et trahir ma conscience, maintenant que, sans aucun déguisement, j'ai manifesté mes principes que je regarde comme incontestables, j'ai d'autant moins de difficulté à vous adresser les éclaircissements que vous me demandez que les communications nouvelles faites à deux archevêques de France laissent entrevoir que le Saint-Père désire que les évêques, cédant à la nécessité, se prêtent à l'exécution des Ordonnances dans la ligne de la conscience.

« En vous adressant ces renseignements, je prétends ne renoncer en aucune manière aux principes du *Mémoire*. J'espère remplir suffisamment les intentions du Roi, je crois suivre les conseils de Notre Saint-Père le Pape, tout en continuant à déplorer avec l'épiscopat français cette fatale nécessité qui a fait couler les larmes de la Religion. »

Ce projet de lettre fut envoyé aux évêques le 8 octobre ; dans une note qui l'accompagnait le Comité s'efforçait d'établir qu'ils pouvaient sans se déjuger faire ces concessions, qu'elles ne comportaient aucune coopération, que par conséquent on « restait constant avec le Mémoire ». « Quant à la déclaration, ajoutait-il, que les professeurs n'appartiennent à aucune Congrégation religieuse, on garderait un silence absolu, on n'enverrait aucune déclaration ni particulière ni générale, mais on ne se servirait même point des expressions plus vagues indiquées par le ministre dans sa circulaire du 30 août, savoir : qu'à cet égard les intentions du Roi ont été remplies, et dans le cas où par la suite on voudrait exiger de la part des susdits professeurs des *déclarations individuelles*, on les leur interdirait formellement. »

Cette procédure fut acceptée par la grande majorité des

évêques; une note du 20 octobre faisait savoir qu'il n'y avait que deux opposants et huit dont on n'avait pas encore reçu la réponse.

Au surplus, le gouvernement, satisfait sur la question fondamentale de la soumission, fut assez peu regardant pour le détail, oubliant même la fameuse déclaration; la plupart des évêques ou la passèrent sous silence ou se contentèrent de mettre à la suite du nom des directeurs la qualification de *prêtres séculiers*. Le ministre des Affaires ecclésiastiques et son collègue de l'Instruction publique n'en demandèrent généralement pas davantage.

Cependant Feutrier se réservait, paraît-il, de presser davantage ceux qu'il trouvait plus récalcitrants. A la date du 14 janvier 1829, l'intraitable archevêque de Toulouse qui ne s'était pas encore exécuté, lui écrivait : « Votre Excellence m'a averti que mes Petits-Séminaires n'auraient l'autorisation que si je fais une déclaration qu'Elle n'a pas demandée à mes confrères, notamment aux derniers, comme j'en ai la preuve. » Ma conscience, poursuivait-il, est cruellement embarrassée. J'ai cinq cents enfants qui attendent... On m'accusera et peut-être je serai responsable devant Dieu, si je ne fais pas ce que « votre malveillance » à mon égard exige de moi. « Donc, je déclare à Votre Excellence que je me suis assuré que Messieurs les Supérieurs, Directeurs et professeurs n'appartiennent à aucune Congrégation non autorisée. » Et le vénérable cardinal ajoutait que, si on lui en demandait davantage, il n'hésiterait pas à prier le Saint-Père d'agréer sa démission[1]. »

1. Cette lettre prouve que, en ce qui concerne les Petits-Séminaires, même dans le cas où l'on se montrait le plus rigoureux, la déclaration « par écrit » imposée par l'article 2 de la 1re Ordonnance ne fut pas exigée du personnel ; on se contentait de la parole de l'évêque. Quant aux établissements dépendants de l'Université, cette exigence eût été la plupart du temps encore plus ridicule que vexatoire. Il est certain pourtant que la déclaration fut demandée çà et là, jusque dans les collèges royaux, apparemment quand on voulait se débarrasser de quelque fonctionnaire jugé trop clérical, comme on dirait aujourd'hui. Ainsi

Cette amende honorable du premier signataire du *Mémoire* parut suffisante et, quelques jours après, le *Moniteur* publiait les « Ordonnances autorisant les écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse de Toulouse conformément aux Ordonnances du 6 juin 1828 ».

Un autre prélat non moins intransigeant que le cardinal de Clermont-Tonnerre fut Mgr de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon. Dès l'abord il s'était déclaré adversaire des demi-mesures. Il avait refusé de signer le *Mémoire;* à son avis l'attitude purement négative, le simple refus de coopération lui paraissait une faiblesse indigne de l'épiscopat, qui avait autre chose à faire qu'à se retrancher dans l'inertie, en face de la violation des droits de l'Église. Il s'était immédiatement adressé au Pape, et dès lors le respect dû au Saint-Siège lui interdisait, pensait-il, de s'associer aux négociations avec le gouvernement et de se prêter à aucune transaction. Sa première lettre (12 juillet) demeurée sans réponse, il en écrivit une seconde (17 août) qui ne fut pas plus heureuse. Enfin le 24 octobre, l'archevêque d'Amasie recourait pour la troisième fois au Saint-Père et lui transmettait le projet de lettre à envoyer au ministre, avec les raisons pour lesquelles il ne croyait pas devoir le faire.

Cette fois la réponse vint sous la forme d'un Bref en date du 15 novembre 1828. Ce document a une importance considérable dans l'histoire des trop célèbres Ordonnances. Le Pape tolère la solution indiquée par le projet de lettre. L'archevêque peut faire connaître au gouvernement le nombre des élèves, les noms des Supérieurs et Directeurs avec la qualification de prêtres séculiers, enfin les besoins de ses Petits-Séminaires. Mais qu'il s'en tienne à ces déclarations; qu'il n'y ajoute pas d'autres choses

l'abbé Doney, professeur de philosophie au collège royal de Besançon, dut quitter sa chaire pour avoir refusé une déclaration, qu'il pouvait faire puisqu'il n'appartenait effectivement à aucune Congrégation, mais qui répugnait à sa fierté sacerdotale. (Cf. *L'Ami de la Religion et du Roi*, tome LVIII, p. 329.)

que lui « conseillent ses frères les évêques, mais que la nécessité n'exige pas et qui ne sont pas conformes à la saine doctrine[1] ».

Sur la copie du projet de lettre qu'il envoyait au Saint-Père, l'archevêque d'Amasie avait souligné d'un trait les passages ou expressions qui lui paraissaient blâmables. Léon XII lui retourne cette même copie. « Il y a un mot, lui dit-il, qui a échappé à votre vigilance. Vous le reconnaîtrez à une marque semblable aux vôtres que Nous avons ajoutée de Notre propre main à ce même écrit. Elle tombe sur un mot qu'on ne peut tolérer dans l'Église de Jésus-Christ, surtout avec l'étendue du sens qui peut lui être donnée et qui a été rejeté d'une commune voix par plusieurs conciles. Que maintenant un tel mot soit admis et employé par un corps d'évêques aussi distingués, c'est ce qui ne peut arriver sans un grand scandale et un grave préjudice pour l'Église[2]. »

Le mot souligné de la main du Pape et réprouvé par lui en termes aussi énergiques est ce droit de *surveillance* que la lettre épiscopale reconnaît au Roi sur tous les établissements de son royaume sans distinction. Si donc le Pape approuve que les évêques fassent certaines déclarations relatives à leurs Séminaires, il n'en condamne pas moins comme une erreur intolérable la doctrine d'après laquelle l'État peut exercer sur ces établissements tel contrôle qu'il lui plaît.

Enfin si l'on veut savoir pourquoi le Pape n'a pas donné son avis sur la ligne de conduite à tenir à l'égard des Ordonnances, c'est, dit le Bref, que cet avis ne lui a pas été demandé par l'épiscopat. Sauf trois ou quatre lettres

1. « *Sed ne cures his ea adjicere quæ fratres episcopi suaserunt, quippe quæ nec necessitas postulat nec sententiæ ad rectum exactæ judicium.* »

2. Cadit illa (nota) in vocabulum quod sane adeo lato sensu quo ibi accipi potest, ferendum non est in Ecclesia Christi, quodque non in uno Concilio una voce rejectum est. Idem vocabulum nunc a corpore adeo insigni episcoporum admitti et usurpari, id quidem fieri sine gravi scandalo et Ecclesiæ detrimento non potest.

particulières, le Saint-Père n'a reçu que le *Mémoire* où les évêques déclaraient leur décision prise. Ce n'est pas là, dit-il, consulter le Saint-Siège [1].

Mgr de Pins avait rouvert les Petits-Séminaires du diocèse de Lyon, à la date accoutumée, sans être en règle avec les Ordonnances. Sur l'ordre du ministre ils furent immédiatement soumis au régime de l'Université. Dans un *Post-Scriptum*, le Pape exprimait sa douleur à ce sujet et en même temps son espoir que le malheur allait être bientôt réparé. Il le fut en effet. Délivré de ses scrupules l'archevêque fit sa soumission. « Les bases de l'arrangement, écrivait-il à Feutrier, m'ont été tracées par le Saint-Père; j'ai confiance que vous en serez satisfait. »

En d'autres diocèses on avait pris le parti de différer la rentrée; à Paris notamment elle n'eut lieu que le 21 novembre. Mgr de Quélen avait fait savoir qu'il était résolu à supprimer son Petit-Séminaire dans le cas où le gouvernement manifesterait de nouvelles exigences.

Heureusement les conseils de modération prévalurent, et les derniers jours de l'année 1828 virent la fin d'un conflit qui l'avait remplie tout entière et qui menaçait de troubler pour longtemps la paix entre l'Église et l'État. Le gouvernement était parvenu à faire cesser la résistance de l'épiscopat, grâce à son entente avec le Saint-Siège. Comme toujours en pareil cas les esprit absolus déploraient la faiblesse de l'Église comme d'autres celle de l'État. Lamennais écrivait : « Je ne crois pas que depuis des siècles un aussi grand scandale ait été donné; combien les suites peuvent en être funestes! Rome, Rome!... A présent on ne sait que dire : Céder, céder [2]... » Mais la politique est faite de transactions, et on ne règle pas les

1. On lit pourtant dans la note envoyée le 2 août aux évêques par le Comité de Paris, que le Pape est tenu au courant de tout ce qui se fait ; « *des conseils lui ont été demandés pour l'avenir* ». Et de son côté le Bref déclare : *Quod nobis prorsus ignotum est.* La correspondance du Comité avec Rome aurait-elle donc été interceptée? L'hypothèse expliquerait l'apparente contradiction. Peut-on dire qu'elle soit improbable?

2. *Correspondance*, tome Ier, p. 474.

rapports entre les puissances, pas même entre le Sacerdoce et l'Empire, avec des formules géométriques. Il est évident que l'Église cédait une partie du terrain qu'elle occupait et qu'elle déclarait lui appartenir; mais l'État aussi se relâchait de ce qu'il prétendait être son droit, et sans cet échange de concessions, il est certain que les suites de la querelle eussent été funestes pour l'un et l'autre contendant, mais surtout pour l'Église, qui n'avait plus le moyen de recruter son clergé.

Il n'en est pas moins vrai que les malheureuses Ordonnances de 1828 marquent un pas de plus dans la voie de l'asservissement de l'Église à l'État, asservissement facilité par le contrat qui les lie. Elles sont une affirmation du principe d'après lequel l'Église n'a guère d'autres droits que ceux que l'État lui confère ou veut bien lui reconnaître. Par ailleurs, elles introduisent dans notre droit public une monstruosité qu'il sera difficile d'en faire sortir, j'entends la déclaration écrite qu'on n'appartient à aucune Congrégation non autorisée, déclaration exigée de quiconque veut entrer dans l'enseignement. Elle pourra être oubliée momentanément dans l'arsenal des lois d'oppression; mais la République jacobine s'empressera de l'en exhumer, heureuse de la présenter comme une institution de la monarchie cléricale, donnée à la France par le Roi Très Chrétien. Désormais elle l'inscrira sans vergogne dans tous ses projets de loi sur l'enseignement.

V

Revenons aux Jésuites. N'oublions pas que c'est contre eux que fut imaginée cette méthode d'inquisition qui déshonore nos Codes [1]. Cependant les mesures annoncées

1. Voici en quels termes le *Globe*, journal libéral qui ne le cédait à aucun autre en violence contre les Jésuites, appréciait la déclaration : « Quant aux Jésuites, s'ils sont tels que vous les croyez et que leurs livres casuistiques les montrent, l'obligation sera de peu; ils prêteront tel

ne paraissaient pas encore suffisantes au parti qui les avait provoquées. Aussi l'Ordonnance qui les frappait fut accueillie par la presse libérale avec moins de satisfaction que de défiance. Les rédacteurs du *Constitutionnel* feignaient de croire qu'ils sauraient éluder le coup; la déclaration même, le serment qu'on allait leur demander n'était pas pour les gêner; ils s'en tireraient avec une restriction mentale, et ils continueraient, après comme avant, leur œuvre néfaste, ténébreuse. L'unique méthode efficace de préservation c'était celle d'autrefois; que ne se décidait-on à les chasser purement et simplement?

De fait la question fut mise à l'ordre du jour de la Chambre des Députés. Elle avait reçu plusieurs pétitions pour l'expulsion des Jésuites. Le rapporteur de la commission, M. de Sade, lut son travail dans la séance du 21 juin, cinq jours après la promulgation des Ordonnances[1]. Ce Rapport, qui remplit un nombre respectable de colonnes du *Moniteur*, est encore une pièce affligeante pour l'honneur de nos assemblées parlementaires. On écarte pour vice de forme la pétition d'un vétérinaire; quatre autres ont paru dignes de l'attention des représentants de la nation; l'une d'elles est l'objet d'une longue et minutieuse analyse, c'est celle du pauvre sire que nous avons

serment que vous voudrez sous restriction mentale, et si par hasard ils y tiennent, voilà une étrange règle imposée au pays. C'est la loi du *test* de l'Angleterre, et comment imposée!... Ce mot seul de *Congrégation*, qui ne signifie pas corporation, qui ne rappelle aucun des engagements des anciennes communautés religieuses, aucun des droits que notre vieux régime leur conférait, ce mot seul de *Congrégation* couvre un crime, emporte une incapacité civile. En réalité nous n'y concevons rien. C'est faire de l'absurde pour le plaisir d'en faire...; c'est renouveler les billets de confession, la déclaration de civisme; c'est commander l'hypocrisie, le mensonge et le commander sans nécessité, puisque le Gouvernement écarte et choisit qui lui plaît. » (Le *Globe* du 21 juin 1828.)

1. Ces dates ne laissent pas d'être significatives. Le 16 juin est la fête de saint François Régis, un saint Jésuite et français, patron des Provinces de France; le 21 juin est la fête de saint Louis de Gonzague, une des plus pures gloires de la Compagnie de Jésus. Ne dirait-on pas que ces fils de saint Ignace se chargent d'obtenir pour sa famille le privilège qu'il a demandé pour elle, celui des persécutions?

déjà rencontré, le soi-disant abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud. Le malheureux avait, en effet, ajouté cette ignominie à toutes les autres ; singe de Montlosier, comme il avait eu son *Mémoire*, il voulait avoir aussi sa *Pétition* ; seulement, pour varier, au lieu de la Chambre haute, il s'adressa à la Chambre élective. Au milieu du fatras accoutumé de calomnies grossières et de contes saugrenus, on y trouvait des documents inédits qui ne manquaient pas de saveur; c'était une lettre par laquelle le Père Chauchon, recteur de Marcet à Bordeaux, agissant en vertu des pouvoirs reçus du Père Godinot, Provincial de France, le déclarait relevé de ses vœux, et une autre lettre du Provincial, le déchargeant au nom du Père Fortis, Général, de toute obligation envers la Compagnie. Le rapporteur eut soin de faire ressortir toute la valeur de pareilles pièces à conviction. Le pétitionnaire fournissait d'amples détails sur l'état de la Compagnie en France, lui attribuant même des établissements qui n'existaient pas ; mais comment ne pas ajouter foi à un témoin aussi bien renseigné?

Après plusieurs autres orateurs, M. Dupin prit la parole et prononça un discours virulent contre les Jésuites; ce ne devait pas être le dernier; désormais il ne manquera plus une occasion de déverser sur eux sa bile de vieux gallican parlementaire, et à chaque récidive le ton deviendra plus acerbe. Décidément Saint-Acheul lui pesait sur le cœur. Ce jour-là une allusion d'un collègue lui fournit le mot de la fin : « On a parlé des Stuarts, dit-il; Messieurs, les Jésuites ont perdu les Stuarts ; empêchons les Jésuites de perdre les Bourbons. » Quand il parlait ainsi, M. Dupin savait très bien que les avocats libéraux de son espèce étaient pour les Bourbons des ennemis plus dangereux que les Jésuites[1]. Encore deux ans, et il en donnera en

1. C'est à ce moment que se place une anecdote qui montre que la hantise du Jésuite était passée chez M. Dupin à l'état de manie. Un jour, raconte M. Thureau-Dangin, « il arrive à la Chambre des Députés, la voix atterrée par l'effroi, il demande à signaler à ses collègues un fait des plus graves. Il venait de voir, disait-il, avec une juste horreur, le monogramme des Jésuites exposé et arboré dans l'enceinte même du

personne la preuve irrécusable. En attendant, la Chambre, adoptant les conclusions du Rapport, renvoyait au Garde des Sceaux les pétitions pour l'expulsion des Jésuites.

Naturellement, à la suite des Ordonnances, les histoires fantastiques de Montrouge eurent un regain d'actualité. Les tueurs de rois sauraient bien faire expier à Charles X le coup qu'il venait de porter à la Société. Des lettres conservées dans les archives nous apportent l'écho des rumeurs qui circulaient à ce moment dans le public. Un père de famille écrivait au Recteur de Sainte-Anne d'Auray : « C'est vraiment une pitié que les sornettes qu'on débite sur votre compte. On se plaisait l'autre jour à dire devant moi que, non contents d'avoir plongé le poignard dans le cœur de notre bon roi Henri IV et de plusieurs autres princes qu'on se dispensait de nommer, vous n'aviez pas craint d'apposer un nouveau Ravaillac pour vous défaire de notre roi fainéant. Cette tentative, disait-on, est toute récente, et on l'attribuait à votre caractère haineux et à l'esprit de vengeance qui vous a toujours animés[1]. »

Mais, en même temps qu'une recrudescence d'hostilité et d'avanies, les proscrits voyaient se former à leur égard un courant de sympathies auxquelles ils n'avaient point été accoutumés jusque-là. Les témoignages d'estime, de regrets, de dévouement que la Compagnie reçut au lendemain des Ordonnances formeraient un livre d'or dont elle aurait le droit d'être fière. Ce serait la meilleure preuve que ces quinze premières années de sa nouvelle existence n'avaient pas été perdues. Les plus précieux de ces témoignages sont ceux qui lui vinrent des évêques et du clergé. Pas un des diocèses où existaient les Petits-

Palais. A ces mots la séance fut interrompue. M. Dupin sortit de la salle avec un des questeurs et une foule de députés qui bientôt rentrèrent en séance parfaitement rassurés. Le fameux monogramme était simplement celui du Christ I. H. S. (Jesus hominum salvator), surmonté d'une croix et placé en haut d'un reposoir. On conçoit que les journaux de droite ne se firent pas faute de rire aux dépens de M. Dupin. » (*Le parti libéral sous la Restauration*, p. 378.)

1. *Archiv. Paris.* Dossier de Sainte-Anne d'Auray, 1828.

Séminaires dirigés par les Jésuites qui ne leur ait exprimé ses sentiments de respect, d'affection, d'admiration même aussi bien que de reconnaissance. Ce n'est pas sans quelque embarras que nous citons des paroles aussi élogieuses, même en nous souvenant qu'elles s'adressent à des frères morts depuis longtemps[1].

Dès la première de ses lettres pastorales sur les Ordonnances, le vaillant évêque de Chartres, Clausel de Montals résumait ainsi l'impression produite sur l'épiscopat par celle qui frappait les Jésuites : « En 1765, les évêques de France déclaraient au Roi que le clergé n'avait pu voir sans une extrême douleur la Société des Jésuites, recommandable par la pureté de sa foi, par l'intégrité des mœurs, l'austérité de la discipline, l'étendue du travail et des lumières, traduite comme criminelle... Les évêques d'aujourd'hui expriment au sujet de leurs successeurs la même estime et la même affliction. »

Comme Saint-Acheul avait le privilège de recueillir une part exceptionnelle des outrages destinés aux Jésuites, l'évêque d'Amiens n'avait pas attendu les Ordonnances pour leur faire une éclatante réparation d'honneur. Le *Constitutionnel* en donnait la nouvelle dans son numéro du 16 juin : « On a lu hier dans les paroisses d'Amiens une lettre de l'évêque déclarant que les respectables ecclésiastiques qui dirigeaient le Petit-Séminaire de Saint-Acheul ont été depuis quelques années l'objet des attaques les plus violentes et les plus injustes. » Le clergé voulut s'associer à cet hommage. Tous les curés de la ville signèrent une adresse au chef du diocèse pour le remercier de son initiative. « Oui, disaient-ils en appliquant aux prêtres de Saint-Acheul le témoignage que la voix publique rendait au Sauveur lui-même : Oui, ils ont passé au milieu de nous en faisant le bien... Et puissent nos paroles dissiper tant d'injustes préventions et convaincre tous les

1. On trouvera le texte *in extenso* de ces Déclarations dans l'*Ami de la Religion et du Roi*, tome LVI, pp. 164, 188, 248, 287; tome LVII, pp. 15, 51, 78, 87, 88, 169, 170, 186, 284, 301.

Français que ceux que la malignité ou l'ignorance représentent sous de si noires couleurs sont en effet les modèles du clergé. »

Quelques semaines plus tard, les doyens et curés du diocèse publiaient à leur tour dans l'*Ami de la Religion* une déclaration plus chaleureuse encore. Invoquant leur âge qui devait les préserver des entraînements de la passion et « donner quelque poids à leur témoignage », « depuis quatorze ans, disaient-ils, nous avons pu former notre opinion... Oui, c'est à nous qu'il appartient d'apprécier ce que les vertueux prêtres de Saint-Acheul ont semé de germes de bien public dans ce diocèse, ce qu'ils y ont répandu de sueurs et de travaux, ce qu'ils y ont produit de bon et de beau par l'exemple de leur zèle et de leur charité, par leur infatigable dévouement, par leur piété sage et éclairée, par l'influence salutaire de leurs leçons, de leur morale pure et de leurs grandes lumières. Le haut témoignage d'estime qui leur a été rendu par notre premier pasteur ne laisse rien à désirer sans doute, mais nous éprouvons le besoin de dire après lui nos regrets et notre profonde douleur. Témoins comme nous le sommes de tant de travaux précieux et d'éclatantes vertus, notre silence serait coupable si nous laissions ignorer ce que nous savons à la louange ou plutôt à la gloire des prêtres de Saint-Acheul. »

A l'autre extrémité du pays, en Provence, les Jésuites reçoivent de leurs confrères dans le sacerdoce les mêmes preuves d'affectueuse vénération : « Chacun de nous, disent les prêtres du diocèse d'Aix, les a toujours trouvés également vertueux, humbles et charitables ; une seule vertu avait échappé à nos regards, leur inaltérable patience ; mais ils en offrent le ravissant spectacle au milieu des calomnies atroces dont on les poursuit. » A Marseille, le clergé réuni pour la retraite pastorale signe en masse une adresse à l'évêque qui a protesté éloquemment contre la proscription des Jésuites : « Nous nous croirions indignes de vous, Monseigneur, si nous ne partagions vos regrets...

sur le triomphe déplorable de l'impiété par rapport aux membres de cette précieuse Compagnie de Jésus qu'on enlève contre toute justice à la confiance la mieux méritée de la France catholique. » « Pendant douze ans, déclarent les prêtres du canton de Forcalquier, nous n'avons cessé d'admirer dans ces religieux les vertus les plus éminentes. » Les curés « des environs de Montmorillon » font précéder leur attestation d'une formule qui a sa valeur : « Nous soussignés certifions spontanément et sans autre inspiration que celle de la justice et de la vérité... » Enfin, plus de cent prêtres, venus à la distribution des prix du Petit-Séminaire de Dôle, s'excusent de ne pas reproduire les éloges décernés ailleurs « à d'illustres persécutés » : « Nous dirons seulement qu'ils sont partout les mêmes, oui, dans le meilleur sens, *ab uno disce omnes*. Oui, c'est partout le même zèle pour la gloire de Dieu et pour les intérêts du prochain. Ils nous en ont donné des preuves non équivoques, quand ils sont venus édifier nos paroisses par l'exercice du saint ministère et par l'exemple de leurs vertus. »

En face de tels suffrages que valaient les injures jetées aux Jésuites par des gens qui n'avaient jamais vu un seul d'entre eux ?

A ces hommages du clergé s'en ajoutèrent beaucoup d'autres qui ne sont pas moins honorables pour ceux qui les rendirent que pour les religieux qui en étaient l'objet. A propos de cet empressement auprès des victimes des Ordonnances, l'*Ami de la Religion* écrivait : « On remarque dans la mauvaise fortune des Jésuites quelque chose qui diffère entièrement des autres disgrâces. Dans les autres disgrâces, il est très commun de se voir délaissé, oublié vite et quelquefois renié ; les amis se retirent les uns après les autres, les regrets se cachent, tout se refroidit d'indifférence ou de timidité. Le contraire arrive à l'égard des Jésuites, et il semble que le *solus eris* des temps orageux ne les regarde pas. Non seulement on ne rencontre personne qui rougisse de les avoir aimés et défendus, mais

on tient à honneur de leur rester fidèle et de le proclamer. » L'auteur cite à l'appui les adresses que le clergé « des diocèses où ils sont le plus connus » signe sans crainte des désagréments qu'il pourrait s'attirer. « Leurs élèves aussi se sont fait connaître et ont tenu à honneur de partager leur disgrâce. » Les vocations leur arrivent plus nombreuses que « quand ils passaient pour être les maîtres de l'État ». Enfin « on connaît un grand nombre de pétitions adressées soit aux Chambres, soit au Roi en faveur des Jésuites ». Voici que « des Conseils généraux demandent des collèges de religieux... ; dans le seul département du Nord quatorze villes les réclament avec énergie ». Le journal cite des extraits de ces pétitions; l'une d'elles débute ainsi : « Depuis l'assassinat de Louis XVI jamais la consternation et le deuil n'ont été si universels qu'à la nouvelle de la fatale Ordonnance du 16 juin[1]. »

Le *Constitutionnel* est ici plus explicite encore que la feuille religieuse. Il constate avec colère « l'expression des votes d'un *très grand nombre* de Conseils généraux », qui contraste, dit-il, d'une « manière choquante avec les sentiments du pays ». Ils sollicitent une loi sur l'instruction publique, « pour qu'elle soit, exclusivement selon les uns, ou en concurrence selon les plus modérés, livrée à des corporations religieuses. Le Conseil général du Doubs demande que les Congrégations déjà existantes soient autorisées légalement[2]. Celui du département de

1. *L'Ami de la Religion et du Roi*, 11 octobre 1828, tome LVII, p. 284.

2. Deux ans auparavant, le Conseil général du Doubs avait fait une Déclaration que la Compagnie de Jésus conserve dans ses archives avec reconnaissance et avec fierté. On lit dans le procès-verbal de la séance du 29 août 1826 : « ... Le Conseil ne craindra pas de nommer les Pères Jésuites et d'exprimer sa pensée à leur égard. Le Petit-Séminaire de l'Arc à Dôle, confié à leurs soins, sous la surveillance de Mgr l'évêque de Saint-Claude, où 600 élèves reçoivent une éducation aussi chrétienne qu'instructive, est une preuve frappante des talents et de l'excellence des soins de ces Pères, comme de la confiance qu'ils inspirent et, lorsque de toutes parts on les attaque dans les feuilles destinées à empoisonner ce qu'elles touchent, il est juste de faire ressortir les titres que les Jésuites se font à l'estime de tout ce qui pense bien. Oui, le Conseil

Vaucluse est plus franc; il vote pour que l'instruction publique soit confiée notamment aux Jésuites dont l'intérêt de la religion et de la Société réclame le rétablissement. » (4 août 1828.) Le journal libéral aurait pu ajouter la municipalité de Perpignan votant des fonds pour la création d'un collège de Jésuites à la veille des Ordonnances.

La pétition de la ville d'Amiens fut couverte de plus de 1.400 signatures. « A l'exception, disait-elle, de quelques fervents révolutionnaires qui préféreraient l'anéantissement de leur ville au moindre triomphe de la religion, tous les habitants d'Amiens sont frappés de consternation en voyant périr un établissement qui est devenu comme sacré pour la Picardie par le bien réel qu'il y produit et par l'espèce d'éclat qu'il a répandu sur cette province. » Une note ajoutée à la pétition faisait ressortir le préjudice que la fermeture de Saint-Acheul allait causer à la population d'Amiens.

« Les prêtres de Saint-Acheul ont été pour nous une providence. Cet établissement verse annuellement dans la ville et dans la commune un capital qui excède 800.000 fr., source qui va être tarie. Il allège la charge des bureaux de bienfaisance par ses abondantes aumônes. Il délivre par an au moins 52.000 livres de pain aux pauvres, sans parler des vivres et des vêtements qui se distribuent chaque jour aux portes de la maison. Saint-Acheul nourrit et élève gratuitement 50 à 60 enfants, sans parler de plus de 200 autres qui ne paient qu'une très faible partie du prix de la pension. Chacune des classes de Saint-Acheul adopte une ou plusieurs familles pauvres dont elle est

déclare que cette Société, si distinguée par ses succès dans l'enseignement, ne lui paraît en rien mériter les inculpations dont elle est l'objet et qu'il la regarde comme précieuse et essentielle à conserver les vertus, la piété, les talents, les bons principes qui forment le caractère de cette corporation... C'est sans doute ce qui explique l'acharnement avec lequel on la poursuit et il suffirait de voir de quelle source part cette persécution pour en juger le mérite et les motifs. »

la seule ressource et qu'elle assiste à domicile. L'établissement de Saint-Acheul et des autres maisons des Jésuites rend doublement tributaires de la France mille familles étrangères qui leur envoient leurs enfants et leur or de tous les points du globe. De là des rapports de toute espèce ouverts avec l'étranger. »

Les doléances que les familles portèrent au pied du trône ont un autre accent. Voici le début d'une Pétition adressée à Charles X par les parents des élèves de Sainte-Anne d'Auray : « Sire, profondément affligés, frappés dans nos affections les plus chères, réunis ici au moment de reprendre nos enfants dont l'éducation chrétienne nous comblait de bonheur, nous osons lever vers Votre Majesté des yeux remplis de larmes et des mains suppliantes. » Les pétitionnaires ne demandent rien de moins à Sa Majesté que de révoquer les Ordonnances, mais ils n'ont, comme on le voit, ni un ton ni une attitude de révoltés.

Malgré la longueur de ces citations, nous ne pouvons omettre de signaler encore un document plus significatif peut être, à raison de sa provenance, qu'aucun autre. En voici les passages essentiels :

« 8 juillet 1828. Réunis à Paris les soussignés, anciens élèves des Petits-Séminaires confiés à la direction des Jésuites, ont rendu publique la déclaration suivante :

« ...Forts de notre conscience et de la vérité, nous venons à la face de la France proclamer l'innocence de nos anciens maîtres. Nous affirmons que, élevés dans les établissements des Jésuites, nous y fûmes constamment les témoins de la pureté de leurs vertus, de leur attachement au trône de nos rois et de leur soumission aux lois du pays... Dans toutes les circonstances de notre vie, nous saurons par notre fidélité à Dieu, par notre dévouement à la famille de nos rois et notre obéissance aux institutions que nous leur devons, prouver que les Jésuites savaient former de vrais chrétiens et de bons Français. »

Les signataires, au nombre de cent cinquante, étaient alors de jeunes hommes, étudiants pour la plupart, et dont

on est heureux de retrouver ici les noms. Ils comptent assurément parmi les plus honorables[1].

VI

Mais rien désormais ne pouvait arrêter l'exécution de la sentence. La date du 1er octobre fixée par l'Ordonnance du 16 juin permettait d'achever l'année scolaire. Les maîtres et les élèves avaient six semaines pour se préparer aux adieux définitifs. Nous cueillons dans les Annales des Petits-Séminaires quelques souvenirs de cette période douloureuse. L'approche des vacances, d'ordinaire si joyeuse pour la gent écolière, était cette fois assombrie par la perspective d'une séparation sans retour. Le récit des petits événements, des festivités même de ces derniers jours, est tout empreint de tristesse; on y sent des larmes à tout instant prêtes à s'échapper. Le 21 juin, fête de saint Louis de Gonzague, l'évêque d'Amiens, Mgr de Chabons s'étant rendu à Saint-Acheul pour la première communion, on lui offrit, selon l'usage, une séance littéraire. Les Ordonnances étaient connues depuis trois jours; on ne pouvait éviter d'y faire des allusions. L'évêque se leva pour répondre, mais dès les premiers mots, l'émotion l'étreignit à la gorge, ses larmes coulèrent et il lui fut impossible de continuer. On s'imagine l'impression produite sur l'assistance. « A cette vue, disent les *Annales*, grand-vicaire, maîtres, étrangers, élèves, tout le monde se mit à pleurer, et la séance se termina ainsi[2]. »

Quelques jours plus tard, la duchesse de Berry, au cours d'un voyage dans l'Ouest et le Midi, était reçue au Petit-

1. La déclaration des anciens élèves de Saint-Acheul forme une plaquette sans doute fort rare aujourd'hui. La Bibliothèque Nationale en possède un exemplaire, Ld 39.727. Nous reproduisons aux *Pièces justificatives* n° X la liste des signataires. Nous pensons que beaucoup de familles éprouveront quelque satisfaction à y reconnaître l'un des leurs.

2. Le compliment adressé ce jour-là à l'évêque d'Amiens était l'œuvre d'un élève de rhétorique, Louis Caverot, mort archevêque de Lyon et

Séminaire de Sainte-Anne d'Auray. Le Supérieur, Père Valantin, lui adressa au nom de ses quatre cents élèves une harangue toute palpitante du loyalisme breton; il termina par le cri de *Vive le Roi quand même!* Mêmes effusions à Bordeaux, où la princesse arriva vers le milieu de juillet. Poésies, chants et discours laissent paraître l'affliction qui est au fond des cœurs, mais pas une goutte de cette amertume ne rejaillit sur le Roi; il est entendu que les rigueurs dont on est l'objet ne changeront rien aux sentiments de vénération et de dévouement sans mesure envers sa personne et sa famille. C'est vraiment là un trait caractéristique de l'état d'âme des maîtres et des élèves de ces maisons que l'on avait représentées comme dangereuses pour la monarchie.

Le dernier pèlerinage à Notre-Dame de Verdelais, eut lieu le 30 juillet, veille de la Saint-Ignace; les élèves du Petit-Séminaire de Bordeaux voulurent y laisser, pour perpétuer leur souvenir, les bannières de leurs congrégations avec un cœur en vermeil où étaient enfermés leurs noms à tous. Ceux d'Aix traduisirent leur foi religieuse et monarchique dans les inscriptions d'une statue de la Sainte Vierge qu'ils firent ériger à la villa du Tholonet.

Sur l'une des faces du piédestal est gravé ce distique :

Regia pectoribus Marianaque lilia nostris
Crescite; quos flemus vos coluere Patres [1].

cardinal. L'original écrit et signé de sa main est conservé aux Archives de la Province de Lyon, III, 131. Dans la même séance il lut une poésie de sa façon dont voici une strophe :

D'un sort cruel innocentes victimes,
Vous irez donc sur un sol étranger.
Fiers des vertus dont on vous fit des crimes,
Nous les suivrons; ce sera vous venger.
Contre ces maux votre âme est aguerrie,
Vous succombez, mais n'êtes point vaincus.
Regardons bien nos Pères, je vous prie;
Bientôt, hélas! nous ne les verrons plus.

1. Lis de nos rois et lis de Marie, croissez ensemble dans nos cœurs; les uns comme les autres vous avez été cultivés par les Pères que nous pleurons.

A côté, les armes de la famille royale, voisinant avec le nom de Marie.

Sur une autre face, les armes du Pape avec ce distique pour commentaire :

Nos in navicula Patri, duce et auspice Jesu,
Una fides jungat, jungat et unus amor[1].

Enfin sur une troisième face, un groupe représentant les deux patrons du collège, la Sainte Vierge et saint Louis de Gonzague, avec un élève à genoux. Le vers suivant dit tout à la fois sa prière, l'occasion et la date du monument :

Heu, rapti Patres !... Gremio nos excipe, Mater[2].

La distribution des prix dans les divers établissements eut lieu à l'époque ordinaire, c'est-à-dire dans la dernière décade du mois d'août. D'après les instructions envoyées par le Père Godinot, elle devait « être faite sans éclat, sans discours qui tendît à faire des allusions ou à exciter des regrets[3] ». Il n'est guère dans la tradition des Jésuites de se poser en victimes, et ils sont trop accoutumés à voir saccager leur existence pour perdre leur sérénité dans des occasions semblables. Tout se passa donc de leur part le plus simplement du monde. Ce n'est pas qu'ils assistassent indifférents à la ruine de l'œuvre à laquelle ils s'étaient donnés sans compter depuis quinze ans. Ce jour, le dernier de leur vie d'éducateurs, était

1. Passagers de la barque de Pierre, sous la conduite et la garde de Jésus, qu'une même foi, qu'un même amour nous unisse !

2. On nous a ravi nos Pères !... O Mère, prenez-nous entre vos bras.

3. La circulaire provinciale aux recteurs des collèges s'exprimait ainsi : « Après votre distribution de prix, qui doit être faite sans éclat et sans discours qui tendent à faire des allusions ou à exciter des regrets, vous donnerez à tous les huit jours de vacances que permet l'Institut ; puis tous feront la retraite annuelle avec le plus de recueillement et de ferveur qu'ils pourront... Enfin vous encouragerez tous les Nôtres à profiter de ces pénibles épreuves que le Seigneur nous envoie pour se retremper dans l'esprit de générosité, de confiance et de foi et s'avancer dans les voies intérieures... » (7 août 1828.)

bien pour eux un jour de deuil amer, comme celui où l'on enterre l'objet des plus tendres affections et des plus chères espérances. Pareille épreuve devait se renouveler après un demi-siècle pour ceux d'une génération qui n'a pas encore disparu tout entière, et plus d'un pourrait dire quel crève-cœur c'est de se voir interdire, comme indignes, une fonction aimée entre toutes, parce que nulle n'est plus féconde pour le service de l'Église et de la Patrie.

Les élèves, leurs familles et les autres amis des Jésuites ne se crurent pas obligés à la même réserve dans l'expression de leurs sentiments. Les journaux, aussi bien que les correspondances particulières, rapportent que cette dernière distribution des prix de 1828 fut accompagnée de beaucoup de larmes[1]. A Montmorillon, raconte l'historien du Petit-Séminaire, « Charles de Bouillé disait délicatement à son oncle, l'évêque de Poitiers qui présidait cette explosion de regrets : Comment témoigner notre reconnaissance à nos maîtres vénérés? Je leur offre votre douleur. — Louis de Quatrebarbes, le descendant des sires de Montmorillon, à l'expression de ses regrets ajoutait cette fière protestation : Chrétiens et Français, nous serons fidèles à tous les devoirs que ces noms sacrés nous imposent. — En mourant à Monte-Rotondo au service de la Papauté, en 1867, Bernard de Quatrebarbes signait de son sang le serment de son père[2]. »

Partout on aurait voulu donner aux Pères quelque témoignage solennel des regrets qu'excitait leur départ, et il ne tint pas à eux que la manifestation de la douleur publique ne revêtit en certains endroits un caractère dont les autorités auraient pu prendre ombrage. A Saint-Acheul spécialement, depuis que la nouvelle des Ordonnances y était parvenue, les élèves avaient eu à cœur d'exprimer hautement en plusieurs circonstances leur attachement pour leurs maîtres et pour leur collège dont

1. Cf. L. Bertrand, *Les Séminaires de Bordeaux*, tome II.
2. *Le Petit-Séminaire de Montmorillon*, par l'abbé Ménard, p. 222.

ils étaient fiers[1]. Ils eurent l'idée originale de rédiger un Testament par lequel Saint-Acheul, sur le point de mourir, léguait aux hommes de bonne volonté d'Amiens les œuvres de zèle et de charité qu'il avait exercées au dedans et au dehors pendant ses quatorze années d'existence. Le Père Loriquet n'en permit pas la publication, qui aurait pu donner occasion d'accuser de vanité les véritables testateurs. Il semble bien aussi qu'il s'était opposé à un autre projet que les élèves exécutèrent pourtant, mais alors qu'ils n'étaient plus sous son autorité. Voici, en effet, les principaux passages d'une lettre qu'ils adressèrent à plusieurs journaux le lendemain de la distribution des prix :

« Réunis hors des murs de Saint-Acheul, les élèves, avant de se séparer, ont signé et rendu publique la Déclaration suivante :

« Le jour des adieux est arrivé; en nous rendant à nous-mêmes, il nous donne le droit d'unir nos voix à celles qui s'élèvent de toutes parts en faveur de nos maîtres. Ceux que nous justifions ici n'existent plus pour nous que dans nos souvenirs et dans nos cœurs; dégagé de crainte et d'espérance notre témoignage est désormais désintéressé.

« Il ne servira peut-être qu'à irriter davantage les passions qui demandent aveuglément le sacrifice des Jésuites nos Pères. Ceux que leur innocence et leurs vertus n'ont pu protéger ne sauraient être sauvés par nos réclamations ni par nos louanges. Naguère un roi de France vertueux, juste et innocent comme eux fut immolé à la

1. Ils imaginèrent un tableau de Saint-Acheul, où toutes les institutions qui y étaient en honneur figuraient sous des allégories ingénieuses. Ce tableau, exécuté par un artiste du collège, fut offert au Père Recteur par une députation de la division des grands. Il portait en légende ce quatrain où l'on faisait parler Saint-Acheul lui-même :

Si des cris de fureur outragent ma mémoire,
Amis, consolez-vous; de mes nombreux enfants
Les noms seuls suffiraient, même aux yeux des méchants
Pour assurer ma gloire.

calomnie et à la haine ; le dévouement et les cris de douleur de ses vrais enfants ne l'arrachèrent point à son sort ; les élèves des Jésuites ne seront pas plus heureux, mais nous devons à notre conscience d'acquitter la dette de la reconnaissance et de rendre témoignage à la vérité.

« Convaincus par l'expérience de plusieurs années que la maison dont nous sortons est l'école de la fidélité comme l'asile de la religion, nous déclarons ici que nous restons fidèles au malheur. Nous conserverons à jamais gravés dans nos cœurs les sentiments que nous emportons de Saint-Acheul ; loin de renier les leçons que nous y avons reçues, nous mettrons toute notre gloire à nous en souvenir. Chrétiens et Français, nous saurons les pratiquer dans tous les instants de notre vie, et un jour peut-être notre conduite confondra les ennemis de Dieu et du Roi. »

Suivent environ 450 signatures et en *Post-Scriptum* : « Nous regrettons que le départ précipité de plusieurs de nos condisciples ne leur ait pas permis de joindre leur témoignage au nôtre en faveur de nos malheureux maîtres ; mais nous ne craignons pas de publier cette proclamation au nom de tous, parce qu'elle a été acclamée d'un consentement unanime par des enfants reconnaissants. »

VII

Tel fut le premier coup de force qui s'abattit sur la Compagnie de Jésus après son rétablissement en France. De nouveau s'affirmait cette loi de son histoire d'après laquelle les périodes de tranquillité sont pour elle de courte durée. Elle avait eu quatorze années d'une paix très précaire et toujours menacée ; pendant les trois dernières elle avait subi un des plus furieux assauts qui lui aient jamais été livrés. Toute cette agitation, d'ailleurs absolument factice, aboutissait à l'expulser de huit Petits-Séminaires où elle avait été appelée par les évêques et qu'elle dirigeait sous

leur autorité. C'est là que les nouveaux Jésuites avaient repris ce ministère de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse que l'Institut de saint Ignace considère comme une de ses fonctions essentielles.

En se reportant à soixante ans en arrière, à l'époque où les Parlements proscrivaient l'ancienne Compagnie, on trouvait qu'elle possédait en France quatre-vingt-neuf collèges, non compris les Séminaires et Pensionnats, avec un effectif d'au moins cent mille élèves. Au moment des Ordonnances, on était loin de pareils chiffres. Les huit Petits-Séminaires réunissaient un total d'environ 2.200 élèves. Saint-Acheul, le plus ancien et de beaucoup le plus important, en comptait de huit à neuf cents. Un catalogue rédigé par le Père Pourcelet, et conservé aux Archives de la Province de Paris, contient les noms de 3.063 élèves qui y furent reçus de 1814 à 1828. Sur ce nombre on compte 550 prêtres et 70 Jésuites[1]. Que devenaient les autres, et quels étaient les résultats de l'éducation donnée à Saint-Acheul et dans les autres établissements soumis à la même discipline? Répondaient-ils aux besoins et à l'attente de l'Église, méritaient-ils les appréhensions et les colères des libéraux voltairiens?

On sait que quelques années plus tard Montalembert se plaignait de ne pas trouver d'auxiliaires parmi les élèves des Jésuites; il lui arriva d'écrire à leur adresse des paroles dures qui ont été soigneusement recueillies et que l'on a citées comme un verdict autorisé et définitif. Nous aurons sans doute à y revenir au cours de cette histoire. En attendant, nous pensons que la meilleure réponse se trouve dans la liste même que nous venons de mentionner, et celles que l'on pourrait dresser pour les autres Petits-Séminaires. On n'y rencontre peut-être pas beaucoup de noms qui aient conquis la célébrité; les personnages célèbres seront toujours des exceptions; mais on peut

1. Huit anciens élèves de Saint-Acheul furent élevés à l'épiscopat : NN. SS. de Garsignies, de Montpélier, Caverot, Duquesnay, Malou, Sarchez, van Deustren, Daveluy.

assurer que la plupart rappellent des hommes qui se sont distingués par leur attachement à la religion et les services rendus. L'auteur de la vie du cardinal Caverot observe que, quand il fut nommé archevêque de Lyon, il trouva plusieurs de ses anciens condisciples de Saint-Acheul à la tête des œuvres catholiques de la ville et du diocèse, et ce fut l'un d'eux, M. Alphonse de Boissieu qui le complimenta au jour de sa prise de possession[1].

Les catalogues de Sainte-Anne d'Auray sont peut-être plus édifiants encore à cet égard. On y voit défiler une multitude de noms glorieusement inscrits dans les fastes catholiques de la Bretagne[2].

Le Père Gury, il est vrai, dans une lettre au Père Général Fortis, fait une remarque attristante : « Sur plus de deux cents jeunes gens, dit-il, sortis de Saint-Acheul qui se trouvent maintenant à Paris, il y en a à peine vingt ou trente qui se soient soutenus contre la séduction de l'incrédulité et du désordre. » (18 décembre 1828.) Il y a lieu de faire dans cette appréciation la part d'un tour d'esprit quelque peu pessimiste à l'endroit des collèges chez le rigide Supérieur de Montrouge. Mais il reste qu'un grand nombre des élèves de Saint-Acheul devenus étudiants ne résistaient pas aux entraînements du milieu parisien. Il ne faudrait pas en conclure que toute trace de leur éducation chrétienne et pieuse fût abolie pour jamais. On constatait dès lors le vice du système, dont nous souffrons

1. On peut citer parmi ces Lyonnais anciens élèves de Saint-Acheul l'abbé de Serres, doyen du Chapitre primatial, le baron de Rochetaillée, le baron de Jerphanion, le comte des Garets, président de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, le comte de Talancé, etc.

2. En voici quelques-uns : Hersart de la Villemarqué, de Carné, Arsène Cahours, S. J., de Beauregard, Arthur et Félix Martin, l'un et l'autre S. J. ; de Cintré, de Farcy, de Kertanguy, de Boisbaudry, de Kerdrel, de Lorgeril, de Goesbriand, Lallemand, d'Andigné, Bazin, du Halgouët, de la Monneraye, de Virel, Rio, d'Héliand, de Rochebouët, de Quatrebarbes, de la Houssaye, de Trogoff, de Livonnière, de Mauduit, de Boisanger, de Coatgourden, Marquet, S. J., Le Roy, Le Gouvello, du Boisguéhenneuc, de la Noue, Larboulette, etc... (Cf. Fernand Butel, *Un collège breton*, p. 71.)

encore, qui fait que des jeunes gens, ou plutôt des adolescents, passent sans transition d'un régime de surveillance méticuleuse à une liberté sans frein. En outre, jamais peut-être la jeunesse des écoles ne rencontra plus d'obstacles pour conserver sa foi qu'à cette malheureuse époque. La religion était honorée officiellement, le Roi et son entourage immédiat donnaient l'exemple de la piété; mais l'irréligion en prenait prétexte pour se faire plus ardente et plus agressive; l'impiété révolutionnaire, impiété haineuse, forcenée, couvait encore dans les masses populaires; dans les hautes classes l'indifférence et l'abandon de toute pratique religieuse étaient de règle, tandis que dans la bourgeoisie, le monde savant et lettré, l'esprit voltairien dominait en maître. Que l'on consulte les souvenirs des quelques grands chrétiens qui surent alors conserver leur foi au milieu du naufrage universel; rien de plus édifiant, mais aussi rien de plus triste.

« Combien, écrivait plus tard Montalembert, étions-nous de jeunes chrétiens, même dans les collèges les mieux famés? A peine un sur vingt. Quand nous entrions alors dans une église, est-ce que la rencontre d'un de ces jeunes gens des écoles, d'un de ces hommes du peuple qui remplissent aujourd'hui nos temples ne produisait pas presque autant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient[1] ? » Et en feuilletant son *Journal* d'alors, on y trouve des notes comme celle-ci : « Dans la conversation des jeunes gens que je fréquente et qui sont ce qu'il y a de mieux, il y a une impiété et une impureté qui m'effraient. » Les œuvres de préservation étaient rares; on sait quelle animosité s'acharnait contre la Congrégation; les Conférences de saint Vincent de Paul n'existaient pas encore; elles devaient naître précisément du besoin d'offrir aux hommes du monde et aux jeunes gens un antidote contre la contagion de l'universelle incrédulité. En attendant, ceux

1. Lecanuet, *Montalembert*, tome I^er^, p. 27.

qui entraient, au sortir du collège, dans l'atmosphère parisienne, ne pouvaient guère, à moins d'être exceptionnellement trempés, tenir contre le courant. Ces défaillances, heureusement, ne sont pas sans retour; et au surplus, il serait injuste et déraisonnable de s'en autoriser, comme on l'a fait quelquefois, pour parler de la faillite de l'éducation des collèges chrétiens.

Voici d'ailleurs, en regard de ces défections, toujours regrettables même quand elles sont momentanées, quelques spécimens de l'éducation qui se donnait dans les Petits-Séminaires-collèges des Jésuites sous la Restauration. Le Père Loriquet avait déjà publié en 1827 *Quelques particularités édifiantes sur la vie et la mort de quelques jeunes étudiants*. Il employa les premiers jours de loisir que lui firent les Ordonnances à mettre au point un certain nombre de notices sur des élèves morts, les uns au Petit-Séminaire même, les autres peu après leur sortie. Ce recueil parut avant la fin de l'année sous le titre de *Souvenirs de Saint-Acheul, ou Vies de quelques jeunes étudiants* [1]. Dans la pensée de l'auteur ces biographies avaient pour but de fournir à la jeunesse des modèles plus imitables que les Louis de Gonzague et les Stanislas Kostka. Les *Souvenirs de Saint-Acheul* ont été réédités plusieurs fois avec des additions. Ce fut le premier essai d'un genre qui produisit à une autre époque les *Souvenirs de Saint-Clément de Metz,* les *Souvenirs de l'École Sainte-Geneviève* et d'autres encore.

VIII

Parmi les religieux que la Province de France à ses débuts employa à l'éducation dans les Petits-Sémi-

1. En signalant l'apparition des *Souvenirs*, l'*Ami de la Religion* nomme trois élèves de Saint-Acheul, un Laro chejacquelein, un Choiseul, et un La Ferronnays fils du ministre des Affaires étrangères, qui combattent « en ce moment (21 janvier 1829) pour l'indépendance de la Grèce ». (Tome LVIII, p. 323.) L'édition de 1828, Amiens, Caron-Vitet, in-18 de 472 pages, comprend vingt-cinq notices.

naires, quelques-uns se distinguèrent par leurs talents et leurs services; on leur doit ici une mention spéciale. Le plus en vue de tous est assurément le Père Loriquet. Sa vie a été écrite par le baron Henrion [1] qui l'adressait au T. R. Père Roothaan avec ces mots : « Ce nouvel écrit témoignera à vos yeux de mon dévouement et de mon attachement à votre illustre Compagnie, en même temps que de ma tendre et filiale affection pour le religieux qui en fut l'un des plus beaux ornements et l'un des membres les plus utiles. » (20 octobre 1845.)

Cet éloge n'a rien d'excessif. En dépit de l'inepte légende qui s'est acharnée à déverser le ridicule sur son nom, le Père Loriquet fut, en effet, un homme de haute valeur et un éducateur de premier ordre. Entré l'un des premiers dans la Compagnie, il fit profiter ses frères de l'expérience qu'il avait acquise des choses de l'enseignement dans la Société des Pères de la Foi, à l'Argentière, à Roanne, à Lyon. Le Père de Clorivière l'avait dès l'abord chargé de la direction générale des études. Saint-Acheul lui dut pour une grande part son étonnante prospérité. Directeur du pensionnat à partir de 1816, il remplace bientôt à la tête de l'établissement tout entier le trop modeste Père Follope. Sauf une année d'interruption pour organiser la nouvelle maison d'Aix, suivie de son troisième an de noviciat à Montrouge, il ne quitte plus Saint-Acheul dont il est l'âme et où il a mis l'empreinte de sa puissante personnalité.

Le Père Loriquet était, en effet, l'homme de la discipline et du travail. D'une santé de fer, d'une activité prodigieuse, d'une force de volonté inflexible, il exigeait de tous la régularité et l'application au devoir dont il donnait l'exemple. Levé invariablement à trois heures du matin, ne s'accordant jamais plus de quatre heures de repos, consacrant habituellement au moins deux nuits

1. *Vie du R. P. Loriquet, de la Compagnie de Jésus, écrite d'après sa correspondance et ses ouvrages inédits.* (Sans nom d'auteur.) Paris, Poussielgue-Rusand, 1845. In-12, pp. 386.

par semaine à une correspondance pour laquelle le temps lui manquait pendant le jour, il accomplit pendant dix ans une tâche qui semblait au-dessus des forces humaines. Il avait l'œil à tout et faisait sentir à tous, maîtres et élèves, la présence d'une autorité qui ne laissait rien au hasard ni au caprice. Le régime de Saint-Acheul sous le Père Loriquet eut une allure quelque peu rigide, plus militaire que familiale[1]. Mais le moyen de maintenir autrement le bon ordre dans un établissement où vivaient jusqu'à mille et douze cents personnes ? On lui reprocha de manquer de suavité ; il était habile administrateur, mais pas assez père ; il avait, disaient ceux qui le connaissaient le mieux, beaucoup de talents, mais pas celui de gagner les cœurs. Au reste il ne se faisait pas d'illusion sur ce qui lui manquait à cet égard. Rendant compte au Père Général de l'état de sa communauté, il traçait lui-même du recteur de Saint-Acheul un portrait nullement flatté :

« Son premier devoir, disait-il, serait de donner aux autres l'exemple d'une vie plus parfaite; il devrait, comme le lui recommande l'Institut, porter par l'oraison et les saints désirs tout le poids du collège sur ses épaules ; malheureusement, débordé et arraché sans cesse à lui-même par la multitude des affaires, il perd de vue la salutaire présence de Dieu et par suite la douceur de la charité. Le pire, c'est qu'il n'y a guère à espérer d'amendement, tant qu'on ne l'éloignera pas et qu'un autre ne sera pas mis en sa place[2].

1. Le P. Charles Cahier écrivait un jour avec sa causticité habituelle : « L'éducation que j'ai reçue à Saint-Acheul sous les PP. Loriquet, Sellier et Debussi l'aîné (après et d'après le vieux P. Nicolas Jennesseaux) donnait à la discipline générale une fermeté presque austère et au service de Dieu un certain air appétissant, quoique sans nulle sucrerie. » (Lettre au P. de Ponlevoy, 26 août 1866.)

2. Unus rector, cujus officium proprium est vitæ perfectione cœteris prælucere, « oratione et sanctis desideriis totum collegium sustinere », negotiorum vel mole obrutus, vel multitudine extra se continuo abreptus, salutarem Dei præsentiam atque adeo suavitatem caritatis sæpius obliviscitur, nullamque fere ab eo emendationem spero donec amoveatur et alius in ejus locum substituatur. » (19 janvier 1825.)

Ce n'était pas d'ailleurs par attrait naturel qu'il dispersait ainsi son activité. Nous en avons pour preuve cette confidence qu'il faisait à M. Rusand, son éditeur et son ami : « L'administration et les charges de cette nature ne sont point mon lot. J'ai porté assez longtemps la croix de Saint-Acheul. Elle pouvait avoir quelque chose de brillant ; mais qu'elle était pesante pour moi, qui ne me sens ni goût ni talent pour les relations extérieures ! » (27 février 1830.) Par goût le Père Loriquet eût été plutôt homme d'étude et écrivain. Doué d'une facilité prodigieuse, assez peu soucieux d'ailleurs de la forme littéraire, il avait toujours un ou plusieurs ouvrages sur le métier, faisant faire par d'autres à l'occasion ce qu'il n'avait pas le temps d'exécuter lui-même. « A voir combien j'ai griffonné, écrivait-il au Père Roothaan, on croirait que c'est en moi une passion exclusive. La vérité est que je ne pouvais, alors comme à présent, rester oisif et qu'il me fallait user à quelque chose mon activité naturelle, encore aujourd'hui vivante quoiqu'un peu refroidie par l'âge. » (13 février 1832.)

A une époque où les Jésuites français trop peu nombreux, absorbés par les ministères extérieurs, ne songeaient guère à l'apostolat de la plume, le Père Loriquet aurait voulu que quelques-uns d'entre eux y fussent appliqués de bonne heure, de préférence même aux Missions. Dussent-ils ne rien produire de leur fond, écrivait-il au Père Général, « ils trouveraient assez à faire que de mettre en état de reparaître au jour une foule de bons ouvrages en tout genre, meilleurs que ceux qu'on écrit aujourd'hui, et qui restent ensevelis dans les grandes bibliothèques, faute d'avoir été rajeunis et rendus au public par des mains amies ». (4 novembre 1836.) Quant à lui, il donnait l'exemple, publiant avec une inépuisable fécondité ses propres œuvres ou celles des autres, ignorant absolument toute gloriole d'auteur, au point de ne mettre sur ces différentes publications d'autre signature que la devise léguée aux Jésuites par saint Ignace, A. M. D. G., *Pour la plus grande Gloire de Dieu*. La bibliographie du Père Loriquet

ne remplit pas moins de quinze colonnes dans la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus;* elle comprend trente-six numéros ; mais le trente-sixième représente à lui seul plus de soixante volumes, c'est-à-dire « les ouvrages corrigés et épurés par lui ou sous sa direction par d'autres écrivains, Jésuites ou non ». On y trouve par exemple, l'*Abrégé de l'Histoire générale des Voyages*, de Laharpe, 30 volumes in-8°; les *Lettres de quelques Juifs à M. de Voltaire*, 3 volumes in-12; *Cours d'histoire*, publié par E. Mazas de Sarrion. A propos de ce dernier ouvrage, le Père Loriquet écrivait, le 3 mars 1844 — il avait alors soixante-dix-sept ans — : « Outre ce que je fais moi-même, j'ai (aux dépens de l'imprimeur, bien entendu) de jeunes écrivains qui m'aident à compléter mon Cours d'histoire. Je leur indique le plan ; ils l'exécutent, et je revois, je corrige à ma façon leur ouvrage[1]. »

Dès avant 1810, le Père Loriquet avait publié toute une collection de classiques latins et français à l'usage des collèges ; ces sortes d'ouvrages faisaient alors totalement défaut. On a fait mieux depuis, sans doute ; mais là comme en toute chose, les progrès réalisés ne doivent pas faire oublier le mérite de ceux qui ont ouvert la voie. Les manuels qui composent le Cours d'Histoire du Père Loriquet étaient alors des nouveautés, et constituaient en leur genre des œuvres originales. Son *Histoire ecclésiastique* n'avait pas de précédent. Le succès de ces modestes livres

1. Parmi ces publications dont l'initiative et la direction sont dues au P. Loriquet, nous devons mentionner le *Recueil de Cantiques spirituels à l'usage des Petits-Séminaires*. On sait que les anciens missionnaires aimaient à adapter des paroles pieuses à des airs de chansons connues ; telle est l'origine de beaucoup de nos cantiques les plus populaires. Le P. Loriquet en composa ainsi lui-même un certain nombre qui ont pris place par la suite dans tous les Recueils. Citons entre autres : *Vive Jésus!* sur l'air *Vive le Roi! ; Perçant les voiles de l'aurore*, sur l'air du *Serment français;* ainsi encore le cantique au Sacré-Cœur : *Oui, je l'entends, ta voix m'appelle*, sur l'air : *O toi qui n'eus jamais dû naître!...* etc.

D'autres Jésuites, professeurs dans les Petits-Séminaires, P. Loumeau, P. Barelle, etc., fournirent aussi leur contingent au *Recueil de cantiques spirituels*.

fut prodigieux; leurs éditions ne se comptent plus, et beaucoup d'autres venus après eux ne faisaient guère que les reproduire en les adaptant aux exigences du jour.

Le plus célèbre est l'*Histoire de France*. Prête à paraître dès 1810, mais interdite par la censure impériale, elle fut publiée pour la première fois en 1814 ; elle s'arrêtait alors à la mort de Louis XVI; dans les éditions subséquentes elle fut continuée jusqu'en 1816. La Révolution et l'Empire y furent traités avec la sévérité qui était d'usage au début de la Restauration. Il s'en faut que le Père Loriquet soit aussi dur pour celui qu'on appelait « l'usurpateur » que ne l'était Chateaubriand ou même le *Journal des Débats*, qui pourtant s'était appelé le *Journal de l'Empire*[1]. Mais on a passé condamnation sur ce que d'autres ont pu écrire de plus violent et de plus injuste; on a retenu seulement quelques pages regrettables du Jésuite dont on a fait le type de l'historien partial et fantaisiste. Tout le monde connaît la phrase qu'un rédacteur du *Constitutionnel* prétendit un jour avoir découverte dans le manuel du Père Loriquet : « M. le marquis de Buonaparte, lieutenant-général des armées de Louis XVIII. » Cette ineptie est demeurée comme article de foi dans la créance de gens qui se piquent de probité et de rigueur dans l'étude des sources de l'Histoire ; aujourd'hui encore on l'entend répéter par des maîtres qui enseignent à la Sorbonne[2].

1. Voir par exemple le *Journal des Débats* du 10 août 1815, cité par Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, tome VI, p. 204.

2. En 1910, la phrase sotte était citée à la Tribune de la Chambre des Députés. *La Riposte* d'Amiens se donna la peine de répondre à l'orateur. Peu après, M. Aulard, professeur à la Sorbonne, y revenait encore. Le rédacteur d'une vaillante petite Revue *La Réponse*, l'abbé Duplessis offrit publiquement 10.000 francs à ce savant historien s'il voulait bien enfin montrer la fameuse phrase dans une édition quelconque du P. Loriquet. C'est tout comme le grand serpent de mer; il se trouve toujours de temps en temps un naïf ou un farceur qui prétend l'avoir vu, et cela suffit à entretenir la légende.

Nul n'a mieux élucidé la « question Loriquet » que le P. Bliard : *Revue des Questions historiques*, 1er juillet 1904, pp. 955-960, et *Etudes*, 1910, tome CXXII, p. 471.

Mais, en dépit des sarcasmes et malgré des imperfections inévitables, l'*Histoire de France* du Père Loriquet fut en son temps un manuel sans rival ; le baron Henrion ne craint pas de le qualifier de petit chef-d'œuvre. Son premier mérite, dit-il, « est d'être venu avant tous les autres. Composé dès 1810, il prit en 1814 possession de l'enseignement public et privé... Il a fallu la réaction politique de 1830 pour l'exclure des collèges de l'Université, qui l'avait d'abord accepté à contre-cœur, puis conservé en dépit des concurrences, à cause de sa supériorité. » Aussi en fut-il tiré, en diverses éditions revues par l'auteur, plus de 100.000 exemplaires, et en tenant compte des contrefaçons, ce chiffre devrait être doublé. Avec son esprit pratique, le Père Loriquet s'était rendu compte que ce qui importe dans un ouvrage de ce genre ce n'est pas de ramasser scrupuleusement une grande multitude de faits, comme s'il s'agissait d'un inventaire, mais bien plutôt de choisir dans la masse ceux qui résument et concrètent chaque moment de l'histoire. C'est la méthode à laquelle on revient aujourd'hui, après en avoir essayé d'autres, en apparence plus scientifiques et plus rigoureuses.

En dehors du *Cours d'Histoire* et des autres livres classiques, les publications du Père Loriquet touchent à des sujets très divers. Ce ne sont point des œuvres de grande envergure, mais toutes témoignent d'un certain sens d'initiative qui prend l'avance et fraie la voie ; on pourrait dire, si le mot n'était pas trop prétentieux, qu'en plus d'un point le Père Loriquet fut un précurseur. Le premier il esquisse l'histoire du « mystère d'iniquité » sous lequel son Ordre a succombé au siècle précédent. Cette étude, publiée d'abord sous le titre de *Pombal, Choiseul et d'Aranda, ou l'Intrigue des Trois Cabinets*[1], n'était qu'une ébauche qu'il se promettait de remanier ou de compléter

1. N° 21 des *Documents historiques, critiques, apologétiques*, etc., édités par M. de Saint-Victor.

quand il aurait des loisirs. Dix ans plus tard en effet, il écrivait : « Je mets en ce moment la dernière main à un ouvrage qui aura, je crois, pour titre : *Histoire de la destruction de la Compagnie de Jésus*, mais qui ne sera probablement pas imprimé de sitôt. Si vous voulez le voir, ne vous pressez pas de vieillir. » (26 janvier 1840.) Cette *Histoire* est en effet restée en manuscrit.

Comme ouvrages de piété, il donna la traduction française de *La Dévotion à Saint Joseph*, du Père Patrignani, dévotion bien peu en honneur à l'époque où le livre parut, mais qui allait faire de si grands progrès. Ainsi encore le *Mois du Sacré-Cœur*, bien certainement le premier en date, mais qui devait être suivi d'un si grand nombre d'autres. Cette intelligence des temps nouveaux et de leurs besoins s'accuse plus encore peut-être dans le *Manuel du Catéchiste*. On y remarquera un chapitre sur la première communion, remanié à chaque édition, qui était, certes, d'une grande hardiesse pour l'époque. L'auteur ose dire tout d'abord que « pour l'admission, il ne faut pas se montrer trop exigeant ». Et il ajoutera dans la suite : « Quelques-uns ne se trouvent peut-être pas en état de faire la première communion à l'époque fixée; ce ne sera pas une raison de les renvoyer à l'année prochaine, l'épreuve serait trop forte. Aussi, dans les collèges bien réglés, l'usage, conforme aux règles de la sagesse et de la charité, est de faire deux premières communions à quelques mois d'intervalle. » Quant à l'âge, il sera entre dix et douze ans, et « il y a beaucoup plus d'inconvénients à trop différer qu'à trop avancer cette époque importante dans la vie ». Pareil langage, aux alentours de 1820, allait à l'encontre des idées universellement reçues. Dans *Mes Doutes* et *Problèmes proposés à tous les âges et à toutes les conditions*, le Père Loriquet inaugurait un genre apologétique qui n'a pas tardé à produire l'abondante littérature des *Questions et Réponses*, des feuilles volantes et des tracts.

Nous signalerons enfin un projet dont il faisait part dans une lettre à son éditeur, M. Rusand : « Au *Selectæ e profanis*

scriptoribus historiæ, je substituerai un *Selectæ e sacris et profanis*... qui n'aura rien de commun avec l'autre. Il est rédigé, il n'y a plus qu'à le mettre au net et à en achever la traduction. L'*Epitome de Diis* sera remplacé par des morceaux tirés de Sulpice Sévère... » C'était la première idée d'une innovation qui fut reprise plus tard et qui partagea en deux camps les écrivains catholiques. On sait combien la lutte fut chaude entre les humanistes intransigeants et ceux qui auraient voulu substituer les Pères de l'Église aux classiques païens. On voit que, cinquante ans plus tôt, le Supérieur de Saint-Acheul, tout dévot qu'il fût à Cicéron et à Virgile, songeait à faire une place à côté d'eux aux auteurs chrétiens et surtout à remplacer les tristes exemples des divinités mythologiques par ceux des martyrs et des saints. Pour dire le vrai, il ne réussit pas ; on était encore trop asservi à la tradition classique ; le nouveau *Selectæ* préparé par le Père Loriquet ne vit pas le jour.

La ruine de Saint-Acheul marqua la fin de la carrière pédagogique du Père Loriquet. Les dix-sept années qu'il vécut encore furent partagées entre la composition de ses livres et le ministère des âmes. « J'y trouve, écrivait-il, pour le moins autant de goût qu'à noircir du papier. » (13 février 1832.) Il songeait depuis longtemps à publier une édition de l'*Histoire de l'Eglise*, de Fleury, revue et expurgée des erreurs gallicanes. Le baron Henrion ayant entrepris un travail analogue pour celle de Béraut-Bercastel, le Père Loriquet renonça à son projet et se contenta de donner à son ami une collaboration patiente et obscure.

A deux reprises (1833-1836 et 1841-1843), il fut chargé du gouvernement de la maison de Paris. La seconde fois que cet honneur lui échut, il écrivait au Père Roothaan : « Votre Paternité vient de m'imposer un fardeau auquel je ne m'attendais nullement et dont je me croyais quitte à tout jamais, dans la persuasion où j'étais que, à mon âge, il n'y a plus rien de mieux à faire que de mettre, s'il

se peut, ses comptes en règle et de se préparer au grand voyage. (31 octobre 1841.) Il avait alors 74 ans.

L'année suivante, à l'occasion d'un projet de loi sur la liberté d'enseignement, M. Passy, le célèbre économiste, faisait à la Chambre des Pairs un réquisitoire contre l'enseignement des Congrégations religieuses et tout spécialement de « la plus fameuse d'entre elles », la Compagnie de Jésus, qu'il accusait d'avoir érigé le mensonge en système. D'après lui, les Jésuites auraient sciemment et de parti pris, pour les besoins de la cause qu'ils servaient, falsifié, pendant deux siècles, tous les faits historiques quand ils ne cadraient pas avec leurs idées. Pour preuve il apportait la phrase connue « le marquis de Buonaparte, etc.[1] ». Le Père Loriquet avait dédaigné de répondre aux journalistes et aux pamphlétaires ; il crut devoir relever une accusation portée par un personnage considérable dans l'Assemblée des Pairs du royaume. Il écrivit à M. Passy une longue, trop longue lettre, trop vive aussi peut-être, qui reste comme la protestation d'un honnête homme contre une calomnie obstinée qui a lassé sa patience.

« Monsieur, lui dit-il, vous m'avez appris, et à bien d'autres encore, que dans cet ouvrage (mon *Histoire de France*), j'avais donné à Napoléon les titres de *Marquis de Buonaparte* et de *Lieutenant général des armées* de Louis XVIII. Non content de le dire, vous l'avez soutenu devant la noble Chambre ; vous n'avez pas reculé, même en présence de toutes les éditions réunies, lesquelles vous donnaient, pardonnez-moi l'expression, le démenti le plus formel. »

Le Père Loriquet poursuivait sur ce ton, mettant son « dénonciateur » au défi de montrer une édition de l'*Histoire de France* contenant la « sotte phrase », ou de citer une personne qui l'eût rencontrée. Quant aux imputations contre l'Ordre entier, elles faisaient peu d'honneur à la

1. Voir le *Moniteur*, 29 avril 1844.

logique de l'homme qui osait les appuyer de pareilles preuves. La leçon était dure, on ne pouvait dire qu'elle ne fût pas méritée ; la première condition pour avoir droit au respect, c'est de se respecter soi-même et d'éviter certaines légèretés. Toutefois les supérieurs du Père Loriquet, on ne sait trop pourquoi, furent d'avis que mieux valait garder le silence; le Père Loriquet accepta ce sacrifice. Sa lettre ne fut pas envoyée au destinataire, qui d'ailleurs ne tarda pas beaucoup à la connaître ; l'humble vieillard mourait l'année suivante (9 avril 1845) et la lettre fut publiée dans sa biographie qui parut quelques mois après.

IX

Trois noms principalement résument l'histoire de Saint-Acheul : le Père Loriquet, Supérieur, le Père Sellier, directeur spirituel et le Père Guidée, préfet général.

Le Père Louis Sellier eut un rôle prépondérant dans les origines du fameux collège. C'est par lui que Saint-Acheul se rattache à l'établissement que les Pères de la Foi avaient fondé au début du siècle à Amiens. Transféré ensuite à Montdidier, il y subsista en dépit des décrets impériaux et ne fut fermé que sur la fin de 1812. Le Père Sellier, qui le dirigeait alors, donna rendez-vous pour des jours meilleurs aux élèves et aux maîtres qu'il avait formés. Moins de deux ans plus tard, il les convoquait en effet à Saint-Acheul, où il entrait lui-même, novice de la Compagnie de Jésus.

Dès cette première rentrée de 1814, le Père Sellier prêcha pendant huit jours la retraite des élèves, donnant ainsi tout d'abord à l'institution naissante la piété pour gardienne du bon esprit et des bonnes mœurs. Il remplit le même ministère plusieurs années de suite; il était d'ailleurs le prédicateur ordinaire des élèves qui ne se lassaient pas de l'entendre. Les Annales rapportent un fait

qui montre à quel point il savait s'imposer à l'attention de son jeune auditoire. Un jour, dans un geste un peu vif, la houppe du bonnet carré qu'il tenait à la main s'échappe, traverse l'espace et va frapper le mur en face de la chaire. Il n'y eut pas un mouvement dans l'assistance composée de sept cents élèves. Ce fut le prédicateur qui, s'apercevant de l'accident, s'arrêta un instant et félicita son auditoire du sérieux qu'il avait su garder.

Comme confesseur, le Père Sellier avait pour clientèle plus de la moitié de la population de Saint-Acheul. Le collège n'offrant pas un champ assez vaste pour l'ardeur de son zèle, il donnait fréquemment la Mission dans les paroisses des diocèses d'Amiens et d'Arras; mais il savait trop l'importance d'une confession dans la vie d'un enfant ou d'un adolescent; aussi, dit son biographe, on le voyait revenir régulièrement le vendredi soir à Saint-Acheul pour confesser son petit monde; il repartait ensuite pour passer la nuit du samedi à entendre les confessions des paysans et prêcher deux ou trois fois dans la journée du dimanche. Sauf l'impitoyable troisième an qui le retint à Montrouge de janvier 1825 à février 1826, le Père Sellier fut le directeur de conscience des maîtres et des élèves à Saint-Acheul du premier jusqu'au dernier jour du Petit-Séminaire. Par sa nature même l'action qu'il y exerça échappe à notre appréciation; nous savons seulement que ce fut celle d'un saint. A part la courte interruption de 1825 et une autre de six années (1830-1836), sa vie religieuse tout entière s'écoula dans cette maison de Saint-Acheul, où il mourut à l'âge de 82 ans, entouré de la vénération universelle (14 mars 1854). Un des ecclésiastiques les plus distingués du diocèse d'Arras, écrivait en apprenant la mort du Père Sellier : « Il semblait que l'âme de saint François Xavier eût passé dans son corps. Nous apprendrons sans surprise que des merveilles s'opèrent à son tombeau. » Cette espérance ne fut point trompée [1].

1. Voir la *Vie du P. Louis Sellier*, p. 316. Paris, Poussielgue-Rusand, 1858.

Achille Guidée était un de ces disciples du Père Sellier au collège de Montdidier qui rejoignirent leur maître à Saint-Acheul dès l'ouverture du Petit-Séminaire. Admis au noviciat, il fut d'abord professeur d'une classe de grammaire pendant les quatre premières années ; puis en 1818, le Père Simpson, en réorganisant la maison conformément au *Ratio Studiorum*, le nomma préfet général des classes. C'était une grosse charge pour un jeune homme de vingt-six ans, prêtre depuis un an à peine. C'est sur lui que pesait la responsabilité de la discipline dans un établissement qui comptait déjà cinq cents élèves pensionnaires. Le Père Guidée ne se trouva point inférieur à sa tâche. Sa préfecture dura six ans.

« Nul autre, dit le respectable auteur de sa biographie ne resta aussi longtemps à ce poste difficile et n'y fut jugé aussi bien à sa place. Nul n'y rendit des services plus signalés et n'y devint plus populaire. Depuis, il est resté dans la mémoire et le cœur des anciens élèves comme le type et la personnification du préfet des classes[1]. »

Le Père Guidée était de ceux dont l'Écriture dit que la maturité de l'esprit leur tient lieu de cheveux blancs[2]. Par tempérament autant que par sa formation religieuse, il estimait que la condition première de toute action éducatrice est « de se faire respecter d'abord, et au besoin redouter ». Toute autre voie, si spécieuse qu'elle parût, il la déclarait déraisonnable et fatale. Ce principe qu'il inculquait aux autres fut constamment la règle de sa propre conduite. « Il se fit craindre ; il ne s'en défendait pas et il s'intitulait volontiers le terrible préfet de Saint-Acheul. Sa haute taille, ses grands yeux noirs ombragés d'épais sourcils, son regard vif et parfois foudroyant, son visage austère et sa parole accentuée, nette, vibrante, tout en lui commandait le respect et la crainte. Sa présence, moins que cela quelquefois, un indice de cette présence, un

1. *Vie du R. P. Achille Guidée*, par le P. Grandidier. P. 72. Paris, Sarlit, 1867.

2. *Cani autem sunt sensus hominis*. Sap., IV. 8.

soupçon qu'il n'était pas éloigné, sa barrette aperçue de la salle d'étude, suffisait pour maintenir la discipline[1]. » D'ailleurs, sous cet aspect intimidant, battait un cœur de père et d'apôtre. L'expression de ses sentiments lui échappait en certaines circonstances, et on en était d'autant plus touché que le Père préfet ne passait pas pour un sentimental. « Je n'ignore pas, disait-il un jour aux élèves réunis à l'église, que j'ai une figure sévère, dure même et que je fais quelquefois de la peine sans le vouloir. Cependant Dieu, qui est ici présent et que je prends à témoin, sait combien je vous aime; il n'est aucun d'entre vous pour lequel je ne sois prêt à verser tout mon sang. Croyez donc que si je vous fais parfois de la peine, c'est uniquement en vue de vous faire du bien. »

C'est grâce à ce mélange de fermeté et de tendresse que le « terrible préfet de Saint-Acheul » devint populaire parmi cette jeunesse qui l'aimait tout en le craignant; beaucoup, même parmi les plus turbulents, ceux-là mêmes qui avaient le plus éprouvé les rigueurs de sa justice, lui gardèrent longtemps après leur sortie du collège une estime affectueuse et confiante.

Comme Achille Guidée, les deux frères Louis et Maxime de Bussy, formés aux vertus religieuses par le Père Sellier au collège de Montdidier, s'empressèrent de le rejoindre à Saint-Acheul. Moins brillamment doué que son aîné, le Père Maxime a conquis une notoriété plus grande dans une longue carrière vouée principalement aux retraites sacerdotales. Nous le retrouverons au cours de cette Histoire.

Également riche de talent et de vertu, le Père Louis était un sujet d'élite que la mort enleva à la fleur de l'âge. Il avait à peine trente-trois ans (9 février 1822). Dès la seconde année de Saint-Acheul, il succéda au Père Loriquet dans la chaire de Rhétorique. Il sut inspirer à ses élèves le goût de l'étude et l'ardeur du travail; ce fut lui

1. Grandidier, *op. cit.*, p. 43.

qui institua l'Académie de littérature qui fut jusqu'au dernier jour de Saint-Acheul un précieux instrument d'émulation et de progrès. En même temps il dirigeait la Congrégation de la Sainte Vierge ; c'est au Père Louis de Bussy qu'elle dut son organisation, ses règlements, différentes pratiques et usages qui devaient entretenir sa ferveur au dedans et étendre son action au dehors. C'est ainsi qu'il répartit ses congréganistes en sections dont chacune avait ses attributions spéciales de piété, de zèle ou de charité. Malgré sa jeunesse il était en vénération parmi les élèves; les *Annales de Saint-Acheul* en ont conservé des témoignages non équivoques. Nombre d'entre eux réclamèrent la faveur de le veiller pendant sa dernière maladie; la plupart voulaient recevoir sa bénédiction, « et l'on remarqua, dit l'annaliste, que cette bénédiction produisit des effets merveilleux ; plusieurs changèrent de conduite et furent cités depuis comme des modèles ». Beaucoup de ceux qui le visitèrent après sa mort emportèrent des parcelles de sa soutane pour les conserver comme des reliques.

Nous avons retrouvé dans de vieux recueils quantité de pièces d'éloquence et de poésie que les académiciens de Saint-Acheul consacrèrent à la mémoire de leur cher maître, entre autres tout un petit poème en hexamètres fort bien tournés, sous ce titre : *Elegiacum de morte Lodoicis de Bussy inter discipulos colloquium.* Il est signé L.-M. Marquet, un de ces rhétoriciens de Saint-Acheul, passablement nombreux, qui se donnèrent à la Compagnie de Jésus, et qui avaient trouvé au pied de la chaire du Père de Bussy leur vocation religieuse en même temps que leur formation littéraire. Toutefois le plus bel éloge du jeune professeur est encore dans ce cri de douleur arraché à celui à qui, après Dieu, lui-même devait sa vocation : « Hélas! écrivait le vénérable Père Sellier dans son journal intime, quel trésor nous avons perdu, en perdant cette âme si belle, si simple, ce religieux si instruit, si détaché de lui-même et si modeste avec tant de talents! »

Un autre nom qui a droit à être mentionné ici est celui d'un jeune scolastique mort avant d'arriver au sacerdoce. L'annaliste de Saint-Acheul s'arrête avec une admiration émue devant cette figure de prédestiné.

Charles François Hallu appartenait, lui aussi, à la petite phalange venue de Montdidier. Professeur de classes de grammaire pendant les sept premières années de Saint-Acheul, il y parut comme autrefois le jeune François Régis au collège de Toulouse. On l'appelait le Saint; sa vue seule suffisait à maintenir dans l'ordre un petit peuple espiègle; les plus turbulents devenaient silencieux et attentifs : « Comment, disaient-ils, pourrions-nous faire de la peine à notre Saint? » Chose à peine croyable pour qui a quelque expérience professionnelle, le jeune maître ne pouvant plus, à cause de la faiblesse de sa poitrine, se faire entendre de ses quarante ou cinquante écoliers, il prenait l'un d'eux à ses côtés et lui parlait à l'oreille; l'enfant répétait la leçon à voix haute ; la classe ne souffrait point de cette méthode; l'infirmité du professeur ne faisait que redoubler l'application des élèves. « Le préfet des études, dit encore l'annaliste, a plus d'une fois attesté que, lorsqu'il voulait se donner le plaisir de voir une classe bien tenue et bien faite, « c'était celle du F. Hallu qu'il allait visiter. » Il fallut pourtant le décharger d'un fardeau au-dessus de ses forces; sans quitter Saint-Acheul, il passa au cours de théologie qui s'y faisait alors. Il mourut avant de l'avoir achevé, laissant derrière lui un parfum de sainteté qui rappelait les Louis de Gonzague et les Berchmans. (7 septembre 1825.)

Voici encore les noms de quelques-uns des Jésuites de la Province de France qui étaient de service dans les huit Petits-Séminaires lorsque les Ordonnances de 1828 vinrent les en chasser. Nous les choisissons parmi ceux qui ont conquis dans la suite, nous ne dirons pas la gloire, mais du moins quelque réputation. Louis Maillard professait la philosophie à Saint-Acheul; Joseph Barrelle, préfet des classes à Billom, préludait au rôle qu'il allait bientôt

remplir avec un éclat extraordinaire au pensionnat de Fribourg. Déjà, au cours de l'année, on avait dû l'arracher momentanément à des fonctions où il succombait sous le poids même de ses succès : « Il faudrait être un ange, disait le Père Druilhet, pour résister à un pareil entraînement. » Étienne Deplace occupait la même charge à Bordeaux, et Pierre Chaignon, le futur apôtre du clergé, à Montmorillon; Benoit Planchet y enseignait les humanités; Nicolas Deschamps faisait la même classe à Aix; Frédéric Studer à Dôle, et Yves Bazin à Sainte-Anne d'Auray. Philippe de Villefort professait les mathématiques à Saint-Acheul et Arsène Cahour à Sainte-Anne. La chaire de Rhétorique était occupée à Billom par Léonard Loumeau et à Bordeaux, par Louis Marquet. Adolphe Pillon faisait la quatrième à Dôle, Alexis Lefebvre la cinquième à Aix, et Charles Cahier la même classe à Saint-Acheul. A Saint-Acheul encore nous trouvons Pierre Labonde, Ferdinand Jeantier, Louis Lambillotte, etc.

*
* *

Au commencement de septembre 1828, il n'y avait donc plus un seul Jésuite à faire une classe dans le royaume de France; la vigilance des libéraux, l'habileté diplomatique et la fermeté du gouvernement avaient conjuré un grand péril. La campagne n'avait pas duré moins de quatre ans, mais une telle victoire ne pouvait être achetée au prix de trop longs et trop constants efforts. A la distance où nous sommes de ces événements, les gens qui n'ont pas l'esprit hanté par des fantômes ont peine à comprendre qu'on se soit tant agité, qu'on ait fait tant de bruit pour si peu de chose. Mais, à y regarder de près, il est aisé de constater que toute cette agitation était factice, que tout ce tumulte était le fait d'un nombre très restreint d'individus qui criaient très fort et donnaient l'illusion d'entendre la nation elle-même clamant sa terreur et sa colère.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que ceux qui mènent les affaires publiques imposent leurs idées, leurs desseins, leurs passions en les appelant volonté nationale, courant irrésistible de l'opinion. Dans ses négociations avec la Curie romaine pour obtenir le silence du Pape sur les Ordonnances, le gouvernement ne craignit pas d'invoquer, entre autres arguments, le sentiment du pays, « l'immense majorité de la nation », qui se prononçait très énergiquement contre le rétablissement des Jésuites, et réclamait l'exécution des lois portées contre eux. La vérité, est-il besoin de le dire, c'est que l'immense majorité de la nation était parfaitement indifférente à la question des Jésuites, qu'elle ne les connaissait point, qu'elle ne savait même pas s'ils existaient. Chose bien remarquable, l'aveu de Mgr Frayssinous dans la séance du 26 mai fut une véritable révélation, même pour le monde de la politique où l'on devait pourtant être renseigné. Jusque-là, on pouvait croire, sur la foi du *Constitutionnel*, à des êtres fantastiques, moitié sorciers, moitié démons, habitant Montrouge ou Saint-Acheul, mais on ne savait pas, de science certaine, qu'il y eût en France des Jésuites authentiques, religieux de la Compagnie de Jésus supprimés par arrêts des Parlements, et que ces Jésuites dirigeaient huit Petits-Séminaires. Quant à ceux qui protestaient bruyamment contre le retour des Jésuites et réclamaient contre eux l'application des lois existantes, c'était une infime minorité, composée principalement de légistes et d'écrivains, journalistes ou pamphlétaires pour la plupart, et renforcée de la bourgeoisie voltairienne. Cette fraction était, il est vrai, qualifiée « d'élite de la nation » dans les instructions émanées du Ministère. Mais il y avait une autre fraction du pays comprenant à peu près tout ce qui était sincèrement dévoué à la monarchie et à la religion; celle-là aussi formait une élite, et elle peuplait de ses enfants les établissements des Jésuites, qu'elle trouvait trop peu nombreux.

L'immense majorité des évêques — et les évêques aussi sans doute appartiennent à l'élite — insistaient pour les

avoir dans leurs diocèses[1]. Les Jésuites de la Province de France avaient accepté la direction de huit Petits-Séminaires; mais une statistique conservée dans leurs papiers de famille nous apprend que, durant le premier quart de siècle écoulé depuis leur établissement, *126 maisons d'éducation* leur avaient été offertes, savoir: 87 Petits-Séminaires, 9 Grands Séminaires et 30 collèges municipaux. A quoi il faut ajouter 55 résidences[2]. Après cela soutenir que le pays les repoussait semblera quelque peu paradoxal.

1. Leurs instances étaient telles parfois que le Provincial avait toutes les peines du monde à faire agréer ses excuses. Au moment de sortir de charge, le P. Godinot se voyait ainsi aux prises avec le cardinal de Clermont-Tonnerre qui réclamait depuis longtemps des Jésuites à Toulouse: « Le cardinal, écrivait-il, en répondant à la lettre de refus, sans avoir l'air de se plaindre d'après les raisons qu'on lui donnait, y a mêlé un mot piquant, et insinuait que, malgré son dévouement à la Compagnie, on paraissait déterminé à ne lui rien accorder, malgré ses demandes anciennes et constamment réitérées. M. Berger, son vicaire-général, m'en écrivit une dans le même temps beaucoup plus sèche et plus piquante. » (Au R. P. Général, 24 novembre 1829.)

2. Syllabus sedium oblatarum intra Galliam 1814-1838. (*Litteræ annuæ* 1837-1838, p. 172.)

CHAPITRE X

I. — Les huit Petits-Séminaires étaient une charge trop lourde pour la Province de France ; leur fermeture a d'heureuses conséquences. Organisation de maisons d'études et de résidences. Montrouge maison de retraite. Paray-le-Monial. Les Jésuites travaillent au procès de béatification de Marguerite-Marie Alacoque. Le P. Debrosse aumônier de la Visitation.

II. — Commencements de la maison de Vals. Mgr de Bonald appelle les Jésuites au Puy. Le P. Chauchon meurt à la peine. Le P. Guillermet. Les Missions de campagne. Les Jésuites au pèlerinage de Notre-Dame de Liesse. Témoignage que leur rend l'évêque de Soissons.

III. — Les Jésuites français sont appelés en Portugal. Don Miguel. Les descendants de Pombal. Mission du *Loureto*. Le P. Joseph Barrelle. Les Jésuites au *Colleginho*. Don Miguel leur confie le Collège des Arts à Coïmbre. Marche triomphale. Devant le cercueil de Pombal. Aujourd'hui l'*Hosanna*, demain le *Tolle*. Décret officiel du rétablissement de la Compagnie en Portugal. Don Pedro l'emporte. Les Jésuites traqués par la populace de Lisbonne. Retour de Coïmbre. Le fort Saint-Julien. Expulsion du Portugal.

IV. — Les *operarii* en France. Encore les Missions. Le Père Claude Guyon à Notre-Dame. Le P. Bellefroid à Louis-le-Grand. Mort de Mgr de Bausset-Roquefort. Mort de Léon XII. Élection de Pie VIII. Mort du P. Fortis. Élection du P. Roothaan. Sage recommandation pour les annalistes. Mort du cardinal de Clermont-Tonnerre. Mort de Mgr Feutrier. Fin du provincialat du P. Godinot. Caractère de son administration.

V. — Le P. Julien Druilhet est nommé Provincial de France. Ses antécédents. Encore les Ordonnances de 1828. Elles irritent les catholiques, soutiens de la monarchie, sans satisfaire les libéraux. Le ministère Martignac s'use dans l'équivoque. Sa chute. Avènement du ministère Polignac. Le conflit éclate entre le Roi et la Chambre des Députés. Les Ordonnances de 1830. La Révolution de juillet. Son

caractère violemment antireligieux. Les Jésuites désignés aux fureurs populaires. A la rue de Sèvres ; à Montrouge ; à Saint-Acheul ; à Dôle, etc. Vannes et Vals échappent à la tourmente.

VI. — Le P. Druilhet pendant la Révolution. On cherche des asiles. Les scolastiques à Brigue en Valais. Les novices en Espagne et en Piémont. Leur fidélité à leur vocation. Coup d'œil sur les ruines. La vraie fraternité internationale. La Province française au lendemain de la Révolution de juillet.

I

Les huit Petits-Séminaires dont la Province de France à ses débuts avait assumé la charge étaient pour elle un fardeau trop lourd. Avec le régime de l'internat que la Compagnie de Jésus n'a jamais subi que comme un mal nécessaire, ces établissements exigeaient un personnel qu'elle ne pouvait fournir qu'au détriment de ce qu'on appellerait en langue militaire la formation de ses recrues. Nous avons eu déjà l'occasion de signaler les inquiétudes des Supérieurs majeurs à ce sujet. En 1826 le Père Rozaven écrivait de Rome au maître des novices de Montrouge : « Je suis convaincu comme vous que la constitution actuelle de nos maisons est mortelle pour nos scolastiques [1]. » Il aurait voulu que, au sortir du noviciat, tous ces jeunes gens fissent les études prescrites par l'Institut et qu'ils ne fussent envoyés dans les pensionnats qu'après l'ordination sacerdotale. Telle n'est pas, à vrai dire, la règle ni la pratique traditionnelle de la Compagnie ; mais l'Assistant de France estimait que ce qui était sans inconvénient dans les collèges d'autrefois ne l'était plus dans ceux d'aujourd'hui.

Si douloureuse que fût la blessure des Ordonnances, on n'en éprouva donc pas en haut lieu une peine excessive ; on ne fut même pas éloigné d'y voir un bienfait providentiel. Un an après l'exécution, le Père Rozaven écri-

1. Au P. Gury, 30 nov. 1826.

vait encore : « La dissolution de nos Petits-Séminaires a sans doute été un mal pour la religion en général ; mais elle peut et doit avoir de bons effets pour nous. » Le Père Julien Druilhet, alors *socius* et bientôt successeur du Père Godinot, était plus explicite encore. Il écrivait à la veille de l'exécution des Ordonnances :

« Si pourtant, comme consulteur de la Province, il m'était permis, enjoint même de dire toute ma pensée, je dirais, mon Très Révérend Père, que ce coup qui vient de nous frapper ne nous est point aussi funeste qu'on aurait pu se l'imaginer d'abord. Nos jeunes scolastiques se fatiguaient, s'usaient dans les travaux de la surveillance et de la régence. Leur santé en souffrait, leur esprit intérieur et religieux peut-être encore davantage. Il me semble que, si ce coup n'est qu'une suspension, et qu'elle ne doive durer que trois ou quatre ans, nous aurons plus à nous en féliciter qu'à nous en plaindre. Notre jeunesse pendant ce temps-là pourra être appliquée, retrempée dans l'esprit de la Compagnie et préparée au sacerdoce, tandis que les prêtres, par petits corps d'*operarii* pourront dans les divers diocèses, travailler sous les ordres des évêques qui ont déjà fait des demandes nombreuses, et peut-être par là produire au moins autant de bien, quoique d'une autre manière, que nous avons pu jusqu'à présent en produire en France[1]. »

Le Père Roothaan lui-même n'en jugeait pas autrement : à peine élu général, il écrivait à propos de la situation faite aux Jésuites français par les Ordonnances de l'année précédente : « Elles ont certainement été avantageuses et pour les scolastiques et aussi pour nombre de Pères. » Et comme s'il craignait déjà le retour des imprudences passées, le Révérend Père ajoutait : « Tout n'est pas fait encore. Si la Providence ménage quelques ouvertures, mon désir est qu'on ne précipite rien, qu'on ne se charge pas au-dessus de ses forces, que les jeunes gens surtout

1. Le P. Druilhet au T. R. P. Général Fortis, 29 juillet 1828.

ne soient pas exposés à être estropiés ensuite pour l'esprit et pour les sciences[1]. »

On allait donc profiter de la libération du nombreux personnel employé dans les Petits-Séminaires pour compléter la formation intellectuelle et religieuse de ceux qui étaient en âge de la recevoir. En effet, dès le mois d'octobre qui suivit l'exécution des Ordonnances, on ne comptait pas moins d'une centaine de religieux exclusivement appliqués à leurs études. Dans deux seulement des huit Petits-Séminaires qu'ils dirigeaient, à Saint-Acheul et à Dôle, les Jésuites français étaient chez eux et y demeurèrent après les Ordonnances. Saint-Acheul reçut 27 étudiants en Théologie répartis en deux cours ; les deux autres cours, avec 22 étudiants, furent installés dans les locaux du pensionnat de Dôle[2]. En même temps 21 privilégiés avaient été envoyés à Rome pour étudier soit la Théologie, soit la Philosophie. Dix autres vinrent à Paris étudier les mathématiques et la physique; tandis que la maison de campagne du collège d'Aix, Saint-Joseph du Tholonet, donnait asile à un second cours de sciences qui réunit 17 jeunes scolastiques[3]; enfin 11 autres plus jeunes encore suivirent un cours d'études littéraires au château d'Aiguines, dans le Var, mis libéralement à leur disposition

1. Du P. Roothaan au P. Gury, 15 décembre 1829.

2. Le Collège de l'Arc appartenait à la ville qui le reprit après les Ordonnances; les Jésuites avaient acquis l'hôtel de Scey tout proche du collège pour y établir le pensionnat.

3. Mgr de Bausset, qui avait appelé les Jésuites à Aix, aimait à venir chercher le recueillement et le repos dans la solitude de Saint-Joseph. Un jour qu'il y avait présidé une fête religieuse, il exprima le désir d'y voir bâtir une chapelle à Notre-Dame de Lorette, et séance tenante il s'inscrivit pour 2.000 francs. Les familles des élèves et quelques amis fournirent le reste des fonds nécessaires; la première pierre fut bénie solennellement par l'archevêque le 25 mars 1828, quelques semaines seulement avant les Ordonnances. La construction se poursuivit, comme celle du temple de Jérusalem, dans des jours pleins d'alarmes, *in angustia temporum*. Mgr de Bausset n'en vit pas l'achèvement, il mourut le 9 janvier 1829. Son successeur Mgr de Richery fit la bénédiction de la chapelle le 22 juillet de cette même année, et le 3 novembre, le cœur de Mgr de Bausset y fut déposé, conformément au désir qu'il en avait exprimé à son lit de mort.

par le duc de Blacas. Ce généreux bienfaiteur qui avait pris la part que nous avons dite à la négociation des Ordonnances en cour de Rome, témoignait ainsi de ses véritables sentiments envers la Compagnie de Jésus.

Obligés d'abandonner les Petits-Séminaires, les Jésuites ne s'éloignèrent pas des diocèses où ils avaient été appelés. A l'exception de celui de Poitiers, tous firent des instances pour conserver au moins quelques prêtres qui s'emploieraient au saint ministère. C'est ainsi qu'au lendemain des Ordonnances plusieurs résidences furent ouvertes. L'archevêque de Bordeaux, Mgr de Cheverus, qui avait vu les Jésuites à l'œuvre dans les Missions d'Amérique, n'épargna rien pour les retenir dans sa ville épiscopale. « Il leur offrit, dit son historien, une maison voisine de son palais et donna à ceux qui y restèrent 6.000 francs chaque année pour leurs dépenses[1]. » C'est ainsi encore que Sainte-Anne d'Auray fut remplacé par la résidence de Vannes et Billom par celle de Clermont. A Forcalquier même la résidence subsista toute une année après la suppression du Petit-Séminaire. Seul le Poitou laissa partir les Pères de Montmorillon sans les retenir nulle part; ce n'est que plusieurs années après que la ville de Poitiers les rappela.

Grâce aux histoires fantastiques qui, depuis quatre ans, remplissaient les pamphlets et les colonnes des journaux, le nom de Montrouge était devenu une sorte d'épouvantail; le pouvoir occulte qui, de cette forteresse, gouvernait la France, et peut-être le monde, inspirait des inquiétudes jusque dans les régions administratives; plus d'une

1. *Vie du cardinal de Cheverus,* par Huen-Dubourg, Périsse, Paris, Lyon, 1837, p. 237.

L'auteur de cette biographie cite plusieurs lettres adressées au Pape par Mgr de Cheverus, pendant qu'il était évêque de Boston. Il y exprime sa tendre affection en même temps que son estime pour les missionnaires Jésuites et pour la Compagnie elle-même... *Dilectum dilectæ Societatis Patrem* (Grassy) *maxima prosequor veneratione... Talibus operariis indigemus quales suppeditat Societas Jesu. Hi nempe sunt operarii inconfusibiles, recte tractantes verbum veritatis ...*, p. 133, 129.

fois cette paisible maison avait été l'objet des perquisitions policières ; plusieurs fois aussi elle avait failli subir les assauts de la populace fanatisée[1] ; en tout cas elle attirait trop l'attention pour qu'il fût prudent d'y maintenir après les Ordonnances la trop nombreuse population qu'elle abritait depuis dix ans. Tous les novices, au nombre de plus de cinquante, furent donc réunis à Avignon, et Montrouge ne fut plus habité jusqu'à son dernier jour que par les Pères du troisième an et les ecclésiastiques ou hommes du monde qui y venaient, disent les *Mémoires*, « de tous les points de la France », se retremper dans les exercices de la retraite. Leur affluence fut alors vraiment extraordinaire. « C'étaient des professeurs, directeurs, supérieurs de petits et grands Séminaires, des vicaires généraux, chanoines, curés, vicaires, des prêtres attachés à l'Université, des laïques pères de famille, comtes, marquis, barons, artistes; des militaires, des avocats, des jeunes gens en grand nombre pour décider leur vocation, des prêtres constitutionnels qui depuis la Révolution n'avaient exercé aucune fonction ecclésiastique, quelques-uns qui avaient pris des engagements sacrilèges incompatibles avec les premiers. Il y en a eu huit, dix, et jusqu'à treize à la fois... Le silence était rigoureux en temps de récréation comme en tout autre temps... Plusieurs des retraitants ont fait les grands exercices d'un mois... Il est impossible de dire les biens immenses que ces retraites ont opérés[2]... »

Trois résidences nouvelles furent inaugurées au lende-

1. « Ce fut en 1827 que l'acharnement contre Montrouge sembla être porté à son comble... Les amis de la Société tremblaient pour les novices... Dans nos collèges on tremblait également pour les habitants de Montrouge... Au milieu de ce vacarme, les novices continuèrent tranquillement le cours de leurs exercices...; ils n'en sortaient pas moins deux fois par semaine pour la promenade et les catéchismes... Ce qu'ils ne purent ignorer de toutes ces clameurs, de toutes ces menaces, bien loin de troubler leur calme et leur joie, ne servait qu'à exciter davantage leur ferveur... » (*Mémoires de Montrouge*, p. 312.)

2. *Mémoires de Montrouge*, p. 447.

main de l'exécution des Ordonnances, celles de Paray-le-Monial, de Vals et de Notre-Dame de Liesse.

Il y avait entre la petite ville de Paray-le-Monial et la famille de saint Ignace une sorte d'alliance séculaire. Les anciens Jésuites avaient été assez heureux pour en extirper l'hérésie protestante, et y faire établir un monastère de la Visitation, quatre années seulement après la mort de saint François de Sales. Plus tard, lors des révélations de la Bienheureuse Marguerite-Marie, le Père de la Colombière et la Compagnie de Jésus y avaient reçu la mission de faire connaître et de propager le culte du Sacré-Cœur. Les Jésuites du dix-neuvième siècle saisirent avec bonheur l'occasion qui se présentait de rentrer en un lieu où les appelaient de tels souvenirs. L'initiative vint du couvent de la Visitation. Les filles de sainte Chantal, écrivait le premier Supérieur de la nouvelle résidence, durent à nos anciens Pères leur établissement à Paray; « aujourd'hui elles nous rendent bien la pareille, car non seulement ce sont elles qui nous ont appelés, ont obtenu le consentement de l'évêque d'Autun, mais encore elles ont acheté la maison, l'ont fait réparer et meubler et se chargent de tous les frais d'entretien[1]. »

La charité des pieuses moniales n'était pas complètement désintéressée. Le procès de béatification de Marguerite-Marie Alacoque était ouvert; elles comptaient sur les Jésuites pour mener à bien cette laborieuse affaire. « Nous nous occupons, disait encore le Père Debrosse, du procès de béatification, but de notre établissement... La Congrégation des Rites nous a tracé la voie...; elle autorise pour trois ans, mais désire qu'on aille vite. Cela dépend de l'évêque et de ceux qu'il désignera pour nous aider. »

On ne perdit pas de temps : en moins de deux ans, les informations canoniques étaient achevées, et le dossier mis au point. Le 22 juillet 1830 eut lieu l'ouverture du

1. Lettre du P. Debrosse au T. R P. Roothaan, 25 sept. 1829.

tombeau et la translation des restes mortels de la Vénérable Servante de Dieu. « La cérémonie, écrivait le Père Debrosse, s'est accomplie avec une grande solennité ; soixante prêtres s'y sont trouvés réunis ; Mgr l'évêque s'est rendu à Paray pour présider. Le corps municipal y a assisté avec tous ses insignes. Ce fut un jour de triomphe pour le Divin Cœur et pour son humble servante. Il y a eu plusieurs miracles dont vous trouverez ci-jointe la relation. » Le Père Debrosse ajoute : « Plusieurs des Nôtres sont venus — une vingtaine, dit une autre lettre —; mais aucun d'eux n'a obtenu de miracle. Heureusement; ces faveurs eussent été suspectes et plutôt nuisibles. » Et il conclut : « On va transcrire les actes, les remettre à l'évêque, qui les fera parvenir. Notre tâche est finie. » (29 juin 1830.)

Cette date est à remarquer, c'était la dernière des trois *glorieuses*. Le contre-coup de la Révolution allait se faire sentir à Paray comme sur tous les points du royaume ; les Jésuites durent se disperser et se cacher pour échapper à l'orage. Quelques semaines après, le Père Debrosse, rendant compte des événements, ajoutait : « Heureusement le procès était terminé. Quelques jours plus tard tout était manqué[2]. »

Il y avait un autre motif de l'empressement des Visitandines à procurer l'établissement des Jésuites à Paray ; elles comptaient que l'un d'eux ferait le service religieux de la communauté. Nous mentionnons ce détail en apparence bien secondaire, parce qu'il se rattache à un point de discipline que la Compagnie de Jésus considère au contraire comme de haute importance, et qu'elle a souvent l'occasion de maintenir.

La règle du saint fondateur interdit aux Jésuites de se charger de la direction spirituelle ordinaire des communautés religieuses de femmes ; il ne leur faut rien de

1. Lettre du P. Debrosse au T. R. P. Roothaan, 29 juil. 1830.
2. Le même au même, 7 novembre 1830.

moins qu'une dispense de la première autorité pour accepter dans des cas exceptionnels les fonctions d'aumônier dans un couvent. Aussi dès l'abord, le Provincial de France se montra-t-il fort peu disposé à entrer dans les vues de la Visitation. Mais, une fois la petite résidence installée, les instances devinrent plus pressantes. Les circonstances paraissaient demander qu'on fît fléchir la règle. On manquait de prêtres; la communauté renaissante était composée de religieuses anciennes déshabituées de la vie claustrale et de nouvelles peu formées ; les Mères pensaient que la direction d'un religieux était nécessaire pour restaurer l'esprit primitif et les habitudes régulières ; elles se bornaient à supplier la Compagnie de Jésus de leur donner un confesseur pour un an. Un Mémoire présenté au Père Provincial faisait valoir cinq raisons à l'appui de la demande ; le Père Godinot le transmit au Général avec six raisons contre. (1er novembre 1829.) Il paraît bien que le Père Roothaan se rangea à son avis, ou tout au moins fit une réponse dilatoire. Mais quelques mois après, la Révolution de juillet vint changer la face des choses ; la résidence fut dispersée ; les Pères durent accepter des situations dans les rangs du clergé séculier; le Père Debrosse demeura seul à Paray, nommé par l'évêque d'Autun aumônier de la Visitation [1]. Il y resta trois ans. La petite ville avait bientôt retrouvé son calme habituel. Dès le commencement de l'année suivante, le Père Debrosse écrivait : « J'exerce mon ministère sans être ni inquiété ni troublé en aucune manière. » Et sur la fin de la même année : « Nous jouissons toujours ici d'une grande tranquillité par la protection de la Vénérable Sœur (Marguerite-Marie). Pendant tout le temps de la belle saison, j'ai donné des retraites selon la méthode de saint Ignace à un grand nombre d'ecclésiastiques. J'en ai encore quatre en ce

1. Le P. Druilhet, alors Provincial de France, écrit à la date du 5 octobre 1830 : « M. Debrosse : Il peut aller aumônier à la Visitation de Paray. »

moment ; c'est autant que notre modeste habitation en peut contenir. » (19 octobre 1831.)

Cette occupation si délicate et si absorbante, surajoutée au service religieux du monastère alors doublé d'un pensionnat, ne suffisait pas au zèle du Père Debrosse ; comme il l'avait fait à Bordeaux, il fonda à Paray une *Bibliothèque des Bons livres* et y établit la dévotion de l'*Heure Sainte,* qu'il considérait comme une pratique essentielle du culte du Sacré-Cœur. Il en fit son œuvre de prédilection. Il publia un *Manuel de l'Heure Sainte*[1] ; il rédigea et fit approuver à Rome les statuts de l'Association pour laquelle il obtint d'abondantes faveurs spirituelles. Ses efforts pour la propager furent couronnés de succès. Il écrit, à la date du 13 février 1831, qu'elle compte 3.500 adhérents. En 1833, leur nombre montait à plus de 11.000. Mais cette année-là même, la petite résidence de Paray-le-Monial fut supprimée, et malgré les instances de l'évêque d'Autun pour la faire rétablir les Jésuites n'y revinrent que près d'un demi-siècle plus tard[2].

II

Le mois d'octobre 1828 vit encore les commencements de la maison de Vals, près le Puy, qui devait avoir par

1. L'*Heure Sainte, Méthode pour faire cet exercice avec fruit.* Paris, Poussielgue-Rusand, 1832.

2. En quittant Paray, le P. Debrosse alla gouverner la maison des missionnaires de Laval. Son âge et ses infirmités ne lui permirent pas de porter longtemps le fardeau de la supériorité ; mais il y resta jusqu'à la fin, occupé à des fonctions purement spirituelles. La grande consolation de ses vieux jours fut de faire bâtir à quelque distance de la ville une chapelle dédiée à Saint Joseph pour qui il avait une tendre dévotion. Ce sanctuaire ne tarda pas à devenir un but de pèlerinage ; le pieux vieillard ne craignait pas de s'y rendre souvent lui-même à jeun pour y célébrer la messe. Il mourut le 18 février 1848, âgé de 86 ans ; on l'enterra au pied de l'autel de Saint Joseph. Robert Debrosse avait appartenu à la Société des Pères de la Foi et il fut de ceux qui, dès la première heure, s'enrôlèrent sous la bannière de saint Ignace.

la suite un rôle considérable dans l'existence des deux Provinces de Lyon et de Toulouse. Dès 1824 les Jésuites avaient été sollicités de prendre la direction du Petit-Séminaire de la Chartreuse. L'année suivante l'évêque revenait à la charge dans une lettre pressante adressée au Père Général. Héritier des sentiments de son père pour la famille de saint Ignace, Mgr de Bonald écrivait :

Le Puy, 28 février 1825.

« Mon Révérend Père,

« Dès que par l'autorité du siège apostolique je fus élevé à l'épiscopat, je pensai aux moyens de procurer à mon diocèse l'avantage de posséder les Pères de votre Compagnie. Je crus qu'il avait bien des droits à cette faveur. Le diocèse du Puy a été le théâtre des travaux et des vertus de saint François Régis ; les traces de son passage dans le pays que j'habite subsistent encore ; et ce grand saint est mort sur les frontières de mon diocèse. La Compagnie de Jésus est désirée par le troupeau confié à ma sollicitude et je n'ai pas cessé un instant de partager ce désir. Le bien de mon diocèse et, je dois dire, l'avantage de votre Société en France se réunissent pour démontrer la nécessité d'appeler vos Pères dans une province où ils travaillaient autrefois avec tant de zèle au salut des âmes.

« Je ne crains pas de dire que votre Compagnie trouverait un grand avantage à former l'établissement que je sollicite ; la raison en est simple ; je ne contrarierai pas les vocations. Si de jeunes clercs se sentent appelés à embrasser votre genre de vie, je leur donnerai toutes les facilités possibles pour suivre la voix de Dieu. Je crois, mon Révérend Père, que vous ne trouverez pas partout la même facilité que je vous offre... Je suis convaincu que, dès que vos Pères se seront établis au Puy, un grand

nombre de jeunes étudiants se présenteront pour entrer au noviciat... » Suit une description du Petit-Séminaire de la Chartreuse, « vaste, en bon air, hors de la ville, etc. ».

On ne pouvait répondre par un simple refus à pareille invitation ; mais d'autre part la Province de France n'était pas en mesure d'accepter de nouvelles charges. On pria l'évêque de vouloir bien accorder un délai. Quelques mois plus tard, le Père Godinot écrivait : « Nous sommes tombés d'accord pour ajourner l'affaire à quelques années[1]. »

L'exécution des Ordonnances fournit aux Jésuites le moyen de satisfaire le désir de Mgr de Bonald qui était aussi le leur. Mais cette fois il ne s'agissait plus de Petit-Séminaire. L'évêque du Puy venait d'acquérir un immeuble considérable dans le village de Vals, à deux kilomètres de la ville, dans l'intention d'y établir une communauté de missionnaires. Il s'empressa de rappeler au Provincial de France les promesses qui lui avaient été faites quatre ans auparavant ; il offrait la maison et ses dépendances pour y recevoir tous ceux qu'on jugerait à propos d'y envoyer, regrettant seulement de ne pouvoir leur assurer le moindre subside. Par ailleurs, il ne mettait pas de bornes à sa bienveillance. « Il offrait, écrit le Père Druilhet, de reconnaître la Compagnie comme corps religieux et d'ordonner ainsi les Nôtres sans dimissoires, ce qu'aucun évêque de France n'avait osé faire encore... Cette faculté nous est infiniment précieuse[2]. » Quelques années plus tard Mgr de Bonald, voulant assurer la situation de la Compagnie de Jésus dans le diocèse du Puy, lui concéda par un bail en règle la jouissance du domaine de Vals pour une durée de 99 ans, lui imposant seulement en retour l'obligation d'y entretenir trois missionnaires.

Le 10 octobre 1828, le Père Timothée Chauchon prit

1. « *Ad aliquot annos conventione facta, dilata est negotiatio.* » Godinot à Fortis, 24 juin 1825. En marge on lit cette note du R. P. Fortis : « *Differatur quantum fieri potest.* »

2. Le P. Druilhet au P. Général ; 15 juillet 1830.

possession, avec trois Pères et deux frères coadjuteurs, de la nouvelle résidence. Ils s'y installèrent en compagnie de la plus parfaite pauvreté. Les annales de la maison rapportent à ce sujet quelques détails touchants. Tout manquait, y compris les objets de première nécessité et l'argent pour se les procurer. On se fabriqua des lits avec ce que l'on trouva sous la main ; on allait faire sa toilette à la fontaine du jardin ; le Père Supérieur rapportait précieusement du Séminaire une plume à écrire. Du reste la charité publique s'empressait de pourvoir aux besoins les plus urgents. Le chanoine de la Font, confesseur de la foi pendant la Révolution, avait fait vœu sur les pontons de l'île de Ré, d'employer ce qu'il pourrait avoir de ressources à secourir les prêtres dans la misère. Il fut la providence des premiers Pères de Vals. De leur côté les communautés religieuses, les couvents de la Visitation et de Sainte-Claire spécialement, leur envoyaient du linge, des vêtements, des provisions ; les habitants du village, pauvres eux-mêmes pour la plupart, apportaient leurs offrandes qui parfois rappelaient à la lettre celle de la veuve de l'évangile. Telle une bonne femme remettait au Père Supérieur trois sous respectueusement enveloppés d'un papier.

Malgré tout la petite résidence à ses débuts connut la bénédiction du dénuement apostolique aggravé des rigueurs du climat. Vals est entre 600 et 700 mètres d'altitude. Le Père Chauchon ne tarda pas à en être victime ; il fut emporté à l'entrée de l'hiver, dans la force de l'âge ; il n'avait pas encore 37 ans accomplis. (12 janvier 1829.) En témoignage de leur vénération les habitants de Vals portèrent processionnellement son corps devant toutes les maisons du village avant de le conduire au cimetière.

Le Père Philibert Guillermet qu'on lui donna pour successeur entreprit sans plus tarder la construction d'une église, église bien modeste assurément ; mais dans les conditions où l'on se trouvait, l'entreprise pouvait paraître téméraire. Il ne fallut guère moins de quatre ans pour

la mener à bien. L'église, à peu près achevée en 1833, fut bénie par Mgr de Bonald le jour de la fête du Sacré-Cœur.

Au reste, si les difficultés matérielles et les privations de toute sorte rendirent pénibles les débuts de la maison de Vals, ils étaient par ailleurs singulièrement encourageants. Comme le disait l'évêque du Puy, le souvenir de saint François Régis était vivant parmi les populations du Velay, et elles appelaient de leurs vœux les religieux de la Compagnie qui leur avait donné celui qu'elles nommaient le *Saint Père*. Dès leur arrivée à Vals les Jésuites se virent impuissants à répondre à l'empressement du clergé et des fidèles qui réclamaient leur ministère. « Nous ne sommes que quatre ouvriers valides, écrivait le Père Guillermet, le 2 décembre 1829; si nous étions soixante, il y aurait de l'ouvrage pour tous. » Un peu plus nombreux en 1831, ils accusaient un total de 48.000 confessions. L'année précédente, à la veille de la Révolution de juillet, le collège royal du Puy lui-même avait demandé un Jésuite pour la retraite pascale. « Quatre cents élèves, écrivait encore le Père Guillermet, ont suivi les exercices avec beaucoup de recueillement ; presque tous ont communié le jour de la clôture et se sont rendus en procession à la cathédrale pour faire leur consécration à la Sainte Vierge[1]. »

Toutefois les Jésuites de Vals s'adonnaient de préférence aux Missions de campagne. C'est l'héritage que leur avait légué saint François Régis. Leur nombre s'étant accru, il y eut dès la fin de 1832 six à sept prêtres de la communauté occupés la plupart du temps à ce rude et fécond ministère. On verra par le trait suivant comment, après deux siècles écoulés, la vénération des peuples pour l'apôtre du Velay s'attachait encore à ses successeurs.

Au mois de janvier 1833, pendant que les Pères donnaient la Mission à Firminy, l'un d'eux le Père Bernard Pruvost fut emporté en quelques jours par la pleurésie pour s'être attardé au confessionnal en descendant de chaire. Il n'avait

1. Le P. Guillermet au P. Général, 15 juillet 1830.

que 31 ans. Frappés par ces circonstances qui leur rappelaient la mort de saint François Régis, les habitants témoignèrent le désir d'enterrer le jeune religieux dans l'église. L'autorité supérieure et les missionnaires eux-mêmes crurent devoir s'y opposer et l'inhumation se fit au cimetière. Les gens de Firminy ne se tinrent pas pour battus ; le cercueil fut déterré et rapporté à l'église. La piété populaire menaçait de déchaîner un conflit. Le sous-préfet de Saint-Étienne prévenu vint en personne calmer les esprits et faire exécuter les règlements de police. Le mort fut réintégré au cimetière, et sous prétexte de prévenir le désordre, la Mission fut suspendue ; les missionnaires obtinrent à grand'peine un délai de quelques jours pour entendre les confessions ; après quoi, comme il arriva souvent en pareil cas, pour éviter toute manifestation, ils s'éloignèrent pendant la nuit.

C'est à partir de cette même année 1833 que s'ouvre pour la maison de Vals une période nouvelle et de plus larges destinées. Nous aurons à y revenir.

En même temps que Mgr de Bonald rétablissait la Compagnie de Jésus dans le diocèse du Puy, Mgr de Simony la rappelait dans celui de Soissons, d'où elle s'était retirée sous son prédécesseur dans les circonstances rapportées plus haut. Le célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Liesse, à quatre lieues de Laon, avait été depuis les Croisades jusqu'à la Révolution un des pèlerinages les plus fréquentés de France. Mais il ne recevait plus maintenant que de rares visiteurs ; la contrée était d'ailleurs envahie plus que d'autres par l'indifférence religieuse. L'évêque pensa que, en faisant desservir le pèlerinage par une communauté de prêtres missionnaires, on verrait peut-être refleurir les beaux jours d'antan. Le Père Godinot entra dans ses vues, et au mois d'octobre 1828, la résidence de Notre-Dame de Liesse se trouva constituée. Le Père Dutems en fut le premier Supérieur. Il semble bien que la présence et les travaux des Jésuites produisirent tout d'abord dans la région un renouveau de vie chrétienne et même de piété.

Dès le carême de 1829, huit Pères du troisième an vinrent prêter main-forte aux ouvriers de la résidence qui ne suffisaient point à la tâche, soit pour le service du pèlerinage, soit pour les Missions dans les paroisses environnantes.

L'année suivante, malgré les troubles politiques, on enregistrait dans l'église de Notre-Dame près de 2.500 messes et plus de 10.000 communions. Là pourtant, comme ailleurs, la communauté dut se disperser, et le zélé supérieur écrivait que la persécution qui fait couler le sang lui paraissait moins funeste que celle qui obligeait chacun à reprendre son indépendance. Mais bientôt le choléra vint aider les ouvriers apostoliques à réchauffer la ferveur en eux-mêmes et dans les autres. Les victimes sont nombreuses, écrivait encore le Père Dutems; « mais la Sainte Vierge fait des merveilles; des cholériques ont été subitement guéris par l'invocation de Notre-Dame de Liesse ». (15 septembre 1832.)

Cependant, les mêmes raisons d'administration générale qui firent supprimer en 1833 la petite résidence de Paray-le-Monial menaçaient également celle de Liesse. A la première ouverture que lui en fit le Père Renault alors Provincial de France, l'évêque de Soissons témoigna le plus extrême déplaisir, et c'est au Père Général qu'il adressa une réclamation qui est tout à l'honneur de ceux qui en sont l'objet.

« Depuis six années, disait-il, l'état de choses n'a fait que s'améliorer. Nos Pères remplis d'un zèle apostolique se sont répandus non seulement dans les diverses paroisses de mon diocèse, et selon que leur zèle le leur inspirait et que le permettaient les obligations de l'Institut, ont évangélisé malgré le malheur des temps dans une grande liberté et avec fruit. Le pèlerinage s'est sensiblement accru et l'affluence a été telle en particulier dans l'année qui vient de s'écouler que l'église et même le bourg n'ont réellement pas suffi au concours. De grands biens résultent de la présence de nos Pères. Les instructions qu'ils font, les confessions qu'ils entendent et la confiance qu'ils

inspirent éclairent la foi des peuples, redressent les abus, rendent les conversions fréquentes et enfin font tomber des préjugés dont l'esprit de mensonge a malheureusement imbu un peuple trop crédule contre une Société dont la charité et l'esprit de sacrifice perpétuent les exemples de Celui dont elle porte le nom[1]. »

Néanmoins l'heureux succès des premières années paraît être allé en déclinant. Sur la fin de 1831, le Père Druilhet, Provincial de France, s'exprimait ainsi sur la maison de Liesse : « Il s'y fait un bien immense... Sept ou huit ouvriers, si l'on pouvait les y loger et nourrir y seraient grandement et bien utilement occupés. » (4 décembre.) Son successeur au contraire, le Père Renault constatait que, hormis la saison où affluaient les pèlerins, le village de Liesse ne pouvait guère offrir d'aliment à l'activité des missionnaires ; d'autre part le clergé soissonnais ne faisait que rarement appel à leur concours. C'est pourquoi il fut convenu avec l'évêque que la Compagnie de Jésus n'y aurait plus de résidence fixe, mais que la maison de Saint-Acheul y enverrait quelques Pères pour le service du pèlerinage, de l'Ascension jusqu'à la Toussaint ; ils y seraient simplement les hôtes du curé et ses auxiliaires. Quelques années plus tard, les libéralités de certains bienfaiteurs, spécialement de l'abbé Billaudet et de M. Fressencourt, permirent aux Jésuites de donner à leurs œuvres de Liesse plus d'ampleur et de stabilité. En 1842 on construisit une vaste maison, avec une chapelle intérieure pour l'usage des retraites fermées. Dès lors on y donna fréquemment et presque sans interruption, à certaines époques de l'année, les Exercices spirituels de saint Ignace à des groupes plus ou moins nombreux, comptant parfois jusqu'à trente retraitants.

1. Mgr Jules-François de Simony, évêque de Soissons au T. R. P. Roothaan, 14 octobre 1833.

III

Lorsqu'un pays repousse les Jésuites, un autre les appelle. C'est là comme une loi providentielle de l'histoire de la Compagnie de Jésus, loi qui ne subit pas d'exception, même lorsque tous les États catholiques se coalisèrent pour la supprimer. C'est ainsi qu'au lendemain des Ordonnances qui les excluaient de toute fonction d'enseignement, les Jésuites français se virent pressés d'aller restaurer l'éducation en Portugal.

Aucun royaume n'avait fait meilleur accueil à l'Ordre de saint Ignace à sa naissance; nulle part il n'avait eu une existence plus prospère et plus féconde que sous la couronne portugaise, alors que ses possessions s'étendaient sur une moitié du monde; mais nulle part aussi il n'avait été traqué au siècle précédent avec une haine plus violente et plus tenace. L'esprit de Pombal lui survivait; on s'ingéniait à entretenir l'opinion publique dans une sorte d'exaspération contre les Jésuites; on proscrivait, on brûlait publiquement, comme infectés d'un poison pestilentiel, les ouvrages scientifiques ou religieux sortis de leur plume. Par ordre du gouvernement, une prétendue histoire chronologique de leurs crimes devait être lue pendant le repas dans toutes les communautés religieuses[1]. On sait que le Roi Jean VI avait, seul de tous les chefs d'État, protesté contre la Bulle de Pie VII. Aussi rien ne paraissait moins probable que le retour des Jésuites au Portugal. Le premier de ceux qui y pénétrèrent écrivait peu après son arrivée : « Je n'ai pas besoin de vous rappeler combien peu il y avait d'espoir de voir jamais la Compagnie rentrer dans ce pays. On ne peut rien ajouter à l'ignominie dont elle y a été couverte; bûchers, prisons, exil, proscription en masse, rien ne lui a manqué.

1. Cf. *Vie du P. Joseph Barrelle*, par le P. Léon de Chazournes. Paris, 1868.

Depuis soixante-dix ans, il avait été défendu de rien dire ni écrire en sa faveur; il est impossible d'imaginer ce qui s'était dit et écrit contre elle [1]. »

Cependant Don Miguel, second fils de Jean VI, venait d'être appelé au trône par le vote des Cortès (février 1828). Le tort de ce jeune prince fut peut-être d'avoir trop de vertu et de ne pas tenir assez compte des passions humaines dans le gouvernement d'un pays travaillé par l'esprit révolutionnaire. Ni le temps, ni le lieu ne comportaient un idéal aussi parfait.

Une des premières préoccupations de Don Miguel fut de restaurer l'éducation publique tombée dans un état lamentable. Songea-t-il de lui-même à rappeler les Jésuites, ou la pensée lui en fut-elle suggérée par son ministre, le duc de Cadaval, c'est une question accessoire, qu'on peut sans inconvénient laisser dans l'ombre. Toujours est-il que dès le début de 1829, la demande de la Cour de Portugal avait été agréée par le Général de la Compagnie, et c'étaient les Jésuites français qui allaient répondre aux bienveillantes intentions de Sa Majesté.

Au mois de mars, le Père Delvaux, dernier Supérieur du Petit-Séminaire d'Aix, se mit en route avec les PP. Alexandre Mallet et Joseph Barrelle. Ils gagnèrent d'abord Madrid, où ils furent rejoints par les PP. Bucacinski, Pouty et Rousseau et deux frères coadjuteurs. Là ils durent attendre plus de trois mois que l'entrée du Portugal leur fût ouverte; la volonté royale se heurtait à des résistances difficiles à vaincre; elles ne venaient pas seulement des sectaires de l'intérieur; les cabinets étrangers eux-mêmes firent des représentations; les sympathies du nouveau Roi pour les Jésuites faillirent

1. Le P. Delvaux à son oncle M. Bellefroid, 28 mars 1830. *Documents historiques sur la Compagnie de Jésus* publiés par le P. Auguste Carayon. Tome XIX, p. 242. Ce volume est rempli en entier par les lettres écrites de 1829 à 1834 par les Jésuites français en mission au Portugal. Le tome IX contient une histoire abrégée de la mission d'après cette correspondance.

compromettre sa couronne. « On hésitait, écrit le Père Delvaux, à reconnaître pour souverain légitime un prince qui débutait par faire rétrograder de soixante-dix ans la civilisation de son royaume. Peu s'en fallut que notre petite mission ne fût aussi une affaire européenne et ne ressortît du droit international[1]. » Enfin le Décret royal du rappel des Jésuites parut le 10 juillet. Le motif mis en avant était le besoin urgent de l'éducation.

Le 13 août 1829 le petit groupe des enfants de saint Ignace arrivait à Lisbonne; il y avait juste soixante-dix ans que la Compagnie de Jésus avait été violemment expulsée de Portugal ; le dernier des anciens Jésuites portugais venait de mourir trois mois auparavant.

Les nouveaux venus trouvèrent auprès du roi et de plusieurs familles de la haute noblesse l'accueil le plus encourageant. Le marquis de Pombal lui-même fut des premiers à les assurer de son respect et de son affection. Sa sœur, la comtesse d'Oliveira fit plus encore. A peine informée de l'arrivée des Jésuites, elle voulut leur être présentée, se mit à genoux devant eux pour recevoir leur bénédiction, comme gage du pardon de la Compagnie pour sa famille, et offrit ses quatre enfants comme élèves du premier collège que les Jésuites ouvriraient en Portugal. Ils s'attendaient à rencontrer plutôt de l'hostilité dans le clergé, imbu comme les autres classes instruites, des préventions puisées dans l'enseignement public. Cependant le patriarche de Lisbonne, Patrice I^er^, se montra dès l'abord plein de bienveillance pour les missionnaires et leur donna par une patente élogieuse les plus amples pouvoirs pour exercer leur ministère.

Forts de cet appui, ils se mirent sans plus tarder, sachant à peine la langue, à faire le catéchisme aux enfants et à prêcher au peuple des faubourgs ; la haine du Jésuite ne sévissait pas parmi les petites gens comme dans les milieux lettrés ; on y revoyait avec bonheur ceux que la voix popu-

1. *Ibid.*

laire avait honorés jadis du nom d'*apôtres*. Quelques mois après leur arrivée les Jésuites français ne pouvaient suffire à l'empressement des multitudes avides de les entendre. Le carême venu, le nonce lui-même, cardinal Giustiniani, ne craignit pas de les appeler pour donner une Mission en règle, au cœur de Lisbonne, dans l'église des Italiens, dite du *Loureto*, qui était sous sa juridiction. L'entreprise paraissait quelque peu téméraire; les religieux se défendirent d'abord d'accepter une tâche qu'ils ne croyaient pas pouvoir remplir avec honneur. Le nonce répondit à toutes les objections par la parole évangélique : Hommes de peu de foi, pourquoi avez-vous peur? — Au surplus, le succès justifia sa confiance. L'ouverture de la Mission fut un événement :

« Le 7 mars (1830), raconte le Père Delvaux, second dimanche de Carême, le roi vint au *Loureto* avec les deux infantes, ce qui fait toute la Cour actuelle. Nous le reçûmes à la porte, à la suite du nonce, qui lui présenta l'eau bénite... Le patriarche avait voulu lui aussi, dans cette occasion, nous donner une marque d'intérêt... Il s'était gracieusement invité lui-même, et dans une visite faite exprès, il avait demandé au nonce de lui faire préparer une tribune... Jugez de l'auditoire par ces personnages... Tous, amis et ennemis, s'accordaient à voir dans cette démonstration un décret implicite de rétablissement et mieux encore qu'un simple décret. Il est vrai que depuis soixante et dix ans le Portugal n'avait rien vu de semblable... »

La Mission se prolongea pendant cinq semaines, sans que l'affluence se ralentît un moment, et elle se clôtura le lundi de Pâques par une solennité plus émouvante encore que la première. Quatre missionnaires s'étaient employés sans relâche aux différents exercices de cette laborieuse campagne, mais le succès était dû pour la meilleure part au Père Joseph Barrelle, un des plus saints religieux qu'ait eus la Compagnie de Jésus en France depuis son rétablissement. Cet homme apostolique accomplit

alors une œuvre qui tient du prodige et qui ne s'explique guère sans une assistance surnaturelle. Après six mois passés en Portugal, il put monter en chaire pendant plus de trente jours de suite et prêcher dans une langue nouvelle pour lui, sans lasser un auditoire de grande ville, où la société la plus cultivée comptait des représentants et où ne manquaient ni les curieux ni les malveillants.

Sur la fin de cette même année (1830), les missionnaires qui jusque-là n'avaient pas eu de domicile fixe, furent mis en possession de la maison de Saint-Antoine le Vieux, qui avait été le premier collège des Jésuites à Lisbonne. Ce n'était plus guère qu'une masure bien délabrée et à peine habitable, mais ils y retrouvaient les traces de Simon Rodriguez, de saint François de Borgia, de saint François Xavier. La nouvelle Compagnie allait donc reprendre vie dans le berceau de l'ancienne ; on ne pouvait souhaiter plus favorable augure pour son avenir. La pauvre église du *Colleginho* devint immédiatement un foyer de vie chrétienne intense ; la Mission du *Loureto* s'y renouvela pendant le Carême de 1831, et cette fois encore le roi, à plusieurs reprises, voulut assister aux prédications, saisissant d'ailleurs toutes les occasions de donner aux Pères des témoignages non équivoques de sa satisfaction et de son dévouement.

Enfin, au début de l'année suivante, Don Miguel crut pouvoir mettre à exécution le grand dessein qu'il avait en vue en rappelant les Jésuites. Une Ordonnance royale du 9 janvier 1832 leur rendait ce Collège des Arts, de Coïmbre, où la Compagnie de Jésus avait pendant plus de deux siècles donné son enseignement à l'élite de la jeunesse du royaume. Le Collège des Arts était comme le vestibule de l'Université, et il fallait y faire un stage et y prendre ses grades pour être admis aux cours des Facultés. C'était assurément beaucoup d'honneur pour un petit groupe de religieux étrangers, et jamais leur ambition n'eût osé aspirer si haut. Mais d'autre part ils

avaient en perspective bien des contradictions et des déboires. Le Collège des Arts était sous la dépendance de l'Université, laquelle, réorganisée par Pombal et tout imprégnée de son esprit, ne pouvait manquer de faire aux Jésuites une opposition acharnée. Le roi ne l'ignorait pas ; aussi voulut-il, avant le départ des Pères, leur rendre visite en personne et les encourager en les assurant de sa protection.

Au surplus, l'accueil qui leur fut fait par les populations au cours de leur voyage de Lisbonne à Coïmbre était de nature à réconforter leurs âmes. Ce fut presque une marche triomphale. Partis le 14 février, ils arrivaient le 17 à Pombal, la première ville du diocèse de Coïmbre. Ici nous laissons la parole au Père Delvaux :

« Nous fûmes reçus, écrit-il, au son des cloches, complimentés et conduits en triomphe par le curé-archiprêtre, accompagné de tout son clergé. L'église, où deux de nos Pères allèrent dire la sainte messe, était magnifiquement illuminée, comme aux plus grandes solennités. Pour moi, pressé par un sentiment impossible à exprimer, je m'étais esquivé avec un Père et un Frère, avant la rencontre du bon curé, et j'avais couru à l'église des Franciscains pour y prier sur le tombeau du marquis; mais l'infortuné n'a point de tombe. Nous trouvâmes une bière couverte d'un méchant drap mortuaire, que le Père Gardien nous dit être la sienne. Il y attendait en vain l'honneur de la sépulture depuis le 5 mai 1782. C'est en toute vérité que je puis dire que, après plus d'un demi-siècle de proscription, le premier acte de la Compagnie rentrant à Coïmbre fut d'aller célébrer une messe d'anniversaire, le corps présent, pour le repos de l'âme de celui qui l'avait proscrite, et dans le lieu où il passa les dernières années de sa vie, disgracié, exilé et condamné à mort... Je sortis de Pombal sans bien savoir si c'était songe ou réalité. Le cercueil présent, le nom de Sébastien prononcé dans l'oraison, le son de toutes les cloches de la paroisse qui célébraient le retour de la Compagnie, tout cela à la fois ! Je crois

que cette impression ne s'effacera jamais de mon cœur[1]. »

L'ovation se renouvela plus grandiose encore à l'approche de Coïmbre. Les autorités vinrent au-devant des voyageurs à quatre lieues de la ville; ils y pénétrèrent parmi les démonstrations de la joie populaire; rien n'y manqua, ni les acclamations, ni les fleurs, ni même les arcs de triomphe et les illuminations. Les Pères furent reçus et logés au palais épiscopal, en attendant la prise de possession solennelle du collège, qui eut lieu le surlendemain en grand apparat. La faveur avec laquelle les Jésuites se voyaient accueillis était trop complète et trop inespérée pour ne pas éveiller des inquiétudes. Le Père Roothaan leur écrivait de Rome : « Aujourd'hui c'est l'*Hosanna!* Bientôt peut-être ce sera le *Tolle*, *Crucifige!* » Cependant l'œuvre commencée lui paraissait trop importante pour ne pas la soutenir de tout son pouvoir; il pressa donc le Provincial de France d'envoyer du renfort en Portugal. Dix nouveaux missionnaires y arrivèrent bientôt.

Un second Collège, celui d'Évora, non moins cher aux enfants de saint Ignace que celui de Coïmbre, venait de leur être rendu par Ordonnance royale sur les instances de l'archevêque. Presque à la même date, paraissait le Décret du rétablissement officiel de la Compagnie de Jésus en Portugal. Le roi l'avait signé dès le 10 juillet 1829; il fut enfin publié le 8 septembre 1832.

Cependant la compétition à main armée se poursuivait entre Don Miguel et Don Pedro qui revendiquait le trône pour sa fille, en faveur de laquelle il avait lui-même abdiqué. Il tenait la campagne dans les provinces septentrionales et menaçait Coïmbre. C'est ce qui obligea à retar-

1. Lettre du 6 mars 1832. Au temps de son omnipotence Pombal avait refusé au marquis de Lima l'autorisation de transporter le corps de son père dans la tombe de ses ancêtres. Devenu ministre à son tour le marquis de Lima usa de représailles; c'est ainsi que les restes du persécuteur de la Compagnie de Jésus, après avoir subi les derniers outrages de la part de ses propres vassaux, recueillis par les Franciscains, étaient encore en 1832 restés sans sépulture.

der l'ouverture des classes. Pendant toute l'année 1832, les Pères du collège s'employèrent surtout dans les hôpitaux au service des armées de l'un et de l'autre parti.

Enfin le 2 février 1833, le Collège des Arts commença ses cours ; mais ce fut pour les interrompre bientôt. Au fléau de la guerre vint s'ajouter le choléra. Les Jésuites ne pouvaient laisser une si belle occasion de se dévouer. « Ce n'est pas exagération, je pense, lisons-nous dans une lettre du Père Théodore Cotel à sa famille, de dire que nous avons assisté plus des neuf dixièmes des cholériques, et ce qui nous fit admirer et bénir la Providence, c'est qu'aucun de nous ne fut attaqué de la maladie. Cependant, sans être imprudents toutefois, nous y allions à la bonne et sans beaucoup de précautions. »

Au début de l'année, les affaires de Don Miguel paraissaient en bonne voie ; malgré les traverses qu'il leur fallait subir, les Jésuites attendaient pleins de confiance des jours meilleurs. C'est au point que le Père Delvaux ne craignait pas d'inviter ses confrères à venir chercher en Portugal la sécurité qui leur manquait en France. « Nos bras, écrivait-il, notre maison et tout enfin est ouvert en Portugal pour accueillir cette pauvre et chère Province de France... ; je vous réitère l'assurance que vous pouvez venir tous, tous[1]... »

Mais les choses n'allaient pas tarder à changer de face. Le sort des armes se décida bientôt en faveur de Don Pedro. Au mois de juillet Lisbonne tombait en son pouvoir. Le 28 il y entrait en personne, et le 29 il signait l'ordre d'expulsion du nonce, sous prétexte de le soustraire aux insultes de la population. Le même jour la maison de Saint Antoine le Vieux était envahie par la force armée. C'était la réponse du régent à la lettre que lui avait adressée le Père Delvaux pour lui demander sa protection et la ratification de tout ce qui avait été fait par

1. Lettre du P. Delvaux, supérieur de la Mission de Portugal, au P. Jennesseaux, 30 janvier 1833.

Don Miguel en faveur des Jésuites. Au reste la maison était vide de ses habitants. Les quelques Pères demeurés à Lisbonne avec le supérieur de la Mission avaient dû s'enfuir et se cacher, pour échapper aux bandes de malfaiteurs qui célébraient le renversement de Don Miguel par le pillage et le meurtre. Eux-mêmes se reconnurent principalement redevables de leur salut au dévouement d'un jeune Anglais, M. Yvers, alors attaché d'ambassade, lequel écrivait dans une relation à sa famille, datée du 27 juillet : « Depuis la révolution, j'ai été complètement absorbé par mes efforts pour sauver les Jésuites qui, par une sorte de miracle, ont échappé à leurs assassins. » Condamnés, comme le nonce, à sortir du Portugal, tous les Pères qui se trouvaient à Lisbonne furent embarqués les uns pour l'Angleterre, les autres pour l'Italie [1].

La communauté de Coïmbre eut un répit de quelques mois, mais cette indulgence fut largement compensée par les avanies qui suivirent. L'ordre d'expulsion des Jésuites leur fut notifié par le corrégidor le 28 mai 1834, veille de la Fête-Dieu. Ils étaient accusés « de s'être introduits dans le royaume, à la faveur de l'usurpation de Don Miguel, pour propager comme leurs ancêtres le fanatisme et l'ignorance ». On leur ordonnait « d'en sortir dans le plus bref délai, sous peine d'être traités selon toute la rigueur des lois ». Défense leur était faite de rien emporter, pas

1. « La Compagnie... conserve une éternelle gratitude pour tous ses bienfaiteurs, lors de notre expulsion de Lisbonne; et c'est avec bonheur qu'elle inscrit ici les noms des principaux d'entre eux... M. Yvers..., jeune encore, d'un dévouement et d'une énergie remarquable..., fit, à vrai dire, des prodiges pour sauver et les personnes et les choses. Le cardinal Alexandre Justiniani (nonce à Lisbonne), recueillit chez lui tous ceux qui purent s'y réfugier... ; ce fut avec Son Éminence et à ses frais que trois Pères, trois novices et un élève de la Compagnie firent la traversée jusqu'à Gênes. La comtesse de Ponte de Lima, dont le palais touchait à la maison des Pères, voulut bien les y accueillir pour la première nuit qui suivit l'invasion et elle les retint et les nourrit aussi longtemps qu'elle ne crut pas leur avoir procuré un asile sûr. » (P. Delvaux, *Notes sur le rétablissement de la Compagnie de Jésus en Portugal*, p. 55.)

même ce qui était à leur usage personnel. Ils devaient être acheminés sur Lisbonne, où ils prendraient passage sur le premier bateau en partance.

Le surlendemain, 30 mai, les dix-sept religieux escortés de dix-sept soldats se mirent en route à pied, comme des voleurs conduits en prison; il ne leur manquait que d'être enchaînés; c'est la seule ignominie qui leur fût épargnée. Ils refirent ainsi les mêmes étapes que quelques-uns d'entre eux avaient parcourues presque en triomphateurs. Après six jours de marche ils atteignirent Villafranca sur le Tage, d'où une barque les amena jusqu'à la capitale. Mais au lieu de s'arrêter en ville, on poursuivit jusqu'au fort Saint-Julien, la sinistre prison où Pombal avait enterré ses victimes. C'est là que les Jésuites français furent internés à leur tour. Ils auraient eu peut-être le sort de leurs devanciers [1], si le ministre de France, le baron Mortier, ne fût intervenu énergiquement pour obtenir leur délivrance. L'ordre d'élargissement signé par Don Pedro le 28 juin, fut encore retenu plusieurs jours par les ministres, et ce ne fut que le 7 juillet que les prisonniers firent voile pour Gênes, où ils arrivèrent après un mois de traversée.

Ainsi se termina la première tentative de rétablissement de la Compagnie de Jésus en Portugal. Elle aurait pu s'y maintenir au moins temporairement, si elle eût consenti à servir les vues politiques du parti triomphant. A tort ou à raison Don Pedro considérait les Jésuites comme une puissance dont il avait avantage à se faire une auxiliaire. Dès avant son entrée dans la capitale, il avait envoyé un négociateur au Supérieur de la Mission. Il s'agissait d'obtenir que les Pères du Collège des Arts

1. « Nous vîmes les cachots dans lesquels nos anciens Pères avaient passé dix-huit ans... Nous en trouvâmes un complètement privé de lumière. Le Père qu'on y avait enfermé y resta plus de dix ans et n'y fut pas longtemps sans perdre la vue. » (Lettre du P. Soimié. *Documents* publiés par le P. Carayon, Portugal, p. 125.) Deux cent vingt Jésuites avaient été enfermés par Pombal au fort Saint-Julien ; trente-sept y périrent de misère.

employassent leur influence à détacher la population de Coïmbre de la cause de Don Miguel; moyennant quoi non seulement la Compagnie de Jésus ne serait point molestée, mais elle était assurée de la reconnaissance du nouveau gouvernement.

On aurait peine à croire à pareille manœuvre, si elle n'était garantie par le récit très circonstancié d'un témoin oculaire et digne de foi : « J'avoue, écrit le Père Delvaux, que je ne pouvais me persuader que cet agent me parlât sérieusement, jusqu'à ce que j'eusse vu dans ses mains la lettre autographe de l'empereur[1], par laquelle, dès le mois de mars, il offrait à la Compagnie, comme régent, au nom de sa fille, rétablissement, protection et faveurs, à la honteuse condition de méconnaître et trahir son unique et royal bienfaiteur[2]. »

IV

Pendant les deux années qui s'écoulèrent entre l'exécution des Ordonnances et la Révolution de 1830, les Jésuites restés en France ne formèrent plus qu'un bien petit troupeau : à peine une centaine de prêtres, parmi lesquels une assez forte proportion de vieillards ou d'invalides; d'autres encore remplissaient les fonctions de professeurs dans les différents scolasticats; le nombre des ouvriers apostoliques se trouvait réduit d'autant. Il leur fallut se multiplier pour suffire à la tâche qui s'offrait à eux. Pour plusieurs ce fut une période d'activité exubérante. Peu après son entrée en charge comme Provincial, le Père

1. Don Pedro Ier avait accepté le titre d'empereur du Brésil, et c'est pourquoi il avait abdiqué ses droits à la couronne de Portugal, en faveur de sa fille Dona Maria da Gloria, au nom de laquelle il agissait en qualité de régent.

2. Lettre du P. Delvaux, 15 août 1833. *Documents historiques*, etc., XIX, p. 439. On peut voir dans cette lettre tout le détail de cette étrange négociation.

Druilhet signalait parmi ses subordonnés une ardeur au travail qui ne lui paraissait pas sans inconvénients : « Le ministère des Missions, retraites, etc., absorbe trop nos jeunes prêtres et missionnaires. Les Supérieurs, pressés par de nombreuses demandes, ne savent pas assez refuser; ils surchargent alors leurs sujets, qui déjà poussés par trop de zèle, n'ont pas le temps de respirer... J'y veillerai et vais recommander que, dans le courant de l'année, chaque prêtre missionnaire ait au moins quatre à cinq mois pour reprendre haleine, étudier, préparer ses matériaux. En général nos jeunes prêtres ont trop de feu; il est nécessaire qu'on les tienne en bride[1]. »

Soit dit en passant, des observations et objurgations de ce genre reviennent fréquemment dans la correspondance des PP. Provinciaux. Les Missions à l'intérieur furent pendant toute la durée de la Restauration le grand instrument de régénération religieuse du pays. Dans une lettre du 10 mars 1830, le Père de Grivel estime que, depuis seize ans, on a donné en France quinze cents missions, et que, sauf un très petit nombre d'exceptions, elles ont réussi. Les Jésuites en eurent leur large part, et tout spécialement à ce moment où la carrière de l'enseignement leur était interdite.

Au reste cet apostolat, si laborieux et si fécond qu'il soit, présente peu de variété, et par suite, il est difficile de lui donner dans l'Histoire la place qu'il mériterait eu égard à son importance. Il faut s'en tenir d'ordinaire à une nomenclature de villes, de bourgs et de villages évangélisés tour à tour; et encore bien souvent les missionnaires de la Compagnie ont négligé de laisser aucun souvenir de leurs travaux et de leurs succès. Dans la courte période qui nous occupe, nous suivons la trace du plus célèbre d'entre eux, le Père Claude Guyon, à Besançon, à Montauban, à Metz, à Avignon, à Rennes, à Langres, à Agen, etc. En 1830, à la veille de la Révolution, nous le retrouvons

1. Lettre du P. Julien Druilhet au R. P. Roothaan, 3 février 1830.

à Paris, dans la chaire de Notre-Dame, pour une circonstance solennelle que le Père Varin, son Supérieur, raconte en ces termes : « Il y a à la cathédrale une retraite annuelle pour les hommes, depuis l'Ascension jusqu'à la Pentecôte. Nous sommes, depuis notre établissement à Paris, en possession de la donner, ce qui n'empêche pas M. l'archevêque de nous renouveler chaque année l'invitation. C'est le Père Guyon qui l'a donnée cette année pour la troisième fois. Il a eu, comme à l'ordinaire, un auditoire immense qui croissait chaque jour[1]. »

Quelques semaines auparavant, un autre Père de la maison de Paris avait été appelé à prêcher en un lieu où la voix d'un Jésuite ne semblait plus devoir jamais se faire entendre. C'est encore le vénérable Père Varin qui fait part de l'événement au Père Général : « Le Père Bellefroid a donné pendant la Semaine Sainte une retraite aux élèves de Louis-le-Grand, auditoire redoutable. Aussi l'aumônier avait-il eu soin de le prévenir de bien se garder de se faire connaître comme Jésuite; sans quoi il n'y avait rien à espérer de bon. Le secret a été fidèlement gardé, et la parole de Dieu a produit son effet... Le Père Bellefroid a captivé l'attention... Le lendemain de la clôture, le proviseur, laïque, mais très bien pensant, est venu me remercier et me témoigner toute sa satisfaction[2]. »

Cependant la mort frappait coup sur coup plusieurs personnages auxquels la Compagnie de Jésus se reconnaît redevable à divers titres.

C'était, le 29 janvier 1829, Mgr Pierre-Ferdinand de Bausset-Roquefort qui, étant évêque de Vannes, avait établi les Jésuites à Sainte-Anne d'Auray, puis les avait appelés à Aix, où il venait d'être transféré. C'est lui qui avait eu l'initiative de la construction de la chapelle

1. Le P. Varin, Supérieur de la maison de Paris au R. P. Roothaan, 15 juin 1830.
2. Id., id. 27 avril 1830.

de Notre-Dame de Lorette à Saint-Joseph du Tholonet; il en avait posé la première pierre le 25 mars de l'année précédente; le malheur des temps n'arrêta point les travaux; la chapelle fut bénie le 22 octobre 1829, et le 3 novembre on y déposa le cœur du pieux archevêque, conformément au vœu qu'il en avait exprimé en mourant.

Deux semaines après l'archevêque d'Aix, le Pape Léon XII descendait dans la tombe (10 février 1829). L'attitude prise par le cardinal della Genga, alors vicaire de Rome, pendant la Congrégation générale de 1820, avait fait craindre qu'il ne portât sur la Chaire de Saint Pierre des préventions contre les Jésuites. Mais, comme l'écrivait le Père Rozaven, « Dieu tient dans ses mains le cœur des Rois; et surtout celui des Papes est en la main de Dieu ». Dès son avènement au Pontificat, Léon XII prit à cœur de parachever l'œuvre de Pie VII à l'égard de la Compagnie de Jésus; il la remit en possession du Collège romain; il lui rendit une part considérable de ses anciens privilèges canoniques; il décerna à l'un de ses enfants les honneurs des autels. Ce sont là les témoignages de bienveillance les moins équivoques qu'un Pape puisse donner à un Ordre religieux.

Il semble bien que, dans le Conclave qui dura tout le mois de mars suivant, on s'occupa des Jésuites plus qu'ils ne l'eussent souhaité. Un certain nombre de cardinaux regrettaient que le Pape défunt n'eût pas montré plus de fermeté dans l'affaire des Ordonnances; d'autres appréhendaient les conflits qui pouvaient résulter du rétablissement et des progrès de la Compagnie de Jésus. Si l'on en croit certains documents de valeur plus que douteuse, les partis se seraient mis d'accord en signant une formule transactionnelle[1].

1. Ce soi-disant engagement des membres du conclave ne mériterait pas d'être mentionné par l'Histoire, n'était le nom de celui qui s'en est fait l'éditeur responsable, c'est à savoir M. de Chateaubriand, alors ambassadeur du Roi Très Chrétien près de la Cour de Rome. Voir aux *Pièces justificatives*, n° XI.

Quoi qu'il en soit, le cardinal Castiglioni élu pape sous le nom de Pie VIII (31 mars 1829), à la grande joie des adversaires des Jésuites[1], ne devait pas tarder à leur donner une assurance point banale de son affection. Le vicaire-général et les Assistants étant venus le 22 avril recevoir la bénédiction du nouveau Pontife, ils entendirent de sa bouche ces paroles significatives : « Je l'ai dit souvent, et lorsque j'en trouverai l'occasion, je me ferai un plaisir de le redire, j'aime la Compagnie de Jésus... Je sais tous les services qu'ils (les Jésuites) rendent à l'Église. L'Église ne peut se séparer du Pape; le Pape ne peut se séparer de la Compagnie... Que Dieu bénisse vos efforts! et soyez sûrs que vous trouverez toujours en moi le plus tendre et le plus affectionné de tous les pères. »

Au moment où le Pape exprimait à la Compagnie de Jésus des sentiments si vraiment paternels, elle se trouvait, si l'on peut dire, orpheline. Le Père Fortis était mort quelques jours avant Léon XII. (27 janvier 1826.) La Congrégation générale fut indiquée pour les premiers jours de juillet; la Province de France y fut représentée par le Père Godinot son Provincial, et les PP. Druilhet et Richardot. Conformément à l'Institut, l'assemblée procéda d'abord à l'élection du Général; la majorité des suffrages se réunit très promptement sur le nom du Père Jean Roothaan, Hollandais.

Entré au noviciat de Polotsk en 1804, le Père Roothaan avait été, lors de l'expulsion de la Compagnie de l'empire russe, désigné pour venir en France. La Province de Galicie fit des instances pour le garder; il était maître des

1. Chateaubriand annonce l'élection avec des accents de triomphe : « Victoire! J'ai un des papes que j'avais mis sur ma liste : c'est Castiglioni, le cardinal même que je portais à la papauté en 1823, lorsque j'étais ministre, celui qui m'a répondu dernièrement au Conclave en me donnant *force louanges*. Castiglioni est modéré et dévoué à la France; c'est un triomphe complet. » (A Mme Récamier, 31 mars au soir, *Mémoires d'outre-tombe*, tome V, p. 175.) D'après les *remarques* ajoutées au *Journal du Conclave*, il est aisé de voir que l'élection d'un pape sympathique aux Jésuites eût paru à M. de Chateaubriand, non « un triomphe complet », mais une calamité.

novices à Vienne, quand le Père Richardot qui l'avait connu en Russie, le réclama à son tour pour le faire instructeur du troisième an; on ne jugea pas à propos de le lui accorder. Il était en dernier lieu recteur du collège de Turin et vice-provincial d'Italie, quand il fut appelé par le vote de la Congrégation générale au gouvernement de la Compagnie tout entière. D'une haute intelligence, tout pénétré de l'esprit du saint fondateur, qu'il puisait dans l'étude persévérante et passionnée des Exercices spirituels, il était prédestiné pour parachever dans la nouvelle famille de saint Ignace la ressemblance de l'ancienne. Jeune encore — il avait à peine 45 ans —, il devait porter sa lourde charge près d'un quart de siècle. Malgré les tempêtes qui ne cessèrent de l'assaillir, ce fut pour la Compagnie une période féconde au point de vue de son organisation intérieure aussi bien que de son expansion au dehors. Dans l'espace de ces vingt-quatre années, elle vit plus que doubler le nombre de ses membres ; plusieurs de ses anciennes Missions en Orient, aux Indes et dans le Nouveau-Monde furent reprises, et aux sept Provinces déjà reconstituées s'en ajoutèrent huit nouvelles.

Parmi les Décrets de la Congrégation générale de 1829, il en est un qui a droit à être signalé dans cette Histoire ; car il vise une des principales sources d'informations où elle s'alimente. Dès l'origine de la Compagnie de Jésus saint Ignace avait réglé qu'il y aurait entre les différentes maisons échange fréquent de lettres circulaires, où l'on dirait les travaux, les épreuves, les succès des vivants, ainsi que de notices qui conserveraient le souvenir des morts. Le Saint comptait beaucoup sur cette correspondance pour entretenir parmi tous les membres de sa famille religieuse le zèle et la charité. C'est cette institution qui nous a valu des collections précieuses, même pour l'Histoire, comme les *Lettres édifiantes et curieuses* et les *Relations de la Nouvelle-France*. Cet usage n'avait pas encore été repris en 1829, la Congrégation générale ordonna d'y revenir.

En conséquence le Père Roothaan donna une instruction pour ceux qui auraient à rédiger ces sortes de chroniques. On y remarque un souci de la probité historique qui était alors presque une nouveauté. En ce qui concerne les notices des défunts, il est recommandé expressément de ne pas verser dans le panégyrique. Le scrupule est même poussé très loin, comme on va le voir : « On doit éviter avec le plus grand soin, dit l'*Instruction*, l'exagération dans la louange. Si même on a à mentionner quelque acte digne d'admiration dans la vie d'un homme dont la vertu était d'ailleurs ordinaire, il ne faut pas manquer de dire que sa vertu était d'ailleurs ordinaire, pour ne pas induire en erreur la postérité qui jugerait peut-être de la vie entière par un fait isolé [1]. »

***

Le nécrologe de l'épiscopat nous présente encore vers le même temps deux noms qui intéressent l'histoire des Jésuites de France. Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, suivit le Pape Léon XII dans la tombe à un an d'intervalle. (21 février 1830.) Succombant sous le poids de l'âge et des infirmités, il avait pourtant fait le voyage de Rome pour assister au Conclave ; il y arriva juste à temps pour prendre part à l'élection de Pie VIII [2]. Dès 1823 il s'était attiré les sévérités du

1. « ... Cavendæ sunt magnopere laudationes exaggeratæ. Quin etiam si de quopiam aliquid eximium referatur, cujus de cœtero virtus ordinaria fuerit, hoc ipsum significandum est, ordinariam in reliquo fuisse virtutem, ne posteris, si forte reliquam vitam ex illo facto metiantur, errandi occasio præbeatur. » (Decret. 23. Congreg. II post restitutam Societatem.)

2. Chateaubriand raconte encore ici une histoire étrange. On lit dans les *Mémoires d'outre-tombe* (tome V, p. 173) : « 28 mars (1829). M. le cardinal de Clermont-Tonnerre descendu chez moi, entre aujourd'hui au Conclave. » Et un peu plus loin il reproduit une lettre remise par lui, ce même jour, à S. E. Mgr le cardinal de Clermont-Tonnerre : « Ne pouvant plus communiquer avec vos collègues, MM. les cardinaux français renfermés au Palais de Monte-Cavallo, étant obligé de tout prévoir pour l'avantage du service du roi, etc., je me vois à regret dans la fâcheuse

pouvoir par une *Lettre pastorale* où, entre autres hardiesses, il réclamait le rétablissement des ordres religieux[1]. On a vu quel fut son rôle dans la malheureuse affaire des Ordonnances; il ne paraît pas douteux que les chagrins qui s'ensuivirent pour le vénérable vieillard aient hâté sa fin. Son état s'aggrava encore d'une chute survenue pendant le voyage de Rome; il ne put s'en remettre complètement. Le Père de Mac-Carthy qu'il avait appelé pour prêcher cette année même le Carême dans sa cathédrale fit, pour ainsi parler, son premier sermon devant le cercueil ouvert du prélat; il était mort trois jours auparavant et n'était pas encore enterré. C'était le mercredi des Cendres; l'orateur s'inspirant des circonstances, s'éleva à de fort belles considérations, où l'on retrouve quelque chose de l'accent de Bossuet. Après avoir montré la mort dépouillant le grand seigneur, le prince de l'Église, et ne lui laissant que le mérite de ses vertus et de sa piété, il ajoutait : « Avec lui disparaît le dernier reste de cet antique

nécessité de confier à Votre Éminence une exclusion éventuelle... En conséquence, Monseigneur, je vous charge, en vertu de mes pleins pouvoirs, comme ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne et prenant sur moi seul toute la responsabilité, de donner l'exclusion à M. le cardinal Albani, si d'un côté par une rencontre fortuite, et de l'autre par une combinaison secrète, il venait à obtenir la majorité des suffrages. Je suis, etc... »

Chateaubriand reconnaît qu'il n'avait point mission de son gouvernement pour formuler cette exclusion. C'était, dit-il, « une témérité en diplomatie. Il y a là de quoi faire frémir tous les hommes d'État à domicile, tous les chefs de division, tous les premiers commis, tous les copistes des Affaires étrangères. Mais... supposez qu'Albani eût été nommé pape par aventure, que serais-je devenu? J'aurais été à jamais perdu comme homme politique. »

Mais que penser d'un état de choses où un ambassadeur, de son autorité privée, peut faire échec à l'élection d'un Pape?

1. « La religion catholique, disait le prélat, ne peut être florissante sans les Ordres religieux, puisqu'il est certain qu'à eux seuls appartient le beau privilège d'offrir à la société l'exemple de l'accomplissement des conseils de perfection évangélique. » Le 10 janvier 1824 une Ordonnance déclare qu'il y a *abus*. « Les évêques, y est-il dit, peuvent demander au Roi des améliorations pour la religion, mais pas par *Lettres pastorales* adressées aux peuples, auxquels ils ne peuvent parler que de leurs devoirs. »

épiscopat français dont la gloire sera immortelle dans les annales de l'Église, qui compta tant de généreux confesseurs de la foi et tant de martyrs..., et qui, préférant tous les maux à l'apostasie et au parjure, s'ensevelit glorieusement sous les ruines de l'ancienne monarchie dont il avait été le plus ferme soutien. »

Le doyen de l'épiscopat s'éteignait plein de jours et d'honneur. Il n'en fut pas de même de l'évêque de Beauvais qui allait le rejoindre au tombeau quatre mois plus tard. Après la chute du ministère Martignac, Hyacinthe Feutrier était rentré dans son diocèse. Ses services avaient été payés par un titre de comte, un siège à la Chambre des Pairs et une pension de 12.000 francs. Ce n'était pas assez pour faire contrepoids à la désapprobation unanime de ses collègues, non plus qu'à ses regrets et peut-être à ses remords. Son activité même ne put triompher de la tristesse qui s'était emparée de lui. Étant venu à Paris pour consulter les médecins, il fut trouvé mort dans son lit[1]. (27 juin 1830.) Il était âgé de 45 ans. Intelligent, laborieux, zélé, doué d'un beau talent de parole, il aurait pu prendre rang parmi les meilleurs ouvriers appelés à relever l'Église de France de ses ruines; l'ambition, la fascination d'un titre de ministre d'État, une certaine dose aussi de candeur et d'inexpérience l'amenèrent à collaborer, avec de bonnes intentions sans doute, aux desseins des ennemis de la religion.

Les Jésuites doivent lui savoir gré du scrupule qui l'empêcha de signer l'Ordonnance qui les concernait. De

1. Le *Grand Dictionnaire Larousse*, où tant de gens vont chercher ce qu'ils doivent penser sur les hommes et sur les choses, donne ici un joli spécimen d'insinuation perfide : « Enlevé par une mort subite peu de jours avant la Révolution de 1830, sa fin inattendue donna lieu à des bruits d'empoisonnement. » On vient de dire qu'il apporta au ministère des Affaires ecclésiastiques « des idées si libérales qu'il souleva autour de lui les plaintes de tout le clergé routinier et réactionnaire ». Voilà pour les 73 archevêques ou évêques signataires du *Mémoire au Roi*. Puis, comme les idées libérales du ministre eurent pour conclusion la fermeture des écoles des Jésuites, les soupçons d'empoisonnement viennent naturellement à la pensée.

fait, il n'était point leur adversaire; il les estimait et recourait volontiers à leur ministère pour l'évangélisation de ses ouailles [1]. Mais, pour s'être déchargé sur un collègue d'une partie de la triste tâche qu'il avait acceptée et qui était la sienne, Feutrier n'en reste pas moins aux yeux de l'Histoire l'évêque signataire et exécuteur des Ordonnances. Il mourut à la veille de la tempête qui emporta la royauté légitime, mais il vécut assez pour voir les résultats d'une politique qui se croyait habile parce qu'elle était faible, et qui ne sut rien sauver, pas même l'honneur.

Cette tempête allait s'abattre avec toute sa furie sur ce qui restait de Jésuites en France. Toutefois Dieu ne permit pas que le doux et vaillant vieillard qui gouvernait la Province depuis six ans eût à subir une épreuve qui eût été sans doute au-dessus de ses forces. Le Père Godinot était presque septuagénaire; la dispersion de 1828 avait singulièrement aggravé les difficultés et les fatigues de son administration. Traverser la France du nord au midi et de l'est à l'ouest, avec des pointes hors des frontières, au temps des diligences, c'était certes une lourde corvée; on n'en imagine guère de plus pénible. Le Provincial n'y pouvant plus suffire se vit contraint de la partager avec son *socius*. A leur retour de la Congrégation générale au commencement de l'automne de 1829, ils reprirent encore le cours de leurs visites, le Père Druilhet au sud, le Père Godinot à l'est et au nord. Ainsi s'acheva l'année. Une lettre, que le Père Druilhet adressait à ce moment au Père Roothaan, nous fait connaître en quelle estime les Jésuites français tenaient le vénérable religieux

1. « ... J'ose insister et vous prier de compléter tout le bien qui a été fait cette année dans mon diocèse par les Jésuites, en nous accordant encore les retraites du collège mixte de Compiègne et du Petit-Séminaire de Noyon... Je serai très reconnaissant de ce nouveau service... Ayez compassion d'un pauvre diocèse où tout est à renouveler... » (*Lettre de Mgr Feutrier au P. Godinot, 21 janvier 1827.*)

et quelles étaient leurs appréhensions à l'approche de la terrible année 1830 :

« Si vous êtes irrévocablement décidé à changer le Père Godinot d'emploi, tout est dit; nous n'avons qu'à nous soumettre et obéir; mais si vous ne l'êtes pas encore, permettez-moi de vous exposer que le R. Père, en restant encore quelques années au gouvernement de la Province de France, y fera un bien certain, qui coule maintenant de lui-même, qui n'est pas au-dessus de ses forces actuelles, tandis qu'un gouvernement nouveau, fût-ce même dans la Province qu'il a déjà gouvernée, me paraît beaucoup trop pesant pour son âge actuel, sa mémoire qui se perd, et quelques infirmités incompatibles avec les détails toujours immenses d'une nouvelle administration. Ici, le R. Père est honoré et aimé ; il a la confiance de tous ; son extrême vertu, sa modestie, sa douceur lui ont concilié l'affection générale ; en me laissant auprès de lui pour *socius*, une année encore, ou même plus, si Votre Paternité le croit utile, et lui préparant, pendant ce temps-là, un nouveau *socius*, peut-être même un successeur au Provincialat, dans la personne du Père Gury, que de toute la Province, je crois le plus digne de cet emploi, il me semble qu'alors les choses iraient toutes seules, sans interruption, sans secousse, au grand contentement de tous.

« Je dois ajouter que, selon toutes les apparences, l'année où nous entrons sera fort orageuse... Grand nombre de personnes sages prévoient une lutte à mort entre le pouvoir, qui se défend mal et n'a pas confiance dans ses propres forces, et une faction furieuse, dont l'audace va toujours croissant, et qui se promet bien, si elle reste maîtresse du champ de bataille, d'en finir une bonne fois avec la religion comme avec la monarchie... Au milieu de toutes ces secousses, que deviendra la Société en France ? Il est impossible de le prévoir. Toujours est-il sûr qu'il lui faut un chef prudent et expérimenté, qui soit vraiment un homme de Dieu, en qui l'on ait pleine confiance, à

qui l'on obéisse à l'aveugle, et, je vous parle en pleine vérité, je ne vois que le R. P. Godinot sur qui puissent se réunir tous ces caractères. » (23 novembre 1829.)

Quelques semaines plus tard, le signataire de cette lettre était lui-même désigné comme Provincial de France. Le Père Julien Druilhet entrait en charge le 4 janvier 1830.

Le Père Godinot retourna dans la Province de Germanie à laquelle il appartenait[1]. Il emportait dans sa retraite la vénération et la reconnaissance de la Province française où il avait beaucoup contribué à affermir la régularité, l'esprit religieux et la charité. On pourrait recommander ses lettres circulaires aux gens désireux de connaître les arcanes de la politique et de la stratégie des Jésuites. Alors qu'ils sont en butte aux attaques les plus passionnées et les plus implacables, leur Supérieur ne sait que les presser d'être plus fidèles que jamais aux obligations de leur vie religieuse, plus généreux et plus dévoués au service de Dieu et du prochain, plus attentifs et plus délicats à ne donner aucun sujet de plainte, en un mot d'être sans reproche afin d'être sans peur.

Deux de ces lettres demeurent comme monument de charité vraiment paternelle : l'une adressée en 1827 aux Supérieurs sur les soins qu'ils doivent avoir de la santé de tous ceux qui leur sont soumis; l'autre de 1829, sur la manière de recevoir les membres de la Compagnie dans les maisons où ils descendent au cours de leurs voyages. Il y a là des prescriptions touchantes qui rappellent les usages des vieux monastères racontés avec tant de charme par Montalembert dans les *Moines d'Occident*. Les règlements du Père Godinot sur l'hospitalité fraternelle n'ont pas cessé depuis lors d'être en vigueur chez les Jésuites français.

Il n'avait garde d'ailleurs de laisser la bonté dégénérer en faiblesse; l'administration du Père Godinot se distingua

1. Il y vécut encore onze années, à Estavayer d'abord, comme instructeur des Pères du troisième an, puis au collège de Fribourg comme Père spirituel. Il y mourut âgé de 80 ans, 24 mai 1841.

plutôt par une fermeté quelque peu rigide. Nulle complaisance humaine n'avait prise sur sa volonté en face de ce qu'il croyait être son devoir. On le vit bien au lendemain des Ordonnances. N'ayant plus à pourvoir aux exigences des Petits-Séminaires, le Père Provincial n'hésita pas à procéder à une sorte d'épuration dans les rangs même de son personnel. Il avait fallu, à raison des circonstances, admettre et conserver des recrues qui ne donnaient pas toute satisfaction. Plusieurs furent invités à examiner à nouveau leur vocation, d'autres reçurent leur congé en forme; plus de quarante furent de la sorte éliminés dans l'espace de quelques semaines. C'est ainsi que, pour la première fois, l'effectif de la jeune Province de France baissa d'une année à l'autre. Du chiffre total de 456 religieux qu'elle comptait au début de 1828, elle était tombée à 433, au début de 1829, bien qu'elle n'eût enregistré que 5 décès, et que d'autre part 32 novices eussent été admis dans l'intervalle. De nouvelles baisses allaient se produire encore les trois années suivantes; le minimum sera atteint en 1832, avec 416 unités; mais il faudra dix ans pour remonter au chiffre de 1828.

V

Le Père Julien Druilhet, qui succédait au Père Godinot, est une des figures les plus attachantes du groupe des premiers Jésuites français au siècle passé. L'aménité de son caractère, jointe à une distinction naturelle et à une sérénité d'âme que rien ne pouvait troubler, lui donnait une sorte de séduction à laquelle se laissaient gagner même les indifférents, même les ennemis. C'est l'impression qu'il avait laissée dans le souvenir des vieillards qui l'ont connu et qui nous ont parlé de lui. L'âge et l'expérience de la vie avaient encore accentué cette bienveillance inaltérable qui formait le trait saillant de sa physionomie.

Né le 8 janvier 1768, il avait passé la soixantaine, quand il prit en mains une administration que les circonstances allaient rendre terriblement lourde. Le Père Druilhet avait fait de bonne heure l'apprentissage de la confiance en Dieu et de la maîtrise de soi au milieu des dangers et en face même de la mort. Déjà engagé dans les Ordres, mais point encore prêtre, quand éclata la Révolution, il ne réussit pas à passer à l'étranger. Réduit à se cacher à Paris, à Orléans, à travers la campagne, dénoncé, traqué, sa vie pendant toute la durée de la tourmente fut un véritable roman d'aventures. Il aimait à raconter dans la suite comme quoi il avait mangé de la salade poussée sur sa tête. Une courageuse femme d'Orléans ayant donné asile dans la cave de sa maison à l'abbé Druilhet et à deux autres ecclésiastiques, avait eu l'idée de couvrir de terre la trappe qui en fermait l'entrée et d'y planter des laitues. C'est ainsi que, en sortant de leur cachette après plusieurs jours de réclusion, les prisonniers eurent le plaisir de manger de la salade dont ils pouvaient dire qu'elle avait poussé sur leur tête.

L'abbé Druilhet n'attendit pas que la paix fût rendue à l'Église pour recevoir le sacerdoce ; ordonné à Paris, par Mgr de Maillé le 26 mai 1795, il exerça son ministère sans souci du danger auquel il s'exposait comme prêtre insermenté. Plus tard, il fut encore recherché par la police ombrageuse de l'empereur pour avoir mis son dévouement au service du Pape tenu en captivité. L'abbé Druilhet avait connu le Père Sellier à Montdidier, et c'est par lui sans doute que la pensée lui vint d'entrer dans la Compagnie de Jésus. A peine eut-il connaissance de la Bulle de Pie VII, il se présenta au Père de Clorivière qui l'admit au noviciat. (26 septembre 1814.) Il fut recteur de Saint-Acheul de 1821 à 1824, et c'est à partir de cette date qu'il exerça la charge de *Socius* du Père Provincial. Dès l'année suivante le Père Godinot lui avait confié la visite d'une moitié de la Province, et dans sa correspondance avec le Père Général, il déclarait que, d'après le témoignage unanime, son

alter ego avait agi partout avec prudence et douceur, « *prudenter et suaviter* ». Aussi, ajoutait l'humble Supérieur, « je le soignerai *ut pupillam oculi;* ses conseils suppléent à ma nullité. Je m'étonne qu'on l'ait fait *Socius* et non Provincial[1] ».

Le Père Druilhet semblait donc bien être l'homme préparé pour tenir le gouvernail pendant la bourrasque qui allait fondre sur la petite Province française de la Compagnie de Jésus, en même temps que sur la France elle-même et sur l'Église.

Les Ordonnances de 1828 faisaient partie d'un système de concessions qui démolissait pièce à pièce le pouvoir royal, affaiblissait le parti conservateur et enhardissait de plus en plus les libéraux, que dès lors on pouvait appeler les révolutionnaires. Elles avaient profondément attristé les catholiques, qui étaient aussi les royalistes les plus sincères et les plus dévoués. On ne put se dispenser d'y faire allusion dans le Discours du trône lu aux Chambres à l'ouverture de la session de 1829. On y faisait dire au Roi : « Le besoin de placer à l'abri de toute atteinte la Religion de nos pères, de maintenir dans mon royaume l'exécution des lois..., m'a déterminé à prendre des mesures dont j'ai reconnu la nécessité. » Les Ordonnances du 16 juin présentées comme une mesure de défense de la Religion, c'était presque de l'ironie.

Quand on en vint à discuter l'*Adresse* ou réponse au Roi, plusieurs orateurs ne craignirent pas de réclamer énergiquement en faveur des religieux proscrits par l'arbitraire gouvernemental : « Nous ne laisserons point passer sans protestation, s'écria M. de Montbel, des actes surpris à la religion du monarque et qui sont attentatoires aux droits des citoyens. La première Ordonnance a détruit huit établissements célèbres par la confiance qu'ils inspiraient à un grand nombre de familles... Pour les anéantir on a invoqué l'ordre légal. Devait-on ouver-

1. Godinot à Fortis, 24 juin 1825.

tement violer la loi fondamentale » où tous les citoyens trouvent la garantie de leurs droits ?... Le baron de Lépine demanda positivement qu'on revînt sur les Ordonnances et qu'on rendît à l'éducation « la liberté dont elle avait droit de jouir en vertu de la Charte ». A la Chambre des Pairs M. de Vogüé blâmait sans plus de ménagement « les Ordonnances dont l'injustice avait excité une légitime indignation ». A ces noms, les Jésuites doivent joindre dans leur reconnaissance ceux de MM. de Conny, Duplessis de Grénédan, marquis de Villefranche, etc., qui firent entendre aux auteurs des Ordonnances une désapprobation non moins véhémente[1].

Mais d'autre part les libéraux demandaient de nouvelles mesures contre le « parti-prêtre ». M. Isambert déposait une pétition pour l'interdiction des Missions à l'intérieur; la Chambre la renvoyait au Garde des Sceaux, ce qui voulait dire qu'elle l'adoptait et en attendait l'exécution. Le ministère Martignac s'usait dans une politique libérale qui irritait les conservateurs sans satisfaire les libéraux. Un écrivain, franchement hostile à la monarchie, résume ainsi l'histoire des sacrifices par lesquels on tente de lui rallier les partis avancés : « Pour gagner l'opinion dominante, écrit Louis Blanc, M. de Martignac s'épuise en concessions. Il exclut du ministère, en la personne de M. de Frayssinous, le parti congréganiste; il remplace l'évêque d'Hermopolis par l'abbé Feutrier, prêtre mondain qu'on croit libéral, et éteint dans les élections l'influence des agents du Roi ; il affranchit la presse du joug

1. Dans la discussion de la loi de finances à la Chambre des Pairs à la fin de la session, juillet 1829, le marquis de Villefranche prophétisa la chute de la monarchie, comme conséquence du système des concessions. Revenant sur les Ordonnances du 16 juin, il osa flétrir ces mesures iniques, « méconnaissant tous ces droits (reconnus par la Charte), atteignant de malheureux prêtres français sous le nom de Jésuites, en exigeant d'eux des déclarations contraires à leur conscience, et cela au moment où l'Angleterre voyait détruire cette législation intolérante qui l'affligeait depuis plusieurs siècles ». Cf. Nettement, *Histoire de la Restauration*, t. VIII, p. 293.

de l'autorité royale, et substituant le monopole financier au monopole politique, il met aux mains des riches l'arme du journalisme ; il abolit la censure ; il frappe au cœur la puissance des Jésuites ; il fait passer de la royauté à la Chambre, dont il reconnaît ainsi la suprématie, le droit d'interpréter les lois... Mais lorsque, après avoir fait si large la part du pouvoir parlementaire, il veut que tout ne soit pas enlevé au pouvoir royal, les choses changent de face[1]... »

Effrayé des exigences de ceux que ses complaisances ne parvenaient pas à gagner, M. de Martignac essayait en effet de la résistance et cherchait à s'appuyer sur les groupes royalistes qui ne pouvaient lui accorder leur confiance. Dès la fin de 1828, au moment de se retirer du ministère, le comte de la Ferronnays écrivait : « Je ne sais où nous allons ; nous devions arborer notre drapeau au centre gauche ; maintenant nous le traînons dans tous les coins de la Chambre. » Plus découragé encore, M. de Martignac lui-même disait peu après : « Nous allons à l'anarchie. » De fait, après avoir vécu dix-huit mois dans l'équivoque, le ministère Martignac était contraint de se retirer, repoussé de tous les partis. Il succombait sous la même coalition qui avait renversé M. de Villèle ; la gauche ne le trouvait pas assez libéral, l'extrême droite le trouvait trop révolutionnaire.

Charles X crut alors le moment venu de tenter une réaction nettement royaliste. Le prince de Polignac fut appelé à recueillir la succession de M. de Martignac. (9 août 1829.) Ce nom était à lui seul un programme ; le prince de Polignac, ainsi que la plupart de ses collaborateurs, appartenait au parti des *ultras*. Les libéraux ne pouvaient s'y méprendre. On peut dire qu'à partir de ce moment les opérations de guerre sont commencées. A la réouverture des Chambres, le discours du Trône contient une note menaçante : « Si de coupables manœuvres suscitaient à mon gouvernement des obstacles que

1. Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. I^er^, p. 137.

je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et l'amour qu'ils ont toujours montré pour leurs Rois. »

A la parole royale l'*Adresse* répond par un paragraphe qui sonne déjà comme le tocsin de l'insurrection : « Sire, le concours permanent des vues politiques de Votre Gouvernement avec les vues de votre peuple (est) la condition indispensable de la marche régulière des affaires publiques. Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent à vous dire que ce concours n'existe plus. »

Le 18 mars 1830, une délégation remet au Roi l'*Adresse* revêtue de la signature de 221 députés ; les autres se sont abstenus. Le Roi répond : « Mon cœur s'afflige... J'ai annoncé mes résolutions dans mon discours d'ouverture de la session : ces résolutions sont inébranlables...» Le conflit entre dans la phase aiguë. La Chambre est prorogée, puis dissoute. (16 mai.) Les élections terminées le 19 juillet renvoient 270 opposants au lieu de 221. Devant ce résultat Charles X se raidit. Malgré toutes les représentations, il se déclare prêt à tout plutôt que de céder; il craint le sort de Louis XVI. « J'aime mieux, dit-il, monter à cheval qu'en charrette. » Le 25 juillet, le Roi signe quatre Ordonnances portant : 1° Suppression de la liberté de la presse; les journaux sont soumis à l'autorisation préalable; 2° Dissolution de la Chambre; 3° Modification de la loi électorale ; il ne restera guère que 25.000 électeurs, grands propriétaires terriens; 4° Fixation des prochaines élections aux 6 et 16 septembre. Le 26 juillet les Ordonnances paraissaient au *Moniteur ;* dès le lendemain Paris était en insurrection ; au bout de trois jours la Révolution était consommée, le gouvernement provisoire s'installait à l'Hôtel de Ville, Charles X partait pour Rambouillet où il abdiquait, ainsi que son fils, en faveur du duc de Bordeaux (2 août 1830) ; le lendemain il s'acheminait vers Cherbourg, où il s'embarquait le 16 pour l'Angleterre.

La Révolution de juillet eut un caractère violemment antireligieux. Pendant toute la Restauration amis et ennemis du régime s'étaient entendus pour rendre la religion solidaire de la royauté; le trône et l'autel avaient été trop étroitement associés pour que l'autel fût épargné par ceux qui renversaient le trône. Depuis six ans surtout on avait accumulé tant de mensonges, excité tant de colères contre le *parti-prêtre*, les *Jésuites*, la *Congrégation*, qu'une explosion ne pouvait manquer de se produire au moment favorable. Ce fut comme un vertige d'impiété qui s'empara du pays et qui rappelait les plus mauvais jours de quatre-vingt-treize. Les premiers exploits des insurgés furent le pillage de l'archevêché et de la sacristie de Notre-Dame; des misérables vêtus d'ornements sacerdotaux, organisèrent une ignoble mascarade; on poussa des cris de mort contre l'archevêque. En même temps la foule se portait chez les missionnaires de la rue d'Enfer, du Mont-Valérien, chez les Jésuites à la rue de Sèvres et à Montrouge, sous prétexte de chercher les armes cachées dans les souterrains. Tout y fut saccagé, pillé ou détruit. Presque immédiatement la province se trouva à l'unisson de la capitale; ce fut comme une traînée de poudre qui en quelques jours alluma l'incendie jusqu'aux extrémités du royaume.

Et ce ne fut pas une effervescence passagère. Un fait suffirait à prouver la persistance de l'animosité populaire contre la religion; pendant plus de trois ans les prêtres durent s'abstenir de paraître au dehors avec le costume ecclésiastique; à Paris du moins et dans nombre d'autres villes la vue d'une soutane eût provoqué des désordres et peut-être des malheurs. Six mois après l'établissement de la monarchie de juillet se reproduisaient les scènes sauvages des journées de l'émeute. A l'occasion d'un service célébré à Saint-Germain l'Auxerrois en mémoire du duc de Berry, l'église était envahie et odieusement profanée; le lendemain ce fut le tour de l'archevêché dont cette fois, il ne resta pas pierre sur pierre.

Au reste, rien n'était épargné pour entretenir l'exaspération dans l'esprit public. Brochures et journaux déversaient continuellement sur le clergé les accusations les plus monstrueuses ; l'invraisemblance non plus que l'ignominie ne connaissaient plus de limites. Pendant que des petits livres paraissaient avec des titres affriolants : *Histoire scandaleuse du clergé de France ; L'infamie des prêtres dévoilée ; L'Archevêque de Paris accusé d'assassinat sur la Sœur Véronique*, etc., l'*Ami du peuple* annonçait des découvertes sensationnelles : « Des milliers de poignards empoisonnés ont été trouvés dans les maisons des Frères Ignorantins, dans les Séminaires et jusque dans le palais de notre premier prélat... Les prêtres les plus fanatiques de nos campagnes avaient été invités à se rendre à Paris le 30 août pour l'exécution de cet infernal projet[1]. » Le théâtre faisait sa partie dans ce concert d'irréligion forcenée. Inutile de reproduire les titres des pièces qui tenaient l'affiche ; ce sont pour la plupart des inepties malpropres. Mais voici un détail relevé par le grave historien de la Monarchie de Juillet et qui donne une idée des spectacles de l'époque : « Chaque théâtre a dû ajouter à son magasin de costumes et d'accessoires un assortiment complet de robes de cardinaux, de rochets, soutanes, surplis, frocs, croix, bannières d'église... On fait parader sur les tréteaux d'une scène bouffonne les saints, les anges, la cour céleste tout entière[2]. »

Naturellement les Jésuites étaient les premiers désignés à la vindicte populaire ; tout était bon pour attiser contre eux des fureurs aveugles. Un diplomate étranger consignait cette observation dans son Journal : « Les rôles d'intrigants, de fourbes, de malfaiteurs, dans les comédies ou mélodrames sont toujours représentés par des Jésuites. Aussi le plus grand outrage qu'on puisse faire à quelqu'un

1. Cf. Thureau-Dangin, *Histoire de la Monarchie de juillet*, t. Ier, p. 210.
2. *Ibid.*

c'est de l'appeler Jésuite [1]. » Un mois après la Révolution le Père Druilhet écrivait : « Les rues sont tapissées d'affiches incendiaires contre les Jésuites. Ce sont eux qui ont dirigé les fatales journées, mitraillé le bon peuple; ce sont eux qui soulèvent maintenant les ouvriers, incendient dans les campagnes, etc.[2] » On peut juger du résultat de ces excitations sur l'esprit public par un placard qui fut affiché sur les murs de Versailles au mois de février 1831 :

« Un rassemblement de Jésuites doit avoir lieu vendredi soir, le 18 février, au Gymnase, avenue de Saint-Cloud. On engage les bons patriotes de cette ville à vouloir bien se munir d'armes à feu et à se transporter au lieu de la conspiration, afin de détruire toute cette canaille-là, ce qui servira de bon purgatif à Versailles, car il en est empoisonné. On craint très fort la peste. A bas les Jésuites[3]! »

C'étaient non pas les Jésuites mais les Saints-Simoniens qui devaient se réunir à Versailles. Mais la méprise, pour être un peu forte, n'enlève rien à la valeur du document. Il donne la note du diapason. C'est bien la même que faisait entendre le Père Provincial écrivant deux mois plus tard au Père Roothaan : « Si vous saviez, mon Très Révérend Père, combien on est parvenu à nous rendre l'horreur et l'exécration du peuple !... Qui dit Jésuite en France, à Paris du moins, dit une bête sauvage à laquelle il faut courir sus. Les autres prêtres eux-mêmes à Paris participent à notre disgrâce; ils n'oseraient se montrer dans les rues en soutane. Au fatal mot de Jésuite, ils seraient ou jetés à la Seine ou assommés. » (17 octobre.)

Voici d'ailleurs, en raccourci, ce qui se passa dans les

1. *Autour de la Révolution de 1830.* Mémoires du comte Rodolphe Apponyi. *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1912; p. 798.

2. Au R. P. Roothaan, 30 août 1830.

3. *Œuvres de Saint-Simon et d'Enfantin*, t. III, p. 97. Cf. Thureau-Dangin, *op. cit*, I, p. 208.

principales maisons des Jésuites de France lors de la Révolution de juillet.

La résidence de la rue de Sèvres reçut, au fort de l'insurrection, la visite d'une bande armée. Fort heureusement elle était conduite par un jeune officier de la Garde Nationale, ancien élève des Jésuites de Bordeaux, qui sut manœuvrer avec assez d'adresse et d'énergie pour sauver la maison du pillage. Les hommes, copieusement abreuvés, se retirèrent après s'être assurés que les caves ne renfermaient pas de dépôts d'armes. Toutefois la visite se renouvela deux fois pendant la nuit[1], à intervalles très rapprochés. Mais déjà les Pères avaient dû se disperser et mettre en sûreté tout ce qui aurait pu tenter la cupidité des visiteurs.

Il n'en fut pas de même à Montrouge. Le 28 juillet — c'était la seconde des trois « glorieuses » — la populace parisienne s'y porta dans l'après-midi. Prévenus à temps quelques Pères qui habitaient encore la maison, ainsi que treize prêtres qui y faisaient alors leur retraite, s'étaient éloignés à la hâte. Seul, le Supérieur, le Père Sébastien Fouillot, était demeuré avec quelques frères coadjuteurs. Il avait fait charger sur une voiture les vases et les ornements sacrés. Avant même de sortir du bourg la voiture fut arrêtée et mise au pillage. On ne pouvait songer à tenir tête aux forcenés qui avaient envahi la maison ; après avoir fait partir tout son monde, le Père Fouillot dut lui-même chercher son salut dans la fuite. Il se réfugia d'abord dans une carrière de Bagneux. Découvert, maltraité, menacé de mort, il échappa au danger à force

1. La maison du n° 35 de la rue de Sèvres fut achetée dès 1821. Elle fut occupée peu à peu à partir de 1822 sans que l'on abandonnât la rue des Postes. Cependant, au moment de la Révolution, elle était la résidence du Supérieur et de la plupart des Pères qui composaient la *maison professe* de Paris. Après le départ des Pères en 1830, l'immeuble fut loué à une institution de garçons qui l'occupa jusqu'en 1841. A cette date le maître de pension dut résilier son bail; il rendit la maison presque à l'état de ruine. On songea tout d'abord à la vendre. Ce ne fut que bien des années plus tard qu'on y réinstalla la résidence.

d'assurance et de sang-froid. Arrêté sur le territoire de Bagneux, il demanda à être conduit devant le maire de la commune. Chemin faisant, sa bonhomie, sa rondeur franc-comtoise, sa gaieté finirent par avoir raison du mauvais vouloir des bandits, qui se contentèrent de l'accompagner chez le magistrat.

Le surlendemain, il reparut à Montrouge, déguisé en ouvrier; il trouva la maison dans un état lamentable, dévastée et souillée; les pillards continuaient à enlever ce qui était à leur convenance. Le samedi 31 juillet, le Père Fouillot reparaissait encore à Montrouge, cette fois « en costume séculier honnête, et il s'annonça devant le peuple comme fondé de pouvoirs ». Il parvint à faire signer au maire une reconnaissance d'une partie des objets volés, ce qui d'ailleurs ne fut d'aucune utilité, et l'exposa à de nouveaux périls. Pendant ce temps cinq autres Pères réfugiés eux aussi à Bagneux, avaient dû, pour échapper aux fureurs de la populace, passer quarante-huit heures cachés dans un grenier étroit « périssant de gêne, d'étouffement et de besoin[1] ».

Au mois de février suivant, l'affaire de Saint-Germain l'Auxerrois eut aussi son contre-coup à Montrouge. Pendant qu'une partie des vengeurs de la liberté détruisaient l'archevêché, d'autres livraient l'assaut à la citadelle d'où les Jésuites avaient tenu la France sous le joug. La citadelle était d'ailleurs sans garnison; les quelques frères coadjuteurs qui y étaient revenus en qualité de gardiens n'avaient pu s'y maintenir. La pauvre maison était vide d'habitants. Les assaillants purent la saccager tout à leur aise. Comme il n'y avait plus de meubles à prendre, ils se donnèrent du moins la satisfaction d'enlever jusqu'aux planchers et aux toitures. Il ne resta littéralement que les murailles. Entre temps la maison avait été vendue; le propriétaire qui n'avait pas encore pris possession, déclara

1. *Notice* sur les événements de 1830. Mss. du P. de Guilhermy. Archiv. Paris.

qu'il n'avait point entendu acheter des ruines ; les Pères voulurent bien résilier le contrat. Finalement l'immeuble de Montrouge fut vendu 12.000 francs, et pour éviter toute profanation possible, il fut spécifié que la chapelle serait démolie. « Et maintenant (1832), dit le chroniqueur, il n'en reste pas pierre sur pierre. Telle fut la fin de cette fameuse maison de Montrouge que la haine des méchants avait rendue si célèbre, que les feuilles libérales avaient tant calomniée, que les impies avaient tant menacée, que tant de dupes avaient regardée comme un fort redoutable, centre d'un pouvoir occulte qui gouvernait toute la France[1]. »

A Saint-Acheul l'aventure fut tout à la fois plus tragique et plus grotesque. Ce fut le 29 seulement que les héros de la liberté eurent leur « journée » à Amiens. Les troupes attendaient l'arme au bras, les autorités délibéraient en conseil. Plusieurs centaines de malheureux, échauffés par les déclarations de quelques meneurs et des libations plus abondantes que de coutume, après avoir rempli d'agitation et de tapage la voie publique, ne savaient pas encore, la nuit venue, quelle opération effective entreprendre. Tout à coup un mot d'ordre circule : A Saint-Acheul ! Il venait d'un ancien élève du collège, qui avait été chassé pour sa mauvaise conduite.

Il était onze heures du soir quand la bande commença le siège au milieu d'un concert effroyable de vociférations. Les habitants de Saint-Acheul, surpris pendant leur sommeil, purent croire leur dernier moment venu. Le Père Guidée, Supérieur de la maison, alla se mettre en prières devant le Saint-Sacrement dans la chapelle intérieure ; le Père spirituel se tenait à son prie-Dieu pour entendre les confessions. Cependant quelques scolastiques étaient montés au clocher et sonnaient le tocsin. Ce fut le signal d'un redoublement de fureur. Le Père de Ravignan, qui était alors professeur de Théologie au scolasticat,

1. *Ibid.*, p. 14.

parut au balcon de l'abbatiale; il essaya de parlementer; mais les clameurs des émeutiers couvraient sa voix; en même temps une grêle de pierres s'abattaient sur lui; l'une d'elles l'atteignit au front et lui fit une blessure d'où le sang s'échappa en abondance. Cependant un cri se fit entendre qui bientôt domina tous les autres : *A boire! Voilà du vin!* De fait, quelques assiégeants avaient trouvé le moyen de pénétrer dans une cave; on se passait les bouteilles de main en main, on brisait les goulots pour aller plus vite, et après les avoir vidées ont les lançait à travers les fenêtres. Ce fut en somme une diversion heureuse. Au moment où l'orgie battait son plein, un escadron de chasseurs débouchait par la route devant Saint-Acheul; les bandes s'enfuirent immédiatement dans toutes les directions. La scène de désordre n'avait pas duré deux heures; cependant, avec leurs vitres cassées, leurs portes enfoncées, des monceaux de meubles brisés, les bâtiments de Saint-Acheul présentaient l'aspect de la dévastation, comme si un cyclone eût passé par là. Au surplus, les émeutiers ne renonçaient pas à la partie; les hésitations des autorités encourageaient leur audace. Ils s'apprêtaient à revenir le lendemain et cette fois en plein jour. Prévenu de leur dessein, le Père Guidée, après avoir pris l'avis de son conseil, se décida à disperser la communauté.

Les mêmes violences se fussent reproduites à Dôle sans la prudence, et peut-être la timidité, du maire de la ville. A la première nouvelle de la Révolution parisienne, il se trouva là comme ailleurs, des gens pour fêter l'avènement de la liberté en exterminant les Jésuites. L'affaire fut préparée dans les clubs. La maire en fut ou parut en être effrayé. Il fit dire au Père Cuénet que, vu la fermentation des esprits, l'autorité ne pouvait répondre de rien et « qu'il ferait bien de partir au plus vite, lui et tout son monde ». Le Père Cuénet vit dans cet avertissement une sommation déguisée. Presque tous les scolastiques quittèrent la maison, mais pour y rentrer au bout de

quelques jours. De nouveau les agitateurs parurent préparer l'assaut. Le maire alors prit les devants ; avec toute la force de police dont il pouvait disposer, il fit cerner le scolasticat le dimanche soir, 8 août ; c'était le moment où devait avoir lieu la manifestation hostile. Le lendemain toutes les autorités administratives en corps procédèrent à une visite domiciliaire minutieuse ; les Pères reçurent ordre de se retirer ; mais on les engagea à ne rester ni dans l'intérieur de la ville, ni dans le voisinage, s'ils ne voulaient s'exposer aux plus graves dangers, eux-mêmes et les personnes qui les recevraient[1]. La maison de Dôle fut effectivement abandonnée et resta sans habitants jusqu'en 1832.

A Laval, à Bordeaux, à Clermont, à Paray-le-Monial, la nouvelle des événements de Paris fut pareillement saluée par les cris de *A bas les Jésuites !*, et ils durent au moins momentanément céder à l'orage et chercher un asile hors de leurs demeures. Deux de leurs résidences furent cependant épargnées, celle de Vannes et celle de Vals. Cette dernière fut menacée à plusieurs reprises ; les fortes têtes du Puy auraient bien voulu faire leur manifestation contre le repaire des Jésuites installé aux portes de la ville ; mais chaque fois on leur fit entendre que toute tentative de désordre serait énergiquement réprimée.

VI

Dans ces conjonctures le gros souci du Provincial était de trouver un asile pour les scolastiques et les novices. L'explosion de la tempête avait été trop subite pour que l'on pût prendre ses mesures. On ne pouvait songer à réunir une communauté en France, même en un coin

1. *Ibid.*

reculé de province ; il fallait donc chercher au delà des frontières.

Le Père Druilhet se trouvait en visite à Paray-le-Monial au moment où éclata la Révolution. Il se hâta de se rendre à Dôle ; il y arrivait le 5 août avant le jour, et constatait que la situation était encore plus grave qu'il ne le supposait. Tout le scolasticat était dispersé ; il était d'ailleurs sans nouvelles des autres maisons. Sans perdre de temps il fit partir son *socius* le Père Gury, pour la Suisse et le Père Maillard, l'un des professeurs du scolasticat, pour le Piémont. Pour lui, il s'achemina vers Saint-Acheul, et c'est là que, après quelques jours d'attente et d'angoisse, il apprit que l'on mettait à sa disposition le collège de Brigue en Valais, qui pouvait recevoir le scolasticat tout entier. Le plus grand nombre des théologiens de Saint-Acheul et de Dôle reçurent donc leur feuille de route pour Brigue avant la fin du mois. Le Père Druilhet écrivait, le 25 août, au Père Gury : « C'est un plaisir de voir avec quel cœur partent ces bons enfants ; ils partiraient, s'il le fallait, à pied et le sac sur le dos... » D'autres jeunes étudiants furent envoyés au Collège romain ; d'autres enfin furent dirigés sur l'Espagne.

Quant aux novices d'Avignon, on dut pour régler leur sort, procéder avec plus de ménagements et de formalités. Pour eux aussi, c'était l'exil et un avenir plein d'inconnu. Mais un tel sacrifice ne pouvait être imposé à des novices sans leur consentement exprès. Le recteur du noviciat, le Père Renault était en Bretagne, retenu par des affaires de famille lorsqu'éclata la tempête de juillet. Le Père Philippe de Villefort qui le remplaçait, pressé par les événements, obligé de prendre une décision, déclara donc à ses jeunes disciples que tous ceux qui voudraient retourner dans leurs familles étaient libres de le faire; ils n'avaient encore contracté envers la Société aucun engagement; elle ne se reconnaissait pas le droit de les associer malgré eux à sa mauvaise fortune.

Sauf deux exceptions, tous ces jeunes gens au nombre

de près de quarante demeurèrent inébranlables. Leurs réponses données secrètement et par écrit ont été conservées dans les annales de la maison d'Avignon. Sous des formes variées, mais avec le même accent de juvénile et ardente tendresse pour la Compagnie, leur mère, c'est la même protestation d'inviolable attachement à leur vocation. Dans la collection les signatures des novices ont été remplacées par des numéros d'ordre. En voici un échantillon pris au hasard : « Mort ou vivant, je suis de la Compagnie de Jésus. Ni l'exil, ni le sabre ne m'en sépareront jamais, je l'espère avec une ferme assurance de la miséricorde de Dieu. Bien loin d'être ébranlé, je sens ma résolution plus affermie que jamais. Que les Supérieurs disent un mot, et il n'est pas au monde un coin de terre où je ne sois prêt à aller de grand cœur pourvu que j'y trouve ma bien-aimée Compagnie de Jésus. »

Dans le catalogue de ce noviciat de 1830, nous relevons les noms de plusieurs religieux qui depuis ont acquis quelque notoriété : François-Xavier Gautrelet, mort en 1886, laissant derrière lui la réputation d'un saint[1] ; Louis Nègre qui fournit une carrière plus longue encore, infatigable ouvrier apostolique, dont l'ardeur ne s'éteignit pas même dans l'extrême vieillesse ; Adrien Nampon, l'apôtre et l'historien de Notre-Dame de France ; Louis Parabère, le futur aumônier en chef de l'armée sous Sébastopol ; enfin Jean-Marie Prat qui, pendant plus d'un demi-siècle d'un labeur patient et obscur, devait édifier une œuvre historique colossale. Il était entré au noviciat le jour même où la Révolution achevait sa victoire. (29 juillet.) Adrien Nampon était venu le rejoindre quelques jours après, juste au moment de partir pour l'exil.

Devant les dispositions si généreuses de ses novices, le Père de Villefort n'avait plus hésité. Il avait fait partir la moitié d'entre eux, les plus anciens, pour l'Espagne,

1. Cf. *Vie du P. Fr.-X. Gautrelet, S. J.*, par le P. Joseph Burnichon, S. J. In-12. Paris, Retaux, 1896.

tandis que les autres s'acheminaient par petites bandes vers la frontière italienne. Après avoir séjourné au collège de Nice, ils passèrent à Gênes, puis enfin à Chiéri, en Piémont, où ils furent réunis au noviciat de la Province de Turin. Le Père de Villefort fut cependant autorisé à les y rejoindre et à continuer auprès d'eux ses fonctions.

Cependant le Père Druilhet était resté seul à Paris, n'ayant pour remplir les multiples devoirs de sa charge d'autre ressource que celle d'une correspondance très irrégulière et parfois très infidèle. Dans les derniers jours de ce terrible mois d'août, il faisait confidence de ses tribulations à son *socius* le Père Gury, alors à Brigue : « Vous me manquez bien, mon bon ami, dans ce moment où j'ai la tête si pleine de noms et de choses qu'elle est prête à en éclater. » (22 août 1830.) Et le lendemain : « Bénissons Dieu; voilà que réellement il y a quelque chose à souffrir pour lui. » Trois jours plus tard : « J'ai maintenant des nouvelles à peu près de toutes nos maisons, excepté d'Aix et d'Avignon, d'où l'on ne m'écrit rien de clair... » (25 août.) La foi le soutient et l'empêche de succomber sous le fardeau : « Je sens toute ma faiblesse, et le poids est immense! Cependant c'est la main de Jésus qui l'impose; et qui ne bénirait pas une si douce main! » (29 août.) Enfin, il esquisse la situation, non sans une pointe de bonne humeur :

« ... Nous sommes tous dispersés; chacun se niche où il peut... Deux à trois fois par semaine changer de logement, déguisés jusqu'aux yeux, cachés souvent tout le jour, ne sortant qu'avec la crainte d'être reconnus, injuriés, houspillés et pis encore par la populace, voilà où nous en sommes... Je m'arrange une petite retraite, non à Paris, mais aux environs, de manière à communiquer avec Paris, si je veux tous les jours. J'ai avec moi un frère intelligent (Isidore Lefèvre) qui nous fait à tous deux une petite cuisine. Je suis déguisé, parfaitement

inconnu ; j'espère que cet innocent stratagème nous réussira. Notre bon ami, M. Varin, pense à faire aussi la même chose[1]... » (31 août.)

La veille de ce jour, le Père Provincial avait fait un exposé plus complet dans une lettre au Père Roothaan :

« Je suis bien inquiet. Voilà un grand mois que nous sommes ici tout en combustion. Depuis ce temps-là, soit à vous, soit au Père Rozaven, j'ai bien écrit quatre ou cinq fois, et je n'ai pas eu un mot de réponse. J'ai de fortes raisons de croire que les lettres de l'étranger sont interceptées et ouvertes. Les vôtres auront eu probablement le même sort et me laissent sans conseil et sans guide, dans la position la plus critique, je pense, où la Compagnie se soit trouvée en France.

« Dès les premiers jours d'août j'ai envoyé les PP. Gury et Loriquet à Estavayer pour communiquer nos embarras à l'excellent Père Godinot, puis le Père Maillard à Avignon, Aix et Nice... Le R. P. Godinot et l'excellent Provincial de Suisse ont accueilli nos demandes avec la plus grande charité. Ils ont si bien fait que le Valais nous est ouvert pour y placer nos Théologiens... Le Père Maillard de son côté a poussé jusqu'à Nice. Le Père Recteur était absent... Comme déjà le noviciat d'Avignon, poussé par les événements, était en déroute et qu'une partie s'était avancée jusqu'à Nice, le Père Ministre les a reçus, logés provisoirement dans une aile vide des bâtiments et croit pouvoir y loger facilement le reste, ce qui en tout fera de ving-cinq à trente. Une autre partie du noviciat (huit), de la seconde année, s'était dirigée vers l'Espagne, où je sais qu'ils sont arrivés heureusement. Dans ces premiers moments de trouble et de désordre chacun n'a pu prendre conseil que de ses

1. Le P. Vivier, le très perspicace archiviste de la Province de Paris conjecture, d'après certains indices fournis par les correspondances, que le P. Druilhet s'était établi à Versailles. Le P. Varin recevait l'hospitalité chez les Dames Augustines, rue de l'Arbalète. Il y demeura trois ans.

Supérieurs locaux. Il pouvait s'en suivre une décomposition complète, qui heureusement n'a pas eu lieu...

« ... Bientôt nous n'aurons plus en France que les prêtres qui étaient dans les résidences et dont la plupart sont déguisés, cachés ou dispersés. Les bons chrétiens nous conjurent de ne pas quitter la patrie. Nous ne la quitterons point, tant que le danger ne sera pas manifeste. S'il le devenait, je ne pense pas que votre désir soit que je les expose à une perte certaine en les retenant sur une terre qui dévore ses habitants. Déjà Montrouge a été pillé, dévasté ; tous les Nôtres chassés et poursuivis; cinq y ont couru risque de la vie. Saint-Acheul l'a été le même jour; tout y a été brisé au rez-de-chaussée... ; le Père Ravignan (*sic*) a été frappé d'un coup de pierre et a jeté beaucoup de sang; les autres n'ont rien eu de fâcheux que des injures, etc. Paris a été visité trois fois, les Pères n'y étant plus. Dôle nous a chassés; notre maison y est vide. Vitry a été pillé avant-hier. Il n'y avait heureusement que deux frères. La populace y a brisé, volé, mangé, bu pendant près de vingt-quatre heures... J'ai recommandé à tous une extrême prudence. L'effervescence passera; on se calmera peut-être sur nous ; mais cette révolution aura probablement des suites bien plus longues qu'on ne l'avait cru d'abord. Je puis vous assurer que tous les Nôtres sont dans des dispositions excellentes. Prêtres, scolastiques, novices, coadjuteurs, tous paraissent heureux de souffrir pour Notre-Seigneur. Nous sommes réellement aux beaux jours de la Compagnie. » (31 août.)

Six semaines plus tard, le Provincial de France complète ce bilan. Il commence à visiter sa grande famille éparse hors des frontières; il écrit d'Estavayer : « Nos prêtres qui sont restés travaillent de leur mieux et font quelque bien. Mais que de précautions à prendre! Que de déguisements ! Que de changements de gîte !... Nous sommes sept ou huit dans Paris, et il s'y fait du bien. Les autres sont dans les provinces, dispersés sans l'être,

c'est-à-dire relevant immédiatement d'un des Nôtres, comme Supérieur de l'arrondissement. Ainsi le Père Guidée tient la Picardie, le Père Renault, la Provence, le Père Louis Valantin, la Bretagne... »

Le Père Druilhet revient ensuite en termes émus sur l'accueil fait aux proscrits en Italie et en Espagne : « Pourrais-je, conclut-il, ne pas en dire autant et plus encore de la Suisse où je suis en ce moment ? Oh ! mon Très Révérend Père, quels cœurs que ceux de ces bons Pères de Suisse, du Père Standinger[1] en particulier !... Que la Société est une bonne Mère et qu'il y a de charité dans ses enfants ! » (17 octobre 1830.)

Telle était donc au début de la monarchie de juillet la situation de la Province française de la Compagnie de Jésus : Une cinquantaine de prêtres dispersés sur tous les points du territoire, isolés les uns des autres, obligés de se dissimuler pour échapper à la malveillance du populaire prêt à traquer le Jésuite comme un être méchant et malfaisant. Les autres, l'immense majorité, expulsés de France, faisant l'apprentissage de l'exil, qui est bien pour les Jésuites comme pour cet évêque de l'antiquité, un devoir professionnel, exil singulièrement adouci d'ailleurs par cette hospitalité internationale et cette véritable fraternité que les enfants de saint Ignace sont toujours assurés de trouver les uns chez les autres.

1. Le P. Standinger était alors Provincial de la Province de Germanie qui comprenait la Suisse, l'Allemagne et les Pays-Bas.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettre de Mgr d'Osmond, évêque de Nancy, à Portalis. Confidentielle. 4 nivôse, an XII. (24 décembre 1803.)

« Lorsque j'ai été envoyé pour administrer en chef ce vaste diocèse, j'ai dû porter mes regards avec un intérêt particulier sur quelques vieillards échappés comme par miracle à des persécutions inouïes. Dans ce nombre trop restreint se trouvaient vingt Jésuites. La vénération dont ils étaient entourés commandait la mienne; mais combien ils l'ont augmentée par les vertus dont ils m'ont rendu l'heureux témoin! Jamais je n'ai vu un zèle semblable à celui qu'ils déploient partout. Soixante-dix-sept et soixante-dix-huit ans ne sont pas un obstacle à l'occupation d'une église succursale, dépouillée de tout, qui bientôt se répare par leurs soins. Tous, ils ont une flexibilité, une douceur insinuante qui les rend aussi faciles à gouverner que propres à diriger ceux qu'ils administrent, ou plutôt qu'ils servent comme les membres de Jésus-Christ... »

Portalis répond à l'évêque de Nancy : ... J'ai lu « avec beaucoup d'intérêt et de plaisir les observations infiniment sages que vous me communiquez et les renseignements honorables que vous me donnez sur les prêtres autrefois Jésuites qui exercent avec tant de sagesse et de vertu les fonctions du sacerdoce dans votre diocèse... » (5 pluviôse, an XII, 26 janvier 1804.) (*Archives de l'évêché de Nancy.*)

Trois jours plus tard le ministre écrivait dans un Rapport à l'empereur : « On ne saurait prendre trop de précautions pour empêcher les Jésuites de renaître de leurs cendres. La Société des Jésuites portait sur deux objets : le pouvoir absolu du Pape sur le spirituel et le temporel et la communication de ce pouvoir au Général des Jésuites... » (8 pluviôse, an XII.) (*Archiv. Prov. Paris.* 119.)

II

EPISTOLA

A. R. P. Thaddæi Brzozowski
Præpositi generalis Societatis Jesu in alba Rossia
ad R. P. Petrum de Clorivière
qua curam ei committit
Res societatis in Gallia resarciendi

Petropoli, 7 maii 1814.

Reverende in Christo Pater
P. C.

Nescio an R^a V^a bene valeat; opto tamen et spero, atque ideo scribo. Quid factum sit apud vos, quam bene ac feliciter, cœlesti Numine curis ac conatibus Fœderatorum Principum annuente, folia publica nuntiarunt; qua quidem de re et de redditis vobis vestris Principibus, de restituto Sedi suæ Christi Domini Vicario, omnes boni gaudent, Deoque O. M. horum omnium donorum Auctori ac Largitori gratias maximas agunt, acturi immortales et perennes. Tam felix eventus quas habere possit sequelas pro Ecclesia sancta, religione ac antiqua pietate, pronum est colligere; optare et sperare profecto jucundum est ac suave. An vero iidem salutares fructus et quam cito reduntaturi sint in Societatem Jesu, a factione philosophica oppressam; an piissimus Rex vester vindicaturus sit illius innocentiam et famam : citius hoc R^a V^a comperiet quam ego. Quapropter, quum pro officio mihi imposito curare rem Societatis debeam, procul absim, præterea nesciam quinam ex antiquis Sociis sint superstites : R^a V^a de eorum nominibus ac animo quo sint erga Societatem antiquam Matrem suam me informet; interim vero collato consilio cum Barruel, Grosier et aliis si qui sunt bene animati, deliberet; videat quomodo rem afflictæ Matris erigat atque consoletur. Fortasse nondum est tempus in his exordiis agendi apud piissimum Regem pro educatione juventutis vestræ, pro cathechismis, pro sodalitiis, pro revocanda in Galliam Societate Jesu. Si aliquid fieri jam potest, saltem præparando animos Principum et aliorum Magnatum bene sentientium, constituo R^am V^am

quæ, consilio prudentum adhibito, prudenter et caute agat; dein suo tempore a Serenissimo Rege supplex petat, ut a summo Pontifice, qui cor vere paternum erga nos gerit; exoretur atque obtineatur Bulla universalis restitutionis Societatis. Ad postulata Borboniorum Principum suppressa illa fuit, æquum et justum est ut ad postulata eorumdem Principum renascatur atque reflorescat primum in vestra patria, per tyrocinium et saltem aliquot initio collegia, exemplo dein vestrorum Principum in aliis quoque regionibus. Rogo Deum enixe et quotidie, ut Ræ Væ ad majorem suam gloriam tribuat spiritum sapientiæ, qui eam illuminet et regat ad hoc opus inchoandum prudenter, ita ut cum honore qui reddi debet Societatis Instituto, redeat non nova sed antiqua Societas, et ad feliciter perficiendum. Plura scribam postquam responsum ad has litteras accepero; interea saluto Barruelium et alios si qui sunt Nostros, eorumque ac Ræ Væ me orationibus et SS. commendo.

Ræ Væ
Servus in Christo :

T. Brzozowski, S. J.

III

Reverendissimo Patri in Christo de Clorivière, Societatis Jesu in Gallia Commissario Generali.

Post longos optata dies tandem incipit annos ;
Promere nunc animis gaudia nostra juvat.
Salve, festa dies, cultu celebranda perenni,
Qua Loyolæ soboli surculus ecce viret.
Annuit arridens tacitis Ignatius ausis,
Et magnam parvis afferet almus opem.
Vivat noster amor, redivivæ gloria gentis !
Vocibus, exemplo, nos dabit esse suos.

(L'auteur de ces vers paraît être le Père Roger.)

Au Très Révérend Père en Jésus-Christ de Clorivière, Commissaire général de la Compagnie de Jésus.

Il paraît enfin après de longues années d'attente le jour désiré ; nous pouvons exprimer la joie qui remplit nos cœurs.

Salut donc, ô jour heureux, digne d'être à jamais célébré. Voici apparaître sur la tige de Loyola un rejeton verdoyant.

Ignace sourit à notre hardiesse silencieuse ; il saura donner à notre faiblesse une aide puissante. Qu'il vive dans nos cœurs, Lui, la gloire de sa famille renaissante, et puisse-t-il par ses leçons, par ses exemples faire de nous ses vrais enfants !

IV

Bulle *Sollicitudo* ou Constitution par laquelle N. S. P. le Pape Pie VII rétablit la Compagnie de Jésus.

La sollicitude de toutes les Églises confiées par la grâce de Dieu à notre faiblesse, malgré la disproportion de nos mérites, Nous impose le devoir de mettre en œuvre tous les moyens qui sont en notre pouvoir et que la divine Providence, dans sa miséricorde, daigne Nous accorder, pour subvenir à propos et sans aucune acception de peuple, aux besoins spirituels de l'univers chrétien, autant que le permettent les vicissitudes multipliées des temps et des lieux.

Désirant satisfaire à ce que notre charge pastorale demande de Nous, il n'est pas plutôt venu à notre connaissance que Kareu et d'autres prêtres séculiers établis depuis plusieurs années dans l'immense empire de Russie, et autrefois attachés à la Compagnie de Jésus, supprimée par notre prédécesseur Clément XIV d'heureuse mémoire, Nous suppliaient de leur donner, par notre autorité, le pouvoir de se réunir en corps, afin d'être en état, en vertu des lois particulières à leur Institut, d'élever la jeunesse dans les principes de la foi et de la former aux bonnes mœurs, de s'adonner à la prédication, de s'appliquer à entendre les confessions et à l'administration des autres sacrements, que Nous avons cru devoir écouter leur prière. Nous l'avons fait d'autant plus volontiers que l'empereur Paul Ier qui régnait alors, Nous avait instamment recommandé ces mêmes prêtres par des lettres qui étaient l'expression de son estime et de sa bienveillance pour eux, et qu'il Nous adressa le

11 août de l'an du Seigneur 1800, des lettres d'après lesquelles il lui serait très agréable que, pour le bien des catholiques de son empire, la Compagnie de Jésus fût rétablie par notre autorité.

C'est pourquoi, considérant l'extrême utilité qui en proviendrait dans ces vastes régions, presque entièrement destituées d'ouvriers évangéliques, réfléchissant quel avantage inestimable de tels ecclésiastiques, dont les mœurs éprouvées avaient été la matière de tant d'éloges, pouvaient procurer à la religion par leurs travaux infatigables, par l'ardeur de leur zèle pour le salut des âmes et par leur application continuelle à la prédication de la parole de Dieu, Nous avons pensé qu'il était raisonnable de seconder les vues d'un prince si puissant et si bienfaisant. En conséquence, par nos lettres données en forme de Bref, le 7 mai de l'an de Notre-Seigneur 1801, Nous accordâmes au susdit François Kareu, à ses compagnons établis dans l'empire russe, et à tous ceux qui pourraient s'y transporter, la faculté de se réunir en corps ou congrégation, sous le nom de la Compagnie de Jésus, en une ou plusieurs maisons, à la volonté du supérieur, et seulement dans les limites de l'empire de Russie ; et de notre bon plaisir et de celui du Siège apostolique, Nous députâmes, en qualité de supérieur général de ladite Compagnie, ledit François Kareu, avec le pouvoir et les facultés nécessaires et convenables pour suivre et maintenir la règle de saint Ignace de Loyola, approuvée et confirmée par notre prédécesseur Paul III d'heureuse mémoire, en vertu de ses Constitutions apostoliques et afin qu'étant ainsi associés et réunis en Congrégation religieuse, ils puissent donner leurs soins à l'éducation de la jeunesse dans la religion et les sciences, au gouvernement des séminaires et des collèges, et, avec l'approbation et le consentement des Ordinaires des lieux, au ministère de la confession et de la parole sainte, et de l'administration des sacrements ; Nous reçûmes la congrégation de la Compagnie de Jésus sous notre protection et la soumission immédiate au Siège apostolique, et Nous réservâmes à Nous et à nos successeurs de régler et d'ordonner ce qui, avec l'assistance du Seigneur, serait trouvé expédient pour munir et affermir ladite congrégation, et pour en corriger les abus s'il s'y en introduisait; et à cet effet, Nous dérogeâmes expressément aux Constitutions apostoliques, statuts, coutumes, privi-

lèges et indults accordés et confirmés de quelque manière que ce fût, qui se trouveraient contraires aux dispositions précédentes, nommément aux lettres apostoliques de Clément XIV, notre prédécesseur qui commençaient par ces mots : *Dominus ac Redemptor noster*, mais seulement en ce qui serait contraire à nos dites lettres en forme de Bref qui commençaient par le mot *Catholicæ*, et qui étaient données seulement pour l'empire de Russie.

Peu de temps après avoir décrété ces mesures pour l'empire de Russie Nous crûmes devoir les étendre au royaume des Deux-Siciles, à la prière de notre très cher fils en Jésus-Christ, le roi Ferdinand, qui Nous demanda que la Compagnie de Jésus fût rétablie dans ses États, comme elle l'avait été par Nous dans le susdit empire, parce que dans des temps si malheureux, il lui paraissait de la plus haute importance de se servir des clercs de la Compagnie de Jésus pour former la jeunesse à la piété chrétienne et à la crainte du Seigneur, qui est le commencement de la sagesse, et pour l'instruire dans ce qui regarde la doctrine et les sciences, principalement dans les collèges et les écoles publiques. Nous, par le devoir de notre charge, ayant à cœur de répondre aux pieux désirs d'un si illustre prince, qui n'avait en vue que la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, avons étendu nos lettres données pour l'empire de Russie au royaume des Deux-Siciles, par de nouvelles lettres en forme de Bref, commençant par les mots *Per alias*, expédiées le 30 juillet, l'an du Seigneur 1804.

Les vœux unanimes de presque tout l'univers chrétien pour le rétablissement de la même Compagnie de Jésus, Nous attirent tous les jours des demandes vives et pressantes de la part de nos vénérables Frères les archevêques et évêques, et des personnes les plus distinguées de tous les ordres, surtout depuis que la renommée a publié de tous côtés l'abondance des fruits que cette Compagnie produisait dans les régions qu'elle occupait, et sa fécondité dans la production de rejetons qui promettent d'étendre et d'orner de toutes parts le champ du Seigneur.

La dispersion même des pierres du sanctuaire causée par les calamités récentes, et des revers qu'il faut plutôt pleurer que rappeler à la mémoire, l'anéantissement des ordres réguliers (de ces ordres la gloire et l'ornement de la religion et de l'Église), dont la réunion et le rétablissement sont l'objet de nos pensées

et de nos soins continuels, exigent que Nous donnions notre assentiment à des vœux si unanimes et si justes. Nous Nous croirions coupables devant Dieu d'une faute très grave, si, au milieu des besoins pressants qu'éprouve la chose publique, Nous négligions de lui prêter ce secours salutaire que Dieu, par une providence singulière, met entre nos mains, et si, placé dans la nacelle de saint Pierre sans cesse agitée par les flots, Nous rejetions les rameurs robustes et expérimentés qui s'offrent à Nous pour rompre la force des vagues qui menacent à tout instant de Nous engloutir dans un naufrage inévitable.

Entraînés par des raisons si fortes et de si puissants motifs, Nous avons résolu d'exécuter ce que Nous désirions le plus ardemment dès le commencement de notre pontificat. A ces causes, après avoir imploré le secours divin par de ferventes prières, et recueilli les suffrages et les avis de nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Église romaine, de notre science certaine, et en vertu de la plénitude du pouvoir apostolique, Nous avons résolu d'ordonner et de statuer, comme en effet Nous ordonnons et statuons par cette présente et irrévocable Constitution émanée de Nous, que toutes les concessions faites et les facultés accordées par Nous uniquement pour l'empire de Russie et le royaume des Deux-Siciles, soient, dès ce moment, étendues et regardées comme telles, comme de fait Nous les étendons à toutes les parties de notre État ecclésiastique ainsi qu'à tous les autres États et domaines.

C'est pourquoi Nous concédons et accordons à notre cher fils Thaddée Brzozowski, supérieur général de la Compagnie de Jésus, et à ceux qui seront légitimement députés par lui, toutes les facultés nécessaires et convenables selon notre bon plaisir et celui du Siège apostolique, pour pouvoir librement et licitement, dans tous les États et domaines ci-dessus mentionnés, admettre et recevoir tous ceux qui demanderont d'être admis et reçus dans l'ordre régulier de la Compagnie de Jésus, lesquels réunis dans une ou plusieurs maisons, dans un ou plusieurs collèges, dans une ou plusieurs provinces, sous l'obéissance du supérieur général en exercice, et distribués selon l'exigence des cas, conformeront leur manière de vivre aux dispositions de la règle de saint Ignace de Loyola approuvée et confirmée par les Constitutions apostoliques de Paul III. Nous permettons aussi, et voulons qu'ils aient la faculté de donner

leurs soins à l'éducation de la jeunesse catholique dans les principes de la religion, et l'attachement aux bonnes mœurs, ainsi que de gouverner des séminaires et des collèges, et avec le consentement et l'approbation des Ordinaires des lieux, dans lesquels ils pourront être demandés, d'entendre les confessions, de prêcher la parole de Dieu, et d'administrer les sacrements librement et licitement. Nous recevons dès à présent les maisons, les provinces et les membres de ladite Compagnie ainsi que ceux qui pourront à l'avenir s'y associer et s'y agréger, sous notre garde, sous notre protection et obéissance, et celle du Siège apostolique; Nous réservant, et à nos successeurs les Pontifes romains, de statuer et prescrire ce que Nous croirons expédient pour établir et affermir de plus en plus ladite Compagnie, et réprimer les abus si, ce qu'à Dieu ne plaise, il s'y en introduisait.

Nous avertissons et exhortons de tout notre pouvoir, tous et chacun des supérieurs, préposés, recteurs, associés et membres quelconques de cette Compagnie rétablie, à se montrer constamment et en tout lieu les dignes enfants et imitateurs de leur digne père et d'un si grand instituteur; à observer avec soin la règle qu'il leur a donnée et prescrite, et à s'efforcer de tout leur pouvoir de mettre en pratique les avis utiles et les conseils qu'il a donnés à ses enfants.

Enfin Nous recommandons dans le Seigneur à nos chers fils, les personnes nobles et illustres, aux princes et seigneurs temporels, ainsi qu'à nos vénérables Frères les archevêques et évêques, et à toutes personnes constituées en dignité, la Compagnie de Jésus et chacun de ses membres; et Nous les exhortons et prions de ne pas permettre ni de souffrir que personne les inquiète, mais de les recevoir avec bonté et charité.

Voulons que les présentes lettres et tout leur contenu demeurent perpétuellement fermes, valides et efficaces, qu'elles aient et sortissent leur plein et entier effet, et soient inviolablement observées en tout temps et par tous ceux à qui il appartiendra, et qu'il soit jugé et statué conformément à icelles par tout juge revêtu d'un pouvoir quelconque; déclarons nul et de nul effet tout acte à ce contraire de quelque autorité qu'il émane, sciemment ou par ignorance.

Nonobstant toutes constitutions et ordonnances apostoliques, et notamment les lettres susdites en forme de Bref de

Clément XIV d'heureuse mémoire, commençant par ces mots : *Dominus ac Redemptor noster*, expédiées sous l'anneau du Pêcheur, le 21e jour de juillet de l'an du Seigneur 1773, auxquelles comme à toutes autres contraires Nous dérogeons expressément à l'effet des présentes.

Voulons toutefois que la même foi soit ajoutée soit en justice, soit ailleurs, aux copies collationnées ou imprimées, souscrites par un notaire public, et revêtues du sceau d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, qu'aux présentes mêmes, si elles étaient exhibées ou montrées.

Qu'il ne soit donc permis à personne d'enfreindre ou de contredire, par une entreprise téméraire, la teneur de notre ordonnance, statut, extension, concession, indult, déclaration, faculté, réserve, avis, exhortation, décret et dérogation ; et si quelqu'un ose le tenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur mil huit cent quatorze, le sept du mois d'août, et de notre pontificat la quinzième année.

V

Très Saint Père,

Jean Bourdier-Delpuits, âgé de plus de soixante ans, prêtre, ancien religieux de la Société de Jésus en France, maintenant chanoine honoraire de l'Église métropolitaine de Paris, approuvé par S. Ém. Mgr le Cardinal archevêque pour exercer dans son diocèse le saint ministère, prosterné de cœur et d'esprit aux pieds de Votre Sainteté, la supplie humblement, pour la plus grande gloire de Dieu, de vouloir bien confirmer et approuver par son autorité et sa bénédiction la Congrégation de la Bienheureuse Vierge Marie, instituée à Paris depuis près de cinq ans, ainsi que les autres congrégations conformes à celle de Paris, reconnue par elles comme leur mère, qui se sont établies depuis deux ans et n'ont cessé d'édifier par leur piété soutenue. — Que Votre Sainteté daigne aussi m'accorder,

et à mes successeurs légitimes, l'autorisation nécessaire pour pouvoir admettre les congrégations à s'unir à celle de Paris et à participer aux grâces données par le Saint-Siège, dans toute l'intégrité de celles dont l'autorité apostolique a comblé les congrégations établies dans les maisons de la Compagnie de Jésus, depuis si longtemps, et dont les exemples partout édifiants ont contribué aux progrès de la piété publique dans tous les états. Les pieux jeunes gens de Paris ont eu la consolation de baiser les pieds de Votre Sainteté, il y a quelques jours, et vous daignâtes, Très Saint Père, entendre avec bonté le discours de l'orateur choisi pour exprimer les vœux de ses confrères. Nous n'oublierons jamais l'affabilité paternelle de Votre Sainteté ; ce souvenir précieux à leur cœur soutiendra la ferveur de leurs prières, afin que Dieu conserve longtemps à son Église Votre Sainteté pour sa gloire et le salut du monde.

VI

Aix-en-Provence. — Pétition au Roi pour le rétablissement des Jésuites.

SIRE,

Les desseins des derniers Novateurs sont connus de Votre Majesté. Pour renverser le Trône auquel dans leur aveugle fureur ils avaient voué une haine implacable, ils attaquèrent la Religion son inébranlable soutien.

Pour parvenir à la détruire ils ne l'ont pas d'abord attaquée de front, mais en même temps qu'ils cherchaient à décrier l'une après l'autre toutes ses pratiques, ils travaillèrent d'abord sourdement, ensuite à découvert, à lui enlever tous ses défenseurs. Ainsi les Ordres religieux, qui la servaient et la défendaient à la fois, furent voués à leur mépris, et bientôt après à la proscription. Et si l'on doit juger par leur haine de l'utilité particulière dont étaient pour l'Église, pour la Religion, chacun de ces Corps respectables, on doit croire qu'ils regardaient eux-mêmes l'Ordre des Jésuites comme celui qui pouvait le mieux la servir et les combattre avec plus d'avantage.

Un miracle de la Providence a déjoué leurs complots au

moment même où ils se croyaient sûrs du triomphe. C'est à votre sagesse, Sire, à en rendre désormais le succès impossible.

Rendez-lui donc, Sire, au moins quelques-uns de ces bataillons sacrés voués de tout tems et par l'esprit même de leur état comme par leurs sermens à son service et à sa défense.

Le malheur des tems, l'affaiblissement de la foi lui rendent ces troupes auxiliaires aussi nécessaires que ces Ministres indispensables auxquels on a voulu la réduire, et qui succombent successivement sous le poids de leurs travaux, trop souvent même sans pouvoir être remplacés.

Rendez-lui surtout cet Ordre précieux qui lui avait spécialement consacré l'existence entière de tous ses membres toujours prets à tout entreprendre et à tout souffrir pour elle ; qui plus particulièrement voué à tous les genres utiles et louables d'instruction, lui a rendu et peut lui rendre encore de si grands services. Leurs adversaires les plus acharnés conviennent eux-mêmes que dans cette partie si importante non seulement pour l'Église, mais pour la société, les Jésuites n'ont pu être remplacés, que leur retraite a été fatale à leurs émules même. De quel bienfait ne vous sera pas redevable la génération qui doit nous succéder, si en lui rendant les Jésuites, vous lui rendez des instituteurs avoués à la fois par la Religion et par la science, que dans le tems même où on les persécutait, on prenait pour modèles, et qu'on n'a pu s'empêcher de regretter après les avoir détruits.

Ainsi en vous montrant, à l'exemple de vos augustes prédécesseurs, le Protecteur zélé de la Religion et de l'Église vous serez encore le Père et le Bienfaiteur de tous vos sujets, et vous mettrez le comble aux vœux de vos très humbles, très obéissants et très fidèles serviteurs et sujets de la ville d'Aix en Provence, soussignés :

Delga, supérieur du Séminaire.

Le chevalier de Gras, maire d'Aix, département des Bouches-du-Rhône.

Abel, prêtre et supérieur du petit-séminaire.

L'abbé de Richery, ancien chanoine d'Aix, vicaire général de Senez.

Marquis de Boyer d'Éguilles, ancien président.

Comte de Gallifet, lieutenant général du Roy.

Loudez, ancien officier et maire de Pierrefeu.

L'abbé de Mazenod. Tant pour moi

que pour le président de Mazenod, mon père, l'abbé de Mazenod, ancien chanoine, grand vicaire d'Aix et le chevalier de Mazenod, ancien capitaine de vaisseau.

Pin, ancien conseiller du roy en sa cour des comptes, aides et finances de Provence.

Garidel, ancien conseiller au Parlement de Provence.

Brard de la Boulie, docteur en droit.

Du Périer, prêtre et chanoine d'Aix.

Isoard.

Le Vicomte de Gallifet, ancien officier de dragons.

Suffren, chanoine.

Honorat, curé de la métropole.

Charles Bretenière, prêtre, supérieur de la société de la Retraite chrétienne.

Modeste Brun, prêtre, vicaire de cette même société.

Anot de Sullons (?), jurisconsulte.

Charle de Boniface, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Roux Alphéran, avocat, secrétaire en chef de la mairie.

Diouloufet, sous-bibliothécaire.

L'abbé comte de Beauret, prêtre, ancien chanoine de Saint-Victor de Marseille, associé à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Berriat, chanoine, vicaire général, capitulaire.

Saurin, prêtre, directeur du séminaire.

Rey, chanoine, secrétaire de l'Archevêché d'Aix.

Dom Bruno Gros, chartreux, vicaire de la Chartreuse de Valbonne, ex-secrétaire du général.

Arnulphy (?), ancien consul d'Aix, procureur du pays de Provence.

Ginoux, professeur de philosophie.

Eugène Barlatier de Saint-Julien, « pour mon père infirme, ancien officier de dragons, et pour moi ».

Vicomte de Suffren S.-Tropez, chevalier de Saint-Louis, ancien colonel.

Duranti.

Granet, avocat au Parlement.

Le marquis d'Olivary, ancien officier de la marine royale, chevalier de Saint-Louis, ex-adjoint à la mairie d'Aix.

Joubert, docteur en médecine.

Baudier, docteur en chirurgie.

Matrasse (?), avoué au tribunal de première instance.

Roman Tribuliis (?), avocat, nommé en 1789 assesseur d'Aix, procureur des États de Provence.

Dubreuil, avocat, ancien assesseur d'Aix, et procureur du pays de Provence.

De Périer.

Comte, ancien négociant.

Durand, négociant.

Fouquet, négociant.

Comte cadet, négociant.

Birotteau, avocat.

8 prêtres, professeurs au petit-séminaire.

Grand, ancien médecin.

Saint-Étienne.

Girard, officier de la garde nationale.

Brisson, architecte.

Oudin Augustin, recteur de la paroisse d'Eguilles.

Philippe, docteur en médecine.

Anglesy, ancien conseiller en la Cour des comptes d'Aix.

Alphray (?), ancien capitaine de vaisseau.

B. Magnan, propriétaire.

Auguste Thomassin, de Pornier.

Lange de S. Suffre (?), ancien officier au régiment de Soissonais, chevalier de l'ordre de Saint-Louis.

D'Anselme.

Laty prêtre, grand vicaire de Saint-Sauveur.

Hyp. de Vignes, lieutenant de la garde nationale.

Meyronnet Saint-Marc, avocat général près la Cour royale.

Comte de Panisse, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, officier des carabiniers de Monsieur.

Vassot, ancien procureur en la sénéchaussée d'Aix, administrateur et ordonnateur du bureau de bienfaisance.

Guigou, chanoine, vicaire général d'Aix.

A. Robineau Beaulieu, de la société académique d'Aix.

Capitaine de Magallon, ancien aide-de-camp du général comte Dumas, chevalier de l'ordre militaire de Pologne de Saint-Stanislas.

Baron, prêtre, religieux de l'ordre de Citeaux.

De Puget.

Jeannin.

Hypolyte Bruéry.

Rivière.

Daniel.

Genay, chanoine de Saint-Victor et vicaire général de Marseille, député du clergé de la province d'Aix du 2e ordre à l'assemblée du clergé de 1762, laquelle fit des remontrances au roy pour la conservation des Jésuites.

Isidore d'Eymard de Montmayor.

Barbier, administrateur du bureau de bienfaisance.

Charle Meyronnet, administrateur de la commission générale des Hospices.

Alexandre Périer, administrateur de la commission générale des Hospices.

De Cadenat, marquis de Charleval, ancien lieutenant de la garde du roi Louis XVI, maire de la ville de Lambesc.

Négret Brunig, ancien avocat au Parlement de Paris et ancien subdélégué de l'Intendance de Provence.

Édouard de Coriolis, membre de la Légion d'honneur, capitaine de la garde nationale.

Hypolyte de Castelet, administrateur du bureau de bienfaisance.

Reynaud Couvert, maire du Puy.

Daymard de Montmeyard (?), ancien avocat général au Parlement, aujourd'hui à la Cour royale d'Aix.

Léon Coriolis, administrateur du bureau de bienfaisance.

Menez (?), ancien conseiller du Roy en la cour des Comptes, aides et finances de Provence.

Agnelly, administrateur du bureau de bienfaisance.

Angelin, notaire.

Joussaud, apothicaire de S. A. R. Monsieur.

C. de Montvalon, ancien enseigne au régiment des gardes françaises « tant pour moi que pour mon père, ancien capitaine au régiment d'infanterie du Roy, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, voulant donner une marque de notre persévérance à professer les principes d'André, d'Honoré et de Marc-Antoine de Barrigue de Montvalon, conseiller au Parlement d'Aix qui ne cessèrent de se montrer les plus chauds défenseurs de la cause des Jésuites ».

Isoard de Chénerille, administrateur des Hospices,

H. Boyer de Fonscolombe.

Comte Auguste de La Tour du Pin.

Verclause, chef d'escadron.

Marquis de Laguy (?), ancien officier au régiment du Roy, commandant de la garde nationale d'Aix.

Sajard (?), chevalier de l'ordre royal et militaire des saints Maurice et Lazare de Piémont, maire de Saint-Antoine.

D'Antheman (?), conseiller en la cour royale, chevalier de la Légion d'honneur.

Pin, avocat en la cour.

Balage (?), membre du conseil municipal.

Marquis de Grimaldi de Cagne.

Marquis de Bausset.

Coulon, prêtre, ancien curé de Gardane.

Allegre, prêtre, ex-augustin.

Comte Léon de Montaigu, ancien page du Roy et capitaine de dragons.

De Foresta, conseiller en la cour royale.

Duranti de la Calade, officier dans la garde nationale.
Renaud, marquis d'Alleu.
Marquis d'Albertas, capitaine des canonniers dans la garde nationale.
Dumas, ancien administrateur du bureau de bienfaisance.
Bouquier, ancien administrateur du bureau de bienfaisance.
Saqui Saunes, officier de marine.
C. Boyer de Fonscolombe, administrateur du bureau de bienfaisance.
Barras, administrateur du bureau de bienfaisance.
Marquis de Boisgelin, maire de Saint-Martin de Pallière.
Xavier Alliés.
Artaud Dubuy.
André Guitton.
M. Figuier.
Consel.
Étienne Michel.
André Vard.
L'abbé Pin, ancien curé de Salon.
Castel.

VII

On peut citer comme spécimen de l'organisation des Petits-Séminaires sous le régime du décret de 1808 la correspondance échangée en 1810 entre l'archevêque de Bordeaux, Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, et le Grand-Maître de l'Université, le Comte de Fontanes. L'archevêque informe le Grand-Maître de son intention d'établir une *école secondaire ecclésiastique* séparée du Grand Séminaire; il s'estime heureux que l'on veuille bien faire bénéficier les jeunes clercs de l'enseignement du lycée; cependant il insinue la crainte qu'il éprouve que le contact avec les élèves du lycée ne leur soit quelque peu nuisible. Quant à la taxe du vingtième, il voudrait bien en être exempté : « Si cet arrêté demeure applicable à mon Séminaire, c'est une dépense bien onéreuse pour cette maison. » Voici la réponse de Fontanes :

14 octobre 1810.

« Monseigneur,

« Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 11 de ce mois, vous témoignez le désir que les élèves de votre Séminaire diocésain et ceux de l'école secondaire ecclésiastique que vous vous proposez d'établir soient admis sans rétribution à suivre les cours du lycée. Je regrette, Monseigneur, de ne pouvoir faire ce que vous désirez; la rétribution

des externes forme en partie le traitement des professeurs, et je ne puis accorder de préférence à cet égard aux élèves ecclésiastiques sans porter atteinte à la justice et aux intérêts du Lycée... Loin de voir aucun inconvénient à craindre pour les jeunes Séminaristes dans leurs rapports avec les élèves du lycée, vous devez, Monseigneur, attendre pour ceux-ci les plus heureux effets de cette réunion et du bon exemple qui leur sera donné par les élèves du Séminaire... Lorsque vous aurez désigné le local destiné à l'établissement que vous avez le projet de former, vous voudrez bien me présenter le sujet sur lequel vous aurez jeté les yeux pour le diriger. Il ne pourra manquer d'avoir notre approbation lorsqu'il aura obtenu votre suffrage. » (*Les Séminaires de Bordeaux*, par L. Bertrand, t. II, p. 190.)

VIII

Une curiosité de ce domaine était un pin géant, dont le tronc à hauteur d'homme mesurait plus de six mètres de circonférence, et que l'on apercevait de très loin dans la vallée de l'Arc, comme un trait saillant du paysage. On ne s'étonnera pas qu'il ait plus d'une fois sollicité la Muse de nos humanistes. Un poème latin entre autres, découvert dans un carton d'archives, lui consacre les hexamètres suivants :

Ante fores crescit longævis ardua ramis
Pinus, et umbrifera superans duo secula mole;
Non radice effœta tamen, quanquam illa frequenter
Innumeram vidit genti succedere gentem,
Quanquam et Sextiacum vidit sedisse Senatum
Quum fera Phocæis olim contagia muris
Arderent, vasta duplicantia funera terra...

(Archiv. Lugd. LIV.)

Le domaine avait, en effet, appartenu au président Ripert de Monclar, et d'après la tradition, le Parlement de Provence y aurait tenu des séances pendant une épidémie de peste. Tout récemment le pin vénérable qui comptait plus de deux siècles en 1824, *superans duo secula*, a succombé sous le poids de l'âge.

Le nom de *Cascades de Saint Marc* que portait la villa au commencement du siècle dernier, ainsi que les travaux considérables exécutés soit par les anciens propriétaires, soit par les Jésuites eux-mêmes, pour l'aménagement des eaux prouvent qu'elles étaient alors bien plus abondantes qu'aujourd'hui. Cette propriété, qui comprenait une vingtaine d'hectares avec une maison d'habitation, fut achetée en 1825 au prix de 11.000 francs.

IX

Voici ce que le P. Varin écrivait au Père Roothan, général de la Compagnie, le 29 octobre 1831 :

« Votre Paternité apprendra sans doute avec intérêt le retour d'un enfant prodigue; c'est le trop fameux Marçai (*sic*) qui ajoutait à son nom celui de la Roche-Arnaud. Le P. Simpson qui, dans un voyage à Lalouvesc, l'avait reçu dans la Société, croyait voir quelque chose d'extraordinaire dans sa vocation; il me l'adressa à Paris en me le recommandant d'une manière toute particulière. Sa vie, depuis, est connue. Pendant son noviciat, une piété, etc. Puis, relâchement dans nos maisons d'éducation, sa sortie de la Société, son entrée à Saint-Sulpice et son renvoi, enfin les funestes liaisons qui l'entraînèrent d'abîme en abîme, au point qu'il me disait lui-même que j'avais trop d'indulgence et de simplicité pour comprendre jusqu'où il était allé. Il y a cinq jours qu'il écrivit au F. Mallet ces deux mots, etc. »

Le malheureux, tombé dans la misère noire, avait, paraît-il, ouvert son âme au repentir. Il exprimait le désir de voir un Père, sans oser cependant espérer cette faveur dont il se jugeait trop indigne. Le Père Varin, n'écoutant que sa charité, se rendit à l'adresse indiquée. Dans deux lettres subséquentes il raconte au Père Roothaan la suite de l'aventure. C'est un imbroglio où il semble que le vénérable religieux se laissa duper par le misérable et des aigrefins dont il était devenu la proie. Quoi qu'il en soit, après un semblant de conversion et des secours pécuniaires extorqués au trop confiant Père Varin, « l'enfant prodigue » retourna à son vomissement. Toutefois on n'enten-

dit plus parler de lui. Mais, au commencement de 1845, au moment où la Compagnie de Jésus se voyait sous le coup d'une prochaine dissolution, il reparut soudain sur la scène avec un nouveau livre intitulé *Mémoire à consulter sur le rétablissement légal des Jésuites en France par M. Martial Marcet de la Roche-Arnauld.* (*Paris, Jules Laisné, 1845, pp. IV-139.*) Et en exergue : « Qu'on ait honte de faire le mal, mais qu'on n'ait pas honte de s'en repentir. » (Tertullien.) Le livre comprenait une *Première Partie : Pétition adressée à la Chambre des Députés*, et une *Seconde Partie : Pétition adressée à la Chambre des Pairs*, le tout précédé d'un *Avertissement* dans lequel on lisait : « Le respect que je dois à la vérité, mon devoir comme homme et comme chrétien m'oblige, avant de rien écrire, et surtout avant de rien publier sur les Jésuites, de faire une déclaration devenue nécessaire par les calomnies nouvelles dont on les accable et par les cruelles persécutions dont ils sont menacés.

« Je déclare donc que je désavoue entièrement et de bonne foi tous les écrits que j'ai publiés en 1827, 1828 et 1829, contre les Jésuites, non point comme n'étant point de moi, mais comme les fruits honteux d'une vengeance pleine d'imposture, et comme tels je les livre, ainsi que dès longtemps je les ai livrés au blâme ou plutôt à l'oubli de tous.

« Je déclare sans détour... que ce fut l'esprit de parti qui me mêla dans ce déchaînement dont les Jésuites furent victimes, me dicta ces extravagantes horreurs que je débitai au public ; et ce fut à cette honteuse condition de multiplier les plus incroyables faussetés que je dus ce succès populaire dont jouissaient alors ces déplorables productions.

« Je déclare le plus hautement possible, très sincèrement honteux d'avoir été capable de le faire, que c'est avec aussi peu d'honnêteté et de vérité qu'à peine sorti de l'Ordre des Jésuites où tous les soins de l'amitié m'avaient été prodigués, je les ai accablés d'injures, de gaîté de cœur, sans raison, sans respect, par des personnalités tellement indignes qu'en y pensant je ne comprends pas seulement comment un peuple honnête a pu les tolérer et comment un gouvernement sage et fort ne les a pas sévèrement punis. »

Usant du droit de *Pétition* reconnu par la Charte à tous les citoyens, et dont il avait fait usage dix-sept ans auparavant pour demander l'expulsion des Jésuites, il sollicitait maintenant

des deux Chambres le rétablissement légal de l'Ordre, comme une mesure de justice et de sage politique. Il déclare d'ailleurs qu'il n'a pas consulté les Jésuites et que sa démarche pourrait bien ne pas avoir leur approbation. Il ne paraît pas, en effet, que ce malheureux homme ait eu, ni à ce moment ni dans la suite, aucune relation avec la Compagnie. Nous ignorons quelle fut sa fin. Le désaveu public et complet qu'il s'infligea lui-même prouve du moins la sincérité de son repentir.

X

Signataires de la « *Déclaration* des anciens élèves de Saint-Acheul » présents à Paris, 8 juillet 1828 :

Louis de Vaujuas.
E. Lamotte.
Chabenat de Bonneuil.
Le Maistre d'Anstamg.
Jules Bisson.
Gustave de Longeville.
Gérard Guy.
Anselme Valat.
Charles d'Assailly.
Charles de Rochetaillée.
Bernard de Menthon.
Hilarion Marchand.
Philibert de Longeville.
Aimé de Belleroche.
Charles de Guilhemanson.
Camille de Vaujuas.
Alex. Hesse.
A. Le Gonidec.
Musnier.
Victor de Tramecourt.
Clément de Saint-Germain.
L. Thiébault.
L. de Vaulchier,
De Choiseul.
Alfred Chabannes.
De Valanglart.
Michel Pelletan.
Gilbert Chabannes.
Clarion.
Alphonse de Boissieu.
Donay.
De Kermenguy.
Callandre.
H. Chauvet.
Gustave Pratz.
P. de Lalande de Calan.
C. Montault.
A. Cousseau.
J.-J. Vincart.
Goulard.
A. George.
Saint-Sardos.
S. Desgardes.
P. Chabannes.
Félix de Capdeville.
A. de Barry.
N. Gaulon.
Genons de Laroque.
André de Préau.
A. Martin.
L. E. Guy.
De Jausselm.
F. A. Picau.
C. d'Arrigan.
P. Laperrine.
A. de Guippeville.
A. de Raymond.
De Clausel.

F. Colart.
D. Bourdin.
J. B. Eloy.
Le Metayer.
Amédée Regnouf.
A. Lecomte.
Jourdan.
J. M. Dubois.
M. J. F. de Guigné.
H. Leblanc de Lespinasse.
P. Prévotdulas.
A. de Roguier.
Ridoux.
A. Kenny.
J. de Lahaie.
P. de Saint-Georges.
T. de Villebresme.
Mauvif.
P. G. Gras.
C. E. Nau.
A. Chaffard.
J. du Teil.
Th. Revel.
Victor Chocque.
A. de Trannoy.
Foursy.
E. Latteux.
L. Thellier.
G. Lardeur.
J. du Guer.
Durand.
Bailly.
J. Druon.
A. de Canettemont
E. Nolhac.
Alfred de Surigny.
Jules Prouvost.
E. de Rougé.
Derbaix.
De Gatellier.
De Laneguesaing.
B. de Brutelette.
C. de Kerdrel.
J. B. Matissart.
C. de Perrien.
De Seraincourt.
De Villemorges.
D'Houet.
Hulin de Boischevalier.
Philibert de Lescure.
B. Dubois.
L. de Bertier.
L. de Glatigné.
Foulques de Belleroche.
Alphonse Tinseau.
C. de Crémiers.
Auguste Johamet.
Charles Tribert.
Lefebvre.
d'Hardivilliers.
G. de Vigan.
Locatelli.
Bergé.
Vuiton.
R. Le Gonidec.
A. David.
C. de Louvencourt.
C. de Solages.
R. de Vaux.
A. Dutemps.
Desprez.
Raoul de Montesson.
L. de Bellissen.
Charles de Saint-Germain.
Henri de Vigan.
Charles de Lichy.
A. de Halgoüet.
L. de Caix.
S. d'Hendecourt.
G. de Villebresme.
A. de Lécluse.
De Taffin.
F. Loisson de Guinaumont.
Ferdinand Amoudru.
Ernest Pénet.
L. de Guibert.
Charles Leblanc de Lespinasse.
De Gomer.
J. H. de Lacombe.
F. Laleune d'Escamps.
A. Cartier.

XI

« Nous promettons de maintenir la Compagnie de Jésus dans l'état où elle est aujourd'hui et de nous opposer à ses progrès toutes fois et quantes ils seront reconnus être en conflit avec les relations de bonne harmonie qui nous unissent aux puissances et lorsque ces progrès se trouveront en désaccord avec la saine politique. »

Nous citons cet engagement sur la foi d'un *Journal du Conclave* qui aurait été rédigé par un témoin oculaire pour M. de Chateaubriand, alors ambassadeur de France à Rome. L'origine et la valeur de ce document n'ont d'ailleurs d'autre garantie que la parole de Chateaubriand lui-même qui l'appelle « le journal officiel et secret du Conclave. » Il le fit traduire en français, y ajouta des notes explicatives et envoya le tout au comte Portalis qui faisait alors l'intérim du ministère des Affaires étrangères : « Le Roi verra, lui écrivait-il, ce qu'on n'a jamais vu, l'intérieur d'un Conclave. » « L'original italien, assure-t-il encore, a été brûlé à Rome sous mes yeux. » Il en résulte que tout moyen de contrôle manque absolument.

M. de Chateaubriand poursuit : « Je n'ai point gardé copie de la traduction de ce document que j'ai envoyé aux Affaires étrangères ; j'ai seulement une copie du *commentaire* ou des *remarques* jointes par moi à cette traduction. Mais la même discrétion qui m'a fait recommander au ministre de garder la pièce à jamais secrète m'oblige de supprimer ici mes propres remarques. » (*Mémoires d'Outre-tombe*. Édition Ed. Biré. Paris, Garnier, 1904. Tome V, p. 183.)

Cette traduction française du *Journal*, avec les *remarques* de Chateaubriand se trouve aux Archives du ministère des Affaires étrangères. (Rome, 1829. Tome CMLXV.) M. Edmond Biré ne se tenant point obligé à la même discrétion que l'ambassadeur de France en a inséré des extraits en appendice. (*Mémoires etc.*, p. 618.) M. Boyer d'Agen l'avait déjà publié *in extenso* dans la *Revue des Revues*, 1er et 15 janvier 1896.

Les Jésuites sauront gré à M. Edmond Biré d'avoir omis de reproduire les lettres que, d'après le *Journal*, le vicaire-général des Jésuites, le P. Vincent Pavani, aurait adressées au Sacré-

Collège en Conclave. A première vue ces lettres sont dépourvues de toute vraisemblance et pour qui a appris à connaître la Compagnie de Jésus ailleurs que dans les pamphlets, leur teneur même suffit surabondamment à en démontrer la fausseté. Par ailleurs, il n'y a pas trace dans les Archives romaines de cette correspondance, ni des incidents qui y auraient donné lieu. « Les registres de cette époque, nous écrit à ce propos le R. P. Gerste, archiviste de la Compagnie, ne contiennent pas, il est vrai, *toutes* les pièces expédiées par la curie; mais à en juger par celles dont on a eu soin de prendre copie avant de les expédier, on n'aurait certes pas manqué de conserver le texte des lettres adressées au Conclave... De même pour le *Liber consultationum a morte A. R. P. N. Aloisii Fortis usque ad Congregationem generalem sub vicario generali P. Vincentio Pavani.* Ces consultes vont du 28 janvier au 25 juin 1829. Pas la moindre trace de difficultés avec les cardinaux; absolument rien qui permette de soupçonner des explications demandées ou données. A mon avis, il s'agit d'un racontar, invraisemblable jusqu'au ridicule, tel qu'il s'en colporte aux époques de Conclave ou d'élection d'un général des Jésuites. Je crois bien que M. de Chateaubriand a été mystifié. »

Sur ce point, il ne reste pas l'ombre d'un doute; candide comme sont tous les vaniteux, le grand homme était fait pour être mystifié. Mais ce qui étonne, c'est que M. Edmond Biré d'ordinaire si averti, n'ayant pas osé citer les prétendues lettres du P. Pavani, reproduit le commentaire de Chateaubriand, qui s'arrête sur les mêmes lettres, les dissèque, en exprime tout le venin jésuitique et en prend occasion pour formuler contre la Compagnie de Jésus elle-même un jugement digne du *Constitutionnel.*

M. de Chateaubriand avait pourtant des raisons personnelles de se montrer moins crédule et moins dur à l'endroit des Jésuites. Dans ce même volume des *Mémoires d'outre-tombe,* où il reproduit ses notes sur le Conclave, il raconte, avec une émotion qui paraît sincère, sa rencontre près du Colisée avec son neveu, Christian de Chateaubriand, Jésuite lui-même. Il y a bien un peu de mise en scène. « Un maître à chapeau rabattu, à robe traînante et déchirée... les conduisait (une pension de jeunes gens)... Je n'osais en croire mes yeux. Il me regarde à son tour, et sans montrer aucune surprise, il me dit : Mon

oncle! — Je me précipite tout ému et le serre dans mes bras. Christian était à la fois pâle et noirci, miné par la fièvre et brûlé par le soleil. Il m'apprit qu'il était chargé de la préfecture des études (c'est *préfecture des mœurs* qu'il faut dire) au collège des Jésuites, alors en vacances à Tivoli. — (Mais alors comment se fait-il qu'on rencontre les élèves en promenade aux abords du Colisée?)... Je contemplais, les yeux pleins de larmes ce fils de mon frère devenu étranger, vêtu d'une souquenille noire, poudreuse, maître d'école à Rome et couvrant d'un feutre de cénobite son noble front qui portait si bien le casque. » (T. V, p. 225.)

Christian de Chateaubriand était né à Paris le 21 avril 1791. Chevau-léger garde du Roi en 1814, lieutenant en second de la garde royale en 1815, il fut breveté capitaine en 1818 et fit la campagne d'Espagne en 1823. Démissionnaire au début de l'année suivante, il sollicita son admission dans la Compagnie de Jésus. Il passa quelque temps à Dôle sous la direction du P. Varin; puis, pour s'éloigner de sa famille, il entra au noviciat à Rome, le 30 avril 1824. Il appartenait d'abord à la Province de France; mais le même motif d'humilité qui l'avait porté à aller chercher la vie religieuse à l'étranger le retint en Italie. Le P. Christian de Chateaubriand mourut saintement à Chiéri, le 27 mai 1843.

La Compagnie de Jésus en France 1814-1830

ÉTAT DU PERSONNEL

	Prêtres	Scolastiques	Frères coadjuteurs	Total
1815, 18 octobre	41	23	27	91
1816, »	55	38	42	135
1817, »	62	35	47	144
1818, 31 décembre	66	54	56	176
1819, »	66	55	61	182
1820, 29 février	72	67	59	198
1821, 28 mars	90	88	58	236
1822, 1er janvier	97	101	66	264
1823, »	95	122	72	289
1824, »	108	131	81	320
1825, »	116	159	98	373
1826, »	130	183	118	431
1827, »	139	181	134	454
1828, »	134	182	140	456
1829, »	144	162	127	433
1830, »	148	160	124	432

TABLE DES MATIÈRES

Les chiffres marqués d'une astérisque renvoient aux pages où il est plus spécialement question des personnes ou des lieux dont le nom précède.

Académies, 258.
Action populaire, XXIX.
AIRE, 140.
AIX, 141, 218, 234, 263, 299, 436, 442, 538.
ALBANI, 503.
ALEMBERT (d'), 316.
ALEXANDRE Ier, 188, 191.
ALGÉRIE, XXXIX.
ALLOUVILLE (d'), 230.
Ami de la religion (*L'*), 355.
AMIENS, 23, 62, 292, 439.
ANGOULÊME (Duc d'), 293.
ANGOULÊME (Duchesse d'), 138, 290.
Apostolat de la prière, XXIV.
ARBALÈTE (Rue de l'), 101.
ARGENTIÈRE (L'), 22.
ARMÉNIE, XXXVIII.
ASTROS (d'), 344.
AUGUSTINES (Dames), 109.
AULARD, 240, 455.
AVIAU du Bois de Sansay (Mgr d'), 31, 229*, 286, 542.
AVIGNON, 83, 312*, 474, 522.

BACH (Julien), 206.
BACKER (de), XXVIII.
BACOFFE, 105,
BALANDRET, 208.
BARANTE (de), 384.
BARAT (Louis), 15, 71*, 96, 204.
BARAT (Madeleine-Sophie), 15, 94*.
BARBIER-VÉMARS, 250.
BARDOUX, 347.
BARRELLE, 239, 465, 489*.
BARRUEL (de), 54, 74*.
BARTHÈS, 156.
BAUNARD, 94.
BAUSSET-ROQUEFORT (Mgr de), 87, 218, 472, 498.
BAZAS, 22.
BAZIN, 466.
BAZIRE, 82.
BÉARD, 203.
BEAUPRÉAU, 310.
BELLART, 333, 339.
BELLEFROID, 498.
BELLEMARE, 356.
BELLEY, 15.
BELLOCQ, 417.
BENGY (de), 107.
BÉQUET, 58, 238*.
BÉRANGER, 329.
BERNARD, 336.
BERNETTI, 417.
BERRY (Duc de), 314.
BERRY (Duchesse de), 290, 442.
BERRYER, 359, 405*.
BERTRAND, 313.
BEYROUTH, 115.
Bibliothèque catholique, 130.
Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, XXVII.
BICÊTRE, 167.
BILLAUDET, 485.
BILLIART (Julie), 104.
BILLOM, 221*, 227, 275, 302.
BILLOT (Cardinal), XXXVII.
BILLY, 39*, 198, 199.
BINART (Marie-Euphrasie), 108.
BIRÉ (Edmond), 548.
BIRON (Hôtel), 183.
BIROTTEAU (César), 357.
BLACAS (Duc de), 417.
BLAMONT, 230, 236.

Blanc (Louis), 511.
Boehmer, II.
Boissard, 58, 84.
Bombelles (Mgr de), 230*, 296.
Bonald (Mgr de), 479.
Bonald (Vicomte de), 130, 272, 355*, 384.
Bonneault (d'Houët de), 106.
Bonnes OEuvres (Société des), 124.
Bons Livres (Société catholique des), 130.
Bordeaux, 62, 135, 228, 234, 290*, 442, 521.
Bordeaux (Duc de), 296.
Bouillé (de), 444.
Bourdier-Delpuits, 39, 116, 537.
Boyer d'Agen, 548.
Brigue (Valais), 522.
Broglie (Abbé Ch. de), 8.
Bruillard (Philibert de), 122.
Bruson, 43.
Brzozowski, 41, 53, 60, 137, 186*, 191, 530, 535.
Bucacinski, 487.
Bussy (Louis de), 264, 279*, 298, 463*.

Cabarat, 28.
Cadaval, 487.
Cadoudal, 49.
Cagny, 299.
Cahier (Charles), XXVIII, 249, 452*, 466.
Cahier (Edmond), 73.
Cahour, 466.
Calliat, 82, 85, 87*.
Canoz, 313.
Carayon, 209.
Carcassonne, 205.
Carmes (Couvent des), 53, 58.
Carrel, 318.
Carroll, 36, 46, 51.
Catherine II, 4.
Catholicæ Fidei (Bref), 35.
Caverot, 441*, 448.
Cayenne, XXXIX.
Cayron, 116.
Censeurs, 167.
Cent-Jours, 64.
Chabons (Mgr de), 441.
Chabrol (de), 161, 392.
Chaignon, 466.
Chambéry, 310.
Chanon, 73, 86, 87.
Chapelle, 81, 86, 206.
Charles X, 328, 341, 395*, 512*.
Chateaubriand, 3, 100, 499, 504, 548*.
Chateaubriand (Christian de), 549.
Chauchon, 433, 481*.
Cheverus (Mgr de), 397, 473*.
Chevroz, 96.
Chiéri, 524.
Choiseul (Duc de), 382.
Choiseul (Marquis de), 129.
Cholleton, 28.
Christine, 50.
Cicé (Adélaïde de), 50, 135, 145.
Clausel de Montals, 435.
Clément XIV, V, 56, 532, 537.
Clermont-Tonnerre (Cardinal de), 162, 414, 427, 468, 502*.
Clermont, 23, 275, 472, 521.
Clorivière (Picot de), 45*, 53, 65, 145*, 530.
Cœur de Jésus (Société du), 47.
Cœur de Marie (Société du), 47.
Coïmbre, 490.
Coin (Bertrand du), 121, 133*.
Coince, 208.
Collège romain, 203.
Collin de Plancy, 356.
Colombière (de la), 475.
Colonia (de), 252.
Comédie de 15 ans, 116, 315.
Confession, XXI.
Congrégation (La), 115.
Congrégations, XXIII.
Congrégations de collège, 279.
Consalvi, 1.
Constitutionnel, 318*, 432.
Correction corporelle, 178.
Cosneau (Mgr de), 411.
Cossé-Brissac, 208.
Cotel (Th.), 493.
Couillé (Cardinal), XXXVI.
Coulon, 58, 237*.
Courier (Paul-Louis), 329.

Courrier français, 333.
Courville (de), 390.
Courvoisier, 322.
Cuénet, 63, 73, 82*, 520.

Damas (Baron de), 359.
Dambray, 384.
Daudet (Ernest), 191.
Débats (*Journal des*), 36, 386.
Debrosse, 72, 308*, 330, 475*.
Debry, 30.
Decaze, 230.
Décrets du 29 mars 1880, x.
Delisle (Léopold), xxvii.
Delvaux, 203, 288, 487.
Delvincourt, 396.
Demandolx (Mgr de), 226.
Deplace (Ch.), 213.
Deschamps, 466.
Deshayes, 81.
Désilles (Mme), 48.
Desjardins, 125.
Desmare, 88.
Dessin, 254.
Diderot, 316.
Digne, 237.
Doctrine chrétienne (Frères de la), 27.
Dôle, 218*, 227, 234, 437, 438, 520.
Doney, 428.
Doudeauville (Duchesse de), iii.
Druilhet, 73, 83, 93, 108, 309, 471, 497, 500, 508*, 522*.
Duclaux, 122.
Dufriche-Desgenettes, 148.
Dumouchel, 58, 204.
Dupin, 331*, 366, 433.
Duplessis, 455.
Dupont des Loges, 118.
Dupont-Pourcet, 411.
Dupuch, 118.
Dusillet, 221.
Dutems, 179, 483.

Ecoles apostoliques, xxxvii.
Edgeworth de Firmont, 67.
Egypte, xxxviii.
Eliçagaray, 225.
Emery (Abbé), 5, 11.
Enfantin, 88.
Estavayer, 507, 525.
Etoile (L'), 336.
Etudes, xxix.
Evora, 492.
Exercices spirituels, xviii.

Fare (Mgr de la), 11.
Félix, xvii.
Ferdinand IV, 35.
Fesch, 19, 24 et suiv., 88, 312.
Fêtes liturgiques, 284.
Feutrier, 398, 415, 427, 504*.
Fidèles compagnes, 107.
Firminy, 482.
Fitz-James, 382.
Fleury (Abbé), 248.
Fleury (Ch.), 56, 136, 198.
Foi (Pères de la), 6, 171.
Follope, 136, 177.
Fontaine (P. de la), 136, 142, 156*, 198.
Fontanes, 240, 542.
Fonteyne, 42.
Forbin-Janson (Ch. de), 131, 411.
Forcalquier, 84, 157, 173, 237*, 437.
Fortis, 199, 220, 500.
Fouché, 15, 16, 22.
Fouillot, 145, 156, 216, 517*.
Fourier (S. Pierre), 107.
France (Province de), 192.
Franchet d'Esperay, 121.
Frayssinous, 109, 225, 242, 360*, 384*, 395*.
Frédéric II, 4.
Fressencourt, 485.

Gagarine, 77, 188.
Galitzine, 184.
Gallicanisme, xli.
Gand, 22.
Gautrelet (Fr.-X.), 523.
Gazette de France, 355.
Gênes, 524.
Genga (Della), 42, 199.
Gentil, 284.
Gerbet, 118.
Gerste, 549.

Girod, 400.
Giustiniani, 489.
Globe, 355, 431.
Gloriot (Ch.), 72*, 85.
Godinot, 238, 305*, 443, 477, 500, 505, 525.
Gossin, 374.
Grandidier, 194.
Grandmaison (Geoffroy de), 116.
Gravier, 203.
Grégoire XVI, 107.
Gresset, 273.
Grivel (de), 70, 90, 136, 141, 154, 181*, 199, 497.
Grosier, 54.
Grüber, 40, 50.
Gualy, 411.
Guidée, 70, 194, 267, 273, 462*, 519.
Guillermet, 481.
Guizot, 314.
Gury (Jean-Baptiste), 73, 85, 152, 157*, 212, 326, 448, 506, 522.
Gury (Jean-Pierre), xxviii, 314.
Guyon (Claude), 88, 210, 497.

Hagenbrünn, 11, 13.
Hallu, 465.
Halnat, 14.
Heigny, 73.
Hennequin, 337.
Henrion, 451.

Instruction religieuse, xxxiii.
Isambert, 368, 511.

Kabyles, xxxix.
Kareu, 40, 532.
Kiang-Nan, xxxviii.

Jacoulet (Mme), 77, 105.
Jaffré, 203.
Jansénisme, xlii.
Jean VII, 486.
Jeantier, 97, 466.
Jennesseaux (Nicolas), 58, 85, 179*.
Jerphanion (de), 118.
Jeux, 271.
Jouve, 206.
Jouvency, 248, 261*.
Juigné (Mgr de), 11, 14.
Juigné (Hôtel de), 61.

Labbey de Pompières, 400.
Labonde, 466.
La Bourdonnais (de), 390.
La Chalotais, 336.
La Chapelle (Abbé de), 415.
Lacretelle, 126.
La Fare (Cardinal de), 381.
La Ferronays, 417.
La Font, 481.
Lainé, 138*, 228, 295, 384, 390.
Lally-Tollendal, 336.
Lalomia, 287.
Lamartine, 16.
Lambert, 88.
Lambillotte, 466.
Lambruschini, 421.
Lamennais (Féli de), 242, 329, 357*, 419.
Lamennais (Jean-Marie de), 52.
Larousse, 504.
Lasagni, 420.
Lasteyras, 222.
Latil (Cardinal de), 424.
Laurentie, 402, 408.
Laval, 85*, 135, 154, 478, 521.
Laval (Duc de), 417.
Leblanc, 43.
Leblanc de Beaulieu (Mgr), 80, 124.
Lecoz, 33, 52.
Le Delaizir, 156.
Leleu, 156.
Lefebvre, 52, 524.
Legrand, 203.
Legrand-Masse, 334.
Legris-Duval, 123.
Léon XII, 52, 107, 341, 422*, 499.
Lépine (Baron de), 511.
Le Puy, 478.
Leroux, 250.
Letellier (Angèle), 109.
Liesse (Notre-Dame de), 483.
Limoëlan, 48, 49.
Lisbonne, 488.
Loi du 1er juillet 1901, xi.

Loménie de Brienne, 129.
Loriquet, 15, 58, 152, 176, 230, 247, 293*, 339, 451*.
Louis XV, VI.
Louis XVIII, 66, 138*, 250.
Loumeau, 203, 287, 300*, 466.
Lowenbruck, 353.
Luna (Marquis de), 492.
Lustyg, 50.
Luzerne (Cardinal de la), 139.
Lyon, 110.
Lyonnet, 7.

Mac-Carthy (Vicomte de), 277.
Mac-Carthy, XVII, 156, 213*, 268, 291, 503.
Madagascar, XXXVIII.
Maduré, XXXVIII.
Maillard, 203, 239*, 465, 522.
Maillé (Mgr de), 509.
Maistre (Joseph de), 130, 184, 189.
Malet (Jean), 58, 65, 133.
Mallet (Alexandre), 202, 487.
Marcet de la Roche-Arnaud, 148, 325*, 354, 433, 544*.
Margerit, 82.
Marguerite-Marie Alacoque, 475.
Marion, XXXII.
Marmontel, 233.
Marquet (Louis), 206.
Marseille, 436.
Martignac, 388, 511*.
Martin (Arthur), XXVIII, 202.
Martin (Jean-Pierre), 82, 204.
Marvéjols, 22.
Mathieu, 118.
Mauriac, 233.
Mayenne, 140.
Mérilhou, 333.
Messager du Sacré-Cœur, XXIX:
Messidor an XII (Décret de), 17.
Migazzi, 11.
Miguel (Don), 487.
Miollis (Mgr), 236.
Mission de France, 89.
Missions étrangères (Maison des), 27.
Missions étrangères, XXXVIII.
Moigno, 206.
Mollevaut, 207.
Mongré, XXXVI.
Monod (Gabriel), II.
Mons (Mgr de), 312.
Montalembert, 444.
Montazet, 415.
Montbel, 510.
Montdidier, 22.
Montgazon (de), 310.
Montlosier, 347.
Montmorency (Eugène de), 121.
Montmorency (Mathieu de), 122.
Montmorillon, 22, 62, 135, 227, 234, 438, 444*.
Montrouge, 155*, 474*, 517.
Mont-Valérien, 198, 514.
Morel, 217.
Morin, 86.
Mortier, 495.
Mounier, 390.
Mouroux, 112.
Moyne, 343.
Mun (Comte de), 116.
Musique, 254.

Nampon, 523.
Napoléon Ier, 18.
Nazareth (Dames de), 111.
Nectou, 31.
Nègre, 523.
Nice, 524.
Nizard, 188.
Noailles (Alexis de), 122, 390*.
Nolhac (Antoine de), 117.
Notre-Dame (Sœurs de), 104.
Notre-Dame des Victoires (Congrégation de), 110.

Oiseaux (Monastère), 107.
Ordonnance du 5 octobre 1814, 225.
Osmond (d'), 38, 529.
Oudet, 82.
Oullins, 115.

Pacca, 60.
Paccanari, 12.
Panizzoni, 99.
Parabère, 523.

Paray-le-Monial, 474, 521.
Pardessus, 396.
Parme (Duc de), 4.
Pascal, 350.
Pasquier, 384.
Passy, 459.
Paul Ier, 532.
Paul III, 533.
Pauluzzi, 208.
Pavani, 548.
Pedro (Don), 60.
Pedro Ier (Don), 492.
Pèlerinages, 285.
Peltier, 129.
Per alias (Bref), 35.
Périer (Casimir), 355.
Petit, 210.
Petrucci, 193, 199.
Pey (Chanoine), 8.
Pfister, 37.
Pichegru, 49.
Pie (Mgr), 323.
Pie VI, v, 3.
Pie VII, v, 52, 59, 120.
Pie VIII, 500.
Pierling, 191.
Pillon, 466.
Pins (Mgr de), 415, 428*.
Planchet, xxxviii, 206, 466.
Polignac (Duc de), 129, 512.
Polotsk, 20.
Pombal, 491.
Pompallier, 206.
Pontbriand (de), 125.
Ponty, 487.
Portalis, 17, 29, 51, 529.
Portalis (Comte), 380, 390, 395*, 419.
Portugal, 486.
Postes (Rue des), 57*, 101.
Pouget, 202.
Pourcelet, 216.
Pradt, 323, 350.
Prat, 523.
Pravaz, 74, 198.
Prédication, xvi.
Presse, xxvi.
Pressigny (Mgr de), 99.
Pruvost, 482.
Quatrebarbes, 444.
Quélen (Mgr de), 109, 128, 160, 243, 381, 390*, 410*, 430.
Quotidienne, 355.

Ratio studiorum, 175.
Rauzan, 88, 131.
Ravignan (de), xliv, 206*, 519.
Rayneval (de), 417.
Raze (de), 73.
Réal, 49.
Reconnaissance légale, 68.
Recrutement sacerdotal, xxix.
Renard, 77.
Renault, 313.
Retraite spirituelle, 278.
Reversbeaux (de), 313.
Revue des Institutions et du Droit, xxix.
Revue théologique (*Nouvelle*), xxix.
Rey (Mgr), 216.
Richard, 40.
Richardot, 188, 199*, 228, 275, 305, 500.
Richery, 472.
Riga, 208.
Roanne, 22, 85.
Robiano (de), 203.
Rodriguez, 343.
Roger, 14, 58, 101, 110, 152, 531.
Rohan (Duc de), 118, 162, 411.
Rollat (Elizabeth), 111.
Rollin, 248.
Rondot, 343.
Ronsin, 58, 108, 124*.
Roothaan, 192, 471, 492, 500*.
Rouby, 81, 87.
Rougé (Marquis de), 293.
Roulers, 22.
Rousseau, 487.
Rousseau (J.-J.), 316.
Roussy (de), 130.
Rozaven, 19, 186, 199, 254, 306*, 393, 470.
Rusand, 453.
Russie, 183.

Sacré-Cœur (Pères du), 6, 8.
Sacré-Cœur (Dames du), 98.

Sade (de), 432.
Saint-Acheul, 15, 175, 228, 234, 247*, 291, 321, 435, 439, 519*, 546.
Saint-André, 203.
Saint-Chamans, 356.
Saint-Denys (Couvent de), 100.
Saint-Estève, 98.
Saint-Malo, 90.
Saint-Pétersbourg, 39, 187.
Saint-Servan, 90.
Saint-Victor (de), 357.
Sainte-Anne d'Auray, 81*, 135, 227, 234, 259, 291, 439, 442.
Sainte-Barbe, 241.
Sainte-Famille (Sœurs de la), 105.
Saintes, 357.
Salignac-Fénelon (de), 125.
Salinis (de), 118.
Sambucy (Abbé de), 98, 105.
Savoyards (Petits), 124.
Schornbrünn, 87, 89.
Séguier, 207, 390.
Sellier, 92, 272, 460*.
Séminaires (Petits), xxx.
Serrane, 117.
Sèvres (Rue de), 517.
Sèze (Comte de), 296.
Signum, 268.
Silvy, 323.
Simony (Mgr de), 483.
Simpson, 136, 143, 150*, 194, 255.
Soissons, 62, 135.
Sollicitudo omnium Ecclesiarum, v, 59.
Solmon-Duchatellier, 411.
Solre (Prince de), 292.
Sommervogel, xxviii.
Standiger, 527.
Statistique, xv.
Stone, 144.
Studer, 466.
Surveillance, 265.
Swietockowski, 191.
Syrie, xxxviii.

Tabaraud, 4, 323.
Taisnil, 64.
Talleyrand, 66.
Tartufe, 317.
Tché-ly, xxxviii.
Temple (Tour du), 49, 56.
Thiers, 329.
Tholonet, 472, 499.
Thomas, 82, 87*, 108, 182.
Thureau-Dangin, 244, 347, 433.
Toulouse, 140.
Tournély (Abbé de), 8.
Turlures, 302.

Université impériale, 223.

Valantin (Louis), 82.
Valantin, 73, 442.
Vals, 478, 521.
Vannes, 473, 521.
Varin, 9*, 42, 43, 58, 95*, 181, 301, 309, 388, 544.
Vatimesnil, 377.
Vaulabelle, 128.
Verdelais, 442.
Versailles, 516, 525.
Viefville, 64.
Vieil-Castel, 315.
Vielle, 52.
Vilain XIV, 357.
Villefort, 206, 466, 522.
Villefranche (Marquis de), 511.
Villèle (de), 342, 387*, 400.
Villemain, 247.
Visitation (Couvent de la), 61.
Vitry, 311, 526.
Vivier, 194.
Vogüé (de), 511.
Voltaire, 316.
Vrindts, 180.
Wesley-Wright, 49.

Yvers, 494.

Zalenski, 184.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS III
INTRODUCTION VII

CHAPITRE PREMIER

I. — Opinion de Consalvi sur le rétablissement des Jésuites. Conséquences de la suppression de la Compagnie de Jésus. On se préoccupe de la remplacer en attendant qu'elle soit rappelée à la vie. Cette pensée donne naissance à deux Sociétés de prêtres. Page 1

II. — Commencements de la Société du Sacré-Cœur. L'abbé Éléonor de Tournély. Vocation de Joseph Varin. Hagenbrünn. Mort de Tournély. Le P. Varin élu supérieur. Progrès de la Société. Paccanari et la Société de la Foi de Jésus. Réunion des deux Sociétés. Page 8

III. — Les Pères de la Foi en France. Madeleine-Sophie Barat. Essai de pensionnat à Lyon. Fondation d'Amiens. Les Pères de la Foi portent ombrage à la police impériale. Portalis et Fouché. Le décret de Messidor an XII. Le P. Varin présente sa défense. Le cardinal Fesch intervient. Le décret est exécuté mollement. Page 14

IV. — Les Pères de la foi d'Angleterre se séparent de Paccanari. Ceux de France les imitent. Progrès de la Société. Dénonciation de Fouché. Colère de l'empereur contre le cardinal Fesch. Le Cardinal avait-il été trompé par les Pères de la Foi ? Page.... 19

V. — Dissolution de la Société et dispersion des Pères de la Foi. Le P. Varin à Besançon. On ne perd pas l'espérance. La prophétie du P. Nectou. Les Pères de la Foi attendent l'heure de la Providence. Un bien petit bataillon qui donne du souci à l'empereur. Pourquoi? Page 29

CHAPITRE II

I. — Progrès de la Compagnie de Jésus à la suite du rétablissement officiel en Russie, 1801-1814 : Royaume des Deux-Siciles, Angleterre, États-Unis, Valais. Napoléon et les Jésuites. Les anciens Jésuites français survivants au commencement du siècle. Le Père Billy à Saint-Pétersbourg. Les PP. Kareu, Gruber, Brzozowski. Page..... 34

II. — 1814. Première abdication de Napoléon. Hésitations des Pères de la Foi. Le Père Varin en Belgique. Il s'apprête à partir pour la Russie. Comment il est retenu en France. Le Père de Clorivière. Pendant la Révolution il fonde deux Sociétés religieuses. Une initiative originale et féconde. Captivité de cinq années au Temple. Rendu à la liberté, il se met à la disposition du Père Général. Page..... 42

III. — Le Père de Clorivière est chargé de préparer le rétablissement de la Compagnie de Jésus en France. Lettre du Père Général, Thaddée Brzozowski. Le Père Fleury. Les Pères de la Foi admis au noviciat. La première fête de saint Ignace. La Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum*, 7 août 1814. Il y a quelque chose de changé dans l'attitude du pape vis-à-vis des têtes couronnées. Pie VII au *Gesù*. Page..... 53

IV. — La Bulle à peine promulguée en France, 70 novices se présentent. Premiers établissements : Amiens, Bordeaux, Montmorillon. Le Père de Clorivière donne les *Grands Exercices*. Les *Cent-Jours* à Saint-Acheul. Page..... 61

V. — La Restauration et les Jésuites. Les dispositions personnelles de Louis XVIII à l'égard de la Compagnie. On ne peut songer au rétablissement officiel. Les Jésuites se placent sur le terrain du droit commun. Situation précaire au point de vue légal. La tâche qui s'impose aux ouvriers de la première heure. Les PP. Barat, Debrosse, Gloriot, etc., le Frère Firmin Heigny. Un vétéran, le Père Augustin de Barruel. Le Frère scolastique François Renard. Page..... 66

CHAPITRE III

I. — La seconde Restauration. Les Jésuites au séminaire de Soissons. Terrible accident du 13 octobre 1815. Le Petit-Séminaire de Sainte-Anne d'Auray. Le Père Pierre Cuénet. Avignon et Forcalquier. Le Père Léopold Boissard. Fondation de la résidence de Laval, mai 1816. Les Missions à l'Intérieur sous

la Restauration. La Société des *Missions de France*. La Mission de Saint-Malo. Le Père Sellier apôtre de la Picardie. Page.... 79

II. — Le Père Varin et Mme Barat. Les débuts du *Sacré-Cœur*. La crise de 1815. L'abbé de Sambucy. Le premier noviciat. A l'hôtel Biron. Page..... 93

III. — Le Père Varin et la Mère Julie Billiart. La Congrégation des Sœurs de Notre-Dame. La Congrégation des Sœurs de la Sainte Famille. Mme de Bonnault d'Houet et les *Fidèles Compagnes de Jésus*. Le monastère des Oiseaux. Les Augustines du Saint-Cœur de Marie. Page..... 104

IV. — Le Père Roger à Lyon. La Congrégation des Messieurs. L'association de Notre-Dame des Victoires. Le commencement de la Société de Nazareth. Les programmes d'éducation du Père Roger. « La Société prospérera sur notre tombe. » Page.. 110

V. — Origines de la *Congrégation*. Le Père Bourdier-Delpuits. Organisation de la *Congrégation*. Les réunions. Le recrutement. Pie VII et la *Congrégation*. Napoléon et la *Congrégation*. Les successeurs du Père Bourdier-Delpuits. La Société des Bonnes-Œuvres. Le Père Ronsin. Progrès de la *Congrégation*. Fables extravagantes. Recueillies par des historiens sérieux. Ferveur des Congréganistes. La *Congrégation* et les Missions. Les *Congrégations* en province. Page..... 115

CHAPITRE IV

I. — Le Père de Clorivière, âgé de quatre-vingts ans, parcourt la France. Le Père de Grivel et le Père Follope reviennent de Russie. État de la Compagnie de Jésus sur la fin de 1817. Sympathies et préjugés. Nombreuses et pressantes demandes de villes pour avoir des maisons de Jésuites. Comment les anciens jugent les nouveaux. Une menace à l'horizon. Page..... 135

II. — Le Père Simpson nommé pour remplacer le Père de Clorivière. Lettre du Père Thaddée Brzozowski. Les dernières années du Père de Clorivière. Il meurt au pied de l'autel. Opinions diverses sur ses vertus et son gouvernement. L'homme de Dieu ; le second fondateur de la Compagnie de Jésus en France. Page..... 143

III. — Lettre du Père Simpson au Père Général. Le noviciat dans les premières années qui suivirent le rétablissement de la Compagnie. Les lacunes. Les dangers. Projets de noviciat à Laval. Page..... 150

IV. — Le noviciat à Montrouge. Le Père J.-B. Gury. Les *Mémoires* de Montrouge. Les débuts. Construction de la chapelle. Mgr de Quélen. Le duc de Rohan. Le règlement du noviciat à Montrouge. Spiritualité forte et simple. *Nihil innovetur*. Les novices de Montrouge à Bicêtre. Une maison trop pleine. L'affaiblissement de la santé générale au XIX^e^ siècle. Sévérité dans le recrutement. Le chiffre des admissions. Page..... 155

V. — Les anciens Pères de la Foi. Trop d'empressement au travail. L'esprit de saint Ignace est autre. Réforme nécessaire. Le Père Simpson visite les maisons de son obédience. Il ajourne les demandes de fondations. Il s'efforce d'établir l'uniformité dans les Petits-Séminaires. Le *Ratio Studiorum*. A Saint-Acheul. Le Père Loriquet. L'idéal du Supérieur dans la Compagnie. La troisième année de Probation. Les examens *ad gradum*. Les premiers profès. Le P. Varin et le P. Thomas. Essai d'organisation du scolasticat. Page 171

VI. — La Compagnie de Jésus en Russie après la Bulle de 1814. L'orage se prépare. Le prince Alexandre Galitzin acharné à la perte des Jésuites. Premier ukase de bannissement. Les Jésuites sont expulsés de Saint-Pétersbourg. Les prétextes et les véritables motifs. Le tsar Alexandre I^er^. Le Père Brzozowski retenu prisonnier en Russie. Sa mort. Le second et définitif bannissement (1820). L'érection de la Province de France. La Russie lui envoie du renfort. Mort du Père Simpson. Page.... 183

CHAPITRE V

I. — Les « anciens » disparaissent. La Congrégation générale de 1820. Le P. Fortis élu général. Le P. Richardot, Provincial de France. Novices et scolastiques français à Rome. Le troisième an. Nouvelles demandes de fondations. Quelques recrues du noviciat. Xavier de Ravignan. Page..... 198

II. — Le P. Joseph Coince, l'apôtre de Riga. Les Missions et les missionnaires. Le P. Claude Guyon. Un missionnaire à la taille surhumaine. Le P. de Mac-Carthy. Son genre oratoire. « Se crucifier à sa plume. » Page..... 208

III. — Les Jésuites acceptent trois nouveaux Petits-Séminaires : Aix-en-Provence, 1821. Dôle. Situation fâcheuse du Provincial de France. Conclusion favorable, 1823. Billom, 1826. Le premier collège de la Compagnie de Jésus en France. Page..... 217

IV. — L'action des Jésuites français presque concentrée dans les huit Petits-Séminaires. La situation légale de ces établissements. La législation universitaire de l'empire. L'Ordonnance

du 5 octobre 1814. Le régime de l'internat. Les élèves laïques dans les Petits-Séminaires. Tolérance établie par l'usage. L'Administration prétend imposer la stricte légalité. A Bordeaux. A Saint-Acheul. Les Petits-Séminaires dirigés par les Jésuites sous la Restauration ont-ils manqué au but de leur institution? L'idéal du Petit-Séminaire. Page..... 222

V. — Les collèges de la Compagnie de Jésus d'après les Constitutions. L'externat est la règle. Aujourd'hui les conditions sont tout autres. La question financière. Le « Collège à la mode ». Peu confortable. Prospérité des Petits-Séminaires dirigés par les Jésuites. Le déclin de Forcalquier. Page..... 232

VI. — Comment expliquer le succès des Petits-Séminaires. Les insuffisances du personnel. La méfiance qu'inspirent les établissements officiels. L'Université foyer d'opposition monarchique et d'irréligion. Les efforts de Mgr Frayssinous pour améliorer la situation religieuse et morale. Une lettre ouverte de Lamennais. Conclusion. Page..... 239

CHAPITRE VI

I. — L'éducation dans les Petits-Séminaires-Collèges des Jésuites sous la Restauration. Le *Plan d'études* de Saint-Acheul. Les matières d'enseignement. L'âge d'or des vers latins. La Rhétorique; son importance dans le Système. La Philosophie et les Sciences. L'Histoire; les arts d'agrément. Page..... 247

II. — L'ordre du jour et l'emploi du temps. Le Coutumier de Saint-Acheul. L'exercice de la mémoire. Les moyens d'émulation. Les examens. Les Prix. Les Académies. Un journal d'écoliers. La bibliothèque. Les punitions. La férule; la salle de discipline; l'expulsion. Page..... 254

III. — La discipline à Saint-Acheul, minutieuse et sévère. Le personnel surveillant. Un problème difficile inconnu autrefois. Les *censeurs* et le reproche de *délation*. Le *signum*. Les charges et dignités. Page..... 264

IV. — Les récréations et les jeux. Les « péripatéticiens ». La clôture religieuse. Les tours d'écolier. L'esprit de famille. Page.. 271

V. — La piété dans les maisons d'éducation des Jésuites. Réaction contre la tradition janséniste. La retraite. Les Congrégations. Outre le bon exemple les congréganistes se font une obligation des œuvres de zèle et de charité. La Conférence de Saint Vincent de Paul avant la lettre. Chaque classe à Saint-Acheul a ses pauvres qu'elle visite et assiste. Heureuse influence des Congrégations. Page..... 276

VI — Les fêtes liturgiques à Saint-Acheul. Les processions du Saint-Sacrement. Les pèlerinages à Saint-Acheul, à Aix, à Bordeaux. La dévotion à la Sainte-Vierge. Le « mois de Marie ». Page..... 284

VII. — Le loyalisme monarchique dans les Petits-Séminaires-collèges. La duchesse de Berry à Bordeaux. La duchesse d'Angoulême à Bordeaux et à Sainte-Anne-d'Auray. Saint-Acheul fête le retour des Bourbons. Le duc d'Angoulême et le Père Loriquet. Visite du comte de Sèze à Saint-Acheul. Page..... 289

VIII. — Les « divertissements ». La promenade et la maison de campagne. Un chapitre de la pédagogie des Jésuites : Le théâtre. Il est peu encouragé dans les Petits-Séminaires. Les séances littéraires ; les plaidoyers. La vie est plus austère que de nos jours. Les vacances sont plus courtes. Un bon nombre d'élèves les passent au collège. Premiers essais de caravanes de vacances. Page.. 297

CHAPITRE VII

I. — Le P. Godinot, Provincial de France. Il demande un visiteur. Le P. Rozaven. Voyage du Provincial à Rome. Quelques réformes. Émoi qu'elles suscitent. Encore des demandes de fondations. Chambéry. Beaupréau. Le scolasticat est transféré à Ivry. Débuts du noviciat d'Avignon. Page..... 305

II. — L'agitation antimonarchiste et la guerre à la religion. La *Comédie de quinze ans*. Les attaques hypocrites contre l'Église. Déluge de publications irréligieuses. Les fantômes. Les Jésuites et la *Congrégation*. La presse libérale : Le *Constitutionnel*, le *Courrier français*, le *Journal des Débats*. Les « histoires » arrivées dans les Collèges des Jésuites. Page..... 314

III. — La littérature antijésuitique sous la Restauration. Les *Monita secreta*. Contes fantastiques. Les livres de l'abbé Martial Marcet de la Roche-Arnaud. « Rien n'est trop fort, rien n'est trop sot... » Thiers, Béranger, Paul-Louis Courier. Tentative d'assassinat contre le P. Debrosse. Une citation édifiante. Page..... 322

IV. — Première visite de M. Dupin à Saint-Acheul. Procès du *Constitutionnel* et du *Courrier français*. L'arrêt de la Cour de Paris du 5 décembre 1825. Une victoire du parti libéral. L'affaire Legrand-Masse. Le procès de l'*Etoile*. Plaidoirie de Me Hennequin. Opinion de M. Dupin. Sa seconde visite à Saint-Acheul. La procession du Saint-Sacrement. M. Dupin écrit une brochure pour se justifier. Page..... 331

V. — Le Jubilé de 1826. Léon XII et la Compagnie de Jésus. Le Collège romain rendu aux Jésuites. Béatification d'Alphonse Rodriguez. Faveurs miraculeuses. Des points noirs à l'horizon. Pressentiments. Comment les Jésuites se préparent à soutenir l'assaut. Page..... 341

CHAPITRE VIII

I. — La campagne de 1826. M. le comte de Montlosier. *Mémoire sur un système politique et religieux tendant à renverser la religion, la société et le trône.* Fortune extraordinaire de ce livre. Les quatre « calamités » ou « fléaux » constituant le « système ». Tout l'effort se concentre sur les Jésuites. Publications pour et contre le *Mémoire*. Page..... 347

II. — L'ultramontanisme et le gallicanisme sous la Restauration. Lamennais est déféré aux tribunaux pour attaques aux doctrines gallicanes. « L'exposé des sentiments des évêques. » Mgr Frayssinous essaie de rassurer les esprits. Ses discours à la Chambre des Députés. Qu'est-ce que la Congrégation? Où en est le gallicanisme. Les Jésuites. Aveux candides d'un ministre. A la Chambre des Pairs. Le gouvernement n'a pas le droit de *tolérer* les Jésuites. Page 357

III. — Les Consultations sur le *Mémoire à consulter*. M. Dupin rentre en scène. Montlosier revient à la charge. Dénonciation du « Système » aux Cours royales. Beaucoup de gens dénoncés. La Cour royale examine la Dénonciation. M. Gossin et la Congrégation. L'arrêt du 18 août 1826. La Cour renvoie au Ministre l'exécution des lois contre les Jésuites. Sommation de Montlosier au ministre. Sa Pétition à la Chambre des Pairs. Elle est rapportée par Portalis. Un ample et majestueux débat. Le Cardinal de la Fare, le duc de Fitz-James, Frayssinous, Pasquier. La Chambre des Pairs se prononce dans le même sens que la Cour royale. Page..... 366

IV. — Chute du Cabinet Villèle. Le Cabinet Martignac. On presse les Jésuites de s'agréger à l'Université. La Commission des Petits-Séminaires. Retraite de Mgr Frayssinous. L'évêque de Beauvais Feutrier, ministre des Affaires ecclésiastiques. La Commission conclut en faveur des Jésuites. Le siège de M. Portalis est fait. L'Ordonnance présentée à la signature du Roi. Les anxiétés de Charles X. Cas de conscience proposé à l'archevêché de Paris. Feutrier se récuse, puis consent à contresigner une Ordonnance. Portalis contresigne celle qui concerne les Jésuites. Les Ordonnances du 16 juin 1828. Page..... 387

CHAPITRE IX

I. — L'Ordonnance contre les Jésuites et le serment du *test*. L'Ordonnance est-elle légale? Consultation de Berryer. Une Congrégation religieuse *non autorisée* n'est pas une Congrégation *prohibée*. Protestations de la presse religieuse. Page..... 404

II. — Résistance de l'épiscopat. Remontrances de l'archevêque de Paris au nom de la Commission. Le Comité de défense. Le *Mémoire* présenté au Roi avec la signature de 70 archevêques ou évêques. Fureurs de la Presse libérale. Feutrier gourmande les évêques. Page..... 409

III. — Négociations du Gouvernement avec le Saint-Siège. On veut obtenir du Pape qu'il désavoue la résistance des évêques ou du moins ne l'encourage pas. Trois négociateurs : Le chargé d'affaires, Bellocq, le duc de Blacas, M. Lasagni. Léon XII harcelé acquiesce aux désirs du Roi. La note du cardinal Bernetti. Elle est transmise aux évêques par le grand aumônier. Page..... 416

IV. — Le terrible *Non possumus*. Capitulation de l'épiscopat. Le Gouvernement se montre accommodant. Feutrier et l'archevêque de Toulouse. Un prélat intransigeant, Mgr de Pins, archevêque d'Amasie, administrateur apostolique du diocèse de Lyon. Il recourt au pape dès le début de la querelle. Ses lettres restent sans réponse. Le Bref du 15 novembre. Un point de doctrine fixé. Conclusion de l'affaire des Ordonnances. Page..... 425

V. — La campagne reprend plus violente contre les Jésuites. Pétitions pour leur expulsion. M. Dupin. D'autre part les témoignages de sympathie se multiplient à leur égard. Déclarations des évêques, du clergé, à Amiens, à Aix, à Dôle, etc.; des conseils généraux; des municipalités; des Pères de famille, des anciens élèves. Page..... 431

VI. — Les derniers jours des Petits-Séminaires-Collèges des Jésuites sous la Restauration : à Saint-Acheul, à Sainte-Anne d'Auray, à Aix. La distribution des prix de 1828. A Montmorillon. Protestation des élèves de Saint-Acheul. Page..... 441

VII. — L'œuvre d'éducation des Jésuites sous la Restauration. Quelques chiffres. Beaucoup de leurs élèves ne persévèrent pas dans la fidélité aux principes qu'ils ont reçus. Triste situation des étudiants à cette époque. Les « Souvenirs de Saint-Acheul ». Page..... 446

VIII. — Quelques religieux de la Compagnie de Jésus qui ont bien mérité dans le service de l'éducation de 1814 à 1828. Le P. Loriquet : le recteur de Saint-Acheul; l'écrivain; l'histoire de France; la « sotte phrase ». Page 450

IX. — Le P. Sellier directeur spirituel. Le P. Guidée, préfet général. Le P. Louis de Bussy, directeur d'Académies et de Congrégations. Charles-François Hallu, etc. Les Jésuites et l'opinion publique sous la Restauration. Page..... 460

CHAPITRE X

I. — Les huit Petits-Séminaires étaient une charge trop lourde pour la Province de France; leur fermeture a d'heureuses conséquences. Organisation de maisons d'études et de résidences. Montrouge maison de retraite. Paray-le-Monial. Les Jésuites travaillent au procès de béatification de Marguerite-Marie Alacoque. Le P. Debrosse aumônier de la Visitation. Page ... 470

II. — Commencements de la maison de Vals. Mgr de Bonald appelle les Jésuites au Puy. Le P. Chauchon meurt à la peine. Le P. Guillermet. Les Missions de campagne. Les Jésuites au pèlerinage de Notre-Dame de Liesse. Témoignage que leur rend l'évêque de Soissons. Page..... 478

III. — Les Jésuites français sont appelés en Portugal. Don Miguel. Les descendants de Pombal. Mission du *Loureto*. Le P. Joseph Barrelle. Les Jésuites au *Colleginho*. Don Miguel leur confie le Collège des Arts à Coïmbre. Marche triomphale. Devant le cercueil de Pombal. Aujourd'hui l'*Hosanna*, demain le *Tolle*. Décret officiel du rétablissement de la Compagnie en Portugal. Don Pedro l'emporte. Les Jésuites traqués par la populace de Lisbonne. Retour de Coïmbre. Le fort Saint-Julien. Expulsion du Portugal. Page..... 486

IV. — Les *operarii* en France. Encore les Missions. Le Père Claude Guyon à Notre-Dame. Le P. Bellefroid à Louis-le-Grand. Mort de Mgr de Bausset-Roquefort, Mort de Léon XII. Élection de Pie VIII. Mort du P. Fortis. Élection du P. Roothaan. Sage recommandation pour les annalistes. Mort du cardinal de Clermont-Tonnerre. Mort de Mgr Feutrier. Fin du provincialat du P. Godinot. Caractère de son administration. Page..... 496

V. — Le P. Julien Druilhet est nommé Provincial de France. Ses antécédents. Encore les Ordonnances de 1828. Elles irritent les catholiques, soutiens de la monarchie, sans satisfaire les libéraux. Le ministère Martignac s'use dans l'équivoque. Sa

chute. Avènement du ministère Polignac. Le conflit éclate entre le Roi et la Chambre des Députés. Les Ordonnances de 1830. La Révolution de juillet. Son caractère violemment antireligieux. Les Jésuites désignés aux fureurs populaires. A la rue de Sèvres; à Montrouge; à Saint-Acheul; à Dôle, etc. Vannes et Vals échappent à la tourmente. Page..... 508

VI. — Le P. Druilhet pendant la Révolution. On cherche des asiles. Les scolastiques à Brigue en Valais. Les novices en Espagne et en Piémont. Leur fidélité à leur vocation. Coup d'œil sur les ruines. La vraie fraternité internationale. La Province française au lendemain de la Révolution de juillet. Page..... 521

Pièces justificatives. Page..... 529

Table des noms de personnes, de lieux, d'institutions, etc. Page.. 551

Paris. — Imp. Levé, rue Cassette, 17. — S.

060.92
B 935
6980
BURNICHON, JOSEPH
AUTHOR
La Compagnie en France I
TITLE
DATE LOANED | BORROWER'S NAME | ROOM NUMBER
Reynolds FEB 29
Kranz
STORAGE - COSA
6980